NATIXIS

Document de référence et rapport financier annuel 2011

BANQUE DE FINANCEMENT & D'INVESTISSEMENT / ÉPARGNE / SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Sommaire

1

PRÉSENTATION DE NATIXIS 3

1.1 Présentation de Natixis 4
1.2 Historique et liens de Natixis avec BPCE 6
1.3 Chiffres clés 2011 8
1.4 Les métiers de Natixis 10
1.5 GAPC 32
1.6 Natixis et ses actionnaires 36

2

BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL 39

2.1 Orientations et programme d'action 40
2.2 Référentiels et périmètres de reporting 51
2.3 Informations sociales 52
2.4 Informations environnementales 59
2.5 Informations sociétales 62

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 65

3.1 Introduction 66
3.2 Composition des organes sociaux et de direction 67
3.3 Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux 90
3.4 Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et des avantages de toute nature des membres des organes sociaux 100
3.5 Conflits d'intérêts potentiels 109
3.6 Rapport du président sur les procédures de contrôle interne 110
3.7 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président 125

4

GESTION DES RISQUES 127

4.1 Facteurs de risques 129
4.2 Pilier III 135
4.3 Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel 166
4.4 Risques assurables 169
4.5 Risques juridiques 170
4.6 Risques assurances 174
4.7 Expositions sensibles selon les recommandations du FSF 179

5

ÉLÉMENTS FINANCIERS 183

5.1 Rapport d'activité au 31 décembre 2011 184
5.2 Comptes consolidés et annexes 202
5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 334
5.4 Comptes sociaux et annexes 336
5.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 385
5.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 387

6

ÉLÉMENTS JURIDIQUES 395

6.1 Statuts de Natixis 396
6.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis 402
6.3 Répartition du capital et des droits de vote 407
6.4 Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce 409
6.5 Projets de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012 410

7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 419

7.1 Attestation du Responsable du document de référence 420
7.2 Documents accessibles au public 421
7.3 Document d'information annuel 422
7.4 Table de concordance du document de référence 425
7.5 Table de concordance du rapport financier annuel 427
7.6 Table de concordance des informations sociales et environnementales 428
7.7 Glossaire 431

NATIXIS

Document de référence 2011

et Rapport financier annuel

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2012, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et les rubriques correspondantes du présent document de référence figure en page 425.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Natixis, Immeuble Arc de Seine 30, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

1

Présentation de Natixis

1.1 PRÉSENTATION DE NATIXIS 4

1.2 HISTORIQUE ET LIENS DE NATIXIS AVEC BPCE 6

1.2.1 Historique 6
1.2.2 Mécanisme de solidarité financière avec BPCE 6
1.2.3 Organigramme du Groupe BPCE 7

1.3 CHIFFRES CLÉS 2011 8

1.3.1 Résultat 8
1.3.2 Structure financière 8
1.3.3 Produit Net Bancaire des métiers 8
1.3.4 Résultat avant impôt des métiers 9
1.3.5 Notations long terme (situation à fin février 2012) 9
1.3.6 Agenda 2012 de la communication financière 9
1.3.7 Contacts 9

1.4 LES MÉTIERS DE NATIXIS 10

1.4.1 Banque de Financement et d'Investissement 10
1.4.2 Épargne 14
1.4.3 Services Financiers Spécialisés 19
1.4.4 Certificats Coopératifs d'Investissement – CCI 23
1.4.5 Contrats importants 27
1.4.6 Participations financières 30

1.5 GAPC 32

1.5.1 Description de la gestion active des portefeuilles cantonnés 32
1.5.2 Description et valorisation des actifs cantonnés au sein de la GAPC 32
1.5.3 Revue des actifs de crédit 33
1.5.4 Description de la Garantie 34
1.5.5 Gouvernance de la GAPC 35

1.6 NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES 36

1.6.1 Profil boursier au 31 décembre 2011 36
1.6.2 Répartition du capital au 31 décembre 2011 36
1.6.3 Tableau de bord de l'actionnaire 36
1.6.4 Le marché de l'action 37
1.6.5 Natixis et ses actionnaires individuels 38

1.1 Présentation de Natixis

Natixis est la banque de financement, de gestion et de services financiers du Groupe BPCE, 2e groupe(1) bancaire en France avec 36 millions de clients à travers ses deux réseaux, Banque Populaire et Caisse d'Epargne. Natixis est cotée à la Bourse de Paris.

Avec près de 22 000 collaborateurs, Natixis intervient dans trois domaines d'activités dans lesquels elle dispose d'expertises métiers fortes et reconnues : la Banque de Financement et d'Investissement, l'Épargne (Gestion d'actifs, Banque privée, Assurance, Capital investissement) et les Services Financiers Spécialisés.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE NATIXIS

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Activités de marchés

- Marchés actions
- Marchés de taux, crédit, change et matières premières, trésorerie et arbitrage
- Dérivés stratégiques et conseil en fusions & acquisitions

Financements structurés

- Matières premières et énergie
- Financements d'actifs : aéronautique, projet, shipping, commerce international
- Immobilier
- Financements stratégiques et d'acquisitions
- Titrisation
- Dérivés stratégiques Europe

Banque commerciale

- Coverage France/international
- Banque commerciale
- Gestion de flux et cash management

ÉPARGNE

Gestion d'actifs

Natixis Global Asset Management

20 sociétés de gestion : Natixis Asset Management, Loomis-Sayles, Harris Associates, AEW…

- Organisation «multi-boutique» avec une vingtaine de sociétés de gestion aux approches d'investissement multiples
- Plateforme de distribution mondiale couvrant l'Europe, les États-Unis, l'Asie et le Moyen-Orient

Assurances

Natixis Assurances

- Assurance vie individuelle et collective
- Assurance prévoyance individuelle et assurance des emprunteurs
- Assurance dommages aux biens

Banque privée

Banque Privée 1818

Natixis Private Banking

- Expertise juridique et fiscale
- Solutions patrimoniales et financières
- Gestion de fortune
- Plateforme CGPI

Capital investissement

- Participations dans des sociétés non cotées pour investisseurs tiers : venture capital, capital développement, capital transmission
- Fonds de fonds internationaux et conseils en investissements

(1) 2e en nombre d'agences (source : base de données, site Internet des banques), 2e en terme de part de marché épargne clientèle et crédit clientèle (source : Banque de France T3 2011), 2e en terme de taux de pénétration professionnels et entrepreneurs individuels (source : enquête Pépites CSA 2009-2010).

Natixis accompagne de manière durable, dans le monde entier, sa propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières, d'investisseurs institutionnels ainsi que la clientèle de particuliers, professionnels et PME des deux réseaux bancaires du Groupe BPCE.

Natixis met en œuvre une politique de développement durable qui vise à diminuer son impact sur l'environnement et à participer au progrès social, tant dans l'exercice de ses métiers que dans la gestion de son fonctionnement. Cette politique s'appuie sur un ensemble d'engagements internationaux, parmi lesquels :

- engagement en faveur du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) confirmé chaque année depuis 2007 ;
- adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2008 ;
- signature des Principes de l'Équateur en 2010.

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Affacturage

Natixis Factor
- Gestion et optimisation des créances clients
- Affacturage et financement
- Information commerciale et recouvrement

Cautions et garanties

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions
- Conception et développement de services de cautionnement et de garanties financières multi-marchés

Crédit-bail

Natixis Lease
- Financement locatif mobilier et immobilier (crédit-bail mobilier, location simple, LOA, location opérationnelle informatique, financements Sofergie, location longue durée)

Crédit à la consommation

Natixis Financement
- Crédit renouvelable
- Gestion de prêts personnels

Financement du cinéma et de l'audiovisuel

Natixis Coficiné
- Crédits cash flow ou structurés
- Crédits moyen terme ou corporate

SERVICES FINANCIERS

Ingénierie sociale

Natixis Interépargne

Natixis Intertitres
- Épargne salariale
- Épargne retraite
- Assurances et prévoyance collectives
- Actionnariat salarié
- Titres spéciaux de paiement

Paiements

Natixis Paiements
- Gestion des moyens de paiement de tous types d'opérations et systèmes d'échanges

Titres

Département EuroTitres
- Conservation de détail et de banque privée avec fonctions de back offices

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Natixis Private Equity

Natixis Algérie

Coface
- Assurance-crédit
- Services liés à l'assurance-crédit : information d'entreprise, gestion de créances et affacturage

1.2 Historique et liens de Natixis avec BPCE

1.2.1 HISTORIQUE

Natixis est issue du rapprochement en 2006 de Natexis Banques Populaires et de certaines filiales de la Caisse d'Epargne, notamment Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB) et Ixis Asset Management (Ixis AM) :

- Natexis Banques Populaires résultait elle-même de l'apport en juillet 1999 des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires, fondée en 1921, à Natexis S.A., holding issue du Crédit National, fondée en 1919 et qui avait progressivement acquis une participation de 100 % dans la Banque Française du Commerce Extérieur, fondée en 1946. Fin 2000, le Groupe Banque Populaire détenait 79,23 % de Natexis Banques Populaires suite à une augmentation de capital de cette dernière largement souscrite par des particuliers ;
- Ixis CIB et Ixis AM trouvaient leurs origines dans CDC Ixis, structure issue de la Caisse des Dépôts. Les activités d'Ixis CIB et d'Ixis AM ont ensuite été apportées à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) dans le cadre de la transformation de la Caisse d'Epargne en un acteur bancaire global réalisée fin 2004.

Natixis a été constituée par la réalisation des opérations d'apport suivantes :

- d'une part, un apport à Natexis Banques Populaires par la CNCE de certaines de ses filiales et participations dans les métiers de la Banque de Financement, d'Investissement et de Services ainsi que d'une partie des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) émis depuis 2004 par chaque Caisse d'Epargne et de Prévoyance ; et
- d'autre part, un apport à Natexis Banques Populaires par la SNC Champion, véhicule constitué par la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et les Banques Populaires, du solde des CCI Caisses d'Epargne non apportés par la CNCE et que la SNC Champion avait préalablement acquis auprès de la CNCE. En outre, la CNCE et la SNC Champion ont apporté les participations au capital des sociétés Ixis CIB et Ixis AM qu'elles avaient préalablement acquises auprès de Sanpaolo IMI.

À l'issue de ces apports, la CNCE et la BFBP (directement et par l'intermédiaire de la SNC Champion) détenaient chacune une participation de 45,52 % du capital de Natexis Banques Populaires, dont la dénomination sociale est devenue Natixis.

Parallèlement à ces opérations d'apport, chacune des Banques Populaires a émis au profit de Natexis Banques Populaires, « devenue Natixis », des CCI représentant 20 % de son capital.

Entre le 18 novembre 2006 et le 5 décembre 2006, la CNCE et la BFBP (via la SNC Champion), ont cédé une partie de leurs actions Natixis sur le marché. Cette opération a pris la forme d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) en France pour les particuliers et d'un Placement Global (PG) pour les investisseurs institutionnels en France et hors de France. À l'issue de cette opération, la CNCE et la BFBP détenaient Natixis à hauteur de 34,44 % chacune.

Le 26 février 2009, le conseil d'administration de la BFBP et le conseil de surveillance de la CNCE ont approuvé les principes du rapprochement de leurs deux organes centraux, permettant la constitution du deuxième groupe bancaire français.

- Les principes fondateurs de BPCE, organe central du Groupe BPCE créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009, ont été validés le 24 juin 2009 par le conseil d'administration de la BFBP et le conseil de surveillance de la CNCE. La dernière étape de la création du Groupe BPCE a été réalisée le 31 juillet 2009, avec le vote des assemblées générales de la BFBP, de la CNCE et de BPCE.
- BPCE s'est substituée, dès la création du Groupe BPCE, à la CNCE et à la BFBP, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire de Natixis.
- Natixis est affiliée à BPCE depuis le 31 juillet 2009 (non inclus) en remplacement de la double affiliation de Natixis à la CNCE et à la BFBP.

Le Groupe BPCE est le deuxième groupe bancaire en France avec plus de 8 000 agences, 36 millions de clients, 8,1 millions de sociétaires et 117 000 collaborateurs.

Le Groupe BPCE développe une offre complète de services bancaires et financiers pour une grande variété de clientèle.

Avec ses deux marques historiques Banque Populaire et Caisse d'Epargne et ses filiales spécialisées expertes dans leurs domaines d'activité, le Groupe BPCE exerce tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance, d'une part, et apporte des solutions financières dans la banque de financement et d'investissement, d'autre part.

Le Groupe BPCE dispose d'un système de garantie et de solidarité associant l'ensemble des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

1.2.2 MÉCANISME DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE AVEC BPCE

Conformément à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, BPCE doit, en tant qu'organe central, prendre toutes mesures nécessaires en vue notamment de garantir la liquidité et solvabilité du Groupe BPCE. Natixis en sa qualité d'établissement affilié à BPCE bénéficie du mécanisme de solidarité financière du Groupe BPCE. Ainsi, en cas de difficultés de Natixis, (i) BPCE mobilisera en

premier lieu ses fonds propres au titre de son devoir d'actionnaire ; (ii) s'ils ne suffisent pas, BPCE pourrait faire appel au fonds de garantie mutuel créé par BPCE, fonds doté au 30 janvier 2012 d'un total de 1,128 milliard d'euros d'actifs apportés paritairement par les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne et qui est amené à croître par abondement annuel (sous réserve des montants qui seraient utilisés en cas d'appel au fonds) ; (iii) si les fonds propres de BPCE et ce fonds de garantie mutuel ne suffisaient pas, BPCE pourrait faire appel (à parts égales) aux fonds de garantie propres à chacun des deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne ; enfin, (iv) si l'appel aux fonds propres de BPCE et à ces trois fonds de garantie ne suffisait pas, des sommes complémentaires seraient demandées à l'ensemble des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

Il est précisé que les fonds de garantie visés ci-dessus constituent un mécanisme de garantie interne au Groupe BPCE activé à l'initiative du directoire de BPCE et du régulateur bancaire français qui peut demander à ce qu'il soit mis en œuvre s'il l'estime nécessaire.

1.2.3 ORGANIGRAMME DU GROUPE BPCE

Au 31 décembre 2011, BPCE détenait 72,26 % du capital de Natixis (*cf. 1.2.2. Mécanismes de solidarité financière avec BPCE*). La structure du Groupe BPCE au 31 décembre 2011 était la suivante :

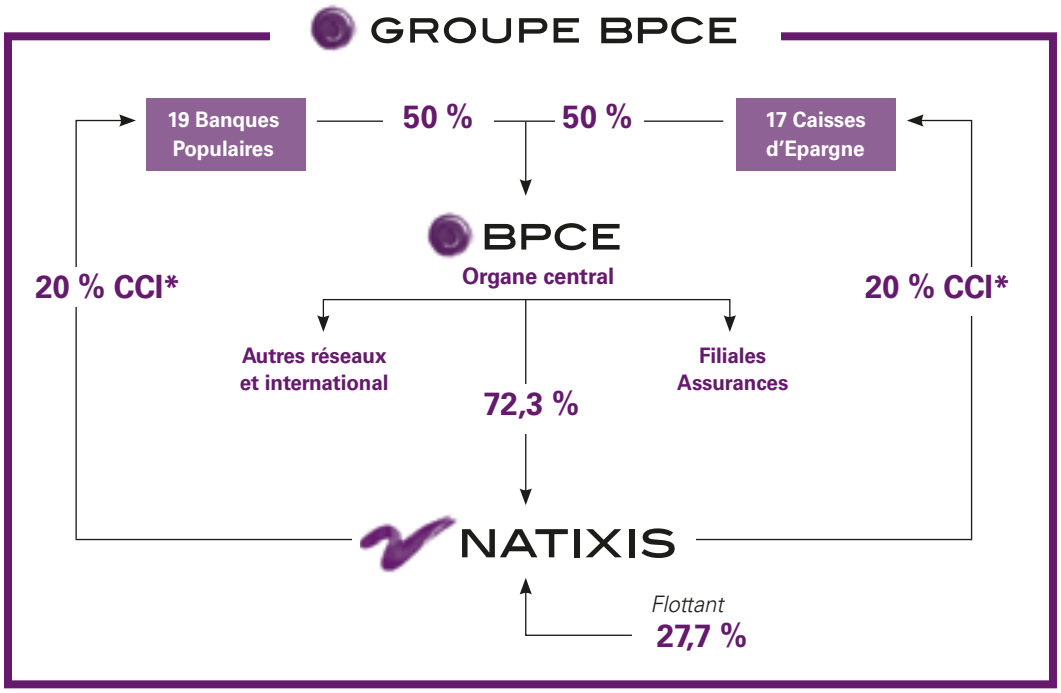

** CCI : Certificats Coopératifs d'Investissements.*

1.3 Chiffres clés 2011

1.3.1 RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2011	2010[b]
Produit Net Bancaire [a]	6 717	6 642
Résultat brut d'exploitation [a]	2 016	2 134
Résultat net part du groupe [a]	**1 640**	**1 953**
Résultat net GAPC (gestion active des portefeuilles cantonnés)	(88)	(127)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 562**	**1 745**

(a) Hors GAPC, résultat net des activités abandonnées et charges de restructuration nettes.
(b) Données pro forma, se reporter au paragraphe [5.1.1] « Précisions méthodologiques ».

1.3.2 STRUCTURE FINANCIÈRE

	31/12/11	31/12/10
Ratio Tier 1	11,3 %	11,4 %
Ratio Core Tier 1	8,3 %[a]	7,9 %
Encours pondérés *(en milliards d'euros)*	145,6	147,9
TOTAL DU BILAN *(EN MILLIARDS D'EUROS)*	**507,7**	**458,0**
ACTIF NET PAR ACTION *(EN EUROS)*	**5,35**	**5,47**

(a) 10,2 % en intégrant l'opération P3CI

1.3.3 PRODUIT NET BANCAIRE DES MÉTIERS

(en millions d'euros)	2011	2010[a]
Banque de Financement et d'Investissement	2 760	3 027
Épargne	1 884	1 789
Services Financiers Spécialisés	1 129	1 074
Participations Financières	865	869

(a) Données pro forma, se reporter au paragraphe [5.1.1] « Précisions méthodologiques ».

1.3.4 RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES MÉTIERS

(en millions d'euros)	2011	2010[a]
Banque de Financement et d'Investissement	979	1 175
Épargne	436	498
Services Financiers Spécialisés	281	254
Participations Financières	49	72

(a) Données proforma, se reporter au paragraphe [5.1.1] « Précisions méthodologiques ».

1.3.5 NOTATIONS LONG TERME (SITUATION À FIN FÉVRIER 2012)

- **Standard & Poor's :**

  A (perspective stable)

- **Moody's :**

  Aa3 (surveillance négative)

- **Fitch Ratings :**

  A+ (perspective négative)

1.3.6 AGENDA 2012 DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

9 mai 2012 Après Bourse (sous réserve de modification)	Résultats du premier trimestre 2012
29 mai 2012	Assemblée générale des actionnaires (statuant sur les comptes de l'exercice 2011)
2 août 2012 Après Bourse (sous réserve de modification)	Résultats du deuxième trimestre 2012
14 novembre 2012 Après Bourse (sous réserve de modification)	Résultats du troisième trimestre 2012

1.3.7 CONTACTS

www.natixis.com/communication-financière

Direction de la Communication financière

Tél : 01 58 32 06 94

Relations investisseurs institutionnels

Tél : 01 58 32 06 94

natixis.ir@natixis.com

Relations actionnaires individuels

Tél : 0 800 41 41 41 (numéro vert)

actionnaires@natixis.com

1.4 Les métiers de Natixis

1.4.1 BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2011, la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) de Natixis emploie près de 4 600 personnes (ETP), déployées dans 31 pays. Elle a réalisé en 2011 un PNB de 2 760 millions d'euros.

2011 aura été une année de contrastes, entre un premier semestre porteur pour les activités de BFI et un deuxième semestre affecté par un durcissement sensible de la crise financière mondiale et la matérialisation de ses effets dans l'économie réelle. Les impacts les plus significatifs ont résidé dans la difficulté d'accès au refinancement en dollar pour l'ensemble des banques européennes, la tension sur la liquidité et l'augmentation de son coût.

Dans ce contexte difficile, la BFI de Natixis a bénéficié des effets positifs du recentrage de ses activités et de l'amélioration de son organisation dans le cadre du plan New Deal.

Dès 2009, Natixis et le Groupe BPCE ont commencé à réduire les risques pondérés et à améliorer la gestion de la liquidité. Ceci a abouti à la mise en place début 2011 d'une gestion intégrée de la trésorerie au niveau de BPCE. Dans le même temps, la BFI s'est dotée de moyens performants, tels que la plateforme de dettes et l'équipe Global Structured Credit & Solutions, pour accélérer la rotation et l'allégement de son bilan. Ces démarches ont rencontré l'adhésion des investisseurs externes. La demande pour des produits structurés à partir des actifs de la banque est ainsi restée élevée, y compris au plus fort de la crise des dettes souveraines européennes.

Dans le même temps, le client a été replacé au cœur de l'action de la BFI qui a réorganisé le Coverage, systématisé le traitement des opportunités de cross selling, capitalisé sur ses atouts et ses franchises fortes dans les financements et les marchés de capitaux, et recentré ses expertises sur les offres à valeur ajoutée. Ceci a permis à la BFI de renforcer son modèle multi-spécialiste / multi-géographique, et de maintenir un niveau d'activité satisfaisant malgré le durcissement de la crise.

S'adapter au nouvel environnement économique et réglementaire passe par une redéfinition de la façon de pratiquer certains métiers. Ainsi, la BFI de Natixis va renforcer sélectivement sa franchise auprès des grands clients entreprises en France et à l'international, et accentuer le développement des relations avec la clientèle institutionnelle. L'offre stratégique à destination de ses clients (Capital Advisory, Equity et Debt Capital Markets…) sera développée. Les ressources rares (capital et liquidité) seront réparties entre les métiers stratégiques et les activités où la BFI conserve une présence forte en optimisant l'utilisation du bilan. Enfin, elle poursuivra l'accroissement des synergies entre les métiers de financements, la plateforme de dettes et la distribution Fixed Income.

1.4.1.1 Coverage

La direction du Coverage couvre à la fois les activités de coverage et de banque commerciale (financements classiques, flux et cash management) pour 2 500 clients, dont 90 % des 350 premières entreprises françaises.

Elle assure le coverage mondial des grands clients Corporate, des Institutions Financières et du Secteur Public, pour l'ensemble des produits et services proposés par Natixis, allant des financements classiques aux montages les plus sophistiqués réalisés en coordination avec les métiers.

La direction du Coverage s'est réorganisée en profondeur courant 2011 afin de mieux accompagner ses clients et développer ses activités de conseil avec, notamment, la création d'une fonction de Capital Advisory et un renforcement de l'approche des sponsors financiers et Family Offices.

La nouvelle organisation croise une couverture à la fois sectorielle et géographique (nationale, régionale et internationale) des clients : le Coverage développe son expertise sur 10 secteurs stratégiques et la présence de la BFI se renforce en régions par la vente de produits à plus forte valeur ajoutée et une présence marquée auprès des entreprises de large et moyenne capitalisation.

1.4.1.2 Dettes et financements

Dettes et financements conçoit des solutions de financements structurés pour la clientèle d'entreprises et d'institutionnels de Natixis, en qualité de conseil et d'arrangeur. Organisée en six lignes métiers mondiales et implantée sur chaque plateforme internationale de la banque, la direction emploie près de 500 collaborateurs.

Global Energy & Commodities assure la relation clientèle globale dans le domaine des matières premières et structure les financements spécifiques à ces marchés (préfinancements exports, reserve based lending pétroliers…). En 2011, Natixis a confirmé son positionnement, notamment auprès des grands négociants et producteurs (de mines et métaux - Vale [1], Metinvest…), agricoles (Louis Dreyfus, Cocobod, Kernel…), pétroliers (Glencore, Tullow…).

Financements d'actifs et de commerce international réunit l'expertise globale en financements de projets (infrastructures, production d'énergie/énergies renouvelables, ressources naturelles, télécommunications), d'actifs aéronautiques, d'actifs maritimes (énergie offshore), de financements exports structurés (contrats internationaux couverts notamment par des agences de

(1) International Financing Review (IFR) "Latin America Loan of the year 2011".

crédit export). En 2011, Natixis a conforté sa capacité à conseiller, arranger et distribuer des financements pour ses grands clients, dont 19 ont été récompensés. La banque est 5e conseil financier[1] mondial en financements de projets (siège du ministère de la défense à Balard…) et figure parmi les 10 premiers arrangeurs mondiaux de projets d'énergies renouvelables (Terna-Rete…). Les financements aéronautiques ont été reconnus pour la technicité de leur offre (« Innovative Aircraft finance house of the year » par le magazine Jane's Transport Finance). Le shipping s'est recentré avec succès sur sa franchise dans l'énergie offshore (Bassdrill, SBM Offshore…). Les Financements Structurés Export ont consolidé leur position dans le financement d'importants contrats internationaux auprès de grands clients (Alstom, Huawei, ENRC, ACS…).

Les **financements immobiliers** disposent d'une expertise de conseil en opérations de bilan et d'arrangement de tous types. En 2011, Natixis a financé 35 nouvelles transactions en Europe et 22 aux États-Unis. Parmi celles-ci, l'OPA de Paris Hôtels Roissy Vaugirard sur Foncière Paris France et la construction ou rénovation de plusieurs immeubles BBC [2] dont le Carré Breguet, 1er BBC rénovation à Paris.

Natixis est un acteur de tout premier plan en **Financements stratégiques et d'acquisitions**, pour sa clientèle d'entreprises et de fonds d'investissements. En 2011, Natixis s'est illustrée par le financement de l'acquisition de Parmalat par Lactalis [3] et a été MLA Bookrunner dans 27 opérations à effet de levier : en France (40 % des transactions supérieures à 200 millions d'euros), en Europe (4 des 8 plus gros LBO européens : Spie, Delachaux, Foncia, Gruppo Coin), aux États-Unis (Cinedigm, Lantheus…) et en Asie (Home & Inns…).

Equity Linked Finance (ELF) [4] origine, structure et exécute des opérations d'ingénierie sur les participations cotées et/ou assimilées, en s'appuyant sur tous types d'instruments financiers, notamment optionnels. En 2011, Natixis a mis en place pour Air France une opération de swap innovante sur obligations convertibles, afin de neutraliser le risque de remboursement anticipé de l'OCEANE de 450 millions d'euros émise en 2005.

En joint-venture avec les marchés de capitaux via la plateforme de dettes, **Global Structured Credit & Solutions (GSCS)** est la plateforme de titrisation et de solutions crédit et assurance de Natixis. En 2011, Natixis a par exemple structuré les programmes SFH [5] d'Arkea, co-arrangé le financement de la flotte européenne de Hertz, et lancé le CLO Liberty Island. Natixis a également placé 100 % des obligations catastrophes en euros et plus de 18 % de celles émises dans le monde, notamment pour EDF (Pylon II), Axa (Calypso), Scor (Atlas VI).

1.4.1.3 Marchés de taux, de change, de crédit, de matières premières, et trésorerie et arbitrage (FIC&T)

Plus de 650 personnes composent les équipes de la ligne métier FIC&T. Elles sont basées en Europe – à Paris, Londres, Milan, Madrid, Francfort… – ainsi qu'à Singapour, Tokyo, Hong-Kong et New York, et pratiquent à la fois la vente et le trading. Elles proposent à la clientèle des produits d'investissement et de couverture sur les marchés des taux d'intérêt, du crédit, des devises et des matières premières sur les pays de l'OCDE et se positionnent également sur les pays émergents.

Dans un contexte de marché incertain marqué par la crise persistante des dettes souveraines européennes, **la filière taux** a résisté. Elle affiche de bonnes performances et a su trouver des relais à l'international pour compenser la réduction des marges.

La plateforme de dettes regroupant la **syndication des crédits, le primaire obligataire et GSCS** [6] présente d'excellentes performances auprès de l'ensemble des clients emprunteurs. Cette nouvelle organisation a permis à Natixis de développer avec succès un modèle « originate to distribute » mondial et de transformer son offre produits en solutions adaptées et sur mesure. Confirmation de cette réussite, Natixis a progressé sur ses franchises historiques (2e pour les émissions financières [7] en euros et pour les émissions de corporates français [8], 3e sur le marché global euro [9], 1er sur le marché des obligations catastrophe en euros [10]). Natixis a également été élue meilleure banque sur le marché des covered bonds [11] et a été récompensée en arrangeant et syndiquant le deal Merger & Acquisition de l'année, Lactalis-Parmalat, et l'opération de l'année Vale [12] sur les émergents.

Natixis a également progressé sur ses axes de développement :

- le marché du high yield avec la coordination globale de la restructuration de la dette de Faurecia ;
- le marché émergent avec le 1er mandat pour International Petroleum Investment Company, opération élue « Emerging market Corporate Deal of the Year » par Euroweek ;
- le capital/ liability management avec les opérations pour Bilbao Bizkaia Kutxa en Espagne et Caixa Geral de Depositos au Portugal ;
- les émissions en dollars avec le premier mandat réalisé pour Sanofi ;
- l'innovation avec l'opération de rachat de Tier 1 pour le compte de BPCE.

(1) Ranking EMEA advisory mandates closed / Global advisory closed - Project Finance International, Project Finance Magazine, IFR Asia, jane's Transport Finance..

(2) Label français « Bâtiment de Basse Consommation » énergétique.

(3) IFR "EMEA Loan of the year 2011".

(4) Voir §1.4.1.5.

(5) SFH : Société de Financement de l'Habitat.

(6) Joint-venture avec Dettes et Financements (§1.4.1.2).

(7) Dealogic : 2e bookrunner en volume, secteur FIG.

(8) Dealogic : 2e bookrunner en volume, classement « All French Corporate Bonds in Euro ».

(9) IFR : classement « All bonds in Euro » en nombre d'opérations réalisées.

(10) Trading Risk : classement en volume et en nombre de deals en Euro, « Closed insurance linked securities transactions ».

(11) Classement Euroweek après élection auprès des acteurs internationaux.

(12) Classement IFR : Lactalis – "IFR EMEA Loan of the year 2011." Vale –"IFR Latin America Loan of the year 2011." Classement Euroweek : Lactalis – "Merger & Acquisition deal of the year 2011."

Les équipes de **change** proposent des cotations de produits dans les principales devises 24 h/24 à partir des plateformes de Hong Kong, Paris et New York. La filière change a réorganisé son activité au cours de l'année 2010 pour augmenter sa capacité de trading. Les fruits de la nouvelle organisation ont été récoltés courant 2011 avec un volume d'affaires supérieur et un PNB en hausse sur 2011. Conformément au plan à moyen terme, l'équilibre des revenus entre spot, swaps et options de change a été réalisé.

Sur les **pays émergents**, Natixis propose une gamme complète de produits de taux, de crédit et de devises et se positionne géographiquement en soutien au développement des autres activités de la banque. Le développement des activités sur les pays émergents se fait tant au niveau local (Moscou, Shanghai, Hô-Chi-Minh-Ville) qu'à Paris ou à New York.

En 2011, un pool commun de refinancement entre BPCE et Natixis a été créé au sein de **la trésorerie** en vue d'accroître la collecte de la liquidité, notamment auprès d'investisseurs internationaux et de garantir aux métiers l'accès à la liquidité permettant de réaliser leurs plans de développements respectifs. Ce dispositif est complété par une force de vente dédiée et un desk unique de prêts-emprunts en charge d'optimiser la gestion du collatéral de la banque.

1.4.1.4 Marchés Actions

Depuis l'intégration des activités Cash et Dérivés actions, la plateforme Equity Markets a renforcé ses équipes en France et à l'International dans le but d'élargir la gamme de produits et l'univers de ses clients.

L' équipe ESOP [1] est venue s'intégrer à l'offre à destination de la clientèle institutionnelle, proposant des produits d'actionnariat, de rachat/vente actions, et de couverture.

Les Marchés Actions ont également mis en place une force de vente dédiée aux produits Equity Finance, séparée de l'activité de trading.

Enfin, la mise en place de process et d'outils transversaux destinés à favoriser le cross selling en interne et en externe s'est accompagnée de la création de l'équipe Innovative Solution Platform dont l'objectif est d'optimiser le marketing des produits Equity. Elle vient compléter une vision transverse déjà incarnée par la cellule Client Management Unit.

En parallèle au renforcement des équipes de vente, 2011 a été une année de maturité plus forte et d'enrichissement de la gamme de produits pour les activités d'Exécution d'ordres clients.

Dans un contexte difficile, Natixis a ainsi su maintenir l'ensemble de son dispositif, en particulier l'équipe de Recherche avec l'élargissement des valeurs et des sous-jacents suivis.

Un certain nombre de succès commerciaux illustrent ces développements, ainsi :

- l'appel d'offre remporté auprès de Barclays en tant que broker principal de l'activité de brokerage retail ;
- la structuration, la couverture et la participation à la mise en place de l'offre avec effet de levier d'Axa Shareplan 2011, une opération d'actionnariat salarié proposée dans 42 pays, à plus de 110 000 collaborateurs du groupe Axa ;
- la commercialisation des produits d'investissement (Millésime Prestige et Sérénité Premium) dédiés à la clientèle des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne sous la forme de Fonds Communs de Placement à capital partiellement ou totalement garanti. Réalisé dans le cadre du New Deal entre la BFI et les réseaux actionnaires, cette fourniture de fonds diversifiés s'intègre dans la politique d'innovation Produits des Marchés Actions, en s'appuyant sur des stratégies propriétaires de gestion du risque.

1.4.1.5 Corporate Solutions & Advisory

Corporate Solutions propose à sa clientèle des solutions sur mesure d'optimisation de bilan ou de transfert de risques dans le cadre d'opérations de restructuration et d'acquisition. Constituée de 90 personnes et présente dans neuf pays, Corporate Solutions s'adresse à une large clientèle d'entreprises internationales et de fonds souverains située en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et sur le continent sud américain.

L' année 2011 a été marquée par un niveau d'activité ralenti par rapport à 2010 et par une réorganisation avec transfert des équipes d'origination en charge de la zone Europe vers le département Dettes et financements pour constituer la ligne métier ELF [2].

En 2011, l'activité **Conseil en Fusions-Acquisitions** a été exercée essentiellement sur le marché français et a porté sur des transactions de moyennes capitalisations. La clientèle est constituée de grands groupes français ou internationaux, d'entreprises petites et moyennes, de fonds d'investissement et d'entités publiques. L' équipe dispose d'une expertise particulière dans des secteurs tels que l'agroalimentaire, la distribution, les médias, les BTP ainsi que les énergies renouvelables. En 2011, Natixis a conseillé le fonds Cube Infrastructure pour l'acquisition d'Idex et les fondateurs de Rue du Commerce et le fonds Apax pour la cession de leur participation dans la société à Altarea.

1.4.1.6 Gestion pour compte de tiers

Natixis développe des activités de Gestion d'actifs pour compte de tiers ayant des synergies avec les métiers de la BFI et destinées aux investisseurs institutionnels français et internationaux. Ces activités regroupent la gestion de fonds d'infrastructures, d'environnement et de développement durable, la gestion de fonds de transfert de risques assurances (alternative risk transfer) ainsi qu'une plateforme de managed funds et de gestion alternative. Plusieurs fonds diversifiés sont dédiés à la clientèle des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

1.4.1.7 La plateforme Asie

Présente dans 12 pays, avec près de 450 collaborateurs, la plateforme Asie-Pacifique regroupe la plupart des activités de Financement et de Marchés. Son objectif est d'accompagner les

(1) Employee Share Ownership Plan.

(2) Voir § 1.4.1.2.

clients internationaux et de développer l'expertise des métiers spécialisés dans cette zone à forte croissance.

Un plan de développement des activités de marchés a été mis en place en 2011, afin d'élargir l'offre produits, renforcer les capacités de distribution et systématiser le cross-selling avec les activités de financement. Trois mesures majeures ont été prises : déploiement des métiers Equity et Fixed Income, renforcement ciblé de la force de vente, mise en place d'une plateforme dette regroupant syndication et primaire obligataire.

Le coverage Entreprises a été réorganisé afin de mieux concentrer les activités commerciales sur les secteurs et clients prioritaires en appui des métiers spécialisés.

Pour les financements de matières premières, la stratégie d'accompagnement des principaux producteurs et importateurs de chaque pays s'est poursuivie ; les financements d'actifs de transport maritime se sont focalisés sur les projets off-shore. Les équipes de financements aéronautiques (Chine, Malaisie), financements de projets (Australie, Vietnam) et financements stratégiques et d'acquisitions (Hong Kong) ont conforté leur position d'arrangeur d'opérations à forte visibilité.

Profitant de l'impulsion donnée en 2011, la plateforme poursuivra son développement en 2012 tout en se recentrant sur ses activités et clients les plus stratégiques.

1.4.1.8 La plateforme Amériques

Malgré la crise de liquidité du second semestre 2011 et l'intensification de la réglementation, la plateforme Amériques a poursuivi sa croissance et joué un rôle majeur dans des financements significatifs, tout en réduisant son profil de risque et en contrôlant ses coûts.

Présente en Amérique du Nord et en Amérique latine, la plateforme couvre la majorité des activités de financements et de marchés de capitaux, avec environ 600 collaborateurs dans 5 pays.

Plusieurs actions ont été menées afin d'élargir la base de clientèle et l'offre produits. Pour renforcer les activités de FIC&T, une plateforme Crédit a été créée, intégrant l'origination obligataire et de prêts, la syndication, le trading, la distribution et la recherche et offrant ainsi aux clients un accès au marché obligataire en dollar. Les capacités de vente et trading sur dérivés de taux d'intérêts et change ont également été développées. Sur le métier Actions, une revue stratégique a été menée, la coordination globale a été renforcée afin d'offrir aux clients des solutions financières intégrées d'investissement et de couverture. L'équipe GSCS a étendu la portée mondiale de ses capacités de solutions assurantielles. Enfin, le Coverage s'est concentré sur le développement des relations avec les entreprises et sponsors financiers dans les secteurs d'activité prioritaires de la BFI.

Mettant en œuvre un objectif stratégique majeur, la plateforme a joué un rôle plus important dans les financements en participant à 51 opérations obligataires (pour un montant levé de 49,5 milliards de dollars), dont 8 (11,2 milliards de dollars) en tant que joint bookrunner. Les financements les plus significatifs ont été réalisés pour Vale (2e société minière mondiale), Pemex/PMI trading (6e société pétrolière mondiale) et Cablevision (5e câblo-opérateur aux États-Unis).

1.4.1.9 La plateforme Europe Afrique Moyen-Orient

La plateforme EMEA (Europe hors France, Afrique, Moyen-Orient) regroupe les implantations de la BFI à Londres, Madrid, Milan, Francfort, Moscou et Dubaï.

La stratégie de la plateforme a été définie en ligne avec les objectifs généraux de la banque : évolution vers des activités à forte valeur ajoutée et à faible consommation de fonds propres, avec une attention particulière portée aux clients clés.

La plateforme EMEA se compose des trois sous-ensembles suivants :

- **l'Europe du Sud**, avec une présence de l'ensemble de l'offre de la BFI ;
- **l'Europe du Nord**, avec un positionnement sélectif et spécialisé sur les clients institutions financières avec une offre de produits à forte valeur ajoutée ;
- **les pays émergents**, avec une approche plus opportuniste en fonction des clients et des marchés locaux.

En 2011, l'activité dans la zone EMEA s'est développée dans les financements structurés, notamment dans les financements d'acquisition, l'Equity-Linked Financing et les financements de projets. Les activités de marchés de capitaux ont été développées dans la partie émergente et se sont maintenues dans un contexte incertain en Europe, notamment sur les métiers de dette. A partir du second semestre, pour accompagner l'évolution nécessaire liée au contexte financier, la plateforme EMEA a mis en œuvre un programme d'optimisation de portefeuilles visant à recentrer l'activité sur les clients prioritaires de la banque.

1.4.1.10 La recherche

La recherche de la BFI est une priorité stratégique et fait partie intégrante de la démarche de Natixis auprès de sa clientèle. Elle publie quotidiennement des analyses pour éclairer les décisions de ses clients et participe au processus de création de solutions financières adaptées à leurs attentes.

La **recherche économique**, dirigée par Patrick Artus, offre une expertise approfondie intégrant un suivi conjoncturel, des prévisions économiques et financières, une analyse des marchés de taux et d'actions, des évaluations par pays ainsi qu'une stratégie d'investissement. Avec 350 valeurs européennes suivies dans 23 secteurs, Natixis représente l'une des offres les plus reconnues du marché en matière de **recherche actions**. Sur la **recherche crédit**, les équipes fournissent un décryptage des tendances des marchés du crédit et recommandent aux clients une pondération idéale pour un portefeuille crédit entre les différents marchés/secteurs. Enfin, la **recherche quantitative** soutient le process d'innovation financière de la banque et assure sa compétitivité sur des marchés en constante évolution grâce au développement de modèles de valorisation et de gestion des risques.

1.4.2 ÉPARGNE

Natixis a rassemblé l'ensemble de ses activités liées à l'épargne au sein d'un même pôle : le cœur de ce pôle Épargne est constitué des expertises en Gestion d'actifs pour lesquelles le Groupe BPCE a une ambition mondiale et il a été renforcé par l'apport des activités Assurances, de la Banque privée et de Capital Investissement pour lesquelles Natixis souhaite accélérer le développement.

Ce pôle dispose ainsi d'expertises de gestion mondialement reconnues mais aussi de structures de distribution adaptées aux différentes spécificités et réglementations des marchés sur lesquels il opère. Ce modèle permet également de renforcer la place des deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne sur le segment de l'épargne financière en France et de trouver de nouveaux relais de croissance pour le groupe à l'international.

Sur les bases solides et renforcées de son marché naturel, le pôle Épargne entend poursuivre son développement à l'international. Près de 52 % des collaborateurs (environ 4 000) du pôle Épargne travaillent à l'étranger et principalement au sein de Natixis Global Asset Management : plus de 1 700 personnes et 15 sociétés de gestion aux États-Unis qui constituent le premier marché mondial de la Gestion d'actifs et une plateforme de distribution mondiale de 500 personnes présentes dans le monde entier et qui occupe une place de tout premier plan sur le segment des mutual funds américains.

La Banque privée dispose en outre d'une plateforme au Luxembourg avec une centaine de collaborateurs pour développer son activité en Europe et le Capital investissement propose une offre de fonds de fonds mondiale avec des sociétés de gestion aux États-Unis et en Asie.

1.4.2.1 Gestion d'actifs

Au centre du pôle Épargne, l'activité de Gestion d'actifs de Natixis développe une large gamme de solutions d'investissement sous forme de fonds, de produits dédiés et de mandats couvrant toutes les classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, immobilier, alternatif et diversifié).

UN ACTEUR MONDIAL DE LA GESTION D'ACTIFS

Ces activités sont structurées autour d'une holding, **Natixis Global Asset Management**, qui assure la cohérence d'ensemble en prenant en charge le développement d'une plateforme de distribution mondiale et les fonctions de pilotage financier et stratégique de plus d'une vingtaine de sociétés de gestion et de services d'investissement basées en Europe, aux États-Unis et en Asie. Cet ensemble d'entités comprend plus de 3 000 collaborateurs dont plus de 1 700 aux États-Unis et dispose de positions de force en Europe, principalement en France et aux États-Unis et développe sa présence en Asie et au Moyen-Orient.

Son modèle économique est constitué d'une plateforme de distribution globale à laquelle sont adossées des sociétés de gestion multi-spécialiste pour répondre aux besoins d'une large clientèle dans le monde entier. La diversité de ses expertises de gestion, la force de son réseau de distribution et la flexibilité de son modèle économique ont permis à Natixis Global Asset Management d'affirmer sa position de grand acteur global de la gestion d'actifs. Fin 2010, Natixis Global Asset Management se situait dans le top 15 des gestionnaires d'actifs mondiaux (1).

En 2011, la stratégie de développement mondial de Natixis Global Asset Management, réaffirmée au sein du plan stratégique de Natixis, a été poursuivie. La société a mené une politique d'investissements pour assurer l'extension régulière du champ des expertises de gestion ainsi que le développement de la plateforme de distribution aux États-Unis, en Europe et dans le reste du monde, notamment dans les zones émergentes, telles que l'Asie.

L'année 2011 a été marquée pour le marché mondial de la gestion d'actifs, à partir du 2ème semestre en particulier, par un environnement économique en faible croissance, la crise de l'euro et la mauvaise tenue des marchés financiers européens.

Dans ce contexte très difficile pour la gestion d'actifs, principalement en Europe, les activités de Natixis Global Asset Management ont bien résisté avec une collecte nette de 3,7 milliards d'euros en 2011. Les encours sous gestion progressent légèrement à 543,9 milliards d'euros en 2011. Ceci s'explique par une collecte nette portée par les États-Unis, une décollecte en Europe, l'effet marché étant négatif à la fois en Europe et aux États-Unis.

En 2011, les résultats commerciaux ont été favorisés par le dynamisme de la plateforme de distribution centralisée de Natixis Global Asset Management, dont l'objectif est de collecter des encours pour les sociétés de gestion et qui couvre les États-Unis pour l'activité retail en particulier, mais aussi l'Europe (hors France), le Moyen-Orient, l'Asie et l'Australie. Cette plateforme a réalisé une année de collecte nette tout à fait remarquable et affirme son modèle de croissance de plus en plus diversifié tant par classe d'actifs, société de gestion ou zone géographique.

Au total les encours distribués par la plateforme se situent à 149,8 milliards de dollars, soit 21 % des encours globaux de Natixis Global Asset Management. Aux États-Unis, les encours distribués ont dépassé les 100 milliards de dollars pour la première fois lors du 1er semestre et atteignent 101,2 milliards à la fin de l'année 2011. De même, les encours distribués à l'international (hors France et États-Unis) se situent à 48,6 milliards de dollars, en hausse de 26 % par rapport à fin 2010.

L' Asie-Pacifique (Chine, Japon), mais aussi l'Australie, ont représenté une zone géographique en forte augmentation de collecte qui apparaît comme un levier de croissance future.

Plusieurs entités locales ont été renforcées (Tokyo, Londres…) et trois nouveaux bureaux ont été ouverts à Amsterdam, Stockholm et Madrid.

Le modèle multi-boutique de Natixis Global Asset Management s'est renforcé par l'acquisition majoritaire de Darius Capital Partners, une société de conseil en investissement spécialisée dans la gestion alternative et par la finalisation de l'accord de partenariat stratégique avec IDFC AM, un gestionnaire d'actifs indien reconnu basé à Mumbai, avec une prise de participation à hauteur de 25 %. Enfin, Axeltis, société de distribution pour les fonds tiers du Groupe, est entrée dans le giron de Natixis Global Asset Management.

(1) Classement Cerrulli-juillet 2011 portant sur les encours sous gestion fin 2010.

DES POSITIONS FORTES EN EUROPE

L'activité de gestion européenne représente, à la fin de l'exercice 2011, 306,4 milliards d'euros, soit - 3,9 % par rapport à 2010. Cette variation s'explique par un effet marché négatif et une décollecte nette sur plusieurs catégories d'encours.

Les sociétés de gestion européennes à fin 2011 ***(en milliards d'euros d'actifs gérés)*** **:**

- Natixis Asset Management (283,9 milliards d'euros) : gestion monétaire, obligations, actions et diversifié, gestion alternative et structurée, ISR.
- AEW Europe et NAMI AEW Europe (18,6 milliards d'euros) : gestion d'actifs immobiliers, SCPI/OPCI.
- Natixis Multimanager (1,9 milliard d'euros) : multigestion, gamme de fonds à performance absolue.
- H_2O Asset Management (1,8 milliard d'euros) : gestion global macro multistratégies et gestion obligations internationales.
- Ossiam (0,2 milliard d'euros) : ETF (Exchange Traded Funds) dits de stratégie.

Natixis Asset Management qui figure parmi les leaders de la gestion en Europe est l'expert européen de Natixis Global Asset Management. La société offre des expertises reconnues dans les principales classes d'actifs et styles de gestion tout en donnant un accès privilégié à des expertises complémentaires de Natixis Multimanager, spécialisée dans la multigestion, de Dorval Finance, en gestion flexible et de H_2O Asset Management, en gestion de type alternative « global macro », depuis Londres.

Les encours sous gestion de Natixis Asset Management se situent à 283,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion fin 2011 contre 299,8 milliards fin 2010. La décollecte, qui est restée contenue, traduit des sorties sur les différentes classes d'actifs dues au recul des marchés financiers et à la vive concurrence des produits d'épargne de bilan.

De nouvelles offres collectives et des fonds à formule pour les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont été lancés. Le renforcement des ventes de Natixis Asset Management en Europe ainsi que le développement des synergies au sein du pôle Épargne constituent toujours une priorité majeure.

Filiale détenue en partenariat avec la Caisse des Dépôts qui détient 40 % du capital, AEW Europe est un des leaders européens du conseil en investissement et de la gestion d'actifs immobiliers pour compte de tiers. AEW Europe est présente dans 9 pays européens, notamment à Paris et à Londres, et gère 18,6 milliards d'euros d'actifs fin 2011, en progression de 8 %. En 2011, AEW Europe a crée AEW UK, une plateforme de gestion de fonds immobiliers UK à Londres, détenue à 50 %. L'association entre AEW Capital Management - aux États-Unis et en Asie - et AEW Europe et ses filiales régulées constitue une plateforme mondiale se situant à la 6e position mondiale par le montant des actifs gérés.

Enfin, Ossiam a démarré son activité d'ETF (Exchange Traded Funds) de stratégie avec le lancement de plusieurs fonds cotés sur les places de Paris, Francfort, Londres, Milan et Zurich.

Les sociétés de gestion européennes disposent ainsi d'une offre complète couvrant l'ensemble des classes d'actifs classiques – monétaire, taux, actions et immobilier – et des expertises à forte valeur ajoutée, telles que les produits structurés, les produits ISR (investissement socialement responsable) ou la multi-gestion.

Cette année encore les sociétés de gestion européennes ont reçu de nombreuses distinctions pour la performance et la spécificité de leurs fonds d'investissement et expertises de gestion.

ÉTATS-UNIS – LE DÉVELOPPEMENT DU MODÈLE MULTI-BOUTIQUE

Les encours sous gestion pour la quinzaine de filiales américaines se situent, fin 2011, à 302,8 milliards de dollars, contre 291,7 milliards de dollars en 2010, en progression de 3,8 % malgré un effet marché négatif. La collecte nette, en forte progression par rapport à 2010, s'est située à un niveau significatif de + 17,3 milliards de dollars. Trois entités réalisent l'essentiel de la collecte : Loomis Sayles (Obligations), Harris Associates (Actions et mandats) et Alpha Simplex (Gestion quantitative).

L'ensemble des sociétés de gestion américaines assure directement la distribution pour les clients institutionnels aux États-Unis. Elles ont bénéficié d'un fort appui en 2011, pour la clientèle de détail en particulier, de la plateforme de distribution qui offre les produits de gestion et propose des capacités de conseil, de structuration et de services associés modulables en fonction des différents marchés et canaux de distribution. Cette plateforme est fournisseur, notamment, de grands distributeurs ainsi que de conseillers privés en investissements. Elle contribue également au développement des ventes des produits de sociétés de gestion américaines en Asie-Pacifique, à Singapour, à Taipei, au Japon et en Australie.

La campagne médias lancée en 2010 a été poursuivie en 2011 autour du concept « Better Thinking. Together. ». Celle-ci met en valeur la diversité et la pertinence des solutions d'investissement proposées par les sociétés américaines dont l'approche « alternative » développée par des sociétés de gestion telles que Gateway Investment Advisers ou encore Alpha Simplex.

Ces actions de communication sont conduites désormais sous la marque Natixis Global Asset Management, le retrait du nom et de la marque de l'entité de distribution Natixis Global Associates étant intervenu au début de l'année 2012.

En 2011, plusieurs équipes de gestion et des gérants ont, à nouveau, été récompensées en particulier ceux de Loomis et Harris Associates.

Les sociétés de gestion américaines et asiatiques à fin 2011 ***(en milliards de dollars d'actifs gérés)*** **:**

- Loomis Sayles (162,6 milliards de dollars) : gestion actions (growth, core, value) et obligations (core à high yield).
- Harris Associates (64,5 milliards de dollars) : gestion actions value américaines et internationales.
- AEW Capital Management (14,8 milliards de dollars) : gestion d'actifs immobiliers.
- Reich & Tang Asset Management (12,9 milliards de dollars) : gestion monétaire.
- Aurora Investment Management (10,2 milliards de dollars) : multigestion alternative.
- Gateway Investment Advisers (8,1 milliards de dollars) : hedged equity.
- Vaughan Nelson (7,7 milliards de dollars) : gestion actions value et obligations.
- Hansberger Global Investors (7,6 milliards de dollars) : gestion actions internationales.
- IDFC (4,8 milliards de dollars) : gestion actions et obligations.
- Capital Growth Management (détenue à 50 %, 4,3 milliards de dollars) : gestion actions.
- Alpha Simplex (3,6 milliards de dollar) : gestion quantitative.
- Snyder (1,7 milliard de dollars) : gestion actions américaines *small* et *mid caps value*.
- Caspian Private equity (0,8 milliard de dollars) : gestion private equity.
- Absolute Asia Management (0,7 milliard de dollars) : gestion actions asiatiques (hors Japon), actions Asie émergentes.
- Active Investment Advisors (0,4 milliard de dollars) : gestion indicielle sous mandat.

1.4.2.2 Assurances

L' offre « Assurances » de Natixis couvre l'essentiel des besoins à destination de la clientèle des particuliers, des professionnels indépendants et, dans une moindre mesure, des entreprises. Principalement distribuées par le réseau Banque Populaire, l'assurance-vie et la retraite sont en fortes synergies avec les autres métiers du pôle Épargne. Les activités prévoyance ont connu un développement soutenu depuis cinq ans et recouvrent une très large gamme, allant de l'assurance en cas de décès, d'arrêt de travail ou de dépendance à l'assurance des emprunteurs, distribuée par les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne. Enfin, les offres d'assurance automobile et habitation proposées à la clientèle de particuliers du réseau Banque Populaire sont complétées par une offre à destination des clients professionnels du réseau Banque Populaire.

Natixis Assurances est présente au Luxembourg au travers de sa filiale Natixis Life, ainsi qu'au Liban et en Tunisie au travers de prises de participation dans des filiales en partenariat avec des banques privées locales.

Le chiffre d'affaires cumulé de Natixis Assurances atteint 4,36 milliards d'euros en 2011.

L' ASSURANCE-VIE : UNE BONNE RÉSISTANCE DANS UN CONTEXTE PEU FAVORABLE

Le marché de l'assurance-vie a été très perturbé en 2011, avec une collecte brute de l'ensemble du marché français en recul de 14 % et une collecte nette cumulée en très forte baisse sous l'effet des retraits importants au cours du dernier trimestre. Pour sa part, Natixis Assurances a démontré une bonne résistance dans cet environnement adverse avec une collecte brute en baisse nettement moins forte (- 9 % sur le périmètre France) et une collecte nette cumulée positive globale de près de 600 millions d'euros et des encours qui atteignent 37,7 milliards à fin décembre 2011.

Natixis Assurances Partenaires, filiale dédiée aux plateformes de conseillers de gestion de patrimoine et aux banques privées, termine l'année 2011 sur une très bonne note avec une collecte brute en hausse de 34 % par rapport à 2010. La collecte investie en unités de compte représente 33 %. 2011 a également été marquée par la mise en commercialisation de la gestion sous mandat collective avec Natixis Multi Manager, OFI Asset Management et Rothschild et Cie, ainsi que par la mise à disposition des partenaires d'un Extranet dédié et la mise en ligne d'un nouveau site institutionnel.

Natixis Assurances a achevé la mise en œuvre de la rénovation de son système de gestion de son activité assurance-vie : la plateforme OMEGA offre une plus grande capacité d'innovation et de réponse aux exigences de qualité de service des clients.

L' ASSURANCE PRÉVOYANCE AFFICHE UNE EXCELLENTE PERFORMANCE

L'activité prévoyance de Natixis Assurances enregistre une forte progression avec des cotisations en hausse de 20 % à 456 millions d'euros. Natixis Assurances a notamment achevé le déploiement de son offre d'assurance des emprunteurs : celle-ci couvre les crédits classiques, mais également les crédits à la consommation et les opérations de crédit-bail de Natixis, distribués par les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne. En 2011, l'assurance des emprunteurs représente 61 % des cotisations prévoyance.

L' ASSURANCE INCENDIE, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS (IARD) : UN DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE

Le chiffre d'affaires de l'assurance IARD en France atteint son niveau de progression le plus élevé depuis 2004. L'année 2011 a connu, début novembre, son premier événement climatique d'envergure avec de graves inondations dans le Sud-Est. Pour sa part, Natixis Assurances enregistre une progression sensible de son activité. Le nombre de contrats en portefeuille s'élève à 888 919 fin 2011, soit une augmentation de 5 % sur l'exercice. Au total, les cotisations acquises en IARD s'établissent à 232 millions d'euros, en hausse de 8 %, avec également une bonne performance sur l'activité « professionnels », en hausse de 48 %.

1.4.2.3 Banque privée

L' activité de Banque privée de Natixis est entièrement dédiée à la gestion du patrimoine des investisseurs privés. Elle intervient en France, via la Banque privée 1818, et au Luxembourg, via les équipes de Natixis Private Banking. Elle gère au total 18,9 milliards d'euros d'actifs.

Experte en solutions patrimoniales et financières, la Banque privée propose une offre étendue de produits et de services adaptés aux exigences d'une clientèle haut de gamme française et internationale. Cette offre couvre non seulement l'ingénierie juridique et fiscale, le conseil patrimonial en opérations de haut de bilan, l'assurance-vie et la gestion d'actifs (mandats de gestion, gestion conseillée, OPCVM, produits structurés…), mais aussi le crédit, élément indispensable à la structuration d'un patrimoine. Elle est construite selon un principe simple : rechercher les solutions les plus performantes, qu'elles soient élaborées par ses équipes, par des entités du Groupe BPCE ou par des acteurs externes reconnus pour leur sérieux et la qualité de leurs prestations.

Les banquiers privés, les gérants, les spécialistes produits, les experts patrimoniaux et les ingénieurs financiers sont tous des professionnels de haut niveau dotés de compétences pluridisciplinaires leur permettant de traiter les problématiques les plus complexes.

Pour se développer, l'activité de Banque privée capitalise sur trois canaux de distribution à fort potentiel : les réseaux du Groupe BPCE, les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) et les clients directs, apportés notamment par Natixis. En 2011, elle a réalisé une collecte nette de 1,9 milliard d'euros, performance notable dans un contexte de marché particulièrement difficile.

L' ACCOMPAGNEMENT DES RÉSEAUX DU GROUPE BPCE

En tant que partenaire privilégiée du Groupe BPCE, la Banque privée met l'accent sur son rôle d'accompagnement des réseaux Banque Populaire, Caisses d'Epargne et BPCE International et Outre-Mer. Elle intervient régulièrement auprès des équipes de gestion privée des banques régionales afin de leur fournir toutes les solutions patrimoniales et financières dont elles ont besoin pour répondre aux attentes de leurs clients. À ce titre, elle met à la disposition des réseaux du Groupe BPCE une gamme de produits et de services qui couvre toutes les étapes de la gestion patrimoniale (gestion sous mandat, sélection d'OPCVM, contrats d'assurance-vie…). En 2011, la mise en place d'une plateforme d'assurance-vie accessible par les réseaux a permis à la Banque Privée 1818 de se positionner comme le courtier en architecture ouverte du Groupe BPCE.

Pour apporter aux conseillers des réseaux tous les supports nécessaires à leur démarche, la Banque privée dispose d'une équipe de 30 personnes comprenant des banquiers privés et des Responsables Accompagnement Partenaires. En 2011, la collecte brute auprès des réseaux s'est élevée à 884 millions d'euros dont 260 millions d'euros au titre du transfert de la gestion sous mandat en provenance de deux Banques Populaires.

LA PLATEFORME POUR LES CONSEILLERS EN GESTION PRIVÉE INDÉPENDANTS (CGPI)

Le rapprochement de 1818 Partenaires avec Sélection R en mars 2011 a donné naissance à Sélection 1818 la première plateforme multiproduits et multiservices du marché entièrement dédiée aux professionnels indépendants du Patrimoine. Disposant d'une couverture nationale avec des interlocuteurs dédiés par région, sa stratégie consiste à se focaliser sur les cabinets les plus actifs du marché. Pour asseoir sa position de leader et répondre aux attentes des CGPI tout en améliorant sa qualité de service, Sélection 1818 a initié en 2011 un vaste projet de modernisation de son socle technique.

Avec 5,8 milliards d'euros d'encours et un CGPI sur 3 partenaires de la plateforme, Sélection 1818 a réalisé une collecte brute de 1,1 milliard d'euros en 2011. Elle a été élue 2e meilleure plateforme bancaire par le magazine Gestion de Fortune.

L'EXPERTISE EN GESTION DE FORTUNE

Les banquiers privés en charge de la clientèle directe ont pour cœur de cible les entrepreneurs et des cadres dirigeants en France et à l'international. Dans ce contexte, ils sont régulièrement amenés à travailler avec les équipes coverage de Natixis dans le cadre du cross-selling. En 2011, les équipes de gestion de fortune ont enregistré une activité soutenue grâce à la fois à la clientèle historique et au renforcement des synergies avec le Luxembourg.

Pour répondre aux attentes spécifiques de cette clientèle exigeante, les experts de la banque privée cherchent en permanence à déployer des solutions innovantes et sur mesure. Dans cette dynamique, la Banque Privée 1818 a structuré en 2011 une nouvelle équipe de gestion conseillée qui a généré en 6 mois 125 millions d'euros de collecte. Pour ses clients très haut de gamme, elle a également développé une prestation de family office portant sur tous les aspects financiers du patrimoine et complété son expertise en matière de philanthropie en mettant en place deux fonds de dotation. Ces offres contribuent à renforcer l'image de la ligne métier banque privée auprès de la clientèle Ultra High Net Worth ainsi que son positionnement sur ce segment d'investisseurs.

L' ACTIVITÉ INTERNATIONALE

Les équipes de Natixis Private Banking, logées au sein de Natixis Bank au Luxembourg, accompagnent depuis plus de 20 ans les expatriés et les non-résidents dans la gestion de leur patrimoine

international. En 2011, elles ont réalisé une collecte brute de 1,2 milliard d'euros, dont 629 millions d'euros dans le cadre de la création de deux SICAR. La nouvelle équipe de management mise en place en fin d'année a pour objectif de poursuivre le repositionnement de la stratégie commerciale vers une clientèle gestion de fortune.

1.4.2.4 Capital investissement

A travers sa structure historique dédiée Natixis Private Equity (NPE), Natixis a été un opérateur de référence dans le métier du Capital investissement dédié aux PME tant en France qu'à l'international, principalement sur les segments du venture, du capital développement et des fonds de fonds diversifiés.

Fort de cette expérience et des performances reconnues, Natixis a décidé en 2008 de restructurer son activité de private equity en se concentrant sur les structures de gestion capables de répondre aux problématiques d'investisseurs tiers. Rattaché au pôle Epargne de Natixis, aux côtés de l'asset management, de l'assurance et de la banque privée, le capital investissement est désormais une solution d'épargne alternative de long terme proposée aux clients de l'entreprise.

Son positionnement axé sur l'économie réelle offre des solutions de financement, de croissance et d'accompagnement durables à plus de 500 sociétés, majoritairement en France, ce qui lui permet de proposer une gamme de placements originaux, à fort potentiel de rendement sur le long terme, réellement diversifiant et peu accessibles en direct.

L'activité Capital investissement de Natixis couvre trois segments distincts et complémentaires au travers de sept sociétés de gestion qui gèrent près de 3 milliards d'euros. Le métier repose sur 121 collaborateurs dont une majorité d'investisseurs en capital expérimentés.

LE CAPITAL RISQUE

Seventure Partners. Cette société de 18 collaborateurs gère plus de 390 millions d'euros à travers 19 fonds (essentiellement des FCPI et FCPR) commercialisés en grande partie dans le réseau Banque Populaire.

Masseran Gestion Capital Risque. Initialement créé au sein de la CNCE, l'activité capital risque de Masseran Gestion menée par six collaborateurs gère plus de 60 millions d'euros à travers sept fonds (exclusivement des FCPI) commercialisés principalement dans le réseau des Caisses d'Epargne et par la Banque Palatine.

Les deux sociétés Seventure Partners et Masseran Gestion Capital Risque sont actuellement en cours de rapprochement afin de former l'un des leaders français du capital risque, principal fournisseur en produits des deux réseaux bancaires partenaires de la BPCE.

LE CAPITAL DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSMISSION

Naxicap Partners. Avec 49 collaborateurs, quinze ans d'expérience et des actifs sous gestion de 910 millions d'euros, Naxicap Partners est l'un des premiers opérateurs français en capital développement sur le segment des PME. Elle s'appuie sur une couverture régionale avec cinq implantations.

Naxicap Partners vient d'acquérir la société de gestion AtriA Capital Partenaires qui lui permet de renforcer à la fois ses expertises et son portefeuille d'investisseurs potentiels. La société gère désormais près d'1,2 milliard d'euros.

Alliance Entreprendre. Cette société de 12 collaborateurs gère 145 millions d'euros à travers dix fonds (3 FCPR et 7 FIP) commercialisés pour partie dans le réseau des Caisses d'Epargne, mais également auprès d'investisseurs tiers.

LES FOND DE FONDS DIVERSIFIÉS

Apparus il y a une dizaine d'années, les fonds de fonds répondent à une problématique de diversification sous contrainte de minimiser les risques d'une certaine catégorie d'investisseurs. Cette activité couvre différentes stratégies en Europe, aux États-Unis et en Asie, sur plusieurs segments du cycle de vie de l'entreprise. Les modes d'investissement sont variés : primaire, secondaire et co-investissement.

Dahlia Partners : Dahlia Partners a été créée en 2006 par le lancement d'un premier fonds de fonds primaire de 300 millions d'euros en partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI). La société gère actuellement un portefeuille de 500 millions d'euros majoritairement investis en fonds primaires (68 %), mais comprend une partie en secondaire et en co-investissement. Dans le cadre du dispositif gouvernemental France Investissement, Dahlia Partners a constitué un FCPR de 100 millions d'euros en association avec CDC Entreprises.

Masseran Gestion Fonds de Fonds : Cette activité menée par 4 collaborateurs gère plus de 100 millions d'euros à travers un fonds de fonds européen à dominante française.

Le rapprochement des équipes Dahlia Partners et Masseran Gestion Fonds de Fonds concrétisé au premier trimestre 2012, permettra la création d'un pôle d'expertise de sélection unique de fonds Européen au sein de Natixis, bénéficiant à la fois de la mixité des expertises et d'une taille critique.

Caspian Private Equity : Créée en 2008 et basée à New York, Caspian Private Equity est une équipe constituée de 9 professionnels encadrée par un comité stratégique. Avec près d'un milliard de dollars sous gestion, Caspian Private Equity intervient principalement à travers deux fonds.

Eagle Asia Partners : Ancienne équipe historique de TIF Ventures, structure dédiée au Private Equity du gouvernement de Singapour, Eagle Asia Partners a été fondée en 2007 par 6 professionnels expérimentés bénéficiant d'un track-record reconnu sur la zone asiatique.

1.4.3 SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Les Services Financiers Spécialisés de Natixis réunissent deux métiers, les Financements spécialisés et les Services financiers, et huit activités dont la logique industrielle et les enjeux de distribution sont similaires.

Ces activités sont toutes au cœur du développement de la banque commerciale.

Les Financements spécialisés apportent à la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises différents services pour optimiser la gestion de la trésorerie ou accompagner un projet d'investissement : affacturage, cautions et garanties, crédit-bail, crédit à la consommation, financement du cinéma et de l'audiovisuel.

Les Services financiers regroupent les activités de gestion des règlements et de tenue de compte dans le domaine des paiements (virements, prélèvements, opérations monétiques…), des opérations de Bourse (conservation de détail et de banque privée), de l'Épargne salariale (participation, intéressement) et retraite (plan d'épargne retraite, plan d'épargne retraite collectif…), des titres spéciaux de paiement et de la prévoyance collective.

Le projet Ensemble du Groupe BPCE a fixé, en 2009, à près de 400 millions d'euros les synergies potentielles de PNB de Natixis avec les réseaux à horizon 2013 dont près de la moitié concernait les Services Financiers Spécialisés. Fin 2011, à mi-période, le PNB additionnel réalisé par le pôle est en avance sur l'objectif 2013.

1.4.3.1 Affacturage

Natixis, par l'intermédiaire de sa filiale Natixis Factor, conçoit et gère, pour des entreprises de toutes tailles, des solutions de gestion des créances des clients : affacturage et financement, assurance-crédit, information et recouvrement de créances.

4e acteur du marché national (14,3 % de part de marché – *source ASF au 31 décembre 2011)*, Natixis Factor réalise la plus forte progression commerciale parmi les principaux acteurs en France avec un chiffre d'affaires annuel affacturé proche de 25 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en croissance de 18 %. Cela représente près de 1 800 contrats signés auprès de la clientèle des réseaux du Groupe BPCE, de Natixis et au travers du réseau de courtage.

Natixis Factor tire pleinement partie de sa nouvelle plateforme informatique qui lui permet d'accroître la différenciation de son offre commerciale et d'améliorer sa productivité.

HISTOGRAMME SUR 5 ANS DU CHIFFRE D'AFFAIRES AFFACTURÉ *(EN MILLIARDS D'EUROS)*

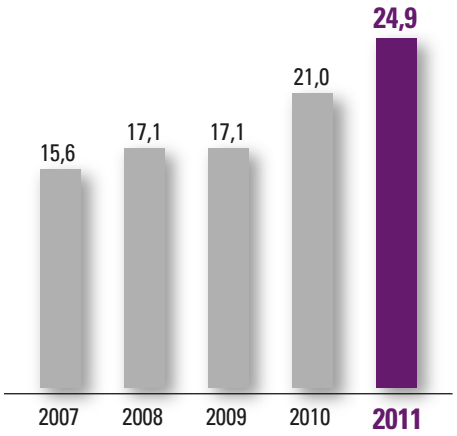

1.4.3.2 Cautions et garanties

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, compagnie d'assurance, est la plateforme multimétier de garanties et de cautions de Natixis.

Elle offre une large gamme de produits adaptés aux différents marchés et aux différents métiers : marché des particuliers (caution solidaire des crédits immobiliers), des professionnels (création/transmission d'activité, équipements, immobilier d'activité), de l'économie sociale et du logement social, partenariats publics/privés, des entreprises et des professionnels de l'immobilier (constructeurs, promoteurs, agents immobiliers, administrateurs de biens).

Natixis occupe la 2e place du marché français de la caution de crédits immobiliers aux particuliers (avec un nombre de dossiers cautionnés en progression de 30 % en 2011) ainsi que sur le marché de la garantie des administrateurs de biens et des agents immobiliers dans le cadre de la loi Hoguet (avec près de 5 000 garanties délivrées en 2011). Natixis occupe également une position de co-leader dans le secteur de la construction de maisons individuelles (plus de 20 000 maisons en 2011) et apporte sa garantie à de nombreuses entreprises, soit près de 40 000 actes (+40 %) au titre d'exigences réglementaires (garanties de paiement), fiscales (accises et douanes) ou contractuelles.

La compagnie a poursuivi en 2011 différents travaux sur son modèle interne, son organisation et ses processus, ce qui lui permettra, après homologation de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel), de satisfaire aux exigences des normes Solvency 2.

ÉVOLUTION DU TOTAL DES ENGAGEMENTS EN COURS
(EN MILLIARDS D'EUROS)

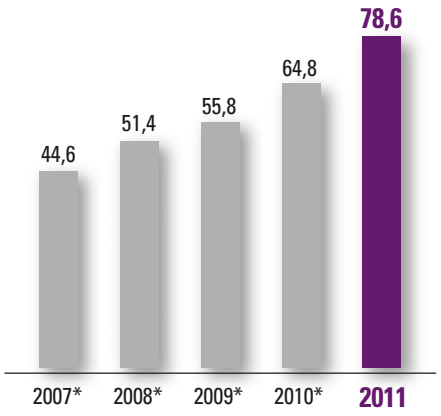

** Encours recalculés proforma*

1.4.3.3 Crédit-bail

Les entreprises de toutes tailles et les professionnels trouvent auprès de Natixis, au travers de Natixis Lease, de multiples solutions de financement de leurs équipements et installations : crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier, location simple, location longue durée automobile, location opérationnelle informatique et financement des énergies renouvelables.

Dans un contexte peu porteur, la production nouvelle de crédit-bail immobilier s'affiche en léger recul à 983 millions d'euros alors que celle de crédit-bail mobilier progresse de 18 %, dépassant 1,5 milliard d'euros, notamment grâce aux synergies avec les réseaux du Groupe BPCE. En crédit-bail Sofergie, Natixis confirme sa position dominante dans le financement des énergies renouvelables et enregistre une production nouvelle de 203 millions d'euros en augmentation de 3 % par rapport à 2010.

En 2011, Natixis a renforcé ses positions sur le marché de la gestion de parcs automobiles au travers de l'acquisition de GCE Car Lease. L' activité de gestion de parcs automobiles enregistre une hausse de 10 %.

1.4.3.4 Crédit à la consommation

Natixis développe pour les réseaux bancaires, au travers de Natixis Financement, des offres de crédit renouvelable et de gestion des prêts personnels amortissables.

Elle réunit, pour le compte des banques du Groupe BPCE, l'ensemble des savoir-faire du métier : conception et marketing, animation des réseaux, score d'octroi, gestion et portage des dossiers, recouvrement et contentieux. Dans un environnement économique qui pénalise le crédit à la consommation, Natixis Financement affiche une bonne dynamique commerciale, portée notamment par la diffusion des cartes de débit/crédit dans les réseaux Caisse d'Epargne et Banque Populaire et par l'adoption progressive de l'outil de gestion des prêts personnels amortissables par les Banques Populaires.

La production nouvelle atteint 6,1 milliards d'euros (1 milliard d'euros pour le crédit renouvelable et 5,1 milliards d'euros pour les prêts personnels amortissables).

Les encours totaux atteignent 11,3 milliards d'euros, en progression de 13 % en un an. L'entreprise conforte ainsi sa place de 3e acteur français du secteur.

L'alliance industrielle, conclue entre Natixis Financement et BNP Paribas Personal Finance, pour le développement d'une plateforme informatique commune, est entrée dans sa phase d'étude opérationnelle en 2011.

ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDIT GÉRÉS
(EN MILLIARDS D'EUROS)

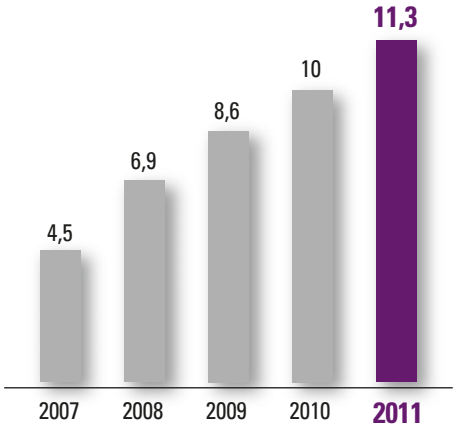

1.4.3.5 Financement du cinéma et de l'audiovisuel

Leader en France et en Europe, Natixis finance, par l'intermédiaire de sa filiale Natixis Coficiné, tous les métiers de l'image et du son.

Originellement orientée vers une clientèle française, l'activité de Natixis Coficiné s'est également développée vers les marchés de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg, Royaume-Uni) et au Canada.

En 2011, la production nouvelle de Natixis Coficiné s'est élevée à 423 millions d'euros et a concerné 328 dossiers, en hausse de 14,5 %. Le total des mises à disposition de l'année atteint 590 millions d'euros en augmentation de 16,7 % par rapport à 2010. Ceci porte les encours à 613 millions d'euros au 31 décembre 2011.

1.4.3.6 Ingénierie sociale

Natixis propose une offre complète en Ingénierie sociale, développée par Natixis Interépargne et Natixis Intertitres : épargne salariale, épargne retraite, actionnariat salarié, assurance collective et titres de services.

En 2011, Natixis conforte sa place de premier acteur de la tenue de comptes d'épargne salariale en France, avec 3 millions de comptes de salariés, soit une part de marché de 25 % *(source AFG au 30 juin 2011)*.

Pionnier de l'épargne salariale solidaire, Natixis renforce également sa position de numéro un, via Natixis Asset Management, avec 56,2 % de parts de marché *(source Finansol juin 2011)*.

L'offre Perco affiche, pour la 2e année consécutive, un très fort développement notamment sur les segments des corporates et des institutionnels, en progression de 40 % en un an, portant la part de marché détenue en tenue de comptes à plus de 30 % *(source AFG au 30 juin 2011)*.

Le développement de l'offre d'épargne salariale destinée aux PME et professionnels, distribuée par les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, s'est poursuivi avec 11 622 nouveaux contrats.

Innovant en permanence pour une information en temps réel des salariés-épargnants, Natixis a, en 2011, étendu la gamme de services dématérialisés : mise en ligne d'un nouveau portail Internet, organisé en espaces dédiés aux entreprises, aux institutionnels et aux épargnants, ouverture du premier serveur vocal interactif en langage naturel, première application pour smartphone dédiée à l'épargne salariale (25 000 téléchargements dès les 3 premiers mois).

Désormais distribués par les Caisses d'Epargne, les titres de services affichent une croissance soutenue, enregistrant plus de 96 000 nouveaux bénéficiaires du Chèque de Table® ou du CESU Domalin®, en particulier auprès des grands comptes et des collectivités locales. Le volume total émis augmente de près de 16 %, dépassant la contre-valeur de 690 millions d'euros en 2011.

En 2011, Titres Cadeaux, joint-venture avec La Banque Postale, poursuit le développement de son activité avec l'émission de près de 85 millions de CA DO CHÈQUE et la mise en marché de la CA DO CARTE, carte prépayée multienseigne, distribuée dès son lancement en juin dans certains bureaux de poste puis, début novembre, par les Caisses d'Epargne.

ÉVOLUTION PERCO EN NOMBRE D'ENTREPRISES CLIENTES

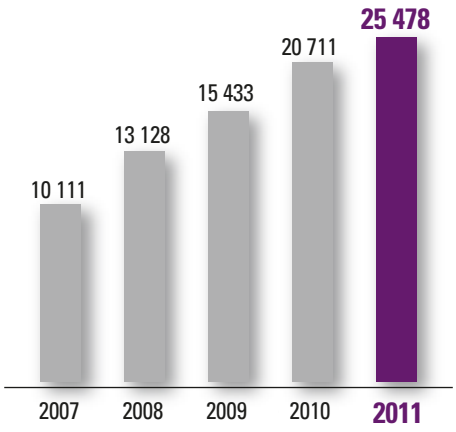

1.4.3.7 Paiements

Le métier Paiements de Natixis regroupe la gestion des moyens et systèmes de paiement et les Services aux particuliers.

Les flux de paiements sont traités au sein de Natixis Paiements, filiale spécialisée de Natixis. Elle traite les opérations de paiement (chèques, opérations de masse et unitaires, monétique…) via l'ensemble des circuits interbancaires et propose des prestations connexes. Natixis Paiements, opérateur de paiements unique pour le Groupe BPCE, traite les flux de paiement des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne, de grands établissements bancaires français et d'une centaine de banques et établissements financiers.

Natixis, 3e opérateur de paiements en France – avec des parts de marché supérieures à 20 % – aussi bien dans les systèmes d'échanges que dans la monétique, a échangé, en 2011, plus de 6,3 milliards d'opérations de masse dans le système Core. Au plan international, Natixis se situe parmi les dix premiers acteurs européens et ambitionne de développer des partenariats industriels. Pour ce faire, Natixis poursuit la construction d'une plateforme commune monétique avec BNP Paribas, à travers la joint-venture Partecis.

Dans le domaine de la monétique, Natixis développe une prestation complète pour les réseaux de distribution, de l'élaboration du produit à l'appui technico-commercial. Natixis accompagne le développement des marchés des professionnels et des particuliers et élabore les systèmes nécessaires à la mise sur le marché de nouveaux produits (paiement sans contact, support multivisuel, carte de débit/crédit, carte prépayée, e-commerce…). Gestionnaire de plus de 17 millions de cartes, Natixis a traité près de 3,2 milliards d'opérations cartes en 2011, en augmentation de 9 %.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR CARTE COMPENSÉES (PORTEURS ET COMMERÇANTS)
(EN MILLIARDS DE TRANSACTIONS)

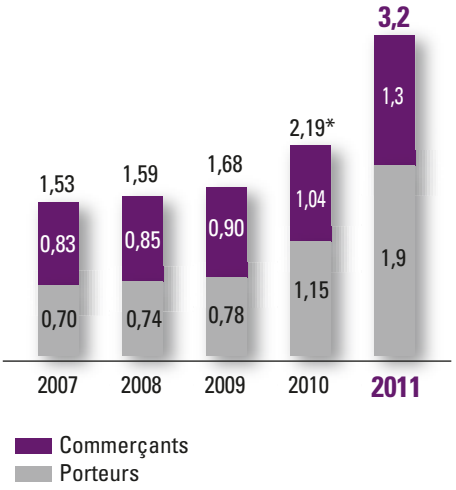

** dont opérations ex-GCE Paiements septembre à décembre 2010*

1.4.3.8 Titres

Dédié à la conservation de titres financiers pour la banque de détail et de gestion privée, le département EuroTitres de Natixis dispose de la 1re plateforme ouverte de conservation de titres en France.

Son offre de services est modulable et personnalisable : de la mise à disposition sécurisée du système de traitement en service bureau à une prestation intégrant toutes les fonctions de back office (routage des ordres de Bourse, comptabilisation des opérations, reporting clients, conservation des titres…).

Natixis intervient pour une clientèle diversifiée : réseaux bancaires du Groupe BPCE, autres établissements bancaires avec ou sans réseau, banques de gestion privée, sociétés financières, sociétés de gestion de portefeuilles de clientèle privée, etc.

Dans un environnement maussade marqué par une baisse persistante des volumes de transactions qui touche tous les acteurs de l'épargne financière, Natixis a parachevé avec succès la réorganisation de l'activité Titres (transfert d'activités, migrations informatiques de l'ensemble des Caisses d'Epargne), en vue de créer l'un des principaux acteurs de la conservation de détail en Europe.

Au total, Natixis gère près de 4,4 millions de comptes titres.

Par ailleurs, Natixis détient 15 % du capital de CACEIS et 33,4 % de Slib, éditeur de logiciels et fournisseur de services d'infogérance applicative à destination des prestataires de services d'investissement, après la cession de 33,2 % du capital à BNP Paribas en 2011.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU DÉPARTEMENT EUROTITRES PAR TYPE DE CLIENTÈLES

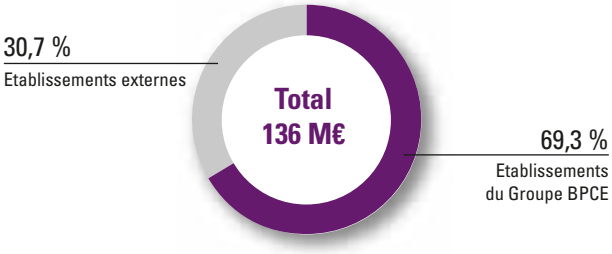

1.4.4 CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENT – CCI

Natixis, au travers des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), détient 20 % du capital de chacune des Banques Populaires et de chacune des Caisses d'Epargne. L'activité de banque de détail exercée par les réseaux contribue donc au résultat de Natixis.

1.4.4.1 Les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne

LES BANQUES POPULAIRES

Les Banques Populaires

- 19 Banques Populaires ;
- 3,8 millions de sociétaires ;
- 3 336 agences bancaires ;
- 8,4 millions de clients ;
- 192,5 milliards d'euros d'encours d'épargne ;
- 154,8 milliards d'euros d'encours de crédits.

Banques coopératives créées par et pour les entrepreneurs, les Banques Populaires sont les banques conseil de proximité de tous ceux qui entreprennent. Elles forment le 4e réseau bancaire en France avec 17 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire, banque des personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, et le Crédit Coopératif, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.

Les Banques Populaires sont détenues à 80 % par leurs sociétaires qui en sont aussi clients. Natixis détient les 20 % restants sous forme de certificats coopératifs d'investissement. La Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Banques Populaires. Son action s'inscrit dans le développement des intérêts communs des Banques Populaires et de leurs sociétaires.

Faits marquants 2011

- La Banque Populaire a remporté le *Podium de la relation client* 2011 (1) du secteur bancaire.
- Les services accessibles sur terminaux mobiles ont été enrichis et désormais chaque Banque Populaire s'est dotée d'une agence à distance. Ces *e-BanquePopulaire* offrent les mêmes services qu'une agence classique avec un conseiller attitré accessible par téléphone, mail, visioconférence ou tchat. 17 agences *e-BanquePopulaire* étaient opérationnelles à fin 2011.
- La Banque Populaire a lancé sa nouvelle campagne de communication, capitalisant sur ses valeurs historiques de banque conseil de proximité, encourageant l'entreprenariat et l'esprit d'initiative. La nouvelle image est portée par une nouvelle signature « La banque qui donne envie d'agir » et un logo modernisé.
- La Banque Populaire du Sud-Ouest et la Banque Populaire Centre Atlantique ont fusionné pour créer la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique. Cette nouvelle grande banque régionale couvre onze départements.

(1) Selon l'étude BearingPoint TNS Sofres.

LES PARTICULIERS

Les Banques Populaires se sont mobilisées avec succès pour équiper davantage leurs clients actifs et conquérir de nouveaux clients particuliers.

Cartes de paiement

Première en France, la Banque Populaire a lancé la carte *Visa Platinum,* qui s'adresse à une clientèle désireuse de bénéficier de multiples avantages haut de gamme : plafonds de paiement et retrait élevés, services de conciergerie… Comme les autres cartes Visa, elle est disponible en version *Facelia* qui offre le choix à chaque opération entre un paiement comptant ou à crédit.

La carte de paiement *NRJ Banque Pop'*, lancée il y a un an, a conquis près de 32 000 jeunes porteurs. Elle leur permet de gagner des places de concert et de bénéficier d'avantages auprès de sociétés partenaires.

Prêts et crédits

Pour les prêts personnels, les Banques Populaires s'appuient désormais sur le savoir-faire et l'outil mis à disposition par Natixis Financement. Les conseillers peuvent ainsi répondre au mieux aux projets des clients en fonction de leur budget.

Le partenariat exclusif avec la LMDE, principale mutuelle des étudiants, a été renouvelé. La Banque Populaire favorise l'autonomie financière des adhérents LMDE grâce à des prêts sans caution pour financer leurs études ou louer un appartement.

Dans l'habitat, la Banque Populaire a été la première à proposer le PTZ+, un prêt à taux zéro ouvert à tous les primo-accédants et modulé selon les performances énergétiques du logement.

Grâce à une nouvelle année de production soutenue, les encours de crédits aux particuliers progressent de 6,3 %. À fin 2011, ils s'élèvent à 85,9 milliards d'euros.

Bancassurance

Deux temps forts ont rythmé l'année avec une approche globale des besoins et des solutions possibles : *Parents prudents* pour les jeunes familles avec enfants, *Rentrée sereine* pour les seniors actifs et les retraités, incités notamment à anticiper la dépendance.

Une nouvelle offre d'assurance auto a été lancée : entièrement modulable, *Assur-BP Auto* présente des garanties complètes dès la formule de base et peut être souscrite en ligne.

Un plan de développement ambitieux a été mis en place afin de faire de la bancassurance le métier au quotidien des Banques Populaires.

Dépôts et placements

Dans un contexte de crise de liquidité, l'accent a été mis sur la collecte bilantielle. Les encours ont ainsi progressé de 6,6 %. Cinq tranches d'emprunt BPCE, commercialisées sous forme de compte titre ou d'assurance-vie, ont collecté 691 millions d'euros, soit trois fois plus qu'en 2010.

Sur l'assurance-vie, dans un contexte très difficile, les encours se sont maintenus enregistrant une légère baisse de 0,7 %.

En matière d'OPCVM, trois fonds à capital garanti ont recueilli 635 millions d'euros de collecte, dont 285 millions d'euros dans les comptes titres ordinaires et les PEA.

LA GESTION PRIVÉE

Banque Populaire Gestion Privée accompagne ses clients dans la constitution, la gestion et la transmission de leur patrimoine. Les compétences de ses conseillers sont parfaitement adaptées pour aider les professionnels, professions libérales et dirigeants d'entreprise dans le cadre d'une double relation professionnelle et privée.

Une *Convention de relation patrimoniale* souligne la qualité du service apporté et un plan de développement de cette activité a été défini à l'horizon 2015. L'offre haut de gamme s'est enrichie de *Cadencia*, un suivi très personnalisé, dédiée à une clientèle disposant de 150 000 euros et plus. Les avoirs en gestion privée s'élèvent à 50 milliards d'euros en fin d'année.

LES PROFESSIONNELS

Partenaires historiques des Chambres de métiers et de l'artisanat, premières banques des franchisés, actives auprès des professions libérales et des agriculteurs, les Banques Populaires sont la banque de référence des petites entreprises.

Création, reprise et banque au quotidien

Les encours de crédits aux professionnels à fin 2011 totalisaient 34,5 milliards d'euros, en hausse de 3 %. Les clients professionnels en double relation (professionnelle et familiale) progressent de 1,4 %.

Premier distributeur de prêts à la création d'entreprise avec 28,4 % du marché [(1)], partenaires des principaux réseaux d'accompagnement, les Banques Populaires facilitent les créations et reprises avec des prêts caution personnelle ou à caution réduite en partenariat avec les sociétés de caution mutuelles artisanales (Socama) et le Fonds européen d'investissement.

Un partenariat unique en France a été conclu en 2011 avec l'Ordre des experts comptables pour faciliter le financement des TPE dans des délais raccourcis.

Un nouveau diagnostic monétique permet aux clients d'optimiser leurs choix, y compris dans le commerce électronique avec *CyberPlus Paiement,* plusieurs fois primé.

Artisans et commerçants

Créé en 2011 pour les Chambres de métiers et de l'artisanat, l'*Espace Sherpa* propose aux artisans porteurs de projets des simulations en ligne et la mise en relation avec l'agence bancaire de leur choix.

De nouvelles enseignes ont été référencées. Plus de 150 bénéficient d'une mise en relation de leurs futurs franchisés sous 48 heures avec les conseillers professionnels en régions.

(1) Source : OSEO.

Professions libérales

La gamme *Atout Libéral* est adaptée aux besoins de chaque profession. L'offre est régulièrement enrichie, notamment dans les domaines de la prévoyance et de l'Ingénierie sociale.

Agriculteurs

La nouvelle plateforme de vente en ligne de produits fermiers *directetbon.com* a rencontré un vif succès auprès des producteurs avec 186 boutiques ouvertes à fin 2011, près de 26 000 visites et plus de 120 000 pages vues.

Les achats de fourrage liés à la sécheresse ont été facilités par des avances de trésorerie.

Une offre de couverture des cours des principales matières premières agricoles a été lancée.

LES ENTREPRISES ET LES INSTITUTIONNELS

Les Banques Populaires accompagnent 221 000 entreprises, soit 37 % des entreprises de plus de 10 salariés [2]. 171 000 institutionnels et associations leur font également confiance. La gestion de flux, l'international et les entreprises de plus de 15 millions d'euros de chiffre d'affaires sont les axes de développement privilégiés.

Financements et transmission

Les encours de crédits à moyen et long terme aux entreprises s'élevaient à 20 milliards d'euros en hausse de 4 % à fin 2011.

14 Banques Populaires ont adhéré à une convention de partage des risques qui leur permet d'accroître leurs offres de financements.

Seul réseau bancaire à couverture nationale pour le conseil en transmission d'entreprise, les Banques Populaires ont mis en place un logiciel centralisant les informations sur les cédants et acquéreurs pour faciliter les opérations.

Un partenariat a été signé avec la Fédération des Promoteurs Immobiliers et le Syndicat national des aménageurs lotisseurs afin de faciliter les mises en relations avec les professionnels de l'immobilier.

Gestion de flux

2011 a été marquée par la migration de protocole d'échange de données informatisées : 75 % des clients ont migré aisément et sans surcoût grâce aux logiciels dédiés *Turbo Suite Entreprise*.

En complément du protocole EBICS, les Banques Populaires ont mis à la disposition de leurs clients *Swiftnet* et *Planet Link* pour leurs paiements et leurs échanges de données et les solutions de signature électronique *Click&Trust* et *Certeurope* pour sécuriser les transactions.

International

Les opérations de couverture de change ont été développées avec le soutien de Natixis.

Actiflow Trésorerie Internationale, un nouveau service de gestion de trésorerie centralisée, permet aux clients de visualiser la position consolidée et prévisionnelle de tous les comptes de leurs filiales à l'étranger.

Le développement d'un réseau international de correspondants se poursuit avec la Confédération Internationale des Banques Populaires qui compte des membres dans 22 pays : il s'est concrétisé par la création d'un site Internet dédié.

LES CAISSES D'EPARGNE

Les Caisses d'Epargne

- 17 Caisses d'Epargne ;
- 4,3 millions de sociétaires ;
- 4 228 agences bancaires ;
- 26,5 millions de clients ;
- 345,2 milliards d'euros d'encours d'épargne ;
- 171 milliards d'euros d'encours de crédits.

Banques coopératives, les Caisses d'Epargne conjuguent depuis 1818 confiance, solidarité et modernité. Deuxième réseau bancaire en France, les 17 Caisses d'Epargne régionales comptent parmi les premières banques de leur région. Elles accompagnent tous les acteurs économiques et sont leaders du financement du secteur public, du logement social et de l'économie sociale.

Les Caisses d'Epargne sont détenues à 80 % par des clients sociétaires via des sociétés locales d'épargne. Natixis détient les 20 % restants sous forme de certificats coopératifs d'investissement. La Fédération Nationale des Caisses d'Epargne est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses d'Epargne et des sociétaires.

(2) TNS Sofres juin 2011.

Faits marquants 2011

- Seule grande banque française à rémunérer les dépôts à vue de tous les clients détenant un forfait de services, la Caisse d'Epargne a systématisé en 2011 l'approche globale des besoins de sa clientèle.
- En 2011, les Caisses d'Epargne sont entrées en relation avec plus de 600 000 nouveaux clients.
- Elle a remporté la première place mondiale pour son application de banque mobile (1). Plus d'un million de clients utilisent cette application pour iPhone, iPad, Androïd et Blackberry.
- Toutes les Caisses d'Epargne ont mis en place une agence à distance *Monbanquierenligne* avec tous les services d'une agence classique et un conseiller attitré accessible en ligne.
- Première banque préférée des Français (2), la Caisse d'Epargne s'est dotée d'une nouvelle signature « La banque. Nouvelle définition » et d'un nouveau territoire de marque promus activement auprès de chaque segment de clientèle.

LES PARTICULIERS

Banque de référence des jeunes, banque de la famille et des seniors, la Caisse d'Epargne veut apporter à ses clients particuliers plus de conseils avec un interlocuteur dédié, plus d'accessibilité grâce au multicanal, plus de choix avec des offres qui s'adaptent aux besoins et à la situation de chacun.

Services à la carte

La Caisse d'Epargne a généralisé les services à la carte *Bouquet Liberté* et lancé de nouvelles offres modulables : *Solution Étudiants*, avec les services indispensables pour 1 euro par mois, *Solution Libre Retraite*, un contrat souple d'épargne mensuelle dès 50 euros durant 6 à 16 ans ou encore *CA DO Carte*, une carte cadeau prépayée gratuite de 30 à 150 euros au choix, disponible en agence.

Prêts et crédits

La production de prêts personnels s'est élevée à 5,4 milliards d'euros en hausse de 1 %. La production de crédits immobiliers a dépassé 21,9 milliards d'euros portant l'encours total à 96 milliards d'euros en hausse de 12 %.

La Caisse d'Epargne a été le deuxième distributeur du PTZ+ (3) avec une part de marché de 16 %.

Épargne

Dans un contexte économique incertain, les clients recherchent une épargne sécurisée et rémunérée : livrets, comptes à terme, etc. La collecte d'épargne de bilan (dépôts à vue, livrets, épargne logement…) a représenté 4,4 milliards d'euros dont 1,8 milliard d'euros collectés en emprunts obligataires BPCE. Le Livret A a dégagé un excédent de 1,4 milliard d'euros en 2011. Parallèlement, les encours d'épargne hors bilan (assurance-vie, OPCVM) sont restés stables avec un encours de 110 milliards d'euros.

Gestion privée

La Caisse d'Epargne a poursuivi le déploiement d'un traitement différencié pour les clients de la gestion privée. Leur nombre atteint 320 000 en croissance de 4,8 %. Dans toutes les régions, des espaces Gestion privée, favorables à une relation privilégiée, ont été ouverts ou le seront prochainement.

LES PROFESSIONNELS

Plus de 275 000 professionnels sont clients de la Caisse d'Epargne qui a signé en 2011 une convention nationale avec la Capeb (4) et des partenariats sur le commerce organisé avec plusieurs enseignes. De nouvelles offres d'affacturage et d'Épargne salariale ont été lancées ainsi qu'une offre monétique pour les professionnels de la santé et des solutions conçues pour les viticulteurs et les artisans du bâtiment. La production de crédits à moyen et long termes a crû de 9 % à 2,5 milliards d'euros. Les encours moyens journaliers progressent de 13 % à 3,2 milliards d'euros. L'excédent de collecte, Livret A inclus, s'élève à 347 millions d'euros.

LES ENTREPRISES

La Caisse d'Epargne a poursuivi une croissance soutenue auprès des entreprises avec une pénétration de 12 % (5) en hausse de 4 points en deux ans. Elle a signé des partenariats avec France Clusters et le réseau d'accompagnement Apere. Partenaire en capital des entreprises régionales, elle propose aux entreprises et à leurs dirigeants un accompagnement à 360°.

Les flux commerciaux ont crû de 21 % pour dépasser 63 milliards d'euros ; les nouveaux crédits ont atteint 2 milliards d'euros en croissance de 3 % et les encours sont en hausse de 19 % à 7,6 milliards d'euros. L'activité internationale est en fort développement.

La migration vers Ebics et *Swifnet* a été réalisée avec succès.

(1) Classement 2011 par le cabinet indépendant « myprivatebanking ».
(2) Baromètre d'image JDD/Postenak/IPSOS (janvier 2012).
(3) Source : Société de Gestion du Fonds de Garantie à l'Accession Sociale (SGFGAS).
(4) Confédération de l'artisanat et de petites entreprises du bâtiment.
(5) Observatoire des entreprises et des banques 2011.

La Caisse d'Epargne a lancé de nouveaux services de gestion centralisée de trésorerie et de couverture, et élargi son offre de titres de paiement.

Elle a renforcé ses équipes technico-commerciales et ses compétences sectorielles dans les domaines des énergies renouvelables et de la santé.

Le Produit Net Bancaire et les résultats ont fortement progressé.

L'IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Intervenant majeur auprès des professionnels de l'immobilier en région, les Caisses d'Epargne ont financé en 2011 des opérations de logements, résidences services, immobilier tertiaire ou commercial à hauteur de 2,3 milliards d'euros. Les nouveaux crédits aux promoteurs et marchands de biens, soutenus par l'investissement locatif, ont représenté 1,7 milliard d'euros. Les Caisses d'Epargne ont financé plus de 9 000 logements en 2011, soit une part de marché de 9 %. Elles se positionnent ainsi comme banquier référent auprès des promoteurs régionaux quel que soit le projet. Huit clients sur dix [1] leur font confiance et considèrent qu'elles connaissent leurs besoins spécifiques.

L'ÉCONOMIE SOCIALE

Premier financeur de l'économie sociale [2] avec 22,6 % des crédits, la Caisse d'Epargne a noué de nouveaux partenariats avec le Centre Français des Fondations et le Fehap [3], renforcé ses actions en direction des grands comptes et ses positions dans le secteur de la santé.

La production de crédits a dépassé 1,5 milliard d'euros en baisse de 23 % et la gestion des flux 23 milliards d'euros en hausse de 16 %.

Le compte sur livret Associatis a confirmé son attractivité avec plus de 1 milliard d'euros collectés.

Les personnes protégées

Plus d'une personne protégée sur trois est cliente de la Caisse d'Epargne qui met à leur disposition des conseillers et une offre dédiée. En 2011, le service de gestion *webprotexion* a été doté de nouvelles fonctions qui facilitent la tâche des représentants légaux. L'encours d'épargne gérée s'élevait à 5,5 milliards d'euros à fin 2011.

LE SECTEUR PUBLIC

Acteur majeur du prêt aux collectivités locales, à leurs groupements et aux hôpitaux publics, la Caisse d'Epargne a maintenu à 48 milliards d'euros ses encours de crédits, dans un contexte très difficile. Sur les 420 millions d'euros, obtenus de la Caisse des Dépôts, 205 millions ont été distribués en 2011 et 206 millions de crédits bonifiés de la BEI ont été engagés.

Le Groupe a remporté 1,4 milliard d'euros de projets en partenariat public privé, confortant ainsi sa place de premier plan dans ce secteur.

Les opérations de gestion de dettes ont porté sur 3,1 milliards d'euros. La gestion dynamique du patrimoine a poursuivi un développement soutenu ainsi que les prestations monétique, avec la Carte Achat Public et le service d'encaissement par Internet SP+, et les titres de paiement Chèque de Table®, CESU Domalin®, CA DO CHÈQUE, Chèque Interservices®.

LE LOGEMENT SOCIAL

Premier banquier privé des entreprises sociales et offices publics pour l'habitat [4] dont les constructions sont largement financées par les dépôts du Livret A, la Caisse d'Epargne finance plus du tiers de leur dette privée. Elle accompagne aussi de nombreuses entreprises publiques locales et participe à la gouvernance de plus de 500 d'entre elles.

En 2011 le Crédit Foncier a engagé avec les Caisses d'Epargne 1 359 millions d'euros de prêts réglementés (PLS, PLI, PSLA) au titre du millésime 2011. Le deuxième volet de 125 millions d'euros de l'enveloppe BEI « France Logement Social » a été mobilisé en fin d'année. Les financements à moyen et long termes au logement social ont atteint 2,8 milliards d'euros, portant l'encours des crédits à 13,4 milliards d'euros. Les flux commerciaux ont progressé de 10 %. Les encours de collecte à fin 2011 s'élevaient à 6,4 milliards d'euros, dont 3,1 milliards sur le Livret A.

Habitat en Région

La Caisse d'Epargne est l'un des principaux opérateurs privés de l'habitat social avec 159 000 logements sociaux gérés par ses filiales ESH et coopératives HLM. Les plus importantes sont Erilia, Logirem et SIA.

L'association Habitat en Région permet aux entités du Groupe de partager leurs avancées et de bénéficier de prestations au meilleur coût : recherche foncière, audits énergétiques, travaux, équipements, valorisation des certificats d'économie d'énergie. En 2011, des partenariats ont été conclus dans ce cadre avec Eiffage et Vinci.

1.4.5 CONTRATS IMPORTANTS

1.4.5.1 Certificats coopératifs d'investissement (CCI)

DESCRIPTION DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE D'ACCORD CCI BANQUES POPULAIRES

Les principales dispositions du protocole d'accord relatif à l'émission de certificats coopératifs d'investissement (CCI) par les Banques Populaires (les « CCI Banques Populaires ») signé le 26 septembre 2006 par Natexis Banques Populaires, la BFBP et l'ensemble des Banques Populaires sont les suivantes :

Restrictions à la libre cessibilité des CCI Banques Populaires

Les CCI Banques Populaires sont librement négociables. Toutefois, la cession des CCI Banques Populaires devra être

(1) *Enquête de satisfaction TNS SOFRES.*
(2) *Source : Banque de France.*
(3) *Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs.*
(4) *Source interne.*

agréée préalablement par le conseil d'administration de la Banque Populaire concernée.

En cas de refus d'agrément et à défaut de renonciation par le cédant à son projet de cession, la Banque Populaire dont les CCI font l'objet du projet de cession sera tenue de racheter lesdits CCI (avec le consentement du cédant) ou de les faire racheter par un tiers, moyennant un prix de cession tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle les CCI Banques Populaires donnent droit, et en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser les CCI Banques Populaires lors de leur émission. À défaut d'accord entre le cédant et la Banque Populaire concernée, le prix de rachat des CCI Banques Populaires sera déterminé par un expert.

Droit au rachat des CCI Banques Populaires

Les CCI Banques Populaires pourront être rachetés à Natixis, à l'initiative de chaque Banque Populaire, sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI, sur autorisation préalable de BPCE, en cas de fin du contrôle exercé par BPCE sur Natixis ou de réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI Banques Populaires.

En outre, dans l'hypothèse où une évolution législative ou réglementaire ou une évolution de l'appréciation des régulateurs concernés ou des commissaires aux comptes de Natixis conduirait à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natixis des CCI Banques Populaires, Natixis devra soumettre aux Banques Populaires les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident, sur autorisation préalable de BPCE, d'exercer leur droit au rachat des CCI Banques Populaires qu'elles ont émis.

La valeur de rachat des CCI Banques Populaires sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI Banques Populaires employée lors de leur émission, notamment pour le calcul de l'actif net réévalué, et devra tenir compte de la profitabilité des Banques Populaires et de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI Banques Populaires. À défaut d'accord entre Natixis et la Banque Populaire concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par expert.

Coopération technique et industrielle entre Natixis et les Banques Populaires

Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires, les relations industrielles et commerciales existantes et notamment les prestations de services suivantes :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;
- fournitures de prestations industrielles (conservation de titres, systèmes de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;
- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (Gestion d'actifs, toute la gamme des Assurances (vie, prévoyance, IARD), Affacturage et Crédit-bail, Ingénierie financière, Capital-développement, Ingénierie sociale (et notamment l'Épargne salariale), Ingénierie internationale, Assurance-crédit et Information commerciale (Coface).

Pendant cette période, Natixis s'est engagée à assurer ses prestations à des prix et des conditions de marché. Si les Banques Populaires estiment que les produits et/ou les services fournis par Natixis ne sont pas compétitifs, BPCE sera saisie et pourra, si nécessaire, missionner un expert pour porter une appréciation externe et, le cas échéant, proposer des mesures permettant d'améliorer la compétitivité desdits produits et/ou services.

À l'expiration de la période de 10 ans, chacune des parties pourra mettre fin à ces relations commerciales et industrielles, sous réserve d'un délai de préavis d'un an et, le cas échéant, du respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations.

Natixis est tenue de maintenir sa participation dans le capital de chacune des Banques Populaires à hauteur de 20 %

Le protocole d'accord relatif à l'émission de CCI par les Banques Populaires prévoit le maintien du niveau de la participation de Natixis dans les Banques Populaires dans les conditions suivantes :

- Mécanisme de régulation du capital des Banques Populaires ayant un capital variable :

  Les Banques Populaires sont des structures à capital variable (sauf la BRED). Afin de pouvoir maintenir le niveau de participation de Natixis, une structure de portage a été mise en place pour chaque Banque Populaire sous la forme d'une sous-filiale de la Banque Populaire concernée, administrée et gérée par la Banque Populaire émettrice. La structure de portage régule la variabilité du capital social en souscrivant une part sociale lors de chaque remboursement de part sociale et inversement en demandant le remboursement d'une part sociale à chaque émission de part sociale nouvelle par la Banque Populaire.

- Maintien du niveau de participation de Natixis en cas de variation du capital social des Banques Populaires :

  Toute décision d'augmentation du capital social en numéraire d'une Banque Populaire qui ne serait pas compensée par un remboursement de parts sociales tel que décrit ci-dessus doit être assorti d'une décision concomitante d'augmentation du capital social en numéraire par émission de nouveaux CCI Banques Populaires au nominal afin de permettre le maintien du pourcentage de participation représenté par les CCI dans le capital de la Banque Populaire antérieurement à l'opération. Natixis devra procéder à la souscription des CCI pour maintenir son pourcentage de participation. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, celle-ci doit s'effectuer soit par élévation simultanée et équivalente de la valeur nominale des parts sociales et des CCI, soit par attribution gratuite simultanée de parts sociales et de CCI émis à la valeur nominale.

En cas de réduction de capital par remboursement de parts sociales non compensée par des souscriptions de parts sociales effectuées dans les conditions ci-dessus, la Banque Populaire

pourra racheter, en vue de leur annulation, le nombre de CCI nécessaires pour maintenir le pourcentage de participation, sans approbation préalable de la part de Natixis.

Au titre de l'année 2011, ce maintien à hauteur de 20 % dans le capital de chacune des Banques Populaires a représenté pour Natixis un investissement de 135 224 960,50 euros.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE D'ACCORD CCI CAISSES D'EPARGNE

Un protocole d'accord relatif aux CCI émis par les Caisses d'Epargne qui ont été apportés à Natexis Banques Populaires (les « CCI Caisses d'Epargne ») a été conclu par chaque Caisse d'Epargne et de Prévoyance, la CNCE, la SNC Champion et Natexis Banques Populaires le 16 novembre 2006 (le « Protocole CCI Caisses d'Epargne »).

Les principales dispositions du Protocole CCI Caisses d'Epargne sont les suivantes :

Restriction à la libre cessibilité des CCI Caisses d'Epargne

Le Protocole CCI Caisses d'Epargne prévoit que tout transfert des CCI Caisses d'Epargne par Natixis sera soumis à l'accord préalable de BPCE.

Droit au rachat des CCI Caisses d'Epargne

Aux termes du Protocole CCI Caisses d'Epargne, Natixis s'engage à céder à BPCE ou à la Caisse d'Epargne concernée, selon les modalités définies ci-après, les CCI Caisses d'Epargne sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI Caisses d'Epargne, dans les hypothèses suivantes :

(i) fin de contrôle exercé par BPCE sur Natixis ;

(ii) transfert des CCI Caisses d'Epargne pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de fusion ou de scission de Natixis ;

(iii) réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI ;

(iv) évolution législative ou réglementaire ou évolution de l'appréciation des régulateurs concernés conduisant à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natixis des CCI Caisses d'Epargne, étant précisé que, dans cette hypothèse, Natixis devra soumettre à BPCE et à la Caisse d'Epargne concernée les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident d'exercer leur droit au rachat des CCI Caisses d'Epargne.

Par ailleurs, sans préjudice du bénéfice du paragraphe (iii), en cas de modification législative conférant un droit de vote aux titulaires de CCI, Natixis s'engage à se concerter avec BPCE et les Caisses d'Epargne, à l'effet d'apporter les adaptations nécessaires soit en maintenant les droits et caractéristiques des titres émis, soit en remplaçant les CCI Caisses d'Epargne par des titres présentant les mêmes caractéristiques, notamment l'absence de droit de vote et la capacité pour Natixis de consolider le résultat des Caisses d'Epargne à hauteur de sa participation dans le capital.

En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Epargne dans les hypothèses (ii) ou (iv), BPCE bénéficie d'un droit de priorité sur la Caisse d'Epargne concernée pour exercer la promesse de vente. En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Epargne dans l'hypothèse visée au (iii) ci-dessus, la Caisse d'Epargne concernée bénéficie d'un droit de priorité sur BPCE pour exercer la promesse de vente.

La valeur de rachat des CCI Caisses d'Epargne sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de leur transfert au profit de Natixis et devra tenir compte de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI. À défaut d'accord entre Natixis et BPCE ou la Caisse d'Epargne concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par un expert.

Coopération technique et industrielle entre Natixis et les Caisses d'Epargne

Les filiales et participations dans les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) apportées en 2006 par la CNCE fournissent en particulier au réseau des Caisses d'Epargne les prestations suivantes :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ; et
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

Dans le cadre du développement de leur coopération industrielle et commerciale, Natixis et les Caisses d'Epargne sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans les relations industrielles et commerciales existantes décrites ci-dessus.

À l'expiration de cette période, chacune des parties pourra mettre fin en tout ou partie aux relations commerciales et industrielles décrites ci-dessus, sous réserve d'un délai de préavis d'un an et, le cas échéant, du respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations.

Natixis est tenue de maintenir sa participation dans le capital de chacune des Caisses d'Epargne à hauteur de 20 %

Le protocole d'accord relatif aux CCI émis par les Caisses d'Epargne prévoit le maintien du niveau de participation de Natixis en cas de variation du capital des Caisses d'Epargne.

Toute augmentation du capital social d'une Caisse d'Epargne doit être assortie d'une décision concomitante d'augmentation de capital en numéraire par émission de nouveaux CCI au nominal afin de maintenir le pourcentage de participation représenté par les CCI. Toute augmentation de capital par incorporation de réserves doit s'effectuer soit par élévation simultanée et équivalente de la valeur nominale des parts sociales et des CCI soit par attribution gratuite simultanée de parts sociales et de CCI émis à la valeur nominale, de façon à maintenir le pourcentage de participation représenté par les CCI.

En cas de réduction de capital par remboursement de parts sociales, les Caisses d'Epargne pourront racheter, en vue de leur annulation, le nombre de CCI nécessaires pour maintenir le pourcentage de participation, sans approbation préalable de la part de Natixis.

Au titre de l'année 2011, ce maintien à hauteur de 20 % dans le capital de chacune des Caisses d'Epargne a représenté pour Natixis un investissement de 10 000 000,00 euros.

1.4.5.2 Gestion active des portefeuilles cantonnés (GAPC)

BPCE et Natixis ont convenu de mettre en place un dispositif de protection de Natixis contre les pertes futures et la volatilité des résultats de Natixis pouvant résulter du portefeuille d'actifs de crédit de la GAPC, sous forme d'une garantie.

Pour de plus amples informations sur cette garantie, il convient de se reporter au paragraphe [1.5] « GAPC ».

1.4.5.3 P3CI

Natixis a procédé le 6 janvier 2012 à une opération d'optimisation de sa structure financière avec l'émission d'obligations P3CI (Prêt couvrant les CCI) pour un montant de 6,9 milliards d'euros et au rachat simultané de dettes hybrides Tier 1 pour un montant de 2,3 milliards d'euros.

Le mécanisme du P3CI est le suivant :

- Émission par Natixis d'obligations structurées (P3CI) souscrites intégralement par BPCE pour un montant de 6,9 milliards d'euros ;
- En souscrivant ces obligations, BPCE garantit à Natixis la valeur prudentielle des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) à hauteur de 6,9 milliards d'euros. Cette garantie peut être mise en œuvre sous la forme d'un ajustement trimestriel de la valeur nominale du P3CI en cas de baisse de la valeur prudentielle des CCI inscrits au bilan de Natixis ;
- Cette garantie permet de réduire les encours pondérés de Natixis à hauteur de 25,6 milliards d'euros (pondération de 370 % appliquée sur le montant garanti de 6,9 milliards d'euros).

1.4.6 PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Coface

COFACE, UN EXPERT DES RISQUES COMMERCIAUX AU SERVICE DES ENTREPRISES

Pour accompagner le développement des entreprises sur leur propre territoire et à l'international, Coface commercialise des solutions d'assurance-crédit qui visent à protéger les entreprises contre le risque de défaillance financière de leurs acheteurs. En complément de cette offre d'assurance-crédit, son ambition est d'aider en amont ses clients à évaluer et prévenir les risques, pour qu'ils puissent prendre les meilleures décisions au meilleur moment. Pour cela, Coface leur propose son analyse minutieuse et complète relative aux risques pays, sectoriels et de crédit. Cette analyse s'appuie sur son puissant réseau international composé de 79 pays, où elle est présente soit directement (66 pays), soit via ses partenaires du réseau CreditAlliance.

En France, Coface gère, pour le compte de l'État, des garanties destinées à soutenir les exportations françaises. Ces garanties portent sur des risques non assurables par le marché privé. L'État, qui rémunère la gestion de Coface dans le cadre d'une convention financière, perçoit les primes et verse, le cas échéant, les indemnités aux assurés.

Leader mondial en assurance-crédit.

UN RECENTRAGE SUR SON CŒUR DE MÉTIER : L'ASSURANCE-CRÉDIT

Coface a progressivement mis en place en 2011 sa stratégie, initiée fin 2010, de recentrage sur l'assurance-crédit, son cœur de métier historique qui représente plus de 83 % de son chiffre d'affaires. Elle conserve ainsi les seules sociétés de services d'information d'entreprise et de gestion de créances qui lui sont nécessaires pour offrir à ses clients des prestations optimales d'assurance-crédit. Par ailleurs, sont maintenues dans le périmètre stratégique les seules activités d'affacturage de Coface en Allemagne et en Pologne, du fait de leur forte imbrication avec l'assurance-crédit (clients communs, mutualisation des risques) et de leur profitabilité qui apportent de la valeur ajoutée à son cœur de métier.

UNE ANNÉE DE FORTE CROISSANCE

En 2010, Coface avait retrouvé le chemin de la croissance et de la rentabilité. L'année 2011 a confirmé cette tendance. Son chiffre d'affaires consolidé (périmètre stratégique) au 31 décembre 2011 a atteint 1 550 millions d'euros, soit une augmentation de 7,4 % (5,6 % à périmètre et taux de change constants) par rapport au 31 décembre 2010. Toutes les plateformes géographiques du groupe ont contribué positivement à cette croissance du chiffre d'affaires. Le ratio de sinistres à prime de 55,1 % en 2011, contre 55,9 % en 2010, et aurait été de 3,6 points inférieur sans un sinistre unitaire important enregistré en fin d'année 2011. Le cost ratio (net de réassurance) de 25,2 % s'améliore de 2,5 points.

Le résultat net courant, hors coûts de restructuration, croît de 21 % pour atteindre 121 millions d'euros.

UNE NOUVELLE ORGANISATION INTERNATIONALE PAR PLATEFORMES POUR RENFORCER LA QUALITÉ ET LA PROXIMITÉ AVEC SES CLIENTS

Coface a mis en place une organisation matricielle, regroupée dans un comité exécutif autour de sept plateformes géographiques (Europe du Nord, Europe de l'Ouest, Europe centrale, Méditerranée & Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie Pacifique) et de neuf fonctions groupe (commercial, arbitrage, contentieux & information, communication, juridique, systèmes d'information, direction financière, organisation et secrétariat général - ressources humaines, réassurance & gestion d'actifs). Les fonctions de contrôle sont regroupées dans la direction de l'Audit groupe et la direction des Risques groupe, directement rattachées au directeur général de Coface.

1.5 GAPC

En 2008, Natixis a créé une division, dénommée Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (ci-après la « GAPC ») pour d'une part, isoler les actifs les plus touchés par la crise et ceux qui ne sont plus jugés conformes aux nouvelles orientations stratégiques de Natixis et d'autre part, externaliser progressivement ces actifs à travers une gestion active arbitrant au mieux entre accélération du retour du capital et prix de réalisation des actifs. Les actifs faisant partie de la GAPC, l'organisation de la GAPC ainsi que la gouvernance mise en place sont décrits ci-après.

Depuis le 30 juin 2009, une partie des portefeuilles de la GAPC fait l'objet d'une garantie par BPCE dont le mécanisme, le coût et les conséquences comptables et prudentielles sont décrits également ci-après.

1.5.1 DESCRIPTION DE LA GESTION ACTIVE DES PORTEFEUILLES CANTONNÉS

Le processus de détermination du périmètre du portefeuille de la GAPC a été le suivant :

Décembre 2008

- Approbation du plan de recentrage de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : Les activités de la BFI ont été réparties entre un ensemble dénommé « BFI pérenne » rassemblant les activités destinées à être développées et un autre regroupant les actifs devant être gérés en extinction au sein de la GAPC. Cette séparation visait à optimiser de façon volontariste la gestion des actifs cantonnés dans la GAPC, à protéger les activités conservées au sein de la « BFI pérenne » et à mettre en évidence la performance des activités de la BFI pérenne.
- Nomination du responsable de la GAPC.
- Détermination du périmètre couvert par la GAPC.
- Détermination fine des positions cantonnées au sein des portefeuilles de produits dérivés.
- Choix de valorisation (transfert en portefeuilles bancaires) des actifs cantonnés.

1er semestre 2009

- Choix d'organisation de la GAPC.
- Finalisation des transferts de positions.
- Présentation aux instances représentatives du personnel et constitution des équipes.
- Valorisation par des conseils externes des positions sur la base d'un scénario de base (base case) et d'un scénario de stress (stress case).

2nd semestre 2009

- Changement de gouvernance et sortie de la GAPC de la BFI : la GAPC est désormais rattachée à la direction générale.
- Approbation et annonce en août 2009 du principe de la garantie émise par BPCE en faveur de Natixis (la « Garantie »).
- Approbation formelle de la Garantie par les organes sociaux de BPCE et de Natixis et mise en place de la Garantie en novembre 2009 (avec effet rétroactif au 1er juillet 2009).

1.5.2 DESCRIPTION ET VALORISATION DES ACTIFS CANTONNÉS AU SEIN DE LA GAPC

La sélection des actifs qui ont été cantonnés a été fondée principalement sur trois critères : (i) des actifs ou activités ne présentant pas ou plus de synergies avec la BFI pérenne dans le cadre des nouvelles orientations de la BFI déclinées en 2009 ; (ii) des actifs ou activités présentant des consommations de fonds propres ou de trésorerie mal rémunérées ; (iii) des actifs ou activités présentant des profils de risque excessifs ou insuffisamment manœuvrables.

Le périmètre finalisé de la GAPC comprend ainsi les activités d'investissement pour compte propre suivantes : structurés de crédit, portefeuilles de crédit d'origine hypothécaire de la filiale ABM Corp basée à New York, portefeuilles de corrélation de crédit (dont il ne reste plus, à fin 2011 que la composante risque de contrepartie, l'ensemble des risques de marché ayant été cédé en 2010), portefeuilles de dérivés complexes sur taux d'intérêt et sur actions, portefeuilles de structurés de fonds. Ces activités représentent au 31 décembre 2011 une valeur de 15,5 milliards d'euros d'actifs pondérés hors effet de la Garantie (en Bâle 2.5).

Au total, le Produit Net Bancaire (« PNB ») de la GAPC représente pour l'exercice 2011 un montant de + 42,4 millions d'euros après prise en compte de la Garantie.

DÉTAIL ET VALORISATION DES ACTIFS DE LA GAPC

(en milliards d'euros)	31/12/11				31/12/10			
Type d'actifs (nature des portefeuilles)	**Notionnel brut**	**Notionnel net***	**VaR** (en millions d'euros)**	**Actifs pondérés**	**Notionnel brut**	**Notionnel net***	**VaR** *(en millions d'euros)*	**Actifs pondérés**
ABS CDO	1,3	0,5			1,6	0,6		
Autres CDO	5,8	4,4			7,4	5,0		
RMBS et covered bonds	3,4	2,7			5,8	4,7		
CMBS	0,3	0,2		12,8	0,6	0,4		13,8
Autres ABS	0,5	0,4			0,6	0,6		
Actifs couverts	8,9	8,4			11,9	11,1		
Portefeuille de crédit corporate	3,9	3,9			4,8	4,8		
Dérivés complexes (crédit)			1,1	0,2			0,4	0,3
Dérivés complexes (taux)			7,9	1,7			4,0	1,4
Dérivés complexes (actions)			0,2	0,1			0,3	0,1
Structurés de fonds			0,2	0,6			0,8	0,8

* *Net des provisions.*
** *Fin de période.*

Sur les actifs de crédit, l'évolution du notionnel net de provisions en 2011 s'explique par :

- des cessions et l'amortissement d'actifs ;
- la restructuration de portefeuilles ;
- l'impact positif des commutations avec les Monolines.

Par ailleurs, pour les actifs non-crédits, l'évolution de la Value at Risk (« VaR ») est due en 2011 à :

- la poursuite de la gestion extinctive sur les dérivés actions ;
- la poursuite des opérations de couverture sur les dérivés complexes de taux, dans un contexte de marché plus volatile qu'en 2010 ;
- la poursuite de la liquidation de structurés de fonds.

On notera que les encours pondérés au 31/12/2011 intègrent l'effet « Bâle 2.5 » avec un impact net d'environ + 2,7 milliards d'euros sur 2011 avant garantie et +1,6 milliard d'euros après garantie.

1.5.3 REVUE DES ACTIFS DE CRÉDIT

Le portefeuille d'actifs de crédit a fait l'objet d'une revue ligne à ligne par des conseils externes, à la fin du 1er semestre 2009, selon la méthodologie suivante :

- valorisation des pertes potentielles à terminaison des actifs sous-jacents, indépendamment de toute couverture en fonction d'hypothèses micro et macro-économiques comparables à celles utilisées par les autorités américaines dans leur « stress test » des banques américaines ;
- valorisation du taux de recouvrement de ces pertes à terminaison pour les actifs couverts par monoline à partir d'une analyse de crédit spécifique à chacun des monolines ;
- analyse de sensibilité des résultats à partir d'hypothèses « hyper stress » et, pour ce qui est des monolines, de traitement junior des contrats CDS par rapport aux garanties financières.

Cette étude a conclu que la valorisation dans les comptes de Natixis de ces actifs était représentative des pertes à terminaison attendues dans le cadre d'un scénario de « stress ». En effet, la valorisation externe effectuée a abouti à une valeur globale du portefeuille de 36,6 milliards d'euros. Les hypothèses retenues ont été dégradées sur certains actifs digitaux à la demande du management de Natixis, réduisant de 2 milliards d'euros cette valeur (34,6 milliards d'euros), pour aboutir à un montant très proche de la valeur de ces actifs dans la comptabilité de Natixis (34,4 milliards d'euros).

1.5.4 DESCRIPTION DE LA GARANTIE

1.5.4.1 Mécanisme général de la Garantie

Bien que correctement valorisé, le portefeuille d'actifs de crédit de la GAPC demeure notamment sujet à la volatilité de ces actifs pouvant impacter le compte de résultat et le ratio de solvabilité de Natixis. Afin de faire face à ce risque que le Groupe BPCE est mieux à même de gérer que Natixis seule, BPCE et Natixis sont convenues de mettre en place un dispositif de protection de Natixis contre les pertes futures et la volatilité des résultats de Natixis pouvant résulter du portefeuille d'actifs de crédit de la GAPC, sous la forme de la Garantie.

La Garantie, dont le principe a été autorisé et annoncé en août 2009, a été approuvée formellement le 12 novembre 2009 par les organes sociaux de BPCE et de Natixis, avec effet rétroactif au 1er juillet 2009.

La Garantie porte sur les actifs de crédit, à l'exception des portefeuilles de dérivés complexes de crédit et des portefeuilles de RMBS protégés par les US Agencies (FNMA dite Fannie Mae, FHLMC dite Freddie Mac) mais incluant la couverture du risque par des contreparties qui ne remettent pas de collatéral.

Le mécanisme général de la Garantie repose sur la mise en place :

(i) de deux contrats d'échange de flux (« TRS » ou Total Return Swap), l'un en dollars et l'autre en euros portant sur 85 % de la valeur nette des actifs comptabilisés en portefeuille de trading et des risques sur des contreparties ne remettant pas de collatéral. L'objet de ces TRS est de transférer 85 % des résultats (positifs ou négatifs) des sections comptables dans lesquelles les actifs sont comptabilisés à leur juste valeur par résultat. En complément de ces deux TRS, Natixis a acheté auprès de BPCE une option (l'« Option ») lui permettant, si elle est exercée, dans 10 ans, de récupérer la performance nette capitalisée des portefeuilles objets des TRS et de mettre fin aux TRS ;

(ii) d'une garantie financière portant sur 85 % de la valeur nominale des actifs comptabilisés en normes IFRS en « prêts et créances » (Loans and Receivables ou « L&R ») et en « actifs disponibles à la vente » (Available for Sale ou « AFS »), telle que déterminée à la date de la prise d'effet de la garantie (soit le 30 juin 2009), déduction faite des amortissements avant le 30 juin 2009. Conformément aux termes de cette garantie financière, en cas de non-paiement avéré à la date de paiement contractuellement prévue des sommes dues au titre de l'un des actifs du portefeuille couvert, Natixis sera payée par BPCE dès le premier euro et à hauteur de 85 % du montant dû. Le paiement sera effectué dans la devise dans laquelle est libellé l'actif en défaut. La date d'échéance de la couverture dont bénéficie Natixis correspond à celle de l'actif dans le portefeuille couvert dont la maturité est la plus longue – à ce jour le 28 avril 2099 – majorée de neuf mois (étant précisé que cette date peut être avancée à la date de résiliation de la garantie en cas de changement de contrôle de Natixis au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce). La date d'échéance de la garantie financière est la date à partir de laquelle Natixis n'est plus tenue de reverser à BPCE les sommes recouvrées sur les actifs du portefeuille couvert ayant fait défaut. Elle excède de 15 ans la date d'échéance de la couverture.

La Garantie couvre les actifs du portefeuille détenu aussi bien par Natixis S.A. que par ses filiales et des accords entre Natixis S.A. et ses filiales ont été mis en place au titre de ce mécanisme.

Le détail des actifs sous Garantie au 31 décembre 2011 est le suivant :

(en milliards d'euros)		Total actifs 31/12/11
Type d'actifs	**Notionnel brut**	**Notionnel net**
ABS CDO	1,3	0,5
Actifs couverts	8,9	8,4
Autres ABS	0,5	0,4
Autres CDO	5,8	4,4
CMBS	0,3	0,2
Corporate	3,9	3,9
RMBS	2,3	1,6
TOTAL	**23,0**	**19,3**

Le périmètre de la Garantie, en valeur nette, ressort à 19,3 milliards d'euros (hors « CDPC ») au 31 décembre 2011, en diminution de 5,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2010 (*cf. 5.1 – Rapport d'activité*) en raison principalement des amortissements et des cessions.

1.5.4.2 Coût de la Garantie

La mise en place de la Garantie a fait l'objet de deux paiements à BPCE :

- le premier de 1 183 millions d'euros au titre de la garantie financière (dont 1 035 millions d'euros au titre des actifs comptabilisés en prêts et créances (L&R) et 148 millions d'euros

au titre des actifs disponibles à la vente (AFS) à comparer à un montant de provision de 1 249 millions d'euros ; et

- le second de 367 millions d'euros au titre de l'Option.

Les termes des accords formalisant la Garantie ont été jugés raisonnables et équilibrés du point de vue financier pour Natixis par Mediobanca.

Sur l'année 2011, l'impact de la Garantie sur les comptes de Natixis a été de + 17,5 millions d'euros. Sur cette période, les cessions ont représenté 2 286 millions d'euros de nominal d'actifs sous garantie financière, et 2 661 millions d'euros de nominal d'actifs sous TRS, pour un impact net de résultat avant Garantie de 70 millions d'euros.

1.5.4.3 Conséquences comptables et prudentielles de la mise en place de la Garantie

La mise en œuvre de la Garantie n'a pas eu d'impact initial sur le résultat de Natixis. Depuis, les conséquences sont les suivantes :

- les variations de valeur du portefeuille couvert, à compter du 30 juin 2009, par les TRS sont compensées par les TRS à hauteur de 85 % ;
- l'Option est évaluée en juste valeur par résultat en fonction principalement de l'évolution de la valeur du portefeuille couvert par les deux TRS ;
- la contrepartie à la garantie financière de 1 183 millions d'euros en contre-valeur euros est amortie de façon quasi symétrique à la reprise des provisions pour dépréciation qui étaient constituées sur ce portefeuille au 30 juin 2009 et à l'amortissement des décotes de reclassement.

En revanche, Natixis bénéficie d'un impact prudentiel significatif par une réduction de ses risques pondérés et de ses déductions de fonds propres, ayant pour conséquence une amélioration du ratio Core Tier 1 au 31 décembre 2011.

1.5.5 GOUVERNANCE DE LA GAPC

La mise en place de la Garantie s'est accompagnée d'un changement de gouvernance intervenu à la fin de l'été 2009 et se traduisant par :

La création d'un comité de suivi de la garantie (CSG), compétent pour le seul périmètre de la GAPC couvert par la Garantie :

- les membres du CSG sont le président du directoire de BPCE et le directeur général de Natixis. Sont systématiquement invités aux réunions les directeurs financiers, les directeurs des Risques, les directeurs juridiques et les directeurs de la Stratégie de BPCE et de Natixis ;
- le CSG se réunit trimestriellement et peut également être saisi sans délai si les circonstances l'exigent ;
- pour être en mesure d'assurer correctement ses missions, le CSG bénéficie périodiquement des remontées d'informations nécessaires et de suivi des questions traitées par les autres comités ayant une relation avec la Garantie ou les actifs garantis ;
- le CSG est l'organe de décision pour toute question relevant de la Garantie, Il est en charge notamment de suivre la bonne exécution de la Garantie et à ce titre peut être saisi de toute décision, ou de tout projet envisagé, par le comité de gestion des actifs cantonnés (CGAC), susceptible d'avoir une incidence sur le mécanisme de Garantie et/ou les obligations de Natixis ou de BPCE.

Le maintien des structures de gouvernance et comités existants pour ce qui concerne l'ensemble des questions comptables, financières, risques, gestion des actifs et passifs (Asset and Liability Management ou ALM) et autres :

- des dispositifs de reporting ad hoc (reporting régulier et reporting d'alerte) et de suivi spécifique des risques des actifs de la GAPC couverts par la Garantie entre les directions des Risques de BPCE et de Natixis ;
- des dispositifs qui prévoient les modalités d'avis et d'évaluation par la direction des Risques de BPCE des procédures mises en place au sein de Natixis couvrant les actifs de la GAPC, comportent en outre les modalités d'accès à l'information sur le contrôle de la fiabilité des systèmes et la validation des modèles.

L'évolution du comité des risques du portefeuille cantonné (CRPC) en un comité de gestion des actifs cantonnés (CGAC), compétent sur l'ensemble du périmètre de la GAPC, avec la participation de BPCE sur le sous-périmètre couvert par la garantie.

Le CGAC est la nouvelle instance d'orientation et de suivi sur l'ensemble des risques relatifs aux activités transférées à la GAPC, qu'il s'agisse de risques de contrepartie ou de marché, elle remplace le CRPC.

Cette évolution a été mise en œuvre avec deux objectifs principaux :

- assurer aux représentants de BPCE une participation accrue et effective aux prises de décisions de ce comité ; et
- accorder à BPCE, en ce qui concerne certaines questions relatives à la Garantie ou aux actifs garantis, l'exercice d'un droit de suspension d'une décision pour soumission à une délibération du comité de suivi de la garantie.

Fonctionnement du CGAC

- Les décisions sont prises par le président du CGAC (à savoir le directeur général de Natixis) à l'issue des débats.
- Lorsque des décisions présentent pour BPCE un impact financier ou des risques spécifiques du fait du dispositif de protection, les représentants de BPCE pourront demander à ce que le comité de suivi de la garantie en soit saisi préalablement à la décision.
- Le CGAC se réunit au moins une fois par mois.
- La direction des Risques de Natixis, la direction financière de Natixis et les représentants de BPCE ont chacun tout loisir d'inscrire les sujets jugés pertinents à l'ordre du jour du CGAC.

1.6 Natixis et ses actionnaires

1.6.1 PROFIL BOURSIER AU 31 DÉCEMBRE 2011

Capital	4 931 753 420,80 €
Nombre d'actions	3 082 345 888
Capitalisation boursière (cours retenu = 1,94 €)	5 979 751 022 €
Négociation	Eurolist Paris (compartiment A), éligible au SRD
Code ISIN	FR0000120685
Code Reuters	CNAT.PA
Code Bloomberg France	KN
Indices boursiers	CAC Next 20, SBF 80, SBF 120, SBF 250 et Euronext 100

1.6.2 RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2011

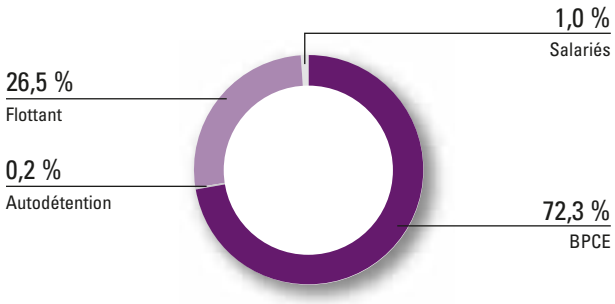

1.6.3 TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

(en euros)	2011	2010	2009	2008
Résultat net par action [(a)]	0,43	0,46	(0,60)	(1,57)
Actif net par action [(b)]	5,35	5,47	4,75	5,37
Dividende net par action	0,10	0,23	-	-
Nombre d'actions	3 082 345 888	2 908 137 693	2 908 137 693	2 908 137 693
Taux de distribution	24 %	50 %	-	-
Cours plus haut	4,39	4,90	4,65	8,9 [(c)]
Cours plus bas	1,67	3,06	0,76	1,20 [(c)]

(a) Calculé sur le nombre moyen d'actions (hors autocontrôle) de l'exercice, et après prise en compte des coupons de Titres Super Subordonnés net d'impôt.

(b) Calculé sur le nombre d'actions au 31 décembre de l'année concernée.

(c) Cours ajusté.

1.6.4 LE MARCHÉ DE L'ACTION

Évolution des cours de clôture et du nombre de titres négociés

ÉVOLUTION DU COURS DEPUIS LE 01/01/11 *(EN EUROS)*

VOLUME QUOTIDIEN *(EN MILLIONS DE TITRES ÉCHANGÉS)*

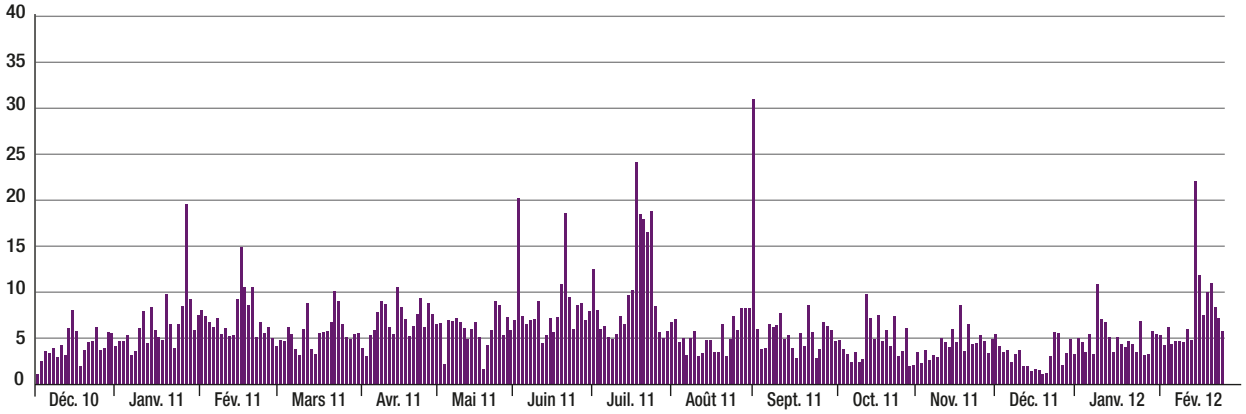

En 2011, l'action Natixis s'est repliée de 40,9 % (de 3,29 euros au 31 décembre 2010 à 1,94 euros au 31 décembre 2011). Sur la même période, l'indice des banques de la zone euro (DJ Euro Stoxx Bank) est en recul de près de 32,5 %. Au 5 mars 2012, l'action Natixis a clôturé à 2,70 euros.

Le volume moyen quotidien de titres Natixis échangés s'est élevé à environ 6,2 millions sur l'ensemble de 2011 contre une moyenne de 6,3 millions environ en 2010.

1.6.5 NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Animé par une équipe de quatre personnes, le dispositif de relation et de communication de Natixis avec ses actionnaires individuels comprend trois outils principaux :

- Un numéro vert (0 800 41 41 41) : tous les jours de 9 heures à 18 heures sauf les samedis, dimanches et jours fériés, des chargés d'information sont disponibles pour répondre aux questions concernant Natixis. Ce numéro est en outre équipé d'un serveur vocal interactif qui permet à tout moment de connaître le cours de l'action.
- Une adresse électronique dédiée (actionnaires@natixis.com), gérée en direct par l'équipe Relations Actionnaires Individuels, qui permet aux personnes qui le souhaitent d'adresser leurs questions à la société.
- Le site Internet *www.natixis.com* :
  - qui permet d'accéder, à tout moment, aux informations concernant la société ;
  - qui reprend, de façon plus spécifique, dans sa partie « Communication Financière », les communiqués de presse, l'agenda et l'actualité financière de Natixis ;
  - qui présente, dans sa partie « Espace Actionnaires individuels », l'ensemble des contenus et supports éditoriaux dédiés aux actionnaires et, en particulier, l'ensemble des numéros de la Lettre aux actionnaires.

Par ailleurs, deux instances ont pour objectif d'animer les relations avec les investisseurs individuels :

- Le Club des actionnaires de Natixis, créé en 2007, compte près de 20 000 membres souhaitant s'associer de façon plus étroite à l'actualité de la société. Le Club est ouvert à tout actionnaire détenant au minimum une action au nominatif ou cinquante actions au porteur. Les membres du Club des actionnaires peuvent accéder à un site dédié dont l'accès nécessite un identifiant et un mot de passe qui sont communiqués au moment de l'adhésion, dans lequel sont regroupées les informations relatives aux activités du Club.
- Le comité consultatif des actionnaires de Natixis (CCAN), créé en 2008 comprend douze membres. Ce comité s'est réuni à deux reprises en 2011 et travaille sur la communication vis-à-vis des investisseurs individuels, notamment la préparation des deux principales rencontres avec les actionnaires que sont l'assemblée générale et le salon Actionaria. Par ailleurs, il est régulièrement tenu informé de l'actualité de la société par des conférences téléphoniques, notamment à l'issue de chaque publication de résultats.

En outre, des moments d'échanges et de dialogue entre Natixis et ses actionnaires ont jalonné l'année 2011 :

- Douze **réunions** avec les actionnaires de **Paris** et de **province** ont été organisées, permettant à l'équipe des Relations Actionnaires Individuels d'aller au contact de membres du Club des actionnaires. Lors de ces réunions, la mise en avant des expertises internes de Natixis auprès du Club des actionnaires s'est poursuivie. Les membres du Club se sont ainsi vu proposer un programme de conférences et de webconférences réalisées par des économistes, des stratégistes actions mais aussi des spécialistes de l'épargne salariale issus de Natixis et de ses filiales. Cinq des réunions du Club des actionnaires ont été retransmises sur Internet, en direct et en différé, facilitant l'accès à ces événements pour les membres résidant hors de la région parisienne.
- Lors de l'**assemblée générale** qui s'est tenue le 26 mai 2011 au Carrousel du Louvre, environ 650 actionnaires individuels étaient présents. Comme chaque année, l'équipe des Relations Actionnaires Individuels a accueilli des membres du Club des actionnaires ainsi que les actionnaires souhaitant y adhérer sur un stand dédié.
- Enfin, comme chaque année et pour la onzième année consécutive, Natixis était présente au **salon Actionaria**, les 18 et 19 novembre 2011. Les membres du Club des actionnaires avaient une nouvelle fois été conviés à cette manifestation de façon individuelle, par un courrier accompagné d'une invitation leur permettant d'accéder directement au salon. Ils ont également bénéficié d'un accueil spécifique sur le stand de Natixis.

2

Bilan social et environnemental

2.1 ORIENTATIONS ET PROGRAMME D'ACTION 40

2.1.1 Le développement durable, levier de croissance 40
2.1.2 Gestion de nos impacts directs sur l'environnement 45
2.1.3 Politique d'achats responsables 48
2.1.4 Politiques ressources humaines et gestion de la diversité 48
2.1.5 Ouverture sur la société civile 49

2.2 RÉFÉRENTIELS ET PÉRIMÈTRES DE REPORTING 51

2.3 INFORMATIONS SOCIALES 52

2.3.1 Évolution des effectifs 52
2.3.2 Rémunération 53
2.3.3 Organisation du travail 54
2.3.4 Relations et œuvres sociales 54
2.3.5 Santé et sécurité 56
2.3.6 Formation 56
2.3.7 Diversité et égalité des chances 57

2.4 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES 59

2.4.1 Politique générale en matière environnementale 59
2.4.2 Pollution et gestion des déchets 59
2.4.3 Utilisation durable des ressources 60
2.4.4 Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique 61
2.4.5 Protection de la biodiversité 61

2.5 INFORMATIONS SOCIÉTALES 62

2.5.1 Impact territorial, économique et social de l'activité 62
2.5.2 Relations avec les parties prenantes 62
2.5.3 Sous-traitance et fournisseurs 63
2.5.4 Loyauté des pratiques 63

2.1 Orientations et programme d'action

Consciente de sa responsabilité sociale et environnementale et forte de l'appui de ses collaborateurs, Natixis a mis en œuvre une politique de développement durable autour de trois axes majeurs :

- **la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans ses métiers** qui consiste à mieux identifier et gérer les risques RSE des opérations financées et à saisir les opportunités de développement dans les secteurs de la croissance verte ou de l'investissement responsable ;
- **la maîtrise des impacts directs sur l'environnement**, qui vise à réduire les consommations de ressources, la production de déchets et des émissions de gaz à effet de serre et à gérer de façon responsable la relation avec les fournisseurs ;
- **la conduite du progrès social dans sa politique de ressources humaines**, en matière de gestion des carrières, du recrutement, de la formation, de la rémunération, des relations sociales et de la sécurité.

Pour orienter sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et ses pratiques opérationnelles, Natixis s'appuie sur un ensemble d'engagements internationaux et de réflexions de Place :

- **engagement en faveur du Pacte mondial des Nations unies** (Global Compact) confirmé chaque année depuis 2007 ;
- **adhésion aux Principes pour l'investissement responsable** (PRI) depuis 2008 ;
- **signature des Principes de l'Équateur** depuis 2010.

Natixis est également membre de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) et participe à ce titre aux travaux du Club finance de l'ORSE.

2.1.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LEVIER DE CROISSANCE

2.1.1.1 Un leader du financement de la croissance verte

Du fait de ses financements et de ses investissements, la banque a un rôle majeur à jouer dans le développement d'une économie respectueuse de l'environnement. Au travers de ses différents métiers, Natixis développe des activités dans le financement des énergies renouvelables, des technologies vertes ou dans la gestion de fonds dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique.

LE FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le financement des énergies renouvelables s'effectue via des activités de financement de projets, de crédit-bail « Sofergie » et les investissements de fonds dédiés EUROFIDEME 2, FIDEME, EKF et ECF.

En 2011, Natixis a élargi son offre de **financement de projets** aux technologies biomasse et éolien offshore. Elle a également élargi son champ d'activité à l'Allemagne (Global Tech 1, voir ci-après), au Canada (ferme éolienne « Le Plateau » au Québec) et au Moyen-Orient (centrale électrique thermosolaire Shams 1 à Abu Dhabi).

L' activité de financements de projets, au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, a continué de croître à un rythme très soutenu avec 11 nouvelles opérations :

- quatre projets solaires photovoltaïques d'une capacité de 300 MW ;
- trois projets thermosolaires d'une capacité de 210 MW ;
- trois projets éoliens d'une capacité de 650 MW ;
- un projet de biomasse d'une capacité de 100 MW.

Fait marquant 2011

Natixis a arrangé le financement de 80 éoliennes au large de l'Allemagne, d'une capacité de 1 300 GWh (soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 200 000 habitants). Baptisé Global Tech 1, ce projet est remarquable du fait de la distance entre le parc et les côtes (96 km) et de la profondeur des fondations (entre 30 et 50 mètres selon les localisations). Il permettra de réduire les émissions de carbone de 730 000 tonnes/an.

Natixis Lease, filiale de crédit-bail de Natixis, a continué à se développer en 2011, avec le concours des réseaux actionnaires et en soutenant tout particulièrement la filière photovoltaïque.

Sa filiale Natixis Energéco a participé au financement de 28 opérations d'énergies renouvelables, dont 20 projets solaires, 3 fermes éoliennes, 2 centrales biomasse, 1 centrale hydroélectrique, 1 centrale en cogénération, pour une production globale de 120 MW.

Avec un montant arrangé de 311 millions d'euros (dont 203 millions d'euros de quote-part Natixis Energéco) en 2011, Natixis Energéco a renforcé sa position sur le marché français des énergies renouvelables en qualité de chef de file.

Fait marquant 2011

Natixis Energéco a arrangé le financement d'une centrale de cogénération biomasse, d'une puissance de 16 MWc (Mégawatt-crête), à Nesle-Mesnil Saint- Nicaise, dans la Somme (France).

La centrale produira 131 200 MWh électriques par an et fournira 55 tonnes/h de vapeur à deux usines : Ajinomoto Foods Europe, producteur de glutamate et Syral-Tereos, producteur d'amidon. Le financement de 59 millions d'euros a été assuré en partie par Natixis Energéco (chef de file), en association avec plusieurs banques dont la Caisse d'Epargne de Picardie.

Financement des énergies renouvelables		En portefeuille à fin 2011	Opérations 2011	Opérations 2010
Financements de projets	Nombre de financements EnR*	80	11	8
	Capacités des projets *(en Mégawatt)*	10 000	1 260	560
	Part des EnR* dans l'activité de financement de l'électricité *(en %)*	42	48	41
Financements Natixis Energéco	Nombre de financements EnR*	217	28	34
	Capacités des projets *(en MégawattW)*	1 612	120	137

* *Énergies renouvelables.*

INVESTISSEMENTS DÉDIÉS A L'ENVIRONNEMENT

Natixis Environnement & Infrastructures(1) **(NEI) et NEI Luxembourg (NEIL)**, avec une équipe de professionnels à Paris, au Luxembourg et à Pékin, gèrent six fonds d'investissement représentant près de 1,5 milliard d'euros.

Les fonds EUROFIDEME 2(2), FIDEME, EKF et ECF investissent dans les énergies renouvelables et dans les crédits carbone, tandis que les fonds FIDEPPP(3) et Cube Infrastructures investissent dans des actifs régulés comme les concessions ou les partenariats public-privé.

Fait marquant 2011

La mise à disposition pour la région Alsace de 14 lycées rénovés et équipés en novembre 2011, dans le cadre du premier contrat de partenariat portant sur un engagement de performance énergétique(4). Avec pour objectifs de 35 % de réduction de consommation énergétique et de 65 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur toute la durée du contrat (20 ans), le projet permettra d'éviter l'émission de 90 000 tonnes de CO_2.

La mise en service en décembre 2011 de la plus grande centrale photovoltaïque de France située près de Curbans (Région PACA). D'une capacité de 24,5 MW, la centrale couvre les besoins électriques de 35 000 habitants. Le fonds EUROFIDEME 2, géré par NEI a investi dans la construction de cette centrale en partenariat avec GDF Suez.

(1) Société de gestion agréée par l'AMF.

(2) FCPR à procédure allégée.

(3) FCPR à procédure allégée.

(4) Le FIDEPPP, géré par Natixis Environnement & Infrastructure, est actionnaire à 42,5 % de la société ECOLYA, titulaire du contrat de partenariat. Le FIDEPPP est actionnaire d'Ecolya aux côtés de la Caisse des Dépôts (42,5 %) et de GDF-Suez Énergies Services (15 %). Le financement bancaire d'Ecolya (plus de 30 millions d'euros) est assuré par la Caisse d'Epargne Alsace.

2.1.1.2 Un acteur de premier plan en gestion ISR (Investissement socialement responsable) et solidaire

Natixis est convaincue que la dimension extra-financière est un élément déterminant à prendre en compte dans les stratégies d'investissement afin de créer de la valeur, que ce soit à travers l'identification d'opportunités issues de nouvelles thématiques de développement durable ou des risques associés.

DES PRODUITS ISR ET SOLIDAIRES

L'appui des équipes de recherche dédiées

Les équipes Equity Markets de la Banque de Financement et d'Investissement disposent d'un pôle d'analystes dédiés aux thématiques ISR. Ils fournissent des travaux de recherche et des services sur mesure aux investisseurs ISR européens (publications spécialisées, présentations sectorielles, assistance à l'optimisation des investissements et à la structuration de procédés de gestion ISR, organisation d'événements, etc.). Le parti pris de l'équipe ISR de Natixis Equity Markets est celui de « l'intégration » de l'ISR aux travaux fondamentaux de l'ensemble des analystes financiers sectoriels du bureau d'études.

Filiale du pôle Épargne, Natixis Asset Management (Natixis AM) a pour sa part constitué depuis 2007 une équipe de recherche extra-financière qui apporte son expertise aux différents pôles de gestion sur les thématiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG). Cette équipe de 11 spécialistes évalue et fait évoluer les pratiques ESG des sociétés en menant un dialogue continu avec leur management et en conduisant un exercice responsable des droits de vote.

L'offre de supports ISR et solidaires

Natixis AM développe trois types de stratégies ISR et solidaires :

- « Sélection ESG » : sélection de sociétés présentant, dans leur secteur, un profil attractif à la fois sur les plans financier et extra-financier ;
- « Thématique » : sélection de sociétés dont l'activité contribue à la protection de l'environnement, à l'amélioration de la qualité de vie ou à la lutte contre le réchauffement climatique, tout en présentant de bonnes pratiques ESG et un profil financier attractif ;
- « Solidaire » : stratégie qui prévoit de consacrer une partie de l'actif (5 à 10 %) au financement des projets d'économie solidaire (ex. : microcrédit, insertion par l'emploi de personnes en difficulté, habitat social, etc.). Le reste du portefeuille sélectionne des entreprises mettant en œuvre une politique de développement durable, tout en présentant un profil financier attractif.

Fait marquant 2011

En mars 2011, Natixis AM a étoffé son offre ISR avec la création du compartiment de la sicav de droit luxembourgeois IMPACT FUNDS, Impact Funds - Climate Change Emerging Markets, déclinaison de la stratégie Climage Change sur l'univers spécifique des marchés émergents. Ces pays sont en effet particulièrement vulnérables au changement climatique tandis que la croissance soutenue de leurs économies entraîne une hausse sensible de leurs émissions de CO_2. L'objectif de ce fonds est de concilier prise en compte du changement climatique et recherche de performance au sein d'un placement actions émergentes, avec l'appui d'un Comité Scientifique Climate Change composé d'experts internationaux.

Le positionnement sur les marchés ISR et solidaires

Natixis AM se positionne parmi les leaders des marchés français et européen de la gestion ISR et solidaire et occupe avec Natixis Interépargne, distribuant ses fonds, la première place en épargne salariale solidaire[1].

Par ailleurs, de nombreux fonds ISR et solidaires gérés par Natixis AM ont obtenu en 2011 les labels de référence de Finansol[2] qui distingue les placements d'épargne solidaire et le label ISR Novethic[3] dont l'objectif est le développement d'une information plus transparente sur les critères ESG.

(1) Source : édition 2011 du Baromètre professionnel des finances solidaires de Finansol.

(2) L'association Finansol, collectif des acteurs de la finance solidaire.

(3) Novethic est un centre de recherche sur la Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) et l'Investissement socialement responsable (ISR). Organisme de référence français en la matière, Novethic évalue également la qualité ISR des fonds distribués en France.

	2011	2010
Encours en gestion ISR et solidaire (en milliards d'euros) fonds ouverts	9,3	11,6
Part des encours en gestion ISR et solidaire par rapport au total des encours de Natixis Asset Management *(en %)*	3,24	3,84
Part de marché en gestion solidaire *(en %)*[a]	35	36,6
Part de marché en épargne salariale ISR *(en %)*[b]	13,7	26,6
Part de marché en épargne salariale solidaire *(en %)*[c]	52,6	48,4
Nombre de fonds ISR *(fonds ouverts)*	13	12
Nombre de fonds labellisés ISR Novethic	5	6
Nombre de FCPE solidaires	25	25
Nombre de FCPE solidaires labellisés Finansol	10	6

(a) Source : Édition 2011 du Baromètre professionnel des finances solidaires de Finansol.
(b) Source : Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) au 30/06/2011.
(c) Source : AFG au 30/06/2011.

L'ENGAGEMENT DU MÉTIER DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Natixis, au travers du capital investissement de Natixis, dispose d'une activité d'investissement dans le capital de PME non cotées.

Déploiement de l'analyse ESG du portefeuille de participations non cotées

En tant que membre du comité de pilotage du club Développement Durable de l'Afic (Association professionnelle française du capital investissement) depuis septembre 2009, le capital investissement de Natixis a contribué à l'élaboration des bonnes pratiques développement durable du métier : la rédaction fin 2010 d'un livre blanc intitulé « Développement durable et capital investissement » préconise notamment la signature par la société de gestion des UNPRI (Principes des Nations unies pour l'investissement responsable) puis l'élaboration d'une démarche ESG (Environnement, social et gouvernance) à décliner dans ses participations non cotées.

Le comité de direction du métier du capital investissement, constitué des dirigeants des différentes sociétés de gestion du pôle, a décidé en juillet 2011 de lancer une démarche ESG en 2012 afin d'être suffisamment avancé début 2013 pour une communication dans les rapports de FCPR sur l'exercice 2012.

Private Equity solidaire : sponsoring de l'EVPA et partenariat PhiTrust Partenaires

Le métier du capital investissement de Natixis est partenaire de l'European Venture Philanthropy Association (EVPA) depuis 2007. À l'initiative de Natixis, le club Développement Durable de l'Afic a décidé d'assurer la promotion de l'EVPA à l'occasion de la présentation en 2011 de son étude « Venture Philanthropy for Private Equity ».

Le partenariat de Natixis avec PhiTrust Partenaires y est présenté comme un bon exemple de choix d'un professionnel du capital investissement s'intéressant exclusivement à des sociétés ayant une finalité sociale avec une obligation de résultat dans des secteurs variés comme l'insertion, le logement social, le microcrédit, le commerce équitable, l'innovation ou la création d'entreprise en Afrique.

La Venture Philanthropy consiste ici à investir du capital sans rechercher un rendement élevé, en apportant gratuitement l'expertise des équipes de Natixis dans le montage et le suivi des dossiers d'investissement en fonds propres dans de petites sociétés (gouvernance, reporting, mise à disposition de leurs relations, recherche de partenariat permettant d'assurer la pérennité de ces sociétés…). Natixis AM puis le Crédit Coopératif ont rejoint Natixis au capital de PhiTrust Partenaires qui a été agréé fin 2011 « investissement solidaire ».

UNE GESTION ÉCORESPONSABLE DES ACTIFS IMMOBILIERS

AEW Europe, filiale de Natixis Global Asset Management, intervient dans le conseil en investissement et la gestion d'actifs immobiliers pour compte de tiers. Outre des objectifs de sensibilisation des collaborateurs, le plan quinquennal de développement durable 2010-2015 a pour objectifs d'intégrer de nouveaux critères :

- lors du lancement de nouveaux produits d'investissement (exigences en matière de qualité des bâtiments) ;
- lors de la construction d'immeubles avec pour but la certification de tous les biens neufs (HQE, BREEAM ou LEED [1]) ;
- lors de l'acquisition d'immeubles existants avec la réalisation systématique d'une évaluation environnementale et l'inscription dans les budgets des dépenses prévisionnelles d'amélioration énergétique ;
- lors de l'amélioration des performances du parc existant (à fin 2013, tout le parc devra être audité). Ces évaluations donnent lieu à la mise en place de plans d'action, de partenariats avec les locataires, etc.

Trois outils d'évaluation sont utilisés : les audits énergétiques (consommations d'énergie avec plan de travaux à 10 ans), l'outil Green Rating dont AEW Europe est membre fondateur (plusieurs

(1) HQE : Haute qualité environnementale, norme volontaire française, BREEAM : norme volontaire britannique Environmental Assessment Method élaborée par l'association Building Research Establishment (BRE), LEED : Leadership in Energy and Environmental Design, norme volontaire américaine.

critères environnementaux avec une distinction de la performance intrinsèque – indépendamment du locataire en place – et la qualité d'usage – bureaux, commerces) et le bilan CO_2 (état avant travaux et suivi après travaux).

Afin de mieux suivre les performances des bâtiments, un système d'information générale (traitement des consommations relevées, informations techniques, indicateurs environnementaux) va être testé en 2012 sur huit sites. À partir de 2013, ce système sera progressivement déployé sur l'ensemble des actifs gérés.

	2010	2011	Perspectives 2012
Acquisitions d'actifs certifiés ou labellisés *(en % des actifs)*	11	32	
Nombre et type d'évaluation sur le portefeuille d'actifs existants	-	152 bilans CO_2 96 audits énergétiques 58 audits Green Ratings	+ 200 audits énergétiques + 150 DPE*

* *Diagnostic de performance énergétique.*

2.1.1.3 Une gestion des risques RSE

CONFORMITÉ

La conformité et le respect de règles déontologiques font partie des valeurs fortes de Natixis. Par ses actions de prévention et de contrôle, la Conformité participe à la confiance que nous accordent nos clients, les marchés ou les régulateurs.

La filière Conformité de Natixis protège ses clients, la banque et ses collaborateurs des risques de non-conformité. Elle sert également l'intérêt général en luttant contre le financement du terrorisme, le blanchiment de capitaux, la corruption et la fraude. Pour de plus amples détails sur la Conformité, il convient de se reporter au chapitre [3], partie [3.6] « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne ».

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Pays membre fondateur du GAFI(1), la France a mis en place des dispositions pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conformément aux législations et réglementation européennes et françaises. Les obligations édictées par ces réglementations s'imposent à Natixis et leur mise en œuvre fait l'objet de missions d'audit par les autorités de tutelle. Natixis est agréée par l'ACP(2) et est soumise à la surveillance exercée par l'ACP, qui a pouvoir de sanction administrative ou pécuniaire.

Lutte contre le financement du terrorisme

Afin de satisfaire à ses obligations réglementaires, Natixis a mis en œuvre un dispositif rigoureux de maîtrise des risques au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et du respect des embargos. Il garantit la prévention d'opérations non-conformes et concourt à la promotion d'une relation efficace, équilibrée et sécurisée avec chaque client.

Prévention de la corruption

Natixis fait partie des institutions financières de premier rang à l'échelon mondial avec une implantation sur les cinq continents. Sa réputation est bâtie sur des valeurs fortes d'intégrité et ses équipes sont reconnues pour agir de manière loyale et éthique.

Natixis s'oppose à toute pratique de corruption, quelle que soit l'activité ou la personne en cause. Elle a, pour cela, adopté des procédures, sensibilisé ses collaborateurs et mis en place des contrôles. Chez Natixis, la prévention de la corruption fait partie d'un dispositif global de sécurisation financière visant à lutter contre toute forme de fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Prévention de la fraude

Pour Natixis, acteur de 1er rang du secteur financier sur le plan mondial, la fraude est une préoccupation majeure. À ce titre, Natixis s'investit pleinement dans la lutte contre la fraude afin de garantir à ses clients, ses partenaires et ses collaborateurs un environnement sécurisé.

De manière concrète, un dispositif anti-fraude a été mis en place au sein de l'ensemble de Natixis et les collaborateurs sont sensibilisés sur les risques de fraude, notamment au travers d'une formation e-learning. De surcroît, des contrôles spécifiques sont réalisés dans les activités particulièrement exposées.

INTÉGRATION DES CRITÈRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DANS LES FINANCEMENTS

Adhérent des Principes de l'Équateur (Equator Principles -EP-) depuis décembre 2010, Natixis accorde de l'importance à la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux (E&S) dans l'étude et le suivi des nouveaux projets financés. Pour se faire, elle s'appuie sur une méthodologie reconnue par le marché et utilisée par un grand nombre d'établissements financiers.

Créée en 2011, une équipe RSE a bâti une grille d'évaluation et de décision des opérations à l'attention des lignes de métiers concernées, de la direction des Risques et les autres instances associées au processus d'octroi de crédits de Natixis. Elle a, par ailleurs, mandaté un consultant externe pour l'assister dans la mise en place de formations destinées aux équipes.

(1) GAFI : Groupe d'action financière, organisme intergouvernemental qui coordonne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
(2) ACP : Autorité de Contrôle Prudentiel, administration indépendante qui surveille l'activité des banques et assurances en France.

Les lignes de métiers analysent les aspects environnementaux et sociaux des opérations. Elles classent les projets en fonction de leur impact E&S (A = impact élevé, B = impact limité, C = sans ou peu d'impact), ce qui conditionne le processus interne d'octroi de crédit.

L'équipe RSE effectue ensuite une revue parallèle des principales opérations. Elle valide ou corrige l'analyse effectuée par la ligne de métiers et peut, si nécessaire, sensibiliser le senior management de la Banque de Financement et d'Investissement de tout sujet particulier d'ordre E&S concernant les transactions.

Toutes les nouvelles opérations soumises – pour décision – aux instances d'octroi de crédit font l'objet d'une annexe E&S (jointe au rapport de demande de crédit) qui synthétise les éléments clés à prendre en compte dans l'évaluation de projet. Cette annexe est rédigée par la ligne métier et complétée – pour les projets de catégorie A et B – par l'équipe RSE qui valide ou corrige la catégorisation, et exprime sa position et ses éventuelles recommandations.

Un processus de décision distinct est prévu pour les projets les plus sensibles (principalement de catégorie A), auprès d'une instance d'octroi de crédits de rang supérieur.

Fait marquant 2011

Afin de prendre part aux débats de la revue stratégique des Principes de l'Équateur de février 2011, Natixis a participé activement à deux ateliers, l'un relatif au « Périmètre des Principes de l'Équateur » et l'autre « Reporting et transparence » lui permettant de prendre connaissance – en tant que nouvel adhérent des EP – des enjeux auxquels les membres du groupement doivent faire face, en préparation de la nouvelle version des principes (amendement III). Les process internes de Natixis s'adapteront en conséquence pour tenir compte du vote et des conditions de cet amendement.

GESTION DES RISQUES RSE DANS L'ASSURANCE-CRÉDIT

Coface, filiale de Natixis spécialisée dans l'assurance-crédit, intègre les risques environnementaux et sociaux dans les projets gérés pour le compte de l'État. Conformément à la recommandation de l'OCDE sur l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, une évaluation systématique des impacts environnementaux et sociaux est réalisée pour les projets de plus de 10 millions d'euros ou pour tout projet situé dans des zones sensibles. Ces projets doivent respecter à la fois les normes du pays concerné et les standards internationaux pertinents, en particulier certaines normes développées par la Banque mondiale en matière de protection de l'environnement et de bien-être social au sens large : rejets maîtrisés, protection des populations, biodiversité, patrimoine culturel, conditions de travail des employés, etc.

Afin de recueillir des commentaires de parties prenantes et d'informer toute personne intéressée, Coface publie sur son site Internet les projets les plus importants au moins 30 jours avant, qu'ils soient acceptés ou non, avec des informations sur les aspects environnementaux et sociaux (étude d'impact du projet essentiellement).

De manière générale, Coface travaille étroitement avec ses clients et les intervenants concernés pour atteindre les standards requis et atténuer au mieux les impacts potentiels significatifs. Elle échange également de façon régulière avec la société civile et les ONG (protection de l'environnement en particulier) sur ces procédures, leur application et, si besoin, sur les projets en cours tout en respectant les obligations de confidentialité.

Enfin, Coface intervient dans les instances de réflexion de façon à favoriser le financement de certains types de projets (par exemple dans les énergies renouvelables) et à leur accorder des conditions de garantie plus favorables.

POLITIQUE D'EXCLUSION DANS LE SECTEUR DE L'ARMEMENT

Natixis exclut le financement et l'investissement dans des entreprises impliquées dans la production, le stockage et le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions depuis mars 2009.

Cette politique est appliquée aux activités de financement des entreprises, aux activités d'investissement pour compte propre et aux activités pour compte de tiers gérées par Natixis AM qui a mis en place une démarche de sensibilisation de ses clients.

Cette politique est prise en compte lors des instances de décision applicables à chaque activité (comité de crédit, comité d'investissement…).

2.1.2 GESTION DE NOS IMPACTS DIRECTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Avec 22 000 collaborateurs à travers le monde, le fonctionnement de Natixis a un impact important sur l'environnement, tant en termes de consommation de ressources que de production de déchets ou d'émissions de gaz à effet de serre.

2.1.2.1 Le management environnemental de nos immeubles d'exploitation

La direction de l'Immobilier et de la logistique (DIL) met en place une approche en coût global de ses projets et investissements lui permettant de prendre en compte les impacts environnementaux de ses activités, avec un pilotage fin des consommations énergétiques des bâtiments, de la gestion des déchets ou des émissions carbone de l'entreprise.

Depuis 2009, Natixis est certifiée ISO 9001[1] et 14001[2] pour l'exploitation de ses immeubles, ce qui valide les systèmes de qualité et de gestion environnementale mis en place sur l'ensemble des immeubles centraux gérés par la DIL. En 2011, ces certifications portaient sur 87 % des surfaces immobilières gérées par la DIL, soit 247 000 m².

En parallèle, une démarche de certification ISO 9001 et ISO 14001 de l'exploitation technique des data centers a été engagée.

En 2011, des diagnostics énergétiques de certains immeubles ont débutés, l'objectif étant d'évaluer les potentiels d'économies d'énergie et de fixer, à terme, des objectifs dans ce domaine.

De nombreuses actions d'optimisation ont été mises en place sur l'ensemble des immeubles.

Par exemple, sur le bâtiment « Grand Seine » différentes actions engagées depuis plusieurs années ont été poursuivies pour optimiser la gestion environnementale du bâtiment (extinction automatique de l'éclairage aux heures creuses, installation de détecteurs de présence, optimisation des paramétrages de la gestion technique). La consommation en fluides chauds et froids de ce bâtiment a ainsi pu être réduite de 27 % entre 2008 et 2011 (données retraitées des variations climatiques annuelles).

Fait marquant 2011

L'installation d'une « moquette » solaire sur la terrasse de l'un des principaux immeubles de Natixis (Liberté 2, 2 200 postes de travail) couplée à un système de pompes à chaleur permet désormais d'assurer plus de 55 % de la production d'eau chaude du restaurant d'entreprise de cet immeuble.

La « Charte des travaux verts », établie en 2010, est désormais utilisée pour l'ensemble des chantiers importants (aménagements d'immeubles, constructions et rénovations). Les critères associés à cette charte font partie du cahier des charges des prestataires et ils sont ensuite audités par un cabinet externe. Cette charte a notamment été utilisée en 2011 pour l'aménagement de plusieurs immeubles à Nantes et à Paris (Quai de Bercy Yonne), par exemple.

Enfin la « Charte d'accessibilité » élaborée en 2010, engage Natixis, au-delà des exigences réglementaires, à faciliter l'accès et l'utilisation de ses infrastructures par des personnes handicapées lors de travaux de création, d'extension ou d'aménagement de ses locaux. Un audit d'accessibilité a été mis en œuvre en 2011 sur l'immeuble « Grand Seine ».

2.1.2.2 L'utilisation des ressources et la gestion des déchets

En lien avec la gestion des bâtiments, la direction de l'immobilier et de la logistique pilote les consommations d'énergies, tandis que les collaborateurs sont sensibilisés aux « gestes verts » permettant de maîtriser les consommations d'eau, d'énergie, de papier.

En 2011, on constate une baisse significative des consommations d'énergie, tandis que la consommation de papier reste stable (les indicateurs environnementaux sont détaillés en partie [2.4] « Informations environnementales »).

D'autre part, le tri des déchets, initié depuis 2006, est maintenant généralisé. Il s'articule autour de différentes actions :

- tri du papier dans les bureaux ;
- recyclage du papier ;
- collecte et traitement spécifique des cartouches d'encre usagées et des piles (à usage professionnel et personnel) ;
- récupération des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et des téléphones portables par des entreprises spécialisées dans le recyclage.

2.1.2.3 La gestion des déplacements domicile-travail

Un Plan de déplacement d'entreprise a été mis en place en 2008. En 2011, il comprenait :

- un outil pour faciliter le covoiturage (qui couvre 7 000 des collaborateurs) ;
- des navettes intersites (4 sites sur 27 en Île-de-France) entre le site principal et les transports en commun ;
- des parkings à vélos : 123 places de parking à vélos, répartis sur 8 sites à Paris et région parisienne.

Indicateur	2009	2010	2011	Perspectives 2012
Nombre d'inscrits sur la plateforme de covoiturage	1 223	1 333	1 375	Compte tenu du faible nombre d'annonces, une réflexion est en cours sur l'outil de covoiturage.
Nombre d'annonces déposées sur la plateforme de covoiturage	111	187	204	

(1) NF en ISO 9001 : 2000.
(2) NF en ISO 14001 : 2004.

Fait marquant 2011

Coordonnée par le ministère du Développement Durable, la Semaine européenne de la mobilité a pour objectif de sensibiliser le grand public à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, à la pollution et aux nuisances.

À cette occasion, près de 300 collaborateurs ont pu tester, sur deux des principaux sites de Natixis, une C-ZERO, premier véhicule électrique de la flotte automobile aux couleurs de Natixis.

Les réactions positives furent unanimes. Les collaborateurs ont apprécié l'agrément, le silence et les performances du véhicule et noté l'image dynamique et innovante qu'il véhicule pour l'entreprise.

2.1.2.4 La gestion de la flotte de véhicules

Natixis référence depuis 2006 les véhicules à très faible émission de CO_2 et a lancé en 2007, une harmonisation progressive des procédures et des choix de véhicules avec l'adoption d'une « Car policy » :

- en 2011, le taux d'émission de CO_2 maximum autorisé est de 190 g. Le plafond d'émission de CO_2 pour les véhicules de service a été fixé à 110 g et celui des véhicules des commerciaux et managers de première catégorie, qui représente la majorité des commandes, a été fixé à 150 g en 2011.
- des véhicules hybrides ou électriques sont référencés.

Indicateur	2009	2010	2011
Taux d'émission de CO_2 moyen pour le parc de véhicules de fonction et de service pour Natixis S.A. *(en g de CO_2/km)*	148	147*	141
Taux d'émission de CO_2 moyen pour le parc de véhicules de fonction et de service pour Natixis S.A. et ses filiales, hors Coface et Kompass *(en g de CO_2/km)*	146*	140*	139
Nombre de véhicules de fonction et de service en gestion	356	392	543
Taxe sur les véhicules de société *(en euros)*	217 312	174 300	163 360

* *La différence avec les chiffres publiés dans le rapport développement durable 2010 s'explique par une campagne de mise à jour dans l'outil de gestion de flotte.*

D'autres flottes vont être centralisées en 2012 favorisant la baisse du taux de CO_2 mais de façon indirecte (ex. : remplacement de véhicules remboursés aux collaborateurs sous forme d'indemnités kilométriques par un véhicule de fonction référencé dans la « Car policy »).

2.1.2.5 La politique voyages

Natixis avait élaboré une politique voyages, en 2008, qui privilégiait l'usage du train, mais continuait à admettre les transports aériens sous certaines conditions.

En 2011, des règles plus restrictives sur l'utilisation de l'avion ont été adoptées :

- lorsque la destination est desservie à la fois par le train et par l'avion, le train est désormais obligatoire pour un certain nombre de destinations en France et en Europe (en fonction du temps de trajet) ;
- pour les déplacements en avion, la classe économique est obligatoire pour les vols domestiques, les vols d'un pays européen à l'autre, ainsi que les autres vols continentaux d'une durée inférieure à 4 heures.

D'autre part, Natixis encourage les conférences téléphoniques, visioconférences et webconférences. En 2011, 15 500 visioconférences ont eu lieu (soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à 2010). Il est prévu pour 2012 de développer ces conférences grâce à de nouvelles salles de téléprésence (utilisation de technologies haute définition pour rendre les communications plus conformes à la réalité).

Enfin, Natixis privilégie le choix de « taxis verts » (véhicules hydrides) pour les déplacements de ses collaborateurs.

2.1.2.6 La lutte contre le changement climatique

L'activité de Natixis contribue à l'émission de gaz à effet de serre et a un double impact sur le changement climatique :

- en interne, les activités de bureau utilisent des ressources naturelles (eau, papier, fournitures, énergie, repas, transports) et produisent des déchets dont la fabrication, l'utilisation ou l'élimination génèrent des gaz à effets de serre (GES) ;
- les émissions de GES des projets ou entreprises financés ou dans lesquels la banque investit peuvent être comptabilisés pour tout ou partie dans les émissions de la banque (notion de responsabilité élargie).

Après avoir réalisé deux bilans de gaz à effet de serre en 2006 et 2010, Natixis a actualisé les calculs en 2011 (sur la base des données de 2010). Les résultats ainsi que les informations concernant le plan d'action peuvent être consultés au paragraphe [2.4.4].

2.1.3 POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Par le choix des biens et services achetés et des fournisseurs sélectionnés, Natixis oriente ses achats et permet de faire évoluer les pratiques de ses fournisseurs dans les domaines environnementaux et sociaux.

La démarche « juste achat », initiée en 2010, encadre la démarche et s'appuie sur les leviers suivants : juste quantité, juste qualité, juste prix, caractère innovant, durable et socialement responsable. Concernant ce dernier levier, un Référentiel des achats responsables a été formalisé en 2007 et mis à jour en 2010. Il est destiné aux acheteurs et prescripteurs et fonctionne comme une matrice en croisant différents champs :

- les critères environnementaux (maîtrise des consommations d'énergies, matériaux utilisés, labellisations, etc.) et sociaux pertinents (conditions de travail, emploi de personnes handicapées, corruption, etc.) ;
- une clause générale et des clauses particulières par type de prestation (24 types de prestations de service ont été identifiés : fournitures, équipements informatiques, etc.) ;
- 3 niveaux de critères : réglementaires, exigés par Natixis et recommandés.

En 2011, une enquête développement durable a été engagée auprès de 15 fournisseurs sélectionnés pour leur importance dans le portefeuille achats. L'analyse porte sur 4 domaines (environnement, travail et droits humains, éthique des affaires et achats responsables) avec une note par domaine et une note globale sur 10.

Les résultats montrent que :

- 80 % des fournisseurs interrogés ont une note globale dans la moyenne (5-6) et aucun n'a de score total en risque élevé (inférieur à 2) ;
- le thème travail et droits humains est le thème le mieux pris en compte (63 % des entreprises ont leur siège social en France) : 87 % des fournisseurs ont une note moyenne pour ce thème ;
- au vu du résultat de ces enquêtes, Natixis souhaite engager un dialogue avec ses fournisseurs sur ce thème.

En ligne avec la signature de l'accord sur le handicap en mars 2011 (se reporter aux paragraphes [2.1.4] et [2.3.7]), une référente handicap a été nommée en fin d'année pour développer le recours à des entreprises du secteur protégé (structures employant des personnes handicapées et agréées par l'État).

	2010	2011	Perspectives 2012
Part des dossiers intégrant des critères sociaux et environnementaux *(en %)*	86	90	
Part des montants des achats intégrant des critères sociaux et environnementaux *(en %)*	94,5	95	
Nombre de fournisseurs interrogés dans le cadre de l'enquête développement durable	-	15	30 nouveaux fournisseurs interrogés

2.1.4 POLITIQUES RESSOURCES HUMAINES ET GESTION DE LA DIVERSITÉ

La filière Ressources humaines de Natixis, partenaire des managers et des collaborateurs de l'entreprise dans leur évolution personnelle et celle de leur équipe, a poursuivi la feuille de route élaborée en 2010 dans le cadre du plan stratégique New Deal en cohérence avec la stratégie RH de BPCE. Un certain nombre de chantiers majeurs portant sur des thèmes stratégiques ont pu avancer autour d'une vision commune : doter Natixis d'une filière Ressources humaines au service de ses clients internes, solide et efficace, innovante et engagée :

- le renforcement des process et des outils au service de la gestion de carrière et de la mobilité, avec les comités carrières pour les cadres dirigeants, les comités mobilité, la refonte de la nomenclature des emplois types ;
- la Charte des comportements managériaux, construite autour de six rôles clés définis par le comité de direction générale, qui devient un des piliers de l'animation managériale ;
- l'élargissement de l'offre et des outils de formation, avec la mise en place d'une plateforme e-learning commune pour Natixis intégrée ;
- le projet de système d'information RH intégré commun dont le déploiement est prévu pour fin 2012, ainsi que le renforcement d'outils RH clés, notamment en matière d'évaluation et de gestion du temps, facilitant la mise en œuvre des politiques RH ;
- la poursuite de la centralisation de la paie ;
- une formalisation accrue de la politique de rémunération, s'appuyant sur des process clairs et homogènes, avec en particulier le process de rémunération des cadres dirigeants liant objectifs et performance et la réalisation plus systématique de benchmarks ;

- la formalisation des procédures et des contrôles et la mise en place des indicateurs de performance RH avec un premier exercice de benchmark externe et interne ;
- la pérénisation des instances représentatives du personnel sur le périmètre intégré et la conclusion d'un certain nombre d'accords importants (handicap, participation, plan d'épargne salariale…) qui renforcent le caractère intégré de Natixis et le sentiment d'appartenance des collaborateurs à l'entreprise.

En 2011, les effectifs de Natixis intégrée ont augmenté de 5,2 % soit près de 800 contrats de plus qu'en 2010 à fin d'année. Les DRH et RRH des pôles ont été fortement mobilisés sur les recrutements externes, la gestion des carrières et la mobilité.

Dans ce contexte, l'analyse du premier baromètre social a permis de définir des plans d'action adaptés, sur les plans individuel et collectif, en réponse aux préoccupations exprimées par les collaborateurs.

La mobilité reste au cœur des enjeux de la politique de gestion de carrière de Natixis, portée par des dispositifs comme la charte de la mobilité, la bourse de l'emploi sur l'Intranet (qui donne accès à l'ensemble des offres), les points carrières, les comités carrières et des outils et accompagnements dédiés aux collaborateurs en mobilité. Ces mesures contribuent à la fidélisation et à la promotion des talents et permettent des évolutions professionnelles en cohérence avec les besoins actuels et à venir de Natixis.

L'accord Handicap de mars 2011

Un engagement : doubler en trois ans le taux global d'emploi de collaborateurs handicapés.

Des mesures :

- adaptation des postes et des conditions de travail, accès à la formation professionnelle et adaptation aux mutations technologiques pour favoriser le maintien dans l'emploi ;
- élaboration d'un plan d'embauche et amélioration des conditions d'insertion ;
- partenariat renforcé avec le secteur adapté et protégé ;
- actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés ;
- propositions d'accompagnement spécifique (parents et conjoints de personnes handicapées).

La Charte des comportements managériaux et les 6 rôles clés

- développer la culture de l'excellence ;
- être garant de la culture client ;
- valoriser et développer les compétences ;
- être vecteur de la transversalité et de la mise en œuvre de la stratégie ;
- accompagner le changement ;
- mobiliser et fédérer son équipe.

2.1.5 OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

2.1.5.1 Engagement dans la lutte contre le paludisme

Depuis 8 ans, Natixis mobilise des forces dans ce combat sanitaire de première importance sur deux fronts : soutien actif à des programmes de prévention dans les zones d'endémie et financement des travaux de recherche conduits par l'Institut Pasteur.

- sur le terrain, Natixis accompagne notamment l'Association Plan France depuis 2005 pour la mise en place de programmes de prévention au Cameroun, au Burkina Faso et au Togo. La distribution de 75 100 moustiquaires a permis de protéger 45 980 enfants de moins de 5 ans et 46 339 femmes enceintes ;
- en 2011, la banque a continué de soutenir le programme de lutte contre le paludisme mené auprès de 17 000 enfants et 1 600 femmes enceintes du Togo. Les activités réalisées en 2011 portent notamment sur la formation des professionnels de santé et la sensibilisation des communautés (52 communautés bénéficiaires). La dernière évaluation réalisée sur le terrain indique que 89 % des enfants de moins de 5 ans dorment sous des moustiquaires (10 % en 2004) et que 95 % des femmes enceintes ont reçu un traitement préventif du paludisme ;
- compte tenu de ces résultats très positifs, Natixis maintiendra son engagement en 2012 afin d'appuyer la distribution de moustiquaires et de traitements, et de consolider les capacités des agents de santé ;
- parallèlement, Natixis apporte un soutien aux programmes de recherche de l'Institut Pasteur consacrés notamment à l'étude de la résistance des parasites aux traitements antipaludiques. En 2010 et 2011, la banque a financé une étude dirigée par le Dr Odile Pujalon, en collaboration avec l'Institut Pasteur du Cambodge, portant sur la résistance du parasite Plasmodium falciparum à la dernière génération de médicament à base de dérivés d'artémisinine.

2.1.5.2 Mobilisation des collaborateurs autour d'opérations de solidarité

Comme chaque année, Natixis a fédéré un grand nombre de ses collaborateurs autour d'événements ou de partenariats solidaires :

- en collaboration avec le Comité d'entreprise et l'Union sportive, plus de 250 collaborateurs et leurs familles ont participé à l'édition 2011 de la course Odysséa, organisée au profit de la lutte contre le cancer du sein. Ils ont également été nombreux à participer à la 25e édition du Téléthon de la Bourse et de la Finance. Les montants versés aux deux associations ont été abondés à 100 % par l'entreprise ;
- en partenariat avec l'association Nos Quartiers ont des Talents, des managers de Natixis ont parrainé des jeunes diplômés issus des quartiers sensibles en recherche d'un premier emploi ;
- Natixis Asset Management a signé un accord de mécénat avec l'association « La Mie de Pain » pour son action en faveur des sans-abri, combinant proximité, aide d'urgence et réinsertion par un accompagnement sur la durée ;
- Natixis Assurances a noué un partenariat avec l'association « Planète Urgence », œuvrant dans les domaines de la solidarité internationale et de l'aide au développement, et propose à ses salariés de partir dans le cadre de congés solidaires.

2.2 Référentiels et périmètres de reporting

Le bilan social et environnemental 2011 s'appuie sur les référentiels suivants :

- les obligations de reporting prévues par la loi NRE[1] ;
- les informations sociales et environnementales prévues dans la loi Grenelle 2 (article 225), qui structurent le reporting ;
- le référentiel GRI[2].

Une table de correspondance (se reporter au chapitre [7.6]) permet d'identifier la façon dont le contenu de ce rapport répond aux obligations et demandes de ces référentiels.

Les informations sociales et environnementales se rapportent, sauf exception, au périmètre France comprenant Natixis S.A. et ses filiales, incluant notamment 5 filiales de plus de 500 salariés (Natixis Asset Management, Natixis Paiements, Natixis Factor, Natixis Financement, Coface S.A., Coface Services).

Dans le cadre du plan « New Deal », le périmètre Natixis intégrée a été défini en excluant les participations financières (notamment Coface S.A. et ses filiales).

Nom du périmètre	Description	Effectifs concernés au 31/12/2011 (en contrats)
Natixis Monde	Natixis et l'ensemble de ses filiales dans le monde	22 783
Natixis France	Natixis et l'ensemble de ses filiales en France	14 258
Natixis intégrée France	Natixis et ses filiales en France hors participations financières (se reporter à la note 16 du Chapitre [5] « Éléments Financiers »)	11 995

Les évolutions observées du périmètre de Natixis France entre 2010 et 2011 sont les suivantes :

- Services Financiers Spécialisés : intégration de nouvelles filiales dans le métier crédit-bail (Océor Lease SAS, Océor Lease Réunion, Cicobail, GCE Car Lease), soit 144 collaborateurs supplémentaires et sortie du périmètre de SLIB (- 101 collaborateurs) ;
- Épargne : intégration de Sélection R dans le périmètre de la Banque Privée 1818 (+ 30 collaborateurs) ;
- Directions fonctionnelles : intégration dans Natixis S.A. de 94 collaborateurs ICDC ;
- Participations financières (Coface) : cession de La Librairie Informatique (- 38 collaborateurs).

(1) Nouvelles régulations économiques (article 116 modifiant l'article 225-102-1).
(2) GRI : Goblal reporting initiative, association multipartite qui élabore un référentiel d'indicateurs de reporting développement durable internationalement reconnu.

2.3 Informations sociales

2.3.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Les effectifs augmentent de 840 ETP, en partie suite aux évolutions du périmètre, mais aussi en raison de la relance des recrutements sur le premier semestre, principalement sur les métiers :

- BFI : impact des recrutements jusqu'à fin septembre, gel des recrutements à partir d'octobre ;
- Épargne : accroissement des effectifs principalement sur la gestion d'actifs à l'international ;
- Directions fonctionnelles : réalisation du plan d'internalisation de prestataires « Mission P » ;
- Participations financières : poursuite de l'augmentation des effectifs de Natixis Algérie.

Périmètre : Natixis Monde

Évolution des effectifs	2011	2010 [a]	2009
Effectif en ETP [b]	20 451	19 576	19 439
Répartition par métier			
Banque de Financement et d'Investissement & GAPC	4 569	4 362	4 393
Services Financiers Spécialisés	3 431	3 361	3 158
Épargne	3 939	3 732	3 653
Directions fonctionnelles et autres	2 781	2 484	2 372
Private Equity, Coface et Natixis Algérie	5 731	5 637	5 863
Répartition par zone géographique			
Zone géographique 1 : France *(en %)*	61,6	61,2	
Zone géographique 2 : Europe hors France *(en %)*	15,9	16,4	
Zone géographique 3 : Amériques *(en %)*	13,9	14,1	
Zone géographique 4 : Asie *(en %)*	3,6	3,8	
Zone géographique 5 : Afrique, PMO, Russie & Autres *(en %)*	5,0	4,5	

(a) Chiffres pro forma.

(b) Par rapport aux effectifs en contrats, les effectifs en ETP tiennent compte des taux d'activité, des taux de consolidation des filiales et excluent les salariés en absence longue durée.

Périmètre : Natixis France

	2011	2010	2009
Effectif en contrats	14 258	13 825	13 601
Effectifs en CDI *(en %)*	97,9	97,8	98,1
Hommes *(en %)*	48,8	48,1	48,3
Femmes *(en %)*	51,2	51,9	51,7

Périmètre : Natixis France

Recrutements	2011	2010	2009
Total des embauches	1 547	1 235	1 101
% CDI	69,9	61,8	57,9

Périmètre : Natixis France

Départs	2011	2010	2009
TOTAL DES DÉPARTS	**1 192**	**1 130**	**1 549**
Dont démissions	355	238	-
Dont licenciements	107	63	112

2.3.2 RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est un instrument clé dans la mise en œuvre de la stratégie de Natixis. Elle a pour objectif d'être :

- incitative et compétitive afin d'attirer, retenir et motiver les collaborateurs ;
- équitable quelle que soit la fonction concernée, afin de garantir une juste rétribution de la contribution individuelle ;
- conforme à la réglementation en vigueur dans le secteur financier.

Les politiques et principes de rémunération de Natixis sont proposés par la direction des Ressources humaines, en collaboration avec les métiers concernés. Cette politique suit les principes définis par le régulateur et les normes professionnelles bancaires françaises, et respecte les législations sociales et fiscales locales.

Le processus décisionnel comporte différentes étapes de validation au niveau des filiales/métiers, des pôles d'activité, puis de la direction des Ressources humaines de Natixis et de la direction générale, et enfin du conseil d'administration de Natixis sur l'avis du comité des nominations et des rémunérations de Natixis.

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

- la rémunération fixe qui rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'un poste. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction étudiée et des niveaux internes ;
- une rémunération variable selon les métiers. Elle tient compte des pratiques externes et s'inscrit dans les règles prévues par la politique de rémunération ;
- la rémunération collective (épargne salariale) qui comporte les parties suivantes :
  - une partie commune à l'ensemble des salariés du périmètre Natixis Intégrée :
    - un accord de participation unique signé le 4 juillet 2011,
    - un plan d'épargne retraite collectif ;
    - un plan d'épargne (PES) signé en 2011 ;
  - une partie propre à chaque société du périmètre Natixis intégrée :
    - un accord d'intéressement spécifique pour chacune des entreprises.

La rémunération est complétée par certains dispositifs d'avantages sociaux, en particulier dans les pays sans système de couverture générale.

Le système de rémunération des personnels du contrôle des risques et de la conformité et, plus généralement, des personnels supports et des unités chargées de la validation des opérations est fondé sur des objectifs propres, indépendamment de celui des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations. La rémunération variable tient compte de la performance globale de Natixis et des tendances de marché.

Des enquêtes de rémunération sont réalisées chaque année auprès de cabinets spécialisés afin de mesurer la pertinence de la politique de rémunération dans son ensemble.

Rémunération variable des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de Natixis

Les caractéristiques de la politique de rémunération 2011 pour cette population, ainsi que les informations quantitatives, seront détaillées et publiées dans un rapport spécifique, qui sera disponible sur le site internet de Natixis avant l'assemblée générale du 29 mai 2012.

Périmètre : Natixis intégrée France

Rémunération	2011 *	2010	2009
Rémunération annuelle brute moyenne de l'effectif en CDI (hors participation, intéressement et abondement au PEE) *(en milliers d'euros)*	79,2	69,4	66,3
Participation des salariés *(en millions d'euros)* *	19,4	25,5	21,1
Intéressement des salariés *(en millions d'euros)* *	67,7	73,7	38,5
Montant de l'abondement versé au titre du plan d'épargne d'entreprise et du PERCO *(en millions d'euros)*	22,7	-	-

* *Données consolidées au 20/02/2012.*

2.3.3 ORGANISATION DU TRAVAIL

Plus des trois quarts des salariés de Natixis intégrée en France répartis dans 44 sociétés sont couverts par les conventions collectives de la banque et de l'assurance. Il existe néanmoins sept conventions distinctes sur le périmètre, avec des spécificités selon les secteurs considérés, notamment en matière de temps de travail.

Au sein de Natixis S.A., l'horaire collectif hebdomadaire est de 38 heures et des jours de RTT complémentaires sont attribués aux collaborateurs.

Le dispositif actuel d'accord sur l'aménagement du temps de travail couvre différentes possibilités proposées (temps partiel, temps réduit, aménagement spécifique lié à un handicap…), ainsi que les conditions de rémunération et de cotisations associées (par exemple un congé parental éducation à temps partiel peut donner lieu à une cotisation sur une base d'un temps plein).

Périmètre : Natixis France

Organisation du travail	2011	2010	2009
Temps partiels en % de l'effectif	9,8	9,6	9,3
Absentéisme en % de l'effectif	5,8	5,8	6,1
Heures supplémentaires *(en heures)*	29 364	32 201	27 322
Heures supplémentaires *(en ETP annuel)*	15,3	16,7	17,0

En 2010, il y a eu un changement de méthode de comptage des heures supplémentaires, avec l'intégration des interventions d'astreinte pour les salariés suivis en heures.

2.3.4 RELATIONS ET ŒUVRES SOCIALES

2.3.4.1 Relations sociales

Des Instances représentatives du personnel (IRP) ont été mises en place sur le périmètre Natixis intégrée regroupant Natixis S.A. et ses filiales françaises des pôles d'activités Banque de Financement et d'Investissement, Épargne et Services Financiers Spécialisés afin de créer un espace de dialogue social et d'assurer la représentation du personnel sur ce périmètre.

Au-delà de ces Instances représentatives du personnel conventionnelles, toutes les entreprises constitutives du périmètre Natixis intégrée dont la taille le justifie bénéficient de leurs propres Instances représentatives du personnel locales.

L'accord relatif « au droit syndical et à la négociation collective au sein de Natixis intégrée » signé en 2010 entre la direction et la majorité des Organisations syndicales représentatives pour adapter le dispositif du droit syndical et de la négociation collective au périmètre et à la structure d'« entreprise intégrée » est un élément fondamental dans la constitution du socle social commun.

Cet accord a doté Natixis intégrée de coordonnateurs syndicaux, interlocuteurs privilégiés de la direction dans l'organisation du dialogue social, et d'une instance conventionnelle de négociation intégrée permettant, en cohérence avec la politique sociale du Groupe BPCE, la négociation d'accords collectifs sur des sujets d'intérêt commun à tout ou partie des sociétés qui composent Natixis intégrée, et leur déclinaison par des accords applicables de manière homogène à l'ensemble des collaborateurs.

Un comité de sous-groupe Natixis, regroupant des élus des différentes entreprises constitutives de Natixis Intégrée, a également été mis en place sur ce périmètre afin d'assurer une représentation collective des salariés. Cette instance permet d'informer les partenaires sociaux sur la stratégie et les résultats de l'entreprise.

Périmètre : Natixis intégrée France

Bilan des accords collectifs	2011
Nombre d'accords négociés	5
% des salariés couverts par ces accords	100 % périmètre intégré

Accord salarial annuel	21/02/2012
Accord sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	07/03/2011
Avenant à l'accord PERCO	05/05/2011
Accord de Participation	15/06/2011
Accord Plan d'épargne salariale Natixis	05/08/2011

Les négociations collectives menées sur le périmètre Natixis intégrée en 2011 ont permis la mise en place de mesures homogènes, dotant ainsi progressivement l'entreprise d'un socle social commun :

- mesures salariales communes ;
- développement d'une politique commune d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (agrément par arrêté préfectoral du 5 juillet 2011) ; et extension des allocations enfants handicapés ;
- mise en place d'un seul PERCO ;
- mise en place pour la première année d'un système unique de participation sur l'ensemble du périmètre Natixis intégrée ;
- mise en place d'un Plan d'épargne salariale Natixis Intégrée unique se substituant aux 31 dispositifs précédemment en vigueur à partir du 1er janvier 2012.

Au-delà des accords couvrant le périmètre intégré, de nombreux accords sont conclus au niveau de chacune des entreprises de Natixis. Deux accords majeurs ont été signés au sein de Natixis S.A., dont un avenant (15/06/2011) à l'accord PERCO du 28/12/2000, instaurant une passerelle du CET vers le PERCO, ainsi qu'un accord sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes (16/11/2011).

Au total sur le périmètre Natixis intégrée France, près de 70 accords et avenants ont été signés en 2011 par les instances représentatives de Natixis S.A. et de ses filiales françaises.

2.3.4.2 Œuvres sociales

La dotation allouée par Natixis au comité d'entreprise de Natixis S.A. pour le financement des activités sociales et culturelles représente 1,3 % de la masse salariale. S'ajoutent à cette dotation l'attribution de chèques vacances à l'ensemble du personnel selon des critères de quotient familial, et le subventionnement des frais de garde d'enfants, ces deux compléments représentant environ 1 % de la masse salariale.

Ces dispositions permettent au comité central d'entreprise et aux Comités d'établissement de proposer à l'ensemble des collaborateurs un certain nombre de prestations à caractère social, culturel et sportif à des tarifs attractifs.

L'amicale d'entraide du personnel a vocation à apporter assistance aux collaborateurs qui se trouvent confrontés à un accident de la vie ou à de graves difficultés personnelles ou familiales. Les cotisations annuelles versées par les collaborateurs adhérents sont abondées par l'entreprise à hauteur du double des versements des adhérents.

D'autre part, la mutuelle de Natixis, dont l'un des principes fondateurs est la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités, est administrée par un conseil paritaire associant représentants de l'employeur et du personnel. Elle dispose d'un fonds de solidarité permettant également de venir en aide aux collaborateurs confrontés à des situations critiques.

2.3.5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2011, le CHSCT de Natixis S.A., dont la composition a été renouvelée en fin d'année, a continué de s'appuyer sur ses comités relais, chargés de veiller à l'application des règles en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail chacun au niveau d'un pôle immobilier spécifique (Charenton, Lumière, Austerlitz, Bourse). Cette organisation permet que les séances plénières du comité soient consacrées aux dossiers de portée générale.

En matière de prévention du stress et des risques psychosociaux, l'accord en vigueur depuis 2010 inclut :

- l'existence d'une commission dédiée du CHSCT ;
- la pérennisation de l'Observatoire du stress instauré dès début 2009 ;
- la mise à disposition d'un soutien psychologique gratuit par téléphone ;
- une offre de formation dédiée aux managers.

La commission « Comportements professionnels, prévention du harcèlement et de la souffrance au travail » a continué en 2011 à jouer son rôle d'analyse des situations particulières.

L'Observatoire du stress consiste en un questionnaire proposé à chaque collaborateur à l'occasion de sa visite médicale périodique, suivi d'un commentaire des résultats sur place par le médecin. Au plan collectif, cet observatoire alimente une base statistique permettant la mesure du niveau de stress selon des découpages par critères (organisationnels, géographiques) dont les résultats sont présentés annuellement au CHSCT.

Les résultats 2011 de l'Observatoire du stress confirment une amélioration continue depuis sa mise en place en 2009, avec une situation qui reste meilleure que celle du secteur financier en moyenne.

La commission « Emménagements » du CHSCT a également été sollicitée en 2011, cependant moins qu'en 2010, année au cours de laquelle l'entreprise avait mené un plan important de redéploiement immobilier. Cette commission examine les projets d'implantation et peut émettre des remarques ou demander des aménagements aux plans prévus, dans une optique d'optimisation des conditions d'installation des collaborateurs.

Au plan médical, Natixis dispose d'un service autonome de médecine du travail (3 médecins du travail, 5 infirmeries, 9 infirmières) ainsi que de 3 assistantes sociales dédiées.

Périmètre : Natixis France

Accidents du travail	2011	2010	2009
Taux de fréquence des accidents du travail [(a)] *(en nombre par millions d'heures travaillées)*	6,48	-	-
Taux de gravité des accidents du travail [(b)] *(en nombre de journées d'incapacité par milliers d'heures travaillées)*	0,10	-	-
Taux d'absentéisme pour maladie, y compris maladie professionnelle [(c)] *(en %)*	2,2	-	-

(a) Taux de fréquence : (nombre des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000, source INSEE.
(b) Taux de gravité : (nombre des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000, source INSEE.
(c) Il ne nous est pas possible de distinguer les jours d'absence liés spécifiquement à une maladie professionnelle.

2.3.6 FORMATION

En corrélation avec les orientations stratégiques, la politique de formation de Natixis accompagne le développement des 3 métiers cœurs autour de quatre orientations majeures : le renforcement de la professionnalisation des équipes, l'accompagnement des grands projets, l'accompagnement des itinéraires professionnels individuels et le développement des compétences managériales.

Partenaires des métiers et des collaborateurs, les équipes en charge de la formation mettent en place des solutions globales ou dédiées, proposées sous forme d'actions ponctuelles ou de parcours visant le développement des compétences, individuelles et collectives. Ils contribuent ainsi à l'amélioration continue de la compétitivité et à l'anticipation de l'évolution des emplois.

En 2011, plus de 230 000 heures de formation ont été suivies par les collaborateurs de Natixis en France. De nouvelles solutions e-learning, comme le module « Comportements sous stress », ont également été mises en place.

Natixis a également élaboré, mis en œuvre et déployé sa charte des comportements managériaux auprès de tous ses managers. L'offre de formation managériale a été renforcée pour répondre aux besoins individuels et collectifs identifiés. Plus de 700 managers opérationnels et managers de managers ont suivi un ou plusieurs modules parmi la vingtaine de choix offerts en matière de développement managérial. Les actions de formation ont été enrichies en cours d'année 2011 par l'intégration du référentiel management Natixis dans l'ensemble des modules, contribuant ainsi à l'harmonisation des pratiques managériales au sein de l'entreprise.

Pour répondre à des besoins spécifiques de transformation, ces formations ont été complétées par des accompagnements individuels ou collectifs (coaching, cohésion d'équipe, conduite du changement…). Ces actions de formation et d'accompagnement des managers seront poursuivies et enrichies en 2012, avec pour objectif principal le développement de la culture managériale Natixis.

Périmètre : Natixis France

Formation	2011*	2010	2009
Nombre d'heures de formation	230 417	184 432	229 190
Dont % e-learning	8,3	-	-
Nombre de collaborateurs formés	11 418	8 444	7 725
Domaines de formation en % du volume horaire			
• Informatique *(en %)*	15,3	17,4	16,0
• Langues *(en %)*	18,1	17,4	24,4
• Formations généralistes *(en %)*	21,4	18,2	10,4
• Réglementation *(en %)*	7,5	3,8	2,5
• Métier *(en %)*	26,6	32,1	30,0
• Formations diplômantes *(en %)*	7,7	4,7	6,7
• Autres formations *(en %)*	3,4	6,3	10,0

* *Données consolidées provisoires au 03/02/2012.*

2.3.7 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Natixis a poursuivi et renforcé la démarche entreprise depuis plusieurs années en matière de promotion de la diversité.

Le plan d'action 2010-2011 basé sur les conclusions du diagnostic établi en 2009 vise en priorité : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le maintien dans l'emploi des seniors et l'accompagnement des collaborateurs handicapés. La mixité sociale vient compléter ces trois axes prioritaires.

Concernant l'égalité Femmes-Hommes, des plans d'action ont été mis en place dans les entreprises du périmètre intégré. Un dispositif spécial de rattrapage des écarts de rémunération lancé en 2009 en faveur des femmes et poursuivi en 2010, a été reconduit en 2011. En matière de gestion de carrière, un cursus spécifique pour les femmes à haut potentiel a été mis en place. Un accord pour les trois prochaines années a été signé par Natixis S.A. en décembre 2011 afin de poursuivre cette politique dans la durée. Il prévoit des mesures de garantie de l'équité en matière de recrutement, formation, gestion de carrière, parentalité, mais aussi des actions permettant un accès renforcé des femmes aux postes de top management.

Le plan d'action des seniors, élaboré fin 2009 pour les années 2010 et 2011, a favorisé le maintien dans l'emploi des seniors de plus de 55 ans et accompagné le recul de l'âge des départs d'un trimestre par an. De nouveaux plans d'action pour les années 2012 à 2014 ont été élaborés dans les entreprises du périmètre intégré ; ils s'appuient sur les mêmes les lignes directrices en élargissant les actions, notamment les entretiens de carrière et le temps partiel, en vue de répondre aux aspirations des seniors en fin de carrière.

La place des collaborateurs en situation de handicap dans l'entreprise a été confirmée comme un enjeu spécifique de responsabilité sociétale. Sur la base d'un diagnostic mené en 2010, un accord a été signé avec les partenaires sociaux en mars 2011. Cet accord a reçu l'agrément de la Direccte (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Le plan d'action qui en découle a donné des premiers résultats significatifs en termes de recrutement de personnes handicapées. Une sensibilisation accrue des collaborateurs a été réalisée, notamment à l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées et lors des deux campagnes d'information menées en partenariat avec l'Agefiph. La Mission handicap a été largement renforcée avec la nomination de correspondants et de référents handicap dans les métiers afin d'accompagner les collaborateurs en situation de handicap et de leur apporter une équité de condition de vie professionnelle par des compensations adaptées. De nombreuses actions ont été engagées : partenariats avec les acteurs du recrutement, présence sur les forums emploi spécialisés, développement des achats avec le secteur adapté et protégé, accompagnement des collaborateurs handicapés.

Parallèlement aux trois axes prioritaires de la politique diversité, Natixis est intervenue dans la mise en œuvre du principe de non-discrimination à l'embauche en veillant à intégrer les règles et bonnes pratiques correspondantes.

En partenariat avec l'association Nos Quartiers ont des Talents, Natixis a mis en place un mécénat de compétences sous forme de parrainage par des cadres dirigeants de jeunes issus de quartiers populaires en recherche d'un premier emploi.

Labellisé AccessWeb, le site Internet de Natixis est accessible aux personnes handicapées et l'Intranet diversité mis en place en 2010 permet aux collaborateurs de connaître, d'appliquer et de suivre les engagements de Natixis en matière de responsabilité sociétale.

Périmètre : Natixis France

Diversité Hommes - Femmes	2011	2010	2009
Part des femmes dans l'effectif *(en %)*	51,2	51,9	51,7
Part des femmes dans le comité de direction générale *(en %)*	11	13	11
Part des femmes dans le comité exécutif *(en %)*	15	13	20
Part des femmes dans la catégorie cadre *(en %)*	42,2	42,3	41,5
Part des femmes dans les promotions* *(en %)*	55,6	57,1	57,9
Part des femmes dans les augmentations individuelles* *(en %)*	50,8	49,5	51,9
Collaboratrices formées *(en %)*	52,0	53,8	54,7
Part des femmes dans l'effectif à temps partiel *(en %)*	90,6	92,2	92,6
Part des salariés de 55 ans et plus dans l'effectif *(en %)*	13,3	11,1	11,4

* *Natixis intégrée France.*

PYRAMIDE DES ÂGES ENTREPRISE NATIXIS FRANCE

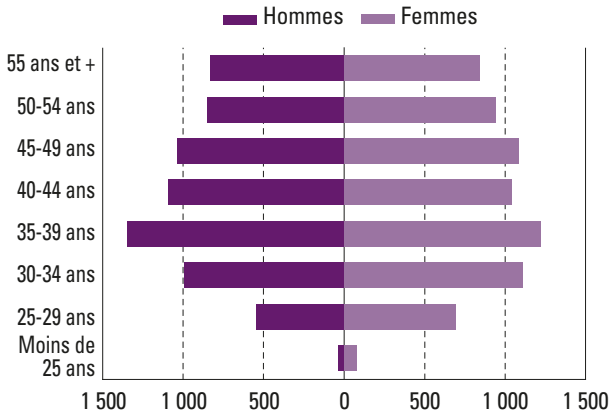

EFFECTIF DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

	2011	2010	2009
Effectif de travailleurs handicapés	166	120	109
Taux direct [(a)] *(en %)*	1,4	1,1	1,1
Taux global [(b)] *(en %)*	1,9	1,5	1,4

(a) Le taux direct est le ratio nombre de travailleurs handicapés/effectif de référence.

(b) Le taux global intègre les contrats de prestations auprès du secteur protégé et les pondérations liées à l'âge.

2.4 Informations environnementales

Ce chapitre publie les résultats des programmes et actions présentés au paragraphe [2.1.2] « Gestion de nos impacts directs sur l'environnement ».

Le périmètre de reporting 2011 comprend Natixis et ses filiales en France métropolitaine et DOM, hors data center, soit 331 630[1] m² et 18 048 postes de travail.

2.4.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches de certifications est présentée au paragraphe [2.1.2].

En complément, on peut citer :

La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement : une communication régulière permet de sensibiliser les collaborateurs aux « gestes verts », afin de réduire leur impact sur l'environnement. Les personnes en charge du pilotage de l'exploitation et de la maintenance technique des immeubles sont plus spécifiquement formées à ces enjeux ;

les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions : dans chaque immeuble sont réalisés des exercices de simulation de déversements accidentels polluants.

2.4.2 POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

L'organisation du tri des déchets, initiée depuis 2006, est maintenant généralisée (se reporter au paragraphe [2.1.2] « Gestion de nos impacts directs sur l'environnement »).

Périmètre : Natixis France

Volume des déchets triés	2011	2010	2009
Papier, enveloppes et cartons *(en tonnes)*	1 126	858	1 084
Piles et batteries *(en tonnes)*	12	0,9	1,2
Cartouches *(en tonnes)*	11	-	-
Matériels informatiques et bureautiques, hors téléphones portables *(en tonnes)*	89	80	52
Téléphones portables et smartphone *(en nombre)*	1 407	1 419	893
Tubes fluorescents ou néon *(en nombre)*	13 863	-	-
Déchets industriels banals – non triés *(en tonnes)*	614	550	-

L'augmentation significative du nombre de piles et batteries triées est liée à un changement de périmètre : depuis 2011, nous prenons en compte les batteries des onduleurs remplacés chez Natixis en complément des piles et petites batteries collectées auprès des collaborateurs.

Pour la prévention, la réduction ou la réparation des rejets, des travaux de mise en conformité des rejets ont été effectués dans trois parkings. Un contrat spécifique a été établi pour le traitement des déchets dangereux.

Dans le cadre de l'activité de Natixis, aucune nuisance sonore ou autre pollution spécifique n'ont été identifiées.

(1) Comprenant les surfaces gérées par la DIL et celles exploitées par un tiers (propriétaire ou syndic).

2.4.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

2.4.3.1 Consommations d'eau

Périmètre : Natixis France

Eau	2011	2010	2009
Consommation totale d'eau potable *(en m³)*	116 398	108 970	103 587
Consommation en m³ par poste de travail	6,26	6,13	5,17
Consommation en m³ par m² de surface locative utile	0,33	0,29	0,23

La consommation totale d'eau progresse depuis 3 ans. Des actions ont été entreprises pour les optimiser : surveillance continue des réseaux pour la détection de fuites, mise en place de limiteurs de pression, installation de pluviomètres pour arrêter les arrosages automatiques par temps de pluie.

2.4.3.2 Consommation de matières premières

La consommation de matières premières concerne principalement la consommation de papier de Natixis. Les chiffres indiqués regroupent les consommations de papiers blanc, couleur, éditique, enveloppes, imprimés internes et externes, etc.

Périmètre : Natixis France

Papier	2011	2010	2009
Consommation totale de papier *(en tonnes)*	911	946	761
Consommation par poste de travail *(en kg)*	49	53	38
Consommation par poste de travail en nombre de ramettes	19,6	21,2	15,2

2.4.3.3 Consommations d'énergies

Périmètre : Natixis France

Énergie	2011	2010	2009
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux- hors data center *(en MWh)*	87 672	97 501	96 012
Consommation totale d'énergie des data centers	50 626	48 010	32 533
Consommation totale d'énergie immeubles et data centers	138 298	145 541	128 545
Consommation d'énergie par poste de travail *(en MWh)*	7,44	8,19	6,42
Consommation d'énergie par m² de surface locative utile *(en MWh)*	0,39	0,39	0,29
Consommation totale de gaz *(en m³)*	87 471	134 378	133 000
Consommation totale de fuel des immeubles et data center *(en m³)*	60	51	59

Les consommations d'énergies ont globalement baissé (- 6 % entre 2010 et 2011), avec une diminution sensible des consommations des immeubles de bureaux (- 12 % entre 2010 et 2011). La mise en service et la montée en charge de 2 nouveaux data centers entraînent une augmentation des consommations d'énergies de ces installations. Les consommations de gaz et de fuel restent faibles. Les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables sont présentées en section [2.1.2.1].

2.4.4 CONTRIBUTION À L'ADAPTATION ET À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

2.4.4.1 Rejets de Gaz à effet de serre (GES)

En 2011, un nouveau contexte réglementaire impose aux sociétés, dont le siège est situé en France et qui ont plus de 500 salariés, de communiquer leur bilan de gaz à effet de serre (GES) lié aux consommations d'énergie.

Natixis a réalisé un bilan GES en 2006, 2010 et 2011 (sur la base des données de l'année précédente) de ses activités liées au fonctionnement interne sur le périmètre Natixis intégrée France. Le calcul intègre non seulement les contraintes réglementaires, mais aussi les autres émissions (voir détail ci-après).

Les activités de Natixis intégrée France ont généré près de 96 000 tonnes équivalent CO_2 (tCO_2-eq) en 2010, soit une diminution de 8 % en volume par rapport aux émissions de 2009. Cette baisse est principalement liée à un effet d'effectif puisque les émissions par collaborateur restent stables passant de 9,5 à 9,1 tCO_2-eq par collaborateur entre 2009 et 2010.

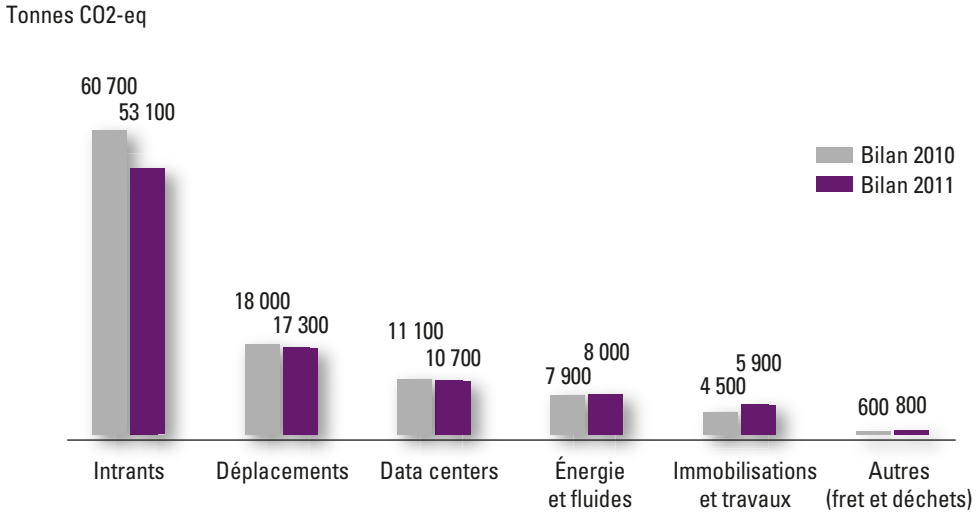

Les émissions liées aux intrants, se composant essentiellement des achats de biens et services, représentent 55,4 % du bilan. Elles ont diminué de 13 % par rapport à 2009 en ligne avec la diminution du volume des achats dans un contexte de crise.

Le 2e poste le plus émissif (18 %) porte sur les déplacements (prenant en compte les déplacements domicile-travail des salariés et les déplacements professionnels en avion, train, taxis et véhicules de fonction) dont la baisse est liée à la diminution des déplacements professionnels.

Viennent ensuite les émissions liées aux :

- consommations d'énergie liées aux data centers pour 11,2 %. Ces données ont été sorties du poste Énergies et fluides des bâtiments au vu de leur fort impact ;
- consommations d'énergie et de fluides des bâtiments (8,4 %) en légère augmentation due à l'intégration de bâtiments utilisant du gaz ;
- immobilisations et travaux (6,2 %) dont la hausse est due à une politique de réalisation de travaux plus importante liée à l'acquisition de nouveaux bâtiments ;
- fret et déchets pour moins de 1 %.

2.4.4.2 Plan d'action carbone

Si des initiatives de maîtrise des consommations d'énergies existaient déjà au niveau opérationnel, il est apparu nécessaire de mieux les organiser. En 2011, un comité de pilotage, présidé par un membre du comité de direction générale et un membre du comité exécutif, a lancé une réflexion sur les actions à mettre en œuvre pour maîtriser les émissions de GES. Les acteurs concernés (immobilier, déplacements professionnels, achats, etc.) ont fait des propositions chiffrées en termes de réduction des GES et d'économies générées ou de coûts associés. Ces actions seront ensuite revues en comité de direction générale. L'objectif est de communiquer un plan des actions retenues pour le premier semestre 2012.

2.4.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Développant une activité tertiaire en milieu urbain, Natixis n'a pas d'impact significatif direct sur les milieux naturels. Pour autant, des mesures de prévention sont prises dans le but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux ou de l'air : entretien régulier des installations sensibles, renforcement de l'étanchéité des locaux contenant des produits potentiellement polluants.

2.5 Informations sociétales

2.5.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ

Natixis est la banque de financement, de gestion et de services financiers du Groupe BPCE. Elle participe au développement régional en finançant les activités des clients particuliers, professionnels et PME des deux réseaux bancaires du Groupe Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

Elle accompagne dans le monde entier sa clientèle propre d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels et contribue au développement local à l'étranger par le biais de ses implantations. Près de 8 759 personnes travaillent dans les bureaux, succursales et filiales à l'étranger ; il s'agit pour la quasi-totalité de collaborateurs recrutés localement. Le nombre d'expatriés est réduit, seuls 149 collaborateurs du périmètre France exercent leur activité à l'étranger en qualité d'expatriés.

2.5.2 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de ses activités, Natixis est amenée à interagir avec différents types d'acteurs dont voici une liste, non exhaustive, ci-dessous :

Parties prenantes	Qui ?	Mode de relations
Clients	• Entreprises • Organismes • Collectivités • Collaborateurs • Banques de réseau	• Réponse à des questionnaires • Appel d'offres • Élaboration et gestion de produits • Contrats
Actionnaires	• Groupe BPCE • Collaborateurs en activité ou non • Actionnaires individuels	• Assemblées générales • Réunions et lettres d'information (dispositif spécifique pour les actionnaires individuels)
Collaborateurs	• Collaborateurs de Natixis S.A. et filiales • Représentants du personnel et syndicaux	• Supports d'information internes • Comité spécifiques (ex. CHSCT) • Enquête de satisfaction interne
ONG	• Associations de défense de l'environnement, des droits de l'homme et de la transparence dans les banques	• Réponses à des questions • Rencontres
ONG partenaires	• Associations humanitaires	• Dons • Mécénat de compétence • Bénévolat de collaborateurs
Acteurs institutionnels, régulateurs	• Instances de régulations financières	• Transmission d'informations et de documents pour contrôle et audits
Experts	• Agences de notation	• Transmission d'informations et de documents
Universités et écoles	• Écoles et universités de commerce et de finance.	• Soutien de chaires, • Interventions dans le cursus scolaire, • Tutorat d'élèves, • Accueil de stagiaires dont des étudiants en alternance.

2.5.3 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La prise en compte du développement durable dans les relations avec les fournisseurs est présentée au paragraphe [2.1.3] « Politique d'achats responsables ».

2.5.4 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Les actions engagées pour prévenir toute forme de corruption sont décrites dans la section [2.1.1.3] « Une gestion des risques RSE ».

Les actions engagées en faveur des droits de l'homme dans les achats sont décrites au paragraphe [2.1.3] « Politique d'achats responsables ».

À ce jour, il n'a pas été identifié de risques liés aux produits Natixis quant à la santé et la sécurité des consommateurs.

3

Gouvernement d'entreprise

3.1 INTRODUCTION 66

3.2 COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX ET DE DIRECTION (A) 67

3.2.1 Conseil d'administration au 1er mars 2012 67
3.2.2 Direction générale au 1er mars 2012 69
3.2.3 Comité de Direction générale et comité exécutif 69
3.2.4 Liste des mandats des mandataires sociaux 70

3.3 RÔLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX 90

3.3.1 Le conseil d'administration 90
3.3.2 Les comités spécialisés : des émanations du conseil d'administration 94
3.3.3 La Direction générale 97
3.3.4 Les assemblées générales 98

3.4 PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS POUR LA DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX 100

3.4.1 Rémunération et avantages de toute nature des membres du conseil 100
3.4.2 Rémunération et avantages de toute nature du directeur général 101

3.5 CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS 109

3.5.1 Compétence et honorabilité des administrateurs 109
3.5.2 Contrats liant la société et les administrateurs et la Direction générale 109
3.5.3 Conflit d'intérêts 109

3.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE 110

3.6.1 Les dispositions appliquées en matière de contrôle interne 110
3.6.2 Organisation générale 111
3.6.3 Les acteurs du contrôle 111
3.6.4 Suivi et contrôle des risques 117
3.6.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière 122

3.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT 125

Le présent chapitre correspond au rapport du président du conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par Natixis complétée d'informations relatives aux mandats exercés par les mandataires sociaux et aux rémunérations perçues par ces derniers.

3.1 Introduction

- Le présent rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 ainsi que le rapport 2010 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne publié le 12 juillet 2010, son rapport complémentaire du 7 décembre 2010, le rapport 2011 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants publié le 13 décembre 2011 et le Guide d'élaboration des Documents de référence également publié par l'AMF le 10 décembre 2009, mis à jour le 20 décembre 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, le Code de gouvernement d'entreprise auquel il est fait volontairement référence pour l'élaboration du présent rapport est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008 par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) (le « Code AFEP-MEDEF ») et révisé en avril 2010. Le Code AFEP-MEDEF est consultable au siège social de la société et sur le site Internet de Natixis.

- Depuis le 30 avril 2009, Natixis a changé de forme de gouvernance pour passer de société anonyme à conseil de surveillance et directoire à société anonyme à conseil d'administration.

3.2 Composition des organes sociaux et de direction (a)

3.2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1ER MARS 2012

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. François Pérol Date de naissance : 06/11/63 Nombre d'actions Natixis : 60 000	**Président du conseil d'administration** Date de 1re nomination : AGM du 30/04/09 (Président du CA : CA du 30/04/09) Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Président du directoire de BPCE 50, avenue Pierre Mendès-France 75201 Paris cedex 13
BPCE Nombre d'actions Natixis : 2 227 221 174	**Administrateur** **Représentant permanent : M. Nicolas Duhamel** Date de naissance : 13/08/53 Date de 1re nomination : Coopté par CA du 25/08/09 et ratifié par AGM du 27/05/10 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Membre du comité d'audit** Date de 1re nomination : CA du 25/08/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Membre du directoire de BPCE 50, avenue Pierre Mendès-France 75201 Paris cedex 13
M. Vincent Bolloré* Date de naissance : 01/04/52 Nombre d'actions Natixis : 1 000	**Administrateur** Date de 1re nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Président du comité des nominations et des rémunérations** Date de 1re nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Président-directeur général du groupe Bolloré Tour Bolloré 31-32, quai de Dion-Bouton 92800 Puteaux
Mme Christel Bories* Date de naissance : 20/05/64 Nombre d'actions Natixis : 1 000	**Administratrice** Date de 1re nomination : Cooptée par CA du 22/02/11 et ratifiée par AGM du 26/05/11 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Membre du comité des nominations et des rémunérations** Date de 1re nomination : CA du 22/02/11 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Ex-Chief Executive Officer of Constellium
M. Jean Criton Date de naissance : 02/06/47 Nombre d'actions Natixis : 2 699	**Administrateur** Date de 1re nomination : Coopté par CA du 12/11/09 et ratifié par AGM du 27/05/10 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Membre du comité d'audit** Date de 1re nomination : CA du 17/12/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Directeur général de la Banque Populaire Rives de Paris, Membre du conseil de surveillance de BPCE Immeuble Cirius 67-78 avenue de France 75204 Paris cedex 13
Mme Laurence Debroux* Date de naissance : 25/07/69 Nombre d'actions Natixis : 1 000	**Administratrice** Date de 1re nomination : Cooptée par CA du 01/04/10 et ratifiée par AGM du 27/05/10 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Membre du comité d'audit** Date de 1re nomination : CA du 01/04/10 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Présidente du comité stratégique** Date de 1re nomination : CA du 11/05/11 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Directeur général Finance et Administration de JC Decaux S.A. Zone Industrielle Saint Appoline 78378 Plaisir cedex

* *Administrateur indépendant.*

(a) Un bref curriculum vitae de chacun des mandataires sociaux de Natixis ainsi que la liste des mandats sociaux qu'ils ont exercés au cours de l'année 2011 et des années précédentes figurent au paragraphe 3.2.4.

(b) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. Stève Gentili Date de naissance : 05/06/49 Nombre d'actions Natixis : 57 780	**Administrateur** Date de 1re nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Vice-président du conseil de surveillance de BPCE - Président de la BRED Banque Populaire 18, quai de la Rapée 75012 Paris
M. Bernard Jeannin Date de naissance : 19/04/49 Nombre d'actions Natixis : 2 547	**Administrateur** Date de 1re nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Membre du comité des nominations et des rémunérations** Date de 1re nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté Membre du conseil de surveillance de BPCE 5 avenue de Bourgogne BP 63 21802 Quétigny cedex
M. Olivier Klein Date de naissance : 15/06/57 Nombre d'actions Natixis : 1 000	**Administrateur** Date de 1re nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Membre du comité d'audit** Date de 1re nomination : CA du 17/12/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Directeur général – Banque Commerciale et Assurance (BPCE) 50, avenue Pierre Mendès-France 75201 Paris cedex 13
M. Bernard Oppetit* Date de naissance : 05/08/56 Nombre d'actions Natixis : 1 000	**Administrateur** Date de 1re nomination : Coopté par CA du 12/11/09 et ratifié par AGM du 27/05/10 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Président du comité d'audit** Date de 1re nomination : CA du 17/12/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Président de Centaurus Capital 33 Cavendish Square London W1G 0PW
M. Didier Patault Date de naissance : 22/02/61 Nombre d'actions Natixis : 2 442	**Administrateur** Date de 1re nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Membre du comité des nominations et des rémunérations** Date de 1re nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (a)	Président du directoire de la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire Membre du conseil de surveillance de BPCE 8, rue de Bréa BP 835 44000 Nantes
M. Henri Proglio* Date de naissance : 29/06/49 Nombre d'actions Natixis : 1 000	**Administrateur** Date de 1re nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Membre du comité des nominations et des rémunérations** Date de 1re nomination : CA du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Président-directeur général d'EDF 38, avenue Kléber 75016 Paris
M. Philippe Queuille Date de naissance : 02/11/56 Nombre d'actions Natixis : 68 019	**Administrateur** Date de 1re nomination : Coopté par CA du 27/05/10 et ratifiée par AGM du 26/05/11 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Directeur général Opérations (BPCE), Membre du directoire de BPCE 50, avenue Pierre Mendès-France 75201 Paris cedex 13
M. Philippe Sueur Date de naissance : 04/07/46 Nombre d'actions Natixis : 3 500	**Administrateur** Date de 1re nomination : AGM du 30/04/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b) **Membre du comité des nominations et des rémunérations** Date de 1re nomination : CA du 17/12/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2015 (b)	Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Île-de-France 57, rue du Général-de-Gaulle 95880 Enghien-Les-Bains

* *Administrateur indépendant.*

(a) Un bref curriculum vitae de chacun des mandataires sociaux de Natixis ainsi que la liste des mandats sociaux qu'ils ont exercés au cours de l'année 2011 et des années précédentes figurent au paragraphe 3.2.4.

(b) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

3.2.2 DIRECTION GÉNÉRALE AU 1ER MARS 2012

Nom et prénom du mandataire social	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. Laurent Mignon Date de naissance : 28/12/63	**Directeur général** Date de 1re nomination : CA du 30/04/09 avec date d'effet au 14 mai 2009 Date d'échéance du mandat : 14/05/15	(a)

(a) La liste des mandats sociaux exercés au cours de l'année 2011 et des années précédentes par le directeur général figure au paragraphe 3.2.4.

3.2.3 COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ EXÉCUTIF

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION GÉNÉRALE (CDG) AU 1ER MARS 2012

M. Laurent Mignon Directeur général Président du comité	**M. Luc-Emmanuel Auberger** Finances et risques	**Mme Aline Bec** Systèmes d'information – Achats - Logistique	**M. De Doan Tran** Banque de Financement et d'Investissement
M. Alain Delouis Ressources humaines	**M. Jean-Yves Forel** Services Financiers Spécialisés	**M. André-Jean Olivier** Secrétariat général	**M. Pierre Servant** Épargne
M. Olivier Perquel Stratégie et GAPC			

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX) AU 1ER MARS 2012

M. Laurent Mignon Directeur général	**M. Luc-Emmanuel Auberger** Finances et risques	**Mme Aline Bec** Systèmes d'information – Achats - Logistique	**M. De Doan Tran** Banque de Financement et d'Investissement
M. Alain Delouis Ressources humaines	**M. Jean-Yves Forel** Services Financiers Spécialisés	**M. André-Jean Olivier** Secrétariat général	**M. Pierre Servant** Épargne
M. Olivier Perquel Stratégie et GAPC	**M. Stéphane About** BFI – Fixed Income	**Mme Virginie Banet** BFI – Coverage	**M. Pierre Besnard** SFS – Natixis Lease
M. Jacques Beyssade Risques	**Mme Nathalie Broutèle** Épargne – Natixis Assurances	**M. Stéphane Caminati** SFS – Compagnie Européenne de Garanties et Cautions	**M. Marc Cattelin** SFS – EuroTitres
M. Frédéric Chenot SFS – Natixis Financement	**M. Jean Cheval** BFI – Dettes et financements	**M. Norbert Cron** Efficacité Opérationnelle	**M. Éric Franc** Épargne – Banque Privée 1818
Mme Elisabeth de Gaulle Communication et développement durable	**M. John Hailer** Épargne – Natixis Global Asset Management États-Unis et Asie	**M. Christophe Lanne** BFI - Supports, Organisation, Opérations	**M. Christian Le Hir** Secrétariat général – Juridique
Mme Ghislaine Mattlinger Finances	**M. Jean-Claude Petard** BFI – Actions	**M. Philippe Petiot** SFS – Natixis Factor	**M. Jean-Marc Pillu** Coface
M. Didier Trupin SFS – Natixis Interépargne	**M. Jean-Marie Vallée** SFS – Natixis Paiements	**M. Pascal Voisin** Épargne – Natixis Asset Management	

3.2.4 LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Vincent Bolloré, 59 ans, dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui emploie plus de 30 000 personnes et occupe une position de premier plan dans les secteurs de l'industrie, des transports et de la logistique, de la distribution d'énergie et des médias.

Mandats au cours de l'exercice 2011

FRANCE
Administrateur de : Natixis(1)
Président-directeur général de : Bolloré(1), Bolloré Participations
Président du conseil d'administration de : Havas (1), Financière de l'Odet(1)
Président de : VEPB (fin le 27/04/2011)
Directeur général de : Sofibol, Omnium Bolloré, Financière V
Administrateur de : Batscap, Bolloré(1), Bolloré Participations, Direct 8, Direct Soir, Financière Moncey(1), Financière de l'Odet(1), Financière V, Havas(1), Havas Média France, Matin Plus, Omnium Bolloré, Sofibol, VEPB (fin le 27/04/2011)
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : la Cie des Tramways de Rouen, la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, la Société Industrielle et Financière de l'Artois(1), Société Bordelaise Africaine
Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de surveillance de : la Compagnie du Cambodge(1)
Représentant permanent de Bolloré au conseil d'administration de : Bolloré Média, Fred et Farid Paris, Fred et Farid Group (depuis le 30/08/2011)

INTERNATIONAL
Président de : Nord Sumatra Investissements, Financière du Champ de Mars, Financière Nord Sumatra, Champ de Mars Investissements
Vice-président de : la Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)(1), Bereby Finances, Generali(1)
Administrateur de : BB Group, Centrages, Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Generali(1), Socfinaf(1) (ex Intercultures), Liberian Agricultural Company (Lac), Mediobanca(1), Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges(1), SDV Gabon, Bolloré Africa Logistics Sénégal (ex SDV Sénégal), Socfin KCD, Socfin(1) (ex Socfinal), Socfinasia(1), Socfinco, Socfindo, la société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)
Administrateur délégué de : Nord Sumatra Investissements, Financière du Champ de Mars
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : Bolloré Africa Logistics Cameroun, SDV Congo, SAFA Cameroun, Socapalm(1) (Société Camerounaise de Palmeraies), Palmcam (Palmeraies du Cameroun), Société des Caoutchoucs de Grand Bereby – SOGB(1), Bereby Finances
Co-gérant de : Brabanta

(1) Société cotée.

Vincent Bolloré (suite)

Mandats au cours des exercices précédents

2010
FRANCE
Administrateur de : Natixis
Président-directeur général de : Bolloré, Bolloré Participations
Président du conseil d'administration de : Havas Financière de l'Odet
Président de : VEPB
Directeur général de : Sofibol, Omnium Bolloré, Financière V
Administrateur de : Batscap, Bolloré, Bolloré Participations, Direct 8, Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Financière V, Havas, Havas Média France, Matin Plus, Omnium Bolloré, Sofibol, VEPB
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : la Cie des Tramways de Rouen, la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, la Société Industrielle et Financière de l'Artois, la Société Bordelaise Africaine, IER (fin le 16/04/10)
Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de surveillance de : la Compagnie du Cambodge
Représentant permanent de Bolloré au conseil d'administration de : Bolloré Média, Fred et Farid Paris

2009
FRANCE
Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 30/04/09) puis membre du conseil d'administration de : Natixis
Président-directeur général de : Bolloré, Bolloré Participations
Président du conseil d'administration de : Financière de l'Odet, Havas, Havas Média France (fin 7 avril 2009)
Président de : Bolloré Production (fin 22 juin 2009), Véhicules Electriques Pininfarina-Bolloré (VEPB)
Directeur général de : Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol
Administrateur de : Batscap, Bolloré, Bolloré Participations, Compagnie des Glénans (fin 11 juin 2009), Direct 8 (ex-Bolloré Média), Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Financière V, Havas, Havas Média France, Matin Plus (ex-Compagnie de Bangor), Omnium Bolloré, Sofibol, VEPB
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : la Cie des Tramways de Rouen, la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, la Société Industrielle et Financière de l'Artois, la société Bordelaise Africaine, IER
Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de surveillance de : la Compagnie du Cambodge
Représentant permanent de Bolloré au conseil d'administration de : Bolloré Média (début le 17 décembre 2009), Fred et Farid Paris (ex-FFL Paris)
Représentant permanent de Havas au conseil de : Médiamétrie (fin 13 novembre 2009)

2008
FRANCE
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Président-directeur général de : Bolloré, Bolloré Participations
Président du conseil d'administration de : Financière de l'Odet, Havas Media France, Havas
Président de : Bolloré Production, VEPB
Directeur général de : Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol
Administrateur de : BatScap, Bolloré, Bolloré Participations, Direct 8 (précédemment dénommée Bolloré Média), Compagnie des Glénans, Matin Plus (précédemment dénommée Compagnie de Bangor), Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Financière V, Omnium Bolloré, Sofibol, Havas Media France, Havas, VEPB
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, la Société Industrielle et Financière de l'Artois, la Société Bordelaise Africaine, de la Compagnie des Tramways de Rouen, IER
Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de surveillance de : la Compagnie du Cambodge
Représentant permanent de Bolloré au conseil de : Fred et Farid Paris
Représentant permanent de Havas au conseil de : Mediametrie

2007
FRANCE
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Président-directeur général de : Bolloré, Bolloré Participations
Président du conseil d'administration de : Financière de l'Odet, Direct 8 (précédemment dénommée Bolloré Média), Matin Plus (précédemment dénommée Compagnie de Bangor), Direct Soir, Havas Media France, Havas
Président de : Bolloré Production
Directeur général de : Omnium Bolloré, Financière V, Sofibol
Administrateur de : BatScap, Bolloré, Bolloré Participations, Direct 8 (précédemment dénommée Bolloré Média), Compagnie des Glénans, Matin Plus (précédemment dénommée Compagnie de Bangor), Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Financière V, Omnium Bolloré, Sofibol, Havas Media France, Havas
Membre du conseil de surveillance de : Vallourec (jusqu'au 05/03/07)
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, de la Société Bordelaise Africaine, de la Compagnie des Tramways de Rouen, IER
Représentant permanent de Bolloré Participations au conseil de surveillance de : la Compagnie du Cambodge
Représentant permanent de Bolloré au conseil de : FFL Paris
Représentant permanent de Havas au conseil de : Mediametrie

(1) Société cotée.

Vincent Bolloré (suite)

Mandats au cours des exercices précédents (suite)

INTERNATIONAL
Président de : Nord Sumatra Investissements, Financière du Champ de Mars, Financière Nord Sumatra, Champ de Mars Investissements
Vice-président de : la Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB), Bereby Finances, Generali (depuis le 24/04/10)
Administrateur de : BB Group, Centrages, Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Generali (depuis le 24/04/10), Intercultures, Liberian Agricultural Company (Lac), Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, SDV Gabon, Bolloré Africa Logistics Sénégal (ex SDV Sénégal), Socfin KCD, Socfinaf Cy Ltd (fin le 01/04/10), Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, la société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)
Administrateur délégué de : Nord Sumatra Investissements, Financière du Champ de Mars
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : SDV Cameroun (fin le 16/09/10), Bolloré Africa Logistics Cameroun (depuis le 16/09/10), SDV Congo, SAFA Cameroun, Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies), Palmcam (Société des Palmeraies du Cameroun), SPFS (Société des Palmeraies de la Ferme Suisse – Palm'or) (fin le 09/06/10), Société des Caoutchoucs de Grand Bereby – SOGB, de Bereby Finances
Co-gérant de : Brabanta

INTERNATIONAL
Président de : Champ de Mars Investissements, Financière du Champ de Mars, Financière Nord Sumatra, Nord Sumatra Investissements
Vice-président de : la Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB), Bereby Finances
Administrateur de : BB Group, Centrages, Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Intercultures, Liberian Agricultural Company (Lac), Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, SDV Gabon, SDV Sénégal, Socfin KCD, Socfinaf Cy Ltd, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, la société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)
Administrateur délégué de : Nord Sumatra Investissements, Financière du Champ de Mars
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : SDV Cameroun, SDV Congo, SAFA Cameroun, Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies), Palmcam (Société des Palmeraies du Cameroun), SPFS (Société des Palmeraies de la Ferme Suisse – Palm'or), Société des Caoutchoucs de Grand Bereby – SOGB, Bereby Finances
Co-gérant de : Brabanta

INTERNATIONAL
Président de : Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Nord Sumatra Investissements, Financière du Champ de Mars
Vice-président de : Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB), Bereby Finances
Administrateur de : BB Group, Centrages, Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Intercultures, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, Red Lands Roses (fin le 27/01/08), SDV Gabon, SDV Sénégal, Socfinaf Cy Ltd, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Socfin KCD
Administrateur délégué de : Nord Sumatra Investissements, Financière du Champ de Mars
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : Bereby Finance, SDV Cameroun, SDV Congo, SAFA Cameroun, Société des Palmeraies du Cameroun, Palmeraies du Cameroun, Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB)
Gérant de : Huilerie de Mapangu Sprl

INTERNATIONAL
Président de : Plantations des Terres Rouges
Président délégué de : Nord Sumatra Investissements
Vice-président de : Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB), Bereby Finances
Administrateur de : BB Group, Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord Sumatra Limited, Plantations des Terres Rouges, Red Lands Roses, SDV Gabon, SDV Sénégal, Financière du Champ de Mars (précédemment dénommée Socfin), Socfinaf, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Socfininter, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)
Administrateur délégué de : Nord Sumatra Investissements
Représentant permanent de Bolloré Participations aux conseils d'administration de : SDV Cameroun, SDV Congo

Madame Christel Bories, 47 ans, diplômée d'HEC, Christel Bories a travaillé durant 7 ans comme consultant en stratégie, chez Booz-Allen & Hamilton puis Corporate Value Associates. Elle rejoint ensuite Umicore (anciennement Union Minière) en 1993, en tant que Directeur de la Stratégie et du Contrôle et membre du comité de direction. Le 1er avril 1995, Christel Bories intègre le Groupe Pechiney comme directeur de la Stratégie et du Contrôle de Gestion : elle est chargée de mener à bien le plan de réduction des coûts du Groupe : le plan Challenge. En 1998, elle devient membre du comité exécutif de Pechiney et assure à partir du 1er janvier 1999, la direction du Secteur Emballage. Suite à l'intégration de Pechiney dans le groupe Alcan, elle est nommée, le 3 décembre 2003, présidente et CEO d'Alcan Packaging puis présidente et CEO d'Alcan Engineered Products. À ce titre, Christel Bories fut successivement membre du comité exécutif élargi d'Alcan puis membre du comité exécutif de Rio Tinto Alcan à la suite de l'intégration d'Alcan au Groupe Rio Tinto le 25 octobre 2007. En janvier 2011, Alcan EP sort du périmètre de Rio Tinto. La société est renommée Constellium et est détenue majoritairement par Apollo Management. Le FSI (10 %) et Rio Tinto (39 %). Christel Bories fut, Chief Executive Officer de Constellium de janvier à novembre 2011.
De janvier 2007 à janvier 2009, Christel Bories fut présidente du comité exécutif de l'Association européenne de l'Aluminium (EAA) basée à Bruxelles en Belgique. L'EAA représente l'industrie de l'aluminium en Europe.
De 2008 à 2010, Christel Bories fut membre du conseil d'administration de la société suédoise Atlas Copco AB.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Administrateur de : Natixis(1) (depuis le 22/02/2011)
Chief Executive Officer de : Constellium (fin novembre 2011)

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Membre de : l'AFEP
Membre du : Women Forum
Membre du : Women Corporate Directors (WCD)
Membre du conseil d'administration : d'Atlas COPCo AB, Suède
Senior Vice President de : Rio Tinto
Membre du comité exécutif de : Rio Tinto Alcan
Membre du comité exécutif de : l'EAA (European Aluminium Association)
Membre du : Cercle de l'Industrie (Association des Présidents des principales sociétés industrielles françaises)

2009
Membre du : Cercle de l'Industrie (Association des Présidents des principales sociétés industrielles françaises)
Senior Vice President de : Rio Tinto
Membre du comité exécutif de : Rio Tinto Alcan
Membre du comité exécutif de : l'EAA (European Aluminium Association)
Présidente de : l'EAA (European Aluminium Association) (fin janvier 2009)

2008
Senior Vice President de : Rio Tinto
Membre du : Cercle de l'Industrie (Association des Présidents des principales sociétés industrielles françaises)
Membre du comité exécutif de : Rio Tinto Alcan
Membre du conseil d'administration : d'ATLAS COPCo AB, Suède
Présidente de : l'EAA (European Aluminium Association)

2007
Senior Vice President de : Rio Tinto
Membre du comité exécutif de : Rio Tinto Alcan
Présidente et CEO : d'Alcan Engineered Products (fin octobre 2007)
Membre du : Cercle de l'Industrie (Association des Présidents des principales sociétés industrielles françaises)
Senior Vice President : d'Alcan (fin octobre 2007)
Membre du comité exécutif : d'Alcan (fin octobre 2007)
Présidente de : l'EAA (European Aluminium Association)

(1) Société cotée.

Monsieur Jean Criton, 64 ans, directeur général de la Banque Populaire Rives de Paris.
Après une formation de droit et de sciences politiques, Jean Criton entame sa carrière professionnelle à l'inspection du Groupe des Banques Populaires. Il y poursuit toute sa carrière : après quelques années à l'organe central, il occupe des fonctions de direction dans trois Banques Populaires régionales ; Banque Populaire du Centre, Banque Populaire Nord de Paris, BICS Banque Populaire, avant de réaliser la fusion donnant naissance à la Banque Populaire Rives de Paris.

Mandats au cours de l'exercice de 2011

Membre du conseil de surveillance de : BPCE
Administrateur de : Natixis(1)
Directeur général de : la Banque Populaire Rives de Paris
Président-directeur général de : Sud Participation S.A.
Président du conseil d'administration de : BPCE Achats, Turbo S.A.
Vice Président du conseil d'administration de : Fondation d'Entreprise Banque Populaire
Administrateur de : Natixis Private Equity
Représentant permanent de la Banque Populaire Rives de Paris, administrateur de : i-BP, Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprise
Représentant permanent de BP Rives de Paris, Président du conseil d'administration de : S.A.S. Sociétariat BP Rives de Paris,

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Membre du conseil de surveillance de : BPCE
Administrateur de : Natixis
Directeur général de : la Banque Populaire Rives de Paris
Président-directeur général de : Sud Participation S.A.
Président de : BPCE Achats (depuis le 15/06/10),
Président du conseil d'administration de : Turbo S.A.
Administrateur de : Banque Privée 1818 (fin le 30/09/10), Coface (fin le 13/09/10), Natixis Assurances (fin le 13/09/10), Natixis Private Banking, (fin le 13/09/10), Natixis Private Equity, Société Marseillaise de Crédit (fin le 21/09/10), Fondation d'Entreprise Banque Populaire
Représentant permanent de la Banque Populaire Rives de Paris au conseil d'administration de : i-BP, Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprise (président)
Président de : S.A.S. Sociétariat BP Rives de Paris

2009
Membre du conseil de surveillance de : BPCE (depuis le 30/07/09)
Administrateur de : Natixis (depuis le 12/11/09)
Directeur général de : la Banque Populaire Rives de Paris
Président-directeur général de : Sud Participation S.A.
Président du conseil d'administration de : Turbo S.A.
Administrateur de : Banque Privée 1818 (depuis le 30/06/09), Coface, Natixis Assurances, Natixis Private Banking, Natixis Private Equity, Société Marseillaise de Crédit (SMC), Fondation d'Entreprise Banque Populaire
Représentant permanent de la Banque Populaire Rives de Paris au conseil d'administration de : i-BP (vice-président)
Président de : SAS Sociétariat Banque Populaire Rives de Paris

2008
Directeur général de : la Banque Populaire Rives de Paris
Président-directeur général de : Sud Participation S.A.
Président du conseil d'administration de : Turbo S.A.
Administrateur de : Coface, Natexis Assurances, Natexis Private Banking, Natexis Private Equity, Société Marseillaise de Crédit (SMC), Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire
Représentant permanent de la Banque Populaire Rives de Paris au conseil d'administration de : i-BP (vice-président)
Président de : SAS Sociétariat Banque Populaire Rives de Paris

2007
Directeur général de : la Banque Populaire Rives de Paris
Président-directeur général : Sud Participation S.A.
Administrateur de : Coface, Natexis Assurances, Natexis Private Banking, Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire
Représentant permanent de la Banque Populaire Rives de Paris au conseil d'administration de : i-BP (président)
Président de : SAS Sociétariat Banque Populaire Rives de Paris

(1) Société cotée.

Madame Laurence Debroux, 42 ans, est directeur général Finance et administration et membre du directoire du groupe JC Decaux. Avant de rejoindre JC Decaux en 2010, Laurence Debroux a exercé durant 14 ans différentes fonctions chez Sanofi. Après y avoir débuté comme directeur de la Trésorerie, elle a été promue directeur financier avant de devenir directeur de la Stratégie et membre du comité exécutif de Sanofi-Aventis. Auparavant, Laurence Debroux avait travaillé au sein de la direction financière du groupe Elf Aquitaine. Laurence Debroux est diplômée de HEC.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Administrateur de : Natixis[1]
Membre du directoire – directeur général (finance et administration) : JC Decaux
Administrateur de : Média Aéroports de Paris (SAS) (depuis le 07/09/2011)
Membre du comité de surveillance : Médiakiosk (SAS) (depuis le 30/11/2011)

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Administrateur de : Natixis (depuis le 01/04/10)
Membre du directoire – directeur général (finance et administration) : JC Decaux
Membre du directoire – directeur général de : Merial Ltd (fin le 19/05/10)

2009
Président de : Sanofi 1 (fin le 24/07/09)
Directeur général de : Sanofi Aventis Europe (fin le 28/07/09), Sanofi Aventis Participations (fin le 24/07/09)
Administrateur de : Sanofi Pasteur Holding (fin le 11/09/09)
Gérant de : Sanofi 4 (fin le 11/09/09), Sanofi Aventis Amérique du Nord (fin le 24/07/09)
Directeur de : Merial Ltd (depuis le 02/03/09), Zentiva NV (du 03/04/09 au 22/09/09)

2008
Président de : Sanofi 1
Directeur général de : Sanofi Aventis Europe, Sanofi Aventis Participations
Administrateur de : Sanofi Pasteur Holding
Gérant de : Sanofi 4, Sanofi Aventis Amérique du Nord

2007
Président de : Biocitech Sas (fin le 23/03/07), Sanofi 1
Directeur général de : Sanofi Aventis Europe, Sanofi Aventis Participations
Administrateur de : Sanofi Pasteur Holding (depuis le 29/05/07)
Gérant de : Sanofi 3 (fin le 29/05/07), Sanofi 4, Sanofi Aventis Amérique du Nord

(1) Société cotée.

Monsieur Nicolas Duhamel, 58 ans, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, licencié en droit, titulaire d'un DESS de sciences économiques, ancien élève de l'ENA, Nicolas Duhamel est Inspecteur des Finances au ministère de l'Économie jusqu'en 1984. Il exerce ensuite des responsabilités financières dans plusieurs entreprises : chef du service financier de France Telecom de 1984 à 1988, directeur financier du groupe Havas (coté au CAC 40) de 1993 à 1998, directeur général adjoint du pôle Édition de Vivendi Universal jusqu'en 2001.
Depuis 2002, Nicolas Duhamel était directeur général délégué, directeur financier du groupe La Poste et membre de son comité exécutif.
Depuis le 31 juillet 2009, il est directeur général[2] membre du directoire de BPCE en charge des finances.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Directeur général Finances et Membre du directoire de : BPCE
Directeur général délégué de : CE Holding Promotion
Membre du conseil de surveillance de : Fonds de Garanties des Dépôts
Administrateur de : BPCE International et Outre Mer
Président du comité du : CCF
Représentant permanent de BPCE aux conseils d'administration de : Natixis[1], Crédit Foncier de France, CE Holding Promotion

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Directeur général Finances et Membre du directoire de : BPCE
Directeur général délégué de : CE Participations (fin le 05/08/10), BP Participations (fin le 05/08/10), CE Holding Promotion (depuis le 30/06/10)
Membre du conseil de surveillance de : Fonds de Garanties des Dépôts (depuis le 29 mars 2010)
Administrateur de : BPCE IOM
Représentant permanent de BPCE aux conseils d'administration de : Natixis, de Crédit Foncier de France, CE Holding Promotion (depuis le 30/06/10)
Président du comité d'audit du CFF

2009
Directeur général Finances et Membre du directoire de : BPCE (depuis le 31/07/09)
Représentant permanent de BPCE au conseil d'administration de : Natixis (depuis le 25/08/09)
Directeur général délégué de : CE Participations (depuis le 31/07/09), BP Participations (depuis le 31/07/09)
Administrateur de : Financière Océor (depuis le 15/07/09)
Représentant permanent de CE Participations au conseil d'administration de : Crédit Foncier de France (depuis le 15/10/09)
Président du comité d'audit du CFF (depuis le 15/10/09)

2008
Directeur général délégué : groupe La Poste
Membre du comité exécutif : groupe La Poste

2007
Directeur général délégué : groupe La Poste
Membre du comité exécutif : groupe La Poste

(1) Société cotée.
(2) Le titre de Directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L. 225-66 du Code de commerce.

Monsieur Stève Gentili, 62 ans, vice-président du conseil de surveillance de BPCE et président de la BRED Banque Populaire depuis 1998, Stève Gentili a été dirigeant jusqu'en 2004 d'une importante société agroalimentaire. Il est également président du Bureau international du Forum Francophone des Affaires.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Membre du conseil de surveillance de : BPCE
Administrateur de : Natixis[1]
Président du conseil d'administration de : la BRED Banque Populaire
Président du conseil d'administration : de Natixis Pramex International (fin le 23/02/2011), SPIG, Natixis Institutions Jour, Banque Internationale de Commerce-Bred, BRED Gestion, Cofibred, NRJ Invest, Fondation d'entreprise de la BRED,
Président de : l'Agence Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, du Bureau international du Forum Francophone des Affaires
Administrateur de : Natixis Pramex International Milan, Natixis Algérie, BCI Mer Rouge,Thales, Bercy Gestion Finances +, Promépar Gestion, BRED Cofilease, Prépar Iard
Membre du conseil de surveillance : Prepar-Vie
Représentant de la BRED Banque Populaire au conseil d'administration : BICEC, BCI (Banque Commerciale Internationale)

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Membre du conseil de surveillance de : BPCE
Administrateur de : Natixis
Président du conseil d'administration de : BRED Banque Populaire, Natixis Pramex International, SPIG, Natixis Institutions Jour
Président du conseil de surveillance de : la Banque Internationale de Commerce-BRED (Bic-BRED)
Président de : BRED Gestion, Cofibred, l'Agence Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, du bureau international-Forum Francophone des Affaires
Administrateur de : Coface (fin le 07/10/10), Natixis Algérie (fin le 31/12/10), Natixis Pramex International Milan, Société Marseillaise de Crédit (fin le 21/09/10), Thales, BGF+, Promépar Gestion, BRED Cofilease, Prépar Iard
Membre du conseil de surveillance de : Prépar-Vie
Représentant de BRED Banque Populaire au conseil d'administration de : BICEC, BCI (Banque Commerciale Internationale)

2009
Membre du conseil de surveillance de : BPCE
Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 30/04/09) puis administrateur de : Natixis
Président du conseil d'administration de : BRED Banque Populaire, Natixis Pramex International, SPIG, Natixis Institutions Jour
Président du conseil de surveillance de : la Banque Internationale de Commerce-BRED (Bic-BRED)
Président de : BRED Gestion, Cofibred, l'Agence Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, du bureau international-Forum Francophone des Affaires
Vice-président du conseil d'administration de : BP Participations (fin le 14/05/09)
Administrateur de : Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex International Milan, Société Marseillaise de Crédit,Thales, BGF+, Promépar Gestion, BRED Cofilease, Prépar Iard
Membre du conseil de surveillance de : Prépar-Vie
Représentant de BRED Banque Populaire au conseil d'administration de : BICEC, BCI (Banque Commerciale Internationale)

2008
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Président du conseil d'administration de : BRED Banque Populaire, BRED Gestion, Natixis Pramex International, Spig, Natixis Institutions Jour
Président du conseil de surveillance de : Banque Internationale de Commerce – BRED
Président de : Compagnie Financière de la BRED (Cofibred),
Vice-président de : Banque Fédérale des Banques Populaires
Administrateur de : Bercy Gestion Finances +, BRED Cofilease, Coface, Natixis Algérie, Natixis Pramex Italia Srl, Prepar Iard (société anonyme), Promepar Gestion (société anonyme), Société Marseillaise de Crédit
Membre du conseil de surveillance de : Prépar-Vie
Représentant permanent de BRED Banque Populaire au conseil d'administration de : BICEC, BCI – Banque Commerciale Internationale, NRJ Invest

2007
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Président du conseil d'administration de : BRED Banque Populaire, Natixis Pramex International, BRED Gestion,
Président de : Agence Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, Bureau international – Forum francophone des affaires, Compagnie Financière de la BRED (Cofibred)
Vice-président du conseil de surveillance de : Banque Internationale de Commerce-BRED (BIC-BRED)
Vice-président de : Banque Fédérale des Banques Populaires
Administrateur de : Coface, Natexis Algérie, Pramex International Milan, ,BGF+, BRED Cofilease, Prépar IARD, Promépar Gestion
Membre du conseil de surveillance de : Prépar-Vie, LFI
Représentant permanent de BRED Banque Populaire au conseil d'administration de : BICEC, BCI
Représentant permanent de Cofibred au conseil de : LFI

(1) Société cotée.

Monsieur Bernard Jeannin, 62 ans, directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.
Titulaire d'une maîtrise en Sciences Économiques, Bernard Jeannin a rejoint le Groupe Banque Populaire en 1972, à la Banque Populaire Franche-Comté. Après un passage à la direction des Crédits et dans l'exploitation, notamment en directions d'agences, il rejoint l'état-major où il est successivement directeur central en charge des Ressources humaines, puis des engagements et du contrôle général. En 1992, il est nommé directeur général adjoint de la Banque Populaire Bretagne-Atlantique, en charge du développement et des filiales. En 1997, il devient directeur général de la Banque Populaire du Quercy et de l'Agenais, puis, en 2001, directeur général de la Banque Populaire de Franche-Comté, du Mâconnais et de l'Ain. Il est nommé directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en 2002, date de création de cette nouvelle banque issue de la fusion de la Banque Populaire Bourgogne et de la Banque Populaire de Franche-Comté, du Mâconnais et de l'Ain.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Membre du conseil de surveillance de : BPCE
Administrateur de : Natixis[1]
Directeur général de : la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Administrateur de : IPMPE
Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de : i-BP, BPCE Domaine, Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprise

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Membre du conseil de surveillance de : BPCE
Administrateur de : Natixis
Directeur général de : la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Administrateur de : Natixis Assurances, (fin le 20/09/10) Natixis Lease (fin le 22/09/10), Natixis Paiements (fin le 06/10/10), Banque de Savoie (fin le 25/02/10), BP Participations (fin 05/08/10), IPMPE
Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de : i-BP, BPCE Domaine (depuis le 18/06/10), Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprise

2009
Membre du conseil de surveillance de : BPCE (depuis le 31/07/09)
Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 30/04/09) puis administrateur de : Natixis
Directeur général de : la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Administrateur de : Natixis Assurances, Natixis Lease (vice-président), Natixis Paiements, Banque de Savoie, BP Participations, IPMPE
Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de : i-BP, Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprise

2008
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Directeur général de : la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Administrateur de : Banque Fédérale des Banques Populaires (Secrétaire), Natixis Assurances, Natixis Lease, Natixis Paiements, Banque de Savoie, IPMPE
Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de : i-BP

2007
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Directeur général de : la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Administrateur de : Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Lease, CAR, IPMPE, Institution de Prévoyance du Groupe Banque Populaire
Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de : i-BP

(1) Société cotée.

Monsieur Olivier Klein, 54 ans, diplômé de l'ENSAE et du cycle d'études supérieures en finances de HEC, Olivier Klein occupe diverses responsabilités à la BFCE, il y crée et il dirige notamment la banque d'affaires spécialisée en fusion-acquisition et Capital investissement. Il rejoint le Groupe Caisse d'Epargne en 1998 et devient, en 2000, président du directoire de la Caisse d'Epargne Île-de-France Ouest. En 2007, il est nommé président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. Olivier Klein est président de la commission nationale banque de détail des Caisses d'Epargne. Il est également administrateur de Natixis et de Coface. Par ailleurs, il est professeur affilié à HEC en économie et en finance
Depuis le 7 avril 2010, Olivier Klein est directeur général [2] Banque commerciale et Assurance et membre du directoire de BPCE.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Membre du directoire de : BPCE – Banque Commerciale et Assurances
Administrateur de : Natixis[1]
Président du conseil de surveillance : SOCFIM, Banque Palatine (depuis septembre 2011)
Administrateur de : Crédit Foncier de France, BPCE International et Outre-Mer, Banque Privée 1818, CNP Assurances[1], Sopassur, ENS Lyon, Neptune Technologies, ENS Lyon, i-BP, Nexity (depuis octobre 2011)
Membre du conseil de surveillance de : Banque Palatine, GCE Capital, Socfim
Représentant permanent de BPCE au conseil d'administration de : SAS Ecureuil Vie Développement, GCE Business Services (fin le 01/03/2011)

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Membre du directoire de : BPCE – Banque Commerciale et Assurances (depuis le 07/04/10)
Administrateur de : Natixis
Président du directoire de : la Caisse d'Epargne Rhône Alpes (fin le 30/06/10)
Président du conseil d'administration de : Rhône-Alpes PME Gestion (fin en septembre 2010)
Administrateur de : Crédit Foncier de France (depuis le 26/04/10), BPCE International et Outre-Mer (depuis le 17/03/10), Banque Privée 1818 (depuis le 30/09/10), CNP Assurances (depuis le 22/04/10), Sopassur (depuis le 22/04/10), ENS Lyon, Neptune Technologies, Coface (fin le 30/09/10), Natixis Global Asset Management (fin le 30/09/10), Natixis Financement (fin le 30/09/10)
Membre du conseil de surveillance de : Banque Palatine (depuis le 26/05/10), GCE Capital (depuis le 06/04/10), Socfim (depuis le 10/05/10)
Représentant permanent de CE Participations au conseil de surveillance de : la Compagnie des Alpes (fin le 28/07/10)
Représentant permanent de la CERA au conseil de surveillance de : la Société des Trois Vallées, GCE Business Services (fin en juillet 2010)
Représentant permanent de BPCE au conseil d'administration de : SAS Ecureuil Vie Développement (depuis le 15/04/10), GCE Business Services, I-BP

2009
Président du directoire de : la Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Président du conseil de surveillance de : Rhône-Alpes PME Gestion
Administrateur de : Natixis, Coface, Natixis Consumer Finance (fin le 31/12/09), Natixis Global Asset Management, Natixis Financement, Neptune Technologies
Membre du conseil de surveillance de : Compagnie 1818 (fin le 30/06/09)
Représentant permanent de CE Participations au conseil de surveillance de : la Compagnie des Alpes
Représentant permanent de la CERA au conseil de surveillance de : la Société des Trois Vallées, GCE Business Services

2008
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Président du directoire de : la Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Président du conseil de surveillance de : Rhône-Alpes PME Gestion
Administrateur de : Coface, Natixis Consumer Finance, Natixis Financement, Natixis Global Asset Management, Neptune Technologies
Membre du conseil de surveillance de : La Compagnie 1818 – Banquiers Privés
Représentant permanent de la CERA au conseil d'administration de : la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne
Représentant permanent de la CNCE au conseil de surveillance de : la Compagnie des Alpes
Représentant permanent de la CERA au conseil de surveillance de : GCE Business Services, la Société des Trois Vallées
Représentant permanent de la CERA, Gérant de Terrae

2007
Président du directoire de : la Caisse d'Epargne Rhône Alpes Lyon
Membre du conseil de surveillance de : Ecureuil Gestion, Ecureuil Gestion FCP
Représentant permanent de la CERA au conseil d'administration de : SALT
Représentant permanent de la CERA au conseil de surveillance de : ARPEGE

(1) Société cotée.
(2) Le titre de Directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L. 225-66 du Code de commerce.

Monsieur Jean-Bernard Mateu, 47 ans, est diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris. Après avoir successivement occupé les fonctions de Responsable du Groupe Méthodes au sein de la Compagnie Bancaire, directeur du Développement commercial puis directeur des Études informatiques au Crédit du Nord et secrétaire général puis directeur des Opérations de la Banque Directe (Axa Banque), il intègre le Groupe des Caisses d'Epargne en 2000. Il rejoint tout d'abord la Caisse d'Epargne de Picardie en qualité de Membre du directoire en charge du Réseau et du Développement Commercial. Il prend ensuite en charge la direction de l'Animation et de la Planification Commerciale puis la direction du Logement social et de l'économie sociale à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (aujourd'hui BPCE) avant de devenir en 2005 directeur général de Natixis Financement (ex-Caisse d'Epargne Financement) – membre du comité exécutif de Natixis. président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes de juillet 2010 à décembre 2011.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Administrateur de : Natixis[1]
Président du directoire de : Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes (CERA) (fin le 05/12/2011)
Directeur général de : Novacrédit
Président du conseil de surveillance de : Rhône-Alpes PME Gestion
Administrateur de : Novacrédit, Natixis Paiements, Siparex Associés (depuis le 19/04/2011)
Représentant permanent de la CERA au conseil de surveillance de : GCE Business Services, Société des Trois Vallées
Représentant permanent de la CERA au conseil d'administration de : Fédération Nationale des Caisses d'Epargne

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Président du directoire de : Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes (CERA) (depuis le 01/07/10)
Directeur général de : Novacrédit ; Natixis Financement (fin le 23/11/10), Natixis Consumer Finance (fin le 23/11/10)
Président du conseil de surveillance de : Rhône-Alpes PME Gestion (depuis le 20/09/10)
Administrateur de : Novacrédit, Natixis Paiements (depuis le 06/10/10)
Représentant permanent de la CERA au conseil de surveillance de : GCE Business Services (depuis le 19/07/10), Société des Trois Vallées (depuis le 19/07/10)
Représentant permanent de la CERA au conseil d'administration de : Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (depuis le 19/07/10)

2009
Directeur général de : Natixis Financement, Natixis Consumer Finance, Novacrédit
Administrateur de : Novacrédit

2008
Directeur général de : Natixis Financement, Natixis Consumer Finance, Novacrédit
Administrateur de : Novacrédit

2007
Directeur général de : Natixis Financement, Natixis Consumer Finance (depuis le 09/11/07), Novacrédit (depuis 27/11/07)
Administrateur de : Novacrédit (depuis 27/11/07)

(1) Société cotée.

Monsieur Laurent Mignon, 48 ans, est depuis mai 2009 directeur général de Natixis. Diplômé de HEC et du Standford Executive Program, Laurent Mignon a exercé pendant plus de 10 ans différentes fonctions à la Banque Indosuez, allant des salles de marchés à la banque d'affaires. En 1996, il rejoint la Banque Schroders à Londres, puis AGF en 1997 comme directeur financier et est nommé membre du comité exécutif en 1998. Par la suite il s'est occupé successivement en 2002 des Investissements, de la Banque AGF, d'AGF Asset Management, d'AGF Immobilier, puis en 2003, du pôle Vie et services financiers et de l'assurance-crédit. De septembre 2007 à mai 2009, il devient associé gérant de Oddo et Cie aux côtés de Philippe Oddo.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Directeur général de : Natixis(1)
Président du conseil d'administration : de Natixis Global Asset Management
Administrateur de : Sequana, Arkema, Lazard Ltd
Président de : SAS Coface Holding
Représentant permanent de Natixis, Administrateur de Coface
Représentant permanent de Natixis, Censeur de BPCE

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Directeur général de : Natixis
Administrateur de : Natixis Global Asset Management (jusqu'au 01/09/10 puis président du conseil d'administration), Coface (jusqu'au 15/10/10 puis Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration), Sequana, Arkema, Lazard Ltd
Président de : SAS Coface Holding
Censeur de : BPCE (Représentant permanent de Natixis)

2009
Directeur général de : Natixis (depuis le 14/05/09)
Administrateur de : Natixis Global Asset Management (depuis le 11/09/09), Sequana, Arkema, Coface (depuis le 27/10/09), Lazard Ltd (depuis le 28 juillet 2009), Cogefi S.A. (fin le 13/05/09), Génération Vie (fin le 13/05/09)
Censeur de : BPCE (Représentant permanent de Natixis) (depuis le 25/08/09)
Associé gérant de : Oddo et Cie (fin le 13/05/09)
Président-directeur général de : Oddo Asset Management (fin le 13/05/09)
Membre du conseil de surveillance de : la Banque postale gestion privée (fin le 13/05/09)
Représentant permanent de Oddo et Cie : associé gérant de Oddo Corporate Finance (fin le 13/05/09)

2008
Associé gérant de : Oddo et Cie
Président-directeur général de : Oddo Asset Management
Président du conseil de surveillance de : Oddo Corporate Finance
Membre du conseil de surveillance de : la Banque postale gestion privée
Représentant permanent de Oddo et Cie : associé gérant de Oddo Corporate Finance

2007
Associé gérant de : Oddo et Cie
Président-directeur général de : Oddo Asset Management
Directeur général de : groupe AGF
Président du comité exécutif de : AGF France
Directeur général délégué de : AGF S.A., AGF Holding
Président du conseil de surveillance de : Oddo Corporate Finance, AGF Informatique, AVIP
Président du conseil d'administration de : Coparc, Génération Vie
Vice-président du conseil de surveillance de : Euler Hermès
Membre du conseil de surveillance de : Oddo & Cie SCA
Administrateur de : W Finance, AGF Holding, GIE Placements d'Assurance, AGF Asset Management
Représentant permanent de Oddo et Cie : associé gérant de Oddo Corporate Finance

(1) Société cotée.

Monsieur Bernard Oppetit, 55 ans, est président de Centaurus Capital, société de gestion de fonds qu'il a créée en 2000. Centaurus Capital, qui est un acteur important de la gestion alternative, opère à Londres et à Hong Kong. Avant de fonder Centaurus Capital, il a passé vingt ans dans le groupe Paribas, successivement à Paris, New York et Londres. De 1995 à 2000, il a été responsable mondial des Dérivés Actions. Bernard Oppetit est ancien élève de l'École Polytechnique et conseiller du Commerce Extérieur de la France.

Mandats au cours de l'exercice 2011

FRANCE
Administrateur de : Natixis(1)

INTERNATIONAL
Président de : Centaurus Capital Limited
Administrateur de : Centaurus Capital Holdings Limited, Centaurus Global Holding Limited, Centaurus Management Company Limited, Centaurus Capital International Limited
Membre du conseil de surveillance de : HLD
Trustee de : École Polytechnique Charitable Trust, Tigers Alliance Fund Management (Vietnam) (depuis le 01/07/10)
Membre du conseil consultatif des actionnaires d'Ondra Partners

Mandats au cours des exercices précédents

2010
FRANCE
Administrateur de : Natixis
INTERNATIONAL
Président de : Centaurus Capital Limited
Administrateur de : Centaurus Capital Holdings Limited, Centaurus Global Holding Limited, Centaurus Management Company Limited
Trustee de : École Polytechnique Charitable Trust, Tigers Alliance Fund Management (Vietnam) (depuis le 01/07/10)
Membre du conseil consultatif des actionnaires d'Ondra Partners

2009
FRANCE
Administrateur de : Natixis (début 12 novembre 2009)
INTERNATIONAL
Président de : Centaurus Capital Limited
Administrateur de : Centaurus Capital Holdings Limited, Centaurus Global Holding Limited, Centaurus Management Company Limited
Trustee de : École Polytechnique Charitable Trust
Membre du conseil consultatif des actionnaires d'Ondra Partners
Fin des mandats ci-dessous le 18 septembre 2009
Administrateur de : Centaurus Alpha Master Fund Limited, Centaurus Alpha Fund Limited, Centaurus Capital International Limited, Centaurus International Risk Arbitrage Master Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Master Fund Limited), Centaurus International Risk Arbitrage Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Fund Limited), Centaurus Asia Pacific Opportunities Master Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited), Centaurus Asia Pacific Opportunities Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited)

2008
INTERNATIONAL
Président de : Centaurus Capital Limited
Administrateur de : Centaurus Alpha Master Fund Limited, Centaurus Alpha Fund Limited, Centaurus Capital International Limited Centaurus International Risk Arbitrage Master Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Master Fund Limited), Centaurus International Risk Arbitrage Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Fund Limited), Centaurus Asia Pacific Opportunities Master Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited), Centaurus Asia Pacific Opportunities Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited), Centaurus Capital Holdings Limited, Centaurus Global Holdings Limited, Centaurus Management Company Limited
Trustee de : École Polytechnique Charitable Trust, Maison de l'Institut de France à Londres

2007
INTERNATIONAL
President de : Centaurus Capital Limited
Administrateur de : Centaurus Alpha Master Fund Limited, Centaurus Alpha Fund Limited, Centaurus Capital International Limited Centaurus International Risk Arbitrage Master Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Master Fund Limited), Centaurus International Risk Arbitrage Fund Limited (formerly Centaurus Kappa Fund Limited), Centaurus Asia Pacific Opportunities Master Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited), Centaurus Asia Pacific Opportunities Fund Limited (formerly Centaurus Omega Fund Limited), Centaurus Capital Holdings Limited, Centaurus Global Holdings Limited, Centaurus Management Company Limited
Trustee de : École Polytechnique Charitable Trust, Maison de l'Institut de France à Londres

(1) Société cotée.

Monsieur Didier Patault, 51 ans, président du directoire de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, Membre du conseil de surveillance de BPCE.
Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), Didier Patault au cours de sa carrière, a exercé les fonctions de président du directoire de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut, président du directoire de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire et président-directeur général de SODERO.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Membre du conseil de surveillance de : BPCE
Administrateur de : Natixis(1)
Président du directoire de : la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bretagne Pays de Loire
Président-directeur général de : SODERO
Président du conseil d'administration de : SODERO Participations, SA des Marchés de l'Ouest (SAMO)
Président du conseil de surveillance de : SODERO Gestion, BATIROC Bretagne – Pays de Loire
Membre du conseil de surveillance de : GCE Capital
Administrateur de : Compagnie de Financement Foncier – SCF, Natixis Coficiné, La Mancelle d'Habitation, CE Holding Promotion
Représentant permanent de CEBPL administrateur de : Pays de la Loire Développement, SEMITAN, NAPF , FNCE
Représentant permanent de CEBPL membre du conseil de surveillance de : GCE IT-CE (ex GCE Technologies), GCE Business Services (fin en décembre 2011) (absorbée par GCE IT-CE, ex GCE Technologies)

(1) Société cotée.

Didier Patault (suite)

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Membre du conseil de surveillance de : BPCE
Administrateur de : Natixis
Président du directoire de : la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bretagne Pays de Loire
Président-directeur général de : SODERO
Président du conseil d'administration de : SODERO Participations, SA des Marchés de l'Ouest (SAMO), Mancelle d'Habitation (fin le 17/11/10)
Président du conseil de surveillance de : SODERO Gestion, BATIROC Bretagne – Pays de Loire
Membre du conseil de surveillance de : GCE Capital
Administrateur de : CE Participations (fin le 05/08/10), Natixis Global Asset Management (fin le 01/09/10), Compagnie de Financement Foncier – SCF, Natixis Coficiné (depuis le 19/10/10), La Mancelle d'Habitation (depuis le 17/11/10), CE Holding Promotion (depuis le 30/06/10)
Représentant permanent de CEBPL au conseil d'administration de : Pays de la Loire Développement, SEMITAN, NAPF , FNCE
Représentant permanent de CEBPL au conseil de surveillance de : GCE Business Services, GCE Technologies

2009
Membre du conseil de surveillance de : BPCE (depuis le 31/07/09)
Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 30/04/09) puis administrateur de : Natixis
Président du directoire de : la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bretagne Pays de Loire
Président-directeur général de : SODERO
Président du conseil de surveillance de : SODERO Gestion, BATIROC Bretagne – Pays de Loire
Président du conseil d'administration de : SODERO Participations, Mancelle d'Habitation, SA des Marchés de l'Ouest (SAMO)
Membre du conseil de surveillance de : GCE Capital, Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (du 28/05/09 au 31/07/09)
Administrateur de : CE Participations, Natixis Global Asset Management, Compagnie de Financement Foncier SCF, Fédération Nationale des Caisses d'Epargne
Représentant permanent CEBPL au conseil d'administration de : Pays de la Loire Développement, SEMITAN, NAPF
Représentant permanent de CEBPL au conseil de surveillance de : GCE Business Services, GCE Technologies
Représentant permanent Sodero Participations : président du conseil de surveillance de Grand Ouest Gestion (fin le 31/12/09)

2008
Second-vice-président du conseil de surveillance de : Natixis
Président du directoire de : la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bretagne Pays de Loire (depuis 11/04/08)
Président-directeur général de : SODERO
Président du conseil de surveillance de : SODERO Gestion, BATIROC Bretagne – Pays de Loire, Grand Ouest Gestion (représentant permanent de SODERO Participations)
Président du conseil d'administration de : SODERO Participations, la Mancelle d'Habitation, SA des Marchés de l'Ouest
Membre du conseil de surveillance de : GCE Capital, GCE Business Services (représentant permanent CEBPL), GIRCE Ingénierie (représentant permanent CEBPL) fin le 01/07/08)
Administrateur de : Pays de la Loire Développement (représentant permanent CEBPL), SEMITAN (représentant permanent CEBPL), NAPF (représentant permanent de CEBPL), Compagnie de Financement Foncier SCF, Oterom Holding (fin le 11/12/08), Meilleurtaux (fin le 11/12/08) GIRCE Stratégie (représentant permanent CEBPL) fin le 01/07/08, Université du Groupe Caisse d'Epargne (fin le 16/06/08), FNCE

2007
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Président du directoire de : la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de la Loire
Président-directeur général de : SODERO
Directeur général de : Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bretagne
Président du conseil de surveillance de : SODERO Gestion, BATIROC Pays de la Loire, Grand Ouest Gestion (représentant permanent de SODERO Participations)
Président du conseil d'administration de : SODERO Participations, la Mancelle d'Habitation, SA des Marchés de l'Ouest
Membre du conseil de surveillance de : GCE Capital, GCE Business Services (représentant permanent CEP PDL), GIRCE Ingénierie (représentant permanent CEP PDL), Ecureuil Vie (fin le 19/02/07), Ixis CIB (fin le 24/05/07)
Administrateur de : Meilleurtaux, Oterom Holding, Université Groupe Caisse d'Epargne, Pays de la Loire Développement (représentant permanent CEP PDL), SEMITAN (représentant permanent CEP PDL), NAPF (représentant permanent de CEP PDL), GIRCE Stratégie (représentant permanent CEP PDL)
Membre du comité d'audit de : Compagnie de Financement Foncier SCF, Ecureuil Vie, Ixis CIB

Monsieur François Pérol, 48 ans, diplômé de HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des Finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en tant que chef du bureau des marchés financiers.
De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette.
Sous-directeur du Financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de Cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis directeur de Cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en 2004.
Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie.
En mai 2007, il est nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.
Du 2 mars au 31 juillet 2009, François Pérol a été président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.
Depuis le 31 juillet 2009, il est président du directoire de BPCE. Il est également président du conseil d'administration de Natixis, du Crédit Foncier de France et de BPCE International et Outre-Mer et président de la Fédération Bancaire Française (jusqu'au 1er septembre 2011).

Mandats au cours de l'exercice 2011

Président du directoire de : BPCE
Président du conseil d'administration de : Natixis(1), BPCE IOM, Crédit Foncier de France, Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité (fin le 09/03/2011)
Président de : CE Holding Promotion, Fédération Bancaire Française (fin le 01/09/2011)
Président du conseil de surveillance de : Foncia Groupe (fin en juillet 2011)
Vice-président du conseil d'administration de : Crédit Immobilier et Hôtelier (Maroc)
Administrateur de : Natixis(1), BPCE IOM, Crédit Foncier de France, CNP Assurances(1), Sopassure, Crédit Immobilier et Hotelier-CIH (Maroc), Musée d'Orsay
Représentant permanent de BPCE, gérant de : SNC Bankeo, SCI Ponant plus

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Président du directoire de : BPCE
Président du conseil d'administration de : Natixis
Directeur général de : BP Participations, CE Participations (fin le 05/08/10)
Président du conseil d'administration de : BPCE IOM, Crédit Foncier de France (depuis le 26/04/10), Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité (depuis le 30/06/10)
Président de : CE Holding Promotion (depuis le 30/06/10), Fédération Bancaire Française (depuis le 01/09/10)
Président du conseil de surveillance de : Foncia Groupe
Vice-président du conseil d'administration de : Crédit Immobilier et Hôtelier (Maroc)
Administrateur de : BP Participations, CE Participations (fin le 05/08/10) CNP Assurances, Sopassure, Crédit Immobilier et Hotelier-CIH (Maroc), Musée d'Orsay (depuis le 22/04/10), CE Holding Promotion (depuis le 30/06/10)

2009
Président du directoire de : BPCE (depuis le 31/07/09), la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne – CNCE (jusqu'au 31 juillet 2009)
Directeur général de : BP Participations (depuis le 26/02/09), CE Participations (depuis le 31/07/09)
Président du conseil d'administration de : Natixis (depuis le 30/04/09), Financière Océor (depuis le 15/07/09)
Président du conseil de surveillance de : Foncia Groupe (depuis le 10/09/09)
Vice-président du comité exécutif de : Fédération Bancaire Française (depuis le 08/07/09)
Administrateur de : BP Participations, CE Participations (depuis le 31/07/09), CNP Assurances (depuis le 21/04/09), Sopassure (depuis le 23/03/09, Crédit Immobilier et Hotelier-CIH (Maroc) (depuis le 28/05/09)

2008
Secrétaire général adjoint – Présidence de la République

2007
Secrétaire général adjoint – Présidence de la République

(1) Société cotée.

Monsieur Henri Proglio, 62 ans, a occupé différentes fonctions de direction générale au sein des groupes Générale des Eaux, puis Vivendi, président-directeur général de Veolia Environnement, administrateur et membre du conseil de surveillance de plusieurs grands groupes industriels ou financiers français. Il est depuis novembre 2009, président-directeur général d'EDF

Mandats au cours de l'exercice 2011

FRANCE
Administrateur de : Natixis(1)
Président-directeur général de : EDF(1)
Président du conseil d'administration de : Veolia Propreté (fin le 23/03/2011), Veolia Transport (fin le 24/03/2011)
Administrateur de : Dassault Aviation(1), CNP Assurances(1), Veolia Environnement(1), Veolia Propreté, EDF International SA (fin le 01/05/2011), EDF International SAS (depuis le 02/05/2011), EDF Energies Nouvelles (depuis le 21/09/2011)
Membre du conseil de surveillance de : Veolia Eau
Membre du : Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité des Installations Nucléaire, Comité National des Secteurs d'Activité d'Importance Vitale, Comité d'Énergie Atomique

INTERNATIONAL
Président du conseil d'administration de : Transalpina di Energia
Administrateur de : FCC(1) Espagne, Edison
Président de : EDF Energy Holdings Ltd

(1) Société cotée.

Henri Proglio (suite)

Mandats au cours des exercices précédents

2010
FRANCE
Administrateur de : Natixis
Président-directeur général de : EDF
Président du conseil d'administration de : Veolia Environnement (fin le 12/12/10), Veolia Propreté, Veolia Transport
Administrateur de : Dassault Aviation, CNP Assurances, Veolia Environnement (depuis le 16/12/10), EDF International (depuis le 06/12/10)
Membre du conseil de surveillance de : Veolia Eau et A et B de Dalkia (SAS) (fin le 23/03/10)
Membre du : Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité des Installations Nucléaires , Comité National des Secteurs d'Activité d'Importance Vitale, Comité d'Énergie Atomique
INTERNATIONAL
Chairman de : EDF Energy Holdings Ltd (depuis le 08/03/10)
Président du conseil d'administration de : Transalpina di Energia (depuis le 08/02/10)
Director de : Veolia Environnement North America Operations (fin le 13/09/10)
Administrateur de : FCC Espagne (depuis le 27/05/10), Edison (depuis le 08/02/10)

2009
FRANCE
Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 30/04/09) puis administrateur de : Natixis
Président-directeur général de : EDF (début 25/11/09), Veolia Environnement (fin le 27/11/09)
Président du conseil d'administration de : Veolia Environnement (début le 27/11/09), Veolia Propreté, Veolia Transport, Veolia Water (fin le 27/11/09)
Administrateur de : Dassault Aviation, Dalkia International (fin le 27/11/09), la société des Eaux de Marseille (fin le 27/11/09), Sarp Industries (fin le 19 octobre 2009), CNP Assurances
Gérant de : Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux (fin le 27/11/09)
Membre du conseil de surveillance de : Lagardère (fin le 16/11/09), Veolia Eau (début le 30/12/09), A et B de Dalkia (SAS)
Membre et président du conseil de surveillance de : Dalkia France (fin le 27/11/09) ; EOLFI (du 06/04/09 au 27/11/09)
Membre du : Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité des Installations Nucléaires (début 25/11/09), Comité National des Secteurs d'Activité d'Importance Vitale (début le 08/12/09), Comité d'Énergie Atomique (début le 25/11/09)
Censeur : Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (fin le 31/07/09)
INTERNATIONAL
Director de : Veolia ES Australia (fin le 19/10/09), Veolia Transport Australasia (fin le 19/10/09), Veolia Environmental Services UK (fin le 19/10/09), Siram (fin le 27/11/09), Veolia Transport Northern Europe (fin le 02/09/09), Veolia Environmental Services North America Corp. (fin le 29/10/09), Veolia Environnement North America Operations

2008
FRANCE
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Président-directeur général de : Veolia Environnement
Président du conseil d'administration de : Veolia Propreté, Veolia Transport, Veolia Water
Administrateur de : EDF, Dassault Aviation, Dalkia International, la société des Eaux de Marseille, Sarp Industries, CNP Assurances
Gérant de : Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux
Membre du conseil de surveillance de : Lagardère, A et B de Dalkia (SAS)
Membre et président du conseil de surveillance de : Dalkia France
Censeur : Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
INTERNATIONAL
Director de : Veolia ES Australia, Veolia Transport Australasia, Veolia Environmental Services UK, Siram, Veolia Transport Northern Europe, Veolia Environmental Services North America Corp, Veolia Environnement North America Operations

2007
FRANCE
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Président-directeur général de : Veolia Environnement
Président du conseil d'administration de : Veolia Propreté, Veolia Transport, Veolia Water
Administrateur de : EDF, Casino, Guichard-Perrachon, Dalkia International, la société des Eaux de Marseille, Sarp Industries
Gérant de : Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux
Membre du conseil de surveillance de : Elior, Lagardère, CNP Assurances, A et B de Dalkia (SAS)
Membre et président du conseil de surveillance de : Dalkia France
Censeur : Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
INTERNATIONAL
Director de : Veolia ES Australia, Veolia Transport Australia, Veolia Environmental Services, Siram, Veolia Environmental Services Asia, Veolia Transport Northern Europe, Veolia Environmental Services North America Corp.

Monsieur Philippe Queuille, 55 ans, diplômé de l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers, Philippe Queuille rejoint le Groupe Banque Populaire en 1980 au sein de la Banque Populaire du Sud-Ouest. Il est nommé directeur général de la Banque Populaire de la Loire en 1998, puis directeur général de la Banque Populaire de l'Ouest en 2001. En 2006, il devient président-directeur général d'i-BP. Il est nommé directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires en janvier 2008. Le 31 juillet 2009, Philippe Queuille devient membre du comité de direction générale et directeur général adjoint en charge des opérations de BPCE.
Depuis le 7 avril, Philippe Queuille est directeur général[2] Opérations et pilotage de la réorganisation de l'organe central, et membre du directoire de BPCE.

Mandats au cours de l'exercice 2011

Membre du directoire de : BPCE – Opérations
Administrateur de : Natixis[1]
Président du conseil d'administration de : Albian-IT, i-BP
Administrateur de : Partecis, ICDC (fin en mars 2011), BPCE Achats
Représentant permanent de BPCE, administrateur de : Natixis Paiements
Représentant permanent de BPCE, Président du conseil de surveillance de GCE IT-CE (ex. GCE Technologies), GCE Business Services (fin en décembre 2011 - absorbée par GCE IT-CE, ex. GCE Technologies)

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Membre du directoire de : BPCE – Opérations
Administrateur de : Natixis (depuis le 27/05/10)
Directeur général de : Albiréo (fin octobre 2010), d'i-BP (fin en mars 2010)
Président du conseil d'administration de : Albiréo, i-BP, GCE Paiements (fin le 28/07/10)
Président du conseil de surveillance de : BP Covered Bonds (fin le 15/03/10), GCE Achats (fin 15/06/10), GCE Business Services, GCE Technologies
Administrateur de : Partecis, ICDC (depuis janvier 2010), BPCE Achats (depuis 15/06/10)
Représentant permanent d'i-BP au conseil d'administration de : Natixis Altaïr IT Shared Services (S.A.) (fin le 26/05/10), BP Investissements (fin le 22/06/10), Natixis Paiements (fin en mars 2010)
Représentant permanent de BPCE au conseil d'administration de : Natixis Paiements (depuis le 06/10/10)
Représentant permanent de BPCE : président du conseil de surveillance de GCE Business Services et de GCE Technologies

2009
Directeur général adjoint de : BPCE – Opérations
Président-directeur général de : Albiréo, i-BP, GCE Paiements (depuis le 26/10/09)
Président du conseil de surveillance de : Banques Populaires Covered Bonds (depuis le 04/03/09), GCE Achats (depuis le 13/10/09)
Administrateur de : Partecis, Crédit Commercial du Sud-Ouest – CCSO (fin le 09/07/09)
Représentant permanent d'i-BP au conseil d'administration de : Natixis Altaïr IT Shared Services (S.A.), Natixis Paiements (depuis le 03/08/09)
Représentant permanent de BP Participations (ex BFBP) au conseil d'administration de : Natixis (fin le 25/08/09)
Représentant permanent de BPCE : président du conseil de surveillance de GCE Business Services (depuis le 24/09/09), GCE Technologies (depuis le 14/10/09)

2008
Directeur général adjoint de : la Banque Fédérale des Banques Populaires
Président-directeur général de : i-BP, Albiréo
Représentant permanent d'i-BP au conseil d'administration de : Natixis Altaïr IT Shared Services (S.A.)
Représentant permanent de la BFBP au conseil de surveillance de : Natixis
Représentant permanent de la BFBP au conseil d'administration de : Partecis, Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)

2007
Président-directeur général de : i-BP
Administrateur de : Natexis Paiements
Représentant permanent d'i-BP au conseil d'administration de : Natexis Altaïr
Représentant de la BFBP au conseil d'administration de : Partecis

(1) Société cotée.
(2) Le titre de Directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L. 225-66 du Code de commerce.

Monsieur Philippe Sueur, 65 ans, Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Île-de-France. Professeur agrégé des facultés de droit, M. Sueur occupe par ailleurs diverses fonctions électives en région Île-de-France.

Mandats au au cours de l'exercice 2011

Administrateur de : Natixis[1]
Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de : la Caisse d'Epargne Île-de-France
Administrateur de : BPCE Assurances, SEMAVO (Société d'Économie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise)
Vice-président de : l'Association Nationale des Maires de Stations Classées et Communes Touristiques
Président de : l'Institut de Formation des Animateurs de Collectivités (IFAC) National et du Val d'Oise (associations loi 1901)

Mandats au cours des exercices précédents

2010
Administrateur de : Natixis
Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de : la Caisse d'Epargne Île-de-France
Administrateur de : groupe Ecureuil Assurance, SEMAVO (Société d'Économie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise)
Vice-président de : Association Nationale des Maires de Stations Classées et Communes Touristiques
Président de : l'Institut de Formation des Animateurs de Collectivités (IFAC) National et du Val d'Oise (associations loi 1901)

2009
Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 30/04/09) puis administrateur de : Natixis
Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de : la Caisse d'Epargne Île-de-France
Administrateur de : groupe Ecureuil Assurance, SEMAVO (Société d'Économie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise)
Représentant permanent de la CEIDF auprès de Sicav Association
Vice-président de : l'Association Nationale des Maires de Stations Classées et Communes Touristiques
Président de : l'Institut de Formation des Animateurs de Collectivités (IFAC) National et du Val d'Oise (associations loi 1901)

2008
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de : la Caisse d'Epargne Île-de-France
Administrateur de : groupe Ecureuil Assurance, SEMAVO
Représentant permanent de la CEIDF auprès de sicav Association
Vice-président de : l'Association Nationale des Maires de Stations Classées et Communes Touristiques
Président de : l'Institut de Formation des Animateurs de Collectivités (IFAC) National et du Val d'Oise (associations loi 1901)

2007
Membre du conseil de surveillance de : Natixis
Président du conseil d'orientation et de surveillance de : la Caisse d'Epargne Île-de-France Nord
Président-directeur général de : Semavo (Société d'Économie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise)
Président du : Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Val d'Oise
Administrateur de : Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), Sicav Association, Ecureuil Assurances IARD, l'AFTRP (Agence Foncière et Technique de la Région parisienne)

(1) Société cotée.

3.3 Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux

La gouvernance de Natixis, sous sa forme actuelle (société anonyme à conseil d'administration définie aux articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce) résulte des statuts adoptés par l'assemblée générale mixte de Natixis du 30 avril 2009.

Ce mode de gouvernance a été justifié par la volonté de créer un seul organe dépositaire de l'intérêt social et de la création de valeur. Il permet la mise en œuvre d'une unité d'action, condition essentielle de maîtrise, de réactivité et d'anticipation dans la gestion de la société.

Le conseil d'administration de Natixis a par ailleurs décidé, dans sa séance du 30 avril 2009, de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Cette décision s'explique par la volonté de la société de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et d'assurer, dans la transparence, un meilleur équilibre des pouvoirs entre la direction et son contrôle.

Suite au rapprochement de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) qui a donné naissance à BPCE, Natixis est, depuis le 1er août 2009, détenue par BPCE à hauteur de 72,26 % au 31 décembre 2011.

3.3.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.3.1.1 Organisation

Comme indiqué ci-avant, le conseil d'administration de Natixis, nommé pour six ans, compte au 1er mars 2012 quatorze membres, répartis comme suit :

- quatre membres issus de BPCE, à savoir Messieurs Pérol, Klein, Queuille et BPCE ;
- trois membres issus des Banques Populaires, à savoir Messieurs Criton, Gentili et Jeannin ;
- deux membres issus des Caisses d'Epargne, à savoir Messieurs Patault et Sueur ;
- cinq membres indépendants, à savoir Mesdames Bories et Debroux, Messieurs Bolloré, Oppetit, et Proglio.

Mme Christel Bories fut directeur général de Constellium. Mme Laurence Debroux est directeur général Finance et administration de JC Decaux S.A., n° 2 mondial de la communication extérieure et inventeur du concept du mobilier urbain. M. Vincent Bolloré dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui occupe des positions de premier plan dans plusieurs activités industrielles et activités de services et médias. M. Henri Proglio est président-directeur général de EDF. M. Bernard Oppetit est président du fonds Centaurus Capital.

Le conseil d'administration de Natixis a, dans sa séance du 15 décembre 2011, au vu du rapport du comité des nominations et des rémunérations, examiné la situation de chaque administrateur au regard de ses compétences, de ses qualités de jugement et de sa liberté de pensée et d'expression et plus généralement, au regard des critères d'indépendance préconisés dans le Code AFEP-MEDEF et repris dans le règlement intérieur du conseil *(cf. 3.3.1.2 – Rôle et pouvoirs du conseil d'administration)*. Il a relevé que les cinq membres indépendants répondent bien aux critères d'indépendance requis.

Enfin, le conseil d'administration de Natixis a dans sa composition un tiers de membres indépendants.

Il est précisé que la durée du mandat des administrateurs de Natixis est de six ans (et non de quatre ans comme recommandé par le Code AFEP-MEDEF). Cette durée de mandat est conforme aux dispositions statutaires de Natixis et est en ligne avec la durée des mandats en vigueur au sein du Groupe BPCE.

La présidence du conseil d'administration est assurée, depuis le 30 avril 2009, par M. François Pérol, président du directoire de BPCE.

- Changements dans la composition du conseil d'administration intervenus au cours de l'exercice 2011 :
  - le 22 février 2011, suite à la démission de M. Jean-Charles Naouri, le 31 décembre 2010, Mme Christel Bories a été cooptée comme administratrice pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale de Natixis appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2011.
- Changement intervenu dans la composition du conseil d'administration depuis le 1er janvier 2012 :
  - le 10 janvier 2012, M. Jean-Bernard Mateu, a démissionné de son mandat d'administrateur de Natixis.

Afin de respecter la recommandation du Code AFEP-MEDEF préconisant que l'échelonnement des mandats soit organisée de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs, Natixis a décidé, à l'occasion de la démission, au cours du premier trimestre 2012, de trois administrateurs, d'attendre l'assemblée générale du 29 mai 2012 pour pourvoir à leur remplacement. Dorénavant trois administrateurs auront une durée de mandat décalée par rapport aux autres administrateurs.

Au regard du principe de représentation équilibrée homme/femme au sein du conseil d'administration tel qu'introduit par la loi du 27 janvier 2011, Natixis compte au 1er mars 2012 deux femmes au sein de son conseil sur un total de 14 membres. Par ailleurs, il sera proposé à la prochaine assemblée générale du 29 mai 2012 de nommer deux femmes supplémentaires comme administratrices.

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts de Natixis, pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins cent quarante (140) actions de la société.

Lors de la nomination d'un administrateur, une description des grandes lignes de son curriculum vitae est transmise aux autres administrateurs et aux actionnaires.

3.3.1.2 Rôle et pouvoirs du conseil d'administration

A DISPOSITIONS LÉGALES ET STATUTAIRES

Conformément à la loi et aux statuts, le conseil d'administration :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les statuts aux assemblées générales, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- détermine le mode d'exercice de la direction générale, étant précisé qu'il ne peut valablement délibérer sur cette modalité que si l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du conseil ; et les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés ;
- peut nommer un directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, qu'il peut révoquer à tout moment ;
- sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques, chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué ;
- convoque les assemblées générales d'actionnaires, fixe l'ordre du jour et exécute leurs décisions ;
- sur proposition de son président, peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Conformément à la loi et aux statuts, le président convoque et préside le conseil d'administration dont il organise et dirige les travaux. Il préside les assemblées générales d'actionnaires.

Le président du conseil d'administration ou le directeur général sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

B RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pour compléter les dispositions légales et statutaires, préciser certaines modalités de son fonctionnement et énoncer les droits et devoirs des administrateurs, le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, transmis à chacun de ses membres lors de sa nomination.

Parmi les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, dans sa version mise à jour le 15 décembre 2011, peuvent être plus particulièrement soulignées celles qui ont trait aux sujets suivants :

- l'exigence d'une autorisation préalable du conseil d'administration pour un certain nombre d'opérations :
  - l'extension des activités de Natixis à des métiers significatifs non exercés par Natixis,
  - la nomination et la révocation du directeur général ou, le cas échéant, d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués,
  - toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert de certificats coopératifs d'investissement émis par les Caisses d'Epargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisée par Natixis ou l'une de ses filiales significatives, pour un montant total supérieur à 100 millions d'euros dans la mesure ou le périmètre du groupe s'en trouve modifié,
  - toute opération d'apport, de fusion ou scission à laquelle Natixis serait partie ;
- la définition des critères retenus pour qu'un de ses membres puisse être qualifié « d'indépendant » :

  Est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, la direction ou le groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la direction, la Société ou le groupe.

  Ainsi, le membre indépendant du conseil d'administration ne doit pas :
  - être salarié ou mandataire social de la Société ou du groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
  - être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur,
  - être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité,

- avoir un lien familial proche avec un dirigeant de la Société ou de son groupe, avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une société du groupe au cours des cinq années précédentes, avoir été dirigeant de la Société ou d'une société du groupe au cours des cinq dernières années, être membre du conseil de surveillance/conseil d'administration de l'entreprise depuis plus de douze ans, recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire importante de la Société ou du groupe en dehors de jetons de présence.

Les administrateurs représentant des actionnaires significatifs, directs ou indirects, de la Société, peuvent être considérés comme indépendants lorsque ces actionnaires ne contrôlent pas la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cependant, dès lors qu'un administrateur représente un actionnaire de la société, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société, il convient que le conseil, sur rapport du comité des rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

La qualification de membre indépendant du conseil d'administration est débattue à l'égard de chaque membre par le comité des nominations et des rémunérations (dont la composition et le rôle sont plus définis ci-après) qui établit à ce sujet un rapport au conseil d'administration ;

- la Charte de déontologie des membres du conseil d'administration :

La Charte de déontologie des membres du conseil d'administration, incluse dans le règlement intérieur du conseil d'administration, définit des règles de comportement visant à favoriser l'exercice indépendant et responsable du mandat d'administrateur.

La Charte de déontologie précise, à cet égard, que :

- chaque administrateur doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat, et participer avec assiduité aux réunions du conseil et du ou des comités dont il est membre. Chaque administrateur doit veiller à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de Natixis, s'engager à défendre et à promouvoir les valeurs de Natixis,
- les administrateurs et les membres des comités, ainsi que toute personne assistant aux réunions du conseil d'administration et à celles de ses comités, sont tenus à une obligation générale de confidentialité sur les délibérations, ainsi que sur toutes informations à caractère confidentiel ou présentées comme telles par son président ou par le directeur général,
- chaque administrateur est tenu de déclarer les transactions qu'il effectue sur les titres de Natixis dans les conditions prévues par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier. Il informe également la Société du nombre de titres qu'il détient, au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière, pour permettre la diffusion de cette information par la Société,
- Natixis peut en outre demander à chaque administrateur de fournir toutes les informations relatives, notamment, à des opérations sur des titres de sociétés cotées, qui lui sont nécessaires pour satisfaire à ses obligations de déclaration à toutes autorités, notamment boursières, en France et à l'étranger,
- les administrateurs s'abstiennent également d'effectuer toute transaction portant sur des titres Natixis au cours de la période débutant quarante-cinq jours avant les dates de publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels ou avant la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de Natixis et se terminant deux jours de Bourse après la date de l'événement concerné,
- les administrateurs doivent s'abstenir d'agir en conflit d'intérêts avec Natixis ou les sociétés qu'elle contrôle, notamment, lorsqu'il existe un projet de transaction auquel un administrateur ou un censeur est directement ou indirectement intéressé.

L'évaluation du conseil d'administration : Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour sera consacré à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de Natixis (*Pour l'exercice 2011 cf. point 3.3.1.4 – Évaluation des travaux du conseil en 2011*) ;

- certaines modalités de fonctionnement du conseil précisées par le règlement intérieur :

En particulier, le règlement intérieur prévoit que, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des délibérations du conseil d'administration (autres que celles relatives à l'établissement des comptes (annuels et consolidés) et du rapport de gestion (social et groupe)), les administrateurs qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication transmettant au moins la voix des participants et dont les caractéristiques techniques permettent la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Il est dressé un procès-verbal des réunions du conseil d'administration, communiqué aux administrateurs de la Société.

3.3.1.3 Activité du conseil en 2011

Au total en 2011, le conseil a tenu sept séances du conseil d'administration, avec un taux global de participation de ses membres de 86 % sur l'ensemble de l'année (contre 78 % en 2010).

Le directeur général a été présent à toutes les séances, ce qui a permis aux membres du conseil d'entendre son point de vue sur les sujets importants et de lui poser toutes questions qu'ils jugeaient utiles.

En tant que de besoin, le directeur Finances et risques, le secrétaire général ou un ou plusieurs directeur(s) de pôle Métier ont également été conviés pour apporter des précisions sur les thèmes abordés en séance. Enfin, les représentants du comité d'entreprise ont assisté aux différentes réunions du conseil.

Conformément à la réglementation bancaire, le conseil a pris connaissance des rapports établis sur les conditions d'exercice du contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. Il a également procédé à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne, notamment le contrôle de la conformité. Le conseil a, en outre, approuvé le rapport du conseil d'administration pour l'année 2010 et le rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

En outre, tout au long de l'exercice, le conseil a entendu les comptes-rendus des travaux du comité d'audit et du comité des nominations et des rémunérations.

En termes de suivi d'activité, le conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés de la Société et a pris connaissance de l'application du plan stratégique de Natixis ainsi que du projet de budget pour l'exercice 2012. La situation des actifs de la GAPC lui a été également présentée.

Il a examiné et approuvé, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqué de presse.

Il a régulièrement été tenu informé des lettres de suite de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et des correspondances de l' Autorité des Marchés Financiers (AMF). Il a, par ailleurs, arrêté les projets de résolutions soumises à l'assemblée générale.

Outre les rapports d'activité de la direction générale, retraçant, pendant la période écoulée entre deux réunions du conseil, les tendances de la marche des affaires, le conseil a été régulièrement tenu informé des mesures affectant l'organisation de Natixis.

À ce titre, le conseil a eu, notamment, à se prononcer au cours de l'année 2011, préalablement à leur mise en œuvre, et conformément aux statuts et au règlement intérieur, sur les restructurations entre filiales, à savoir les projets suivants :

- la nouvelle orientation stratégique de Coface ;
- le transfert de Natixis Factor, de Coface Holding à Natixis ;
- le projet Coccinelle relatif à l'émission de P3CI ;
- l'acquisition par Natixis de la totalité des participations de Natixis Private Equity dans six sociétés de gestion (Seventure Partners, Naxicap Partners, Dahlia Partners, Dahlia Gestion, Caspian Private Equity, Eagle Asia Management) ;
- la cession d'actions entre GCE Capital et Natixis portant sur la cession des actions de Masseran Gestion, Alliance Entreprendre et BDR Invest ;
- la création d'une Société en Participation entre Natixis et Natixis Paiements ;
- différentes opérations de Transmission Universelle du Patrimoine entre Natixis et des petites structures du groupe.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil a autorisé, préalablement à leur signature, un certain nombre de conventions dites réglementées (relativement aux conventions réglementées, pour de plus amples informations, il convient de se reporter au rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions au chapitre [5] « Éléments financiers »).

3.3.1.4 Évaluation des travaux du conseil en 2011

Natixis a procédé pour la troisième année consécutive à l'évaluation des travaux de son conseil d'administration et de ses comités spécialisés, conformément aux recommandations du Code AFEP–MEDEF sur la bonne gouvernance des sociétés cotées.

Pour l'exercice 2010, Natixis avait eu recours aux services du Cabinet Spencer Stuart. Pour l'exercice 2011, Natixis a procédé à une évaluation en interne, sur la base d'entretiens individuels et d'un questionnaire.

Les principaux objectifs de l'évaluation ont été :

1. de faire le point sur l'organisation, le fonctionnement et la composition du conseil ;
2. de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et les sujets débattus ;
3. d'apprécier les relations des administrateurs avec la direction générale ;
4. d'évaluer les travaux des comités spécialisés ;
5. de mesurer la performance générale du conseil.

La synthèse de l'évaluation fait apparaitre une appréciation d'ensemble positive. En effet, plus de 83 % des administrateurs considèrent que la performance générale du conseil a été améliorée par rapport à l'exercice 2010. 75 % des administrateurs estiment qu'elle est aujourd'hui satisfaisante, voire très satisfaisante (contre 55 % en 2010), et 25 % des administrateurs trouvent que le conseil de Natixis est plus performant que les autres conseils où ils siègent, 66 % le trouvant aussi performant.

Parmi les points notables de l'évaluation, il peut être souligné que les administrateurs considèrent que le délai de transmission des dossiers s'est amélioré par rapport à l'année précédente et, qu'il est maintenant satisfaisant grâce notamment au site internet dédié. La documentation transmise est jugée complète, voire très complète, parfois insuffisamment synthétique.

Les administrateurs se félicitent tous de l'introduction d'un point de conjoncture générale et de benchmark, qui mériterait selon eux d'être plus développé et enrichi d'un point sur la marche des affaires.

Ils estiment que l'implication du conseil en matière de stratégie pourrait être renforcée, dans la continuité de la mise en place du comité stratégique.

Par ailleurs, tout en estimant pouvoir poser les questions qu'ils souhaitent et en se déclarant satisfaits des réponses apportées, les administrateurs jugent que la place réservée aux débats peut être encore élargie.

Enfin, les administrateurs sont unanimes à considérer qu'il existe une relation de confiance avec le président et le directeur général. De même, la répartition des rôles entre l'un et l'autre leur apparaît claire.

S'agissant des comités spécialisés, les administrateurs sont satisfaits du rôle, de la composition et de la fréquence de leurs comités. Le comité stratégique est jugé utile, voire très utile,

même si sa première réunion suscite l'attente de débats plus ouverts.

3.3.1.5 Formation des administrateurs.

Natixis a décidé de mettre en place à compter de l'exercice 2012 un programme de formation de ses administrateurs qui se décompose en deux volets :

- un programme de formation destiné aux nouveaux administrateurs arrivant dans la société. Cette formation dispensée sur une demi-journée vise notamment à présenter Natixis (ses métiers, sa gouvernance, son organisation), à exposer les principales composantes du compte de résultat et de la politique de gestion des risques, et à sensibiliser l'administrateur sur le corpus réglementaire et sa responsabilité ;
- un programme de formation continue des administrateurs, déjà en fonction, qui se décompose en plusieurs modules notamment sur les différents métiers de Natixis, sur les marchés financiers, sur la réglementation comptable et financière des Établissements de crédit, ou encore sur les enjeux en matière de conformité d'audit interne et de responsabilité des administrateurs.

3.3.2 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS : DES ÉMANATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Natixis s'est entouré de trois comités spécialisés : un comité d'audit, un comité des nominations et des rémunérations, et un comité stratégique chacun présidé par un administrateur indépendant.

3.3.2.1 Le comité d'audit

A ORGANISATION

Au cours de l'exercice 2011, le comité d'audit a été composé de cinq membres : M. Oppetit, président, Mme Debroux, et MM. Criton, Duhamel et Klein.

Parmi les cinq membres, deux sont indépendants (Mme Debroux et M. Oppetit).

Le président du comité d'audit était pendant toute la période M. Bernard Oppetit, administrateur indépendant.

Le comité d'audit n'a pas dans sa composition deux tiers de membres indépendants, comme recommandé par le Code AFEP-MEDEF, afin d'assurer en son sein une représentation des différentes composantes de son actionnaire de référence (membres issus des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires).

De par leurs expériences professionnelles, le président et les membres du comité d'audit ont de solides compétences comptables et financières.

La composition du comité d'audit n'a pas été modifiée au cours de l'exercice 2011.

B RÔLE ET POUVOIRS

Le comité d'audit de Natixis est doté d'un règlement intérieur précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement, qui a été approuvé dans sa dernière version par le conseil d'administration du 22 février 2011.

Le comité d'audit exerce les missions suivantes :

- il assiste le conseil d'administration dans son rôle d'établissement des comptes et du rapport de gestion de la Société. Dans ce cadre, il veille à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires et, plus généralement, assure les missions prévues par la réglementation bancaire ;
- il examine les comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés, les projets de budget de la Société, ainsi que les documents financiers sociaux diffusés à l'occasion de l'arrêté des comptes ;
- il assure le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, émet un avis sur le choix ou le renouvellement de leur mandat et examine leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations, ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;
- il émet un avis sur les procédures mises en place par la Société qui permettent de s'assurer du respect de la réglementation, ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- il donne un avis sur la nomination et la révocation du directeur de l'Inspection générale ;
- il veille au suivi des conclusions des missions de l'Inspection générale et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) ; à cette fin, il peut avoir communication des rapports de l'Inspection générale et de l'ACP concernant la Société et ses filiales ;
- il vise le programme annuel de l'audit interne de la Société, incluant les interventions sur ses filiales, un tel programme devant lui être présenté au moins une semaine avant son arrêté ;
- il émet un avis sur le compte rendu qui lui est remis chaque année concernant les relations commerciales entre la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, d'une part, et tout ou partie des entités formant le Groupe BPCE, d'autre part.

Le comité d'audit dispose auprès du directeur général de la Société de tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions et, en tant que de besoin, sans que cette liste soit limitative :

- les documents financiers, comptables et réglementaires établis périodiquement par la Société, en social et en consolidé ;
- les rapports de travaux de synthèse des commissaires aux comptes de la Société ;
- tout rapport d'audit concernant la Société ;
- tout rapport sur le contrôle interne établi par la Société à l'attention des autorités de régulation et de contrôle ;

- les normes et méthodes comptables retenues au sein de la Société ;
- les principes et procédures de contrôle interne ;
- les estimations à fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre des résultats, sociaux et consolidés, de la Société ;
- les budgets consolidés et les comptes des principales filiales, ainsi que tout document y afférent remis au conseil d'administration, ou, le cas échéant, au comité d'audit des principales filiales.

Le comité d'audit peut soumettre au conseil d'administration, toute proposition visant à faire diligenter tout audit, notamment relativement aux comptes de la Société et de ses filiales.

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre.

Il est dressé un compte rendu des réunions du comité d'audit par le secrétaire du conseil d'administration. Ce compte rendu est communiqué aux membres du comité d'audit et il est rendu compte des travaux du comité au conseil d'administration permettant à ce dernier d'être pleinement informé lors de la prise des décisions.

C ACTIVITÉ DU COMITÉ D'AUDIT EN 2011

Le comité d'audit de Natixis s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2011. Le taux de participation de ses membres a été de 80 % sur l'ensemble de l'année (contre 77 % en 2010).

Le comité d'audit a eu l'occasion d'entendre les personnes compétentes de Natixis ainsi que prendre connaissance de rapports sur les sujets soumis à sa revue et son analyse.

Le comité a par ailleurs, bénéficié de la présence, lors de ses différentes séances et en fonction de son ordre du jour, du directeur Finances et risques de Natixis, ainsi que de celle du directeur Financier, du directeur des Risques, des responsables de l'Inspection de Natixis et de BPCE, du secrétaire général et du directeur de la Conformité de Natixis.

S'agissant du contrôle des comptes, le comité d'audit a entendu les exposés de la direction financière et les commentaires des commissaires aux comptes à l'occasion des arrêtés des comptes annuels, et de l'examen des comptes semestriels et trimestriels.

S'agissant du contrôle des risques, le comité a notamment pris connaissance, à chacune de ses séances, du tableau de bord mensuel de suivi des risques consolidés.

En matière de contrôle et de conformité, le comité a entendu une présentation des rapports à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) sur la surveillance des risques et sur le contrôle interne respectivement. Il a examiné également l'activité et les résultats du contrôle de la conformité et du contrôle interne de Natixis, ainsi que de l'organisation et le programme de travail de l'Inspection de Natixis.

Au cours de l'exercice 2011, les missions du comité ont notamment porté sur les éléments suivants :

- le renouvellement des commissaires aux comptes ;
- la revue du tableau de bord mensuel des risques ;
- l'exposition de Natixis aux risques souverains à travers ses différents métiers ;
- la liquidité et les risques (de marché et de crédit) ;
- le mécanisme des CCI (Certificats Coopératifs d'Investissement) ;
- l'examen des rapports sur les conditions d'exercice du contrôle interne (article 42 du règlement CRBF 97-02) et sur la mesure et la surveillance des risques (article 43 du règlement CRBF 97-02) ;
- la gestion d'actifs de Natixis Assurances ;
- les dépenses informatiques ;
- le risque de non-conformité ; la continuité d'activité ; les prestations essentielles externalisées ;
- le projet de plan d'audit 2012 ;
- le budget annuel 2012 ; et
- la prise de connaissance systématique des lettres de suite de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) ainsi que des lettres de suite et d'information de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et des réponses qui y ont été apportées par Natixis.

3.3.2.2 Le comité des nominations et des rémunérations

A ORGANISATION

Au cours de l'exercice 2011, le comité des rémunérations a été renommé en « comité des nominations et des rémunérations » suite aux suggestions formulées à l'occasion de l'évaluation des travaux du conseil.

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de six membres : M. Bolloré, président, Mme Bories, et MM. Jeannin, Patault, Proglio et Sueur.

Parmi les six membres, la moitié sont indépendants (Mme Bories et MM. Bolloré et Proglio).

Le président du comité des nominations et des rémunérations était pendant toute la période M. Vincent Bolloré, administrateur indépendant.

Modifications intervenues dans la composition dudit comité au cours de l'exercice 2011 :

- le 22 février 2011, suite à la démission de M. Oppetit de ses fonctions au sein du comité des nominations et des rémunérations, le conseil a nommé Mme Bories comme membre dudit comité.

B RÔLE ET POUVOIR

Les rôles dévolus au comité des nominations et des rémunérations de Natixis sont essentiellement la revue des rémunérations et la sélection des mandataires sociaux. Les attributions et modalités de fonctionnement du comité des nominations et des rémunérations sont plus amplement précisées dans un

règlement intérieur, approuvé dans sa dernière version par le conseil d'administration du 11 mai 2011.

Ainsi, le comité des nominations et des rémunérations prépare les décisions du conseil d'administration de la société sur les sujets suivants :

Les modalités de rémunération des mandataires sociaux

Le comité est chargé de formuler des propositions au conseil d'administration concernant :

- le niveau et les modalités de rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général, et le cas échéant du ou des directeurs généraux délégués de Natixis (y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) ;
- les règles de répartition des jetons de présence à allouer aux administrateurs et le montant total soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Natixis ;
- la politique générale d'attribution des options de souscription d'actions.

Enfin, le comité examine et émet un avis sur les assurances contractées par la Société en matière de responsabilité des mandataires sociaux.

La rémunération des professionnels de marché

Depuis le dernier trimestre 2009, le comité est également en charge de la revue annuelle de la politique de rémunération, notamment des professionnels de marché, et de la vérification, sur la base du rapport de la direction générale, que celle-ci est conforme aux dispositions du chapitre IV du titre VI du règlement CRBF n° 97-02 et cohérente avec les dispositions énoncées par le conseil de stabilité financière et les normes professionnelles auxquelles la Société adhère.

À cet effet, le comité peut s'appuyer en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs.

Les modalités de sélection et de nomination

Le comité joue également le rôle de comité de sélection et de nomination. Il émet un avis et, sur demande du conseil d'administration, formule des propositions et des recommandations au conseil d'administration sur la nomination du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ou des administrateurs.

Dans le cadre de la procédure de sélection, le comité peut être amené à entendre le ou les candidats pressentis lors de l'une de ses séances.

Le comité dispose auprès du directeur général de la Société de tous documents utiles à l'accomplissement de ses missions et à sa complète information. Il peut par ailleurs, à la demande du conseil d'administration, faire diligenter toute étude ou analyse par des experts extérieurs à la Société relative aux conditions de rémunération des mandataires sociaux de sociétés comparables du secteur bancaire.

Il est dressé un compte rendu de chacune des réunions du comité des nominations et des rémunérations, transmis à chacun de ses membres. Le président du comité rend compte des travaux dudit comité lors du conseil d'administration permettant à celui-ci d'être pleinement informé lors de ses délibérations. Il est par ailleurs précisé que lors de la présentation de ces comptes rendus, le conseil d'administration délibère sur les rémunérations hors de la présence des dirigeants mandataires sociaux.

La qualification de membre indépendant du conseil d'administration est débattue par le comité qui établit à ce sujet un rapport au conseil d'administration. Chaque année, le conseil examine au vu de ce rapport, avant la publication du rapport annuel, la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance définis à l'article 2.3.2 du règlement intérieur du conseil d'administration. En outre, un membre est considéré comme indépendant dès lors que sa qualité de membre du comité des nominations et des rémunérations ne le met pas en situation de conflit d'intérêts avec l'entreprise concernée (notamment, il n'est pas salarié de l'entreprise concernée).

C ACTIVITÉ DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS EN 2011

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2011 pour se prononcer notamment :

- sur la détermination de la rémunération fixe et variable du directeur général au titre des exercices 2011 et 2012 ;
- sur la détermination de l'indemnité de cessation de fonctions anticipée du directeur général ;
- sur la rémunération du président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012 ;
- sur les jetons de présence alloués aux administrateurs à l'issue de chaque trimestre de l'exercice 2011 ;
- sur la rémunération des professionnels de marché au titre des exercices 2010 et 2011 ;
- sur la mise œuvre de la Directive CDRIII – sur la population des « material risk takers [(1)] » ;
- sur la politique de rémunération variable de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et de la GAPC ;
- sur la rémunération des fonctions de contrôle ;
- sur la stratégie et l'organisation de l'Asset Management aux États-Unis et ses conséquences sur les structures de rémunérations ;
- sur l'examen annuel de la qualification de membre indépendant des administrateurs ;
- sur l'examen annuel des recommandations du Code AFEP-MEDEF ; et
- sur le remplacement d'un administrateur indépendant.

Le taux de participation de ses membres a été de 92 % sur l'ensemble de l'année (contre 88 % en 2010).

(1) Les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

3.3.2.3 Le comité stratégique

A ORGANISATION

Le comité stratégique a été créé au cours de l'exercice 2011, suite aux suggestions formulées par les administrateurs dans le cadre de l'évaluation des travaux du conseil.

Le comité stratégique se réunit une fois par an. Les administrateurs ainsi que les membres du comité de direction générale y sont conviés.

Le comité stratégique est présidé par Mme Laurence Debroux, administratrice indépendante.

B RÔLE ET POUVOIR

Les rôles dévolus au comité stratégique sont d'aborder de façon plus approfondie la stratégie globale de Natixis et de ses métiers, et de partager la vision de la direction générale dans le cadre du Groupe BPCE.

En outre, les séances de ce comité sont l'occasion pour les administrateurs de mieux connaître l'équipe de direction qui entoure le directeur général et d'améliorer la méthode de travail du conseil.

3.3.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.3.3.1 Organisation

La direction générale de Natixis est assumée sous la responsabilité d'un directeur général, conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2009 qui a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le conseil d'administration du 30 avril 2009 a ainsi nommé M. Laurent Mignon comme directeur général à compter du 14 mai 2009 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 14 mai 2015.

Le directeur général a par ailleurs constitué à ses côtés un comité de direction générale (CDG) qu'il préside, composé des responsables des trois métiers cœurs (BFI, Épargne, SFS) et des principaux responsables de filières fonctionnelles.

Au 31 décembre 2011, les membres étaient : Mme Aline Bec (Systèmes d'Information - Achats - Logistique) et MM. Luc-Emmanuel Auberger (Finances et Risques), Alain Delouis (Ressources humaines), De Doan Tran (Banque de Financement et d'Investissement), Jean-Yves Forel (Services Financiers Spécialisés), André-Jean Olivier (Secrétariat général), Olivier Perquel (Stratégie et GAPC) et Pierre Servant (Épargne).

Le CDG, organe de décision de Natixis, a pour mission d'examiner et de valider les principales orientations de l'Entreprise et de piloter sa gestion, s'agissant en particulier de la stratégie et du budget ; des grands investissements et projets ; de la définition de l'organisation et des Ressources humaines ; du suivi de la performance des Métiers et des résultats ; du contrôle des activités.

Enfin, un comité exécutif (Comex) réunit en plus des membres du CDG, les responsables de certains métiers et fonctions support essentiels à la marche de l'entreprise (Cf. composition du Comex au paragraphe [3.2.3]). Son rôle est principalement centré sur l'information et le suivi.

3.3.3.2 Rôle et pouvoir du directeur général

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et des dispositions et limitations prévues par le règlement intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration peut nommer un directeur général choisi ou non parmi les administrateurs.

Le directeur général peut déléguer partiellement ses pouvoirs à tout mandataire de son choix, avec ou sans faculté de substitution. À cet égard, Natixis a procédé en 2010 et en 2011 à une refonte de l'ensemble de son dispositif de délégations de pouvoirs et de signature.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques, choisies ou non parmi les administrateurs, chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

3.3.3.3 Activité du comité de direction générale en 2011

Le comité de direction générale a été instauré début mai 2009, lors du changement de mode de direction de Natixis en société anonyme à conseil d'administration, avec pour mission d'examiner et de valider les principales orientations de l'Entreprise et de piloter sa gestion. Il s'est réuni, sauf exception et hormis pendant une partie de la période des vacances estivales et des fêtes de fin d'année, de façon hebdomadaire. Il a tenu quarante-six séances durant l'année 2011. Elles ont été présidées par le directeur général.

Sauf empêchement, les membres du comité de direction générale ont assisté à l'ensemble des réunions. Des représentants des métiers ou des différentes fonctions ont été conviés à présenter au comité de direction générale les projets ou orientations de leurs départements.

Le comité de direction générale a été attentif aux mutations de l'environnement économique et réglementaire dans les

secteurs de la banque et de l'assurance, et aux orientations qu'elles pouvaient induire pour la conduite des activités de Natixis. Il a en particulier suivi l'évolution des risques liés aux dettes souveraines en Europe et piloté la gestion des expositions de Natixis dans ce domaine. Le comité de direction générale a également supervisé la poursuite et l'accentuation des plans d'action engagés pour assurer le développement de Natixis dans un contexte des contraintes de liquidité et de solvabilité accrues. Il a suscité et validé les projets de renforcement de la structure financière de Natixis (émission de P3CI) et de diversification des sources de financement (création d'une Pfandbriefbank en Allemagne).

Le comité de direction générale a déterminé, le cas échéant au cours de réunions de travail spécifiques, les principales orientations de la banque. Il a notamment validé l'ajustement des orientations stratégiques des activités de Banque de Financement et d'Investissement qui marquent une accélération de la démarche qui avait été engagée avec le plan stratégique New Deal. Il a de même examiné les nouveaux enjeux des différents métiers tant de financement que de marchés ou de gestion de l'épargne.

Le comité de direction générale a poursuivi la mise en œuvre et le suivi du plan stratégique New Deal, la réduction des positions de la GAPC (gestion active des portefeuilles cantonnés), et le confortement des coopérations commerciales avec les réseaux du Groupe BPCE dans le cadre du projet Groupe Ensemble. Il a par ailleurs été attentif au renforcement d'un socle social commun au sein de Natixis intégrée. Il en a également suivi la déclinaison et la mise en œuvre opérationnelle.

Le comité de direction générale s'est par ailleurs attaché à renforcer la contribution de Natixis à la stratégie du Groupe BPCE : création d'un opérateur unique de la location longue durée au sein de Natixis Lease, déploiement de nouvelles offres et développement des synergies de distribution avec les réseaux, mutualisation de moyens (infrastructures informatiques). Le comité de direction générale a par ailleurs été consulté sur les principaux choix de politique financière.

Le comité de direction générale a également supervisé les projets de réorganisation d'activités au sein de Natixis. Le comité a étudié et validé les opérations stratégiques menées par Natixis, avant, le cas échéant, présentation au conseil d'administration de la Société, et notamment l'acquisition par Natixis Global Asset Management d'une participation majoritaire dans Darius Capital Partners (société d'analyse dans l'univers des hedge funds), le partenariat stratégique de Natixis Global Asset Management avec le groupe financier indien IDFC (acquisition de 25 % du capital d'IDFC Asset Management Company), la cession des activités de private equity pour compte propre de Natixis au Brésil, ou la cession du contrôle de l'éditeur de solutions informatiques SLIB à BNPP. Au cours de ses différentes séances, le comité de direction générale a effectué un examen régulier du développement des activités de la Société et l'évolution de ses résultats. Il a examiné les comptes semestriels et trimestriels, avant leur présentation au conseil d'administration. Il a été associé à la définition de la Communication financière de la Société.

Le comité de direction générale a validé les principales décisions de gestion, et notamment l'examen et l'approbation du budget, le cadrage des négociations annuelles obligatoires et de la politique d'évolution des rémunérations, la définition des principes et modalités générales en matière de rémunérations variables des opérateurs de marché, les nominations de dirigeants ou cadres, le renforcement des outils de pilotage et des dispositifs de conformité et de contrôle interne, ainsi que, les projets et investissements significatifs.

Le comité de direction générale a assuré un suivi des mesures de gestion et de maîtrise des risques au sein de Natixis.

3.3.4 LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

3.3.4.1 Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, dans les conditions de l'article L. 225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur (article 21 des statuts).

Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

3.3.4.2 Les différentes formes d'assemblées

Le caractère ordinaire, extraordinaire ou mixte des assemblées se définit au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO)

Elle se tient annuellement et son but est d'informer les actionnaires sur la marche de la société. Elle a pour principal objet de se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé, de décider de l'affectation du résultat et de fixer le dividende et ses conditions de paiement.

Elle peut également avoir pour objet de nommer ou renouveler les membres du conseil d'administration, les censeurs ainsi que les commissaires aux comptes et s'il y a lieu, ratifier les cooptations de membre du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)

Elle est convoquée chaque fois que des décisions, ayant pour objet une modification des statuts, sont envisagées, notamment en cas d'opération affectant le capital social.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (AGM)

Elle regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

3.3.4.3 Conditions d'admission

Les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (ci-après « J-3 »), soit dans les comptes de titres au nominatif tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé (à savoir son conjoint, un autre actionnaire, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou encore par toute autre personne physique ou morale de son choix). Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission à J-3.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans les avis de réunion et de convocation, par télétransmission. Le conseil d'administration peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.

3.3.4.4 Droits des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-105 du Code de commerce, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions.

Conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts, tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la gestion et le contrôle de la Société. La nature des documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

3.3.4.5 Conditions d'exercice du droit de vote

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

3.3.4.6 Identification des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, la Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander, à tout organisme ou intermédiaire habilité, communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3.4 Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et des avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Comme indiqué ci-avant, le Code AFEP-MEDEF est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le Code AFEP-MEDEF est consultable au siège social de la Société et sur le site Internet de Natixis.

3.4.1 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MEMBRES DU CONSEIL

3.4.1.1 Rémunération et avantages de toute nature du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration a renoncé à toutes rémunérations fixes et variables au titre de l'exercice de ses fonctions au sein de Natixis en 2011, à l'instar des exercices précédents.

3.4.1.2 Rémunération et avantages de toute nature des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de Natixis ont perçu des jetons de présence au titre de l'exercice 2011 dans les conditions décrites ci-après.

Il est rappelé que l'enveloppe globale annuelle des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration est de 500 000 euros *(cf. 38e résolution de l'AGE du 30 avril 2009)*.

L'attribution des jetons de présence répond aux règles suivantes, sous réserve que les résultats de Natixis soient positifs :

- membres du conseil d'administration :
  - part fixe : 10 000 euros par an,
  - part variable : 2 000 euros par séance, plafonné à cinq séances,

  soit 20 000 euros maximum au total ;
- membres des comités spécialisés :
  - comité d'audit :

    président : 20 000 euros,

    membres du comité d'audit :
    - part fixe : 5 000 euros,
    - part variable : 1 000 euros par réunion, plafonnée à cinq réunions,
  - comité des nominations et des rémunérations :

    président : 10 000 euros,

    membres du comité des nominations et des rémunérations :
    - part fixe : 3 000 euros,
    - part variable : 1 000 euros par réunion, plafonnée à cinq réunions.

Les présidents de comité n'ont pas de part variable en application du principe qu'aucune réunion du comité ne se tient en leur absence.

Par ailleurs, conformément aux règles applicables au sein du Groupe BPCE, la part de jetons de présence revenant aux administrateurs issus de BPCE (y compris celle du président) est attribuée et versée à BPCE et non aux administrateurs.

Le comité des nominations et des rémunérations et le conseil d'administration ont apprécié, à l'issue de chaque trimestre de l'exercice 2011, au regard des résultats de la période considérée, s'il y avait lieu à verser des jetons de présence.

3.4.2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

3.4.2.1 Rémunérations monétaires

La rémunération fixe de M. Laurent Mignon au titre de son mandat de directeur général de Natixis a été de 800 000 euros bruts annuels, au titre de l'exercice 2011.

S'agissant de la détermination de la rémunération variable du directeur général pour l'exercice 2011, le conseil d'administration, suivant l'avis du comité des rémunérations, a approuvé la proposition que pour l'exercice 2011 une rémunération variable représentant 83,7 % de sa rémunération fixe soit versée au directeur général.

La rémunération variable au titre de 2011 a été déterminée en fonction des critères quantitatifs et qualitatifs préalablement définis par le conseil d'administration comme suit :

- les critères quantitatifs portent sur 70 % de la rémunération variable. Ces critères reposent sur la performance du Groupe BPCE (RAI) et sur la performance de Natixis (RNPG, PNB, Enveloppe de liquidité et RWA de la GAPC) ;
- les critères qualitatifs portent sur 30 % de la rémunération variable. Ces critères sont évalués par le conseil d'administration et concernent la poursuite de la mise en place du plan stratégique New Deal, la réalisation de projets transverses ainsi que la performance managériale évaluée en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre, d'investissement dans les dispositifs de contrôle et de gestion de risques et de la gestion de Dirigeants.

Le conseil d'administration du 22 février 2012, suivant l'avis du comité des rémunérations, a décidé d'attribuer au directeur général, une rémunération variable de 670 000 euros bruts, compte tenu de la performance du Groupe BPCE, de Natixis et de l'atteinte de ses objectifs personnels.

Conformément aux « Normes professionnelles concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise » applicables, et aux dispositions du Règlement 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010, la rémunération variable de M. Laurent Mignon sera versée comme suit :

- 37 % de cette rémunération variable sera versée en 2012, dont 50 % indexée sur le titre Natixis ;
- 63 % de cette rémunération variable sera différée sous trois ans, dont 50 % indexée sur le titre Natixis.

3.4.2.2 Rémunérations sous forme d'options de souscription d'actions au directeur général

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au directeur général en 2011.

3.4.2.3 Avantages en nature

Pour l'exercice 2011, M. Laurent Mignon a disposé d'une voiture de fonction pour un montant valorisé de 5 180 euros brut.

3.4.2.4 Régime collectif de retraite et indemnités de cessation de fonction du directeur général

RÉGIME COLLECTIF DE RETRAITE

Aucun régime collectif de retraite n'a été mis en place en 2011.

INDEMNITÉS DE CESSATION D'ACTIVITÉ

S'agissant de la détermination de l'indemnité de cessation de fonctions du directeur général, le conseil d'administration, sur avis du comité des rémunérations, a autorisé lors de sa séance du 22 février 2011 l'engagement fixant les termes et conditions de l'indemnité due ou susceptible d'être due à M. Laurent Mignon en cas de cessation de ses fonctions de directeur général. Cet engagement a été également approuvé par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2011 (cf. sixième résolution).

Au terme de cet engagement il est prévu que le versement de l'indemnité de départ au directeur général est exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe BPCE. Par ailleurs, cette indemnité ne sera pas versée si l'entreprise connaît des difficultés économiques graves. En outre, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise, le droit à indemnité est soumis à un certain nombre de critères et de conditions de performance.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnité de cessation de fonction au titre de leur mandat.

Tableaux normalisés conformes aux recommandations AMF

TABLEAU N° 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2011	Exercice 2010
Laurent Mignon, directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 477 906 € (a)	2 007 784 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
TOTAL	**1 477 906 €**	**2 007 784 €**

(a) Dont 5 180 € avantage véhicule + 2 726 € Complément familial.

TABLEAU N° 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Dans les tableaux suivants :

- l'expression « montants dus » correspond aux rémunérations et avantages attribués à un mandataire social dans le cadre de ses fonctions au titre de l'exercice, quelle que soit la date de versement ;
- l'expression « montants versés » correspond aux rémunérations et avantages effectivement versés à un mandataire social dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date d'attribution.

Laurent Mignon, directeur général (début de mandat le 14/05/09)	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social	802 726 €	802 726 €	802 604 €	802 604 €
Rémunération variable	670 000 € (a)	445 734 € (b)	1 200 000 €	185 000 €
Rémunération exceptionnelle		0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature (voiture)	5 180 €	5 180 €	5 180 €	5 180 €
TOTAL	**1 477 906 €**	**1 253 640 €**	**2 007 784 €**	**992 784 €**

(a) Le conseil d'administration du 22 février 2012, suivant l'avis du comité des rémunérations, a décidé d'attribuer au directeur général, une rémunération variable de 670 000 euros. Conformément aux « Normes professionnelles concernant la gouvernance et les rémunérations variables des professionnels dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise » applicables et aux dispositions du Règlement 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010, 63 % de cette rémunération variable sera différée sur trois ans et soumise à des conditions de performances liées aux résultats de Natixis. Cette partie différée prendra la forme d'instruments adossés au titre Natixis et de numéraire.

(b) Ce montant inclut le paiement relatif à la rémunération variable différée des années précédentes.

TABLEAU N° 3

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants de NATIXIS du 1er janvier au 31 décembre 2011

(en euros)	Exercice 2011		Exercice 2010	
Mandataires sociaux non dirigeants	**Montants dus**	**Montants versés (2)**	**Montants dus**	**Montants versés (1)**
BPCE				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	96 000	140 000	146 000	89 000
Au titre de filiales de Natixis	34 200	21 550	16 550	8 700
M. Vincent Bolloré				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	18 000	16 000	20 000	18 000
Membre du comité des nominations et des rémunérations de Natixis	10 000	10 000	10 000	10 000
Autres rémunérations				
Mme Christel Bories (Mandat au sein de Natixis le 22/02/2011)				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	20 000	18 000	NA	NA
Membre du comité des nominations et des rémunérations de Natixis	5 000	4 000	NA	NA
Autres rémunérations				
M. Jean Criton				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	20 000	18 000	20 000	20 000
Membre du comité d'audit de Natixis	10 000	10 000	10 000	8 000
Au titre des filiales de Natixis	2 700	12 800	12 800	12 900
Au titre de BPCE et ses filiales	27 000	25 000	27 500	27 250
Autres rémunérations				
Mme Laurence Debroux				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	18 000	12 000	20 000	20 000
Membre du comité d'audit de Natixis	9 000	9 000	9 000	7 000
Autres rémunérations				
M. Nicolas Duhamel				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	0	0	0	0
Membre du comité d'audit de Natixis	0	0	0	0
Au titre de BPCE et ses filiales	4 750	4 750	6 097,96	6 097,96
Autres rémunérations				
Mandat social de BPCE	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable de BPCE	259 000 (6)	161 500 (5)	288 000 (3)	105 000 (4)
Rémunération exceptionnelle de BPCE	-	0	-	0
Avantages en nature de BPCE	5 364	5 364	0	0

(1) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2009.

(2) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2010.

(3) Part variable au titre de l'exercice 2010 dont 144 000 euros (50 %) en cash en 2011 (5) et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 48 000 euros. Pour 2012, le montant définitivement attribué sera de 43 802 euros (après application du coefficient d'indexation).

(4) Part variable au titre de l'exercice 2009 dont 75 % versés en 2010. 12,5 % ont été versés en 20111 (5) et 12,5 % le seront en 2012.

(5) Correspond aux 50 % de la part variable 2010 (144 000 euros) et aux 12,5 % de la part variable 2009 (17 500 euros).

(6) Part variable au titre de l'exercice 2011 dont 129 500 euros (50 %) en cash en 2012 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 43 167 euros.

(en euros) Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés [2]	Montants dus	Montants versés [1]
M. Stève Gentili				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	20 000	18 000	20 000	20 000
Au titre de filiales de Natixis	0	5 000	7 700	2 700
Au titre de BPCE et ses filiales	26 443,72	24 943,72	26 443,72	25 443,72
Autres rémunérations				
M. Bernard Jeannin				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	20 000	18 000	20 000	20 000
Membre du comité des nominations et des rémunérations de Natixis	7 000	7 000	7 000	6 000
Au titre de filiales de Natixis	0	5 400	5 400	9 900
Au titre de BPCE et ses filiales	19 000	17 000	23 000	26 341,67
Autres rémunérations				
M. Olivier Klein				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	0	0	0	0
Au titre de filiales de Natixis	0	4 000	4 000	7 800
Au titre de BPCE et ses filiales	22 407	12 507	22 050	11 400
Mandat social BPCE	500 000	500 000	375 000,03	375 000,03
Rémunération variable au titre de BPCE	259 000 [7]	144 000 [5]	288 000 [4]	NA
Rémunération exceptionnelle de BPCE	-	26 659,42 [6]	-	0
Avantages en nature de BPCE	5 196	5 196	3 897	3 897
M. Jean-Bernard Mateu				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	20 000	22 000	16 000	12 000
Au titre de filiales de Natixis	900	450	450	
Au titre de BPCE et ses filiales	2 400	2 400	1 200	1 200
Autres rémunérations				
M. Bernard Oppetit				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	20 000	18 000	20 000 [3]	20 000 [3]
Membre du comité d'audit de Natixis	20 000	22 000 [3]	8 000 [3]	6 000 [3]
Membre du comité des nominations et des rémunérations de Natixis	4 000	5 000 [3]	7 000 [3]	6 000 [3]
Au titre de filiales de Natixis				
Autres rémunérations				
M. Didier Patault				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	20 000	20 000	20 000	18 000
Membre du comité des nominations et des rémunérations de Natixis	6 000	5 000	7 000	7 000
Au titre de filiales de Natixis	2 400	3 600	1 350	2 400
Au titre de BPCE et ses filiales	26 376,80	29 543,47	21 176,80	19 176,80
Autres rémunérations				

(1) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2009.

(2) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2010.

(3) Avant retenue à la source de 25 %.

(4) Part variable au titre de de l'exercice 2010 dont 144 000 euros (50 %) en cash en 2011 (5) et le solde différé (50%) sur 3 ans par parts égales de 48 000 euros. Pour 2012, le montant définitivement attribué sera de 43 802 euros (après application du coefficient d'indexation).

(6) Prime de mobilité.

(7) Part variable au titre de l'exercice 2011 dont 129 500 euros (50 %) en cash pour 2012 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 43 167 euros.

(en euros) Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2011 Montants dus	Exercice 2011 Montants versés [2]	Exercice 2010 Montants dus	Exercice 2010 Montants versés [1]
M. François Perol				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	0	0	0	0
Au titre de BPCE et ses filiales	0	0	0	0
Autres rémunérations				
Mandat social au titre de BPCE	550 000	550 000	550 000	550 000
Rémunération variable BPCE	534 188 [5]	316 800 [4]	1 056 000 [3]	0
Rémunérations exceptionnelles BPCE	-	0	-	0
Avantages en nature au titre de la CNCE puis BPCE	5 148	5 148	0	0
M. Henri Proglio				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	14 000	14 000	12 000	12 000
Membre du comité des nominations et des rémunérations de Natixis	6 000	6 000	6 000	5 000
Au titre de filiales de Natixis				
Autres rémunérations				
M. Philippe Queuille				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	0	0	0	0
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0	0
Au titre de BPCE et ses filiales	0	0	0	0
Mandat social BPCE	459 800	459 800	444 744,69	444 744,69
Rémunération variable au titre de BPCE	259 000 [9]	168 000 [8]	288 000 [6]	144 000 [7]
Rémunération exceptionnelle de BPCE	-	0	-	0
Avantages en nature de BPCE	40 200	40 200	35 850	35 850
M. Philippe Sueur				
Jetons de présence				
Administrateur de Natixis	20 000	18 000	20 000	20 000
Membre du comité des nominations et des rémunérations de Natixis	7 000	7 000	6 000	5 000
Au titre de filiales de Natixis				
Autres rémunérations				

(1) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2009.

(2) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2010

(3) Part variable au titre de l'exercice 2010 dont 316 800 euros (30 %) en cash en 2011 (4) et le solde différé (70 %) sur trois ans par parts égales de 246 400 euros. Pour 2012, le montant définitivement attribué sera de 224 851 euros (après application du coefficient d'indexation).

(5) Part variable au titre de l'exercice 2011 dont 213 675 euros (40 %) en cash en 2012 et le solde différé (60 %) sur 3 ans par parts égales de 106 838 euros.

(6) Part variable au titre de l'exercice 2010 dont 144 000 euros (50 %) en cash en 2011 (8) et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 48 000 euros. Pour 2012, le montant définitivement attribué sera de 43 802 euros (après application du coefficient d'indexation).

(7) Part variable au titre de l'exercice 2009 et de ses anciennes fonctions à la BFBP.

(8) Correspond aux 50% de la part variable 2010 (144 000 euros) et au titre de ses anciennes fonctions BFBP (24 000 euros).

(9) Part variable au titre de l'exercice 2011 dont 129 500 (50 %) en cash en 2012 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 43 167 euros.

TABLEAU N° 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Laurent Mignon	n/a	n/a	0 €	0	n/a	n/a
TOTAL	**N/A**	**N/A**	**0 €**	**0**	**N/A**	**N/A**

TABLEAU N° 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Laurent Mignon	n/a	0	n/a
TOTAL	**N/A**	**0**	**N/A**

TABLEAU N° 6

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Laurent Mignon	n/a	0	0 €	n/a	n/a	n/a
TOTAL	**N/A**	**0**	**0 €**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

TABLEAU N° 7

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Laurent Mignon	n/a	0	n/a
TOTAL	**N/A**	**0**	**N/A**

TABLEAU N° 8

Groupe (Natixis, BPCE, Caisse d'Epargne, Banque Populaire) Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Date de l'assemblée générale	19/05/05	17/11/06	24/05/07
Date de décision du directoire	15/11/05	29/01/07	21/01/08
Nombre total d'options de souscription pouvant être souscrites dont nombre pouvant être souscrit par :	7 653 800	15 398 922	7 576 800
1) Les Administrateurs de Natixis sur l'exercice 2011 :	**158 620**	**345 730**	**0**
Vincent Bolloré	n/a	0	0
Christelle Bories	n/a	n/a	n/a
Jean Criton	47 740	61 600	n/a (a)
Laurence Debroux	n/a	n/a	n/a
Nicolas Duhamel	n/a	n/a	n/a
Stève Gentili	15 400	20 020	n/a (a)
Bernard Jeannin	47 740	61 600	n/a (a)
Olivier Klein	0	60 060	n/a (a)
Jean-Bernard Mateu	0	17 710	0
Bernard Oppetit	n/a	n/a	n/a
Didier Patault	n/a	63 140	n/a (a)
François Perol	n/a	n/a	n/a
Henri Proglio	n/a	0	0
Philippe Queuille	47 740	61 600	n/a (a)
Philippe Sueur	n/a	0	0
2) Le directeur général de Natixis sur l'exercice 2011 :	**n/a**	**n/a**	**n/a**
Laurent Mignon	n/a	n/a	n/a
Point de départ d'exercice des options	15/11/09	29/01/11	21/01/12
Date d'expiration	14/11/12	28/01/14	20/01/15
Prix de souscription en euros (b)	7,74	14,38	8,27
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	n/a	n/a	n/a
Nombres d'actions souscrites au 31/12/11	21 560	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques	1 198 844	3 046 582	3 340 299
Nombre cumulé d'options de souscription restantes en fin d'exercice	6 433 196	12 352 340	4 236 501

(a) Compte tenu des renonciations individuelles aux options de souscription attribuées en 2008, dans un contexte de pertes significatives enregistrées au cours de cet exercice.

(b) Le prix de souscription correspond à la moyenne des 20 cours de Bourse de l'action Natixis précédant la date de décision du directoire.

TABLEAU N° 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	n/a	n/a
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	n/a	n/a

TABLEAU N° 10

Exercice 2011 Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Laurent Mignon, directeur général Date de début de mandat : 14 mai 2009 Date de fin de mandat : 14 mai 2015		X		X*	X			X

* *Bénéfice du régime de retraite de l'ensemble du personnel.*

3.5 Conflits d'intérêts potentiels

3.5.1 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Conformément à la réglementation, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Natixis figure dans ce présent document. Le bref résumé de leurs curriculum vitae montre que tous disposent d'une expertise incontestable en matière de gestion, notamment de par leurs fonctions de dirigeants de banques ou de très grands groupes de l'industrie ou des services, ou d'anciens dirigeants de banque.

Il est précisé, conformément au règlement d'application de la Directive européenne 2003/71 (article 14.1 de l'annexe I du règlement 809/2004), qu'aucun des membres du conseil d'administration ou de la direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années au moins, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.

3.5.2 CONTRATS LIANT LA SOCIÉTÉ ET LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est précisé, conformément à la réglementation européenne, qu'aucun contrat de service ne lie les membres du conseil d'administration, ou de la direction générale à la Société, qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions.

Natixis et ses filiales entretiennent des relations commerciales avec l'actionnaire de référence (et administrateur) de Natixis, BPCE, ou certaines de ses filiales.

3.5.3 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les membres du conseil d'administration de Natixis incluent BPCE, son actionnaire de référence ainsi que des salariés du Groupe BPCE. Il existe, de plus, des relations commerciales entre Natixis et l'actionnaire et administrateur BPCE. Natixis considère que cette situation ne constitue pas un conflit d'intérêts.

Par ailleurs, les relations bancaires entre Natixis et les groupes présidés par les membres indépendants du conseil ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement.

3.6 Rapport du président sur les procédures de contrôle interne

INTRODUCTION

Il est rappelé que Natixis est issue du rapprochement des activités de banque de financement, d'investissement et de services des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne intervenu en 2006, qui s'est poursuivi en 2007, avec la fusion-absorption d'Ixis CIB par Natixis. À la suite du rapprochement intervenu en 2009 entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, l'actionnaire de référence de Natixis est à ce jour BPCE. Pour de plus amples détails sur l'historique de Natixis, il convient de se reporter au Chapitre 1 « Présentation de Natixis ».

Le système de contrôle interne de Natixis respecte les principes sur lesquels le CECEI a fondé l'agrément donné à Natixis ainsi que les règles de gouvernance définies dans le Groupe BPCE. Ce contrôle s'inscrit également dans le cadre légal et réglementaire applicable à Natixis découlant notamment du règlement CRBF n° 97-02, tel que modifié (le « Règlement CRBF »), qui prévoit en particulier la mise en place, en base consolidée, d'un système de contrôle interne comprenant des dispositifs permettant d'assurer :

- le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations, ainsi que du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature engendrés par les opérations ;
- le contrôle périodique, par la voie d'enquêtes et de missions d'audit mises en œuvre au niveau central et, le cas échéant, local, de la conformité des opérations, du respect des procédures et de l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent.

En référence aux obligations réglementaires qui sont les siennes, aux engagements pris vis-à-vis du CECEI et au cadre de gouvernance mis en place dans le Groupe BPCE, Natixis a articulé son système de contrôle interne autour d'une instance de contrôle périodique menant des travaux d'audit et d'entités chargées de contrôler en permanence la conformité et la sécurité des opérations, ainsi que de veiller à l'efficacité des dispositifs de maîtrise et de surveillance des risques de Natixis.

Natixis est par ailleurs soumise au contrôle de son actionnaire et organe central, BPCE, qui doit veiller au respect des exigences de surveillance des risques sur une base consolidée. Ainsi, des structures et des systèmes de coordination du dispositif de contrôle permanent et périodique, nécessaires à la cohérence d'ensemble, ont été mis en place dans le cadre de la constitution de BPCE, à partir du 31 juillet 2009. De même, les fonctions risques, conformité et audit sont intégrées aux filières correspondantes du Groupe BPCE.

3.6.1 LES DISPOSITIONS APPLIQUÉES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les dispositions réglementaires et normatives auxquelles se conforme le dispositif de contrôle interne de Natixis sont les suivantes :

Normes externes

Multiples à raison de la diversité des métiers exercés par Natixis, ces normes sont pour l'essentiel les suivantes :

- en tant qu'établissement de crédit, Natixis relève des dispositions du Code monétaire et financier (regroupant pour l'essentiel les dispositions de la loi bancaire du 24 janvier 1984 et de la loi de modernisation des activités financières du 2 juillet 1996) et plus particulièrement, s'agissant du contrôle interne, du référentiel bancaire spécifique résultant du Règlement CRBF ;
- en tant que prestataire de services d'investissement, Natixis est soumise aux dispositions édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en particulier, les règles de bonne conduite dans les interventions sur les marchés et les relations avec les clients ;
- Natixis respecte les termes des codes de bonne conduite publiés par des associations professionnelles, chaque fois que le régulateur recommande ou impose leur application (par exemple, le code de déontologie des analystes financiers rendu obligatoire par l' AMF) ;
- Natixis applique la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ;
- s'agissant des succursales et filiales étrangères, Natixis applique, outre les standards d'organisation du groupe, les réglementations édictées par les régulateurs des places d'implantation (notamment Financial Services Authority au Royaume-Uni, Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht/ BAFIN en Allemagne, Banque Centrale en Italie, Financial Supervisory Authority au Japon, Federal Reserve, National Association of Securities Dealers et Securities and Exchange Commission aux États-Unis, Hong Kong Monetary Authority à Hong Kong, Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, Irish Financial Services Regulatory Authority en Irlande), lorsque les activités exercées localement sont assujetties à ces règles ;

- en matière de contrôle permanent et périodique, Natixis met en application les normes définies dans les chartes des filières de contrôle du Groupe BPCE ;
- Natixis respecte les recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de régulation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouve le comité de Bâle.

Normes internes

Les corps de règles structurant l'organisation du système de contrôle interne de Natixis sont les suivants :

- un ensemble de chartes et procédures régissant et encadrant les processus risques de Natixis (telles que la procédure régissant le processus de « décision crédit », charte d'encadrement des risques de marchés, charte pour la mesure, le contrôle et la gestion des risques opérationnels, la charte relative à la gestion des risques de non-conformité…) ;
- la charte d'audit de Natixis ;
- la politique générale de sécurité de l'information établissant les règles de gouvernance pour la sécurité et la continuité des systèmes d'information, ainsi que les principes de sécurité devant être mis en œuvre ;
- la charte formalisant les domaines de compétence des responsables pays dans les implantations étrangères de Natixis et organisant les relations avec les responsables des lignes de métier, représentées localement ;
- le « manuel de conformité » qui définit l'ensemble des règles de bonne conduite applicables aux personnels de Natixis (notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts, de lutte anti-blanchiment, de déontologie personnelle des collaborateurs, de protection des informations confidentielles…).

L'objectif de ces normes est d'assurer l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise, la fiabilité de l'information comptable et financière diffusée tant au niveau interne qu'externe, la sécurité des opérations et la conformité aux lois, règlements et politiques internes.

3.6.2 ORGANISATION GÉNÉRALE

Les contrôles permanents et périodiques mis en place par Natixis sont organisés du premier niveau opérationnel ou fonctionnel jusqu'à l'échelon le plus élevé. Leur architecture repose sur trois principes :

- Natixis met en place la séparation des fonctions entre prise de risque et contrôle, ainsi qu'entre les différents niveaux de contrôle, ce qui a pour conséquences :
  - la distinction entre les fonctions de front et de back office ;
  - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel ;
  - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent.

  Si la responsabilité du contrôle interne de premier niveau incombe en premier chef aux directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et le contrôle périodique sont assurés par des directions fonctionnelles centrales indépendantes.
- Concernant le périmètre du contrôle interne, Natixis organise ses fonctions de contrôle en filières mondiales, de façon à assurer la cohérence du dispositif dans l'ensemble de l'entreprise. Ainsi, le dispositif de contrôle interne couvre tous les risques et s'étend à tous les métiers et filiales au sein de Natixis. Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein des filiales ou des métiers sont rattachées fonctionnellement dans les filiales ou hiérarchiquement dans les métiers aux directions centrales de contrôle de Natixis correspondantes. Les fonctions « risques », « conformité » et « inspection/audit » constituent des filières métiers distinctes.
- Natixis structure son dispositif de contrôle de façon cohérente avec les principes édictés par BPCE, avec pour objectif d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le groupe actionnaire, également organe central, ainsi que des exigences de surveillance sur base consolidée fixées par le Règlement CRBF.

3.6.3 LES ACTEURS DU CONTRÔLE

La direction générale, sous la direction du conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble du contrôle interne de Natixis.

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE DE NATIXIS

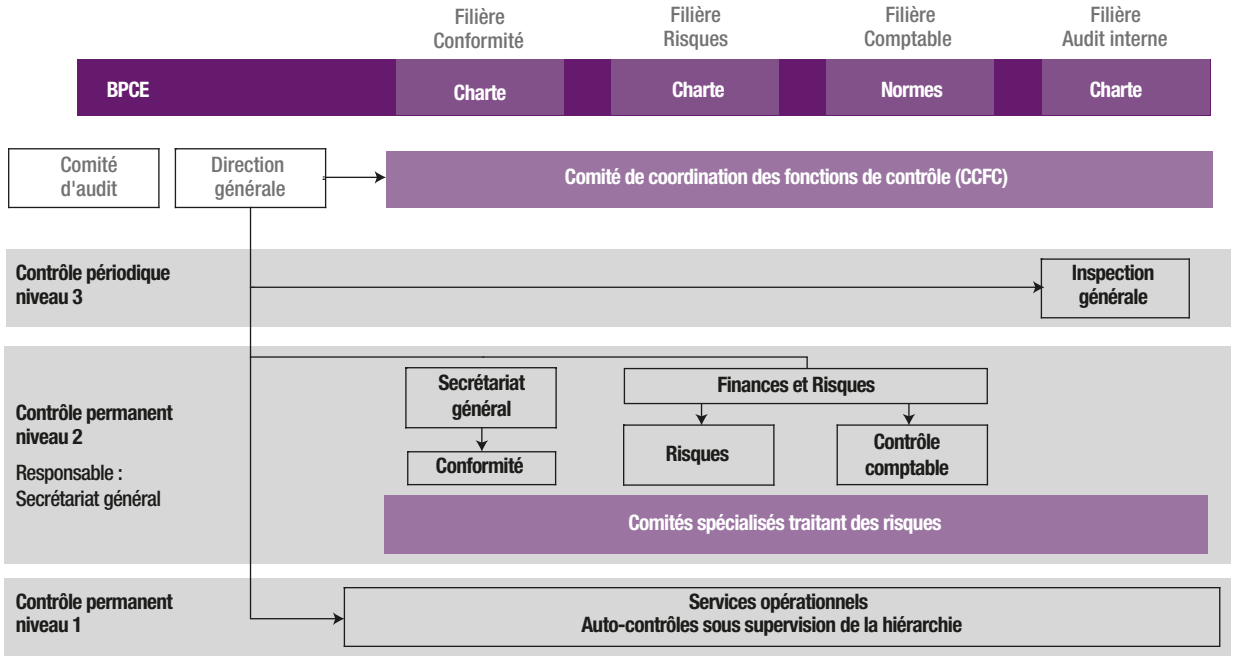

3.6.3.1 Premier niveau

Le contrôle permanent de premier niveau constitue un socle essentiel du système de contrôle interne de Natixis.

Il est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie, ces entités étant notamment responsables :

- de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des soldes comptables des comptes mouvementés au titre des opérations qu'ils effectuent.

En fonction des situations et des activités, ces contrôles de premier niveau sont effectués par les entités opérationnelles elles-mêmes, ou par des unités de contrôle ad hoc, de type middle office ou entité de contrôle comptable.

Le contrôle de premier niveau s'inscrit dans des procédures formalisées et ses résultats font l'objet d'une matérialisation.

3.6.3.2 Deuxième niveau

Le dispositif de contrôle permanent de deuxième niveau, dont la responsabilité est assurée par le secrétaire général, est articulé autour de la direction de la Conformité (incluant la Sécurité des systèmes d'information) et la direction des Risques.

A CONFORMITÉ

Organisation générale

- La direction de la Conformité assure le développement des bonnes pratiques de prévention et de gestion des risques de non-conformité au sein de Natixis, concourant ainsi à la prévention des pertes financières ainsi qu'à celle du risque d'image associé. Son action s'inscrit dans le respect des prescriptions édictées par BPCE et son périmètre d'action couvre Natixis, ses filiales et succursales.
- Les principales attributions de la direction de la Conformité consistent à :
  - assurer la veille juridique et réglementaire relative à la conformité, en collaboration avec la fonction juridique ;
  - définir les normes et méthodes d'évaluation des risques de non-conformité, de contrôle et de reporting. Ces normes répondent en particulier au respect des principes d'intégrité des marchés, de primauté de l'intérêt du client et de prévention des conflits d'intérêts (y compris indépendance de la gestion pour compte de tiers), ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
  - assurer la conduite des contrôles permanents de second niveau (y compris le contrôle du respect des normes de conformité et de l'application des procédures) ;
  - établir et maintenir une cartographie des risques de non-conformité ;

- mettre en œuvre une articulation avec la direction des Risques en ce qui concerne la prise en compte des constats et de mesures correctrices relatives à des défaillances opérationnelles pouvant entraîner un risque de non-conformité ;
- émettre un avis écrit de conformité sur les activités, organisations, processus, produits et opérations nouveaux, ainsi que sur les modifications significatives de produits existants avec droit de blocage ou d'appel, dans le cadre des comités nouveaux produits institués au sein des différents métiers de Natixis et ses filiales, et en central pour les produits communs à plusieurs métiers ;
- intervenir, avec un rôle de conseil, dans l'accompagnement des activités en vue de leur sécurisation et conformité aux normes ;
- contribuer à la formation du personnel en liaison avec la direction des Ressources humaines ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dédiés à la surveillance et à la maîtrise du risque de non-conformité sur base consolidée au niveau de Natixis ;
- centraliser le relevé des dysfonctionnements entraînant une situation de non-conformité au niveau de chaque filiale ou métier en vue de leur consolidation par Natixis ;
- centraliser les éventuels dysfonctionnements au sens de l'article 11-2 du Règlement 97-02 modifié, au niveau de chaque filiale ou métier en vue de leur consolidation par Natixis et de leur communication à BPCE, et définir les conditions d'exercice de la faculté d'alerte visée à cet article dans le respect de la confidentialité des déclarants ;
- réaliser une communication de synthèse régulière, notamment à destination de la direction générale de Natixis et de BPCE ;
- veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle permanent des risques de non-conformité.

• Hiérarchie

Rattachée au secrétaire général, la direction de la Conformité exerce sa mission de manière indépendante des directions opérationnelles. Le secrétaire général est le responsable du contrôle permanent au sens du Règlement 97-02.

• Filiales et succursales

La direction de la Conformité de Natixis assure, dans le cadre d'un fonctionnement en filière, un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables de la Conformité des filiales et succursales, au travers d'un lien fonctionnel fort de type hiérarchique. Les responsables de la conformité dans les filiales et les succursales, sont hiérarchiquement rattachés à l'exécutif, ou par exception à un responsable de contrôle permanent lui-même rattaché à l'exécutif si la taille de l'entité le justifie, et dans le cadre d'un lien fonctionnel fort de type hiérarchique au responsable de la Conformité de Natixis.

Ce lien fonctionnel fort de type hiérarchique s'exprime par :

- l'approbation préalable du rattachement, de la nomination ou du retrait du responsable de la Conformité de la filiale par le responsable de la Conformité de Natixis ;
- la participation du responsable de la Conformité de Natixis à l'évaluation annuelle des performances, et à l'avancement ;
- l'obligation de transmission d'information vis-à-vis du responsable de la Conformité de Natixis.

Dans les métiers exercés en maison mère, le responsable de la Conformité dépend directement et hiérarchiquement du responsable de la conformité de Natixis.

Une charte de la filière Conformité officialisée en juin 2010, précise de manière détaillée l'organisation et le mode de fonctionnement de la filière.

Axes du dispositif de contrôle de conformité

Le dispositif de contrôle de conformité de Natixis s'articule autour de trois axes :

Déontologie

La déontologie ou l'éthique chez Natixis désigne l'ensemble des règles de comportements professionnels attendues des salariés dans la prestation de services d'investissement. Ces règles sont déclinées du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et visent à préserver l'intégrité des marchés et la primauté des intérêts du client.

Pour définir et faire connaître ces règles à l'ensemble des collaborateurs de Natixis, la filière Conformité a mis en place une fonction transverse « déontologie/éthique/formation » relayée dans chaque pôle d'activité et dans chaque métier, y compris dans les filiales, par les responsables de la conformité.

Les enjeux de 2011 ont été d'intensifier les actions de formation et la surveillance des transactions personnelles et d'adapter la détection des conflits d'intérêts aux changements organisationnels.

Un effort particulier de sensibilisation aux règles de bonne conduite a été déployé en 2011 permettant de former 1 300 collaborateurs, parmi les plus concernés, en présentiel. Un e-learning spécifique à la déontologie et l'éthique personnelles a par ailleurs été construit pour un déploiement début 2012.

L'encadrement des transactions personnelles des collaborateurs a donné lieu à plusieurs rappels et entretiens individuels sur le dispositif en vigueur. La surveillance a été renforcée sur les professionnels de marchés identifiés comme « material risk takers ».

La cartographie des conflits d'intérêts potentiels a été mise à jour pour tenir compte des évolutions dans l'organisation des activités opérationnelles en 2011. Ce travail et de nouveaux développements informatiques ont renforcé la prévention des conflits d'intérêts et de la circulation indue des informations privilégiées.

Sécurité financière

Le département Sécurité financière (Secfin) de la direction de la Conformité, a pour mission d'organiser le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude, tant chez Natixis qu'au sein de ses filiales. En complément à cette mission permanente de pilotage, il peut être amené à prendre directement en charge des actions spécifiques pour le compte de certains métiers.

L'année 2011 a été marquée par :

- Le chantier de mise à jour des dossiers de « connaissance client » de la BFI.
- Le transfert au métier BFI, au sein d'une structure dite de « on-boarding », de l'émission des avis d'entrée en relation, après analyse du risque LAB, avec les clients classés en risque faible ou moyen, fonction jusqu'alors dévolue à Secfin.
- En fin d'année, Secfin a regroupé les activités opérationnelles qu'il exerce encore pour le compte de la BFI dans une unité créée à cette fin. Elle a vocation à traiter les avis d'entrée en relation pour les clients à risque élevé, la détection des opérations atypiques et les déclarations de soupçon.
- La mise à jour et la validation de procédures de lutte anti-blanchiment, connaissance du client et lutte contre le financement du terrorisme, notamment pour le compte de la BFI.
- En matière de lutte contre le financement du terrorisme, Natixis a signé en décembre une convention avec BPCE qui formalise les prestations rendues par Secfin à l'ensemble des entités du Groupe BPCE. Il s'agit notamment de l'envoi des listes « anti-terrorisme » et Personnes Politiquement Exposées aux banques et caisses régionales, ainsi qu'aux filiales de BPCE, afin qu'elles prennent, à cet égard, toutes les précautions nécessaires avant d'engager une relation d'affaires. Notons enfin que l'activité de surveillance des embargos a connu une intensité accrue en 2011 en raison des événements dits du « printemps arabe ».
- En matière de fraude, Secfin a consolidé en 2011 son réseau de correspondants dans les métiers et créé un comité trimestriel, lieu d'échanges et d'harmonisation du dispositif. Les fraudes, ou tentatives de fraudes, subies par les métiers de Natixis donnent lieu à des analyses et font ensuite l'objet de mises en garde diffusées à l'ensemble des correspondants et relayées aux chargés de clientèle. Par ailleurs, des travaux menés en commun avec la direction des Risques ont permis de progresser en matière de cartographie et de mesure du risque de fraude.
- En ce qui concerne les formations sur la lutte anti-blanchiment dispensées aux collaborateurs des métiers, un effort particulier a été consenti en matière de sessions en présentiel. Les formations en e-learning ne s'en poursuivent pas moins en parallèle avec, notamment, la réalisation et le déploiement en 2011 d'un module dédié à la lutte contre la fraude.

Contrôles

Les contrôles permanents de second niveau, dont la direction de la Conformité assure la responsabilité, portent notamment sur :

- la conformité des opérations, cela consistant à vérifier que non seulement les opérations, mais aussi les processus de réalisation desdites opérations sont conformes aux règles bancaires et financières applicables et aux règles de marché ;
- la conformité des organisations ;
- la qualité des données transmises à la direction de la Conformité (remontées via des outils automatisés et des indicateurs) ; et
- l'application des procédures. Ce contrôle consiste à s'assurer de l'existence de procédures, du respect de celles-ci, conformément à l'article 40 du Règlement 97-02, ainsi que de leur conformité par rapport aux règles régissant les différentes typologies de risques.

Les contrôles réalisés par la direction de la Conformité peuvent revêtir trois formes :

- des contrôles sur base d'indicateurs issus des contrôles de premier niveau ;
- des contrôles sur base d'alerte provenant des outils de contrôle automatisés, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et de la détection des abus de marché ;
- des contrôles via des vérifications sur pièces et le cas échéant sur place, permettant notamment de s'assurer que les contrôles automatisés sont pertinents. Ils permettent également de vérifier l'application de règles plus qualitatives (connaissance et classification du client, application des murailles de Chine, gestion des conflits d'intérêts…).

Le projet « Contrôles permanents de niveau 1 », lancé fin 2010, a pour objectif de renforcer le dispositif de contrôle de premier niveau et son pilotage. Son déploiement, qui concerne Natixis intégrée, est mené par vagues d'entités ou de métiers. À fin décembre 2011, sept entités ont été déployées et 4 sont en cours. Les états de reporting des contrôles sont diffusés depuis juin.

La filière Conformité s'est dotée de cartographies détaillées des risques de non-conformité, par métier ou entité. Elles viennent en soutien de la cartographie des risques de synthèse élaborée en 2010. Près de 80 risques génériques ont été identifiés, complétés par des risques spécifiques par métier.

Le format des plans de contrôles de 2e niveau a été revu fin 2011, avec un lien direct entre les contrôles prévus et l'évaluation des risques de non-conformité. Il facilite la priorisation des contrôles, prenant notamment en compte le niveau de criticité du risque.

Le dispositif de contrôles comptables continuera d'évoluer en 2011, sous l'impulsion notamment de BPCE, dans le cadre d'une démarche par filière.

Enfin, plusieurs chantiers sont en cours pour renforcer l'articulation entre les dispositifs des filières Risques opérationnels et Conformité. Ils concernent principalement les incidents, cartographies et contrôles.

B SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La direction de la Sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité est responsable devant la direction générale de la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activité dont elle assure la définition, le contrôle et la maintenance.

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité (responsable « SSI-CA ») assure ses missions pour Natixis et ses filiales en France et à l'étranger. Il a pour rôle :

- de s'assurer en permanence de l'adéquation de la politique de sécurité aux risques encourus et à la réglementation ;
- de promouvoir la politique de sécurité et de la faire respecter à tous les niveaux ;
- d'identifier, le cas échéant les services de sécurité à implémenter ;
- de contrôler, de surveiller le respect de cette politique et d'assurer un suivi global sur l'ensemble de Natixis.

Le responsable SSI-CA de Natixis est rattaché au directeur de la Conformité. Il travaille en étroite coopération avec l'Inspection générale et la direction des Risques.

Il participe à certains comités en charge des contrôles et des risques opérationnels de la Banque, notamment, au comité des risques opérationnels Natixis.

Le responsable SSI-CA de Natixis pilote la filière Sécurité des systèmes d'information et continuité d'activité qui inclut la direction SSI-CA (rattachée à la direction de la Conformité) ainsi que l'ensemble des différents acteurs en charge localement de mettre en œuvre et de contrôler la politique de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activité. Ces derniers acteurs sont notamment :

- les RSSI (Responsables Sécurité des Systèmes d'Information) et RPCA (Responsable des Plans de Continuité d'Activité) rattachés aux filiales voire aux métiers de Natixis en charge d'appliquer localement la politique de sécurité en fonction du contexte propre au secteur ;
- les correspondants locaux au sein des métiers (correspondants plan de continuité d'activité, correspondants sécurité logique notamment). Ils sont en charge de relayer localement la politique de sécurité et de délivrer conseil et assistance en la matière sur leur périmètre ;
- les correspondants au sein des maîtrises d'œuvre du système d'information en charge de mettre en place et de maintenir les dispositifs de sécurité.

La gouvernance de la filière sécurité des systèmes d'information et continuité d'activité est assurée au travers des comités suivants :

- un comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information qui est l'instance décisionnelle de plus haut niveau en matière de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activité pour Natixis. Ce comité est présidé par un membre du comité de direction générale et associe tous les métiers ;
- un comité de coordination de la sécurité des systèmes d'information qui réunit régulièrement les différents acteurs de la sécurité et notamment les RSSI filiales afin d'assurer le suivi du plan annuel de sécurité, de coordonner et piloter l'ensemble des actions de la filière et de mutualiser les projets de sécurité ;
- un comité plénier de la continuité d'activité qui réunit régulièrement les acteurs de la continuité d'activité afin de s'assurer du suivi des actions de continuité ;
- des comités dits Sécurité Filiale ou Métiers assurent le pilotage des actions en matière de sécurité du système d'information et de continuité d'activité à l'échelle d'une filiale ou d'un métier.

Les activités de la filière sécurité de l'information et continuité d'activité ont porté en 2011 sur :

La gouvernance de la filière

SSI-CA a déployé en 2011 l'organisation issue de la charte de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activité instaurée à la suite des nouvelles orientations du plan stratégique New Deal. Dans le cadre d'une filière unifiée, les RSSI de pôle ont conforté en 2011 le pilotage et l'animation de la filière sécurité des systèmes d'information au sein de leurs secteurs respectifs, au plus proche des besoins métiers.

Une campagne de révision des objectifs de sécurité des systèmes d'information a été menée afin de prendre en compte les directives de sécurité issues de la BPCE.

Le contrôle permanent

Un plan de plus de 200 contrôles classifiés selon les normes dites COBIT et ISO 27002 et organisé par pôle métier a été développé et opéré. Il intègre la réalisation de tests d'intrusion, de tests de vulnérabilité et d'enquêtes internes ainsi qu'une surveillance permanente des systèmes d'information (corrélation des événements de sécurité, surveillance Internet et suivi des failles de sécurité).

La sécurité Logique

Des actions de fond relatives au renforcement et au contrôle de la sécurité logique ont été réalisées. Ces actions concernent :

- le contrôle d'accès aux données de l'entreprise et le respect des différentes réglementations relatives aux « barrières à l'information » ;
- la protection de Natixis contre la « fuite d'information » (chiffrement des pc portables, protection des ports USB sensibles, etc...). Ce sujet sera développé en 2012 sur l'ensemble du périmètre ;
- la consolidation d'un infocentre de sécurité qui permet de réaliser des requêtes multiréférentiels et multi-environnements sur les habilitations des utilisateurs internes et permet un contrôle des autorisations sur un périmètre élargi ;
- la sécurité des infrastructures informatiques avec notamment le déploiement d'un progiciel de « coffre-fort électronique » permettant de sécuriser les mots de passe des administrateurs à forts privilèges.

La prévention des risques

SSI-CA a poursuivi en 2011 son programme de contrôle des projets informatiques.

Une première cartographie des risques SSi-CA a été consolidée en 2011. Elle s'accompagne d'une cartographie de la sensibilité des applications informatiques. Elle devient l'outil de pilotage des actions de sécurité au plus près des besoins des métiers et de la réglementation.

SSI-CA a poursuivi en 2011 son programme de contrôle des projets informatiques. Des contrôles obligatoires ont été instaurés pour vérifier la bonne intégration de la sécurité dans les applications informatiques. La méthodologie de conduite de projet intègre désormais une « fiche de criticité sécurité » pour identifier les besoins de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activité en amont des projets.

La sécurité passe également par la sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques. Plus de 4 000 collaborateurs ont été directement sensibilisés en 2011 via des e-learnings.

La continuité d'activité

Le dispositif de continuité en place chez Natixis est placé sous la responsabilité du responsable de la SSI-CA Natixis. Les travaux en 2011 ont porté sur :

- Le maintien en condition opérationnelle du dispositif de continuité d'activité. Natixis dispose de plus de 1 500 positions de repli pour les utilisateurs, d'un site de secours informatique et de salles de réunion de crise. Une campagne de mise à jour des BIA (Bilans Impact Analysis) a été réalisée, 28 exercices de repli utilisateurs, une trentaine de tests de secours informatiques et 5 entraînements à la gestion de crise. Par ailleurs, deux exercices de travail à distance regroupant environ 500 collaborateurs ont été menés.
- Le contrôle des plans. Au-delà des contrôles de niveau 1 des PCA réalisés annuellement, une campagne de contrôle de niveau 2 pour les quatre métiers les plus critiques (BFI France, Eurotitres, Natixis Financement et Natixis Paiements) a été réalisée.
- La veille et la surveillance. La cellule d'observation et de support, créée pour en cas de crise, coordonner et piloter les différentes cellules de crise et informer les membres de la cellule de crise exécutive a été sollicitée dans le cadre de plusieurs incidents qui toutefois n'ont pas causé de préjudice. Ce dispositif a montré son efficience notamment dans le traitement de la crise du Japon (Fukushima). Par ailleurs, un outil d'alerting a été expérimenté avec succès et sera déployé en 2012.
- La couverture du risque inondation. Un plan prenant en compte notamment le risque de crue de Seine a été pris en compte par les métiers et fonctions support.

3.6.3.3 Troisième niveau

Le troisième niveau de contrôle – ou contrôle périodique – est assumé par l'Inspection générale.

L'Inspection générale est rattachée au directeur général de Natixis. Un lien fonctionnel fort l'unit à l'Inspection générale de BPCE, conformément au dossier visé par le CECEI dans sa décision du 15 novembre 2007 et à la charte de la filière audit interne de BPCE. En accord avec ces mêmes principes, l'Inspection générale anime chez Natixis une filière mondiale de l'audit.

L'Inspection générale est en charge d'une mission de contrôle des contrôles et fait partie des responsables du bon fonctionnement du système de contrôle interne de la Banque au sens du Règlement CRBF. À ce titre, elle est indépendante de l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles de Natixis et n'est investie d'aucune mission opérationnelle. Elle ne peut en conséquence se trouver en situation de conflit d'intérêts.

L'Inspection générale mène ses travaux sous la forme de missions d'audit dans l'ensemble du périmètre de Natixis (Natixis S.A., filiales et succursales), sur toutes les classes de risques qu'engendrent les différents métiers exercés, sans qu'il puisse lui être opposé de domaine réservé ni de secret professionnel. Son champ d'investigation englobe l'ensemble des activités opérationnelles de Natixis (y compris les activités gérées comme « en extinction » dans le cadre de la GAPC, pour de plus amples informations sur ce point, il convient de se reporter au Chapitre 1 du document de référence Natixis partie « GAPC »), ses filières fonctionnelles – dont, notamment, les entités en charge d'une mission de contrôle permanent – et ses activités externalisées. Sur l'ensemble des lignes métiers, ses interventions comportent des analyses approfondies des opérations, ainsi que des processus « front-to-back » dans lesquels s'inscrivent les activités. Ces analyses conduisent à une évaluation des points de contrôle existants dans les processus audités ainsi qu'à une appréciation des risques engendrés par les activités concernées. Elles débouchent sur des recommandations propres à renforcer la complétude et la robustesse des dispositifs de contrôle ou de maîtrise des risques audités. Ces recommandations sont hiérarchisées par ordre de priorité.

Les rapports de missions sont transmis à la direction générale de Natixis, ainsi qu'aux unités auditées. En outre, l'Inspection générale de BPCE reçoit une copie de tous les rapports émis par l'Inspection générale de Natixis, conformément aux dispositions du dossier visé par le CECEI dans sa décision du 15 novembre 2007, ainsi qu'à celles de la charte de la filière audit interne du Groupe BPCE.

L'Inspection générale est responsable des travaux de suivi des recommandations. Elle mène à ce titre des diligences et missions de suivi, et s'appuie le cas échéant sur les travaux menés en la matière de façon récurrente par les instances de contrôle permanent.

Les interventions de l'Inspection générale découlent d'un plan d'audit annuel élaboré conjointement avec l'Inspection générale du Groupe BPCE, de façon à optimiser l'allocation des ressources d'audit sur le périmètre. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel à quatre ans définissant des périodicités d'intervention et un calibrage des moyens adapté aux risques à contrôler.

Le plan d'audit peut faire l'objet de révisions en cours d'année, à la demande de la direction générale ou lorsque les circonstances l'exigent.

L'Inspection générale dispose par ailleurs de moyens pour mener, outre ses missions d'audit traditionnelles, des enquêtes ponctuelles destinées à répondre à des besoins survenus en cours d'année, et non initialement prévus dans le plan d'audit.

Les plans d'audit annuel et pluriannuel de Natixis sont approuvés par le directeur général de Natixis et par l'Inspection générale de BPCE. Le plan d'audit annuel est examiné par le comité d'audit. En 2011, l'Inspection générale a diligenté des missions sur l'ensemble des classes de risques engendrés par les activités de Natixis, tout en consacrant une part non négligeable de ses moyens à des enquêtes de nature réglementaire, en accompagnement des démarches d'homologation « Bâle II » et « Solvency 2 » entreprises par Natixis, ainsi qu'à des missions menées dans les filiales de Natixis, en application des conventions d'audit signées avec celles-ci au cours de l'exercice 2008.

D'autre part, des efforts ont été développés en vue de poursuivre la consolidation de la filière « audit » de Natixis, pour l'essentiel dans trois directions :

- des mesures ont été prises en vue de renforcer les structures de gouvernance de la filière « audit », avec des normes et procédures enrichies et étendues aux services d'audit locaux, notamment ceux installés dans les succursales étrangères de Natixis ;
- en application des principes adoptés lors de la constitution de la filière « audit » du Groupe BPCE, l'Inspection générale de Natixis a mené à leur terme les démarches entreprises en vue du rapprochement de ses modes opératoires avec ceux de l'Inspection générale de BPCE ;
- l'Inspection générale a mené en 2011 d'importants travaux destinés à affiner ses dispositifs d'évaluation des risques et de cotation des missions afin d'améliorer la pertinence de ses interventions, de mieux répondre aux exigences des régulateurs relatives à la rationalisation des plans d'audit et d'assurer la convergence de ses approches avec celles de l'Inspection générale BPCE ;
- enfin, en 2011 comme au cours des deux derniers exercices, le traitement des recommandations d'audit a fait l'objet d'une attention particulière. Les efforts entrepris en 2010 concernant le suivi des recommandations prioritaires ont été activement maintenus. L'Inspection générale a accompagné le renforcement des dispositifs de suivi dans les lignes métier de Natixis, Ces travaux ont été menés en coordination avec l'Inspection générale de BPCE. Neuf réunions se sont tenues à cet effet en 2011. Celles-ci ont permis de traiter les questions relatives aux plans et pratiques d'audit (comité de coordination des inspections générales), ainsi que les thèmes relevant de l'évaluation des risques et de la cotation des missions (comité de « risk assessment » mis en place en 2011).

3.6.3.4 La coordination des contrôles

La coordination des fonctions contrôles est assurée par le comité de coordination des fonctions contrôles (« CCFC ») présidé par le directeur général de Natixis, ou son suppléant le secrétaire général, il réunit le directeur Finance et risques, le directeur des Risques, le directeur de la Conformité et l'Inspecteur général. Le directeur de la Conformité assure le secrétariat du CCFC.

Son rôle et ses modalités de fonctionnement sont définis dans une charte. Il a vocation à traiter des questions relatives à l'organisation des services de contrôle et à la planification de leurs travaux, ainsi qu'à mettre en évidence les zones de risques émergentes ou récurrentes dans le périmètre et de remonter au niveau de l'organe exécutif les dysfonctionnements significatifs observés. Il a également pour objet de fournir à l'organe exécutif des points sur les contrôles en cours réalisés par les fonctions de contrôles internes ou externes, ainsi que par les régulateurs, et de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions de ces travaux par les lignes opérationnelles.

Il peut en tant que de besoin entendre des responsables opérationnels. Quatre comités CCFC se sont tenus en 2011.

3.6.4 SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

En cohérence avec l'organisation du Groupe BPCE, le dispositif de contrôle permanent de second niveau est organisé sous l'autorité de la filière Conformité et de la filière Risques, selon leurs attributions respectives. Celles-ci veillent au bon fonctionnement de la chaîne des contrôles de premier et second niveaux.

La direction des Risques de Natixis s'inscrit dans le dispositif du Groupe BPCE organisé en filières, les relations entre l'organe central actionnaire et sa filiale Natixis étant régies par la charte Risques Groupe.

Son périmètre d'action s'étend aux risques suivants :

- risques de crédit ;
- risques de marché ;
- risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel ;
- risques opérationnels ;

et couvre toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation de Natixis.

L'instance faîtière de gouvernance des risques de Natixis est le comité des risques globaux de Natixis qui définit les grandes lignes de la politique de risque, examine les risques majeurs et valide les principales normes et méthodologies mises en œuvre.

La direction des Risques a pour missions principales de :

- proposer une politique de risques pour Natixis alignée sur la stratégie de l'entreprise, veiller à son application et à sa mise à jour régulière ;

- définir les méthodologies et les normes permettant la mesure du risque et l'approbation de la prise de risque (modèles, reporting, limites, schémas de délégation) dans le respect des normes du Groupe BPCE) ;
- apporter un deuxième regard sur les dossiers métiers au travers du workflow et des comités dont elle assure la préparation, l'animation et le secrétariat ;
- définir un dispositif de surveillance et de suivi des risques tant au niveau individuel que consolidé ;
- assurer la production des reportings de risques à destination du comité de direction générale, des métiers, de BPCE et des autorités de tutelle.

Elle exerce enfin une mission d'information auprès du conseil d'administration et du comité d'audit de Natixis en leur fournissant des informations de synthèse et des analyses ponctuelles.

Conformément aux articles 17 ter et 38 du Règlement 97-02 modifié, des procédures d'alerte pour incident grave ont été mises en place avec des seuils d'alerte fixés par nature de risque. En 2011, le dispositif d'alerte a été mis en œuvre à la suite d'une exception de backtesting de la VaR réglementaire supérieure à 20 %. Il a donné lieu à une information du comité d'audit et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Pour de plus amples détails, se reporter au chapitre [4] « Gestion des risques ».

3.6.4.1 Risques de crédit

Identification et analyse des risques de crédit à l'octroi

La direction des Risques est responsable de l'analyse du risque de crédit des contreparties. Elle mène cette analyse contradictoire à partir d'un dossier de crédit formalisé, présenté par contrepartie et groupe bénéficiaire, incluant toutes les informations pertinentes et utiles à la prise de décision :

- informations relatives au client, son activité et son environnement ;
- données externes : rating attribué par les agences de notation, analyse sectorielle, analyses des risques pays et souverains… ;
- données internes relatives aux engagements, et aux garanties, sûretés ;
- récapitulatif sur l'ensemble des risques de crédit encourus par Natixis et l'effet des opérations proposées sur la rentabilité et les ratios réglementaires.

Les décisions de crédit sont prises soit dans le cadre de délégations accordées conjointement aux métiers et à certains membres de la direction des Risques (processus de « workflow »), soit par les comités de crédit compétents, à l'issue d'un processus d'analyse contradictoire. Les délégations sont formalisées et octroyées intuitu personae, par le directeur général ou toute personne qu'il habilite à cet effet. Elles sont calibrées en fonction de la catégorie et de la notation interne des contreparties, de la nature et la durée de l'engagement. En outre, ces délégations ne peuvent être exercées que lorsque le dossier considéré respecte les différents critères des politiques de risque déclinées par métier.

Méthodologie de mesure du risque de crédit

Le dispositif d'encadrement des risques de crédit repose sur une approche notations internes avancée depuis 2010.

En outre, Natixis conduit régulièrement des travaux méthodologiques visant à assurer la pertinence de ses stress-tests de crédit.

À ce jour, deux types de stress-tests ont été mis en place :

- des stress macro-économiques qui sont déclinés suivant des scénarios élaborés par la recherche économique de Natixis ;
- des stress spécifiques métiers qui sont dédiés à certains des métiers de Natixis.

A NOTATION DES CONTREPARTIES

La maîtrise des risques de crédit requiert une notation des risques, une LGD et des procédures d'engagement ou de suivi des opérations conformes au titre II du Règlement CRBF et à l'arrêté ministériel du 20 février 2007.

Natixis s'appuie sur la notation interne en approche avancée de chaque contrepartie et de chaque engagement dans la gestion des risques de crédit (prise de décision, surveillance…). En concertation avec BPCE, elle a défini les méthodologies de notation applicables aux classes d'actifs détenues en commun.

B SUIVI DES RISQUES DE CRÉDIT

La mesure et le suivi des engagements se font au quotidien dans des outils dédiés de consolidation.

Un système d'information permet une consolidation globale des limites et des expositions de crédit sur un périmètre couvrant l'ensemble des expositions au risque de crédit de Natixis et pour l'essentiel de ses filiales.

La direction des Risques communique à la direction générale et aux responsables des métiers de la banque des états d'analyse des risques de Natixis : études d'évolution, tableaux de bord, résultats des stress tests…

C SURVEILLANCE DES RISQUES DE CRÉDIT

La surveillance du risque de crédit s'appuie sur une responsabilisation des métiers et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques.

Concernant les dépassements, le comité mensuel dédié analyse l'évolution des engagements à partir d'indicateurs spécifiques (nombre, montant, durée, métiers concernés…), examine les cas significatifs et suit leur régularisation.

Les dossiers présentant un niveau de risque dégradé sont détectés au fil de l'eau et signalés immédiatement à la direction des Risques, ainsi qu'au métier concerné conformément, d'une part, à la procédure des contreparties sous surveillance et de provisionnement sur base individuelle ainsi que, d'autre part, à la procédure d'alerte.

Le suivi trimestriel des contreparties en watch-list et la détermination des montants de dotations ou reprises de provisions individuelles font l'objet d'un examen concomitant. Il s'appuie sur des comités préparatoires organisés par la direction des Risques et les responsables des divers métiers de la banque.

D SUIVI DES DOSSIERS DOUTEUX ET CONTENTIEUX

Provisions individuelles

Le comité watch-list et provisions Natixis est organisé tous les trimestres et couvre l'ensemble des métiers de la banque. Il examine tous les dossiers douteux sous surveillance dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement ou ajustement de la provision déjà constituée et détermine le niveau de provision nécessaire.

Ce comité organisé par la direction des Risques et présidé par le directeur général, réunit notamment les membres du comité de direction générale en charge des métiers, des Finances et Risques, le directeur des Risques et les responsables des filières concernées.

Provisions collectives

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel. Ces provisions collectives sont constituées sur la base de groupes d'actifs homogènes et construits suivant trois critères :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel ;
- le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain…).

La recherche d'indices objectifs de dépréciation est menée à partir d'une analyse et d'un suivi approfondis des secteurs d'activité et des pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

La détermination des secteurs et des pays faisant l'objet d'un provisionnement est effectuée à partir d'une analyse de la direction des Risques dans le cadre d'un suivi spécifique.

3.6.4.2 Risques de marché

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES DE MARCHE DE NATIXIS

La maîtrise des risques de marché est en premier lieu de la responsabilité des métiers de front office, qui assurent la gestion et la surveillance permanente, au jour le jour, des limites qui leur sont préalablement allouées.

Les missions et l'organisation du contrôle des risques de marché de Natixis sont décrites dans la charte d'encadrement des risques de marché de Natixis, validée par le comité des risques globaux de Natixis.

Cette charte définit :

- les principes et le dispositif régissant l'encadrement des risques de marché de Natixis ;
- les conditions d'instruction, d'octroi et de suivi des limites de risques de marché matérialisant cet encadrement ;
- les rôles respectifs des métiers de front office, du département des Risques de marché et du comité des risques marché de Natixis.

Natixis est dotée d'un comité risques de marché qui se tient, deux fois par mois, sous la présidence du directeur général ou son délégué dûment désigné, membre du comité de direction générale. Le président du comité est seul décisionnaire pour l'ensemble des dossiers présentés.

La direction des Risques :

- définit les méthodes de mesure des risques et de réfactions et les soumet pour validation au comité des risques de marché ;
- propose des limites ou instruit des demandes de limites (VaR, stress tests, limites opérationnelles, loss alerts) ;
- remplit le rôle d'alerte des zones de risque vis-à-vis des métiers et de la direction générale ;
- est responsable de l'analyse et de la mesure quotidienne des risques encourus, du reporting quotidien, et de la notification de tout dépassement auprès du front office et du management ;
- valide les modèles de valorisation (pricers) utilisés par le front office dans les outils de gestion.

Des procédures précisent la déclinaison opérationnelle du dispositif décrit dans la charte d'encadrement des risques de marché de Natixis.

Le système de délégation notamment a été amélioré afin d'assurer une plus grande fluidité des décisions entre deux sessions de comités. Il est construit sur la base d'une double signature en fonction de niveaux de délégation (front office et risques) et de critères discriminants tels que : niveaux des limites en VaR, stress tests, limites opérationnelles, nature des indicateurs (quantitatifs, qualitatifs), pourcentage d'accroissement par rapport aux limites, type d'opération.

Conformément aux préconisations du rapport dit « Lagarde », le département des Risques de marché s'est assuré que chaque trader avait bien pris connaissance de ses limites ; chaque trader devant confirmer par mail son appartenance au desk concerné et l'acceptation de ses limites. La procédure de notification des limites a été modifiée en conséquence.

Mi-2009, BPCE a accordé une garantie sur la majorité des périmètres « crédits cantonnés » de Paris et New York. Pour autant, l'encadrement des risques effectué par le département des Risques de marché a été maintenu de manière homogène et exhaustive sur l'ensemble des activités qu'elles soient ou non garanties par BPCE. Une VaR et des stress tests globaux tenant compte de l'effet de cette garantie sont désormais produits quotidiennement.

Des reportings spécifiques par activité sont envoyés quotidiennement aux opérateurs et au management concernés. Un reporting global risques de marché est également diffusé quotidiennement, à la direction générale, à BPCE et aux responsables du front office. Enfin, un reporting spécifique, relatif au périmètre garanti par BPCE lui est envoyé quotidiennement.

MÉTHODOLOGIE DE MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ DE NATIXIS

Les différentes mesures de risques de marché utilisées par Natixis sont la VaR, les stress tests globaux et spécifiques, les limites opérationnelles qualitatives et quantitatives, et les loss alerts.

Natixis utilise une VaR de type « Monte Carlo » sur un horizon d'un jour avec un intervalle de confiance de 99 %.

La méthodologie de calcul est basée sur une économétrie dont les écarts types sont calculés comme étant le maximum (axe de risque par axe de risque) des écarts types calculés sur 12 mois glissants et 3 mois glissants. Cette méthode permet une meilleure réactivité de la VaR en cas d'accroissement de la volatilité des marchés.

L'ensemble des choix en matière de facteurs de risques est révisé sur un rythme annuel dans le cadre de comités associant l'ensemble des acteurs concernés (direction des Risques, front office et service des résultats), l'objectif étant de s'assurer d'une homogénéité entre les calculs des VaR, de résultats et de sensibilités (utilisation des mêmes facteurs de risques).

Natixis utilise la VaR pour le calcul des fonds propres au titre des risques de marché sur les périmètres homologués.

Une seule exception de backtesting a été observée sur l'année 2011 sur le périmètre réglementaire. La perte à l'origine de cette exception franchissant de plus de 20 % le niveau de VaR a fait l'objet d'une notification au comité d'audit et à l'ACP dans le cadre des seuils d'alerte définis au titre du règlement 97-02 (articles 17 ter et 38).

Dans le cadre de l'évolution des normes réglementaires, Natixis a mis en place une mesure de VaR stressée (sVaR), calculée sur la base d'une économétrie figée sur une période d'un an comprenant une crise représentative pour le portefeuille de la banque ainsi qu'un calcul d'IRC (Incremental Risk Charge) afin de prendre en compte les risques de migration et de défaut sur les instruments de marchés. Le régulateur a autorisé Natixis à utiliser ces nouveaux indicateurs pour la détermination de l'exigence en fonds propres au 31/12/2011.

Un ensemble de stress tests, globaux pour l'ensemble des portefeuilles et spécifiques activité par activité, complètent le dispositif ; ils sont calculés quotidiennement.

3.6.4.3 Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

GOUVERNANCE

La gestion et le suivi des risques structurels de bilan de Natixis S.A. sur base consolidée sont placés sous l'autorité du comité de gestion actif – passif (le « comité GAP ») présidé par le directeur général et auquel participent notamment les membres du comité de direction générale respectivement en charge de Finances et Risques et de la Banque de Financement et d'Investissement, le directeur des Risques, le responsable du pool commun de refinancement, le directeur de la Gestion financière et le directeur de la Gestion Actif Passif de BPCE. D'une périodicité bimestrielle, ce comité faîtier sur ce domaine a pour principales missions :

- la validation des grandes règles de gestion actif – passif (incluant celles relatives à la tarification interne de la liquidité), des conventions, des indicateurs et des limites (y compris les enveloppes de liquidité allouées aux métiers dans le cadre de la procédure budgétaire) pour suivre, gérer et encadrer les risques structurels de bilan, et ce en liaison avec le cadre ALM normatif fixé par BPCE ;
- la validation de la politique globale de refinancement ;
- la surveillance des grands équilibres de bilan et de leurs évolutions ;
- la surveillance des risques structurels de bilan et du respect des limites.

Le périmètre de suivi du comité GAP porte sur :

- le portefeuille bancaire de Natixis S.A. et des principales filiales établissement de crédit pour le risque de taux d'intérêt global ;
- l'ensemble du palier de consolidation de Natixis, hors filiales d'assurance qui ne présentent pas de risque de liquidité intrinsèque et font l'objet d'une gestion et d'un suivi spécifique pour le risque de liquidité ;
- l'ensemble du palier de consolidation de Natixis pour le risque de change structurel.

L'organisation ALM de Natixis est la suivante :

- la Trésorerie de Natixis S.A. a pour mission de refinancer l'ensemble des métiers dans le cadre des règles et des limites fixées par le comité GAP ;
- les activités filialisées ou non n'ayant pas de délégation de gestion de leurs risques ALM par le comité GAP transfèrent la gestion de leur risque à la Trésorerie par le biais de contrats d'adossement unitaires : Les activités concernées correspondent principalement aux activités de financement du pôle Banque de Financement et d'Investissement ;
- les activités filialisées ou non ayant une délégation de gestion de leur risque ALM adossent leurs besoins nets auprès de la Trésorerie dans le cadre des règles et des limites fixées par le comité GAP. Les activités concernées regroupent les activités de marchés et celles des filiales établissement de crédit spécialisé.

L'ensemble des indicateurs ALM de Natixis est adressé à BPCE. Le système ALM de la direction Finances et Risques de Natixis est par ailleurs interfacé avec celui de BPCE pour lui permettre un suivi des risques ALM sur l'ensemble de Natixis.

Depuis mai 2011, avec la création du pool commun de refinancement, BPCE et Natixis coordonnent la gestion opérationnelle de leur trésorerie, afin de sécuriser et d'optimiser l'accès à la liquidité pour l'ensemble du groupe et de ses métiers.

Le département des Risques de marché de Natixis est en charge du contrôle de second niveau des indicateurs ALM produits par la direction de la Gestion financière (ratios de couverture, stress tests de liquidité,…) et du contrôle de troisième niveau des indicateurs établis par le service de pilotage de la liquidité (position au jour le jour à l'ouverture, impasse à soixante jours …) ; le contrôle de second niveau de ces derniers étant du ressort de la direction de la Gestion financière.

LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

La très grande majorité des concours de Natixis est libellée en euro et en dollar américain, et est octroyée sur base taux flottant ; il en résulte que le risque de taux d'intérêt global de Natixis est essentiellement linéaire et porte sur des positions de transformation entre opérations contractuelles.

Les positions les plus significatives concernent les expositions sur la partie courte des courbes des taux et sont notamment liées au décalage entre les dates de re-fixation des taux interbancaires. Ce risque est mesuré en sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise et encadré pour les périmètres les plus significatifs par des limites validées et suivies par la direction Finances et Risques. Sur la trésorerie qui concentre la majeure partie des positions, ce dispositif est complété par des mesures quotidiennes de VaR encadrées par des limites, ainsi que par des stress tests également encadrés par des limites.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le contrôle, la gestion et le suivi de ce risque reposent sur le dispositif suivant :

- l'encadrement des consommations de liquidité de chaque métier : afin de piloter la croissance du bilan, des enveloppes de liquidité pour chaque métier sont arrêtées dans le cadre de la procédure budgétaire et validées par le comité GAP. Le suivi des consommations est effectué hebdomadairement pour les métiers de la BFI et mensuellement pour les autres métiers ;
- l'encadrement de la transformation à court terme : celle-ci est mesurée à partir d'impasses de liquidité. À des fins de pilotage des besoins prévisionnels de liquidité à court terme, cet indicateur est produit chaque jour sur un horizon de trois mois en pas de temps quotidien pour l'ensemble des opérations contractuelles du périmètre social. Il est encadré par deux limites permanentes validées par le comité GAP et suivies quotidiennement ; l'une sur l'exposition au marché du jour le jour et l'autre sur l'impasse statique à deux mois ;
- l'encadrement de la transformation à moyen terme : celle-ci est mesurée à partir d'impasses de liquidité et de ratios de couverture des emplois par les ressources. Ces ratios sont encadrés par des ratios minima de couverture validés par le comité GAP. Ils sont suivis mensuellement sur le périmètre de la Trésorerie et trimestriellement sur l'ensemble du palier de consolidation de Natixis ;
- des simulations de scénarios de stress de liquidité : elles ont pour objectifs de mesurer la capacité de Natixis à faire face à différents scénarios de crise (systémique, spécifique, combinée…) sur un horizon de trois mois dont les hypothèses sont revues périodiquement et validées en comité GAP.
- des exercices de résistance à stress de liquidité : ils ont pour objectifs de mesurer la capacité du groupe à continuer de respecter ses engagements et à poursuivre ses activités en cas de crise de liquidité. Natixis simule périodiquement sa contribution aux résultats du groupe pour différents scénarii de crise (systémique, spécifique, combiné…) et pour différents niveaux d'intensité (modérée, forte, extrême …) sur un horizon de trois mois.

LE RISQUE DE CHANGE STRUCTUREL

Pour Natixis, il concerne très majoritairement les positions structurelles en dollar américain du fait de la présence dans son périmètre de consolidation de succursales et de filiales à l'étranger dotées en capital dans cette devise. Compte tenu de la présence de risques pondérés en devises autres que l'euro (principalement le dollar américain), le comité GAP a approuvé que soit maintenu un refinancement par achat de devises pour les investissements durables afin d'immuniser le ratio de solvabilité de la banque contre les fluctuations des parités contre euro.

3.6.4.4 Risques opérationnels

Le département des Risques opérationnels est en charge du suivi et du contrôle des risques induits par une défaillance attribuable aux process opérationnels, au personnel, aux systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Les missions et l'organisation relatives aux risques opérationnels sont décrites dans les politiques et procédures risques opérationnels validées par le comité des risques opérationnels de Natixis en mai 2011. Ce document définit :

- les procédures de détection, analyse et mesures des risques opérationnels :
  - collecte des incidents,
  - investigation sur incidents graves,
  - cartographie des risques,
  - indicateurs et variables d'environnement ;
- les procédures de contrôle des risques opérationnels :
  - définition et suivi des plans d'action,
  - politique de limite sous forme de seuils sur certaines activités.

La filière Risques opérationnels est déployée mondialement par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

Le dispositif est piloté par le comité des risques opérationnels de Natixis, organe spécialisé veillant à déterminer la politique des risques opérationnels. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose comme tel de l'ensemble de son pouvoir de décision pour les questions relevant de son champ d'application. Ce comité trimestriel est présidé par le directeur général ou son suppléant le directeur Finances et risques, le responsable du département des Risques opérationnels en assurant le secrétariat.

Les comités risques opérationnels des métiers sont une déclinaison du comité des risques opérationnels de Natixis encadrant au plus près l'exposition aux risques opérationnels de chaque métier. Se réunissant selon une périodicité a minima trimestrielle, ces comités sont présidés par le directeur du métier avec la participation du département des Risques opérationnels qui en assure le secrétariat.

La gouvernance de la filière Risques opérationnels a permis d'accompagner les évolutions et les réorganisations des métiers de la banque tout en poursuivant l'effort de l'amélioration constante des processus via des actions correctives et plans d'action.

3.6.5 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

3.6.5.1 Processus d'établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés de Natixis est assuré par la direction financière en utilisant les outils et référentiels de consolidation développés et administrés par Natixis S.A. En tant que société cotée, Natixis élabore des comptes consolidés distincts, bien que le sous-groupe, dont elle est la tête, soit inclus, depuis le 1er juillet 2009, dans le groupe de consolidation BPCE formé par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne.

À cet égard, le processus de consolidation mis en œuvre, tout en étant autonome opérationnellement, reste lié à celui de BPCE.

La fiabilité de ce processus est fondée sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables aux sociétés de Natixis incluant l'analyse et l'interprétation des réglementations comptables IFRS émises au cours de la période ;
- la méthode de la consolidation directe, largement déployée sur l'ensemble de Natixis, permettant l'examen et le contrôle de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue ;
- une fréquence trimestrielle d'élaboration des comptes consolidés qui procure un meilleur niveau de contrôle de l'information financière, anticipant ainsi les opérations significatives de l'exercice ;
- des processus de déclaration et de rapprochement des opérations intra-groupe sur base (M-1) puis sur base (M), M étant le mois d'arrêté, multipliant ainsi les phases de rapprochement et contribuant à la préparation des déclarations trimestrielles ;
- un processus de contrôle automatisé des informations individuelles en provenance des entités consolidées, par l'utilisation de liasses de consolidation intégrant des contrôles d'exactitude et de cohérence, dont le non-respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de l'ensemble des écritures impactant les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve de l'impôt, intégrant la justification des impôts différés, pour chaque entité consolidée concourant ainsi au bouclage des capitaux propres consolidés ;
- une piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;
- des procédures d'archivage et de sécurisation des données ;
- un accompagnement régulier et une formation adaptée des équipes comptables des entités consolidées auprès desquelles l'outil de consolidation est déployé, permettant ainsi de diffuser les meilleures pratiques au sein de l'entreprise.

Natixis dispose d'un outil qui lui permet de :

- produire une liasse native en référentiel comptable IFRS, intégrant, pour les entités étrangères, une fonctionnalité de conversion périodique ;
- garantir la cohérence des données relevant des périmètres bancaire et assurance ;
- bénéficier de la mise en transparence des paliers de Natixis ;
- offrir des fonctionnalités de restitution permettant l'alimentation des différents reportings ;
- offrir à BPCE un accès aux données de Natixis via des interfaces dédiées ;
- sécuriser le processus d'intégration des liasses en provenance des entités internationales via la mise en œuvre d'un premier niveau de contrôle en local puis d'un second niveau de contrôle centralisé.

En 2011, Natixis a procédé à une montée de version de l'outil qui lui a notamment permis de renforcer les processus d'intégration des données et de contrôles et traçabilité des retraitements de consolidation.

Nonobstant l'outil de consolidation, Natixis a poursuivi le processus, engagé depuis 2009, de réduction des délais de publication.

3.6.5.2 Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Dans le cadre du processus réglementaire mis en œuvre par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (Règlement CRBF) sur le contrôle interne des établissements de crédit, l'Inspection générale de Natixis évalue, sur la base des résultats des missions périodiques qu'elle effectue, les procédures de contrôle interne, notamment comptable et financier de l'ensemble des entités consolidées, qu'elles aient ou non le statut d'établissement de crédit.

Décentralisées du fait de l'existence de fonctions distinctes de gestion et de contrôle au sein de la plupart des filiales, les procédures de contrôle interne sont adaptées à l'organisation de chacune des sociétés consolidées et s'appuient sur un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un premier niveau, où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés au processus de traitement et formalisés dans des programmes de travail clairement définis ;
- un niveau intermédiaire piloté par les directions financières ou comptables de chaque entité où sont exercés des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes ;
- enfin, un niveau ultime de ce dispositif dévolu à l'Inspection générale dans son rôle de contrôle périodique.

Les contrôles permanents et périodiques portent notamment sur la réalisation et le suivi :

- de la justification des comptes ;
- de l'apurement des suspens ;
- des processus de rapprochement comptabilité-gestion (tant au niveau des encours de bilan que du compte de résultat) ;
- du respect des règles comptables de correct rattachement des charges et des produits ;
- du correct traitement des opérations particulières en regard des principes définis à cette fin ;
- de la régularisation des anomalies détectées à l'occasion de ces contrôles, ainsi que de la documentation et des analyses qui en sont faites.

Ils s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptables diversifiés au sein de Natixis.

Pour l'ensemble de ces systèmes, Natixis et ses filiales continuent de développer leurs procédures de contrôles comptables et financiers et de se doter d'outils de piste d'audit adaptés, la direction financière exerçant un rôle de supervision, pilotage et suivi des contrôles réalisés au sein des filiales.

Sur le périmètre de l'entité Natixis, tout d'abord, le dispositif de Contrôles Comptables, repose sur les principes fondamentaux suivants :

- une séparation des fonctions d'enregistrement et de contrôle comptable ;
- une homogénéisation des processus de contrôle au sein des différents métiers : méthode, outil, restitutions et cadencement du process ;
- un pilotage centralisé par la direction Finances et pris en charge par un département indépendant de Révision comptable ;
- un dimensionnement des équipes adapté aux objectifs définis.

Depuis 2010, l'organisation de la filière Contrôle Comptable repose sur :

- des équipes de production comptables logées dans les métiers et prenant en charge l'ensemble des travaux relatifs à la correcte alimentation comptable des opérations et incluant la mise en œuvre de contrôles au fil de l'eau ;
- un premier niveau de contrôle placé sous l'autorité hiérarchique et/ou fonctionnelle de la direction Comptable et prenant en charge l'ensemble des travaux de contrôles mensuels et trimestriels qui permettent de fiabiliser les comptes ;
- un second niveau de contrôle placé sous l'autorité hiérarchique de la direction Comptable et fonctionnellement rattaché à la direction Conformité et qui, au-delà du pilotage du processus de contrôle dans le cadre des arrêtés, prend en charge la révision de l'ensemble des travaux réalisés par les équipes de contrôle de premier niveau.

Elle s'appuie sur :

- l'utilisation d'outils dédiés permettant d'industrialiser les processus de réconciliation et de centraliser le résultat des travaux de contrôles au travers d'une solution applicative interne ;
- une documentation formalisée, régie par une charte établie par le Groupe BPCE et comprenant notamment des procédures détaillées décrivant l'organisation du dispositif ainsi qu'une cartographie des contrôles présentant la nature, la périodicité de réalisation et la responsabilité des deux niveaux de contrôle.

D'un point de vue organisationnel, l'exercice 2011 a été dédié :

- à l'achèvement de la mise en œuvre du Projet New Deal « fonctions support », qui s'est traduit en 2011 par le rattachement de l'équipe de contrôles comptables des financements à la Comptabilité ;

  Le département Comptabilité Marchés & Financements, rattaché à la Comptabilité, responsable des travaux mensuels de production et de contrôle de premier niveau, centralise ainsi l'ensemble des travaux de rapprochements, qui sont progressivement réalisés au travers d'un même outil de réconciliation ;

- à la pérennisation d'un programme de missions de révision intercalaires, défini au travers d'un plan annuel, revu à mi-année, et qui, en marge des arrêtés, permet d'approfondir certains thèmes ou de compléter le dispositif de contrôle ;
- à la construction d'un processus de contrôle des états réglementaires, qui inclut des travaux d'arrêté et des missions intercalaires ;
- au lancement d'un processus d'animation de la filière Révision auprès des filiales de Natixis à travers la mise en œuvre de tableaux de bord relatifs à l'organisation des dispositifs de contrôles comptables et à leur efficacité.

Par ailleurs, l'année 2011 a été marquée par la poursuite du renforcement de l'environnement de contrôle interne comptable (dont processus « fil de l'eau », mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion des financements…).

À l'international, Natixis a engagé un projet de refonte du système d'information comptable aux États-Unis, qui aboutira au déploiement de l'outil comptable de Natixis S.A. auprès des entités américaines. Par ailleurs, sur ce périmètre, la documentation des processus de production et de contrôle comptables a été redéfinie.

L'exercice 2012 sera principalement dédié :

- à un nouveau resserrement du calendrier de publication des comptes ;
- à la poursuite du projet de déploiement de l'outil comptable sur le périmètre américain ;
- à la poursuite des migrations des opérations de financement, vers le nouvel outil dont Natixis s'est dotée.

Le dispositif de contrôles comptables continuera de s'adapter et de s'enrichir en 2012, au travers :

- du renforcement des contrôles sur le périmètre des financements, dans le prolongement de la récente réorganisation et à l'instar de ce qui avait été réalisé, dans un premier temps, sur le périmètre des opérations de marchés ;
- de l'extension des périmètres couverts par les travaux de révision réglementaire ;
- de l'accompagnement des filiales de Natixis dans la mise en adéquation de leurs dispositifs de contrôles comptables au regard des principes définis par BPCE.

3.6.5.3 Contrôles externes

En complément des procédures de contrôle mises en place par les directions financières chargées de l'élaboration des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- les missions ponctuelles des Inspections générales de BPCE et de Natixis ;
- les inspections que diligente l'Autorité de Contrôle Prudentiel en sa qualité de superviseur du système de surveillance bancaire ;
- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège de trois cabinets intervenant trimestriellement de façon homogène sur la majorité des entités du périmètre de consolidation de Natixis, et dont les conclusions s'appuient, notamment, sur le respect des principes édictés par Natixis ainsi que sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne.

3.7 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 23 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS	KPMG Audit Département de KPMG S.A.	MAZARS
José-Luis Garcia	Fabrice ODENT	Charles DE BOISRIOU Emmanuel DOOSEMAN

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

4

Gestion des risques

4.1 FACTEURS DE RISQUES 129

4.1.1 Risques liés aux conditions macro-économiques et à la crise financière 129

4.1.2 Risques liés aux liens avec BPCE et les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne 130

4.1.3 Risques liés à l'activité de Natixis et au secteur bancaire 131

4.1.4 Autres risques 132

4.2 PILIER III 135

4.2.1 Cadre réglementaire de Bâle 2 135

4.2.2 Champ d'application 135

4.2.3 Ratio de solvabilité 135

4.2.4 Composition des fonds propres 136

4.2.5 La gestion des risques 139

4.3 RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL, DE LIQUIDITÉ ET DE CHANGE STRUCTUREL 166

4.3.1 La gouvernance 166

4.3.2 Gestion des risques de bilan 166

4.4 RISQUES ASSURABLES 169

4.5 RISQUES JURIDIQUES 170

4.5.1 Enjeux et contraintes liés à la législation et la réglementation 170

4.5.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage 171

4.5.3 Situation de dépendance 173

4.6 RISQUES ASSURANCES 174

4.7 EXPOSITIONS SENSIBLES SELON LES RECOMMANDATIONS DU FSF 179

Les informations des parties suivantes font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes :

- *4.2.5.1 Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis ;*
- *4.2.5.2 La direction des Risques de Natixis ;*
- *4.2.5.3 Risques de crédit (uniquement pour les données mentionnées comme certifiées) ;*
- *4.2.5.4 Risques de marché (uniquement pour les données mentionnées comme certifiées) ;*
- *4.3 Risque de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel ;*
- *4.6 Risques assurances ;*
- *4.7 Expositions sensibles selon les recommandations du Forum de Stabilité Financière.*

4.1 Facteurs de risques

Natixis exerce son activité dans un environnement générant des risques, dont certains qu'elle ne peut pas contrôler. Certains de ces risques auxquels Natixis est exposée sont identifiés ci-dessous, étant souligné qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive sur l'ensemble des risques de Natixis pris dans le cadre de son activité ou en considération de son environnement. Les risques présentés ci-dessous, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés aujourd'hui comme non significatifs par Natixis, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats. L'ampleur et l'impact que ces risques pourraient avoir sur les résultats et le patrimoine de Natixis, ainsi que l'organisation et la maîtrise de ces risques sont plus amplement décrits dans la suite du chapitre [4] « Gestion des risques ».

Les expositions sensibles de Natixis, conformément aux recommandations du Forum de stabilité financière, sont détaillées dans la partie [4.7].

4.1.1 RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS MACRO-ÉCONOMIQUES ET À LA CRISE FINANCIÈRE

Des conditions de marché ou économiques défavorables et le renforcement des exigences réglementaires peuvent peser sur le Produit Net Bancaire, la rentabilité et la situation financière de Natixis

Les activités de Natixis sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et, de manière générale, à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde.

Au cours de l'année 2011, l'accentuation de la crise de la dette des États, à commencer par celle des souverains des pays « périphériques » européens, a fortement marqué l'environnement économique dans lequel évolue Natixis. Le traitement de cette crise et ses répercussions peuvent entraîner des perturbations majeures aussi bien en termes de crédit que de volatilité des marchés. En outre, cette crise de défiance pourrait également continuer à avoir des impacts sur les conditions de refinancement de la banque comme sur la liquidité des actifs financiers qu'elle détient.

En dehors de cette crise des dettes souveraines européennes qui demeure l'événement économique majeur de l'année 2011, les marchés financiers (et bancaires) ont été également touchés par d'autres phénomènes significatifs, souvent liés à des événements politiques, tels les révolutions en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, mais aussi la catastrophe de Fukushima, la perte du Triple-A des États-Unis et les débats politiques sur l'augmentation du plafond de la dette fédérale américaine.

Les perspectives économiques mondiales demeurant incertaines à court et moyen terme, une poursuite de la dégradation économique générale tant en France que dans le reste du monde pourrait également avoir des répercussions à la fois en ce qui concerne le coût du risque et la dégradation de la solvabilité.

En raison des avancées politiques dans la zone euro, les banques centrales pourraient décider à tout moment, avec ou sans concertation préalable, de modifier leur politique monétaire et d'ajuster leur politique en matière d'accès à la liquidité, ce qui pourrait entraîner un tarissement potentiellement brutal de la liquidité sur ces marchés et de manière générale dans l'économie. Dans ce contexte, de telles évolutions pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement dans lequel évoluent les établissements financiers, et en conséquence avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats de Natixis.

Natixis a subi des pertes importantes ces dernières années, et pourrait continuer à subir des pertes, sur son portefeuille d'actifs touchés par la crise financière (actifs de la GAPC). Le portefeuille de crédit de la GAPC bénéficiant aujourd'hui à 85 % de la Garantie donnée par BPCE et décrite au chapitre [1] du présent document de référence, le risque de perte porte désormais sur un volume d'actifs réduit. Pour de plus amples informations sur la GAPC et ses actifs, il convient de se reporter à la partie [1.5] « GAPC ».

D'une manière générale, des perturbations fortes de la conjoncture économique pourraient affecter de manière défavorable les résultats et la situation financière de Natixis.

En réponse à la crise financière, les gouvernements (y compris des États où sont implantées les entités de Natixis) ont adopté ou sont en train de soumettre au processus parlementaire un certain nombre de mesures réglementaires qui sont des changements majeurs par rapport au cadre actuel (réglementation Bâle 3 (CRD 4), réglementation Solvabilité 2, Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, Foreign Account Tax Compliance Act, Infrastructures de marché européennes (EMIR), MIFID 2, rapport Vickers…). D'autres sont encore à l'étude notamment pour les établissements à caractère systémique. L'analyse et l'interprétation de ces mesures, qui émanent de sources diverses, peuvent engendrer de nouvelles contraintes pour Natixis en vue de se mettre en conformité avec l'ensemble de ces textes.

La mise en place et le respect de ces mesures pourraient entraîner :

- un accroissement des exigences en matière de fonds propres et de liquidité ;
- une augmentation structurelle des coûts de refinancement ;
- une augmentation de certains coûts pour Natixis (mise en conformité…) ;
- une évolution de la législation fiscale dans des États où sont implantées les entités de Natixis.

L'ampleur de ces mesures (en particulier celles qui sont encore à l'étude ou non finalisées) et leur impact sur la situation des marchés financiers en général, et de Natixis en particulier, sont encore difficiles à déterminer précisément à ce jour.

En outre, un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par des gouvernements (mesures de soutien), des banques centrales (abaissement des taux directeurs) et des régulateurs afin de remédier à la crise financière, de stabiliser les marchés financiers et de soutenir les institutions financières ont été récemment ou pourraient bientôt être suspendues ou interrompues, ce qui, dans un contexte d'incertitude sur la croissance, pourrait avoir un effet défavorable sur les conditions d'activité des établissements financiers.

Enfin, les éventuelles réformes de structure du secteur bancaire dans certains pays (séparation de la banque de détail et des activités de banque de financement et d'investissement…) représentent des facteurs potentiels d'instabilité pour les établissements bancaires.

4.1.2 RISQUES LIÉS AUX LIENS AVEC BPCE ET LES RÉSEAUX BANQUE POPULAIRE ET CAISSE D'EPARGNE

L'actionnaire principal de Natixis a une influence significative sur certaines décisions sociales

L'actionnaire principal de Natixis, BPCE, détient 72,26 % du capital (et 72,38 % des droits de vote) de Natixis au 31 décembre 2011. BPCE est par conséquent en position d'exercer une influence significative sur la nomination des mandataires sociaux et dirigeants de Natixis ainsi que sur toute autre décision sociale nécessitant l'approbation des actionnaires. Il est possible que les intérêts de BPCE concernant ces décisions soient différents des intérêts des autres actionnaires de Natixis.

Les politiques et procédures de gestion des risques au sein de Natixis sont soumises à l'approbation et au contrôle de BPCE

BPCE, en qualité d'organe central, est tenu de veiller au respect, par l'ensemble du Groupe BPCE auquel appartient Natixis, des réglementations applicables au secteur bancaire en vigueur en France dans des domaines tels que les exigences en matière d'adéquation des fonds propres et la gestion des risques. Par conséquent, BPCE a été doté de droits d'approbation significatifs sur des aspects importants des politiques de gestion des risques de Natixis. En particulier, BPCE a le pouvoir d'approuver la nomination ou la révocation du directeur des Risques de Natixis, ainsi que certains des aspects de gestion des risques tels que l'approbation de plafonds de crédit et la classification en créances douteuses de prêts octroyés à des clients communs à Natixis et au Groupe BPCE. Pour de plus amples informations sur les politiques et procédures de gestion des risques chez Natixis, il convient de se reporter à la partie [3.6.4] « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne ». Les intérêts de BPCE (pour le compte du Groupe BPCE) concernant la gestion des risques peuvent être différents de ceux de Natixis.

Refinancement de Natixis par l'intermédiaire de BPCE

Depuis la création de BPCE, le refinancement de Natixis sur le moyen et le long terme est effectué au niveau du Groupe BPCE par l'intermédiaire de BPCE S.A. Il se pourrait que les conditions de marché se détériorent à l'avenir et que BPCE, qui se finance entre autres sur des marchés internationaux de la dette, rencontre des difficultés à émettre dans des conditions raisonnables ces instruments.

Natixis dépend en partie des performances des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne

Les résultats de Natixis dépendent en partie des performances des réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne à la fois au travers des services fournis à leur clientèle et au travers de la quote-part de résultat net liée à la détention de 20 % dans le capital de chacune des Banques Populaires et Caisses d'Epargne, sous la forme de certificats coopératifs d'investissement (« CCI ») émis par chacune de ces entités. Pour de plus amples détails sur les relations contractuelles afférentes à ces sujets, se référer à la partie [1.4.5] « Présentation de Natixis – Contrats Importants ».

Natixis n'a pas de droit de vote attaché aux certificats coopératifs d'investissement représentant 20 % du capital des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne

Comme indiqué ci-dessus, Natixis détient 20 % du capital des Banques Populaires et du capital des Caisses d'Epargne, sous la forme de CCI. Ces CCI sont des titres sans droit de vote, avec des droits différents de ceux attachés aux parts sociales émises par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne. Même si Natixis a le droit de participer aux assemblées des sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, elle ne peut néanmoins pas prendre part au vote lors de ces assemblées et n'a pas de contrôle sur les décisions nécessitant l'approbation des sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

Toutefois, Natixis a une influence notable sur les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne en raison de certains droits qui lui ont été conférés au titre notamment des accords conclus lors de l'acquisition par Natixis de ces CCI.

Natixis ne peut pas librement céder, et pourrait dans certaines hypothèses être contrainte à revendre, sa participation de 20 % dans le capital des Banques Populaires ou des Caisses d'Epargne

PROCÉDURE D'AGRÉMENT

En application des accords conclus lors de l'acquisition des CCI, Natixis ne peut céder tout ou partie de sa participation de 20 % dans les Banques Populaires qu'avec le consentement préalable du conseil d'administration de la Banque Populaire concernée et tout ou partie de sa participation de 20 % dans les Caisses d'Epargne qu'avec l'accord préalable de BPCE. En cas de refus, la Banque Populaire concernée aura l'obligation de racheter à Natixis la participation concernée à un prix qui sera déterminé en tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, et en respectant les méthodes de valorisation employées pour calculer cette participation lors de son acquisition par Natixis. Ce prix de rachat pourrait ainsi être différent du prix que Natixis aurait obtenu de l'acquéreur proposé. De plus, la simple existence du droit d'agrément pourrait rendre difficile la cession par Natixis de ces participations.

RACHAT FORCÉ

En outre, si BPCE cessait de contrôler Natixis, ou encore si certaines évolutions législatives ou réglementaires ou d'autres événements survenaient (pour de plus amples informations sur les événements de nature à déclencher ce rachat forcé, il convient de se reporter à la partie [1.4.5] « Présentation de Natixis – Contrats Importants »), les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne ou BPCE, selon le cas, auraient également le droit de racheter à Natixis sa participation de 20 % à un prix qui sera déterminé en tenant compte notamment de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, et en respectant les méthodes de valorisation employées pour évaluer cette participation lors de son acquisition par Natixis. Le prix de rachat pourrait ainsi être différent du prix que Natixis aurait obtenu dans le cadre d'une vente à un tiers non affilié.

En cas de mise en œuvre de ces rachats de participations dans le cadre de la procédure d'agrément ou de rachat forcé, Natixis n'aurait plus d'intérêt économique dans les résultats de la ou des Banques Populaires ou Caisses d'Epargne concernées, et sa capacité à vendre des produits et des services à travers la ou les Banques Populaires ou Caisses d'Epargne concernées pourrait en être affectée.

Pour de plus amples détails sur les relations contractuelles afférentes à ces sujets, se référer à la partie [1.4.5] « Présentation de Natixis – Contrats importants ».

Natixis est tenue de maintenir sa participation dans le capital de chacune des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne à hauteur de 20 %

En application des accords conclus lors de l'acquisition des CCI, Natixis est tenue de maintenir sa participation dans le capital de chacune des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne à hauteur de 20 %. Par conséquent, lors de toute émission de parts sociales de nature à diluer la participation de Natixis, Natixis doit souscrire des CCI supplémentaires de manière à maintenir sa participation à 20 %. Pour de plus amples détails sur les relations contractuelles afférentes à ces sujets, se référer à la partie [1.4.5] « Présentation de Natixis – Contrats importants ».

4.1.3 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE NATIXIS ET AU SECTEUR BANCAIRE

Natixis est exposée à plusieurs catégories de risques inhérents aux activités bancaires

Il existe cinq grandes catégories de risques (risque de crédit, risque de marché, de liquidité et de financement, risque opérationnel et risque d'assurance) inhérents aux activités de Natixis qui sont résumées ci-dessous et décrites plus amplement dans la partie « Gestion des risques », reproduit aux parties [4.2.5 à 4.3 et 4.6] et dans le Rapport du président, reproduit à la partie [3.6.4] « Rapport du président du conseil sur le contrôle interne » (le « Rapport du président ») (s'agissant en particulier de l'ampleur et l'impact que ces risques pourraient avoir sur les résultats et le patrimoine de Natixis, ainsi que l'organisation et la maîtrise de ces risques). Par ailleurs, le nombre croissant de nouvelles réglementations dans des États où sont implantées des entités de Natixis, sont des facteurs de risque liés à l'activité de Natixis.

RISQUE DE CRÉDIT (POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS SE REPORTER AUX PARTIES [4.2.5.3] DU CHAPITRE [4] ET [3.6.4] DU CHAPITRE [3]).

RISQUE DE MARCHÉ, DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Risque de marché (pour de plus amples détails se reporter aux parties [4.2.5.4] et [3.6.4]).

Risque de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel (pour de plus amples détails se reporter aux parties [4.3] et [3.6.4]).

RISQUES OPÉRATIONNELS (POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS, SE REPORTER AUX PARTIES [4.2.5.5] ET [3.6.4]).

RISQUE D'ASSURANCE (POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS, SE REPORTER À LA PARTIE [4.6]).

4.1.4 AUTRES RISQUES

Nouvelle stratégie

Depuis le second semestre 2009, Natixis a mis en œuvre une nouvelle stratégie visant à simplifier et clarifier sa gouvernance, accroître les synergies avec les réseaux de détail, renforcer l'intégration des équipes et la « priorité client », et améliorer le mode de fonctionnement des fonctions support. Même si Natixis estime que ces orientations stratégiques lui procurent de nombreuses opportunités, la banque continuera à faire face à des incertitudes compte tenu de la conjoncture actuelle de l'environnement mondial, et aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs de cette stratégie.

Si Natixis décidait de céder certaines de ses activités, le prix de cession pourrait s'avérer inférieur aux attentes, et Natixis pourrait devoir continuer à assumer des risques significatifs issus de ces activités en raison des garanties de passif ou indemnités qu'elle pourrait devoir consentir aux acheteurs concernés.

La capacité de Natixis à attirer et retenir des salariés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance

Les salariés de Natixis constituent une ressource des plus importantes et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des services financiers. Les résultats de Natixis dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux salariés et à retenir et motiver ses employés actuels.

Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers de Natixis, ce qui pourrait à l'avenir l'exposer à des pertes non anticipées

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, Natixis doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions relatives aux prêts et créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les valeurs retenues pour ces éléments par Natixis s'avéraient significativement inexactes, notamment en cas de mouvements de marchés, importants ou imprévus, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, Natixis s'exposerait, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

Les revenus tirés par Natixis des activités de courtage et autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés

Un repli des marchés est susceptible de se traduire par une baisse du volume de transactions que Natixis exécute pour ses clients et en tant qu'opérateur de marché, et par conséquent, par une diminution du Produit Net Bancaire de ces activités. Par ailleurs, les commissions de gestion que Natixis facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des retraits réduirait les revenus issus des activités de Gestion d'actifs et de Gestion privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance de l'activité de Gestion d'actifs de Natixis peut avoir pour conséquence une diminution des actifs gérés (notamment par des rachats des fonds communs de placement) et des commissions, primes et autres rémunérations de gestion perçues par Natixis.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre, Natixis peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives

Les politiques et procédures de gestion des risques de Natixis pourraient ne pas être efficaces quant à la limitation de son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, y compris aux risques que Natixis n'a pas su identifier ou anticiper. Les procédures et stratégies de gestion des risques utilisées par Natixis ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective du risque dans toutes les

configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Natixis n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Natixis utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, Natixis procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations. Les outils et indicateurs utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que Natixis n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou en raison de mouvements de marché inattendus et sans précédent. Ceci diminuerait la capacité de Natixis à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies par Natixis pourraient s'avérer nettement supérieures à celles prévisibles au vu de la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de Natixis n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi Natixis à des pertes significatives et imprévues. En outre, quand bien même aucun fait important n'a à ce jour été identifié à cet égard, les systèmes de gestion du risque sont soumis au risque de défaut opérationnel, y compris la fraude. *(Se reporter à la partie [4.2.5.5] « Gestion des risques » pour un exposé plus détaillé des politiques, procédures et méthodes utilisées par Natixis pour identifier, contrôler et gérer ses risques).*

Les stratégies de couverture mises en place par Natixis n'écartent pas tout risque de perte

Natixis pourrait subir des pertes si l'un des différents instruments ou stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inefficace. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si Natixis détient une position longue sur un actif, elle pourrait couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont l'évolution a par le passé permis de neutraliser l'évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché, voire entraînent une amplification des risques. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de certaines couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Natixis.

Natixis pourrait rencontrer des difficultés pour identifier, mettre en œuvre et intégrer sa politique dans le cadre d'acquisitions ou de joint-ventures

Même si la croissance externe ne constitue pas la composante majeure de sa stratégie actuelle, Natixis pourrait néanmoins réfléchir à des opportunités de croissance externe ou de partenariat. Bien que Natixis prévoie de procéder à une analyse approfondie des sociétés qu'elle acquerra ou des joint-ventures auxquelles elle participera, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, Natixis peut avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise ou de la joint-venture peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou encore l'opération peut engendrer des coûts plus élevés que prévu. Natixis peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité ou d'une joint-venture est susceptible d'obérer significativement la rentabilité de Natixis. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ses collaborateurs, Natixis se verrait contrainte de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité. Dans le cas de joint-ventures, Natixis est exposée à des risques supplémentaires et des incertitudes en ce qu'elle pourrait dépendre des systèmes, contrôles et personnes qui ne sont pas sous son contrôle et peut, à ce titre, engager sa responsabilité, subir des pertes ou des atteintes à sa réputation. De plus, des conflits ou désaccords entre Natixis et ses associés au sein de la joint-venture peuvent avoir un impact négatif sur les avantages recherchés par la joint-venture.

Une intensification de la concurrence, à la fois en France, premier marché de Natixis, et à l'étranger, pourrait peser sur le Produit Net Bancaire et la rentabilité

Les principaux métiers de Natixis sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée. La consolidation, à la fois sous la forme de fusions et d'acquisitions et par le biais d'alliances et de coopération, accroît la concurrence. En effet, la consolidation a créé un nombre d'entreprises qui, à l'instar de Natixis, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services. Natixis est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des opérations, les produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si Natixis ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres principaux marchés en proposant une gamme de produits et de services à la fois attractifs et rentables, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans tout ou partie de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie globale ou de l'environnement économique dans lequel se situent les principaux marchés de Natixis est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de Natixis et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées

technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux institutions non-dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services de Natixis ou affecter la part de marché de Natixis.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur Natixis

La capacité de Natixis à effectuer ses opérations pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. Natixis est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions, exposant ainsi Natixis à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de Natixis venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Natixis ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Natixis au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de Natixis.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité des actifs et rendre plus difficile leur cession. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives

Dans certains des métiers de Natixis, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait Natixis à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai concernant les actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte-tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, Natixis pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

4.2 Pilier III

4.2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE DE BÂLE 2

Instaurée en 1988 par le comité de Bâle sur la supervision bancaire (Bâle 2), la surveillance réglementaire des fonds propres des établissements de crédit s'appuie sur trois piliers qui forment un tout indissociable :

4.2.1.1 Pilier I

Le pilier I définit les exigences minimales de fonds propres. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure par des méthodes standardisées ou, avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (autorité de tutelle nationale), en s'appuyant sur ses modèles internes.

4.2.1.2 Pilier II

Il régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le pilier I.

Il comporte :

- l'analyse par la banque de l'ensemble de ses risques, y compris ceux déjà couverts par le pilier I ;
- le calcul par la banque de ses besoins de fonds propres au titre du capital économique ;
- la confrontation par le contrôleur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par la banque, en vue d'adapter son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée.

Ainsi, les activités de Natixis sont encadrées par un dispositif de limites pays permettant d'encadrer la diversification géographique des activités. Ce dispositif mis en place depuis plusieurs années sur les pays émergents, a été étendu en 2011 aux pays développés.

Natixis a également renforcé son dispositif de surveillance en adoptant des politiques de risques pour les principaux métiers/secteurs de la Banque. Ces politiques de risque définissent notamment des enveloppes en montant de risques.

Des stress scénarios macro-économiques sont aussi simulés régulièrement sur l'ensemble du portefeuille afin d'examiner leurs conséquences en terme de solvabilité de la Banque.

4.2.1.3 Pilier III

Le pilier III a comme objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

4.2.2 CHAMP D'APPLICATION

Natixis est soumise à une obligation de reporting réglementaire consolidé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. À cet effet, le pilier III est établi sur base consolidée.

Le périmètre de consolidation prudentiel est établi sur la base du périmètre de consolidation statutaire. La principale différence entre ces deux périmètres porte sur la méthode de consolidation des sociétés d'assurance qui sont consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel, quelle que soit la méthode de consolidation statutaire.

Les sociétés d'assurance mises en équivalence dans le cadre du périmètre de consolidation prudentielle sont les suivantes :

- Coface (activités d'assurance) ;
- Natixis Assurances ;
- Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions.

L'entité EDF Investment Group est intégrée proportionnellement (à hauteur d'un pourcentage de détention de 7 %).

4.2.3 RATIO DE SOLVABILITÉ

L'arrêté en date du 20 février 2007 (modifié par les arrêtés du 19 octobre 2007, du 11 septembre 2008, du 29 octobre 2009, du 25 août 2010 et du 13 décembre 2010), transpose en France la Directive européenne CRD (Capital Requirements Directive) et met en œuvre la réforme « Bâle 2 ». Il a défini les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ». Il a été modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011, transposant la nouvelle directive CRD3, qui a introduit de nouvelles dispositions pour le calcul des exigences au titre du risque de marché et des titrisations.

Natixis applique ces directives à la gestion de ses risques et fonds propres.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2007, les expositions au risque de crédit peuvent être mesurées selon deux approches :

- l'approche « Standard » qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche « Notations Internes » (IRB – Internal Ratings Based) fondée sur le système de notations internes de l'établissement financier qui se décline en deux catégories :
  - IRBF « Notations Internes Fondation » pour laquelle les établissements utilisent uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
  - IRBA « Notations Internes Avancées » selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

4.2.4 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Ils sont ordonnancés en trois catégories : les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres sur complémentaires, catégories dans lesquelles sont effectuées des déductions par rapport aux données issues de la consolidation statutaire.

Les critères de ventilation dans les catégories sont définis par le degré décroissant de solidité et de stabilité, la durée et le degré de subordination.

4.2.4.1 Fonds propres de base (Tier 1)

LE NOYAU DUR ET DÉDUCTIONS

- Capital ;
- réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes latents ou différés ;

Les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrées en capitaux propres et retraitées de la manière suivante :

- pour les instruments de capitaux propres, les plus-values latentes nettes sont déduites des fonds propres de base nets du montant de l'impôt déjà déduit. Elles sont reprises avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 %. Les moins-values latentes nettes, quant à elles, ne sont pas retraitées,
- les plus ou moins-values latentes enregistrées directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie sont neutralisées,
- pour les autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes ou les prêts et créances, les plus ou moins-values latentes sont également neutralisées,
- les pertes de valeur sur tout actif disponible à la vente enregistrées en compte de résultat ne sont pas retraitées ;

- primes d'émission ou de fusion ;
- report à nouveau ;
- résultat net part du groupe, sous déduction d'une estimation de la part de ce résultat devant donner lieu à une distribution de dividende en numéraire.

Les déductions sont les suivantes :

- les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable ;
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
- les plus ou moins-values latentes de risque de crédit sur soi-même.

AUTRES FONDS PROPRES DE BASE

- Les intérêts minoritaires incluent les quotes-parts d'intérêts minoritaires dans les participations détenues par Natixis.

TITRES HYBRIDES

Ils comprennent des instruments de fonds propres à caractère non innovant ou innovant caractérisés, pour ceux à caractère innovant, par une progressivité de la rémunération. Ils sont soumis à des limites par rapport au total des fonds propres de base.

4.2.4.2 Fonds propres complémentaires (Tier 2)

- Fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés (titres subordonnés à durée indéterminée) ;
- Fonds propres relevant des conditions de l'article 4d du Règlement n° 90-02 du comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres (titres subordonnés remboursables) ;
- Instruments de capitaux propres : plus-values latentes nettes reprises avant impôt en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- Différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives et les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes.

4.2.4.3 Fonds propres sur complémentaires (Tier 3)

Les fonds propres sur complémentaires correspondent aux dettes subordonnées à plus de cinq ans et sont destinés à la couverture du seul risque de marché. Natixis n'est pas concernée par ces instruments.

4.2.4.4 Déductions

Elles comprennent :

- les participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres ;
- les positions de titrisation dont la note est inférieure à BB- ;
- les montants des pertes attendues pour les expositions sur actions ;
- différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Elles sont réparties pour 50 % dans les fonds propres de base et pour l'autre moitié dans les fonds propres complémentaires.

Depuis le 31 décembre 2010 et en accord avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel, les participations détenues par Natixis dans les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires, sous forme de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), ne sont plus déduites des fonds propres, mais sont reprises dans les risques pondérés. Pour de plus amples détails sur les CCI, il convient de se reporter à la partie [1.4.5] « Présentation de Natixis – Contrats importants ».

4.2.4.5 Fonds propres et ratios réglementaires

CAPITAL SOCIAL

Le capital social, d'un montant de 4 931 753 420,80 euros au 31 décembre 2011 (soit 3 082 345 888 actions de 1,60 euro de nominal) contre 4 653 020 308,80 euros au 31 décembre 2010, a augmenté sous l'effet du versement du dividende en actions.

FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Les fonds propres et les risques pondérés sont calculés en application de l'arrêté du 20 février 2007, modifié par les arrêtés du 19 octobre 2007, du 11 septembre 2008, du 29 octobre 2009, du 25 août 2010, du 29 décembre 2010 et du 23 novembre 2011, relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit mettant en œuvre les réformes « Bâle 2 » et « Bâle 2.5 – CRD3 ».

Le périmètre de consolidation prudentielle est établi sur base du périmètre de consolidation statutaire avec mise en équivalence des sociétés d'assurance Coface (activités d'assurances), Natixis Assurances et Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

L'entité EDF Investment Group est intégrée proportionnellement à hauteur d'un pourcentage de détention de 7 %.

La principale participation faisant l'objet d'une déduction des fonds propres, pour 0,35 milliard d'euros, est la participation détenue dans CACEIS.

CFDI est la seule filiale de Natixis assujettie aux ratios de gestion (solvabilité, grands risques, suivi des participations) à titre individuel. Natixis S.A. et les autres filiales françaises ayant le statut d'établissements de crédit ne sont pas assujetties sur base individuelle par autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

Les fonds propres prudentiels s'établissent comme suit pour les arrêtés considérés (toutes données après impact de la garantie financière accordée par BPCE) :

(en milliards d'euros)	31/12/11	31/12/10	Variations
Capitaux propres comptables	20,7	20,9	(0,3)
Retraitements, dont :			
• Prévision de dividendes	(0,3)	(0,2)	(0,1)
• Reclassement des hybrides et filtrage de la juste valeur	(4,3)	(5,1)	0,8
• Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	(3,7)	(3,6)	(0,1)
• Autres retraitements prudentiels	0,5	0,5	0,0
Déductions des fonds propres de base	(0,7)	(0,8)	0,1
Fonds propres Core Tier 1	**12,1**	**11,7**	**0,4**
Hybrides	4,2	5,1	(0,8)
Fonds propres Tier 1 Bâle 2	**16,4**	**16,8**	**(0,4)**
Fonds propres complémentaires	6,3	7,3	(1,0)
Déduction des fonds propres complémentaires	(0,7)	(0,8)	0,1
FONDS PROPRES TOTAUX	**22,0**	**23,3**	**(1,3)**

Les fonds propres Core Tier 1, s'établissent à 12,1 milliards d'euros au 31 décembre 2011, en hausse de 0,4 milliard d'euros sur l'exercice.

La baisse des capitaux propres comptables, à 20,7 milliards d'euros, résulte principalement du remboursement de Titres Super Subordonnées (TSS) pour - 0,8 milliard d'euros et de la hausse des pertes latentes et différées (- 0,7 milliard d'euros au titre de la variation des réserves recyclables sur CCI, actifs disponibles à la vente et dérivés de couverture des flux de trésorerie, évolution filtrée en partie dans les fonds propres prudentiels). Ces éléments sont en grande partie compensés par le résultat de l'année pour 1,3 milliard d'euros net de rémunération des TSS et l'impact de la hausse du dollar sur l'écart de conversion et sur les TSS (+ 0,1 milliard d'euros).

Les fonds propres Core Tier 1 intègrent une prévision de distribution de dividende en numéraire au titre de 2011 de 0,3 milliard d'euros (soit 10 centimes par action). Ils bénéficient de la hausse des filtres prudentiels sur pertes latentes et différées hors CCI (+ 0,1 milliard d'euros), de la croissance des intérêts minoritaires (augmentation de capital de BP Développement, + 0,1 milliard d'euros) et des titrisations déduites (+ 0,1 milliard d'euros), en partie compensée par la hausse du filtre prudentiel sur la valorisation du risque de crédit propre (0,2 milliard d'euros). Les autres retraitements et déductions prudentiels ne varient pas significativement.

Outre les éléments ci-dessus, la baisse des fonds propres Tier 1 résulte principalement du remboursement de TSS pour - 0,8 milliard d'euros.

Les fonds propres complémentaires sont en réduction sous l'effet du remboursement anticipé de deux émissions de TSR non compatibles avec les futures règles Bâle III (- 1,2 milliard d'euros) et de l'amortissement réglementaire des lignes proches de l'échéance. Ces effets sont partiellement compensés par une augmentation de l'écart favorable entre les provisions et les pertes attendues (+ 0,4 milliard d'euros) et par la réduction des titrisations déduites.

Les risques pondérés, à 145,6 milliards d'euros après effet de la garantie financière accordée par BPCE (soit 8,4 milliards d'euros, en réduction de 0,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2010) sont en baisse sur l'exercice de 2,3 milliards d'euros.

(en milliards d'euros)	31/12/11	31/12/10	Variations
Risques de crédit	85,2	94,0	(8,8)
CCI	37,7	38,3	(0,5)
Risques de marché	14,4	9,8	4,6
Risques opérationnels	8,2	5,8	2,4
TOTAL RISQUES PONDÉRÉS	**145,6**	**147,9**	**(2,3)**

L'évolution des risques de crédit de - 8,8 milliards d'euros sur l'exercice résulte principalement des facteurs suivants :`

- l'amélioration de la qualité du portefeuille (baisse des PD et LGD) ;
- la baisse des encours qui résulte notamment d'une stratégie de réduction des expositions ;
- et un affinement des méthodologies (meilleure prise en compte des garanties reçues).

Les risques pondérés sur les CCI baissent de 0,5 milliard d'euros sous l'effet de la baisse des réserves recyclables (- 2,6 milliards d'euros), compensé par les augmentations de capital des Caisses et des Banques (+ 0,6 milliard d'euros) et la capitalisation des résultats non distribués (+ 1,4 milliard d'euros).

Les risques de marché augmentent de 4,6 milliards d'euros, principalement du fait de l'entrée en vigueur de la réforme « Bâle 2.5 - CRD3 » (+ 6,2 milliards d'euros), en partie compensée par la réduction des positions.

Les risques opérationnels augmentent de 2,4 milliards d'euros par la substitution du PNB de l'exercice 2011 à celui de 2008, le calcul standard retenant la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

Le ratio des fonds propres de base Core Tier 1 progresse de 7,9 % au 31 décembre 2010 à 8,3 % au 31 décembre 2011, le ratio Tier 1 s'établissant à 11,3 % au 31 décembre 2011 contre 11,4 % fin décembre 2010.

En intégrant l'impact de l'opération P3CI, dont la mise en œuvre effective est intervenue le 6 janvier 2012, le ratio Core Tier 1 est de 10,2 % au 31 décembre 2011.

(en millions d'euros)	31/12/11	31/12/10
Exigences de fonds propres	**11 649**	**11 832**
Exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, risque de contrepartie et risque de dilution	**9 838**	**10 583**
Risque de crédit – Approche standard	**1 045**	**1 218**
Administrations centrales et banques centrales		
Établissements	84	38
Entreprises	616	697
Clientèle de détail	204	169
Actions	109	115
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	9	15
Dont valeur actuelle de la valeur résiduelle en risque des contrats de location financement	9	15
Positions de titrisation	23	184
Risque de crédit – Approche notations internes	**8 793**	**9 365**
Administrations centrales et banques centrales	30	14
Établissements	560	587
Entreprises	4 267	4 542
Clientèle de détail	27	33
Actions	3 566	3 645
Positions de titrisation	114	100
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	229	444
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché et règlement livraison	**1 154**	**784**
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	**657**	**465**

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Un calcul du besoin en fonds propres économiques est mis en œuvre et couvre les quatre domaines de risques : crédit, marché (trading, ALM, portefeuilles de placement, private equity…), opérationnel et business.

Le besoin en fonds propres économiques est comparé à l'exigence en fonds propres réglementaires et aux capitaux propres dont disposerait Natixis en cas de crise.

LES AUTRES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Une nouvelle réglementation relative au risque de liquidité est entrée en vigueur au 30 juin 2010 (arrêté du 5 mai 2009). Notamment le coefficient de liquidité permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même maturité. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Calculé sur base sociale, ce coefficient doit réglementairement être supérieur à 100 %. Le ratio de Natixis s'élevait à 122 % au 31 décembre 2011.

La réglementation relative au contrôle des grands risques a été revue au 31 décembre 2010 (règlement n° 93-05 modifié par l'arrêté du 25 août 2010). Elle a pour objet d'éviter une concentration excessive des risques sur un même ensemble de contreparties liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient également des difficultés de financement ou de remboursement. La norme est basée sur une obligation permanente : l'ensemble des risques sur un même bénéficiaire ne peut excéder 25 % des fonds propres de l'établissement. Cette norme a été respectée par Natixis sur l'exercice 2011.

4.2.5 LA GESTION DES RISQUES

4.2.5.1 Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance établis par son organe central actionnaire, BPCE.

Il repose sur trois niveaux de contrôle coordonnés entre eux :

- l'autocontrôle assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie : les métiers sont responsables des risques qu'ils génèrent au travers de leurs opérations, et cela jusqu'à leur échéance. Les contrôles dits de premier niveau sont effectués, selon les situations et

activités, soit par les opérateurs eux-mêmes, soit par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable et le cas échéant conjointement ;

- le contrôle de deuxième niveau (au sens de l'article 6-a du Règlement CRBF n° 97-02) assuré par des entités indépendantes des directions opérationnelles et dédiées exclusivement à cette fonction ;
- le contrôle de troisième niveau dit périodique assuré par l'Inspection générale.

Le dispositif de contrôle est structuré en filières mondiales qui s'intègrent dans celles définies par le Groupe BPCE.

Le contrôle permanent est assuré par la direction des Risques et la direction de la Conformité, la gouvernance du dispositif de contrôle étant placée sous la responsabilité du directeur général et du conseil d'administration de Natixis, ce dernier prenant appui sur le comité d'audit dans l'exercice de ses missions.

4.2.5.2 La direction des Risques de Natixis

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

La filière Risques réorganisée au cours de l'été 2010 se caractérise par un fort degré d'intégration, des circuits de décision courts et une transversalité assurée par des équipes dédiées, au travers notamment du département des Risques consolidés en charge d'une approche transversale et exhaustive des risques. Par ailleurs, un département des Risques épargne et services assure l'animation de la filière en ayant autorité sur les directeurs des Risques situés dans ces deux pôles.

Ses modalités de fonctionnement sont décrites dans la charte de la filière Risques.

La direction des Risques propose, pour validation par la direction générale, des politiques de risques établies en cohérence avec celles définies par le Groupe BPCE.

De même, elle soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- les processus de décision de prise de risque ;
- les schémas de délégations ;
- la mesure des risques ;
- la surveillance des risques.

Elle joue un rôle essentiel au sein d'une architecture de comités dont le comité faîtier est le comité des risques globaux de Natixis.

Elle participe au comité gestion Actif – Passif, dont l'animation et l'organisation relèvent de la direction de la Gestion financière.

Enfin, elle assure une communication régulière de ses travaux, analyses et constats aux organes exécutifs et délibérants de Natixis ainsi qu'au Groupe BPCE. Une fonction dédiée à la consolidation des risques produit une vision de synthèse au travers de tableaux de bord afin de rendre compte des risques encourus et de leur gestion.

Pour accomplir sa mission, la direction des Risques s'appuie sur un système d'information adapté aux activités exercées dans les métiers cœurs de Natixis dans lequel sont déclinées ses méthodologies de modélisation et de quantification définies par typologie de risque.

4.2.5.3 Risques de crédit

DÉFINITION

Le risque de crédit représente le risque de perte financière sur des créances de Natixis du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. L'évaluation de cette probabilité et de la récupération attendue dans ce cas sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit. Le débiteur peut être une banque, une société industrielle ou commerciale, un État et ses diverses entités, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le risque de crédit augmente pendant les périodes économiques incertaines, dans la mesure où ces conditions peuvent conduire à un niveau de défaut plus élevé.

Le risque de crédit concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant Natixis au risque de défaut de ses cocontractants, notamment ses activités de négociations d'instruments financiers sur les marchés de capitaux et ses opérations de règlement-livraison. Par exemple, le défaut d'une banque pourrait affecter Natixis directement et de manière significative à travers ses positions et ses relations commerciales avec ladite banque. Le risque de crédit existe également dans les activités d'Assurance-crédit et d'Affacturage de Natixis, bien que le risque se situe au niveau des clients du débiteur plutôt que du débiteur lui-même.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les politiques de risque sont déclinées par métier et définies en cohérence avec leurs objectifs de développement et leurs stratégies.

La gestion individuelle du risque de crédit s'effectue dans un cadre déterminé constitué par ces politiques de risques, les limites par pays et les règles de diversification unitaire des risques.

Les politiques de risques des principaux métiers ou filiales ont été validées en 2011 en comité des risques globaux. Elles sont adaptées au fil du temps et à la stratégie poursuivie.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'OCTROI ET DE GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Les processus de gestion et de mesure des risques de crédit en œuvre chez Natixis s'appuient sur :

- un processus de prise de risque normé et encadré par un système de délégations et de comités décisionnaires ;
- des analyses contradictoires indépendantes menées par la direction des Risques dans la revue des demandes d'octroi de concours ;

- des méthodologies et outils de notation fournissant une appréciation adaptée et homogène de la qualité des risques de contrepartie et permettant ainsi d'appréhender la probabilité de défaut à un an des contreparties et la perte en cas de défaut ;
- des systèmes d'information donnant une vue globale des encours et des limites.

MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Le système de notation interne fait partie intégrante de la maîtrise et de la surveillance du risque de crédit de Natixis. Il couvre l'ensemble des méthodes, procédés, outils et contrôles qui permettent l'évaluation de ce risque. Il prend en compte les paramètres fondamentaux que sont la probabilité de défaut à un an d'une contrepartie qui s'exprime par une note, et l'évaluation d'une perte en cas de défaut (LGD – Loss Given Default) qui s'exprime par un pourcentage.

Conformément aux exigences réglementaires, toute contrepartie du portefeuille bancaire, ainsi que l'exposition afférente, doivent faire l'objet d'une notation interne dès lors que la contrepartie :

- porte un encours ou une limite ;
- est garante d'un encours ;
- est émettrice de titres apportés en garantie d'engagements.

Le dispositif mis en œuvre s'appuie sur :

- un ensemble de méthodologies de notation interne spécifiques aux différentes classes bâloises, et cohérentes avec le profil de risques de Natixis ;
- un système d'information permettant d'assurer la gestion de la notation dans ses différentes étapes, de l'initiation de la notation jusqu'à la validation et l'historisation du processus complet ;
- des procédures et contrôles permettant d'inscrire la notation interne au cœur de la maîtrise des risques, de l'origine des opérations à l'analyse ex post des contreparties ayant fait défaut et des pertes sur les engagements concernés ;
- une révision périodique des méthodologies concernant la notation, la détermination des taux de LGD et les paramètres de risque sous-jacents.

S'agissant du risque pays, le dispositif repose sur la notation des souverains et sur la définition, pour chaque pays, d'une note qui plafonne celle que peut se voir octroyer une contrepartie non souveraine. Ces notes sont réexaminées annuellement, et plus souvent si la situation l'exige.

Depuis le 30 septembre 2010, Natixis est dotée de méthodes de notation interne spécifiques aux différentes classes d'actifs homologuées par l'ACP et respectant la méthode de notation interne Avancée (IRBA) pour noter les catégories d'exposition corporate, souverain, banque, financement spécialisé ainsi que sur une partie des crédits à la consommation.

L'élaboration de la notation repose sur deux approches : les approches à caractère statistique et celles fondées sur des méthodologies à dire d'expert.

Des programmes de backtesting et de suivi des performances sont mis en œuvre afin de s'assurer de la qualité et de la robustesse des modèles de notation et d'estimation des LGD et des échelles de probabilité de défaut ou grilles de LGD. Ils comprennent une analyse détaillée menée à partir de différents indicateurs tels que : différences de sévérité et de migration des notes avec les agences, défauts et pertes constatés et évolutions des notations avant défaut et des mesures de LGD, pouvoir prédictif des indicateurs des modèles statistiques.

Natixis vérifie l'adéquation des échelles de probabilités de défaut estimées aux taux réellement constatés au sein de son portefeuille. Les statistiques et les résultats des travaux effectués sont examinés dans le cadre de comités chargés d'assurer un suivi et de décider d'éventuelles mesures correctives et d'ajustement (enrichissement ou recalibrage des modèles, modification des échantillons de référence, etc...).

En complément des travaux quantitatifs sur les modèles, Natixis a mis en œuvre des normes et procédures ainsi que des contrôles périodiques réalisés à différents niveaux de la banque afin de veiller sur la qualité du dispositif de notation et de détermination des LGD. Dans le cadre de sa fonction de surveillance, la direction des Risques s'assure ainsi du respect des règles et des engagements pris dans sa démarche d'homologation IRBA, du bon fonctionnement des outils et processus concernés et de la qualité et de la cohérence des données. Elle anime des formations et assure une mission de support aux collaborateurs de la banque.

TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CRÉDIT

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Natixis recourt à plusieurs techniques d'atténuation de risques : contrats de compensation, garanties personnelles, garanties sur actifs ou achats de protection via des credit default swaps (CDS).

Les principes d'identification de mesure et de gestion des instruments de couverture du risque de crédit sont dictés par les préconisations de l'accord du comité de Bâle. L'éligibilité des garanties à une prise en compte de leur effet atténuateur du risque dans les calculs d'expositions au risque fait l'objet de procédures ad hoc. Des points de contrôles sont postés tout au long du processus allant de l'octroi d'une opération au suivi de l'exposition au risque de crédit, jusqu'au calcul des exigences en fonds propres qui en découlent (calculées majoritairement en approche IRBA depuis le 30 septembre 2010).

Ainsi, les sûretés et les contrats de compensation donnent lieu :

- à une analyse lors de l'octroi ou lors de la révision d'un dossier de crédit, de manière à appréhender la pertinence et l'amélioration de la qualité du risque apportées par l'instrument ou la garantie ;
- à des travaux de vérification, de traitement et de documentation s'appuyant sur le recours à des contrats standards ou validés par la direction juridique ;
- à des procédures d'enregistrement et de suivi dans les systèmes de gestion administrative et de risques.

De même, les fournisseurs de protection (via des garanties par signature ou des CDS) font l'objet d'un examen, d'une notation et d'un suivi, à l'instar de celui mené pour les débiteurs.

Des actions de réduction des engagements peuvent être mises en œuvre par le *Credit Portfolio Management* pour réduire le risque de concentration par contrepartie, secteur et zone géographique. Le risque de concentration est mesuré sur la base de méthodologies de type stress test (migration des notations en fonction de scénarios macro-économiques).

Natixis procède enfin à des achats de protection et à des opérations de titrisation synthétique afin de réduire tout ou partie de l'exposition au risque de crédit attachée à certains actifs par un transfert au marché de ce risque. Les actifs de crédits couverts par des CDS restent inscrits au bilan de Natixis, mais portent le risque de contrepartie des vendeurs de protections qui sont généralement des banques OCDE. Dans le cas d'opérations réalisées avec des tiers non bancaires, les transactions sont intégralement collatéralisées en cash.

Ces opérations sont soumises aux procédures de décision et de suivi s'appliquant aux transactions sur produits dérivés.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DES ENGAGEMENTS

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

La surveillance du risque de crédit s'appuie sur une responsabilisation des métiers et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques.

Le suivi au fil de l'eau du risque de contrepartie est assuré par les métiers et par la direction des Risques en contrôle de second niveau. Cette dernière communique chaque mois à la direction générale et au comité d'audit la synthèse de sa mission de surveillance.

Natixis encadre les risques liés aux positions de titrisation au travers de deux dispositifs. Le premier permet d'identifier quotidiennement l'ensemble des dégradations de rating sur les positions de titrisation du Groupe, déceler les risques potentiels associés et, le cas échéant, prendre toute décision adaptée. Le second reposant sur l'analyse des positions de titrisations selon des critères quantitatifs (rating, valorisation) et qualitatifs (analyse) permet la segmentation du portefeuille selon différents niveaux de risque. Les résultats de ces analyses font l'objet d'un reporting et d'une présentation trimestriels dans le cadre du comité watch list et provisions Groupe.

Par ailleurs, des suivis périodiques des politiques de risque sectorielles permettent de s'assurer du respect des enveloppes de risque allouées par le comité des risques globaux présidé par le directeur général.

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de Natixis.

Les limites encadrant les expositions pays (plafonds pays) sont examinées a minima annuellement et validées par le comité des risques globaux Natixis au regard de la situation et de la notation des pays concernés. En cas d'évolution marquée sur un pays, une analyse est présentée en comité des risques de crédit afin d'adapter le suivi et le dispositif.

En outre, les décisions du comité de crédit concernant des opérations présentant une exposition jugée significative au regard du montant, de la situation du pays concerné ou encore de la nature de l'opération sous revue s'appuient sur une analyse du risque pays.

Le comité mensuel des dépassements analyse les dépassements de limites préalablement définies, à partir d'indicateurs spécifiques (nombre, montant, durée, métier concerné…), examine les cas significatifs et suit leur régularisation.

Les dossiers présentant un niveau de risque dégradé sont détectés au fil de l'eau et signalés immédiatement à la direction des Risques et au métier concerné, conformément à la procédure des contreparties sous surveillance et de provisionnement sur base individuelle, ainsi qu'à la procédure d'alerte.

Leur mise sous surveillance (watch list) est alors étudiée et le cas échéant décidée par la direction des Risques ou le comité de crédit compétent selon le niveau d'exposition.

Les risques sensibles de la Banque de Financement et d'Investissement sont suivis par le département Restructuring et affaires spéciales (DRAS), qui intervient en tant que de besoin dans la gestion des dossiers difficiles. Le département Contentieux assure pour sa part le recouvrement des créances en gestion contentieuse.

Impact des stress scénarios

Des stress tests scénarios macro-économiques sont calculés régulièrement sur le périmètre Natixis afin d'évaluer le risque généré en cas d'évolution défavorable des données économiques et financières. Les résultats sont présentés sur une fréquence trimestrielle lors de chaque comité des risques globaux.

Par ailleurs, dans le cadre des stress tests organisés par le régulateur européen (European Banking Authority), Natixis a participé à différents exercices dont les résultats, pour le Groupe BPCE, ont été publiés.

Suivi des dossiers douteux et contentieux et dispositif de dépréciation

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES

Le comité watch list et provisions Natixis est organisé tous les trimestres et couvre l'ensemble des métiers de la banque (BFI, Épargne et SFS). Il examine tous les dossiers douteux sous surveillance dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement ou ajustement de la provision déjà constituée et détermine le niveau de provision nécessaire.

Ce comité organisé par la direction des Risques et présidé par le directeur général, réunit notamment les membres du comité de direction générale en charge des métiers, des Finances et Risques, le directeur des Risques et les responsables des filières concernées.

Il s'appuie sur une architecture de comités préparatoires co-pilotés par la direction des Risques et chaque métier de la banque.

DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel (*cf. note 5.3 des comptes consolidés présentés dans la partie [5.2] Comptes consolidés*) construites suivant trois axes :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel ;
- le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain, etc...).

Pour ces derniers, la recherche d'indices objectifs de dépréciation est menée à partir d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macro-économique propres au secteur ou au pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

EXPOSITION AUX RISQUES DE CRÉDIT

Valeurs exposées au risque par catégorie d'exposition et valeurs moyennes exposées au risque sur la période

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

(en millions d'euros)	Exposition brute	Valeurs exposées au risque		
Catégorie d'exposition	**Décembre 2011**	**Décembre 2011**	**Moyenne 2011[a]**	**Décembre 2010**
Entreprise	**177 559**	**133 415**	**130 511**	**132 836**
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	145 324	104 016	101 882	104 858
Financements spécialisés	25 294	22 928	22 744	23 321
PME traitées dans la catégorie entreprise	6 941	6 471	5 885	4 657
Banque	**88 129**	**84 316**	**77 908**	**74 081**
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	86 811	83 034	77 155	73 448
Autres établissements	1 318	1 282	753	633
Autres Actifs	**26 345**	**26 422**	**27 452**	**25 178**
Titrisation	**16 299**	**16 285**	**19 447**	**22 327**
Clientèle de détail	**14 612**	**5 258**	**5 268**	**5 214**
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	2 072	2 025	2 037	1 939
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	12 540	3 233	3 231	3 275
Souverain	**20 721**	**20 131**	**24 792**	**22 527**
Administrations centrales et banques centrales	20 721	20 131	24 792	22 527
Actions	**13 887**	**13 887**	**14 235**	**14 199**
TOTAL	**357 551**	**299 714**	**299 613**	**296 363**

(a) Les valeurs moyennes exposées au risque correspondent à la moyenne des quatre arrêtés trimestriels (données non auditées).

La hausse des valeurs exposées aux risques résulte d'une augmentation de l'exposition sur les « Établissements de crédit et entreprises d'investissement » due principalement aux placements à court terme auprès du Groupe BPCE, compensée par une diminution de l'exposition sur la « Titrisation » et les « Souverains ». La baisse des expositions « Titrisation » est liée à l'arrêt de certains programmes et la baisse des expositions « Souverains » résulte principalement de la diminution des placements à court terme auprès de la FED, dans le cadre de la gestion de la liquidité.

Répartition des valeurs exposées au risque par zone géographique

(Déduction faite des autres actifs et des contreparties génériques)

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

(Répartition en %) Zone géographique	Valeurs exposées au risque 31/12/2011	31/12/2010
France	50,2 %	45,9 %
Union Européenne	25,0 %	26,1 %
Amérique du Nord	14,9 %	17,2 %
Autre	9,9 %	10,8 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

Natixis est exposée à 75,2 % sur des contreparties françaises et de l'Union européenne.

Répartition des valeurs exposées au risque par catégorie d'exposition pour les principales zones géographiques

(Déduction faite des autres actifs et des contreparties génériques)

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

(Répartition en %) Catégorie d'exposition	Classe bâloise	France	Union européenne	Amérique du Nord	Autre	31/12/2011	31/12/2010
Entreprise	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	18,1 %	8,5 %	5,1 %	4,5 %	36,1 %	37,4 %
	Financements spécialisés	1,8 %	3,3 %	1,5 %	2,6 %	9,2 %	9,8 %
	PME traitées dans la catégorie entreprise	1,9 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	2,4 %	1,9 %
TOTAL ENTREPRISE		**21,9 %**	**11,9 %**	**6,6 %**	**7,3 %**	**47,7 %**	**49,1 %**
Banque	Autres établissements	0,4 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,5 %	0,3 %
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	17,8 %	9,5 %	4,0 %	1,0 %	32,3 %	30,2 %
TOTAL BANQUE		**18,2 %**	**9,6 %**	**4,0 %**	**1,0 %**	**32,8 %**	**30,5 %**
Souverain	Administrations centrales et banques centrales	4,6 %	0,5 %	2,0 %	0,7 %	7,7 %	8,3 %
Clientèle de détail	Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	0,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,7 %	0,6 %
Total Clientèle de détail		**0,7 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,7 %**	**0,7 %**
Total Titrisation [(a)]		**0,8 %**	**2,0 %**	**3,5 %**	**0,3 %**	**6,5 %**	**6,4 %**
Action		**4,2 %**	**0,2 %**	**0,1 %**	**0,1 %**	**4,6 %**	**5,0 %**
TOTAL 31/12/2011		**50,2 %**	**25,0 %**	**14,9 %**	**9,9 %**	**100,0 %**	
TOTAL 31/12/2010		**45,9 %**	**26,1 %**	**17,2 %**	**10,8 %**		**100,0 %**

(a) Les expositions de titrisations sont ventilées sur le 31/12/2011 selon les pays en risque des sous-jacents composant les tranches de titrisation.

Répartition des valeurs exposées au risque par secteur d'activité

(Déduction faite des autres actifs et des contreparties génériques)

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

(Répartition en %) **Secteur activité**	31/12/2011	31/12/2010
Finance [(a)]	43,3 %	41,4 %
Administrations [(b)]	7,8 %	8,0 %
Titrisation	6,8 %	5,9 %
Immobilier	5,6 %	6,1 %
Services	3,6 %	3,3 %
Transport	3,5 %	3,4 %
Pétrole / gaz	3,1 %	3,4 %
Électricité	2,7 %	2,7 %
Holdings / groupes divers	2,6 %	2,8 %
Distribution	2,5 %	2,6 %
Commerce international matières premières	2,3 %	2,5 %
Industries de base	2,2 %	2,1 %
Agroalimentaire	1,7 %	1,7 %
BTP	1,6 %	1,5 %
Biens de consommation	1,5 %	1,6 %
Construction mécanique et électrique	1,5 %	1,4 %
Services collectivités	1,2 %	1,2 %
Automobile	1,1 %	0,9 %
Communication	1,1 %	1,3 %
Telecom	1,0 %	1,0 %
Hôtel/tourisme/loisirs	0,8 %	0,7 %
Pharmacie/santé	0,8 %	1,3 %
Divers	0,7 %	1,4 %
Technologie	0,6 %	1,0 %
Aéronautique/armement	0,6 %	0,6 %
TOTAL	**100,0 %**	**100,0 %**

(a) Dont part relative des expositions sur le Groupe BPCE : 18,6 % contre 11,8 % fin 2010.

(b) Le référentiel des secteurs économiques au 31/12/2011 intègre dans le secteur d'activité « Administrations » le secteur des « Collectivités locales ».

Répartition des valeurs exposées au risque par échéance résiduelle et par catégorie d'exposition

(Répartition des valeurs exposées au risque à l'exception des autres actifs ne représentant pas une obligation de crédit, des actions et des positions de titrisation)

(en millions d'euros)		Valeurs exposées au risque au 31/12/2011 Échéances résiduelles						Valeurs exposées au risque au 31/12/2010
Catégorie d'exposition	**Classe bâloise**	**Échéance 3 mois**	**Échéance 1 an**	**Échéance 2 ans**	**Échéance 5 ans**	**Échéance > 5 ans**	**Total 31/12/2011**	
Entreprise	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	18 193	18 746	18 570	29 949	18 559	104 016	104 858
	Financements spécialisés	1 541	1 831	2 185	7 843	9 528	22 928	23 321
	PME traitées dans la catégorie entreprise	486	251	759	1 778	3 197	6 471	4 657
Total entreprise		**20 220**	**20 827**	**21 514**	**39 570**	**31 283**	**133 415**	**132 836**
Banque	Autres établissements	3	4	21	107	1 146	1 282	633
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	19 934	7 867	12 809	18 144	24 280	83 034	73 448
Total banque		**19 937**	**7 871**	**12 830**	**18 251**	**25 427**	**84 316**	**74 081**
Souverain	Administrations centrales et banques centrales	9 412	1 292	5 845	751	2 832	20 131	22 527
Total souverain		**9 412**	**1 292**	**5 845**	**751**	**2 832**	**20 131**	**22 527**
Clientèle de détail	Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	152	2 136	292	176	478	3 233	3 275
	PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	387	44	148	811	635	2 025	1 939
Total clientèle de détail		**539**	**2 180**	**440**	**987**	**1 113**	**5 258**	**5 214**
TOTAL		**50 107**	**32 170**	**40 629**	**59 559**	**60 655**	**243 121**	**234 658**

Valeurs exposées au risque par catégorie d'exposition et par approche au 31 décembre 2011

Sont traitées en approche standard les filiales européennes, les expositions de la classe d'actif retail et le crédit-bail immobilier.

(en millions d'euros)	Valeurs exposées au risque au 31/12/2011			
Catégorie d'exposition	**Approche IRBA**	**Approche IRBF**	**Approche Standard**	**Total**
Entreprise	**102 019**	**19 861**	**11 535**	**133 415**
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	77 450	17 543	9 023	104 016
Financements spécialisés	22 897	31	-	22 928
PME traitées dans la catégorie entreprise	1 672	2 287	2 512	6 471
Banque	**78 330**	**1 637**	**4 349**	**84 316**
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	78 330	1 637	3 067	83 034
Autres établissements	-	-	1 282	1 282
Autres Actifs	**25 754**	**-**	**668**	**26 422**
Titrisation	**8 214**	**-**	**8 071**	**16 285**
Hors Titrisation 1250 %	7 689	-	8 064	15 753
Titrisation 1250 %	525	-	7	532
Clientèle de détail	**1 070**	**-**	**4 189**	**5 258**
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	-	-	2 025	2 025
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	1 070	-	2 164	3 233
Souverain	**18 995**	**53**	**1 084**	**20 131**
Administrations centrales et banques centrales	18 995	53	1 084	20 131
Actions	**-**	**12 974**	**912**	**13 887**
TOTAL 31/12/11	**200 414**	**68 492**	**30 808**	**299 714**
TOTAL 31/12/10	**194 581**	**68 828**	**32 954**	**296 363**

Valeurs exposées au risque par note (équivalent S&P) pour les classes d'actif traitées en IRB

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Répartition des expositions en risque par note interne (équivalent S&P) pour les classes d'actifs traitées en méthode IRB après exclusion :

- des expositions sur actions (traitées en approche pondération simple) ;
- des encours traités en pools (créances achetées) ;
- des ajustements comptables ;
- des tiers génériques.

		Répartition en %	
Grade	**Note interne**	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Investment Grade	AAA	2,0 %	2,4 %
	AA+	0,3 %	0,2 %
	AA	3,3 %	3,4 %
	AA-	16,0 %	19,4 %
	A+	16,6 %	12,9 %
	A	8,7 %	7,9 %
	A-	6,3 %	5,0 %
	BBB+	7,3 %	8,0 %
	BBB	8,0 %	6,8 %
	BBB-	9,3 %	8,6 %
Investment Grade		**77,7 %**	**74,5 %**
Non Investment Grade	BB+	5,8 %	6,7 %
	BB	4,0 %	4,3 %
	BB-	3,8 %	4,1 %
	B+	1,5 %	2,2 %
	B	1,0 %	1,0 %
	B-	0,4 %	0,8 %
	CCC+	0,2 %	0,4 %
	CCC	0,1 %	0,0 %
	CCC-	0,0 %	0,0 %
	CC	0,1 %	0,1 %
	C	0,1 %	0,1 %
Non Investment Grade		**17,0 %**	**19,8 %**
Non noté	**Non noté**	**2,5 %**	**3,0 %**
Défaut	**D**	**2,8 %**	**2,7 %**
TOTAL		**100,0 %**	**100 %**

Ventilation des expositions de risque de crédit traitées en IRBA par catégorie d'exposition et note interne

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par note des expositions brutes et des engagements tirés et non tirés ainsi que la moyenne pondérée des facteurs de conversion (CCF), les valeurs exposées au risque et les actifs pondérés.

Ils présentent aussi la perte en cas de défaut (LGD) moyenne ainsi que le taux moyen de pondération.

Les moyennes sont pondérées par les valeurs exposées au risque.

Ces tableaux sont réalisés hors contreparties génériques et non notées, y compris les affiliés.

(en millions d'euros)

Catégorie d'exposition au 31/12/2011	Note	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors bilan	Valeur exposée au risque	Actif pondéré	LGD moyen	Taux moyen	Pertes attendues
Souverains	AAA / AA-	18 274	14 533	3 741	86 %	17 755	0	7 %	0 %	0
	A+	55	55	-		55	4	35 %	7 %	0
	A / A-	882	571	311	91 %	854	16	23 %	2 %	0
	BBB+ / BBB-	112	83	30	80 %	106	11	29 %	10 %	0
	BB+ / BB-	106	61	46	22 %	71	57	60 %	80 %	0
	B+ / CC	80	75	4	81 %	79	273	57 %	347 %	9
	C	-	-	-		-	-			-
	D	53	53	-		53	-	104 %		55
Sous-total Souverains		**19 563**	**15 431**	**4 132**	**86 %**	**18 973**	**360**	**9 %**	**2 %**	**64**
Établissements	AAA / AA-	10 925	1 038	9 887	98 %	10 770	699	19 %	6 %	0
	A+	19 014	1 226	17 788	98 %	18 626	1 028	27 %	6 %	1
	A / A-	6 915	1 019	5 896	96 %	6 683	1 088	27 %	16 %	2
	BBB+ / BBB-	3 501	1 424	2 077	79 %	3 054	1 493	42 %	49 %	4
	BB+ / BB-	524	225	299	50 %	373	493	61 %	132 %	3
	B+ / CC-	180	65	115	25 %	94	231	78 %	245 %	3
	C	0	0	0	20 %	0	0	48 %	268 %	0
	D	323	322	1	80 %	323	-	79 %		256
Sous-total Établissements		**41 382**	**5 319**	**36 062**	**96 %**	**39 923**	**5 032**	**27 %**	**13 %**	**270**
Entreprises	AAA / AA-	14 366	3 995	10 371	69 %	11 190	476	26 %	4 %	0
	A+	9 511	2 831	6 680	73 %	7 680	824	32 %	11 %	1
	A / A-	19 244	5 397	13 848	65 %	14 354	2 775	30 %	19 %	5
	BBB+ / BBB-	42 228	20 032	22 196	64 %	34 220	15 122	28 %	44 %	51
	BB+ / BB-	23 165	14 471	8 694	70 %	20 595	14 365	27 %	70 %	99
	B+ / CC-	5 479	3 712	1 766	69 %	4 934	4 593	27 %	93 %	66
	C	170	111	59	52 %	141	187	23 %	132 %	6
	D	3 952	3 573	379	83 %	3 888	1 770	35 %	46 %	1 439
Sous-total Entreprises		**118 115**	**54 122**	**63 993**	**67 %**	**97 002**	**40 113**	**29 %**	**41 %**	**1 668**

(en millions d'euros) Catégorie d'exposition au 31/12/2011	Note	Exposition brute	Exposition bilan	Exposition hors bilan	CCF moyen du hors bilan	Valeur exposée au risque	Actif pondéré	LGD moyen	Taux moyen	Pertes attendues
Clientèle de détail	AAA / AA-	862	37	824	100 %	394	17	33 %	4 %	0
	A+	41	15	26	100 %	28	4	33 %	15 %	0
	A / A-	125	2	123	100 %	49	9	33 %	17 %	0
	BBB+ / BBB-	236	176	60	100 %	214	70	33 %	33 %	2
	BB+ / BB-	69	64	5	100 %	70	34	33 %	49 %	1
	B+ / CC-	205	183	22	100 %	191	141	31 %	74 %	13
	C	0	0	0		0	0			0
	D	124	123	0	100 %	123	60	46 %	49 %	53
TOTAL CLIENTÈLE DE DÉTAIL		**1 660**	**601**	**1 060**	**100 %**	**1 070**	**336**	**35 %**	**31 %**	**71**

TAUX DE PONDÉRATION MOYEN CONSTATÉ PAR NOTE INTERNE (ÉQUIVALENT S&P) POUR LES CLASSES D'ACTIFS TRAITÉES EN IRB

Répartition par note interne (équivalent S&P) pour les classes d'actifs traitées en méthode IRB après exclusion :

- des expositions sur actions (traitées en approche pondération simple) ;
- des encours traités en pools (créances achetées) ;
- des ajustements comptables ;
- des tiers génériques .

Grade	Note interne	Taux pondération moyen 31/12/2011	Taux pondération moyen 31/12/2010
Investment Grade	AAA	3,1 %	3,8 %
	AA+	5,7 %	6,1 %
	AA	5,4 %	6,1 %
	AA-	3,3 %	1,9 %
	A+	7,3 %	7,5 %
	A	14,7 %	14,2 %
	A-	23,6 %	22,5 %
	BBB+	35,5 %	30,5 %
	BBB	44,5 %	45,0 %
	BBB-	53,2 %	52,1 %
Investment Grade			
Non Investment Grade	BB+	62,4 %	65,1 %
	BB	74,8 %	68,7 %
	BB-	91,1 %	95,0 %
	B+	88,2 %	104,0 %
	B	93,8 %	119,1 %
	B-	113,2 %	122,5 %
	CCC+	127,7 %	77,1 %
	CCC	335,4 %	209,0 %
	CCC-	155,7 %	
	CC	183,1 %	186,2 %
	C	138,4 %	134,5 %
Non Investment Grade			
Non noté	**Non noté**	**115,9 %**	**119,0 %**
Douteux [(a)]	**D**	**39,3 %**	**43,1 %**
TOTAL		**33,4 %**	**35,0 %**

(a) En méthode avancée, les douteux de la classe d'actif Entreprise font l'objet d'un calcul d'actif pondéré.

Pour chaque opération, le taux d'actif pondéré est fonction non seulement de la note interne de la contrepartie (probabilité de défaut), mais également de la nature senior ou subordonnée de l'exposition et des actifs reçus en garantie (taux de perte en cas de défaut), de la nature des engagements hors bilan (facteur de conversion équivalent crédit), et aussi de la perte attendue en cas de défaut (LGD) et de la maturité.

Exposition au risque de contrepartie sur opérations de marché

Montant brut en juste valeur des contrats/valeurs exposées au risque/montant notionnel des opérations sur dérivés de crédit.

EFFETS DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE SUR LES DÉRIVES AUTRES QUE DÉRIVES DE CRÉDIT (DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011)

(en millions d'euros) Type de contrat	Notionnel	Coût de remplacement brut positif	Coût de remplacement net positif	Risque de crédit potentiel	Équivalent risque de crédit avant sûretés	Équivalent risque de crédit après sûretés	Sûretés reçues
Instruments dérivés d'intérêt	5 104 524	124 260	12 821	10 029	28 684	22 848	5 836
Instruments dérivés de change	762 269	19 345	3 927	6 976	12 705	10 903	1 802
Instruments dérivés sur actions	91 627	6 862	1 823	2 195	5 747	4 014	1 733
Instruments dérivés sur produits de base	304 739	11 420	348	1 218	2 126	1 567	559
Instruments dérivés sur métaux	4 481	194	28	84	169	111	58

EFFETS DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE SUR LES DÉRIVES DE CRÉDIT (DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011)

(en millions d'euros) Sens	Notionnel trading Book	Coût de remplacement brut positif	Coût de remplacement net positif[(a)]	Risque de crédit potentiel	Équivalent risque de crédit avant sûretés	Équivalent risque de crédit après sûretés	Sûretés reçues	Contrats assortis d'appels de marge
Achat	219 793	10 160	562	3 896	9 140	4 458	4 682	178 181
Vente	207 216	722	24	3 851	5 323	3 875	1 448	190 230

(a) Après application des conventions de netting.

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES OPÉRATIONS SUR DÉRIVES ET PENSIONS

(en millions d'euros)	Catégorie d'exposition	Valeurs exposées au risque 31/12/2011	31/12/2010
Dérivés	**Entreprise**	**11 589**	**11 946**
	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	10 707	11 336
	Financements spécialisés	801	537
	PME traitées dans la catégorie entreprise	81	73
	Banque	**36 541**	**29 139**
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	35 632	28 804
	Autres établissements	909	335
	Souverain	**1 347**	**1 340**
	Administrations centrales et banques centrales	1 347	1 340
	Clientèle de détail	**56**	**42**
	PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	1	1
	Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	55	41
	Titrisation	**3 511**	**3 465**
	Hors Titrisation 1250 %	43	275
	Titrisation 1250 %	3 468	3 190
TOTAL		**53 045**	**45 931**
Pensions	**Entreprise**	**3 796**	**1 870**
	PME traitées dans la catégorie entreprise	-	-
	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	3 796	1 870
	Banque	**7 003**	**4 310**
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	7 003	4 310
	Autres établissements		
	Souverain	**705**	**1 370**
	Administrations centrales et banques centrales	705	1 370
TOTAL		**11 504**	**7 550**

EXPOSITIONS ASSORTIES DE SÛRETÉS FINANCIÈRES ET RÉELLES PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros) Catégorie d'exposition		Autres sûretés physiques dont sûretés réelles	dont sûretés financières	31/12/2010
Entreprise	**9 706**	**952**	**4 490**	**8 912**
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	6 121	589	3 492	5 688
Financements spécialisés	2 651	341	853	2 242
PME traitées dans la catégorie entreprise	934	22	145	982
Banque	**1 457**	**200**	**1 255**	**469**
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	1 457	200	1 255	469
Clientèle de détail	**-**	**-**	**-**	**-**
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	-	-	-	-
Souverain	**-**	**-**	**-**	**-**
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-
TOTAL	**11 163**	**1 152**	**5 744**	**9 381**

Toute sûreté autre que les titres, les instruments financiers, les biens immobiliers ou les créances constitue une autre sûreté physique. Les sûretés réelles sont constituées des biens immobiliers ou de leurs hypothèques selon les articles 166.2 et 183.1 de l'arrêté du 20 février 2007.

Les sûretés financières désignent les titres et autres instruments constitutifs des sûretés réelles conformément aux alinéas b) à f) de l'article 338.3 de l'arrêté du 20 février 2007.

EXPOSITIONS ASSORTIES DE SÛRETÉS PERSONNELLES PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	Sûretés personnelles	
Catégorie d'exposition	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Entreprise	**15 500**	**18 166**
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprise	11 518	14 610
Financements spécialisés	2 520	2 504
PME traitées dans la catégorie entreprise	1 462	1 053
Banque	**2 054**	**1 969**
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	2 049	1 968
Autres établissements	5	1
Clientèle de détail	**719**	**684**
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	689	633
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	30	51
Souverain	**824**	**700**
Administrations centrales et banques centrales	824	700
Titrisation	**7 586**	**9 564**
TOTAL	**26 683**	**31 083**

ENCOURS DE TITRISATION (POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE Y COMPRIS CELLES DÉDUITES DES FONDS PROPRES)

	Valeurs exposées au risque	
	Portefeuille bancaire	Portefeuille bancaire
(en millions d'euros) **Type de titrisation**	**31/12/2011**	**31/12/2010**
C - Titrisation classique	16 134	15 468
S - Titrisation synthétique	151	6 859
TOTAL	**16 285**	**22 327**

Ventilation des montants agrégés des positions de titrisation conservées ou acquises par catégorie de pondération des risques

PRÉSENTATION DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE ET DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION PAR PONDÉRATION, APPROCHE ET MÉTHODE (Y COMPRIS LES POSITIONS DE TITRISATION DÉDUITES DES FONDS PROPRES)

(en millions d'euros) Catégorie de pondération des risques au 31/12/2011	Portefeuille bancaire		Portefeuille de négociation	
	Titrisation	Re titrisation	Titrisation	Re titrisation
<10 % [(a)]	11 490	495	39	-
12-18 %	1 062	-	481	-
20-40 %	1 511	168	1 252	4
50-75 %	127	11	69	46
100 %	33	-	7	52
150 %	-	12	-	0
225 %	-	0	-	27
250 %	27	-	2	-
350 %	-	3	2	-
425 %	37	-	8	-
500 %	-	2	-	1
650 %	5	7	1	20
1250 %	469	63	66	100
Formule réglementaire	252	23	-	-
Transparence	468	20	-	-
TOTAL	**15 480**	**805**	**1 926**	**250**

(a) Dont positions de titrisation couverte par la garantie Neptune

Ventilation des positions de titrisation selon le rôle joué par Natixis

PRÉSENTATION DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE (Y COMPRIS LES POSITIONS DE TITRISATION DÉDUITES DES FONDS PROPRES)

INVESTISSEUR

(en millions d'euros) au 31/12/2011	Expositions en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
Bilan			
Titrisation	6 235	5 560	445
Re titrisation	416	480	38
TOTAL BILAN	**6 651**	**6 040**	**483**
Hors Bilan			
Titrisation	4 380	560	45
Re titrisation	82	314	25
TOTAL HORS BILAN	**4 462**	**874**	**70**
TOTAL INVESTISSEUR	**11 113**	**6 914**	**553**

ORIGINATEUR

(en millions d'euros) au 31/12/2011	Expositions en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
Bilan			
Titrisation	442	105	8
Re titrisation	153	8	1
TOTAL BILAN	**595**	**112**	**9**
TOTAL ORIGINATEUR	**595**	**112**	**9**

SPONSOR

(en millions d'euros) au 31/12/2011	Expositions en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
Hors Bilan			
Titrisation	4 423	542	43
Re titrisation	154	41	3
TOTAL HORS BILAN	**4 577**	**582**	**47**
TOTAL SPONSOR	**4 577**	**582**	**47**

	Expositions en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
TOTAL DU PORTEFEUILLE BANCAIRE	**16 285**	**7 609**	**609**

PRÉSENTATION DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (Y COMPRIS LES POSITIONS DE TITRISATION DÉDUITES DES FONDS PROPRES)

INVESTISSEUR

(en millions d'euros) au 31/12/2011	Expositions en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
Titrisation	1 771	1 230	98
Re titrisation	187	1 484	119
TOTAL INVESTISSEUR	**1 958**	**2 714**	**217**

SPONSOR

(en millions d'euros) au 31/12/2011	Expositions en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
Titrisation	155	50	4
Re titrisation	63	56	5
TOTAL SPONSOR	**218**	**107**	**9**

	Expositions en risque	Encours pondérés	Exigences en fonds propres
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	**2 405**	**2 821**	**226**

RÉPARTITION DES POSITIONS DE TITRISATIONS SELON LES PRINCIPALES TYPOLOGIES DE SOUS-JACENT

(en %)	Valeurs exposées au risque au 31/12/2011	
Type de sous-jacent	**Portefeuille bancaire**	**Portefeuille de négociation**
ABS	22 %	12 %
CDO	46 %	57 %
RMBS	16 %	22 %
Consumer ABS	10 %	0 %
Autres	6 %	9 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

RÉPARTITION DES POSITIONS DE TITRISATION PAR NOTE ÉQUIVALENT STANDARD & POOR'S

(en %)		Valeurs exposées au risque au 31/12/2011	
Grade	**Note équivalent Standard & Poor's**	**Portefeuille bancaire**	**Portefeuille de négociation**
Investment Grade	**AAA**	65 %	61 %
	AA+	2 %	3 %
	AA	6 %	2 %
	AA-	7 %	9 %
	A+	2 %	3 %
	A	2 %	3 %
	A-	7 %	7 %
	BBB+	0 %	0 %
	BBB	1 %	2 %
	BBB-	0 %	0 %
Non Investment Grade	**BB+**	0 %	0 %
	BB	0 %	1 %
	BB-	0 %	0 %
	B+	1 %	0 %
	B	1 %	1 %
	B-	0 %	0 %
	CCC+	0 %	0 %
	CCC	0 %	0 %
	CCC-	0 %	1 %
	CC	0 %	2 %
	C	1 %	2 %
Non notés	**Non notés**	**4 %**	**3 %**
Défaut	**D**	**0 %**	**0 %**
TOTAL		**100 %**	**100 %**

4.2.5.4 Risques de marché

DÉFINITION

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par toute fluctuation défavorable des paramètres de marché. Ces paramètres incluent notamment les valeurs des obligations, les taux d'intérêt, les cours des valeurs mobilières et des matières premières, les cours des instruments financiers dérivés et les prix de tous les autres actifs, notamment l'immobilier et les taux de change.

La liquidité des actifs constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante (par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions ou d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs), un instrument financier ou tout autre actif négociable pourrait ne pas être négocié à sa valeur estimée. L'absence de liquidité peut refléter un accès réduit aux marchés de capitaux, des exigences imprévues en matière de trésorerie ou de capitaux ou des restrictions juridiques.

Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement de Natixis. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- le risque global de taux d'intérêt associé à la gestion Actif – Passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance ;
- le risque associé aux activités d'investissement, lequel dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis dans les portefeuilles de titres ;
- le risque associé à d'autres activités notamment l'immobilier, qui est indirectement affecté par les variations de valeur des actifs négociables détenus dans le cadre normal des activités.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

La direction des Risques s'attache à formaliser l'ensemble des politiques de risques liées aux opérations de marché en apportant une vision qualitative et prospective. Cela comprend notamment la revue stratégique des enveloppes globales de risques en fonction des objectifs des métiers et des évolutions de marchés ainsi qu'un rôle d'alerte sur les risques identifiés.

ORGANISATION DE LA MAÎTRISE DES RISQUES DE MARCHÉ

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

La direction des Risques élabore les principes de mesure des risques, les propose pour validation à la direction générale, et en assure le suivi. Elle valide les modèles de valorisation des produits de marché et s'assure régulièrement que les modèles utilisés sont pertinents au regard de l'évolution des marchés et des meilleures pratiques de place.

Le dispositif de maîtrise des risques de marché est défini selon une architecture de délégation dont le comité des risques globaux est le comité faîtier et au sein duquel le comité des risques de marché, présidé par le directeur général ou son délégataire, joue un rôle essentiel.

Les principales missions de la direction des Risques sont :

- la détermination des méthodologies de mesure des risques et de la définition des indicateurs de risque ;
- l'analyse et le contrôle quotidien des risques de marché et des reportings correspondants sur chacune des activités ;
- la validation des modèles de valorisation (« pricers ») ;
- la détermination des politiques de provisionnement et de réfactions de valeurs (pour risque de liquidité, risques de paramètres non couvrables, risques de modèles, etc.) ;
- l'établissement de l'ensemble des reportings consolidés au management et aux organes de contrôle et de tutelle ;
- la mise en place de normes et procédures communes à l'ensemble des entités (filiales et succursales) portant des risques de marché ;
- la production de la VaR, de la VaR stressée, de l'IRC [(1)] (Incremental Risk Charge) et du backtesting.

Conformément aux préconisations du rapport « Lagarde », elle s'assure en outre du respect de la procédure de notification des limites. Elle s'assure également que chaque trader confirme par mail son appartenance au desk dans lequel il est autorisé à traiter et l'acceptation des limites allouées.

MÉTHODOLOGIE DE MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Le contrôle des risques de marché de Natixis repose sur une méthodologie de mesure des risques de marchés encourus par les différentes entités de l'entreprise.

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

1. Des mesures synthétiques de VaR permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (99 %) et un horizon de détention des positions (1 jour) prédéfinis.

Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques. La méthodologie de calcul est basée sur une économétrie dont les écarts-types sont calculés comme étant le maximum (axe de risque par axe de risque) des écarts-types calculés sur 12 mois glissants et 3 mois glissants (pour une meilleure réactivité de la VaR en cas d'accroissement soudain de la volatilité des marchés).

L'ensemble des choix en matière de facteurs de risques est révisé sur un rythme annuel dans le cadre de comités associant l'ensemble des acteurs concernés (direction des Risques, front office et service des résultats). Des outils de mesures quantitatives et objectives de la pertinence des facteurs de risque sont utilisés. L'objectif est de s'assurer de l'homogénéité entre les calculs de VaR, de résultats et de sensibilités (utilisation des mêmes facteurs de risques).

Natixis utilise une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques. L'harmonisation des méthodes de calcul a été réalisée par le recours à un outil unique de calcul.

La VaR est calculée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des portefeuilles de négociation de Natixis. Une limite en VaR est définie au niveau global et pour chaque activité.

La robustesse de la VaR est régulièrement mesurée par comparaison avec les variations des résultats quotidiens de trading (backtesting) : cet exercice permet de confronter a posteriori le potentiel de perte, tel que prévu ex ante par la VaR, avec les réalisations effectivement constatées.

Le modèle interne de VaR de Natixis a fait l'objet d'une validation de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en janvier 2009. Natixis utilise donc la VaR pour le calcul

(1) Incremental Risk Charge (charge dite « incrémentale », censée couvrir les risques de défaut et de migration des notations de crédit).

des fonds propres au titre des risques de marché sur les périmètres homologués.

Dans le cadre de l'évolution des normes réglementaires (Bâle 2.5), Natixis a mis en place une mesure de VaR stressée (SVaR), calculée sur la base d'une économétrie figée sur une période d'un an comprenant une crise représentative pour le portefeuille de la banque, ainsi qu'un calcul d'IRC afin de prendre en compte les risques de migration et de défaut sur les instruments de marchés. L'IRC repose sur une profondeur de marché d'un an, et un quantile de 99,9 %. Ces indicateurs sont calculés quotidiennement.

Le régulateur a autorisé Natixis à utiliser ces nouveaux indicateurs pour la détermination de l'exigence en fonds propres au 31/12/2011 ;

2. Des seuils d'alerte en cas de perte (« loss alert ») fixés par portefeuille et s'agrégeant par métier, qui provoquent une alerte au management et à la direction des Risques au cas où, sur un mois donné, ou bien en cumul depuis le début de l'année, les pertes constatées atteignent certains seuils. Ces seuils sont fixés par le comité des risques de marché en fonction des caractéristiques de chaque portefeuille, de ses résultats passés et de ses objectifs budgétaires ;
3. Des mesures de stress tests, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes. Le dispositif de Natixis repose sur des stress tests globaux et des stress tests spécifiques dédiés à chaque activité.

Les **stress tests globaux** sont révisés dans le cadre d'un processus permanent. Calculés quotidiennement, ils peuvent être regroupés en deux catégories :

- **les stress historiques** consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, afin de simuler ex post les ordres de grandeur des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scenarii connus.
- **les stress hypothétiques** consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. La détermination des chocs est le fruit d'un travail associant la direction des Risques, le front office et les économistes.

Les stress tests spécifiques sont calculés quotidiennement dans les outils de gestion sur l'ensemble des périmètres et sont encadrés par des limites. Ils ont été définis à partir d'une même norme de sévérité et ont pour finalité l'identification des principales zones de perte par portefeuille ;

4. Des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (sensibilités à la variation du sous-jacent, à la variation des volatilités, à la corrélation, nominal, indicateurs de diversification…). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels à la fois qualitatifs et quantitatifs viennent ainsi compléter les limites de VaR, de stress tests et les loss alerts. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières ;

BPCE garantit la majorité des périmètres « crédit cantonnés » de Paris et New York. Pour autant, l'encadrement des risques effectué par le département des Risques de marché a été maintenu de manière homogène et exhaustive sur l'ensemble des activités qu'elles soient ou non garanties par BPCE. Une VaR et des stress tests globaux ainsi qu'une SVaR et un IRC tenant compte de l'effet de cette garantie sont produits quotidiennement.

DONNÉES QUANTITATIVES DE MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ

Évolution de la VaR sur le périmètre de Natixis tenant compte de la garantie BPCE

Le niveau de VaR des portefeuilles de négociation de Natixis s'est établi en moyenne à 11 millions d'euros, avec un maximum constaté de 16,9 millions d'euros le 5 décembre 2011 et une valeur de 14,5 millions d'euros au 30 décembre 2011.

Le niveau de la VaR – comme en témoigne le graphique ci-dessous – s'est accru au cours de l'année, en raison de l'augmentation de la volatilité des données de marché, notamment à la suite de la crise des souverains européens.

Le graphique ci-dessous présente l'historique de VaR sur les portefeuilles de négociation entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, pour le périmètre global d'une part et GAPC d'autre part après prise en compte de la garantie BPCE, ainsi que l'historique de la VaR du périmètre BFI.

VaR GLOBALE NATIXIS – PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (VaR 99 % 1 JOUR)

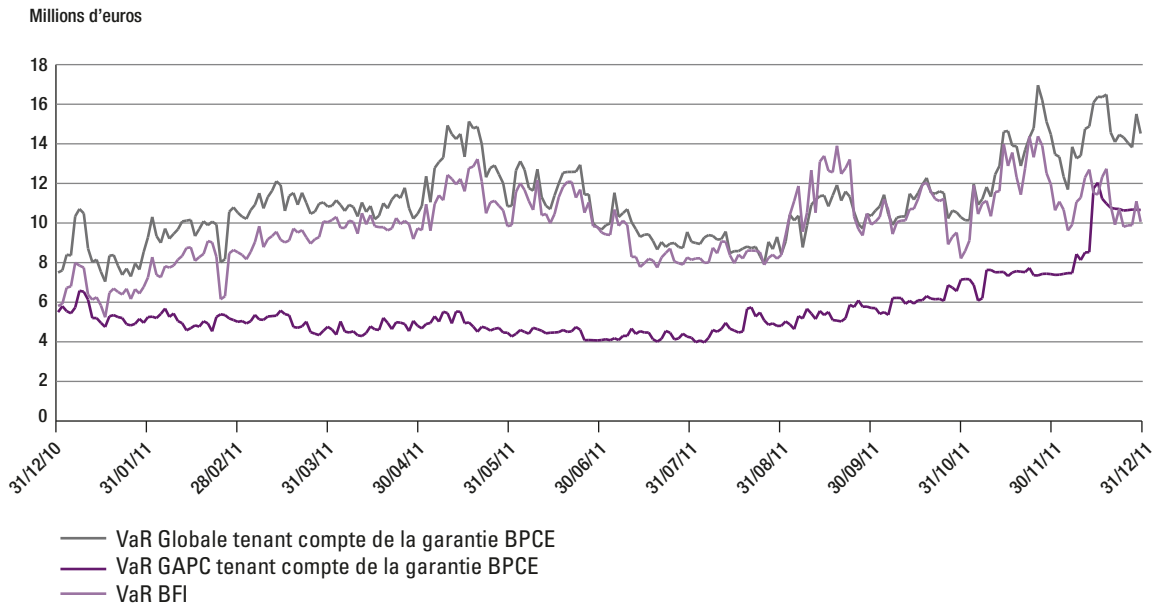

Ventilation de la VaR globale négociation par périmètre

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Le tableau suivant présente les chiffres de VaR après prise en compte de la garantie BPCE :

(en millions d'euros) **Périmètre Natixis Négociation**	**Limite**	**VaR après prise en compte de la garantie BPCE 31/12/11**
Natixis	28	14,5
BFI	20	10,1
dont Corporate Solutions	9	2,5
dont Equity Markets	10	3,6
dont FIC-T	19	9,2
GAPC	20	10,7

Backtesting de Natixis sur le périmètre réglementaire

Le graphique présenté ci-dessous rend compte du backtesting (comparaison a posteriori du potentiel de perte, tel que calculé ex ante par la VaR, avec les réalisations effectivement constatées en résultat) sur le périmètre réglementaire, et permet de vérifier la robustesse de l'indicateur de VaR :

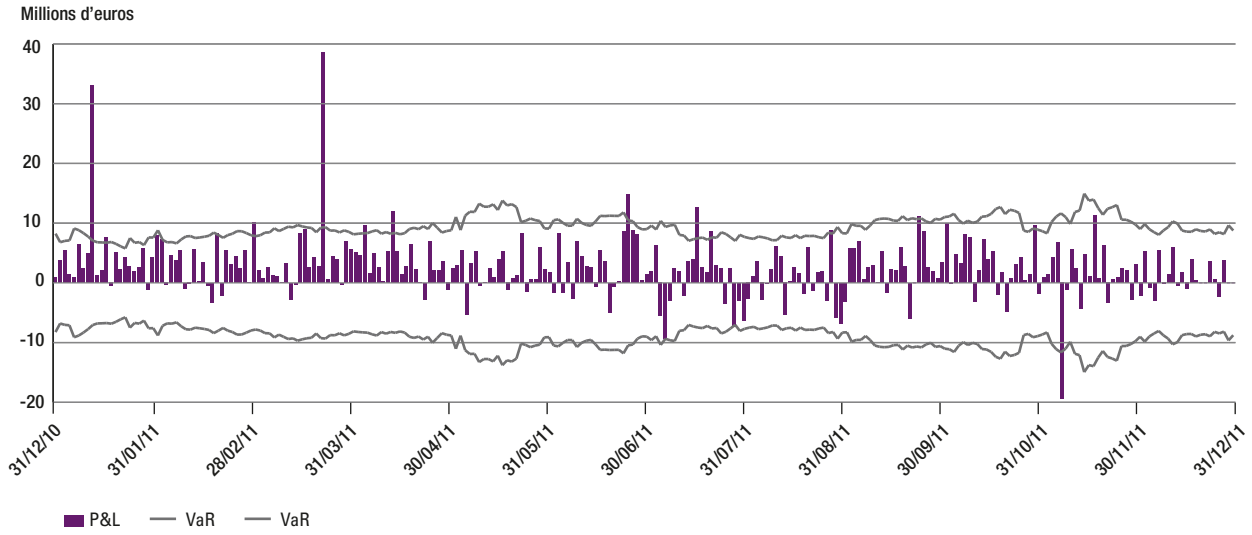

Une exception de backtesting a été observée sur l'année 2011 : observée au mois de novembre, elle résulte de la mise à jour du prix d'un titre grec qui n'avait pu être correctement valorisé pendant plusieurs semaines, et revêt de ce fait un caractère technique. Cette exception franchissant de plus de 20 % le niveau de VaR a fait l'objet d'une notification au comité d'audit et à l'ACP dans le cadre des seuils d'alerte définis au titre du règlement 97-02 (articles 17 ter et 38).

VaR STRESSEE DE NATIXIS (PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE)

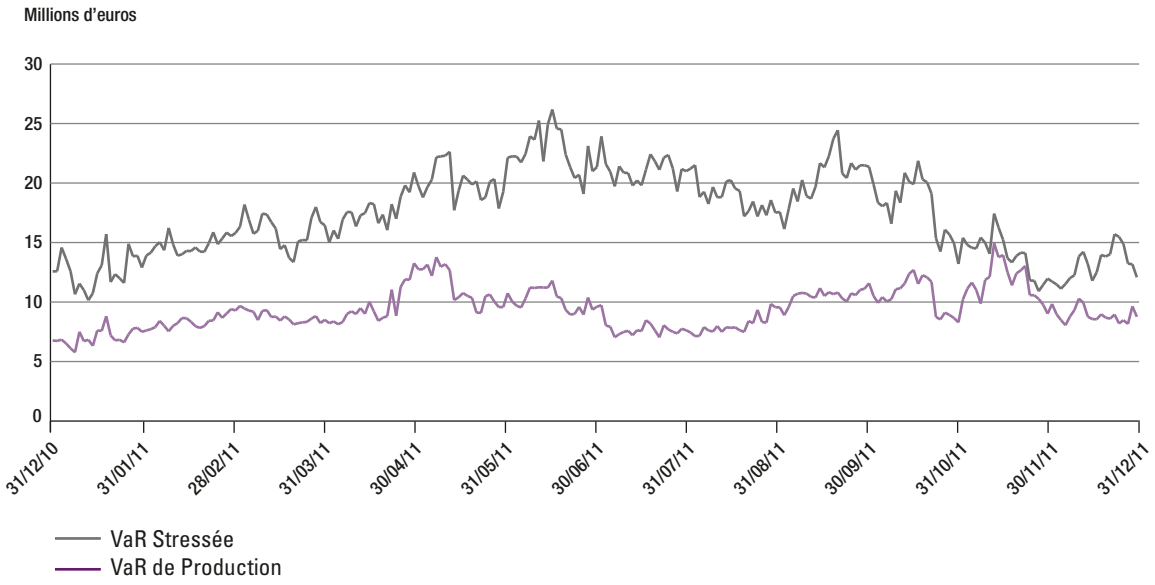

INDICATEUR IRC

Résultats des stress tests sur le périmètre de Natixis

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Les niveaux de stress tests globaux demeurent relativement modérés au 31 décembre 2011, avec en moyenne un niveau de - 25,7 millions d'euros.

Le stress test historique reproduisant la crise Actions 1987 conduit à la perte maximale (- 84 millions d'euros au 31/12/11).

STRESS TESTS GLOBAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011 (AVEC PRISE EN COMPTE DE LA GARANTIE BPCE)

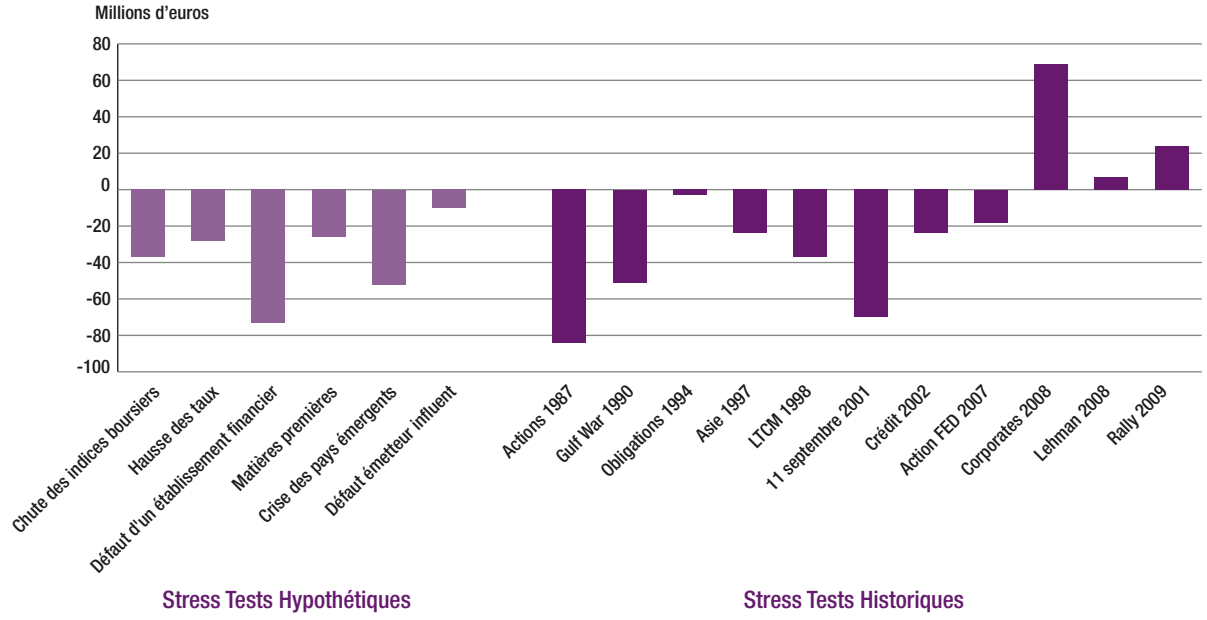

VALEURS DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

(en millions d'euros)

	Exigences en fonds propres							
Type et nature de risque	Risque de taux	Risque sur produits de base	Risque sur titres de propriété	Risque de change	Modèle interne	Stress sur alternative assets	Risque de titrisation	Total
Risque général	52	95	9	61				**216**
Risque spécifique	116		14	0				**130**
Risque optionnel	19	8	20	44		23		**114**
TOTAL	**187**	**103**	**42**	**105**	**630**	**23**	**59**	**1 150**

La mise en place au 31/12/2011 des évolutions CRD3 sur le risque de marché implique une externalisation des positions de titrisation du risque spécifique de taux. Les exigences en fonds propres des positions de titrisation du portefeuille de négociation sont soumises à des pondérations similaires à celles du portefeuille bancaire avec également une majoration si elles relèvent de la re-titrisation.

4.2.5.5 Risques opérationnels

FACTEURS DE RISQUES

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de Natixis ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes

Comme la plupart de ses concurrents, Natixis dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, Natixis connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, elle serait incapable de répondre aux besoins de clients dans les délais et pourrait ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Natixis, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information, voire de manque à gagner sur ses activités pour compte propre si, par exemple, une telle panne intervenait lors de la mise en place d'opérations de couverture. L'incapacité des systèmes de Natixis à s'adapter à un nombre croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités.

Natixis est aussi exposée au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'elle utilise pour réaliser ou faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'inter connectivité s'accroît avec ses clients, Natixis peut aussi être de plus en plus exposée au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Natixis ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux d'autres parties ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

Les modalités de gestion du risque de sécurité des systèmes d'information sont plus amplement détaillées dans la partie [3.6.3.2].

Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas, ou insuffisamment, couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure de Natixis ou celle de tiers avec lesquels Natixis conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de Natixis (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, Natixis pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques et un accroissement du risque global de Natixis en résulterait.

DÉFINITION

Le risque opérationnel représente le risque de pertes dues à l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, ou à des événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Les procédures internes incluent notamment les Ressources humaines et les systèmes informatiques. Les événements extérieurs comprennent, entre autres, les catastrophes naturelles, les fraudes ou encore les attentats. Par ailleurs, toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de Natixis ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes. De même, des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Le risque juridique est également un composant du risque opérationnel.

Les principales procédures judiciaires en cours au sein de Natixis et de ses filiales sont décrites dans la partie [4.5].

Le département Assurances – rattaché à la direction juridique au sein du secrétariat général – a pour mission d'analyser les risques opérationnels assurables et de mettre en place les couvertures adéquates pour y faire face (pour de plus amples détails se reporter à la partie [4.4]). L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mises en cause de la responsabilité civile de Natixis, de ses filiales ou de collaborateurs dont elle a la charge.

Le suivi et les modalités de gestion de ces risques sont décrits dans cette même section.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif risque opérationnel décliné au sein de l'ensemble des entités de Natixis se compose des éléments suivants :

Gouvernance du dispositif

La gouvernance est assurée par le comité des risques opérationnels de Natixis, qui a pour responsabilité de définir la politique des risques opérationnels, de s'assurer du déploiement du dispositif au sein des entités de Natixis, d'effectuer une revue des risques opérationnels graves, d'analyser les risques potentiels pour l'entreprise et de suivre l'avancement des actions de réduction des risques.

Département des Risques opérationnels

La vocation du département est de maintenir et d'améliorer activement le dispositif qui identifie, surveille, contrôle et réduit le niveau des risques opérationnels au sein de toutes les entités de Natixis. Ses missions principales sont la définition des méthodologies, le suivi et le reporting des risques opérationnels, la collecte et le reporting des incidents et la mise en place au sein de l'entreprise d'une culture risque.

ORGANISATION

Le département des Risques opérationnels est structuré en 2 pôles de contrôle reprenant pour l'un, les risques spécifiques aux métiers et activités de Natixis et pour l'autre, les risques globaux (perte de l'accessibilité aux immeubles, au système d'information ou de la disponibilité du personnel) auquel l'établissement est exposé. Le pôle risques métiers se compose de plusieurs groupes :

- **Métier Banque de Financement et d'Investissement** : groupe marchés de capitaux pour les activités de la BFI et celles cantonnées dans la GAPC ; groupe financement pour les activités de la BFI ;
- **Métier Épargne** : groupe intégrant les activités de Banque privée, Natixis Assurances, Capital Investment ; groupe Natixis Global Asset Management ;
- **Métier Services Financiers Spécialisés** : groupe rassemblant les filiales Natixis Paiements, Natixis Interépargne, Natixis Intertitres, Cie Européenne de Garanties et Cautions, Natixis EuroTitres, Natixis Financement, Natixis Lease, Services aux particuliers et Natixis Factor.

Pour les deux premiers métiers, une organisation matricielle articulée selon les métiers et les localisations domestiques et internationales permet l'encadrement de l'ensemble de l'entreprise au plan mondial.

Un système d'information unique et global est déployé dans l'ensemble des entités de l'entreprise et héberge la totalité des composants engagés dans la gestion des risques opérationnels.

Ce dispositif est complété dans les métiers par un réseau de correspondants qui sont en charge de déclarer au département des Risques opérationnels les incidents avérés et de produire les relevés des données constitutives des risques opérationnels : indicateurs, avancement des plans d'action…

SURVEILLANCE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Collecte des incidents et analyse

Le recensement des pertes se fait au premier euro et au fil de l'eau. La notion d'incident grave est définie de manière unifiée dans l'entreprise. Tout incident grave est signalé immédiatement et donne lieu à une enquête par le département aboutissant à un rapport contradictoire comportant un descriptif factuel et des propositions de plans d'action. Les comités des risques opérationnels décident de la mise en œuvre des plans d'action.

Cartographie des risques

Le département des Risques opérationnels effectue la cartographie des situations de risques, afin d'identifier les plans d'action préventifs réduisant l'exposition et de les prioriser.

La cartographie se base sur les processus de l'entreprise et se réalise en deux étapes : l'une qualitative qui permet de détecter et analyser les risques, la suivante quantitative qui permet de les mesurer.

Les actions de réduction des risques

Sur chaque entité opérationnelle, Natixis s'est dotée d'un dispositif de suivi des plans d'action afin de réduire son exposition aux risques opérationnels. Ces plans d'action font l'objet d'un suivi aux comités des risques opérationnels métiers et faîtiers.

Le dispositif de contrôle est conforme à la méthode standard, telle que définie par la réglementation bancaire, sur l'ensemble des pôles opérationnels de Natixis.

EXPOSITION

L'exposition en risques avérés reflète les trois métiers de Natixis.

BFI et GAPC	89 %
Epargne	6 %
SFS	4 %
Autres	1 %

En termes de catégories les risques sont concentrés sur la catégorie Exécution et liés à des erreurs de traitement inhérentes à toutes les activités de Natixis.

Exécution, livraison et gestion des processus	92 %
Fraude externe	3 %
Clients, produits et pratiques commerciales	3 %
Interruption d'activité et dysfonctionnements des systèmes	1 %
Autres	1 %

4.2.5.6 Exposition sur actions du portefeuille bancaire

RÉPARTITION PAR PÔLE DES VALEURS EN RISQUE DE LA CLASSE D'ACTIF ACTION

	Exposition en risque sur action	
Pôle	**Décembre 2011**	**Décembre 2010**
BFI	2,2 %	3 %
Epargne	11,2 %	6 %
Hors pôle	5,5 %	5 %
Participations financières	7,5 %	4 %
SFS	0,1 %	1 %
CCI	73,5 %	81 %
GAPC	0,0 %	0 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

VENTILATION DES MONTANTS PAR PORTEFEUILLE EQUITY ET PAR TYPE ET NATURE D'EXPOSITION

	Valeurs exposées au risque				
(en millions d'euros) **Type et nature d'exposition**	**Actions cotées**	**Capital investissement détenu dans des portefeuilles suffisamment diversifiés**	**Autres expositions sur actions**	**Total au 31/12/2011**	**Total au 31/12/2010**
Action	78	2 164	228	2 407	2 455
OPCVM	234	0	9	242	303
Participation	113	463	398	1 037	1 101
CCI			10 201	10 201	10 339
TOTAL	**425**	**2 626**	**10 836**	**13 887**	**14 199**

EXPOSITIONS PONDÉRÉES DE LA CLASSE D'ACTIF ACTION

(en millions d'euros)	Expositions pondérées			
Pondération	**Approche IRB**	**Approche standard**	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Capital investissement	3 256	1 369	4 625	4 637
Autres expositions sur actions	2 350	-	2 350	2 462
Actions cotées	1 231	-	1 231	1 716
CCI	37 742	-	37 742	38 254
TOTAL	**44 580**	**1 369**	**45 948**	**47 069**

PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros) **Actif**	**Coût ou valeur historique**	**Juste valeur ou valeur réévaluée ou coût présumé**	**Plus ou moins values latentes nettes**	**Plus values latentes brutes**	**Moins values latentes brutes**
Actifs financiers à la juste valeur sur option	4 310	4 189	(121)	-	(121)
Actifs financiers disponibles à la vente	1 675	1 752	76	82	(5)
TOTAL	**5 985**	**5 941**	**(45)**	**82**	**(126)**

MONTANT CUMULÉ DES PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION SUR LA PÉRIODE SOUS REVUE

(en millions d'euros) **Actif**	**Montant cumulé des plus ou moins-values de cession**
Actifs financiers à la juste valeur sur option	478
Autres actifs	74
Actifs financiers disponibles à la vente	29
TOTAL	**581**

FRACTION DES MONTANTS DE PLUS OU MOINS-VALUES NON RÉALISÉES INCLUSE DANS LES FONDS PROPRES DE BASE OU COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros) **Actif**	**Fraction des montants incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires**
Retraitements prudentiels des plus ou moins-values latentes sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	(39)
Retraitements prudentiels de plus ou moins-values latentes sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente reportés en fonds propres complémentaires de premier niveau	20
TOTAL	**(19)**

4.3 Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

(Données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

4.3.1 LA GOUVERNANCE

La gestion et le suivi des risques structurels de bilan de Natixis sont placés sous l'autorité du comité de gestion Actif – Passif (le « **comité GAP** ») présidé par le directeur général et auquel participent notamment les membres du comité de direction générale respectivement en charge de Finances et Risques et de la Banque de Financement et d'Investissement, le directeur des Risques, le directeur de la Gestion financière et le directeur de la Gestion Actif – Passif de BPCE. D'une périodicité bimestrielle, ce comité faîtier sur ce domaine a pour principales missions :

- la validation des grandes règles de gestion Actif – Passif (incluant celles relatives à la tarification interne de la liquidité), des conventions, des indicateurs et des limites (y compris les enveloppes de liquidité allouées aux métiers dans le cadre de la procédure budgétaire) utilisés pour le suivi, la gestion et l'encadrement des risques structurels de bilan, et ce en liaison avec le cadre ALM normatif fixé par BPCE ;
- la validation de la politique globale de refinancement ;
- la surveillance des grands équilibres de bilan et de leurs évolutions ;
- la surveillance des risques structurels de bilan et du respect des limites.

Le périmètre de suivi du comité GAP porte sur :

- le portefeuille bancaire de Natixis et des principales filiales établissements de crédit pour le risque de taux d'intérêt global ;
- l'ensemble du palier de consolidation de Natixis (hors filiales d'assurance qui ne présentent pas de risque de liquidité intrinsèque et font l'objet d'une gestion Actif – Passif spécifique), pour le risque de liquidité ;
- l'ensemble du palier de consolidation de Natixis pour le risque de change structurel.

4.3.2 GESTION DES RISQUES DE BILAN

4.3.2.1 Le risque de taux d'intérêt global

DÉFINITION

Le risque de taux d'intérêt global se définit comme le risque de perte sur le portefeuille bancaire engendré par un mouvement adverse des taux d'intérêt en raison d'une inadéquation entre la nature du taux des emplois et celle des ressources.

Comme la plupart des banques de financement et d'investissement, Natixis a peu d'actifs et de passifs financiers générant des positions de taux structurelles ; le risque de taux d'intérêt global de Natixis, essentiellement d'ordre linéaire et concentré sur l'euro et le dollar, résulte majoritairement de positions de transformation entre opérations contractuelles. Les positions les plus significatives concernent des expositions sur la partie courte des courbes des taux et sont notamment liées au décalage de date de re-fixation des taux IBOR. Il s'agit donc d'un risque de second ordre à l'échelle de la banque.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

Natixis n'a pas vocation à détenir dans la durée des positions structurelles de taux sur le portefeuille bancaire ; sauf exception, les actifs et les passifs financiers à taux fixes sont retournés contre BOR via des swaps de taux et sont majoritairement localisés dans les portefeuilles de la Trésorerie soumis à un dispositif permanent d'encadrement du risque de taux.

DISPOSITIF DE SUIVI

Ce risque est mesuré en sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise et est encadré pour les périmètres les plus significatifs par des limites validées en comité et suivies par la direction des Risques. Sur la Trésorerie qui concentre la majeure partie des positions, ce dispositif est complété par des mesures de VaR elles-mêmes encadrées par des limites.

Le calcul des indicateurs et le suivi des limites par la direction des Risques s'effectuent quotidiennement pour la Trésorerie et mensuellement pour les filiales établissements de crédit.

Le risque de taux d'intérêt global demeure un risque mineur pour Natixis eu égard à l'encours des positions gérées et n'appelle pas de remarque particulière ; le choc normatif de Bâle 2 (+ 200 pb de variation instantanée des courbes des taux) au 31 décembre 2011 conduirait ainsi à une variation en valeur absolue de la valeur économique du portefeuille de 35 millions d'euros.

4.3.2.2 Le risque de liquidité

DÉFINITION

Le risque de liquidité est le risque que Natixis ne puisse pas faire face à ses engagements vis-à-vis de ses créanciers en raison de l'inadéquation entre la durée des emplois et celle des

ressources. Ce risque se réalise, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle ou d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. En tant que banque de financement et d'investissement, ce risque pour Natixis résulte principalement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle, Natixis ne disposant pas de ressources clientèle stables et pérennes et se refinançant en partie sur les marchés *(Cf. chapitre [5] « Éléments financiers », paragraphe [5.1.5] Refinancement)*.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

En tant que filiale du Groupe BPCE exerçant les activités de BFI, de gestion d'actifs et de financements spécialisés, la politique générale de gestion du risque de liquidité de Natixis fait partie intégrante de celle du groupe. Elle a pour objectif de favoriser le développement optimal des activités de Natixis dans le cadre d'une gouvernance et d'un corpus de règles ALM clairs, partagés et harmonisés ainsi que dans le respect des contraintes de risque fixées par le groupe. Ces contraintes sont notamment une des composantes des engagements pris par le groupe vis-à-vis des autorités de tutelle lors de la création de Natixis, qui incluent en particulier l'obligation de BPCE d'assurer la liquidité de sa filiale.

La politique générale de gestion du risque de liquidité vise ainsi à :

- assurer le respect des engagements de financement de Natixis tout en veillant à ce que le montant des besoins de refinancement et la transformation opérée soient compatibles avec les capacités de refinancement à court et à moyen terme du groupe ;
- optimiser le coût de refinancement sous les contraintes de risque fixées pour contribuer aux objectifs de rentabilité dans le cadre du plan New Deal ;
- respecter le dispositif de limites internes arrêté en étroite collaboration avec BPCE et adapté à la capacité du groupe à pourvoir aux besoins de transformation de Natixis en dernier ressort ;
- satisfaire les exigences réglementaires nationales ou étrangères ;
- participer à la diversification des ressources levées par le Groupe BPCE en termes géographiques, de supports et de contreparties.

DISPOSITIF DE SUIVI

Le contrôle, la gestion et le suivi de ce risque reposent sur le dispositif suivant :

- l'encadrement des consommations de liquidité de chaque métier : afin de piloter la croissance du bilan, des enveloppes de liquidité pour chaque métier sont arrêtées dans le cadre de la procédure budgétaire et validées par le comité GAP. Le suivi des consommations est effectué hebdomadairement pour les métiers de la BFI et mensuellement pour les autres métiers ;
- l'encadrement de la transformation à court terme : celle-ci est mesurée à partir d'impasses de liquidité. À des fins de pilotage des besoins prévisionnels de liquidité à court terme, cet indicateur est produit chaque jour sur un horizon de trois mois en pas de temps quotidien pour l'ensemble des opérations contractuelles du périmètre social. Il est encadré par deux limites permanentes validées par le comité GAP et suivies quotidiennement ; l'une sur l'exposition au marché du jour le jour et l'autre sur l'impasse à deux mois ;
- l'encadrement de la transformation à moyen terme : celle-ci est mesurée à partir d'impasses de liquidité et de ratios de couverture des emplois par les ressources. Ces ratios sont encadrés par des ratios minima de couverture validés par le comité GAP suivis mensuellement sur le périmètre de la Trésorerie et trimestriellement sur l'ensemble du palier de consolidation de Natixis ;
- des exercices de résistance à stress de liquidité : ils ont pour objectifs de mesurer la capacité du groupe à continuer de respecter ses engagements et à poursuivre ses activités en cas de crise de liquidité. Natixis simule périodiquement sa contribution aux résultats du groupe pour différents scénarii de crise (systémique, spécifique, combinée…) et pour différents niveaux d'intensité (modérée, forte, extrême…) sur un horizon de trois mois.

4.3.2.3 Le risque de change structurel

DÉFINITION

Le risque de change structurel se définit comme le risque de perte en capitaux propres recyclables engendré par un mouvement adverse des parités de change contre la devise de reporting de consolidation en raison de l'inadéquation entre la devise des investissements nets refinancés par achat de devise et celle des capitaux propres.

Le risque de change structurel de Natixis concerne très majoritairement les positions structurelles en dollar américain du fait de la présence dans son périmètre de consolidation de succursales et de filiales à l'étranger dotées dans cette devise.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

La politique générale de gestion du risque de change structurel fixée par le comité GAP vise deux grands objectifs :

- n'acheter des devises que dans le cas des investissements nets stratégiques dont l'horizon de détention est durable ; les investissements nets en devise non stratégiques sont par conséquent refinancés par emprunts ;
- maintenir des positions de change structurelles dans les limites fixées afin d'immuniser le ratio « Core Tier 1 » à l'évolution des parités compte tenu de la présence de risques pondérés en devise (le dollar principalement).

DISPOSITIF DE SUIVI

La sensibilité à l'évolution des parités du ratio « Core Tier 1 » fait l'objet d'un examen périodique en comité GAP ; ce dernier a fixé une fourchette de fluctuation de cette sensibilité pour l'encadrer et dont le suivi est reporté en comité GAP.

4.3.2.4 Le risque de change opérationnel

DÉFINITION

Il désigne le risque de perte engendré par un mouvement adverse des parités de change contre la devise de reporting en raison de l'inadéquation entre la devise des positions de change opérationnelles (provenant des produits et des charges en devise) et la devise de reporting.

Les positions de change opérationnelles de Natixis sont, du fait de ses activités, majoritairement libellées en dollar ; les positions sur les autres devises demeurent du second ordre.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

La politique générale de gestion du risque de change opérationnel définie par le comité GAP a pour objectif de limiter autant que faire se peut la volatilité du résultat IAS à l'évolution des parités ; les positions de change opérationnelles résiduelles n'ont donc pas vocation à être détenues et font donc l'objet d'un encadrement strict. Le comité GAP n'a en revanche pas souhaité couvrir par anticipation les revenus nets récurrents futurs en devises ; la variation éventuelle de la contre-valeur effective des revenus nets en devise par rapport à celle mesurée sur la base des parités budgétées est donc assumée.

DISPOSITIF DE SUIVI

Le dispositif de suivi est fondé sur l'organisation suivante :

- les activités « habilitées » à détenir des positions de change opérationnelles dans le cadre de leur mandat de risques sont soumises à un dispositif de limite validé et suivi par la direction des Risques ; ces activités concernent essentiellement certaines activités de négociation (dont les tables de change) ;
- les activités « non habilitées » à détenir des positions de change ne sont pas autorisées à les gérer ; les positions résiduelles mesurées par la Comptabilité sont donc systématiquement couvertes.

4.4 Risques assurables

Le département Assurances – rattaché à la direction juridique au sein du Secrétariat général Natixis – a pour mission d'analyser les risques opérationnels assurables et de mettre en place les couvertures adéquates pour y faire face (auto-assurance et/ou transfert).

- Les principaux risques analysés concernent :
  - les fraudes internes ou externes ;
  - les atteintes aux valeurs ;
  - les risques de mises en cause de responsabilité (responsabilité civile exploitation et professionnelle de l'entreprise mais aussi responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux) ; et
  - les dommages aux biens d'exploitation (immeubles et contenu, matériels et données informatiques) ainsi que les pertes d'activités bancaires consécutives à ces dommages.
- Les programmes d'assurance « Globale de Banque », « RC Entreprise » (Exploitation et Professionnelle) et « RC Dirigeants », souscrits par Natixis (agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble de ses filiales), ont été renouvelés au 1er juillet 2010 puis prorogés jusqu'au 31 décembre 2011 inclus.

  Ainsi, Natixis et toutes ses filiales bénéficient des garanties suivantes :
  - programme d'assurance « combiné » Globale de Banque (Valeurs & Fraudes), Responsabilité Civile Professionnelle à hauteur de 100 millions d'euros par sinistre et/ou par période d'assurance ;
  - programme d'assurance « Responsabilité Civile Exploitation » à hauteur de 50 millions d'euros par sinistre ; et
  - programme d'assurance Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux à concurrence de 100 millions d'euros par sinistre et par période d'assurance.

La territorialité de ces couvertures s'étend au monde entier, sauf en matière de responsabilité civile professionnelle où la garantie n'est pas acquise aux établissements permanents situés aux États-Unis (où la couverture est en effet souscrite localement par les filiales ou succursales américaines de Natixis).

- La couverture des immeubles d'exploitation de Natixis situés en France et de leur contenu, des risques informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives est délivrée par la police d'assurance groupe « Tous Risques Sauf & Pertes d'Activités Bancaires consécutives » souscrite par BPCE SA à effet du 1er janvier 2011 (couverture principale acquise en valeur de reconstruction et/ou de remplacement avec un plafond fixé à 250 millions d'euros par sinistre) ;
- La couverture des dommages immatériels informatiques (dommages aux données en l'absence de tout dommage physique au matériel les contenant) et pertes d'activités bancaires consécutives est octroyée par la police d'assurance groupe « DII/PAB » souscrite par BPCE SA à effet du 1er janvier 2011 à hauteur de 65 millions d'euros par sinistre et par an.

Chacune des polices d'assurance visées ci-dessus est souscrite auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

Toutes les couvertures d'assurance évoquées ci-dessus sont achetées en excédent de franchise par sinistre (niveau de rétention accepté) en rapport avec la capacité de rétention de Natixis.

Le montant des cotisations d'assurance pour l'ensemble de ces couvertures s'élève à 11,7 millions d'euros (en année pleine) au titre de l'exercice 2011.

4.5 Risques juridiques

4.5.1 ENJEUX ET CONTRAINTES LIÉS À LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION

Natixis est soumise à une réglementation importante en France et dans de nombreux autres pays où elle exerce ses activités ; des mesures réglementaires et des changements dans ces réglementations pourraient avoir un effet négatif sur l'activité et les résultats de Natixis

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle par les autorités s'appliquent à Natixis dans chacun des pays où Natixis mène ses activités. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces réglementations exposerait Natixis à des interventions importantes des autorités réglementaires et à des amendes, à des avertissements publiés par les autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des activités de Natixis. Le secteur des Services financiers a connu un contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires, une tendance qui pourrait s'accélérer dans le contexte financier actuel. Les activités de Natixis et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité de Natixis à développer ses métiers ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et Natixis n'a aucun moyen de les contrôler.

De tels changements peuvent, entre autres, avoir trait aux éléments suivants :

- politique monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer significativement sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où Natixis est présente ;
- évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres, telles que des modifications en voie d'être apportées à la réglementation mettant en œuvre les exigences de Bâle 3, Solvency 2, Dodd-Franck Act ;
- évolution des règles et procédures relatives aux contrôles internes ;
- évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- évolution des règles de reporting financier ;
- expropriation, nationalisation, contrôle des prix, contrôle des changes, confiscation d'actifs et évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ; et
- toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par Natixis.

La législation fiscale et son application en France et dans les pays où Natixis poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact important sur les résultats de Natixis

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, Natixis est soumise à la législation fiscale dans un grand nombre de pays à travers le monde, et structure globalement son activité de manière à optimiser son taux effectif d'imposition. La modification de la législation fiscale ou de son application par les autorités compétentes dans ces pays pourrait avoir un impact important sur les résultats de Natixis. Natixis a mis en place des modalités de gestion dont l'objectif est la création de valeur à partir des synergies et des capacités commerciales de ses différentes entités. Natixis s'efforce également de structurer les produits financiers vendus à ses clients en optimisant leur fiscalité. Les structures des opérations intra-groupe de Natixis et des produits financiers vendus par Natixis sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseils fiscaux indépendants, et ponctuellement, en tant que de besoin, d'agréments ou d'interprétations spécifiques de l'administration fiscale. Il ne peut être exclu que les autorités fiscales, à l'avenir, remettent en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi Natixis pourrait faire l'objet de redressements fiscaux.

Un risque de réputation et un risque juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales de Natixis

La réputation de Natixis est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et

réglementaires, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes et aux transactions, pourraient entacher la réputation de Natixis. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un salarié, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels Natixis est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de Natixis pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Une gestion inadéquate de ces problèmes pourrait par ailleurs donner naissance à un risque juridique supplémentaire pour Natixis et provoquer une augmentation du nombre des procédures judiciaires et du montant des dommages et intérêts réclamés à Natixis ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires (pour de plus amples détails se reporter au paragraphe « Procédures judiciaires et d'arbitrage » ci-après).

4.5.2 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Comme beaucoup de groupes bancaires, Natixis et ses filiales consolidées font l'objet de litiges devant des instances judiciaires et d'enquêtes de la part des autorités de contrôle.

Les conséquences financières, évaluées au 31 décembre 2011, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, un impact significatif sur la situation financière de Natixis et/ou de Natixis et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, leur rentabilité ou leur activité, ont été intégrées dans les comptes consolidés de Natixis.

Les litiges les plus marquants font l'objet des précisions ci-après étant précisé que leur intégration dans la liste ci-dessous ne signifie pas que ces litiges auront nécessairement un impact quelconque sur Natixis et/ou ses filiales consolidées. Les autres litiges n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de Natixis et/ou de Natixis et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, ou ne sont pas à un stade suffisamment avancé pour déterminer s'ils sont de nature à avoir un tel impact.

Jerry Jones et autres c/Harris Associates L.P.

En août 2004, trois actionnaires agissant au nom et pour le compte de trois fonds (Oakmark Fund, Oakmark Equity and Income Fund et Oakmark Global Fund) ont assigné Harris Associates L.P., filiale à 100 % de Natixis Global Asset Management, devant le United States District Court du district nord de l'Illinois. Les demandeurs alléguaient que le montant des prestations de services facturées par Harris Associates L.P. à ces trois fonds était excessif au regard de la réglementation applicable. Cette procédure est l'une des nombreuses actions en justice intentées ces dernières années à l'encontre de sociétés de conseil en investissement. Harris Associates L.P. et les demandeurs ont alors introduit une requête en référé (« motion for summary judgment »).

Le 27 février 2007, le juge saisi a fait droit en tout point à la requête d'Harris Associates L.P. et a rejeté celle des demandeurs. Le 20 mars 2007, ces derniers ont fait appel de cette décision. Les parties ont chacune déposé leurs conclusions puis ont été entendues par la cour d'appel, en audience du 10 septembre 2007.

Le 19 mai 2008, une formation de jugement de la cour d'appel (Court of Appeals for the Seventh Circuit) a confirmé la décision du District Court en faveur de Harris Associates L.P.

Le 2 juin 2008, les demandeurs ont demandé un nouvel examen de leur appel par l'ensemble des juges de la cour d'appel (entire Court of Appeals). Le 8 août 2008, la cour d'appel a rejeté la requête des demandeurs tendant à un nouvel examen de leur appel.

Le 3 novembre 2008, les demandeurs ont formé un recours auprès de la Cour Suprême des États-Unis afin que la décision de rejet de l'appel soit infirmée.

Le 9 mars 2009, la Cour Suprême a accepté d'écouter la requête des demandeurs. La plaidoirie s'est tenue le 2 novembre 2009.

Par décision en date du 30 mars 2010, la Cour Suprême des États-Unis a renvoyé le cas devant la cour d'appel (Cour of Appeal for the Seventh Circuit) afin que la cour détermine si la décision du District Court en faveur d'Harris Associates L.P. doit être infirmée ou confirmée.

Recours collectifs aux États-Unis relatifs aux opérations Municipal Guaranteed Investment Contracts

Depuis le 13 mars 2008, Natixis et Natixis Funding ont été cités parmi les défendeurs dans le cadre de multiples recours collectifs déposés par et au nom d'un certain nombre d'états, comtés et municipalités américains émetteurs d'obligations auprès des cours de New York, Washington D.C. et Californie. Les plaintes portent sur une prétendue collusion entre les fournisseurs et les courtiers de produits dérivés municipaux (municipal derivatives) dans la fixation des prix, le montage des offres et l'affectation des clients entre 1992 et aujourd'hui. Les différents demandeurs ont également désigné plus de 30 banques et courtiers américains et européens en tant que défendeurs. Certains des demandeurs cherchent à faire reconnaître leur droit à une action collective regroupant toutes les entités gouvernementales au niveau local, municipal et des états, agences gouvernementales indépendantes et entités privées ayant acheté des produits dérivés municipaux (municipal derivatives) auprès des défendeurs ou des courtiers défendeurs de 1992 à aujourd'hui, et à recouvrer des dommages-intérêts du fait de comportements prétendument anticoncurrentiels. La plupart de ces recours ont été regroupés devant la United States District Court for the Southern District of New York sous l'appellation « Municipal Derivatives Antitrust Litigation ».

Ces différentes demandes de dommages-intérêts découlent d'investigations qui ont été ou qui sont menées actuellement aux États-Unis par l'US Internal Revenue Service (« IRS »), la division antitrust du Department Of Justice (« DOJ ») et l'Autorité des Marchés Financiers américaine (Securities and Exchange Commission, « SEC ») et des procureurs généraux d'État.

Les actions collectives dans lesquelles Natixis Funding est un des treize fournisseurs ou courtiers de produits dérivés se poursuivent, les demandes déposées pour débouter les demandeurs de leurs requêtes ayant été rejetées le 25 mars 2010.

Les procès des municipalités agissant individuellement à l'encontre de 40 défendeurs dont Natixis Funding et Natixis vont également se poursuivre, les demandes pour débouter les demandeurs de leurs requêtes ayant été rejetées le 26 avril 2010.

Les allégations à l'encontre de Natixis sont que Natixis était garante de Natixis Funding dans les transactions sur dérivés et qu'elle était l'agent de Natixis Funding. Les défendeurs ont répondu à l'ensemble des griefs déposés par les plaignants. Les parties sont entrées dans la phase du litige relatif à la communication préalable des pièces (*discovery*) dont l'étendue est actuellement négociée. Les prochains mois sont dédiés aux requêtes concernant la communication des pièces et la revue des documents demandés par les plaignants. Dans le même temps, les parties se préparent à s'occuper de la partie la plus importante du litige qui est la tentative de certification du litige en action collective par les plaignants. Les demandeurs sont en cours de recrutement d'un expert économiste et d'un statisticien pour analyser les données sur l'ensemble des transactions pour préparer des arguments contre la certification en action collective. Pendant ce temps, les procureurs généraux des 26 États et le DOJ continuent leurs investigations.

Affaire Madoff

L'encours Madoff net d'assurance est estimé à 380 millions d'euros au 31 décembre 2011, intégralement provisionné à cette date. L'impact effectif de cette exposition dépendra à la fois du degré de recouvrement des actifs déposés au nom de Natixis et de l'issue des voies de recours notamment judiciaires dont dispose la banque. Dans cette perspective, Natixis a retenu des cabinets d'avocats pour l'assister dans ces actions de recouvrement. Par ailleurs, une divergence a émergé en 2011 sur l'application de la convention d'assurance responsabilité civile professionnelle sur ce dossier.

Irving H. Picard, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BMIS ») a déposé une plainte par un acte auprès du tribunal des faillites des États-Unis (United States Bankruptcy Court) du Southern District de New York à l'encontre de plusieurs institutions bancaires, incluant une plainte de 400 millions de dollars contre Natixis. Natixis conteste les griefs invoqués à son encontre et entend prendre les mesures nécessaires pour se défendre et assurer la sauvegarde de ses droits. La procédure suit son cours devant la Bankruptcy Court du Southern District de New York.

En outre, les liquidateurs de Fairfield Sentry Limited et Fairfield Sigma Limited ont intenté un grand nombre d'actions à l'encontre d'investisseurs ayant dans le passé obtenu des paiements de ces fonds au titre de rachats de parts (plus de 200 actions ont été intentées à New York). Certaines entités de Natixis sont concernées en tant que défenderesses dans quelques-unes de ces actions. Natixis considère ces actions comme étant dénuées de tout fondement et entend se défendre vigoureusement.

Dossier CIC/Crédit Mutuel

Le 11 septembre 2008, le CIC et le Crédit Mutuel ont assigné le groupe Lagardère et Natixis en vue d'obtenir du tribunal de commerce de Paris l'annulation des contrats par lesquels ils ont acheté à terme des actions EADS et, conséquemment le versement d'environ 28 millions d'euros par Natixis aux demandeurs, contre restitution par ceux-ci des actions EADS à Natixis.

Se fondant sur un rapport non public de l'Autorité des Marchés Financiers, les demandeurs allèguent que Lagardère SCA aurait commis un manquement boursier à l'occasion d'une émission d'obligations remboursables en actions EADS souscrite en avril 2006 par Natixis.

Aucun reproche n'est formulé à l'encontre de Natixis dans l'assignation du groupe CIC, concernant tant la conclusion que l'exécution des contrats. L'argumentation juridique développée par le groupe Crédit Mutuel pour remettre en cause la validité de ses achats d'actions EADS apparaît dénuée de fondement.

Par décision en date du 27 janvier 2010, le tribunal de commerce de Paris a déclaré l'action du CIC et du Crédit Mutuel irrecevable et les a condamnés à payer 120 000 euros à Natixis et 50 000 euros à Lagardère au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. L'arrêt du 28 avril 2011 de la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance qui avait débouté les demandeurs. Un pourvoi en cassation a été introduit par le CIC et le Crédit Mutuel.

Dépôt de plainte pénale coordonnée par l'ADAM

En mars 2009, une enquête préliminaire a été ordonnée par le Parquet de Paris suite à une plainte d'actionnaires minoritaires de Natixis coordonnée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Du fait de la constitution de partie civile des plaignants, une information judiciaire a été ouverte, laquelle est toujours en cours.

Dossier Anakena/Maximus

Le 13 novembre 2009, le fonds Maximus Master Fund Limited et son gestionnaire de portefeuille, Anakena, ont assigné Natixis devant le tribunal de commerce de Paris pour obtenir le versement de 59,9 millions d'euros de dommages et intérêts en alléguant que Natixis avait abusé de ses droits d'investisseur majoritaire en demandant au fonds le rachat de son investissement au milieu de la crise financière. Un jugement a été rendu par le tribunal de commerce de Paris le 27 janvier 2012 et a débouté Anakena et Maximus de l'ensemble de leurs demandes et les a condamnés

à verser 10 000 € à Natixis au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Le 13 février 2012, Anakena et Maximus ont interjeté appel à l'encontre du jugement rendu le 27 janvier 2012.

Assignation d'actionnaires de Natixis à l'encontre de BPCE, Natixis et Messieurs Philippe Dupont et Charles Milhaud

Le 31 décembre 2009, 735 actionnaires de Natixis ont assigné, devant le tribunal de commerce de Paris, BPCE, Natixis et Messieurs Philippe Dupont et Charles Milhaud pour obtenir le paiement d'un montant global d'environ 4 millions d'euros en se fondant sur la diffusion d'informations trompeuses et la violation des règles de marché. Les minoritaires ont été déboutés de leurs demandes par un jugement en date du 22 novembre 2011.

Région de Toscane

Le 21 décembre 2010, la succursale de Natixis à Milan a reçu une notification de consignation (Decreto Di Sequestro Preventivo) de la somme de 2,2 millions d'euros. Cette consignation a été demandée à titre préventif dans le cadre d'une action lancée contre Natixis et d'autres banques par le Procureur de Florence à propos d'opérations de dérivés que le Procureur considère avoir été conclues par ces banques avec la Région Toscane en ayant généré des profits illicites.

Le 27 décembre 2011, la Région de Toscane a informé Natixis qu'elle lançait un processus de résiliation rétroactive des swaps mis en place par Natixis avec la Région en 2002 ainsi que la novation de l'un d'eux. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le bien fondé de la démarche de la Région de Toscane ; la demande de la Région de Toscane n'est pas chiffrée.

Commune de Sanary-sur-Mer

Le 5 août 2011, la Commune de Sanary-sur-Mer a assigné Natixis et d'autres défendeurs, devant le Tribunal administratif de Toulon, à payer solidairement la somme de 83 millions d'euros au titre notamment de la perte des investissements programmés par la Commune et la perte des contributions prévues au budget communal suite à l'abandon du projet de construction d'un complexe casino-hôtel dans la Commune. Natixis entend contester le bien-fondé de sa mise en cause. Par ailleurs, compte tenu du fait que dans le cadre de ce projet de construction, Natixis avait confirmé son engagement d'émettre une garantie bancaire d'achèvement de travaux pour un montant de 20 millions d'euros, elle entend à tout le moins limiter son éventuelle responsabilité dans ce dossier à ce montant et à ce titre, étant précisé que sur ce point aussi, Natixis considère que l'action contre Natixis est infondée.

Enquêtes AMF

Natixis a reçu le 6 janvier 2010 une notification de griefs sur le non-respect des procédures sur les sondages de marché et la commission des sanctions de l'AMF a prononcé le 11 avril 2011 un avertissement et une sanction pécuniaire de 500 000 euros à l'encontre de Natixis. Cette dernière a interjeté appel de cette décision devant le Conseil d'état.

Par ailleurs, la commission des sanctions de l'AMF a, à la suite d'une enquête menée entre avril 2010 et avril 2011, publié une décision de sanction le 4 juillet 2011 condamnant une ancienne filiale de Natixis à une sanction pécuniaire de 250 000 euros. Les griefs retenus par la commission des sanctions à l'encontre de cette filiale sont d'avoir (a) au cours d'une opération de facilitation, exploité de manière abusive des informations relatives à un ordre en attente d'exécution, (b) manqué à son devoir en privilégiant ses intérêts de contrepartie dans le cadre de la négociation des opérations litigieuses et (c) manqué à son obligation de déclaration d'opérations suspectes auprès de l'AMF. La commission des sanctions reproche également à cette ancienne filiale d'avoir manqué à ses obligations en ne mettant pas à la disposition de la fonction conformité un outil informatique suffisamment performant pour détecter les abus de marché. Natixis n'a pas fait appel de cette décision.

Natixis Asset Management (ex-CDC Gestion) – Participation des salariés

Le 5 janvier 2012, Natixis Asset Management a été assignée devant le Tribunal de grande instance de Paris par 187 personnes ayant été salariées de la société CDC Gestion (aujourd'hui dénommée Natixis Asset Management.) L'objet de cette assignation est de faire reconnaître leurs droits au régime de participation de droit commun pour les exercices sociaux de 1989 à 2001. La date des plaidoiries n'a pas encore été fixée.

Il n'y a pas, par ailleurs, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de Natixis.

4.5.3 SITUATION DE DÉPENDANCE

Natixis n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

4.6 Risques assurances

Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéfices tout décalage entre les sinistres prévus et les sinistres survenus. Selon les produits d'assurance concernés, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macro-économiques, des changements de comportement de la clientèle, de l'évolution de la politique de santé publique, des pandémies, des accidents et des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre, les accidents industriels ou les actes de terrorisme ou de guerre). Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, l'activité d'assurance-crédit est aussi exposée au risque de crédit.

(Ces données font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes).

NATIXIS ASSURANCES

Natixis Assurances commercialisant essentiellement des produits d'épargne, les principaux risques résultant des contrats d'assurance sont de nature financière :

Risque de ne plus être capable de servir le taux minimum contractuel en cas de baisse des taux

Pour faire face à ce risque, ABP Vie (filiale de Natixis Assurances) ne commercialise depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls (« TMG ») : plus de 90 % des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,2 %.

Risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux

Natixis Assurances a identifié la population assurée pour laquelle le risque de rachat est élevé, les critères « discriminants » étant l'âge, l'ancienneté fiscale et le montant des capitaux. Natixis Assurances a ainsi circonscrit à environ un quart de ses actifs de taux le périmètre à couvrir par des contrats Cap. Elle a, par ailleurs, souscrit à des obligations à taux variable à taux minimum.

Le test de suffisance des passifs réalisé pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2011, conformément à IFRS 4, a montré que les passifs d'assurance évalués en normes locales étaient supérieurs à une juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

Risque financier en cas de hausse des taux

La sensibilité de la situation nette aux variations de taux d'intérêt est atténuée par le classement d'environ 4,2 milliards d'euros de titres de taux dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Concernant les titres des autres catégories, l'analyse de sensibilité réalisée à fin décembre 2011 montre qu'une hausse de 1 point des taux obligataires a un impact de - 29 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 2,9 % des capitaux propres.

Risque de marché

Natixis Assurances est confrontée aux variations de valeur de ses actifs financiers. La gestion des risques financiers consiste en la définition d'une allocation stratégique tenant compte des engagements du passif, des contraintes réglementaires (notamment en termes de dispersion) et des exigences commerciales. Ainsi, des fourchettes d'allocation sont définies pour chaque type d'actif.

L'analyse de sensibilité réalisée à fin 2011 montre que :

- une baisse de 10 % du marché actions a un impact de - 11,4 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 1,1 % des capitaux propres ;
- une baisse de 10 % du marché immobilier a un impact de - 4,1 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 0,4 % des capitaux propres.

Par ailleurs, Natixis Assurances réassure à 100 % la garantie plancher accordée sur les contrats en unités de compte.

Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes de Natixis, telles que déterminées par le comité des risques de crédit, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurance. Ainsi, 83 % du portefeuille de taux est investi sur des contreparties disposant d'un rating supérieur à A-.

Activité prévoyance

Les risques de mortalité et de morbidité sont limités par la mise en place d'une tarification adaptée à la population et aux garanties assurées, à l'utilisation de tables d'expérience et par la pratique en amont d'une sélection médicale des nouveaux assurés.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux risques de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie, ainsi que de fréquence des sinistres en arrêt de travail, invalidité et perte d'autonomie. Un traité de réassurance en cas d'épidémie ou de pandémie a, par ailleurs, été mis en place afin de limiter l'exposition à l'augmentation des décès qui en résulterait.

Le plan de réassurance annuel veille à diversifier les réassureurs et à ne traiter qu'avec des parties dont le rating est de qualité. Aucun traité de réassurance n'est conclu ou renouvelé avec des parties « non-investment grade » (notation comprise entre BB+ et D-). En pratique, le rating des réassureurs avec lesquels traite Natixis Assurances est compris entre A- et AAA (certains réassureurs pouvant toutefois être de façon marginale non notés ou de notation inférieure quand leur actionnariat est jugé de qualité). Ainsi les réassureurs avec lesquels traite Natixis Assurances présentent un risque de signature peu élevé et le risque de concentration sur une contrepartie est limité par leur multiplicité.

Concentration des risques

La nature des risques assurés associée à la couverture de réassurance n'induit pas d'exposition particulière en matière de concentration de risques d'assurance.

COFACE

De par ses activités, Coface est exposée à deux types de risques principaux : le premier est le risque technique qui est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance de Coface, le second est le risque financier qui est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers. Coface a mis en place des outils destinés à contrôler ces risques afin qu'ils restent dans des limites prudentes.

Risque technique

Le risque de crédit est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance.

Classiquement, on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs. La mesure de ce risque est faite pour chaque entité par le suivi du ratio impayés sur encours par secteur d'activité (crédit domestique), par pays (crédit export), ou par ligne de produits (caution, single risks). Les « loss ratios » des différents centres de souscription sont également suivis au niveau consolidé de Coface. Les impayés sont l'objet d'un suivi hebdomadaire et sont analysés mensuellement en comité ;
- le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Outre un suivi mensuel au niveau de chaque centre de souscription, un dispositif est mis en place au niveau de Coface, reposant sur :

- une centralisation des déclarations de menace de sinistre excédant un certain montant (actuellement, 0,5 million d'euros pour toutes les entités Coface) ;
- le comité des grands risques, qui fixe l'encours de risque maximum Coface accepté sur les 400 plus grands risques de Coface représentant une sévérité supérieure à 35 millions d'euros ou une perte maximale dans un « scénario stressé » de 15 millions d'euros, et qui alloue des plafonds par pays émergent ;
- un système de notation des risques corporate importants et des risques pays ;
- un système de scoring pour les petits risques ; et
- un dispositif d'évaluation statistique des « sévérités » (pertes maximums susceptibles d'être enregistrées en cas de sinistre) par débiteur, groupe de débiteurs ou pays émergent.

Les risques « investment grade » mesurés par les scores supérieurs ou égaux à 6 sur une échelle de 0 à 10, représentent 85 % de l'encours assurance-crédit.

Par ailleurs, une politique de scoring systématique a été mise en place et 98 % de l'encours est désormais couvert.

Tous les risques importants font l'objet d'un suivi centralisé tant en stock qu'en flux mensuel.

Les taux d'acceptation des risques sur « non-investment grade » font l'objet d'un suivi mensuel.

Diversification du portefeuille de risques de crédit

Coface maintient un portefeuille de risques de crédit diversifié, afin de minimiser les risques que la défaillance d'un débiteur, le ralentissement d'un secteur d'activité particulier ou la survenance d'un événement défavorable dans un pays donné puissent avoir un impact disproportionné sur la sinistralité globale de Coface. En outre, la grande majorité des risques auxquels est exposée Coface sont à court terme (94 % de l'encours total), ce qui lui permet de réduire le risque couvert sur un débiteur ou un groupe de débiteurs relativement rapidement après avoir constaté la dégradation de leur solvabilité.

EXPOSITIONS AU RISQUE SUR LES DÉBITEURS À FIN DÉCEMBRE 2011

POLICES SIGNÉES HORS OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT/TOUS PRODUITS GARANTIS

Tranches Encours Total Acheteur	Encours en millions d'euros	Nombre de limites	Nombre d'acheteurs	% d'encours
Refus	0	672 815	486 835	**0,0 %**
1 - 10 KE	4 188	571 354	536 087	**0,9 %**
11 - 20 KE	6 846	510 250	406 418	**1,5 %**
21 - 30 KE	4 899	295 902	183 638	**1,1 %**
31 - 40 KE	3 734	205 000	101 323	**0,8 %**
41 - 50 KE	5 636	202 725	117 626	**1,2 %**
51 - 60 KE	3 256	133 778	57 086	**0,7 %**
61 - 70 KE	2 797	110 874	41 985	**0,6 %**
71 - 80 KE	3 645	109 462	47 893	**0,8 %**
81 - 90 KE	2 077	75 339	24 084	**0,5 %**
91 - 100 KE	5 778	112 116	58 614	**1,3 %**
101 - 150 KE	12 805	315 425	102 211	**2,8 %**
151 - 200 KE	11 163	217 622	62 847	**2,4 %**
201 - 300 KE	17 519	296 433	70 510	**3,8 %**
301 - 400 KE	14 320	204 876	40 920	**3,1 %**
401 - 500 KE	12 004	151 018	26 555	**2,6 %**
501 - 800 KE	27 917	302 055	44 003	**6,1 %**
801 - 1 500 KE	41 746	347 229	38 415	**9,1 %**
1 500 KE - 3 ME	50 320	288 650	24 091	**11,0 %**
3 ME - 5 ME	37 903	153 929	9 907	**8,3 %**
5 ME - 10 ME	50 348	147 161	7 309	**11,0 %**
10 ME - 50 ME	89 551	151 281	4 780	**19,6 %**
50 ME - 100 ME	23 345	18 042	346	**5,1 %**
100 ME - 200 ME	14 399	9 484	109	**3,1 %**
200 ME et +	10 994	4 616	28	**2,4 %**
TOTAL	**457 188**	**5 607 436**	**2 493 620**	**100,0 %**

Des contrôles de second niveau sont en place afin de veiller au bon respect des standards groupe en matière de risque de crédit.

Risque financier

Coface est exposée à un risque financier découlant des variations de ses produits nets de placement et des risques attachés aux différentes classes d'actifs. Pour chaque catégorie d'actifs, des scénarios de stress simulent la plus forte chute des cours avec un intervalle de confiance retenu de 97,5 %. La politique appliquée est de limiter strictement le risque financier tel que mesuré par la Value at Risk 3 mois, pour l'ensemble des investissements financiers – hors prises de participations techniques –, à un montant inférieur à 3,3 % de l'actif net du palier de consolidation Coface, soit 48,4 millions d'euros au 31 décembre 2011. À cette date, la VaR de Coface et de ses filiales s'établit à 44,8 millions d'euros, à l'intérieur des limites autorisées.

Coface atteint son objectif grâce à un contrôle rigoureux :

- du risque de change : la grande majorité des instruments de placements de Coface est libellée en euros. Le risque de change sur les actifs représentant des passifs en euros mais dont le support est libellé dans d'autres devises est couvert, dans le but de ne pas conserver de positions ouvertes ;
- du risque de contrepartie : plus de 92 % des obligations et produits de taux détenus par Coface au 31 décembre 2011 ont une notation A- (ou équivalente) ou meilleure, attribuée par au moins une agence de notation reconnue au niveau international ;
- du risque de taux : celui-ci est limité, la sensibilité [1] maximale autorisée sur la classe d'actifs obligataire étant délibérément plafonnée à 4 ;

(1) La sensibilité d'une obligation mesure la perte de valeur de celle-ci en cas de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, une obligation ayant une sensibilité de 4 verra sa valeur de marché diminuer de 4 % si les taux d'intérêt augmentent de 1 %.

- du risque de liquidité : une part significative des placements de Coface est investie en monétaire (41 % à fin 2011). La majorité des autres produits de taux et des actions dans le portefeuille de Coface est cotée sur des marchés de l'OCDE. En conséquence, Coface considère que son portefeuille de titres est suffisamment liquide pour lui permettre de répondre aux éventuels besoins de fonds pour honorer ses engagements ;
- de l'exposition à la dette souveraine : le portefeuille financier de Coface n'est investi que très marginalement en dette souveraine de pays « périphériques » de la zone Euro : ainsi, l'exposition nette de Coface aux dettes souveraines grecque, irlandaise, portugaise et espagnole ne représente que 11 millions d'euros après dépréciation de 70 % de la dette grecque, soit 1 % de son portefeuille obligataire total.

Des contrôles de second niveau du respect de la politique des placements Coface complètent le dispositif mis en œuvre.

CEGC

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions étant la plateforme multi-métiers cautions et garanties du groupe, ses principaux risques portent sur le risque de souscription, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de défaut des réassureurs.

Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque principal porté par la Compagnie. En effet, le volume d'encours sous risque s'élève à 78 600 millions d'euros au 31 décembre 2011 (+ 21 % par rapport à l'exercice 2010). Le risque de souscription est essentiellement un risque de contrepartie : les engagements donnés par la Compagnie aux bénéficiaires des garanties se traduisent par une exposition directe sur les souscripteurs (les assurés).

Pour chacune des activités, la maîtrise du risque de souscription repose notamment sur l'analyse des opérations à engager (qualité des contreparties, nature et analyse du projet, des financements ou des engagements et des sûretés recueillies) et sur un schéma délégataire individuel et collectif adapté aux risques spécifiques de chaque marché et à l'expérience des délégataires. Le schéma délégataire appréhende les risques spécifiques des marchés par le niveau de risque, qui exprime la probabilité de survenance d'un sinistre, et par le niveau d'engagement, qui exprime la sévérité du sinistre en cas de survenance. Le processus d'octroi encadre le schéma délégataire de la Compagnie en fixant des limites absolues d'encours par métier (sévérité du sinistre en cas de survenance) et par notation de la contrepartie (probabilité de survenance).

La procédure de sélection du risque de contrepartie est déclinée en fonction de la typologie des activités et des garanties délivrées.

Le suivi du risque de souscription est réalisé, d'une part, de façon consolidée au travers de nombreux outils statistiques, scores et indicateurs de risques, et, d'autre part, de façon individuelle, c'est-à-dire par contrepartie, grâce à des comités spécifiques : comité de souscription, comité contentieux et provisionnement, comité watch-list.

Ce dispositif repose enfin sur des procédures actualisées d'octroi de cautions et garanties ainsi que de suivi des risques de souscription (primes, réserves, catastrophe) détaillées par activités, des risques de marchés (actions, taux, défauts, immobiliers…), des risques de défaut (réassureurs, débiteurs) et des risques opérationnels.

Risque de marché

CEGC détient un portefeuille de placements de 1 100 millions d'euros en valeur bilan. Le risque de marché issu du portefeuille de placements est considéré comme mineur en regard du risque de souscription. En effet, les activités de souscription sont comptabilisées en hors bilan. En encaissant les primes de cautions lors de l'engagement, CEGC n'a pas à gérer de problématiques de refinancement. Il n'existe pas non plus de risque de transformation : le portefeuille de placements est intégralement adossé à des fonds propres et à des provisions techniques.

Le dispositif de maîtrise de ces risques repose, d'une part, sur une charte de gestion financière qui détaille les limites, les règles et les alertes applicables sur l'ensemble du portefeuille et par classe d'actif et, d'autre part, sur des comités spécifiques (comité de gestion de bilan et comité de gestion financière) qui s'assurent du respect de ces règles, mettent en œuvre la politique d'allocations d'actifs et examinent le rendement des opérations réalisées.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel de la Compagnie est limité grâce aux dispositifs de maîtrise des risques mis en place dans les procédures d'octroi de chacun des métiers.

CEGC dispose d'une cartographie et d'un référentiel de défaillances adaptés à ses activités et élaborés sur la base des process des métiers. Ce référentiel constitue le cadre normatif pour le recensement des incidents, des situations de risque et le suivi des plans d'action correctifs, selon la méthodologie déployée par Natixis.

Risque de réassurance

CEGC couvre son portefeuille d'engagements par la mise en place d'un programme de réassurance adapté aux activités exercées. Ce programme permet, d'une part, de sécuriser le résultat technique et la marge de solvabilité sur les marchés de cautions de prêt et, d'autre part, de protéger les fonds propres en cas de survenance de sinistres d'intensité sur les marchés corporate (administrateurs de biens et agents immobiliers, constructeurs de maisons individuelles, promoteurs et cautions réglementées et contractuelles aux entreprises).

Chaque année, des besoins de couverture de réassurance sont définis en fonction de l'évolution de l'activité.

Le risque de défaut des réassureurs est encadré par des limites de concentration et de rating.

MONTANT DES ENCOURS DE CEGC (EN MILLIONS D'EUROS)

Marchés de CEGC	Décembre 2011	Évolution décembre 2011 par rapport à décembre 2010
Particuliers	71 400	+ 22 %
Constructeurs de maisons individuelles	300	+ 17 %
Administrateurs de biens – Agents immobiliers	2 600	+ 11 %
Entreprises	1 300	+ 9 %
Promotion Immobilière	1 000	+ 25 %
Professionnels	1 200	+ 26 %
Économie Sociale – Logement Social	500	+ 23 %
Activités en run-off	300	(28) %
TOTAL	**78 600**	**+ 21 %**

4.7 Expositions sensibles selon les recommandations du FSF

(Ces données font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes)

Natixis est exposée aux risques suivants au 31 décembre 2011.

EXPOSITIONS SUR CDO D'ABS À COMPOSANTE SUBPRIME

Les CDO d'ABS à composante subprime présentent une exposition brute de 1 266 millions d'euros au 31 décembre 2011. Des pertes de valeur ont été constatées pour 36 millions d'euros (hors effet de la garantie BPCE) sur l'exercice 2011 portant l'encours de dépréciations cumulées à 889 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Total des expositions
Exposition nette au 31 décembre 2010 (après pertes de valeur)	625
Variation sur les expositions (remboursement et effet change)	(212)
Pertes de valeur sur l'exercice 2011	(36)
EXPOSITION NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011 (APRÈS PERTES DE VALEUR)	**377**

EXPOSITIONS SUR LES RÉHAUSSEURS DE CRÉDIT

	Données au 31 décembre 2011			Données au 31 décembre 2010		
(en millions d'euros)	Notionnel	Expositions avant ajustement de valeur	Ajustements de valeur	Notionnel	Expositions avant ajustement de valeur	Ajustements de valeur
Protections sur CDO subprime	404	179	(140)	431	160	(137)
Protections sur CLO	4 609	168	(89)	5 346	213	(128)
Protections sur RMBS	327	63	(27)	541	93	(42)
Protections sur CMBS	464	10	(9)	717	24	(22)
Autres risques	8 069	1 936	(1 309)	8 839	2 639	(1 757)
TOTAL	**13 873**	**2 356**	**(1 573)**	**15 874**	**3 129**	**(2 086)**

(en millions d'euros)	31/12/11	31/12/10
Exposition avant ajustements de valeur	2 356	3 129
Ajustements de valeur	(1 573)	(2 086)
EXPOSITION RÉSIDUELLE	**783**	**1 043**
% de décote	67 %	67 %

Le stock de réfactions se réduit sur l'exercice 2011 de 513 millions d'euros (hors effet de la garantie BPCE) portant le stock total de réfactions à 1 573 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 086 millions d'euros au 31 décembre 2010.

PORTEFEUILLES DE RMBS US DONT RMBS « SUBPRIME »

Les expositions dans les comptes du 31 décembre 2011 sont les suivantes :

(en millions d'euros) RMBS US	Exposition nette au 31/12/10	Variations de valeur 2011	Autres variations	Exposition nette au 31/12/11
Portefeuille de transaction	11	(1)	(5)	5
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	0	0	0	0
Portefeuille de prêts et créances	1 245	(90)	(252)	903
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0	0	0	0
Non wrapped	**1 256**	**(91)**	**(257)**	**908**
Portefeuille de transaction	12	(1)	(1)	10
Portefeuille de prêts et créances	353	8	(116)	245
Wrapped	**365**	**7**	**(117)**	**255**
Portefeuille de transaction	8	0	(1)	5
Portefeuille de prêts et créances	2 025	0	(922)	1 103
US Agencies	**2 033**	**0**	**(924)**	**1 109**
TOTAL	**3 654**	**(84)**	**(1 298)**	**2 272**
% exposition nette garantie BPCE				35 %

Les ventilations par notation et par nature de sous-jacent des RMBS US se présentent comme suit au 31 décembre 2011 :

Ventilation par notation	en %
AAA	50 %
AA	8 %
A	2 %
BBB	1 %
BB	1 %
B	3 %
CCC	14 %
CC	8 %
C	8 %
D	5 %
NR	0 %
TOTAL	**100 %**

Ventilation par sous-jacent	en %
US Agencies	49 %
Prime	11 %
Alt-A	18 %
Subprime	17 %
Autres	5 %
TOTAL	**100 %**

RMBS EUROPÉENS

EXPOSITIONS NETTES RMBS UK

(en millions d'euros) RMBS UK	Exposition nette au 31/12/10	Pertes de valeur 2011	Autres variations	Exposition nette au 31/12/11	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC
Portefeuille de transaction	88	22	(24)	86	-	-	20	8	-	-	-	58
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de prêts et créances	313	15	(166)	162	19	102	41	-	-	-	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	117	(16)	(5)	96	-	1	20	23	40	6	5	1
TOTAL	**518**	**21**	**(195)**	**344**	**19**	**103**	**81**	**31**	**40**	**6**	**5**	**59**
% exposition nette garantie BPCE				83 %								

EXPOSITIONS NETTES RMBS ES

(en millions d'euros) RMBS ES	Exposition nette au 31/12/10	Pertes de valeur 2011	Autres variations	Exposition nette au 31/12/11	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	C
Portefeuille de transaction	59	(1)	(11)	47	4	30	9	-	4	-	-	-
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de prêts et créances	468	0	(72)	396	221	122	16	-	36	1	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	11	(2)	0	10	3	-	2	2	1	1	1	-
TOTAL	**538**	**(3)**	**(83)**	**453**	**228**	**152**	**27**	**2**	**41**	**2**	**1**	**-**
% exposition nette garantie BPCE				99 %								

CMBS

(en millions d'euros) CMBS	Exposition nette au 31/12/10	Variations de valeur 2011	Autres variations	Exposition nette au 31/12/11
Portefeuille de transaction	98	(22)	(56)	20
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	0	0	0	0
Portefeuille de prêts et créances	93	10	(53)	50
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	166	22	(108)	80
TOTAL	**357**	**10**	**(218)**	**149**
% exposition nette garantie BPCE				67 %

Ventilation par notation	en %
AAA	15 %
AA	17 %
A	19 %
BBB	21 %
BB	14 %
B	8 %
CCC	2 %
CC	0 %
C	4 %
NR	0 %
TOTAL	**100 %**

Ventilation par pays	en %
Royaume Uni	13 %
États-Unis	22 %
Europe	65 %
TOTAL	**100 %**

5

Éléments financiers

5.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011 184

5.1.1 Précisions méthodologiques 184
5.1.2 Faits marquants de la période 184
5.1.3 Résultats consolidés 186
5.1.4 Analyse des Métiers de Natixis 188
5.1.5 Refinancement 198
5.1.6 Événements postérieurs à la clôture 199
5.1.7 Informations relatives à Natixis S.A. 199

5.2 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES 202

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 334

5.4 COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES 336

5.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 385

5.6 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS 387

5.1 Rapport d'activité au 31 décembre 2011

5.1.1 PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les données du rapport d'activité prennent en compte les éléments suivants :

- Le pôle SFS est pro forma des changements de périmètre intervenus en 2010 (intégration de GCE Paiements au 1er septembre 2010) et au 1er janvier 2011 (intégration d'Océor Lease et Cicobail) par prise en compte des résultats annuels de ces trois entités au 1er janvier 2010. Un tableau de passage avec le résultat net consolidé publié du 31 décembre 2010 est présenté en annexe.
- L'intégration à compter du 1er avril 2011 de GCE Car Lease (métier Crédit-bail du pôle SFS) et de Sélection-R (métier Banque Privée du pôle Epargne) ne fait pas l'objet de pro forma sur 2010 compte-tenu du caractère peu significatif de leur contribution aux différents agrégats. Il en est de même pour la cession de 33,2 % du capital de SLIB (métier Titres du pôle SFS) à BNP Paribas au 31 octobre 2011 et de l'entrée dans le périmètre de consolidation 2011 de six sociétés d'assurance-crédit du périmètre Coface.
- Les conventions appliquées pour la détermination des résultats issus des entités composant les différents pôles métiers sont rappelées ci-après :
  - les pôles métiers bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leur sont alloués ;
  - la rémunération des capitaux propres sociaux des entités qui constituent les pôles est neutralisée ;
  - le coût de portage des survaleurs est intégralement supporté par le hors pôles métiers ;
  - les pôles se voient allouer la majeure partie des charges de structure du groupe, la part non facturée de celles-ci représentant moins de 3 % du total des charges du groupe.
- La GAPC est présentée comme un métier à part entière. La valorisation du spread émetteur est enregistrée dans le hors pôles métiers.
- Les fonds propres normatifs nécessaires à l'activité des métiers de Natixis sont alloués sur la base de 7 % des encours pondérés Bâle 2 moyens. Il est par ailleurs alloué des fonds propres normatifs spécifiques aux filiales d'assurance qui répondent à des exigences propres.
- Concernant les CCI, la nouvelle méthode autorisée par le régulateur à partir du 31 décembre 2010 consiste à ne plus les déduire à hauteur de 50 % du capital réglementaire Tier 1 et de 50 % du capital Tier 2, mais à les traiter en encours pondérés avec une pondération de 370 %.
- Pour le calcul du ROE de Natixis, le résultat pris en compte est le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons des TSS nets d'impôt tels qu'enregistrés en capitaux propres. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens annuels en IFRS, après distribution de dividendes, en neutralisant les gains ou pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres et en excluant les TSS.

5.1.2 FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

En 2011, les performances opérationnelles de Natixis demeurent globalement en ligne avec celles observées au cours de l'exercice 2010, et ce malgré une très nette détérioration de l'environnement économique et financier. Le premier semestre 2011 a confirmé le développement des « métiers cœurs » conformément aux ambitions du plan stratégique New Deal décliné en août 2009. Au cours du second semestre 2011, Natixis a évolué dans un contexte de crise sans précédent pour les banques européennes affectant particulièrement ses métiers de **BFI** et d'**Assurances** et dans une moindre mesure de **Gestion d'actifs**. Natixis s'est adaptée à ce nouveau contexte en réduisant ses besoins de liquidité de 13,7 milliards d'euros sur un an, notamment par des cessions d'actifs non stratégiques et d'actifs en USD, et en accélérant le recentrage des activités de la BFI. Le résultat net part du groupe 2011 s'élève à 1 562 millions d'euros en baisse de 10,5 % par rapport à fin 2010 pro forma (- 8,4 % à change constant).

Le résultat dégagé au cours de l'exercice 2011 conduit à proposer, à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 29 mai 2012, la distribution d'un dividende de 0,10 euro par action, soit 24 % du résultat distribuable. Le résultat distribuable, constitué du résultat net part du groupe minoré des intérêts nets des TSS, s'établit à 1 301 millions d'euros en 2011, en baisse de 4 % par rapport à 2010.

En 2011, le pôle **BFI** a su tirer parti des réorganisations intervenues en 2010 avec notamment le développement des activités de la Plateforme de dettes et le renforcement de la fonction transversale de Coverage, permettant un suivi client plus performant et combinant approches sectorielles et géographiques.

Au sein du pôle Actions, l'équipe Innovative Solution Platform a été créée afin d'améliorer la capacité de distribution du pôle et de renforcer sa visibilité auprès des clients.

Sur la plateforme Amériques, la BFI a développé ses activités de Fixed Income en renforçant ses équipes (création d'une plateforme Crédit et développement de la vente dérivés et change) et en mettant en œuvre une organisation centrée sur les clients.

Une mise en commun de moyens a été organisée avec la création du département Global Structured Conduit & Solutions,

département regroupant les expertises de structuration de crédit de la banque (JV Marchés de Capitaux – Dettes & Financements).

L'activité de Trésorerie a été réorganisée par le regroupement au sein de Natixis des équipes Natixis et BPCE. Cette nouvelle organisation a pour objectif de sécuriser et d'optimiser l'accès à la liquidité pour l'ensemble du groupe et de ses métiers.

Le pôle **Épargne** a poursuivi le développement des synergies entre ses trois métiers de Gestion d'actifs, d'Assurances et de Banque privée, et les réseaux du Groupe BPCE.

En 2011, la plateforme de distribution de **Natixis Global Asset Management** (NGAM) a renforcé son approche multi-boutique en Europe et en Asie :

- au cours du second trimestre, NGAM a réalisé l'acquisition de 60 % des parts de Darius Capital Partners, société de conseil en gestion alternative destinée aux institutionnels, basée à Paris ;
- fin 2011, NGAM a acquis 25 % des parts de IDFC Asset Management Company. IDFC AMC est la société de gestion d'actifs de IDFC Mutual Fund et la plateforme dédiée aux investisseurs particuliers et institutionnels de IDFC Group, groupe indien de services financiers. Cette transaction permet à NGAM d'étendre sa présence internationale en Asie.

Aux États-Unis, Natixis a développé et conforté sa position de fournisseur de solution globale auprès des brokers dealers dans leur gestion de trésorerie.

La **Banque privée 1818** a finalisé au 31 mars 2011 le rapprochement de Sélection-R, filiale du groupe Rothschild, avec 1818 Partenaires, dans le but de créer une plateforme de distribution auprès des CGPI (Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants). À l'issue de l'opération, le nouvel ensemble ainsi créé, Sélection 1818, est détenu à 66 % par Banque Privée 1818 et à 34 % par Rothschild et Cie.

Au sein du métier **Capital investissement** pour compte de tiers, le rapprochement avec GCE Capital (entité du Groupe BPCE) a été finalisé en 2011 : les sociétés de gestion Masseran Gestion et Alliance Entreprendre, ainsi que la société BDR Invest ont rejoint le périmètre Capital investissement du pôle Epargne pour un impact sur les capitaux gérés de 287 millions d'euros, mais sans effet direct sur le résultat (entités non consolidées). Par ailleurs, l'augmentation de capital de BP Développement, entité consolidée par intégration globale, en juillet 2011 s'est traduite par une baisse du pourcentage de détention de 43,01 % à 37,82 %.

Le pôle **Services Financiers Spécialisés** a poursuivi l'intégration des activités en provenance du Groupe BPCE acquises en 2010 et début 2011 (GCE Paiements dans le domaine des paiements, Cicobail, Oceor Lease et GCE Car Lease dans le domaine du crédit-bail). L'offre de financements spécialisés s'est intensifiée dans les réseaux (crédit consommation et affacturage notamment) et le pôle a finalisé la mutualisation des plateformes Titres et Paiements du Groupe.

Au sein du pôle **Participations financières**, la Coface s'est réorganisée afin de se recentrer progressivement sur son métier cœur l'assurance-crédit et l'affacturage en Allemagne et en Pologne, activités portées désormais par Coface core. Les entités non stratégiques (activités de services) sont regroupées sous le périmètre Coface non core.

Dans le domaine du **Capital investissement pour compte propre**, après la cession en 2010 d'une partie des activités à Axa Private Equity, les opérations de désengagement se sont poursuivies en 2011 avec la vente des activités logées au Brésil au cours du premier semestre 2011, la cession du fonds LBO Europa fin septembre 2011 et la mise en œuvre d'accords de cession avec les partenaires de Natixis.

La **GAPC** a poursuivi sa politique de cession de ses actifs dans un objectif de baisse de la volatilité de ses résultats, et de réduction de sa consommation de liquidité. Sur un an, 4,9 milliards d'euros d'encours (dont 3,4 milliards de dollars) ont été cédés. Hors impact des évolutions réglementaires Bâle 2.5 – CRD3 [(1)], les risques pondérés après garantie BPCE ont été réduits en conséquence de près de 2 milliards d'euros sur un an soit une baisse de 26 %.

Les synergies de revenus sont en avance sur le plan stratégique New Deal : les revenus complémentaires générés via les réseaux de BPCE atteignent 274 millions d'euros pour un objectif linéarisé à fin 2011 de 197 millions d'euros (objectif cumulé à fin 2013 : 395 millions d'euros).

Enfin, au plan financier, Natixis a procédé en mars 2011 au rachat de 800 millions d'euros de Titres Super Subordonnés détenus par BPCE. Le stock des émissions hybrides Tier 1 s'élève à 4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011.

(1) Les évolutions réglementaires Bâle 2.5 – CRD3 ont porté principalement sur le risque de marché, la VaR stressée et la revue du traitement des opérations de titrisation, et généré une augmentation de 1,6 milliard d'euros des encours pondérés GAPC au 31 décembre 2011.

5.1.3 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010 %	Variation 2011/2010 %***
Produit Net Bancaire*	**6 717**	**6 642**	**+ 1,1 %**	**+ 2,5 %**
dont Métiers**	6 639	6 760	(1,8) %	(0,5) %
Charges	(4 701)	(4 508)	+ 4,3 %	+ 5,4 %
Résultat brut d'exploitation*	**2 016**	**2 134**	**(5,5) %**	**(3,7) %**
Coût du risque	(335)	(318)	+ 5,3 %	+ 5,3 %
Résultat d'exploitation*	**1 681**	**1 816**	**(7,4) %**	**(5,3) %**
Mises en équivalence	594	500	+ 18,9 %	+ 18,9 %
Gains ou pertes sur autres actifs	9	(24)	n/s	n/s
Variation valeur écarts d'acquisition	(43)	0	n/s	n/s
Résultat avant impôt*	**2 241**	**2 291**	**(2,2) %**	**(0,5) %**
Impôt	(562)	(302)	x 1,9	x 1,9
Intérêts minoritaires	(39)	(36)	+ 7,0 %	+ 7,0 %
Résultat net part du groupe courant*	**1 640**	**1 953**	**(16,0) %**	**(14,2) %**
Résultat net GAPC	(88)	(127)	(31,2) %	(31,2) %
Résultat net des activités abandonnées	22	(9)	n/s	n/s
Coûts de restructuration nets	(12)	(71)	(83,6) %	(83,6) %
Résultat net part du groupe	**1 562**	**1 745**	**(10,5) %**	**(8,4) %**
*Coefficient d'exploitation**	*70,0 %*	*67,9 %*		
Capitaux propres moyens	*17 556*	*16 096*		
ROE après impôt	*7,4 %*	*8,5 %*		

* *Hors GAPC, activités abandonnées et coûts de restructuration nets.*
** *Métiers cœurs et participations financières.*
*** *À change constant.*

Analyse de l'évolution des principales composantes du compte de résultat consolidé

Les actifs gérés en extinction (GAPC), ainsi que les résultats des activités abandonnées et les coûts de restructuration nets d'impôt sont positionnés en dessous du résultat net part du groupe courant. Cette présentation permet une meilleure comparabilité des exercices et une meilleure lecture des performances des métiers.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** de Natixis s'élève à 6 717 millions d'euros au 31 décembre 2011, stable par rapport au 31 décembre 2010 (+ 2,5 % à change constant). Cette évolution prend en compte la réévaluation de la dette propre senior [1] pour 239 millions d'euros.

Le **PNB des métiers** [2] est globalement stable sur un an (à change constant) à 6 639 millions d'euros en dépit d'un contexte de marché particulièrement dégradé. Hors effet change et retraitée des effets périmètre, l'évolution ressort à - 1,0 %. En 2011, les revenus des pôles Epargne et SFS progressent de plus de 5 % lorsque la BFI s'affiche en recul de 8 % à change constant. Les synergies réalisées sont en avance sur le plan stratégique, tant en termes de revenus complémentaires via les réseaux de BPCE, que de synergies de coûts.

Dans un environnement particulièrement difficile, Natixis a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie New Deal en réduisant ses encours pondérés et en adaptant son modèle de BFI (recentrage clients accéléré). Au 31 décembre 2011, les **actifs pondérés (RWA)** évalués en fin de période et après prise en compte des impacts de la garantie BPCE s'élèvent à 145,6 milliards d'euros contre 147,9 milliards d'euros fin 2010. Hors impacts réglementaires Bâle 2.5 – CRD3, ils s'établissent à 139,4 milliards d'euros, en baisse de 8,5 milliards d'euros par rapport à fin 2010. Cette variation s'explique notamment par des actions d'optimisation menées tout au long de l'exercice 2011, par une relative baisse d'activité dans un contexte économique dégradé et par l'impact des plans de cessions d'actifs engagés sur la BFI et la GAPC.

CHARGES ET EFFECTIFS

Les charges courantes (hors GAPC et coûts de restructuration) à 4 701 millions d'euros sont en hausse de 5,4 % par rapport à 2010 à change constant, soit une progression conforme à la

(1) L'impact en PNB de la réévaluation de la dette propre senior est de + 239 millions d'euros en 2011 contre + 46 millions d'euros en 2010.
(2) Métiers cœurs et participations financières.

croissance des effectifs, essentiellement concentrée sur le pôle Epargne et les activités de BFI. Des éléments non récurrents incluant principalement des ajustements de prorata de TVA (un produit en 2010 et une charge en 2011) expliquent également cette évolution.

Les charges de personnel sont en hausse modérée sur un an en lien avec la progression des effectifs moyens de 3 %. Les charges de personnel variables sont en retrait de 6 % avec une baisse plus marquée sur les rémunérations variables et une relative stabilité sur l'intéressement et la participation. Si l'on exclut les entrées en périmètre des pôles Epargne, SFS et Coface, les effectifs fin de période progressent de 413 ETP (équivalent temps plein) d'une année sur l'autre, soit + 2 % et 20 451 ETP à fin 2011.

Les autres charges d'exploitation, hors éléments non récurrents, sont en croissance mesurée de 2 % sur un an.

Globalement les **charges consolidées**, y compris GAPC et coûts de restructuration, s'établissent à 4 854 millions d'euros en progression de 1,5 % par rapport à 2010 (+ 1,8 % à périmètre et change constants).

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation courant** est de 2 016 millions d'euros en 2011, en baisse de 3,7 % à change constant.

RÉSULTAT AVANT IMPÔT

Le **coût du risque** s'élève à 335 millions d'euros en 2011 (à l'exclusion des activités en extinction de la GAPC) et demeure à un niveau proche de celui de fin 2010 à 318 millions d'euros, en dépit des dépréciations constatées sur les titres grecs d'un montant total de 126 millions d'euros, représentant une décote de 70 % de la valeur nominale des expositions.

La **quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence**, constituée pour l'essentiel par la consolidation de 20 % des résultats des réseaux actionnaires, par le biais des CCI, ressort en progression de 19 % à 594 millions d'euros, en raison d'une hausse de la contribution des réseaux (+ 37 % pour les Banques Populaires et + 12 % pour les Caisses d'Epargne).

Les **gains ou pertes sur autres actifs** enregistrent notamment un gain de 16 millions d'euros lié à la cession par NAITSS (filiale de Natixis SA en charge des infrastructures informatiques) à ALBIAN-IT (filiale détenue à 97 % par BPCE, 1 % par Natixis SA, 1 % par IBP, 1 % par GCE ITCE) des actifs liés au datacenter Natixis Antares. Cette cession intervient dans le cadre du projet de mutualisation des infrastructures informatiques du Groupe BPCE.

Le poste **variation de valeur et écarts d'acquisition** enregistre une perte de 43 millions d'euros provenant de la dépréciation de l'UGT Coface non core.

Le **résultat courant avant impôt** s'établit ainsi à 2 241 millions d'euros en 2011 contre 2 291 millions d'euros en 2010.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE COURANT

La charge d'**impôt** courante à 562 millions d'euros en 2011 a été multipliée par deux sur un an. Le taux d'impôt revient à un niveau normalisé en 2011, avec un taux effectif d'impôt de 33 % fin 2011, alors que l'année 2010 bénéficiait de l'activation de crédits d'impôts imputables aux déficits antérieurs.

Après prise en compte des **intérêts minoritaires** à hauteur de 39 millions d'euros, le **résultat net part du groupe courant** s'élève à 1 640 millions d'euros.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Après prise en compte **des coûts de restructuration nets d'impôt** qui diminuent fortement par rapport à 2010 (des coûts de restructuration ont été constatés dans les comptes jusqu'à fin mars 2011), et de la perte nette de la GAPC en baisse de 31 % à - 88 millions d'euros, le **résultat net part du groupe** s'établit à 1 562 millions d'euros en 2011.

Le **ROE** consolidé après impôt ressort à 7,4 % en 2011, après prise en compte de la charge d'intérêt des TSS, constatée en capitaux propres pour un montant net d'impôt de 261 millions d'euros.

Le **ratio Core Tier 1** de Natixis s'est amélioré de 0,4 % sur l'année passant de 7,9 % à 8,3 % fin 2011, sous l'effet d'une baisse des RWA de 2,3 milliards d'euros (les actions d'optimisation et l'évolution de l'activité faisant plus que compenser les impacts CRD3) et d'une progression des fonds propres Core Tier 1 de 0,4 milliard d'euros (impact résultat pour 0,9 milliard d'euros en partie compensé par une variation négative des OCI (other comprehensive income - autres éléments de résultat global) de 0,7 milliard d'euros, principalement sur les CCI).

Le **ratio Tier 1** est quasi stable sur un an, à 11,3 % à fin 2011, la baisse des RWA étant compensée par l'effet sur les fonds propres Tier 1 du remboursement de 800 millions d'euros de titres hybrides au premier trimestre 2011.

5.1.4 ANALYSE DES MÉTIERS DE NATIXIS

5.1.4.1 Pôle Banque de Financement et d'Investissement

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010 %	Variation 2011/2010 %*
Produit Net Bancaire	**2 760**	**3 027**	**(8,8) %**	**(7,5) %**
Banque commerciale	*400*	*523*	*(23,5) %*	*(22,9) %*
Dettes et financements	*1 199*	*1 219*	*(1,6) %*	*+ 0,8 %*
Activités de marchés	*1 194*	*1 442*	*(17,2) %*	*(16,7) %*
CPM et divers	*(33)*	*(157)*	*(79,3) %*	*(79,3) %*
Charges	(1 675)	(1 650)	+ 1,5 %	+ 2,4 %
Résultat brut d'exploitation	**1 085**	**1 377**	**(21,2) %**	**(19,5) %**
Coût du risque	(106)	(203)	(47,7) %	(47,7) %
Résultat avant impôt	**979**	**1 175**	**(16,7) %**	**(14,5) %**
Coefficient d'exploitation	*60,7 %*	*54,5 %*		
Fonds propres alloués	*4 799*	*6 015*		
ROE après impôt	*14,3 %*	*13,7 %*		

* *À change constant.*

En 2011, le **Produit Net Bancaire** de la **Banque de Financement et d'Investissement** s'élève à 2 760 millions d'euros, en baisse de 8,8 % par rapport à 2010 (baisse de 7,5 % à change constant). Cette évolution défavorable est essentiellement concentrée sur le second semestre en lien avec le contexte de crise des dettes souveraines européennes et l'attentisme des investisseurs sur les marchés actions. Dans un environnement particulièrement difficile, la **BFI** a réduit son profil de risque en accélérant son plan d'adaptation de ses activités, en lien avec le plan stratégique New Deal, tout en optimisant sa consommation de ressources rares, liquidité et capital. L'impact des cessions d'actifs, mises en œuvre sur le dernier trimestre 2011 et représentant 1,6 milliard d'euros, reste limité et s'élève à - 22 millions d'euros en PNB.

Sur l'année 2011, la VaR de trading moyenne est restée limitée à 9,8 millions d'euros contre 9 millions d'euros en 2010 (hors GAPC). Elle s'établit à 10,1 millions d'euros en fin d'année contre un niveau de 5,8 millions d'euros fin 2010. Le niveau de VaR est en progression sur un an en raison de l'augmentation de la volatilité des données de marché, en lien avec la crise des souverains européens, et ce malgré la baisse des expositions.

Au 31 décembre 2011, les **actifs pondérés (RWA)** évalués en fin de période s'établissent à 71,8 milliards d'euros contre 72,7 milliards d'euros fin 2010. Hors impact réglementaire Bâle 2.5 – CRD3 qui s'élève à 4,6 milliards d'euros à fin 2011, ils sont en baisse de 8 % par rapport 2010. Cette variation s'explique par des actions d'optimisation, par une relative baisse d'activité dans un contexte économique dégradé et par l'impact du plan de cessions d'actifs.

Les revenus de la **Banque commerciale** ressortent en baisse de 23,5 % sur un an pour des encours moyens en recul de 11 %. Cette évolution résulte d'une baisse de la production nouvelle, dans un contexte économique difficile, et du renchérissement du coût de liquidité. Les marges nettes sur encours moyens ont baissé de 23 bp sur un an, avec une baisse plus marquée sur les activités de Corporate France. Enfin, les taux de tirage sur les lignes de crédit s'inscrivent à des niveaux toujours très bas de 17 %. Parmi les opérations importantes de l'année, Natixis est intervenue en tant que MLA Bookrunner d'une opération de refinancement de 2,5 milliards d'euros pour PPR et MLA Bookrunner d'une facilité de 6 milliards d'euros accordée à France Télécom.

Les activités de **Dettes et financements** affichent des revenus stables sur un an (+ 0,8 % à change constant) ce qui constitue une réelle performance dans un contexte de crise de liquidité dollar et de renchérissement des coûts de liquidité, l'année 2010 ayant été une année record. Un effet change défavorable de 29 millions d'euros et la hausse des coûts de refinancement ont affecté le PNB des métiers de DEFI en 2011. Les marges nettes sur encours moyens ont baissé de 14 bp sur un an. Les activités de Global Energie & Commodities, d'Aéronautique, de Real Estate et d'Equity Linked Finance ont tiré les performances 2011 et la production nouvelle progresse de 9,5 % par rapport 2010 à 13,8 milliards d'euros. La ligne-métier s'est particulièrement distinguée dans les classements du secteur : 2e conseil financier sur la zone EMEA et 5e mondial en financement de projet. Parmi les opérations emblématiques de l'année, Natixis a arrangé en qualité de MLA, bookrunner et underwriter, le financement de l'acquisition de Parmalat par Lactalis pour 7,5 milliards d'euros. Natixis a également accompagné le consortium mené par Bouygues Bâtiment Ile-de-France en qualité de conseil financier, arrangeur et banque de couverture du projet Balard dans le cadre du financement du futur ministère de la Défense et des états-majors correspondant à un investissement de plus d'1 milliard d'euros.

Les revenus des **activités de marchés** sont en baisse de 17 % par rapport à 2010, impactés par un contexte difficile sur les marchés au second semestre. Pour autant, le résultat commercial (1) de l'année 2011 s'inscrit en hausse de 4 % par rapport à 2010, soutenu par les activités de la Plateforme de dettes et de Change. L'activité commerciale du pôle Actions est restée stable sur un an traduisant le moindre attrait des investisseurs pour les produits Actions.

Les revenus des **activités de Taux, Change, Crédit, Matières premières, et Trésorerie et arbitrage** diminuent de 8 % par rapport à 2010.

- Les **activités de la Plateforme de dettes** sont en hausse par rapport à 2010, soutenues par la dynamique du marché primaire obligataire sur le premier semestre. En dépit d'un marché sous tension sur le deuxième semestre, Natixis a maintenu sa place de leader mondial sur les covered bonds et se positionne 8e sur les « All bonds in euros » (9e en 2010). Les activités de loan syndication et de loan trading ont été particulièrement dynamiques confirmant la stratégie de rotation du bilan déclinée en 2010 à la BFI.

  Natixis s'est classée 1er bookrunner sur le marché des covered bonds en euros en nombre d'opérations et 2e en volume (source : Dealogic et IFR/Thomson Reuters), et a été élue meilleure banque 2011 sur le marché des covered bonds (source : The Cover Euroweek, Best Overall Bank for Covered Bond - Covered Bond Awards 2011).

- Les **activités de Crédit** ont connu une baisse des revenus d'intermédiation en lien avec l'écartement des spreads de crédit affectant les activités de secondaire, en particulier sur les sous-jacents de type Corporate, Financière et Covered Bonds.

- La crise des dettes souveraines a fortement impacté les résultats des **activités de Taux** (activités sur les titres d'Etats et arbitrages diversifiés) au cours du troisième trimestre. Les revenus annuels du métier s'inscrivent en baisse. Cependant, les résultats commerciaux sont en progression sur un an notamment sur l'activité Corporate et aux États-Unis.

- Les **activités de Change et de Marchés émergents** ont évolué dans un marché caractérisé par un retour de la volatilité et affichent une progression sur un an. Sur le Change, la performance commerciale progresse de 16 % tirée par la hausse des volumes, l'élargissement du nombre de sous-jacents traités et le déploiement des capacités de trading option. Sur les Marchés émergents, le développement des opérations de cross selling avec l'activité de financements de matières premières explique la hausse des revenus.

- En dépit d'une meilleure activité commerciale, les revenus des **activités de Commodities** ont été affectés par le contexte très volatil générant de moindres revenus de trading.

Les **activités Actions** réalisent un Produit Net Bancaire en baisse de 27 % sur un an, avec un recul marqué sur les dérivés actions. Retraitée de revenus exceptionnels enregistrés en 2010 sur les dérivés pour 25 millions d'euros, la baisse s'établit à 20 %.

Après un premier semestre soutenu par une forte activité commerciale, les revenus des **dérivés actions** ont chuté sur le second semestre. À l'inverse, le métier **Equity Finance** réalise une année positive grâce à l'accroissement des volumes, en lien notamment avec le développement de synergies au sein des équipes. L'activité **Brokerage France** reste globalement stable par rapport à 2010, mais elle est toujours affectée par la faiblesse des volumes sur les marchés primaires et secondaires. Les activités de **Bleichroeder US** ont été quasiment à l'arrêt en 2011 entraînant une baisse sensible des revenus sur un an.

Parmi les opérations importantes de l'année, Lazard-Natixis est intervenu comme conseil de Carrefour dans le cadre du spin-off de Dia (1er spin-off « cross-border » réalisé) et Natixis comme coordinateur, agent de la documentation, arrangeur mandaté et bookrunner du crédit syndiqué de 1 050 millions d'euros. Natixis a également été mandatée par Air France KLM pour une opération de swap innovant sur obligations convertibles.

Les activités de **Corporate Solutions** reculent de 32 % par rapport à 2010. Les revenus des **dérivés stratégiques** sont affectés par la faiblesse du nombre d'opérations nouvelles en 2011.

Le Produit Net Bancaire du poste **CPM et divers** évolue de manière très significative d'une année sur l'autre. En 2011, le CPM a poursuivi la désensibilisation de son portefeuille de couverture se traduisant par une moindre volatilité de ses résultats. Par ailleurs, les spreads de crédit s'étant élargis, des revenus positifs ont été dégagés sur les instruments de couverture des portefeuilles de prêts et créances.

En 2011, **les charges** de la BFI s'élèvent à 1 675 millions d'euros en progression de 1,5 % par rapport à 2010 (+ 2,4 % à change constant). Les frais de personnel fixes ont connu une progression de 8 % en lien avec la croissance des effectifs moyens de 4 %. Les frais de personnel variables, évalués en application du cadre réglementaire CRD 3 pour les professionnels de marché, affichent une baisse de 24 % sur un an, corrélée à l'évolution des revenus.

Il en résulte un effet ciseau défavorable sur le **résultat brut d'exploitation**, qui ressort à 1 085 millions d'euros, en baisse de 21,2 % sur un an (baisse de 19,5 % à change constant). Le coefficient d'exploitation ressort à 60,7 % sur l'année 2011 en dépit d'un environnement très défavorable.

(1) Le résultat commercial est mesuré par la contribution client.

5.1.4.2 Pôle Épargne

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2011/2010 %	Variation 2011/2010 %*
Produit Net Bancaire	**1 884**	**1 789**	**+ 5,3 %**	**+ 7,9 %**
Gestion d'actifs	*1 436*	*1 413*	*+ 1,6 %*	*+ 4,8 %*
Assurances	*264*	*213*	*+ 24,1 %*	*+ 24,1 %*
Banque privée	*99*	*94*	*+ 5,7 %*	*+ 5,7 %*
Capital investissement (NCI)	*85*	*70*	*+ 22,6 %*	*+ 22,6 %*
Charges	(1 356)	(1 280)	+ 5,9 %	+ 8,6 %
Résultat brut d'exploitation	**529**	**509**	**+ 3,8 %**	**+ 6,1 %**
Gestion d'actifs	*345*	*359*	*(3,9) %*	*(0,8) %*
Assurances	*135*	*107*	*+ 26,3 %*	*+ 26,3 %*
Banque privée	*(9)*	*0*	*n/s*	*n/s*
Capital investissement	*58*	*44*	*+ 33,1 %*	*+ 33,1 %*
Coût du risque	(100)	(26)	x 3,8	x 3,8
Résultat avant impôt	**436**	**498**	**(12,5) %**	**(10,5) %**
Coefficient d'exploitation	*72,0 %*	*71,5 %*		
Fonds propres alloués	*1 255*	*1 238*		
ROE après impôt	*22,7 %*	*30,9 %*		

* *À change constant.*

Les **revenus** du pôle **Épargne** progressent de 5,3 % sur un an à 1 884 millions d'euros (+ 7,9 % à change constant).

Les **charges** progressent de 5,9 % (+ 8,6 % à change constant). La hausse des charges de la Gestion d'actifs est liée à la mise en œuvre de nouveaux projets. Sur le métier Assurances, la mise en production de grands projets informatiques marque le début des amortissements.

Le **résultat brut d'exploitation** progresse de 3,8 % (+ 6,1 % à change constant) à 529 millions d'euros.

La hausse du **coût du risque** est en grande partie liée au provisionnement des titres grecs dans les portefeuilles Assurances à hauteur de 83 millions d'euros, pour une dépréciation portée à 70 % de la valeur nominale de ces titres au 31 décembre 2011. Il en résulte un résultat avant impôt pour le pôle **Épargne** de 436 millions d'euros contre 498 millions d'euros un an plus tôt.

L'évolution du ROE après impôt du pôle **Épargne** s'explique principalement par la progression de la charge d'impôt du pôle. En 2011, compte tenu des effets de la crise, le métier Assurances présente un déficit fiscal qui n'a pas été activé aux bornes du métier, mais géré globalement au niveau de la maison mère.

A GESTION D'ACTIFS

En Europe, le fonds OSSIAM ETF EURO STOXX 50 EQUAL WEIGHT NR a été élu « ETF (exchange-traded funds) le plus innovant de l'année » par Feri Eurorating et le magazine Capital en Allemagne.

Novethic a attribué son label d'investissement social responsable à cinq fonds de Natixis Asset Management. Ce label distingue les fonds qui prennent en compte de manière systématique dans leur gestion les problématiques sociales, environnementales et de gouvernance.

Aux États-Unis, la qualité des équipes de gestion a également été saluée et récompensée par de nombreux prix en 2011 dont la nomination de Bill Nygren chez Harris Associates en tant que « Gérant Actions US de l'année 2011 » par Morningstar.

Oakmark International et Oakmark Global ont obtenu respectivement la médaille d'or et la médaille de bronze aux « S&P Equity Research Mutual Fund Excellence Awards ». Cette distinction récompense chaque année les mutual funds qui se classent de manière régulière dans la catégorie 5 étoiles.

Les **encours sous gestion** à fin décembre 2011 sont stables à 544 milliards d'euros (à change constant), pénalisés par un effet marché défavorable sur les deux zones Europe (- 4,4 milliards d'euros) et États-Unis (- 4,8 milliards d'euros). Ils prennent en compte des effets périmètres liés à l'acquisition de 25 % d'IDFC (+ 3,7 milliards d'euros) et de fonds de la Banque privée 1818 (+ 1,4 milliards d'euros).

La collecte nette s'élève à 3,7 milliards d'euros avec une évolution différenciée selon les zones géographiques. Le périmètre Europe affiche une décollecte nette sur l'année de 9,5 milliards d'euros ; la zone a connu une forte décollecte sur les produits monétaires jusqu'à fin septembre (la tendance s'est nettement renversée au dernier trimestre de l'année 2011 avec une collecte positive de 2,9 milliards d'euros) puis sur les produits assurance au dernier trimestre, partiellement compensée par une collecte positive sur H_2O et AEW Europe. La zone Amériques a, quant à elle, réalisé une collecte nette positive de 13,3 milliards d'euros tant sur les produits obligataires que sur les supports actions.

Le taux de rémunération moyen des encours sous gestion, à 23,9 bp, s'accroît de 1,1 point par rapport à 2010. Cette évolution s'explique par le poids croissant des encours sous gestion américains qui bénéficient d'un taux de marge supérieur.

ÉVOLUTION DES ENCOURS SOUS GESTION SUR 12 MOIS *(EN MILLIARDS D'EUROS)*

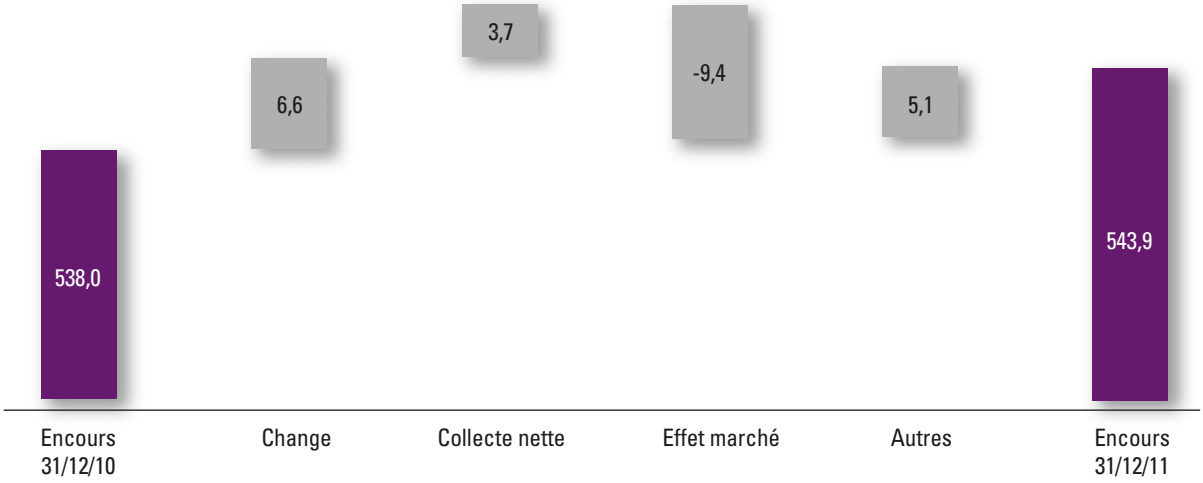

Sur l'ensemble des zones, le **mix produits** confirme au 31 décembre 2011 la prépondérance des produits assurance (28 % des encours contre 29 % en 2010), ainsi que des produits obligataires (27 % des encours en hausse de 2 points en euros constants sur un an). La part des produits actions est en recul de 1,3 point à 15,3 % des encours, tandis que les produits monétaires sont stables à 12,5 % des encours à fin décembre (à change constant).

Sur l'année, le **Produit Net Bancaire** de la Gestion d'actifs, à 1 436 millions d'euros, progresse de 1,6 % (+ 4,8 % à change constant) par rapport à 2010, tiré par les commissions de gestion et de distribution en lien avec l'évolution des encours moyens. Le **RBE** du métier reste stable à change constant.

B ASSURANCES

En 2011, l'activité Epargne du métier Assurances a évolué dans un environnement financier peu porteur (réorientation vers l'épargne bilancielle et attentisme des clients en raison des incertitudes sur la fiscalité de l'assurance-vie notamment). Dans ce contexte, le **chiffre d'affaires** de l'assurance-vie est en baisse de 19 % sur un an, avec un recul marqué sur le second semestre. La collecte nette reste positive, à 583 millions d'euros, malgré un marché peu porteur. La collecte des contrats Euros est en baisse de 26 % par rapport à l'année 2010, qui avait connu une collecte exceptionnelle sur les contrats de capitalisation sur Natixis Life, alors que la collecte en supports UC (unité de compte) est en hausse de 36 %. Cette dynamique est le reflet de la politique commerciale menée par Natixis Assurances en 2011.

L'activité commerciale de la Prévoyance est restée bien orientée, avec un chiffre d'affaires en hausse de près de 20 % par rapport à 2010. L'ADE (assurance des emprunteurs) profite du dynamisme des réseaux dans la distribution de crédits immobiliers et des partenariats mis en œuvre avec l'activité de crédit renouvelable de Natixis (métier Crédit consommation du pôle SFS). La prévoyance individuelle progresse du fait notamment du développement de l'offre dans le réseau des Banques Populaires.

Sur l'année, le **Produit Net Bancaire** de la ligne-métier, à 264 millions d'euros, progresse de 24,1 % par rapport à 2010 tiré par l'activité Prévoyance (progression du chiffre d'affaires ADE et amélioration de la sinistralité), et malgré des conditions de marché particulièrement difficiles.

C BANQUE PRIVÉE

En 2011, la **collecte nette** atteint 1 888 millions d'euros contre 1 076 millions d'euros en 2010 soit une progression de 75,5 %. La collecte France est en hausse de 44,4 % sur un an tirée par la clientèle directe et l'implantation au Luxembourg. Le périmètre a été complété par l'intégration de la plateforme Sélection R à compter du 31 mars 2011.

Les **encours gérés** fin de période à 18,9 milliards d'euros ont progressé de 23 % sur un an (+ 3,5 milliards d'euros) pénalisés par un effet marché négatif sur le second semestre (baisse de 6 % des encours). Hors effet de périmètre (intégration des encours de Sélection R pour 4,0 milliards d'euros et transfert des fonds monétaires à Natixis Asset Management pour 0,8 milliard d'euros), les encours progressent de 1,7 % par rapport à fin décembre 2010.

Sur l'année, le **Produit Net Bancaire** du métier, à 99 millions d'euros, progresse de 5,7 % par rapport à 2010 ; il est stable à périmètre constant.

D NATIXIS CAPITAL INVESTISSEMENT (NCI)

Les **capitaux gérés**, comprenant les plus-values latentes et les engagements dans les fonds, s'élèvent à 2 905 millions d'euros à fin 2011 en progression de 29 % par rapport à 2010. La part du compte de tiers représente 69 % des capitaux gérés (63 % en 2010) attestant du désengagement progressif de Natixis dans les fonds et de la maîtrise des prises de participation. Sur l'ensemble des capitaux gérés, les fonds de fonds en représentent 48,4 %, le capital développement en représente 36,3 % et le venture 15,3 %.

Le **Produit Net Bancaire 2011** s'élève à 85 millions d'euros en progression de 22,6 % par rapport à 2010. Il est principalement constitué de plus-values latentes sur le portefeuille en hausse par rapport à 2010, tandis que les plus-values réalisées sont en baisse du fait de moindres cessions.

5.1.4.3 Pôle Services Financiers Spécialisés

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2010/2011
Produit Net Bancaire	1 129	1 074	+ 5,1 %
Financements spécialisés	***588***	***532***	***+ 10,5 %***
Affacturage	*131*	*119*	*+ 10,2 %*
Cautions et Garanties financières	*98*	*96*	*+ 1,8 %*
Crédit-bail	*181*	*157*	*+ 15,1 %*
Crédit consommation	*164*	*145*	*+ 12,7 %*
Financement du cinéma	*14*	*14*	*(0,1) %*
Services financiers	***541***	***543***	***(0,2) %***
Ingénierie sociale	*109*	*101*	*+ 8,4 %*
Paiements	*291*	*284*	*+ 2,2 %*
Titres	*142*	*158*	*(10,2) %*
Charges	(791)	(784)	+ 0,8 %
Résultat brut d'exploitation	**338**	**290**	**+ 16,7 %**
Coût du risque	(60)	(49)	+ 22,4 %
Résultat avant impôt	**281**	**254**	**+ 10,6 %**
Financements spécialisés	***206***	***188***	***+ 9,4 %***
Services financiers	***74***	***65***	***+ 14,1 %***
Coefficient d'exploitation	*70,0 %*	*73,0 %*	
Fonds propres alloués	*1 108*	*1 055*	
ROE après impôt	*16,9 %*	*15,1 %*	

La mise en œuvre du plan stratégique s'est poursuivie en 2011 sur le pôle SFS par :

- le renforcement de la position de Natixis Lease comme acteur de 1er plan sur le marché français du crédit-bail par les acquisitions de Cicobail, Océor Lease et GCE Car Lease intervenues en 2010 et début 2011 ;
- le développement des offres de financements spécialisés dans les réseaux du Groupe BPCE : déploiement de l'offre de crédit à la consommation (prêts personnels) dans les Banques Populaires et d'affacturage à destination des professionnels des Caisses d'Epargne ;
- la poursuite des travaux de constitution de l'Opérateur Unique de Paiements du Groupe BPCE suite à la fusion de GCE Paiements et de Natixis Paiements en 2010 ;
- la finalisation des bascules des Caisses d'Epargne sur la plateforme unifiée de l'activité Titres, Natixis assurant désormais la tenue de la conservation de l'ensemble de la clientèle de détail des deux réseaux du Groupe BPCE ;
- la cession de 33,2 % du capital de SLIB (éditeur de solutions logicielles innovantes à des fins d'optimisation des traitements) à BNP Paribas, Natixis conservant une participation minoritaire de 33 %.

L'activité commerciale des **Financements spécialisés** est restée soutenue sur l'année 2011 grâce au dynamisme déployé avec les réseaux. Le **Crédit consommation** a poursuivi le développement de son activité de crédit renouvelable au sein des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne (1,6 milliard d'euros d'encours fin 2011 soit une progression de 11 % sur un an bénéficiant du lancement de la carte débit/crédit en 2010). Les encours de prêts personnels, encore majoritairement portés par le réseau Caisses d'Epargne, s'élèvent à 9,7 milliards d'euros fin 2011 en hausse de 13 % par rapport à décembre 2010. Les activités d'**Affacturage** affichent également une croissance soutenue : le chiffre d'affaires affacturé progresse de 17,7 % sur un an, porté par le développement de la clientèle Natixis (+ 43 %) et de la clientèle des réseaux (+ 10 %). Enfin, les activités de **Crédit-Bail** ont également connu un rythme commercial soutenu notamment en crédit-bail mobilier (production nouvelle en hausse de 18 % sur un an) en lien avec les synergies réseaux.

L'activité des **Services financiers** est plus contrastée. Les revenus de **l'Épargne salariale** sont en hausse grâce au développement de l'activité réalisée via les réseaux et par démarche directe (le nombre de comptes salariés gérés a dépassé les 3 millions fin 2011, en progression de 3 % sur un an). L'activité « titres de services » poursuit son développement : la part de marché du Chèque de Table® est de 12 % et celle du CESU atteint 13,9 %. Le métier **Titres** a particulièrement souffert de la détérioration de l'environnement financier avec une baisse du volume de transactions de près de 11 % sur un an. Les encours en conservation diminuent de 14 % suite au transfert de la conservation des sociétés de gestion d'HSBC vers CACEIS Bank et de la décollecte nette en OPCVM monétaires sur l'ensemble de la clientèle.

RÉPARTITION DU PNB 2011 DES MÉTIERS DE SFS

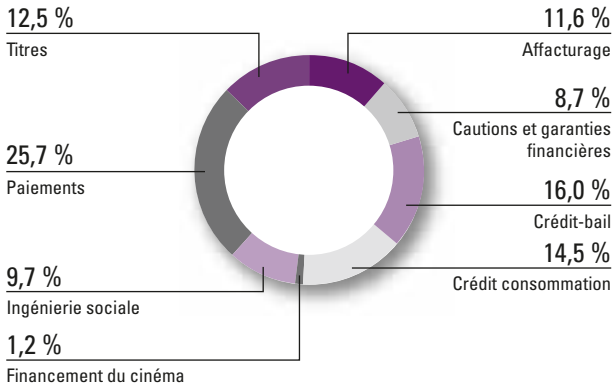

Les **revenus** du pôle SFS, à 1 129 millions d'euros, progressent de 5,1 %. La croissance est tirée par les financements spécialisés qui voient leurs revenus progresser de 10,5 % en 2011, alors que les revenus des services financiers sont stables.

Le **Résultat brut d'exploitation**, à 338 millions d'euros, en progression de 16,7 % sur un an, bénéficie d'un effet ciseaux favorable grâce aux charges qui ont été contenues.

5.1.4.4 Pôle Participations financières

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation
Produit Net Bancaire	**865**	**869**	**(0,4) %**
Coface	*837*	*800*	*+ 4,7 %*
● *Coface core*	*696*	*620*	*+ 12,2 %*
● *Coface non core*	*141*	*179*	*(21,4) %*
NPE	*(21)*	*23*	*n/s*
Natixis Algérie	*49*	*47*	*+ 5,3 %*
Charges	(761)	(748)	+ 1,8 %
Résultat brut d'exploitation	**105**	**122**	**(14,1) %**
Coût du risque	(55)	(35)	+ 57,2 %
Résultat avant impôt	**49**	**72**	**(32,2) %**
Coefficient d'exploitation	*87,9 %*	*86,0 %*	

A COFACE

Six sociétés internationales d'assurance-crédit ont fait leur entrée dans le périmètre de consolidation fin 2011 : il s'agit de sociétés situées en Turquie, Roumanie, Afrique du Sud, Chili et Mexique. L'impact global dans les comptes 2011 est de 22,9 millions d'euros en PNB et de 20,8 millions d'euros en charges pour 277 ETP (équivalent temps plein) en activité. Cette intégration n'a pas fait l'objet d'un pro forma dans les comptes 2010.

Sur l'année, le **chiffre d'affaires** réalisé par Coface atteint 1 714 millions d'euros, supérieur de 5,7 % par rapport à 2010 (+ 3,8 % à périmètre et change constants). Le chiffre d'affaires de l'assurance-crédit a progressé en 2011 de 4,8 % (à périmètre et change constants) profitant d'une activité commerciale qui est restée soutenue en dépit d'un environnement économique fragile. Par ailleurs, les activités d'affacturage affichent une croissance du chiffre d'affaires de 7,6 % (à périmètre et change constants) sur l'année, tandis que les métiers de services (information et gestion de créances) ont terminé en recul de 5,9 % (à périmètre et change constants) du fait de la mise en run-off progressive de certaines de ces activités.

La croissance a été soutenue dans les pays d'Europe du Nord (+ 7,8 %), et notamment en Allemagne moteur de la croissance dans l'affacturage. La plateforme Méditerranée et Afrique, regroupant principalement l'Italie, la Turquie et l'Afrique du Sud, progresse de 9,6 % à change constant, tirée par l'activité de l'assurance-crédit. Enfin hors Europe, l'activité 2011 est en nette reprise avec des croissances significatives en Asie (+ 10,4 % à change constant) et aux États-Unis (+ 9,7 % à change constant).

Le **Produit Net Bancaire** 2011 total atteint 837 millions d'euros, en hausse de 4,7 % par rapport à décembre 2010, tirée par les activités core de Coface (périmètre stratégique) en progression de 12,2 % lorsque les activités non core reculent de 21,4 %. Le ratio sinistres sur primes s'est légèrement dégradé sur un an à 55,1 % contre 55,9 % en 2010. Retraité des effets de périmètre et de change, le PNB total progresse de 2,4 %.

B NATIXIS PRIVATE EQUITY (NPE)

Le périmètre de cette activité a été significativement réduit en 2010 par deux opérations majeures : la cession effective en octobre 2010 des activités de Capital investissement pour compte propre en France à un fonds conseillé par AXA Private Equity et le transfert de la partie compte de tiers de l'activité vers le pôle Épargne. L'année 2010 est pro forma de ce transfert.

La réorientation stratégique des activités de NPE s'est poursuivie en 2011 avec la vente des activités logées au Brésil au cours du premier semestre 2011, la cession du fonds LBO Europa fin septembre 2011 et la sortie du fonds Holland Venture fin 2011 par cession aux partenaires. **Les encours en quote-part Natixis** (ou cash at risk) s'élèvent à 453 millions d'euros à fin 2011 en réduction de 14 % par rapport à 2010.

Le **Produit Net Bancaire 2011** s'élève à - 21 millions d'euros contre un gain de 23 millions d'euros en 2010. Sur un an, les plus-values de cession sont en forte baisse et les revalorisations de portefeuilles n'ont pas permis de compenser les dépréciations enregistrées sur la Chine et l'Inde notamment.

5.1.4.5 GAPC

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2010/2011
Produit Net Bancaire	**42**	**(145)**	**n/s**
Charges	(136)	(182)	(25,2) %
Résultat brut d'exploitation	**(94)**	**(327)**	**(71,4) %**
Coût du risque	(31)	146	n/s
Résultat avant impôt	**(125)**	**(182)**	**(31,2) %**
RWA	*7 030*	*7 396*	*(5,0) %*
Fonds propres alloués	*464*	*1 105*	

Le **résultat avant impôt** de la GAPC s'établit à - 125 millions d'euros en 2011 après prise en compte d'un produit de 18 millions d'euros au titre de la garantie BPCE (respectivement - 182 millions d'euros et - 247 millions d'euros en 2010).

Plusieurs opérations ont été menées en cours d'année afin de réduire la taille des portefeuilles et les risques afférents. Les **actifs pondérés** (RWA) après garantie ont ainsi diminué de 26 % sur un an, hors impact réglementaire Bâle 2.5 qui s'élève à 1,6 milliard d'euros après garantie.

Sur les actifs de crédit, la GAPC a réalisé des opérations de cessions et restructurations de portefeuilles, sur les classes d'actifs CLO et RMBS notamment, qui ont permis de réduire les encours sous garantie BPCE de 4,9 milliards d'euros. La GAPC a également bénéficié de l'impact positif des commutations avec les Monolines.

Sur les autres portefeuilles, le métier a poursuivi la gestion extinctive sur les dérivés actions, la mise en place d'opérations de couverture sur les dérivés complexes de taux et la liquidation des structurés de fonds.

5.1.4.6 Hors pôles métiers

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2010/2011
Produit Net Bancaire	**78**	**(118)**	**n/s**
Charges	(119)	(46)	n/s
Résultat brut d'exploitation	**(41)**	**(165)**	**(75,1) %**
Coût du risque	(14)	(5)	n/s
Résultat avant impôt	**58**	**(41)**	**n/s**

Le **Produit Net Bancaire** du hors pôles métiers s'établit à 78 millions d'euros en 2011. Il intègre la réévaluation positive de la dette propre senior classée en juste valeur pour 239 millions d'euros contre un produit de 46 millions d'euros en 2010. Cette évolution est partiellement compensée par la baisse du produit de replacement des émissions, tenant compte du remboursement d'une partie des émissions hybrides dont la charge d'intérêt est comptabilisée en capitaux propres, et représente une charge nette d'impôt de 261 millions d'euros en 2011 contre 381 millions d'euros en 2010.

Les **charges** du hors pôle métiers correspondent aux charges non refacturées aux métiers de Natixis. En 2011, la progression constatée par rapport à 2010 s'explique par des d'éléments non récurrents constatés en 2010 (produits liés à l'actualisation du prorata de TVA et à la renégociation de baux parisiens), ainsi que par la mise en œuvre de la taxe bancaire systémique qui représente une charge de 23 millions d'euros en 2011.

5.1.4.7 Contribution à la Banque de détail

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2010/2011
Quote-part de résultat	**497**	**441**	**+ 12,7 %**
Profit de relution	88	71	+ 24,0 %
Écarts de réévaluation	(10)	(38)	(74,5) %
Contribution à la ligne mise en équivalence	**576**	**474**	**+ 21,4 %**
dont Banques Populaires	*246*	*179*	*+ 37,4 %*
dont Caisses d'Epargne	*330*	*295*	*+ 11,8 %*
Retraitement analytique	(138)	(141)	(2,4) %
Contribution au résultat avant IS de Natixis	**438**	**333**	**+ 31,5 %**
Impôt	(29)	(18)	+ 63,4 %
Contribution au résultat net de Natixis	**409**	**316**	**+ 29,8 %**

Le résultat net cumulé des deux réseaux atteint 2,5 milliards d'euros à fin 2011 en progression de 12,4 % par rapport à 2010.

La contribution à la ligne mise en équivalence est de 576 millions d'euros, en hausse de 21,4 % par rapport à 2010. Cette évolution résulte de la croissance des résultats des réseaux et de l'évolution favorable du profit de relution (1) (distribution des CCI en hausse) et des écarts de réévaluation (2).

LES BANQUES POPULAIRES

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2010/2011
Produit Net Bancaire	**6 358**	**6 203**	**+ 2,5 %**
Charges	(4 075)	(3 934)	+ 3,6 %
Résultat brut d'exploitation	**2 282**	**2 269**	**+ 0,6 %**
Coût du risque	(644)	(731)	(11,9) %
Résultat avant impôt	**1 677**	**1 506**	**+ 11,4 %**
Résultat net part du groupe	**1 101**	**985**	**+ 11,8 %**
Mise en équivalence des CCI			
Quote-part de résultat	**220**	**196**	**+ 12,5 %**
Profit de relution	33	19	+ 73,7 %
Écarts de réévaluation	(7)	(36)	(79,3) %
Retraitement analytique	(63)	(63)	(0,5) %
Contribution au résultat avant IS de Natixis	**183**	**116**	**+ 58,1 %**
Impôt	(5)	(1)	n/s
Contribution au résultat net de Natixis	**178**	**115**	**+ 55,2 %**

- Le réseau Banque Populaire affiche un résultat net en progression au 31 décembre 2011 et confirme sa place prépondérante dans le financement de l'économie française. Le fonds de commerce du réseau s'est renforcé : ainsi, le nombre de clients a augmenté de 1 % (+ 63 000 clients, dont + 43 200 particuliers) entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011. La clientèle entreprise s'est enrichi de 1 100 nouveaux clients depuis le début de l'année (+ 1,3 %). Le nombre de sociétaires croît modérément (+ 1,8 % sur un an).
- Par ailleurs, faisant face au défi représenté par Bâle 3 et par les nouvelles règles de liquidité induites, le réseau axe le développement de son épargne vers l'épargne bilancielle, dont les encours progressent de 10 % entre le 31 décembre 2010

(1) Le profit de relution est égal à la différence entre la rémunération perçue par Natixis (via les CCI) et 20 % de la rémunération totale versée par les BP ou les CE (Parts sociales + CCI). Il matérialise le fait que la répartition de la rémunération ne reflète pas la répartition des droits au capital.

(2) Lors de la première consolidation des CCI dans Natixis, les plus-values latentes des deux réseaux sur une partie des portefeuilles ont été considérées comme du capital, limitant les survaleurs constatées. La réalisation effective de ces plus-values par les réseaux en 2010 a généré des revenus en PNB que Natixis ne peut constater une deuxième fois à son niveau. Ces revenus sont donc annulés (nets d'impôt) sur la ligne mise en équivalence.

et le 31 décembre 2011. L'épargne des particuliers continue de se renforcer sur deux principaux supports : les dépôts à terme (+ 15,5 %) et, preuve du succès de la stratégie de conquête du réseau, les encours de Livret A (+ 42,9 %). Les professionnels et des entreprises sont de plus en plus séduits par les comptes à terme (+ 21,8 %) et les dépôts à vue (+ 11,1 %).

- Le mouvement de ré-intermédiation des OPCVM monétaires vers les comptes d'épargne et les dépôts à terme se traduit par une diminution des encours d'OPCVM de 7,2 % sur un an. Malgré un contexte difficile, le niveau des encours placés en assurances vie effleure celui de l'année précédente (- 0,7 %).
- Illustration de la forte mobilisation de l'ensemble des collaborateurs autour du projet de conquête et d'accompagnement dans la durée des clients, la croissance des encours de crédit du réseau s'établit à 5,9 % entre fin 2010 et fin 2011. Elle est dopée par les crédits immobiliers des particuliers (+ 7,2 %) et par les crédits d'équipement des professionnels et des entreprises (+ 5,8 %).
- Malgré une légère baisse de la marge nette d'intérêts (- 0,9 %), **le Produit Net Bancaire** croît de 2,5 % par rapport à décembre 2010 et atteint 6 358 millions d'euros. Les commissions, à 2 374 millions d'euros, se sont appréciées (+ 2,2 %), portées par les commissions sur gestion de crédits (+ 31 millions d'euros, soit + 7,7 %) et sur moyens de paiement (+ 31 millions d'euros, soit + 9,6 %).
- La hausse des **frais de gestion** est de + 3,6 %, alors que les impôts et taxes, alourdis par les réformes relatives à la taxe systémique bancaire, affichent une évolution de 56 % (+ 53 millions d'euros).
- Malgré l'évolution de la conjoncture économique, le coût du risque est en repli de 12 %.
- Ainsi, le **résultat net des Banques Populaires** s'élève à 1 101 millions d'euros au 31 décembre 2011, en progression de 11,7 % sur un an.

LES CAISSES D'EPARGNE

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation 2010/2011
Produit Net Bancaire	**6 848**	**6 902**	**(0,8) %**
Charges	(4 412)	(4 482)	(1,6) %
Résultat brut d'exploitation	**2 435**	**2 420**	**+ 0,6 %**
Coût du risque	(381)	(334)	+ 14,1 %
Résultat avant impôt	**2 060**	**1 897**	**+ 8,6 %**
Résultat net part du groupe	**1 386**	**1 227**	**+ 13,0 %**
Mise en équivalence des CCI			
Quote-part de résultat	**277**	**245**	**+ 13,0 %**
Profit de relution	55	52	+ 5,8 %
Écarts de réévaluation	(2)	(2)	0,0 %
Retraitement analytique	(75)	(78)	(3,9) %
Contribution au résultat avant IS de Natixis	**255**	**217**	**+ 17,4 %**
Impôt	(24)	(17)	+ 43,6 %
Contribution au résultat net de Natixis	**231**	**201**	**+ 15,2 %**

- Dans un contexte marqué par la crise de dette publique que traverse la zone euro, et malgré le renforcement des contraintes que connaissent les banques (relatif à l'accès au refinancement, aux conditions réglementaires), le réseau Caisse d'Epargne continue de se mobiliser autour de l'animation de sa stratégie commerciale « client au cœur » et s'engage activement dans son rôle de financement de l'économie et des régions.
- Les encours de crédit du réseau progressent de 16 milliards d'euros sur un an (+ 10,3 %) : la hausse des crédits immobiliers (+ 12,0 %), portée par le marché des particuliers, se conjugue à l'augmentation des crédits d'équipement (+ 11,2 %), notamment du fait de la demande accrue des collectivités locales.
- La collecte poursuit par ailleurs son mouvement de ré-intermédiation des OPCVM monétaires vers l'épargne de bilan : les encours d'OPCVM ont ainsi diminué de 18 % depuis le 31 décembre 2010. Ce transfert d'encours ainsi que la hausse du taux sur l'épargne réglementée profite aux encours d'épargne logement des particuliers (+ 3 %), de Livret A sur l'ensemble des marchés (+ 3 %) et des autres livrets et emprunts réseaux. Les encours d'assurance-vie progressent pour leur part de 5 % sur la période.
- Le **Produit Net Bancaire** s'élève à 6 848 millions d'euros en 2011, en légère diminution de 0,8 %. Retraité des effets PEL/CEL, de la baisse du taux de commissionnement Livret A enregistré en 2011 et des dividendes centraux reçus en 2010, il s'apprécie de 3,8 % sur un an. La marge d'intérêt, portée par la croissance des volumes et bénéficiant d'un effet taux favorable sur les dépôts et les comptes à terme, enregistre une hausse de 1,5 % (retraitée des effets PEL/CEL et des dividendes centraux versés en 2010).

- Les commissions sont quasi-stables (3 milliards d'euros, - 0,5 %) : la progression notable des commissions de service (+ 160 millions d'euros, soit + 9,9 %), grâce à la poursuite de l'équipement des clients en forfaits, aux commissions de crédit et aux indemnités de remboursement anticipé, est compensée par la poursuite des effets de la banalisation du Livret A (baisse des commissions sur épargne centralisée de 185 millions d'euros).
- La diminution des **frais de gestion** de 1,6 % par rapport à 2010 du fait d'une politique stricte de maîtrise des coûts permet au coefficient d'exploitation de s'améliorer de 0,5 point sur la période.
- Le coût du risque augmente de 14 % dans un contexte économique dégradé.
- Ainsi, le réseau **Caisse d'Épargne** dégage un **résultat net** agrégé de 1 386 millions d'euros en 2011, en hausse de 13 % sur un an.

5.1.4.8 Coût du risque

Le **coût du risque** hors GAPC s'élève à - 335 millions d'euros au 31 décembre 2011, dont - 613 millions d'euros au titre des risques individuels et + 278 millions d'euros au titre des provisions collectives. Au 31 décembre 2010, le coût du risque hors GAPC s'élevait à - 321 millions d'euros.

COÛT DU RISQUE GLOBAL PAR PÔLE

(en millions d'euros)	2011	2010*
Banque de Financement et d'Investissement	(106)	(203)
Épargne	(101)	(24)
Services Financiers Spécialisés	(60)	(53)
Participations Financières	(56)	(35)
Autres	(12)	(6)
COÛT DU RISQUE GLOBAL	**(335)**	**(321)**

* *Données pro forma.*

COÛT DU RISQUE GLOBAL : DÉTAIL DU PÔLE BFI

(en millions d'euros)	2011	2010*
Banque commerciale	(8)	4
Dettes et financements	50	(161)
Activités de marchés	(169)	(13)
Divers	21	(33)
COÛT DU RISQUE GLOBAL DU PÔLE BFI	**(106)**	**(203)**

* *Données pro forma.*

COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ : DÉTAIL PAR PÔLE

(en millions d'euros)	2011	2010*
Banque de Financement et d'Investissement	(382)	(240)
Épargne	(101)	(24)
Services Financiers Spécialisés	(52)	(53)
Participations Financières	(56)	(35)
Autres	(22)	1
COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ TOTAL	**(613)**	**(351)**

* *Données pro forma.*

COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ : DÉTAIL DU PÔLE BFI

(en millions d'euros)	2011	2010*
Banque commerciale	(46)	(48)
Dettes et financements	(175)	(161)
Activités de marchés	(167)	(11)
Divers	6	(20)
COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ DU PÔLE BFI	**(382)**	**(240)**

* *Données pro forma.*

COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ : DÉTAIL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2011	2010*
Afrique et Moyen-Orient	(176)	(73)
Amérique centrale et latine	(29)	(16)
Amérique du Nord	(27)	(26)
Asie et Océanie	(10)	(8)
Europe de l'Est	(3)	(8)
Europe de l'Ouest	(368)	(220)
COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ TOTAL	**(613)**	**(351)**

* *Données pro forma.*

5.1.5 REFINANCEMENT

L'année 2011 a été marquée par une période particulièrement agitée sur la liquidité. Les problèmes de déficits nationaux dans la zone Euro se sont répercutés sur le financement des banques. Les ressources en dollars collectées depuis les États-Unis ont été principalement affectées ainsi que le marché des ressources à long terme.

Dans ce contexte, la création du Pool de liquidité BPCE – Natixis et le rapprochement des équipes de Trésorerie en mai 2011 a permis une meilleure coordination et diversification du refinancement du Groupe BPCE. La gestion des collatéraux et des portefeuilles de titres a été optimisée via des opérations de repo et une équipe centralisée.

Enfin, les réponses pragmatiques et adaptées de la Banque Centrale Européenne ont redonné confiance au marché en fin d'année avec notamment l'organisation d'un VLTRO (Very Long Term Refinancing Operation – Opération de refinancement à long terme par la Banque Centrale Européenne).

REFINANCEMENT COURT TERME

Au lendemain de la publication du cadre des ratios de liquidité « Bâle 3 » (décembre 2010), l'année 2011 débute par de nombreuses émissions sur le segment 1 an/18 mois.

L'intérêt des investisseurs pour ce type d'opérations permet à Natixis d'allonger la durée de vie de son passif court terme.

Au début du second trimestre, Natixis, tout comme les autres banques françaises, profite d'un intérêt marqué des Money Market Funds américains qui allongent également la durée de leurs placements.

Ce mouvement s'arrête brutalement avec les besoins supplémentaires du gouvernement grec : la dégradation de la perception des finances publiques en zone Euro et la mise sous surveillance de la notation de trois groupes bancaires français par Moody's au mois de juin 2011.

Durant l'été, la dégradation de la note américaine par Standard & Poor's (S&P) amplifie le débat sur les dettes publiques en Europe et réduit drastiquement l'accès au dollar pour les banques européennes.

Dès la fin du deuxième trimestre Natixis met en place une politique de gestion active de ses besoins en dollars par des opérations de change.

La perte de ressources provenant des États-Unis est compensée par un renforcement des relations avec la clientèle Entreprises ainsi qu'un élargissement en termes géographiques (Scandinavie, Golfe Persique, Asie).

Dans un contexte extrêmement tendu, les différentes mesures annoncées par la Banque Centrale Européenne au quatrième trimestre permettent peu à peu aux banques de sécuriser leur liquidité long terme dans de meilleures conditions de prix.

Le succès de l'opération de politique monétaire à 3 ans, menée fin décembre 2011 par la Banque Centrale Européenne, force les investisseurs à chercher du rendement et relance l'intérêt pour les opérations non sécurisées.

Le renforcement des synergies au sein du Groupe, la gestion active des positions en devises et le renforcement de la présence commerciale dans certaines zones géographiques permettent à Natixis d'aborder l'année 2012 en avance sur son programme de refinancement court terme.

ENCOURS DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES D'ÉMISSIONS DE DETTE COURT TERME DE NATIXIS

(montants en millions d'euros ou contrevaleur euros)	Certificats de dépôt	Commercials Papers
Montant du programme	45 000	23 593
Encours 31/12/11	24 463	3 491

REFINANCEMENT MOYEN ET LONG TERME

Après un premier semestre 2011 riche en émissions publiques senior non sécurisées, le marché de la dette bancaire s'est subitement fermé à partir du mois d'août en raison de la forte dégradation des finances publiques de plusieurs pays de la zone Euro.

Dans ce contexte de marché difficile, Natixis a réussi à lever au titre du programme de refinancement à moyen et long terme 14,9 milliards d'euros.

Seul émetteur long terme sur le compartiment des émissions publiques vanilles, BPCE a financé Natixis à hauteur de 11 milliards en contre-valeur euro dont 2,8 milliards d'euros via des émissions publiques (2,7 milliards à fin juin).

Via son programme EMTN, Natixis a levé l'équivalent de 2,4 milliards d'euros exclusivement sous une forme structurée.

Au 1er janvier 2011, Natixis bénéficiait de fonds issus du dispositif de l'État de soutien en fonds propres des banques françaises (SPPE), à hauteur de 800 millions d'euros, sous forme de Titres Super Subordonnés à durée indéterminée souscrits par BPCE. En mars, Natixis a racheté le solde des titres issus de ce programme.

ÉMISSION ET ENCOURS DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES D'ÉMISSIONS DE DETTE MOYEN LONG TERME DE NATIXIS

(montants en millions d'euros ou contrevaleur euros)	EMTN	BMTN	USMTN	Émissions obligataires
Émissions 2011	1 787	323	-	290
Encours 31/12/11	15 450	2 012	22	7 490

5.1.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Se référer à la note 14 « Événements postérieurs à la clôture » du chapitre [5.2] Comptes consolidés et annexes.

5.1.7 INFORMATIONS RELATIVES À NATIXIS S.A.

5.1.7.1 Compte de résultat de Natixis S.A.

En 2011, le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation de 410 millions d'euros, à + 2 987 millions d'euros, compte tenu :

- d'une diminution de la marge sur intérêts de - 464 millions d'euros,
- d'une diminution des commissions nettes de - 59 millions d'euros,
- d'une augmentation de 445 millions d'euros des produits de titres à revenu variable,
- d'une augmentation du résultat des opérations des portefeuilles de négociation de + 55 millions d'euros,
- d'une augmentation du résultat des opérations des portefeuilles de placement de + 181 millions d'euros,
- et d'une augmentation de + 251 millions d'euros des autres produits et charges d'exploitation bancaire.

Les charges d'exploitation, hors amortissements et dépréciations des immobilisations, augmentent de 99 millions d'euros. Cette augmentation atteint 134 millions d'euros avec les amortissements et dépréciations des immobilisations.

Le résultat brut d'exploitation ressort à + 863 millions d'euros.

Le coût du risque de l'exercice 2011 (- 121 millions d'euros) augmente de 37 millions d'euros par rapport à 2010.

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés sont positifs de 60 millions d'euros.

Le résultat net ressort à + 873 millions d'euros, contre + 285 millions d'euros en 2010.

Au 31 décembre 2011, le total de bilan s'établit à 343 031 millions d'euros, contre 331 134 millions d'euros au 31 décembre 2010.

5.1.7.2 Projet d'affectation du résultat social

Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2011 un résultat net positif de 873 436 574,80 euros et compte tenu d'un report à nouveau créditeur de 979 977,33 euros, un bénéfice distribuable de 874 416 552,13 euros.

La troisième résolution qui sera soumise à l'assemblée générale du 29 mai 2012 propose :

- de doter la réserve légale d'un montant de 43 671 828,74 euros,
- de verser un dividende de 308 234 588,80 euros,
- de porter le solde du bénéfice distribuable en report à nouveau créditeur, soit 522 510 134,59 euros.

5.1.7.3 Délais de paiement

Conformément à l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, tableau ventilant les soldes des dettes fournisseurs par date d'échéance :

FACTURES FOURNISSEURS NON RÉGLÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET AU 31 DÉCEMBRE 2010

Date d'échéance postérieure au 31 décembre	Pondération en % 31/12/11	Pondération en % 31/12/10
Moins de 2 mois	80,7 %	59,8 %
Comprise entre 2 et 4 mois	13,8 %	15,7 %
Comprise entre 4 et 6 mois	3,5 %	4,0 %
Au-delà de 6 mois	2,0 %	20,5 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

ANNEXE SUR 5.1.3 – RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Dans la présentation de gestion, le résultat net des actifs gérés en extinction (GAPC), ainsi que les résultats des activités abandonnées et les coûts nets de restructuration ont été positionnés en dessous du résultat net part du groupe courant. Cette présentation permet une meilleure comparabilité des exercices. Un tableau de passage avec le résultat net consolidé est présenté ci-dessous.

1- TABLEAU DE PASSAGE DES RÉSULTATS DE GESTION AUX RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2011

(en millions d'euros)	2011 gestion	GAPC	Activités abandonnées	Coûts de restructuration	2011 pro forma	2011 consolidé
Produit Net Bancaire	**6 717**	**42**	**2**	**0**	**6 761**	**6 761**
Charges	(4 701)	(136)	0	(16)	(4 854)	(4 854)
Résultat brut d'exploitation	**2 016**	**(94)**	**2**	**(16)**	**1 907**	**1 907**
Coût du risque	(335)	(31)	0	0	(366)	(366)
Résultat d'exploitation	**1 681**	**(125)**	**2**	**(16)**	**1 541**	**1 541**
Mises en équivalence	594	0	0	0	594	594
Gains ou pertes sur autres actifs	9	0	20	0	29	29
Variation valeur écarts d'acquisition	(43)	0	0	0	(43)	(43)
Résultat avant impôt	**2 241**	**(125)**	**22**	**(16)**	**2 121**	**2 121**
Impôt	(562)	38	0	5	(520)	(520)
Intérêts minoritaires	(39)	0	0	0	(39)	(39)
Résultat net part du groupe (courant)	**1 640**	**(88)**	**22**	**(12)**	**1 562**	**1 562**
Résultat net GAPC	(88)				-	-
Résultat net des activités abandonnées	22				-	-
Coûts de restructuration nets	(12)				-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 562**				**1 562**	**1 562**

2- TABLEAU DE PASSAGE DES RÉSULTATS DE GESTION AUX RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2010

(en millions d'euros)	2010 gestion	GAPC	Activités abandonnées	Coûts de restructuration	2010 pro forma	Pro forma SFS	2010 consolidé
Produit Net Bancaire	**6 642**	**(145)**	**0**	**0**	**6 496**	**(121)**	**6 375**
Charges	(4 508)	(182)	0	(93)	(4 783)	106	(4 678)
Résultat brut d'exploitation	**2 134**	**(327)**	**0**	**(93)**	**1 713**	**(16)**	**1 697**
Coût du risque	(318)	146	0	0	(172)	(3)	(176)
Résultat d'exploitation	**1 816**	**(182)**	**0**	**(93)**	**1 541**	**(19)**	**1 521**
Mises en équivalence	500	0	0	0	500		500
Gains ou pertes sur autres actifs	(24)	0	(9)	(6)	(39)		(39)
Variation valeur écarts d'acquisition	0	0	0	0	0		0
Résultat avant impôt	**2 291**	**(182)**	**(9)**	**(99)**	**2 001**	**(19)**	**1 981**
Impôt	(302)	55	0	29	(219)	6	(213)
Intérêts minoritaires	(36)	0	0	0	(36)		(36)
Résultat net part du groupe (courant)	**1 953**	**(127)**	**(9)**	**(71)**	**1 745**	**(13)**	**1 732**
Résultat net GAPC	(127)				-		-
Résultat net des activités abandonnées	(9)				-		-
Coûts de restructuration nets	(71)				-		-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 745**				**1 745**		**1 732**

3- TABLEAU DE PASSAGE AVEC LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PUBLIÉ DU 31 DÉCEMBRE 2010

(en millions d'euros)	2010 Publié	Crédit-bail	Paiements	CEGC	Impacts SFS	Assurances	Hors pôles	Impacts autres	2010 Pro forma
Produit Net Bancaire	**6 374,8**	**38,6**	**79,6**	**(4,2)**	**114,0**	**(10,1)**	**17,5**	**7,4**	**6 496,2**
Charges	(4 677,6)	(29,5)	(82,5)	0,0	(112,0)	0,0	6,2	6,2	(4 783,4)
Résultat Brut d'Exploitation	**1 697,2**	**9,1**	**(2,9)**	**(4,2)**	**2,0**	**(10,1)**	**23,7**	**13,6**	**1 712,9**
Coût du risque	(175,8)	3,5	0	0,0	3,5	0,0	0	0,0	(172,4)
Résultat Net d'Exploitation	**1 521,4**	**12,6**	**(2,9)**	**(4,2)**	**5,5**	**(10,1)**	**23,7**	**13,6**	**1 540,5**
Mises en équivalence	499,7	0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	499,7
Gains ou pertes sur actifs	(39,3)	0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	(39,3)
Variation valeur écarts d'acquisition	(0,3)	0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	(0,3)
Résultat avant impôt	**1 981,4**	**12,6**	**(2,9)**	**(4,2)**	**5,5**	**(10,1)**	**23,7**	**13,6**	**2 000,5**
Impôt	(212,8)	(4,2)	0,9	1,5	(1,8)	0,0	(4,6)	(4,6)	(219,2)
RÉSULTAT NET	**1 768,6**	**8,4**	**(1,9)**	**(2,7)**	**3,7**	**(10,1)**	**19,1**	**9,0**	**1 781,3**
Minoritaires	(36,3)	0	0	0,0	0,0	0,0	0	0,0	(36,3)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 732,3**	**8,4**	**(1,9)**	**(2,7)**	**3,7**	**(10,1)**	**19,1**	**9,0**	**1 745,1**

5.2 Comptes consolidés et annexes

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, Banques Centrales		5 567	12 167
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	*6.1*	245 625	161 208
Instruments dérivés de couverture	*6.2*	3 492	1 432
Actifs financiers disponibles à la vente	*6.3*	35 143	33 938
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*6.4*	48 643	68 063
dont activité institutionnelle			
Prêts et créances sur la clientèle	*6.4*	111 820	128 049
dont activité institutionnelle		*549*	*645*
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	*6.5*	4 037	5 032
Actifs d'impôts courants		505	222
Actifs d'impôts différés	*6.7*	3 217	3 361
Comptes de régularisation et actifs divers	*6.8*	33 176	28 376
Actifs non courants destinés à être cédés		202	43
Participations dans les entreprises mises en équivalence	*7.8*	10 838	10 948
Immeubles de placement	*6.9*	1 163	1 016
Immobilisations corporelles	*6.9*	718	705
Immobilisations incorporelles	*6.9*	799	718
Écarts d'acquisition	*6.11*	2 766	2 731
TOTAL ACTIF		**507 712**	**458 009**

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales			488
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	*6.1*	232 184	158 856
Instruments dérivés de couverture	*6.2*	1 152	1 573
Dettes envers les établissements de crédit	*6.12*	108 630	106 616
dont activité institutionnelle		*46*	*46*
Dettes envers la clientèle	*6.12*	44 483	59 873
dont activité institutionnelle		*655*	*854*
Dettes représentées par un titre	*6.13*	25 879	38 219
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		375	231
Passifs d'impôts courants		292	371
Passifs d'impôts différés	*6.7*	329	312
Comptes de régularisation et passifs divers	*6.8*	24 803	21 515
dont activité institutionnelle		*1*	*3*
Dettes sur actifs destinés à être cédés		16	
Provisions techniques des contrats d'assurance	*6.14*	40 930	39 913
Provisions	*6.15*	1 271	1 229
Dettes subordonnées	*6.16 et 6.17*	6 178	7 447
Capitaux propres part du groupe		20 668	20 931
- Capital et réserves liées		*10 120*	*10 037*
- Réserves consolidées		*10 545*	*10 194*
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		*(1 558)*	*(1 033)*
- Résultat de l'exercice		*1 562*	*1 732*
Intérêts minoritaires		520	436
TOTAL PASSIF		**507 712**	**458 009**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	*7.1*	7 463	6 833
Intérêts et charges assimilées	*7.1*	(4 648)	(3 769)
Commissions (produits)	*7.2*	3 675	3 584
Commissions (charges)	*7.2*	(1 583)	(1 441)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	*7.3*	743	1 184
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	*7.4*	233	(43)
Produits des autres activités	*7.5*	2 680	5 599
Charges des autres activités	*7.5*	(1 802)	(5 572)
Produit Net Bancaire		**6 761**	**6 375**
Charges générales d'exploitation	*7.6*	(4 620)	(4 452)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(234)	(225)
Résultat Brut d'exploitation		**1 907**	**1 697**
Coût du risque	*7.7*	(366)	(176)
Résultat Net d'exploitation		**1 541**	**1 521**
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	*7.8*	594	500
Gains ou pertes sur autres actifs	*7.9*	29	(39)
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(43)	(0)
Résultat avant impôt		**2 121**	**1 981**
Impôts sur les bénéfices	*7.10*	(520)	(213)
Résultat sur activité abandonnée			
Résultat net de la période		**1 601**	**1 769**
dont :			
• Part revenant au groupe		1 562	1 732
• Part revenant aux intérêts minoritaires		39	36
Résultat par action (en euro)			
Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres	*5.24*	*0.43*	*0.47*
Résultat dilué par action (en euro)			
Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres et incluant les actions potentielles provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions et les actions gratuites	*5.24*	*0.43*	*0.46*

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Écarts de conversion	*8.1*	174	327
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	*8.1*	(149)	94
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	*8.1*	22	146
Quote-part de gains ou pertes directement comptabilisés en capitaux propres sur entités mises en équivalence	*8.1*	(606)	35
Impôts	*8.2*	32	(1)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**(526)**	**601**
Résultat net		**1 601**	**1 769**
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		**1 075**	**2 370**
Dont part du groupe		*1 037*	*2 331*
Dont part des intérêts minoritaires		*38*	*39*

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées				
(en millions d'euros)	Capital	Réserves liées au capital [a]	Avances d'actionnaires	Autres instruments de capitaux propres émis [b]	Élimination des titres auto détenus
Capitaux propres au 31 décembre 2009 après affectation du résultat	**4 653**	**5 382**	**500**	**6 221**	**(19)**
Avances d'actionnaires			(500)		
Rémunération des avances d'actionnaires					
Élimination des titres auto-détenus					11
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					
Distribution 2010 au titre du résultat 2009					
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**0**	**0**	**(500)**	**0**	**11**
Émissions et remboursement de TSSDI et d'actions de préférence				(1 582)	
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence				(12)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Résultat au 31 décembre 2010					
Effet des acquisitions et des cessions [c]					
Autres					
Capitaux propres au 31 décembre 2010	**4 653**	**5 382**	**0**	**4 628**	**(8)**
Affectation du résultat de l'exercice 2010		(485)			
Capitaux propres au 31 décembre 2010 après affectation du résultat	**4 653**	**4 897**	**0**	**4 628**	**(8)**
Augmentation de capital	279	289			
Avances d'actionnaires					
Rémunération des avances d'actionnaires					
Élimination des titres auto-détenus					(5)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					
Distribution 2011 au titre du résultat 2010					
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**279**	**289**	**0**	**0**	**(5)**
Émissions et remboursement de TSSDI et d'actions de préférence				(829)	
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence					
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
Résultat au 31 décembre 2011					
Effet des acquisitions et des cessions [c]					
Autres					
Capitaux propres au 31 décembre 2011	**4 932**	**5 186**	**0**	**3 799**	**(13)**

(a) Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus-values à long terme et autres réserves de Natixis.

(b) Autres instruments de capitaux propres émis : il s'agit des titres super subordonnés à durée indéterminée et des actions de préférence classés en capitaux propres.

(c) Les écarts d'acquisition complémentaires liés aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales intégrées globalement et aux rachats d'intérêts minoritaires postérieurs à la prise de contrôle exclusif sont enregistrés en capitaux propres.

Réserves consolidées	Gains / pertes directement comptabilisés en capitaux propres						
Autres réserves consolidées	Écarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
5 813	**(269)**	**(863)**	**(500)**	**0**	**20 918**	**490**	**21 409**
					(500)		(500)
(22)					(22)		(22)
4					15		15
20					20		20
					0	(19)	(19)
2	**0**	**0**	**0**	**0**	**(488)**	**(19)**	**(506)**
(25)					(1 607)		(1 607)
(376)					(388)		(388)
	327	117	155		599	2	601
				1 732	1 732	36	1 769
(92)					(92)	(74)	(166)
254					254	0	255
5 576	**58**	**(746)**	**(345)**	**1 732**	**20 931**	**436**	**21 368**
2 217				(1 732)	0		
7 793	**58**	**(746)**	**(345)**	**0**	**20 931**	**436**	**21 368**
					568	53	621
					0		0
					0		0
(1)					(6)		(6)
16					16		16
(668)					(668)	(37)	(705)
(653)	**0**	**0**	**0**	**0**	**(90)**	**16**	**(74)**
(3)					(832)		(832)
(261)					(261)		(261)
	189	(714)	0		(525)	(1)	(527)
				1 562	1 562	39	1 601
(25)					(25)	30	5
(91)					(91)	0	(91)
6 761	**246**	**(1 460)**	**(345)**	**1 563**	**20 668**	**520**	**21 188**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse et des banques centrales ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, à l'exception de ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et aux immeubles de placement.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions des participations consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles de placement, d'immeubles donnés en location simple et aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts	**2 121**	**1 981**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	306	265
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	51	5
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	1 696	3 397
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(594)	(500)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(519)	(400)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	200	216
+/- Autres mouvements	840	476
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	***1 980***	***3 459***
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	29 846	8 163
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 765	(125)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(26 806)	(2 524)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(2 359)	1 287
- Impôts versés	(193)	(225)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	***2 253***	***6 576***
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**6 354**	**12 016**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations [(a)]	716	1 082
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(156)	(14)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(173)	(325)
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**387**	**743**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(137)	(19)
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement [(b)]	(2 726)	(3 520)
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	**(2 863)**	**(3 539)**
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés	**4**	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	**(43)**	**(24)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**3 839**	**9 196**
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	6 354	12 016
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	387	743
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(2 863)	(3 539)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés	4	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	(43)	(24)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**6 140**	**(3 056)**
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	11 679	3 308
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(5 539)	(6 364)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**9 979**	**6 140**
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	5 568	11 679
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	4 410	(5 539)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**3 839**	**9 196**

(a) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations comprennent notamment :

- *les flux liés aux actifs détenus jusqu'à l'échéance pour + 660 millions d'euros ;*
- *les flux liés aux titres de participation consolidés pour - 86 millions d'euros (dont acquisition de 25 % de l'entité indienne IDFC pour - 44 millions d'euros, de 66 % de Sélection R, filiale du groupe Rothschild et renommée Sélection 1818 pour - 17 millions d'euros, de 100 % de GCE Car Lease pour - 10 millions d'euros et du paiement du complément de prix issu de l'acquisition de Cicobail en 2010 pour - 12 millions d'euros) ;*
- *les flux liés aux sociétés mises en équivalence pour + 75 millions d'euros (dont augmentation de souscription des CCI BP et CCI CEP pour - 145 millions d'euros et encaissement des dividendes pour + 221 millions d'euros).*

(b) Les flux provenant des activités de financement se décomposent notamment de la manière suivante :

- *remboursement des titres super subordonnés pour - 832 millions d'euros ;*
- *intérêts payés relatifs aux titres super subordonnés pour - 421 millions d'euros ;*
- *remboursement et rémunération des dettes subordonnées pour – 1 474 millions d'euros.*

NOTES ET ANNEXES

NOTE 1	NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES	211
NOTE 2	PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	212
NOTE 3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	219
NOTE 4	ENTITÉS AD HOC	222
NOTE 5	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	225
NOTE 6	NOTES RELATIVES AU BILAN	245
NOTE 7	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	272
NOTE 8	ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	280
NOTE 9	INFORMATION SECTORIELLE	281
NOTE 10	GESTION DES RISQUES	287
NOTE 11	EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	293
NOTE 12	GESTION DU CAPITAL	302
NOTE 13	ENGAGEMENTS	304
NOTE 14	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	305
NOTE 15	AUTRES INFORMATIONS	306
NOTE 16	PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPARÉS	314

NOTE 1 NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

1.1 Normes IFRS et interprétations IFRIC appliquées par Natixis

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Natixis au 31 décembre 2011 sont présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date [1]. Ce référentiel comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 8 ainsi que les interprétations IFRIC afférentes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Les comptes consolidés de Natixis sont composés du bilan, du compte de résultat, de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, du tableau de variation des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes.

Les comptes présentés au titre du comparatif sont ceux publiés par Natixis dans le document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 5 avril 2011.

Conformément au règlement européen 809/2004 relatif aux informations contenues dans les prospectus, les comptes du 31 décembre 2009 publiés dans le document de référence 2009 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2010 sont inclus par référence dans le présent document de référence.

TEXTES APPLICABLES DEPUIS LE 1ER JANVIER 2011

Les normes, amendements et interprétations applicables pour la première fois au 1er janvier 2011 sont les suivants :

- amendement à la norme IFRS 1 « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants » adopté par la Commission européenne le 30 juin 2010 et applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cet amendement libère les premiers adoptants des IFRS de l'obligation de fournir les informations complémentaires prescrites par les amendements publiés en mars 2009, intitulés « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » (amendements apportés à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »). Cet amendement n'affecte pas les états financiers de Natixis ;
- amendement à la norme IAS 32 relatif au « Classement des émissions de droits » adopté par la Commission européenne le 23 décembre 2009 et applicable de façon obligatoire aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er février 2010. Cet amendement modifie la comptabilisation des droits de souscription émis libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Dès lors que certaines conditions sont réunies, ces droits ne sont plus comptabilisés comme des dérivés mais comme des instruments de capitaux propres. Cet amendement est sans incidence sur les comptes consolidés de Natixis ;
- norme IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées » adoptée par la Commission européenne le 19 juillet 2010 et applicable de façon obligatoire aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2011. Les modifications apportées par la norme révisée portent principalement sur les simplifications des dispositions relatives aux informations à fournir concernant les entités liées à une administration publique et sur la clarification de la définition d'une partie liée. Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes consolidés de Natixis ;
- amendement à l'interprétation IFRIC 14 intitulé « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal » et adopté par la Commission européenne le 19 juillet 2010. Les modifications apportées à IFRIC 14 prévoient que lorsqu'un régime d'avantages destiné au personnel requiert des cotisations minimales, un tel paiement d'avance doit être comptabilisé en tant qu'actif, de même que tout autre paiement d'avance. Cet amendement est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Cet amendement n'a pas affecté les états financiers de Natixis ;
- amendement « Améliorations aux normes internationales d'information financière » adopté par la Commission européenne le 18 février 2011. Cet amendement relève du processus annuel d'amélioration qui vise à simplifier et à clarifier les normes comptables internationales. Les normes et interprétations suivantes sont modifiées : IFRS 1 « Première adoption des IFRS », IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » (ainsi que les modifications qui en découlent sur les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7), IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », IAS 1 « Présentation des états financiers », IAS 34 « Information financière intermédiaire », IAS 21, 28 et 31 conformément aux modifications de la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle ». Ces amendements n'ont pas d'effet sur les comptes consolidés de Natixis au 31 décembre 2011. Toutefois, l'amendement à la norme IFRS 7 affecte les notes annexes aux comptes consolidés de Natixis au 31 décembre 2011 car :
  - l'information sur les crédits restructurés n'est plus fournie,
  - une information sur l'effet financier des garanties reçues est désormais communiquée ;
- interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » adoptée par la Commission européenne le 23 juillet 2010 et applicable de façon obligatoire au titre des périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2010. Cette interprétation fournit des précisions sur le traitement comptable à appliquer, dans les comptes du débiteur, aux opérations d'extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres. Cette interprétation n'a pas eu d'effet sur les comptes consolidés de Natixis au 31 décembre 2011.

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

L'amendement aux normes IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » et IFRS 1 « Première adoption des IFRS » relatif aux informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers, adopté par la Commission européenne le 22 novembre 2011 et applicable, de façon prospective, pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2011, n'a pas été appliqué par anticipation aux comptes consolidés de Natixis de l'exercice 2011. Cet amendement requiert que soient fournies dans les notes annexes des informations qualitatives et quantitatives sur les actifs transférés non intégralement décomptabilisés ainsi que sur les actifs entièrement décomptabilisés pour lesquels une implication continue est conservée. Cet amendement n'aura pas d'effet sur les comptes consolidés de Natixis, mais pourrait donner lieu à la communication d'informations complémentaires.

Les nouvelles normes sur la consolidation, IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans les autres entités » publiées par l'IASB en 2011, mais non encore applicables au 1er janvier 2011 et non encore adoptées par la Commission européenne font actuellement l'objet d'études, sans qu'il puisse être déterminé à ce stade, si ces normes auront un impact sur les comptes consolidés de Natixis.

En outre, Natixis a tenu compte pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2011 :

- pour la valorisation de ses instruments financiers, de la recommandation publiée le 15 octobre 2008 par l'AMF, le Conseil National de la Comptabilité, la Commission bancaire et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, ainsi que du guide intitulé « Évaluation et informations à fournir sur la juste valeur lorsque les marchés deviennent inactifs » publié par l'IASB le 31 octobre 2008 ;
- ces deux documents soulignent l'importance du recours au jugement pour déterminer la juste valeur des instruments dans un contexte de marché illiquide. Cette recommandation a conduit Natixis à ne pas systématiquement recourir à des modèles utilisant des données observables au 31 décembre 2011, à l'instar des précédents arrêtés, compte tenu de l'illiquidité des marchés affectant certaines classes d'actifs ;
- pour l'information relative aux expositions à risques, de la déclinaison française des recommandations du Forum de Stabilité Financière (FSF). Ces informations présentées suivant le format proposé par la Commission bancaire dans son document « Note de présentation relative à la déclinaison française des recommandations formulées par le FSF en matière de transparence financière », publié le 29 mai 2008, ont été intégrées dans la partie 4.7 du chapitre « Gestion des risques » du document de référence.

1.2 Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes d'évaluation et de présentation exposés dans les notes 2 et 5 ci-après.

1.3 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2011 des entités comprises dans le périmètre de consolidation de Natixis.

1.4 Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

NOTE 2 PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Natixis regroupent les comptes de la société Natixis SA et de ses principales filiales.

Seules les filiales qui contribuent de façon significative aux comptes de Natixis sont consolidées.

La notion de significativité résulte de la mise en œuvre de seuils par métier et d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de Natixis.

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable. Les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification des droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

DROITS DE VOTE POTENTIELS

L'existence d'un contrôle ou d'une influence notable s'apprécie au regard des droits de vote et des droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont exerçables ou convertibles à tout moment. Ces droits peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou de conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les droits de vote potentiels résultant de la vente d'une option de vente à des minoritaires ne sont pas pris en compte pour le calcul des pourcentages de droits de vote et d'intérêt, les droits n'étant pas immédiatement exerçables à l'initiative de Natixis.

Si l'option de vente accordée aux minoritaires est associée à la détention par Natixis d'une option d'achat exerçable immédiatement, alors les droits de vote potentiels sont en principe retenus dans le calcul du pourcentage de contrôle et d'intérêt.

La revue des droits de vote potentiels détenus par Natixis n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre au titre de l'exercice 2011.

2.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

INTÉGRATION GLOBALE

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte, selon IAS 27 révisée :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, ou d'un organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou d'un organe de direction équivalent.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 révisée.

INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (co-entreprises) par mise en équivalence. Natixis n'a pas retenu cette possibilité.

MISE EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Les normes IAS 28 et 31 permettent de ne pas mettre en équivalence les participations de Capital investissement ou de ne pas les intégrer proportionnellement dès lors que ces participations sont classées dans la catégorie « juste valeur par résultat ». Natixis a fait le choix d'évaluer ces participations selon cette dernière modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait une information plus pertinente.

La détention de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne régionales, représentant 20 % du capital de chacune de ces entités confère, à Natixis une influence notable sur les Banques Populaires et sur les Caisses d'Epargne régionales. Les comptes de ces entités sont donc consolidés par mise en équivalence dans les états financiers de Natixis.

Les CCI Banques Populaires et Caisses d'Epargne étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les établissements qui les émettent est caractérisée (i) par une influence « de droit » résultant de la participation de Natixis à la gestion opérationnelle et financière du réseau des Banques Populaires et du réseau des Caisses d'Epargne et (ii) par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne à l'égard de Natixis.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne résulte notamment des droits accordés à Natixis par certains documents sociaux relatifs à BPCE ainsi que par les protocoles d'accord relatifs aux CCI émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne :

- participation de Natixis à certains comités du Groupe BPCE ;
- droit de Natixis dans le cadre de certaines prises de décision au sein de BPCE (avis et consultation de Natixis en qualité de censeur de plein droit, droit de Natixis à une seconde délibération) ;
- droit de Natixis à l'information (information attachée aux CCI) ;
- délégation de pouvoirs sur la fonction risques (élaboration des normes et des méthodes d'évaluation des risques).

De plus, Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires en 2006, les relations industrielles et commerciales existantes :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;
- fourniture de prestations industrielles (conservation des titres, système de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;
- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (gestion d'actifs, produits d'assurance, affacturage, crédit-bail, ingénierie financière, capital-développement, ingénierie sociale, ingénierie internationale, assurance-crédit et information commerciale).

Enfin, Natixis et les Caisses d'Epargne sont convenues de maintenir également pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date des apports, les relations industrielles et commerciales existantes dans les domaines ci-après :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ;
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

2.3 Activités institutionnelles

DE NATIXIS

Dans le cadre de l'article 41 de la loi de finances rectificative pour 1997 (n° 97-1239 du 29 décembre 1997) modifié par l'article 121 pour 2008 de la loi de finances rectificative (n°2008-1443 du 30 décembre 2008) et de la convention signée avec l'État le 21 septembre 2011, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État dont principalement les prêts et dons du Trésor aux États étrangers consentis dans le cadre de l'Aide Publique au Développement et la stabilisation de taux d'intérêt des crédits à l'exportation garantis par Coface. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct, et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures publiques et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique. Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de ces activités institutionnelles sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natixis par l'État.

DE COFACE

Le chiffre d'affaires provenant de la gestion des procédures publiques correspond à la rémunération versée par l'État français. Le principe et les modalités de cette rémunération sont fixés dans la « Convention Financière » signée entre l'État et Coface. Cette convention signée le 9 juin 2008 couvre une période de quatre ans (2007 à 2010) et a fait l'objet d'un avenant signé le 8 octobre 2009. Cet avenant couvre la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010, et un nouvel avenant de prorogation de la convention financière a été signé le 9 décembre 2011 pour la période 2011. Une nouvelle convention financière est en cours de négociation pour les exercices 2012 et suivants.

En 2011, un montant de 64 millions d'euros a été comptabilisé à ce titre, contre 62 millions d'euros en 2010.

Les primes payées par les clients, les sinistres indemnisés et les récupérations au titre de ces garanties reviennent à l'État et, en conséquence, n'apparaissent pas dans les comptes consolidés de Natixis. Les frais liés à la gestion des procédures publiques comprennent essentiellement des frais engagés dans le cadre de la délivrance des garanties de l'État, de la gestion des sinistres et du recouvrement des impayés couverts par ces garanties.

2.4 Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Les comptes consolidés de Natixis sont établis en euros.

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis au cours historique. Le cours de change moyen de la période est utilisé pour la conversion des produits et charges. Les écarts de conversion qui en résultent, tant sur les éléments de bilan que de compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres à la rubrique « Écarts de conversion » pour la part revenant au groupe et « Intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers.

Dans le cadre des choix ouverts par la norme de première application IFRS 1, les écarts de conversion existant au 1er janvier 2004 ont été transférés en réserves consolidées. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession n'inclura ainsi que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1er janvier 2004.

2.5 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

Les opérations de regroupements donnant lieu à une prise de contrôle sont traitées suivant :

- la norme IFRS 3 avant révision dès lors qu'elles sont antérieures au 1er janvier 2010, à l'exception de celles intervenues avant le 1er janvier 2004. À la date de première application des normes IFRS, Natixis a choisi l'option offerte par la norme *IFRS 1 Première application* de ne pas retraiter rétrospectivement les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 selon les dispositions de la norme IFRS 3 ;
- la norme IFRS 3 révisée (IFRS 3 R) lorsqu'elles sont réalisées après le 1er janvier 2010. La norme IFRS 3 R est en effet applicable de manière prospective aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition correspond ou est postérieure à la date d'application d'IFRS 3 R.

Conformément à la norme IFRS 3 (avant ou après révision), les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Dans le cadre de cette méthode, les actifs et les passifs identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation.

Le mode d'évaluation des intérêts minoritaires et des écarts d'acquisition diffère selon qu'est appliquée la norme IFRS 3 ou la norme IFRS 3 R.

- Application de la norme IFRS 3 aux regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 :
  - les intérêts minoritaires ont été déterminés sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode dite du goodwill partiel),
  - les écarts d'acquisition représentent l'écart entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ;
- Application de la norme IFRS 3 R aux regroupements postérieurs au 1er janvier 2010 :
  - Natixis choisit pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts minoritaires :
  - soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition, et donc sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des intérêts minoritaires (méthode dite du goodwill partiel),
  - soit à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec en conséquence la comptabilisation d'un écart d'acquisition à la fois pour la part groupe et pour les intérêts minoritaires (méthode du goodwill complet),
  - l'écart d'acquisition est donc un élément résiduel calculé par différence entre, d'une part, la somme du prix d'acquisition, la juste valeur à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêt détenue dans l'entité acquise avant la date d'acquisition et le montant des intérêts minoritaires (déterminés suivant la méthode du goodwill partiel ou du goodwill complet) et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est comptabilisé à l'actif sur une ligne spécifique du bilan. Il est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition. Il fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT comprenant l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable.

Cas particulier des regroupements d'entreprises effectués sous contrôle commun

Les regroupements entre entités ou activités sous contrôle commun s'entendent des regroupements dans lesquels plusieurs activités sont regroupées et la totalité des parties prenantes au regroupement (entités ou activités) est contrôlée in fine par une même partie ou par plusieurs parties, et ce, pendant une période assez longue avant et après le regroupement. Ces opérations n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS3R.

À défaut de précision de la norme IFRS 3 R sur le traitement comptable à appliquer aux regroupements d'entreprises sous contrôle commun, Natixis applique à ces opérations une méthode reposant sur les valeurs comptables historiques. Selon cette méthode, l'écart entre le prix payé et la quote-part de Natixis dans les valeurs comptables historiques des actifs et passifs de l'entité acquise est comptabilisé en diminution des capitaux propres. L'utilisation de cette méthode revient donc à imputer sur les capitaux propres consolidés à la fois les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation qui auraient résulté de l'application de la méthode de l'acquisition.

Les valeurs comptables retenues sont celles qui figurent dans les comptes consolidés de la mère ultime à la date de réalisation de l'opération.

Sont notamment considérées comme étant des regroupements d'entités sous contrôle commun ceux impliquant deux entités contrôlées par Natixis, et ceux impliquant une entité contrôlée par Natixis et une entité contrôlée par BPCE.

PRINCIPES RETENUS POUR L'ÉVALUATION DES APPORTS DU GROUPE CAISSE D'EPARGNE À NATIXIS EN 2006

Les apports de la CNCE à Natixis comprenaient deux catégories d'actifs :

- des titres des filiales de banque de financement, d'investissement et de services ;
- une quote-part de certificats coopératifs d'investissement (CCI) ouvrant droit au capital des Caisses d'Epargne.

Pour ces deux catégories d'actifs, les valeurs d'apports ont été retenues en consolidation pour les montants que présentaient ces actifs dans les comptes consolidés de la CNCE retraités conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

PRINCIPE RETENU POUR L'ÉVALUATION DES AUTRES OPÉRATIONS DE STRUCTURES AYANT CONDUIT À LA CRÉATION DE NATIXIS

Conformément à la norme IFRS 3, les autres opérations de structure – apports du solde des CCI Caisses d'Epargne, de 1,23 % du capital d'IXIS CIB, de 4,63 % du capital d'IXIS AMG, souscription des CCI Banques Populaires et acquisition de Novacrédit – ont été traitées en consolidation selon la méthode de l'acquisition.

ÉCARTS D'ACQUISITION DÉTERMINÉS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RAPPROCHEMENT EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2006

Écarts sur les entités apportées

Les apports étant comptabilisés à la valeur nette comptable IFRS, aucun écart d'évaluation n'a été constaté sur les différents éléments d'actifs et passifs apportés. En outre, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt dans l'actif net des entités apportées ne représente pas une survaleur au sens d'IFRS 3, puisque le coût d'acquisition prend en compte la valeur réelle des titres alors que les apports sont comptabilisés à la valeur nette comptable. Chacun des écarts constatés à ce titre a été affecté aux « réserves consolidées ».

À ce titre, 3 170 millions d'euros ont été imputés sur la prime d'émission au 31 décembre 2006.

Écarts issus des autres opérations

Les écarts d'acquisition mis en évidence au travers de l'opération de rapprochement constitutive de Natixis représentent un montant de 484 millions d'euros qui se décompose de la façon suivante : 229 millions d'euros sur Ixis AMG, 21 millions d'euros sur Ixis CIB et 8 millions d'euros sur Novacrédit, auxquels s'ajoutaient les écarts d'acquisition compris dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » soit 190 millions d'euros pour les CCI Caisses d'épargne et 36 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires.

Au 31 décembre 2007, les écarts d'acquisition sur les CCI ont été affectés de façon définitive aux écarts d'évaluation suivants :

- écarts d'évaluation sur les terrains et constructions des Banques Populaires à hauteur de 102 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires ;
- écarts d'évaluation sur les terrains et constructions des Caisses d'Epargne à hauteur de 47 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Epargne.

Ces écarts d'évaluation sont répartis en une part amortissable et en une part non amortissable au prorata de la valeur des terrains et constructions. Concernant la part amortissable, elle est amortie selon les règles applicables à ce type d'actifs et sur la durée résiduelle de ceux-ci (15 ans en moyenne).

Les écarts d'acquisition relatifs à IXIS CIB ont depuis lors été totalement dépréciés.

AUTRES ÉCARTS D'ACQUISITION

Au cours de l'exercice 2011, hors écarts de conversion (36 millions d'euros) et dépréciations (43 millions d'euros), les écarts d'acquisitions ont augmenté de 82 millions d'euros.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- au sein du métier de la gestion d'actif aux États-Unis, les acquisitions des activités de Double Rock par Reich & Tang et de la société Darius Capital Partners par NGAM ont induit la constatation d'écarts d'acquisition pour respectivement 3,6 millions d'euros, et 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 ; le solde des écarts d'acquisition progresse également de 40,9 millions d'euros sous l'effet de l'acquisition de 25 % de la société indienne IDFC, société mise en équivalence au 31 décembre 2011 ;
- dans le domaine de la gestion privée, l'acquisition, au 1er trimestre 2011, par Banque Privée 1818 de 66 % de Sélection R, filiale du groupe Rothschild, a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition à hauteur de 37,6 millions d'euros ;
- chez Coface « core » : constatation d'un écart d'acquisition de 1 million d'euros, du fait de l'acquisition des minoritaires de Business Data Information suite à l'exercice d'un put, et d'une diminution de l'écart d'acquisition de TKB de 2 millions d'euros, suite à la baisse du complément de prix.

RÉORGANISATION DE COFACE

Coface a réalisé le transfert d'entités non cœur de métiers qu'elle détenait vers des filiales directes de Natixis SA. Cette restructuration, à caractère interne au périmètre Natixis, est sans impact sur les comptes consolidés mais a pour conséquence la création d'une nouvelle UGT composée des activités non stratégiques, avec une réaffectation des écarts d'acquisition sur les deux UGT : Coface « core » (activités stratégiques) et Coface « non core » (activités non stratégiques), en fonction de l'entité sur laquelle les écarts d'acquisition avaient été constatés à l'origine.

TESTS DE DÉPRÉCIATION

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés, à l'exception de :

- l'UGT Coface non core, dont la valeur recouvrable a été plafonnée à la juste valeur nette des coûts de cession ;
- et de l'UGT « Capital investissement », dont l'évaluation est réalisée à partir de l'actif net réévalué, l'ensemble des actifs des entités composant cette UGT étant comptabilisé en juste valeur.

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme à 5 ans établis pour les besoins du pilotage de Natixis.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles issues des plans à moyen terme de Natixis établis avec les métiers ;
- taux de croissance à l'infini : 2,5 % ;
- taux d'actualisation : utilisation d'un taux différencié par UGT : 9,8 % pour l'Épargne, 11,0 % pour les Services Financiers Spécialisés, 10,0 % pour Coface « core », et 10,9 % pour la Banque de Financement et d'Investissement.

Ces tests ont conduit à déprécier de 43 millions d'euros l'écart d'acquisition de l'UGT Coface « non core ». Le montant net de l'écart d'acquisition après dépréciation est de 138 millions d'euros.

Il est rappelé que Natixis a déprécié l'intégralité des écarts d'acquisition de la BFI et de GAPC fin 2008, ainsi que ceux du Capital investissement fin 2009.

Une augmentation de 20bp des taux d'actualisation associée à une diminution de 50bp des taux de croissance à l'infini aurait un impact moyen sur la valeur d'utilité des UGT (Épargne, Services Financiers Spécialisés, Coface « core » et Banque de Financement et d'Investissement) de - 5,4 % et ne conduirait pas à constater de dépréciation de ces UGT.

De même, la sensibilité des flux futurs des plans d'affaires des métiers à la variation des hypothèses clés n'affecte pas de façon significative la valeur recouvrable des UGT.

Les principaux vecteurs de sensibilité identifiés sont :

- pour l'Épargne, l'évolution du marché action et des taux courts ;
- pour les Services Financiers Spécialisés, la variation de l'euribor trois mois et une forte contagion de la crise à l'économie réelle, comme la réplication d'un scénario de type « crise 2008/2009 » (chute de la production et augmentation du coût du risque) ;
- pour Coface « core », le niveau du « loss ratio ».

2.6 Effet de dilution/relution généré par la détention des CCI émis par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaire

Le mécanisme de dilution/relution résulte des différences de droit entre les porteurs de parts sociales (droits à dividendes) et les porteurs de CCI (droit à dividendes égal au minimum à celui des parts sociales et droit aux réserves constituées des bénéfices non distribués).

Cet écart dans les droits à dividendes est enregistré dans le résultat de l'exercice auquel il se rattache.

2.7 Traitement des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires

La mise en place par Natixis d'une option de vente au bénéfice des actionnaires minoritaires n'a pas d'impact sur le calcul du pourcentage de contrôle de Natixis dans la filiale considérée tant que l'option n'est pas exercée, sauf si Natixis détient, en sus, une option d'achat exerçable immédiatement.

La mise en place d'une option de vente à des actionnaires minoritaires n'a pas d'incidence sur le pourcentage d'intérêt de Natixis dans la filiale considérée sauf cas particulier où l'option de vente est associée à la détention par Natixis d'une option d'achat, et que les options croisées donnent droit immédiatement aux avantages économiques attachés aux titres sous-jacents.

La mise en place d'une option de vente à des actionnaires minoritaires, qui ne transfère pas à Natixis avant son exercice les risques et avantages liés aux titres sous-jacents, donne lieu à la comptabilisation d'une dette pour la valeur actuelle estimée du prix d'exercice de l'option. La contrepartie de cette dette est enregistrée dans les capitaux propres, en déduction des intérêts minoritaires à hauteur de leur valeur comptable et pour le solde en déduction des réserves consolidées part du groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'ajustement du prix d'exercice de l'option de vente sont comptabilisées dans les réserves consolidées part du groupe.

Les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet de l'option de vente sont présentés dans la rubrique « Résultat net de la période – part revenant aux intérêts minoritaires » au compte de résultat consolidé.

2.8 Filiales destinées à être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales contrôlées destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois, et pour lesquelles Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, constitue des actifs et passifs non courants présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

Natixis a conclu un protocole d'accord pour le transfert de sa succursale Natixis HO-CHI MINH à BPCE. La réalisation du transfert est toutefois suspendue à l'obtention des autorisations des autorités de régulation vietnamiennes.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », Natixis a maintenu au 31 décembre 2011 la consolidation par intégration globale de sa succursale Natixis HO-CHI MINH et a présenté les actifs et passifs de Natixis HO-CHI MINH de façon regroupée sur deux postes distincts du bilan : « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Passifs non courants destinés à être cédés ».

2.9 Homogénéisation des données individuelles et traitement des opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements pour être mis en conformité avec les principes comptables de Natixis décrits ci-après. Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés de l'ensemble consolidé, sont éliminés.

2.10 Intégration des entreprises d'assurance

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existant dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements en titres des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les contrats gérés par les filiales d'assurance des sous-groupes Coface, Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC) et Natixis Assurances répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions techniques des contrats d'assurance correspondent aux engagements des compagnies d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Conformément à IFRS 4, les provisions techniques d'assurance sont calculées selon les méthodes prescrites par la réglementation locale. Un test de suffisance des passifs est réalisé afin de vérifier que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Le test réalisé repose sur une modélisation stochastique ou déterministe des flux futurs actualisés.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement les risques décès, l'invalidité, l'incapacité de travail, la dépendance et les pertes pécuniaires. Les provisions techniques afférentes (provisions mathématiques et provisions pour sinistres à payer) sont calculées en utilisant des tables adaptées (tables de mortalité, d'expérience ou du BCAC).

Les provisions techniques d'assurance non-vie comprennent les provisions pour primes non acquises et les provisions pour sinistres à payer (non actualisés).

Les provisions pour primes non acquises sont calculées prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance. Elles correspondent à la partie de la prime restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Les provisions pour sinistres comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique correspondant à l'estimation du montant final de sinistres qui sera réglé après extinction du risque et après toute action de recouvrement.

Les provisions incluent également les aléas de conjoncture liés aux émissions de primes de fin d'année ainsi qu'une provision pour frais de gestion.

En sus de cette estimation statistique, des provisions spécifiques sont enregistrées sur des sinistres majeurs sur la base d'une probabilité de défaut et de sévérité, estimées au cas par cas.

En application du paragraphe 30 d'IFRS 4, les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire (assurance-vie) font l'objet d'une comptabilité reflet (« shadow accounting »), consistant à reconnaître en provision pour participation aux bénéfices (PB) différée la quote-part des plus ou moins-values latentes comptabilisées revenant potentiellement aux assurés. La provision pour participation aux bénéfices différée reflète ainsi le droit potentiel des assurés sur les plus-values latentes des placements financiers ou leur participation éventuelle aux pertes en cas de moins-values latentes. Compte tenu des taux de distribution observés dans le passé, des incertitudes pesant sur les hypothèses utilisées pour l'estimation des flux de produits financiers nets futurs et compte tenu du taux de rendement à servir aux assurés dans un contexte fortement concurrentiel, le taux de PB différée retenu au 31 décembre 2011 est de 100,0 %, contre 92,0 % au 31 décembre 2010.

En situation de moins-value latente nette, une participation aux bénéfices différée active est reconnue à hauteur du montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futurs des assurés est estimée fortement probable.

Les principales sources de PB différée sont les suivantes :

- la réévaluation des « Actifs financiers disponibles à la vente» et des « Actifs à la juste valeur par résultat » ;
- la réévaluation des actifs immobiliers en représentation des contrats d'assurance ;
- le retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation et de la provision pour risque d'exigibilité.

La variation de PB différée est enregistrée :

- en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « Actifs disponibles à la vente » ;
- en résultat pour les variations de valeur des actifs classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » et des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance, ainsi que pour les variations de provisions pour dépréciation durable sur les « Actifs disponibles à la vente ».

Dans un contexte caractérisé par des marchés en baisse très significative, l'application du mécanisme de comptabilité reflet a conduit à reconnaître un actif de PB différée au 31 décembre 2011.

(en millions d'euros)	2011	2010
PB différée totale active nette	830	-
PB différée totale passive nette	-	105

L'évolution de la PB différée entre 2010 et 2011 est due, à hauteur d'environ un tiers du total, à la forte baisse des marchés actions et, pour environ deux tiers, à l'évolution des spreads de crédit constatés sur les instruments de dette.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 19 décembre 2008, le montant de PB différée active a été enregistré pour son montant recouvrable à l'actif (au niveau du poste «Comptes de régularisation et actifs divers» du bilan consolidé). Il est essentiellement constaté sur la société Assurances Banque Populaire Vie et les véhicules de placement détenus par cette dernière, qui porte l'essentiel des encours d'assurance-vie du périmètre Natixis Assurances. Le test de recouvrabilité a été effectué sur ce même périmètre.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources. Celles-ci sont sensibles :

- à l'évolution des marchés action et obligataires ;
- à l'évolution de la collecte nette, qui résulte notamment de l'attractivité commerciale des contrats et de la propension des assurés à racheter leurs contrats ;
- aux réserves et ressources propres disponibles au sein des compagnies pour détenir les actifs sur une durée compatible avec l'évolution des passifs et cohérente avec les cycles de marché.

Une analyse prospective du caractère recouvrable de la PB différée active a ainsi été réalisée ; il s'est agi de démontrer la capacité et l'intention des compagnies de ne pas céder les placements en moins-values latentes pour faire face à des besoins de liquidité à l'horizon de recouvrabilité. Ce processus correspond à une vision prospective des flux futurs, construits dans le respect des conditions réglementaires et contractuelles applicables aux contrats et à l'aide de scenarii économiques en probabilité historique.

En pratique, un test de recouvrabilité a été réalisé en s'appuyant sur le moteur de calcul du test de suffisance des passifs. Ce test consiste à effectuer le test de suffisance des passifs avec une collecte sur 4 années consécutives. Afin d'avoir une véritable approche prospective et valoriser les options implicites, la juste valeur des passifs des contrats est calculée de façon stochastique comme la moyenne des flux dans différents scénarios financiers. Ce calcul nécessite :

- la génération de plusieurs centaines de scénarios financiers (taux longs, actions…) ;
- une modélisation actif-passif qui repose en particulier sur :
  - le comportement des assurés : rachats en fonction de la compétitivité du taux servi,
  - le comportement de l'assureur : choix de l'allocation d'actif, politique de réalisation de plus-values, pilotage des réserves.

Une étude de sensibilité a également été réalisée afin de mesurer l'impact d'une déformation de 10 % de la loi de rachats structurels.

Il est ressorti que la moyenne des résultats produits par les scenarii stochastiques ne remettait pas en cause le caractère recouvrable de la PB différée active. Le montant net de PB différée inscrit à l'actif du bilan de Natixis au 31 décembre 2011 est donc de 830 millions d'euros.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Faits marquants

REGROUPEMENT DES ACTIVITÉS DE CRÉDIT-BAIL DE NATIXIS ET DE BPCE

Le 1er avril 2011, Natixis a acquis, au travers de sa filiale Natixis Lease, 100 % du capital de GCE Car Lease auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION PRIVÉE

Dans le cadre de la création d'une plateforme de distribution auprès des CGPI (Conseil en Gestion du Patrimoine Indépendant), la Banque Privée 1818 a acquis, au cours du 1er trimestre 2011, 66 % de Sélection R, filiale du groupe Rothschild et renommée Sélection 1818.

RÉORGANISATION DU PÔLE COFACE

Dans le cadre du recentrage sur son métier d'assureur crédit, les entités Coface considérées comme non stratégiques et situées en Europe ont été cédées à Natixis HCP, structure nouvellement consolidée au cours du 3e trimestre 2011 et détenue à 100 % par Natixis SA, et celle située aux États-Unis, à Natixis Collection North America Holding LLC qui a été créée au cours du 4e trimestre 2011 et détenue également à 100 % par Natixis SA.

3.2 Évolution du périmètre de consolidation depuis le 1er janvier 2011

Les principales évolutions du périmètre intervenues depuis le 1er janvier 2011 ont été les suivantes :

3.2.1 BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT / GAPC

Entrées de périmètre

- Création de l'entité Natixis Japan Securities Co Ltd et transfert vers cette entité d'une partie de l'activité de la succursale de Natixis Tokyo ;
- Création de l'entité ad hoc Liberty Island Funding, véhicule de titrisation mis en place par la succursale de New York dont l'objet est de diversifier les sources de financements ;
- Entrée dans le périmètre de l'entité ad hoc Bleachers, consolidée au cours du 4e trimestre 2011, Natixis en détenant désormais la majorité des risques et avantages.

Sorties de périmètre

- Déconsolidation des entités devenues non significatives :
  - Natixis Commercial Paper Corp ;
  - Ixis Stratégic Invesments Corp ;
  - Ixis Hawai Special Member LLC ;
  - WTC Owner LLC.
- Liquidation de Natixis ABM Corp et Natixis Capital Arranger Corp.

Restructurations internes

- TUP au 31 mars 2011 de Dupont Denant Contrepartie dans Natixis SA ;
- TUP au 30 septembre 2011 de Natixis Finance dans Natixis SA ;
- Cession par Natixis SA à Natixis North America LLC, de sa filiale américaine Natixis Bleichroder Inc. fusionnée par la suite avec Natixis Securities Americas LLC.

3.2.2 ÉPARGNE

Gestion privée

Entrées de périmètre

- Dans le cadre de la création d'une plateforme de distribution auprès des CGPI, acquisition par la Banque Privée 1818 de 66 % de l'entité Sélection 1818, filiale du groupe Rothschild. Cette acquisition a généré un écart d'acquisition de 37,6 millions d'euros en application de la méthode du goodwill complet. Par ailleurs, Banque Privée 1818 a consenti une promesse d'achat d'actions à Messine participations (détenteur de 34 % de Sélection 1818). Ce put a été valorisé en dettes à hauteur de 33,7 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Variations de pourcentage d'intérêt

- Dans le cadre de l'opération citée ci-dessus, l'acquisition de Sélection 1818 a été réalisée par l'apport de titres de l'entité 1818 Partenaires, entraînant un effet de dilution de cette dernière de 34 %.

Restructurations internes

- TUP de l'entité 1818 Partenaires dans Sélection 1818 au 31 mai 2011 ;
- TUP de Natixis Private Banking dans Natixis SA au 30 septembre 2011.

Sorties de périmètre

- Cession de Mantra Gestion hors du groupe.

Gestion d'actifs

Entrées de périmètre

- Acquisition d'une branche d'activité « Double Rock » par l'entité Reich & Tang Deposit générant un écart d'acquisition de 3,6 millions d'euros ;
- Acquisition de 60 % de Darius Capital Partners générant, selon l'application de la méthode du goodwill complet, un écart d'acquisition de 5,5 millions d'euros. Par ailleurs, NGAM a consenti un engagement de rachat des actions des fondateurs de Darius (détenteur de 40 % de Darius) pour lequel un put a été valorisé en dettes à hauteur de 4,6 millions d'euros ;
- Acquisition de 25 % des entités IDFC Asset Management Company Ltd et IDFC AMC Trustee Company Ltd (sociétés de conseil en investissement), entraînant un écart d'acquisition de 40,9 millions d'euros déterminé suivant la méthode du goodwill partiel. Ces entités sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence ;
- Création de l'entité Kennedy Financement Luxembourg 2 ;
- Création de l'entité Loomis Sayles Investments Ltd (UK) ;
- Création de l'entité Natixis Global Asset Management Asia Pte.

Sorties de périmètre

- Déconsolidation des entités désormais en dessous des seuils de consolidation :
  - Aurora ASG Global Opportunities Fund ;
  - ASG Laser Fund ;
  - Loomis Sayles Global Opportunities Fund ;
  - Loomis Sayles Multi-Asset Real Return Cayman Fund ;
  - Loomis Sayles Multi-Asset Real Return Fund ;
  - Absolute Asia Dynamic Equities Fund ;
  - Gateway Hedge US Equities Fund ;
  - Natixis Oakmark Global Fund ;
  - Natixis Oakmark International Fund.
- Suite à leur liquidation, les entités suivantes ont également été déconsolidées :
  - Loomis Sayles Absolute Strategies Fund (US) ;
  - Loomis Sayles Absolute Strategies Fund (Lux) ;
  - Natixis Investment Services Japan Ltd ;
  - Alphasimplex Managed Futures Fund ;
  - Hansberger Focused International Equity Fund.

Restructurations internes

- Suite à la cession des titres Axeltis SA par Natixis Participation 1 à NGAM, Axeltis SA est désormais consolidée au niveau du palier NGAM ;
- TUP de Natixis Épargne Financière Services dans Natixis Asset Management.

Capital investissement - gestion pour compte de tiers

Variation de pourcentage d'intérêt

- Effet de dilution de 5 % dans BP Développement lié à une augmentation de capital inégalement souscrite entraînant une diminution des capitaux propres consolidés de - 3,4 millions d'euros.

3.2.3 SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Affacturage

Sorties de périmètre

- Déconsolidation de l'entité Natixis Factor Portugal et de la succursale Natixis Factor Italie devenues non significatives.

Titres

Sorties de périmètre

- À la suite de la cession de 33 % des titres SLIB par Natixis, l'entité SLIB est devenue non significative et a été déconsolidée. Cette cession a dégagé une plus-value de 2,5 millions d'euros.

Crédit-bail

Entrées de périmètre

- Acquisition de 100 % de la filiale GCE Car Lease par Natixis Lease au 1er avril 2011 auprès de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées. Cette acquisition a généré un écart d'acquisition de 8,2 millions d'euros, imputé en moins des capitaux propres.

Restructurations internes

- TUP de Fructibail Invest dans Fructibail au 31 décembre 2011.

3.2.4 PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Groupe COFACE

Entrées de périmètre

- Suite à la révision des seuils de matérialité du pôle Coface, les entités suivantes ont été consolidées :
  - Coface Chile S.A, Coface Seguro De Credito Mexico, Coface Romania CMS, Coface South Africa, Coface South Africa Services, Coface Sigorta Turquie.

Variation de pourcentage d'intérêt

- Acquisition de 20 % des minoritaires de l'entité Business Data Information générant un écart d'acquisition de 1 million d'euros à la suite de l'exercice du put sur minoritaires. Cet écart d'acquisition a été déterminé suivant la méthode du goodwill partiel.

Restructurations internes

- Fusion de l'entité Coface Service SPA dans Coface Assicurazioni.

Capital investissement

Sorties de périmètre

- Déconsolidation de Mercosul suite à la cession de ses actifs au Brésil ;
- Déconsolidation des entités Natixis Inversiones, Finatem et FNS5 devenues non significatives.

Restructurations internes

- TUP de Financière 5-7 dans Natixis Private Equity.

3.2.5 AUTRES ACTIVITÉS

Entrées de périmètre

- Entrée de la société Natixis HCP (ex-Investima 72) détenue à 100 % par Natixis SA à la suite de l'acquisition des titres de Coface Finans A/S Danmark, Coface Services, Kompass International, Graydon, Coface Services Belgium, Coface Servicios Portugal et TKB ;
- Création de l'entité Coface Collection North America Holding LLC détenue à 100 % par Natixis à la suite de l'acquisition des titres de Coface Collection North America.

Restructurations internes

- TUP de Natixis Participation 1 dans Natixis SA au 30 septembre 2011.

Sorties de périmètre

- Déconsolidation des entités Edval Investment Ltd et Worledge A Investments Ltd devenues non significatives ;
- Liquidation de Natixis Preferred Capital LLC I.

3.2.6 BANQUE DE DÉTAIL

Restructurations internes

- Création de BP Aquitaine Centre Atlantique issue de la fusion de BP Sud Ouest et BP Centre Atlantique ;
- Création de Sociétariat BP Aquitaine Centre Atlantique issue de la fusion de Sociétariat BP Sud Ouest et Sociétariat BP Centre Atlantique ;
- Création de SCM BP Aquitaine Centre Atlantique issue de la fusion de SCM Bordeaux et SCM Centre Atlantique.

NOTE 4 ENTITÉS AD HOC

4.1 Caractère consolidable d'une entité ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc) que Natixis contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées dès lors qu'elles contribuent de façon significative aux comptes consolidés. Les critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- **Activité** : les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en substance, pour le compte de Natixis qui, directement ou indirectement, a créé l'entité ad hoc en fonction de ses besoins opérationnels particuliers.
- **Pouvoir de décision** : Natixis dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité ad hoc ou de ses actifs, y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité ad hoc. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique.
- **Avantages** : droit d'obtenir la majorité des avantages provenant des activités de l'entité ad hoc ; droit à une majorité des avantages économiques distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels.
- **Risques** : Natixis conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

SIC 12 ne s'applique pas aux entités destinées à gérer les avantages postérieurs à l'emploi et à long terme du personnel, celles-ci relevant d'IAS 19 « Avantages au personnel ». Sont donc exclues du périmètre de consolidation, les caisses de retraite et mutuelles des salariés.

4.2 Nature des entités ad hoc avec lesquelles Natixis est en relation

Dans le cadre de ses activités, Natixis est en relation avec de nombreuses entités ad hoc pour lesquelles elle intervient, suivant le cas, en tant que : prêteur, investisseur, garant, gérant, sponsor ou arrangeur.

Une analyse des caractéristiques de ces entités et de leur caractère consolidable est présentée ci-après par activités et grandes familles de structures :

4.2.1 ENTITÉS AD HOC RELEVANT DES MÉTIERS DE LA GESTION D'ACTIFS (OPCVM, CDO, FONDS IMMOBILIERS)

OPCVM

L'analyse menée est différente suivant que Natixis a apporté ou non sa garantie au fonds :

1. OPCVM non garantis

Le rôle de gérant de la société de gestion n'est pas de nature à transférer au sous-groupe NGAM la majorité des risques et avantages d'un fonds. En effet, la société de gestion ne garantit pas et n'est pas en risque sur les actifs du fonds et les éventuelles règles de partage de performance avec la société de gestion ne concernent qu'une minorité des gains. La rémunération de NGAM en tant que gestionnaire des fonds est marginale par rapport à la performance servie aux investisseurs.

Les critères « risques » et « avantages » de SIC 12 doivent donc s'apprécier au regard des éventuelles participations de la société de gestion ou de toute autre entité de Natixis dans les fonds. NGAM, et aucune autre entité du groupe Natixis ne détenant une participation majoritaire dans les fonds, Natixis ne porte ni la majorité des avantages, ni la majorité des risques de ces OPCVM non garantis. En conséquence, ces OPCVM ne sont pas consolidés.

2. OPCVM garantis

Natixis accorde à certains OPCVM une garantie en capital et/ou performance. L'analyse du risque pris par Natixis au travers de ces garanties, montre que celui-ci est maîtrisé, soit par les principes de gestion et les procédures de contrôle mis en place, soit par la composition des fonds (actifs monétaires), soit par le suivi rigoureux du risque de contrepartie, soit par le retournement systématique des swaps sur le marché (lorsque Natixis est contrepartie du swap de performance contracté par le fonds). En conséquence, ces OPCVM ne sont pas consolidés.

Structures de type CDO

NGAM intervient dans ces fonds en tant que gérant du portefeuille de référence au profit des investisseurs tiers. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage. NGAM ni aucune autre entité de Natixis ne détient une participation majoritaire dans ces fonds. Natixis n'a donc pas la majorité des risques et des avantages. Aucun de ces fonds n'est ainsi consolidé au 31 décembre 2011.

Fonds immobiliers

Ces fonds sont la plupart du temps initiés par NGAM, mais ce dernier peut être uniquement gérant du portefeuille d'actifs immobiliers en vertu d'un contrat de délégation de gestion confié par un tiers. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage.

Le taux de la commission de gestion n'est pas de nature à lui permettre de bénéficier de la majorité des flux. En cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci prend généralement la forme d'un boni de liquidation à répartir, dont les porteurs de parts sont les premiers bénéficiaires en montant. L'analyse des critères « majorité des risques » et « majorité des avantages » est menée en considérant le taux de participation de Natixis dans ces fonds.

Sur cette base, seuls deux fonds immobiliers gérés par NGAM sont consolidés au 31 décembre 2011 :

- le fonds EPI SLP ;
- le fonds EPI SO SLP.

Fonds US gérés par NGAM Corp

Plusieurs fonds gérés par les sociétés de gestion de NGAM Corp sont consolidés compte tenu du taux de détention majoritaire de NGAM Corp dans ces fonds. Les fonds non détenus majoritairement ne sont pas consolidés car aucun des critères SIC 12 n'est validé.

Les fonds US consolidés au 31 décembre 2011 au regard du principe ci-avant sont :

- Dynamic Equity Fund - 40 Act Fund ;
- Loomis Sayles Trust Company, LLC (the « LLC ») ;
- Natixis Caspian Private Equity, LLC (NCPE) ;
- NPE Caspian IA, L.P ;
- NPE Caspian IB, L.P ;
- Westpeak ActiveBeta Equity Fund.

4.2.2 ENTITÉS AD HOC RELEVANT DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE-VIE (NATIXIS ASSURANCES)

Les participations de Natixis Assurances dans des OPCVM et des SCI sont souscrites en représentation de contrats d'assurance en euros ou en représentation de contrats d'assurances en Unités de Compte (UC) :

- les contrats en euros sont des contrats où l'assuré perçoit un Taux Minimum Garanti (TMG) ainsi que la majorité des excédents générés par le fonds général de la société d'assurance. La différence entre le rendement du fonds et le TMG est à la charge de l'assureur qui supporte donc les risques. Pour ces fonds, les critères des risques et avantages sont validés si la participation de l'assureur dans le fonds est majoritaire.

  Au 31 décembre 2011, Natixis Assurances détient une participation majoritaire dans 5 fonds ayant un caractère significatif au regard des comptes consolidés et qui sont donc inclus dans les comptes de Natixis :

  - ABP ACTIONS ;
  - ABP Croissance Rendement ;
  - ABP MIDCAP ;
  - Fructifoncier ;
  - NAMI INVESTMENT.

- les contrats en Unités de Comptes (UC) sont des contrats où l'assuré choisit les fonds supports auxquels l'assureur doit souscrire pour son compte. Les valeurs des participations de l'assureur dans ces fonds en représentation de contrats en UC sont reflétées dans les contrats d'assurance. La rémunération des contrats n'est pas garantie. Les risques et avantages inhérents à ces investissements sont supportés par les assurés. Il n'y a donc pas lieu de consolider ces fonds.

4.2.3 ENTITÉS AD HOC RELEVANT DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE-CRÉDIT (COFACE)

Les opérations de rehaussement de Coface consistent à assurer les créances titrisées par un tiers auprès d'investisseurs via une entité ad hoc au-delà d'un certain montant de pertes. Dans ce type de montage, Coface ne joue aucun rôle dans la détermination de l'activité de l'entité ad hoc ou dans sa gestion opérationnelle. La prime reçue en contrepartie du contrat d'assurance pèse de façon minoritaire dans l'ensemble des avantages générés par la structure dont la majorité revient aux investisseurs.

Pour l'analyse des risques, il convient de distinguer les contrats conclus par la filiale allemande Coface Kredit et les contrats conclus en France par Coface :

- dans les contrats allemands, l'assureur crédit ne supporte le risque qu'au-delà d'une franchise appelée « Aggregate First Loss ». Cette « first loss » définit contractuellement un montant de premières pertes qui n'est pas garanti par l'assureur crédit. La garantie apportée par Coface Kredit au travers de ces contrats est assimilable à une garantie « Catastrophe ». L'analyse de chacun des montages montre en effet que le montant de « first loss » est systématiquement supérieur à « l'expected loss », c'est-à-dire aux pertes moyennes attendues sur l'année. Par conséquent, le critère de la majorité des risques est considéré comme non validé. Les entités ad hoc impliquées dans ces montages ne sont donc pas consolidées ;

- dans les contrats français conclus par Coface, les contrats n'incluent que rarement des « first loss » non garanties. Toutefois, les contrats n'assurent qu'une partie minoritaire des créances portées par le véhicule. En outre, la qualité du risque du portefeuille garanti par Coface au regard de celui porté par les autres intervenants (autres assureurs, sponsors, cédants) n'est pas de nature à conférer la majorité des risques de la structure à Coface. Ces entités ne sont donc pas consolidées.

4.2.4 ENTITÉS AD HOC RELEVANT DE L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

- Dans le cadre de ses activités de Capital investissement, Natixis investit en capital dans des sociétés non cotées par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), de Sociétés d'Investissement à Capital Risque (SICAR) et de Limited Partnerships. L'ensemble des critères de SIC 12 (« Activité », « Pouvoir de décision », « Majorité des avantages » et « Majorité des risques ») s'apprécie en fonction du pourcentage de participation de Natixis dans chacune des tranches investies, et des éventuelles garanties apportées à ces véhicules.

  Sur la base de ces éléments, trois entités sont consolidées au 31 décembre 2011 :

  - DAHLIA SICAR A ;
  - NPE Caspian IA, LP (détenue également par NGAM) ;
  - NPE Caspian IB, LP (détenue également par NGAM).

- Natexis Investment Corp., filiale à 100 % de Natixis, détient un ensemble de participations dans des fonds d'investissement en Capital investissement. Les véhicules ne sont pas consolidés en raison d'une participation très minoritaire (le plus souvent inférieure à 1 %) dans chacun des fonds, qui invalide l'ensemble des critères de SIC 12 (activité, pouvoirs de décision, majorité des avantages et des risques).

4.2.5 ENTITÉS AD HOC RELEVANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENTS STRUCTURÉS DU MÉTIER BFI, HORS ACTIVITÉ D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Pour le besoin des activités de financements de projets (projets industriels ou d'infrastructures), d'actifs mobiliers (afférents aux transports aéronautiques, maritimes ou terrestres), d'actifs immobiliers, d'acquisition de sociétés cibles (financements LBO) et de matières premières, Natixis peut être amenée à créer une entité ad hoc dans laquelle est logée une opération de financement spécifique pour le compte d'un client.

Ces entités ne vérifient aucun des critères de consolidation de SIC 12 car :

- les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en premier lieu, pour le compte du client ;
- Natixis est rarement actionnaire de ces entités et quand il l'est, sa participation est en général minoritaire. Les structures sont pour la plupart, auto-pilotées et Natixis n'a pas orienté cet auto-pilotage à son avantage ;
- Natixis n'intervient dans ces structures qu'en tant que simple prêteur ; les crédits sont le plus souvent syndiqués, et les risques sont répartis équitablement entre les prêteurs au prorata des montants prêtés.

Les montages pour lesquels Natixis est le seul prêteur ou dans lesquels elle détient une participation majoritaire sont en faible nombre et ne présentent pas un caractère significatif au regard des comptes consolidés de Natixis.

Par conséquent, Natixis ne consolide aucune de ces entités au 31 décembre 2011.

4.2.6 AUTRES ENTITÉS AD HOC RELEVANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENTS

- Des véhicules ad hoc peuvent être utilisés pour porter des titres pour le compte d'un client.

  Natixis n'est pas majoritaire dans le capital de ces entités. En outre, les critères des risques et avantages ne sont pas validés car le risque est supporté soit par l'investisseur en capital, soit par un tiers qui garantit la valeur des actifs du véhicule à Natixis.

- Des entités ad hoc sont utilisées pour transformer un type d'instrument de dettes (à leur actif) en un instrument de dettes plus capitalistique (à leur passif) comme par exemple l'émission d'actions préférentielles. Deux entités significatives au regard de l'ensemble consolidé et contrôlées par Natixis sont consolidées au 31 décembre 2011. Il s'agit de :

  - Natexis Banque Populaire Preferred Capital 2 ;
  - Natexis Banque Populaire Preferred Capital 3.

4.2.7 AUTRES FONDS IMMOBILIERS

- Natixis Immo Développement investit dans des actifs immobiliers en partenariat avec d'autres investisseurs en utilisant deux types de structuration :

  - les montages du type SEP. Ces entités ne sont pas consolidées dans la mesure où chaque coparticipant comptabilise ses droits dans les actifs, les passifs et les résultats de la SEP ;
  - les autres montages dans lesquels une structure juridique distincte acquiert des actifs (SCI, SAS, SNC…). Natixis Immo Développement ne détient aucune participation dans des structures qui aurait un impact significatif sur les comptes consolidés de Natixis. Aucune de ces entités n'est donc consolidée au 31 décembre 2011.

- Natixis contrôle un certain nombre de véhicules dont l'objet est de porter ou prendre à bail un actif immobilier afin de le relouer ou de le mettre à disposition d'autres filiales ou de tiers. Ces véhicules sont consolidés dès lors que la participation de Natixis dans ces véhicules est majoritaire et dès lors que ces derniers présentent un caractère significatif au regard des comptes consolidés. Trois entités ad hoc répondent à ces critères et sont donc consolidées au 31 décembre 2011 :

  - Natixis Immo Exploitation ;
  - SCI Altair 1 ;
  - SCI Altair 2.

- Natixis Lease détient un certain nombre de véhicules ad hoc portant des actifs immobiliers. Trois d'entre eux sont contrôlés par Natixis (pourcentage de détention supérieur à 50 %) et présentent un caractère significatif au 31 décembre 2011. Ils sont donc inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis à cette date :

  - SCI Valmy Coupole ;
  - OPCI Natixis Lease Investissement ;
  - SASU Immobilière Natixis Bail détenue par l'OPCI Natixis Lease Investissement.

- Natixis Garanties détient trois SCI qui portent les immeubles d'exploitation du métier. Elles sont toutes les trois incluses dans le périmètre de consolidation de Natixis au 31 décembre 2011. Il s'agit des SCI suivantes :
  - SCI Champs-Élysées ;
  - SCI La Boétie ;
  - SCI SACCEF.

4.2.8 ENTITÉS DE TITRISATION DU MÉTIER BFI (PARIS – NATIXIS CAPITAL MARKETS NEW YORK) ET RELEVANT DE LA GESTION ACTIVE DES PORTEFEUILLES CANTONNÉS

Les conduits de titrisation sont généralement constitués sous la forme de véhicules ad hoc dans lesquels des actifs ou des dérivés représentatifs de risques de crédit sont cantonnés.

Ces véhicules ont pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et de les trancher en vue de leur acquisition par des investisseurs qui recherchent un certain niveau de rémunération, fonction du niveau de risque accepté.

Les actifs des conduits et les passifs qu'ils émettent sont notés par les agences de notation qui surveillent l'adéquation du niveau de risque supporté par chaque tranche de risque vendu avec la note attribuée.

Les investisseurs peuvent rechercher un emploi relativement court, auquel cas il existe une transformation entre les actifs détenus par le conduit (conduits Asset Back Commercial Paper) et les passifs émis (billets de trésorerie de maturité inférieure à un fonds).

Natixis intervient principalement dans des montages faisant intervenir un véhicule de titrisation en tant que :

- structureur des opérations de titrisation ;
- originateur de titres ou de prêts détenus à l'actif en attente de titrisation ;
- intermédiaire du risque de crédit entre le marché et l'entité de titrisation.

Natixis est également sponsor de deux conduits ABCP : Magenta et Versailles.

Du fait du cantonnement du risque ainsi que de leur vocation à mutualiser le risque de crédit pour des investisseurs autres que Natixis, les conduits de titrisation ne sont généralement pas consolidables selon les règles IFRS :

- les activités ont été principalement menées pour le compte d'investisseurs externes au périmètre de consolidation de Natixis pour leur permettre de prendre position sur des portefeuilles diversifiés ;
- une structure tierce effectue la gestion des actifs s'il y a lieu. Natixis n'exerce pas le pouvoir de décision et de gestion au sein de ces entités ;
- Natixis ne bénéficie jamais de la majorité des avantages par rapport aux investisseurs externes ;
- Natixis ne détient que les parts les plus seniors dans ces montages, et n'est pas exposée à la majorité des risques.

À noter qu'au 31 décembre 2011, une structure est implicitement consolidée de fait, Natixis demeurant le principal investisseur et les risques sur les actifs sous-jacents étant appréhendés à travers la valorisation des parts détenues, classées dans la catégorie des « Instruments à la juste valeur par résultat – Trading » qui ont été intégralement provisionnées.

NOTE 5 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 Actifs et passifs financiers (hors instruments dérivés)

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur qui correspond à cette date à leur prix d'acquisition. Leur mode de comptabilisation ultérieure dépend de leur classification au bilan. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les actifs financiers détenus et les passifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories d'actifs financiers suivantes :

LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Il s'agit des instruments détenus à des fins de transaction ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale (« actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option ») dans le respect des dispositions de l'amendement à la norme IAS 39 sur l'option juste valeur (publié par l'IASB en juin 2005 et adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005).

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis par Natixis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments classés sur option dans cette catégorie vérifient l'une des trois situations suivantes :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s) significatif(s) et séparable(s) ;

- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur ;
- instruments présentant une incohérence de traitement comptable avec un actif/passif financier lié.

Comme indiqué en note 2, Natixis a utilisé la possibilité offerte par les normes IAS 28 et 31 de ne pas mettre en équivalence ou d'intégrer proportionnellement les participations détenues par les filiales de Capital investissement si celles-ci sont classées dans la catégorie des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ». De même, conformément aux dispositions de l'amendement sur l'option juste valeur, les participations des filiales de Capital investissement dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % sont enregistrées dans la rubrique des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » sur option, la gestion et l'évaluation en juste valeur étant une pratique documentée et bien établie dans les sociétés de Capital investissement.

La juste valeur à l'initiation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat est déterminée par application du cours bid (cours offert à l'achat). La juste valeur est revue à chaque date d'arrêté ultérieure. Sa variation, coupons inclus, est constatée sur la ligne « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat consolidé.

LES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixée et que Natixis a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat sur option ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque (à cet égard, les titres d'état grecs détenus dans ce portefeuille ont fait l'objet de dépréciation suivant les modalités décrites en note 10.4.2.1). Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées en référentiel IFRS.

LES PRÊTS ET CRÉANCES

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux classés en actifs évalués en juste valeur par résultat ou en actifs disponibles à la vente, et à l'exception de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente. La grande majorité des crédits accordés par Natixis est classée dans cette catégorie. La valorisation à la juste valeur de la composante couverte (selon une relation de couverture en juste valeur) des actifs de cette catégorie est également portée dans cette rubrique.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Lorsqu'il s'agit de prêts, les coûts de transaction correspondent aux commissions et éventuels coûts directement attribuables à la mise en place du crédit.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

Cas particulier des parts de crédits syndiqués destinées à être cédées

Les encours dont la date de syndication théorique est dépassée en date d'arrêté, font l'objet, sur base individuelle, d'une analyse afin de prendre en compte, dans le résultat, les décotes de marché observées à la date de clôture. La variation du montant des décotes constatée sur l'exercice est incluse sur la ligne « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente » et fait l'objet d'un commentaire en note 7.4.

Cas particulier des actifs reclassés en « Prêts et créances »

Les « Prêts et créances » comprennent également les actifs financiers non dérivés et inscrits en date de comptabilisation initiale dans les catégories des « Instruments à la juste valeur par résultat » ou des « Actifs disponibles à la vente » et qui ont été reclassés en « Prêts et créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs » publié le 13 octobre 2008. Les instruments reclassés dans cette catégorie répondent à la définition des « Prêts et créances » à la date du reclassement. Cela signifie en particulier qu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif, ou qu'ils ne le sont plus à la date du reclassement. En outre, les actifs reclassés ne peuvent être détenus dans un objectif de revente à court terme.

Le reclassement de ces instruments est effectué pour le montant de leur juste valeur à la date du reclassement. L'écart entre ce montant et l'estimation à cette date des flux recouvrables est étalé en résultat (au niveau du Produit Net Bancaire), sur la maturité attendue de l'instrument, au travers du TIE calculé à la date du reclassement. Au-delà de cette date, les actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « Coût du risque ».

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la

dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en tout ou partie.

Lorsque les estimations d'encaissements de flux futurs réalisées à la date de reclassement sont révisées de façon durable à la hausse à une date d'arrêté ultérieure, l'effet de cette augmentation est comptabilisé en tant qu'ajustement du TIE à la date du changement d'estimation.

La réserve recyclable des instruments, reclassés depuis la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », est figée à la date du reclassement. Le recyclage en résultat de cette réserve est effectué progressivement sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant la méthode du TIE, ou intégralement en cas de dépréciation ou de vente de l'instrument intervenant après le reclassement.

L'ensemble des informations requises par l'amendement sur les actifs financiers reclassés est présenté en note 6.6.2.

LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation non consolidés détenus par Natixis. Ils sont enregistrés en date de première comptabilisation pour le montant de leur juste valeur. Après leur comptabilisation initiale et à chaque date d'arrêté, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur déterminée par application du cours « bid » pour les instruments cotés.

La juste valeur des titres de participation cotés non consolidés correspond à la dernière cotation à la date d'arrêté des comptes. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue par l'application des méthodes de valorisation de type « multiple » ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs) ou quote-part de situation nette réévaluée.

Lorsqu'ils ne sont pas couverts, les variations de juste valeur (hors revenus) des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement en capitaux propres au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », les revenus courus ou acquis étant enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans le poste « Intérêts et produits assimilés ». Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté comptable. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du « Coût du risque » lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en « Produit Net Bancaire » pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

La détection d'un indice objectif de dépréciation résulte d'une analyse multicritères qui fait intervenir, notamment pour les instruments de dette, le jugement d'expert. Constitue un indice de dépréciation :

- pour les instruments de dettes : un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'existence d'une procédure de conciliation, d'alerte, ou de redressement judiciaire, la faillite de la contrepartie, et tout autre indicateur témoignant de la dégradation significative de la situation financière de la contrepartie comme par exemple la mise en évidence de pertes à terminaison par application d'un modèle de calcul de projection de flux recouvrables actualisés ou à l'issue de la réalisation de stress tests ;
- pour les instruments de capitaux propres (hors titres de participations non cotés) : l'existence d'indices indiquant que l'entité ne pourra pas recouvrer tout ou partie de son investissement initial. En outre, un test de dépréciation est systématiquement mené pour les titres en situation de moins-value latente de plus de 30 % ou en situation de moins-value latente depuis plus de six mois. Ce test consiste à réaliser une analyse qualitative s'appuyant sur différents facteurs comme l'analyse du cours sur une période donnée, ou bien sur des informations afférentes à la situation de l'émetteur. Le cas échéant une dépréciation est constatée sur la base du cours de cotation à la date d'arrêté. Indépendamment de cette analyse, une dépréciation est systématiquement constatée dès lors que le titre présente une moins-value latente en date d'arrêté de plus de 50 %, ou une moins value latente de plus de 24 mois ;
- pour les participations non cotées et non consolidées : une moins-value latente de plus de 20 % sur une période supérieure à 18 mois, ou la survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur, qui indique que le montant de l'investissement dans l'instrument de capitaux propres ne peut pas être recouvré ;
- pour les parts de fonds communs de placements à risque (FCPR), la valeur liquidative seule ne permet pas d'apprécier la présence d'indice de dépréciation indiquant que l'investissement initial ne sera pas recouvré. En effet, durant la phase d'investissement, la valeur liquidative est grevée par les coûts initiaux (structuration, courtage, etc.). Ainsi, pour ce type de structures non cotées sur un marché actif, les principes de dépréciation suivants sont appliqués :
  - si à chaque date d'arrêté les résultats et la situation du fonds sont en ligne avec le business plan, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation sur ces titres ;
  - dans le cas contraire, une réestimation du business plan est à effectuer pour déterminer s'il y a lieu ou pas de déprécier les titres.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatés en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisés en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Conformément à l'interprétation IFRIC 10, les dépréciations constatées sur des instruments de capitaux propres aux dates d'arrêtés intermédiaires sont figées dans le résultat et ne peuvent être reprises avant la cession des titres.

5.2 Opérations de location

OPÉRATIONS DANS LESQUELLES NATIXIS EST CRÉDIT BAILLEUR

Les contrats de location sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en contrat de location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq principaux indicateurs permettant d'apprécier si un contrat de location a transféré la quasi-totalité des risques et avantages :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins-value sur le bien…) ;
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'occasion du passage aux normes IFRS, l'analyse de la substance des contrats, conformément aux dispositions de la norme IAS 17 plus précises que les textes français, a conduit à des reclassements de la catégorie « location financement » vers la catégorie « location simple ».

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'Intérêt Implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à la date de commencement du contrat :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie ;
- et la valeur d'entrée du bien (qui correspond à la juste valeur de l'actif loué augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

La norme IAS 17 exige que les valeurs résiduelles non garanties fassent l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du rythme d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (recalcul d'un nouveau plan d'amortissement) et une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

Les provisions sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers et parmi les immeubles de placement lorsqu'il s'agit d'immeubles. Les loyers issus des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail au poste « Produits et charges des autres activités ».

OPÉRATIONS DANS LESQUELLES NATIXIS EST CRÉDIT PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « Immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée en dettes au passif du bilan.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

5.3 Risque de crédit sur actifs comptabilisés en prêts et créances

RISQUE DE CRÉDIT DÉTERMINÉ SUR BASE INDIVIDUELLE

Natixis apprécie à chaque date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs classés en prêts et créances résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés. Il s'agit notamment des créances identifiées comme encours douteux ou douteux compromis selon la réglementation française (CRC n°2002-03).

Si cette indication de dépréciation existe, Natixis calcule les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine en tenant compte de l'effet des garanties du contrat de prêt et comptabilise une dépréciation déterminée par différence entre la valeur nette comptable du prêt et ce montant recouvrable estimé.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

RISQUE DE CRÉDIT DÉTERMINÉ SUR BASE COLLECTIVE

Les actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels il n'existe pas d'indice objectif de dépréciation individuelle sont inclus dans un groupe d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. L'existence, au sein de ce groupe d'actifs homogènes, d'un indice objectif de dépréciation donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sur base collective sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont été constitués suivant trois axes : la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels, le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain,...).

Sont dépréciés, dans le premier groupe de risques (particuliers et professionnels), les encours ayant un caractère précontentieux.

Pour les deux autres classes de risque (sectoriel et géographique), la détection des indices objectifs de dépréciation résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Concernant les secteurs d'activité, les critères micro-économiques correspondent à des indicateurs de santé financière appliqués à l'observation de l'évolution d'un échantillon d'entreprises représentatif de chaque secteur. Les critères suivis dans ce cadre par les analystes sectoriels sont par exemple l'évolution du volume des ventes, l'atteinte par les entreprises du secteur de leurs objectifs en termes de croissance, l'évolution du résultat des entreprises composant le secteur, de leur niveau de trésorerie disponible et de leur taux d'endettement. Les critères macro-économiques sont ceux qui correspondent à des paramètres généraux de marché comme le prix du pétrole, le cours du dollar, le coût des matières premières.

S'agissant des portefeuilles géographiques, il est tenu compte de la note attribuée au pays, elle-même intégrant un certain nombre de paramètres comme : la situation politique du pays, la capacité de résistance à un choc extrême, les fondamentaux de l'économie (ex : PIB par habitant, niveau de la dette extérieure), l'efficacité gouvernementale, les performances de l'économie et ses perspectives. Ces paramètres sont eux-mêmes caractérisés chacun par un ou plusieurs indicateurs. Sont également utilisées des informations des grandes agences de notation risques pays et risque souverain pour caractériser les seuils permettant d'évaluer une situation et apprécier la situation des systèmes bancaires. Sont aussi prises en compte, des informations qualitatives en provenance d'agences spécialisées indépendantes.

Les encours mis sous surveillance, pour lesquels un défaut Bâle II a été identifié, font l'objet d'une dépréciation sur base collective dès lors qu'ils ne sont pas dépréciés sur base individuelle.

Dès lors qu'un groupe homogène doit faire l'objet d'une dépréciation collective, la provision est déterminée sur la base des pertes attendues de chacun des encours constituant le groupe, calculées suivant les paramètres du dispositif Bâle II.

La mesure du risque étant effectuée dans ce dispositif sur la base d'une probabilité de défaut à un an, le calcul des pertes attendues est adapté pour tenir compte d'une probabilité de défaut à l'horizon de la maturité des crédits concernés.

Il est fait appel, le cas échéant, au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques de Natixis.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

5.4 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur, qu'il s'agisse de dérivés détenus à des fins de transaction ou de dérivés de couverture.

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur valeur de marché est positive, en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative.

Ils sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur en contrepartie du poste de compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat ». La réévaluation prend en compte sur cette même ligne les intérêts courus sur ces instruments.

Cas particulier des dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est un élément inclus dans un contrat hôte qui modifie tout ou partie des flux de ce contrat du fait d'une indexation sur un taux, le prix d'un titre, un cours de change ou d'autres indices.

Si l'instrument composé (contrat hôte et dérivé) n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés extraits de contrats hôtes figurent sur les lignes des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

DÉRIVÉS DE COUVERTURE

La norme IAS 39, reconnaît trois types de relation entre dérivés et éléments couverts pour qualifier une comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie, la couverture de juste valeur et la couverture d'investissements nets libellés en devises.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque rétrospectivement le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

Couverture en Cash Flow Hedge (couverture de flux de trésorerie)

Cette couverture est destinée à couvrir des flux de trésorerie futurs d'une transaction existante ou anticipée hautement probable.

Couverture des emprunts et émissions à taux variable

Natixis utilise des swaps de taux emprunteurs de taux fixe à départ décalé afin de figer dans le futur les flux futurs d'emprunts (interbancaires) et d'émissions privées ou publiques.

Couverture des prêts à taux variable

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable.

Couverture globale du risque de taux

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée, chez Natixis, principalement pour la couverture globale du risque de taux de Natixis SA.

La documentation de la couverture globale du risque de taux de Natixis SA s'appuie sur la mise en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés par l'ensemble des opérations échéancées.

Le test prospectif consiste à construire (par type d'index et par devise) : un échéancier de montants cumulés d'emprunts à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité, un échéancier de montants cumulés de prêts à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté. À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs ou de passifs couverts et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture est interrompue au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Comptabilisation d'une couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, et seule la partie inefficace de la couverture affecte le compte de résultat à chaque date d'arrêté au niveau du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les éléments couverts ne font l'objet d'aucune écriture spécifique (autre que celles qu'ils généreraient s'ils n'étaient pas couverts).

Quand une relation de couverture est interrompue, en particulier quand le ratio d'efficacité sort des bornes [80 % ; 125 %], le traitement comptable consiste alors à reclasser le dérivé dans les instruments financiers à la juste valeur par résultat, et à reprendre par le résultat, au fur et à mesure que l'opération couverte porte ses effets en résultat, le montant d'efficacité accumulé au titre des périodes de couverture précédentes dans les capitaux propres recyclables au poste « Gains et pertes comptabilisés directement ou en capitaux propres ».

Couverture en Fair Value Hedge (couverture de juste valeur)

Cette couverture est destinée à couvrir les risques de fluctuation de valorisation des instruments du bilan et des engagements fermes.

Couverture globale du risque de taux

La filiale Natixis Financial Products LLC (anciennement Natixis Capital Markets North America) documente la couverture globale de son risque de taux suivant la méthodologie de la couverture de juste valeur. Pour le traitement comptable de ces opérations, l'entité applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve out »). Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture globale de juste valeur est similaire à celui des instruments dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de prêts ou d'emprunts à taux fixe

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux de ses emprunts et émissions à taux fixe. Elle utilise des swaps de taux vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger d'une évolution défavorable des taux sur ses prêts et titres à taux fixe.

Documentation de la couverture de juste valeur

Le test prospectif consiste à vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont quasi-identiques : date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements.

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques

représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Comptabilisation d'une couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace).

Symétriquement, les variations de juste valeur des composantes de risque couvertes sont enregistrées en résultat.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

La variation de juste valeur pied de coupon des dérivés de couverture est inscrite en résultat au poste « Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « Intérêts et produits assimilés » ou du poste « Intérêts et charges assimilées ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat jusqu'à la date d'échéance de cet élément.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises est utilisée pour la couverture du risque de change lié aux investissements nets (filiale ou participation consolidée) en devises réalisés à l'étranger. Ce type de couverture suit les mêmes règles de comptabilisation que celles relatives aux couvertures de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers de couverture (dérivé ou passif monétaire libellé en devises) est inscrite en capitaux propres et la partie inefficace est portée en compte de résultat. Les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

CONTRATS INTERNES

De nombreux contrats portant sur des dérivés utilisés en comptabilité de couverture sont conclus en interne entre Natixis et ses filiales. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natixis s'assure périodiquement du correct retournement des opérations concernées sur le marché.

DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Les dérivés de crédit utilisés par Natixis ne sont pas considérés comme des garanties financières, mais comme des dérivés, entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39. Ils sont classés dans les actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

5.5 Opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires (notamment les obligations et autres titres à revenus fixes) libellés en devises sont convertis en euros au cours de change comptant en vigueur à la date d'arrêté des comptes et la différence de change est directement inscrite en résultat, ou bien en capitaux propres pour les dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Les éléments non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur sont convertis, dans la monnaie fonctionnelle, au cours de change de la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenus variables) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », sauf si l'actif financier est couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de juste valeur, les écarts de change étant alors inscrits en résultat.

5.6 Juste valeur des instruments financiers

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La juste valeur d'un instrument financier (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

À l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix payé ou perçu. Lors des exercices ultérieurs, la juste valeur doit être estimée et correspond :

- au prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et, que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- à une valeur déterminée à partir de différentes techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Ces techniques de valorisation peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options, des modèles propriétaires dans le cas de produits complexes ou bien des données non observables lorsque celles-ci résultent d'hypothèses ne reposant ni sur des prix de transaction, ni sur des données de marché. Les valorisations issues de ces modèles tiennent compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, des réserves nécessaires, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie notamment sur les critères suivants :

- baisse significative du niveau d'activité du marché ;
- ancienneté des prix provenant de transactions observées ;
- raréfaction des prix restitués par une société de service ;
- disparition du marché primaire ;

- fort écartement des cours acheteurs-vendeurs (bid/ask) ;
- importante variation des prix dans le temps ou entre les intervenants au marché.

NIVEAUX DE JUSTE VALEUR

Pour les besoins de l'information financière, la norme IFRS 7 amendée requiert que la juste valeur des instruments financiers comptabilisée au bilan soit ventilée selon les trois niveaux ci-dessous :

a) Niveau 1 : instruments financiers cotés sur un marché actif

Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs directement utilisables.

Le niveau 1 comprend principalement les titres cotés et dérivés négociés sur des marchés organisés (futures, options..) dont la liquidité peut être démontrée, et les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est calculée et communiquée quotidiennement.

b) Niveau 2 : instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables autres que les prix de cotation

Ce niveau, regroupe les instruments non cotés directement sur un marché actif et évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix) jusqu'à la maturité de l'instrument. Il s'agit principalement :

Des instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leur valorisation résulte de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash-flow futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Figurent également en niveau 2 :

- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables. Exemple : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats ;
- les titres cotés de faible liquidité dont la juste valeur est déterminée à partir d'instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières ont été observées ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option. La valorisation de la composante « risque de crédit émetteur » repose sur la méthode d'actualisation des « cash-flows » futurs utilisant des paramètres directement observables (courbe des taux, « spreads » de réévaluation…). Cette valorisation correspond, pour chaque émission, au produit de son notionnel restant dû et sa sensibilité tenant compte de l'existence de calls et par l'écart entre le « spread » de réévaluation (basé sur la courbe cash ask BPCE au 31 décembre 2011 et la courbe CDS senior de Natixis au 31 décembre 2010) et le « spread » moyen d'émission. Les variations de spread émetteur sont généralement non significatives pour les émissions de durée initiale inférieure à un an.

Des instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options et de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable des paramètres a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- les paramètres proviennent de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- les paramètres sont alimentés périodiquement ;
- les paramètres sont représentatifs de transactions récentes ;
- les caractéristiques des paramètres sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un « proxy » peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

c) Niveau 3 : instruments valorisés à partir de modèles peu répandus et/ou utilisant des paramètres non observables

Ce niveau, regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation. Il s'agit principalement :

- des actions non cotées, dont la juste valeur n'a pu être déterminée à partir d'éléments observables ;
- des instruments faisant l'objet d'une marge au premier jour qui a été différée ;
- des parts d'OPCVM pour lesquelles le fonds n'a pas publié d'actif net récent à la date d'évaluation, ou pour lesquelles il existe une période de « lock-up » ou toute autre contrainte qui nécessite un ajustement significatif des prix de marché

disponible (valeur liquidative, NAV, etc.) au titre du peu de liquidité observée pour ces titres ;

- des instruments affectés par la crise financière valorisés en juste valeur au bilan, alors qu'il n'existe plus de données de référence observables du fait de l'illiquidité du marché, et qui n'ont pas fait l'objet d'un reclassement en « Prêts et créances » dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié le 13 octobre 2008 (voir ci-dessous). Lorsque le niveau d'activité d'un marché connaît une baisse significative, un modèle de valorisation reposant sur les seules données pertinentes disponibles, est alors mis en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2007 relatives aux exigences du pilier III, pour chacun des modèles utilisés, une description des simulations de crise appliquées et du dispositif de contrôle ex post (validation de l'exactitude et de la cohérence des modèles internes et des procédures de modélisation) est communiqué dans le chapitre « Gestion des risques » du document de référence.

La norme IAS 39 impose que la marge soit comptabilisée en résultat dès l'initiation uniquement dans la mesure où elle est générée par la variation de facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge positive du jour de la négociation ne peut être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat, de façon linéaire, sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement en compte de résultat.

Au 31 décembre 2011, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés multi-sous jacents (actions et indices) ;
- d'options sur fonds ;
- de produits hybrides de taux et de taux sur l'inflation ;
- des produits dérivés de taux ;
- de swaps de titrisation ;
- des produits structurés de crédit (CDS, CDO, FTD) ;
- et de produits dérivés sur carbone.

INSTRUMENTS AFFECTÉS PAR LA CRISE FINANCIÈRE

a) CDO d'ABS à composante « subprime »

En l'absence de données de marché observables, les portefeuilles de CDO d'ABS détenus directement et indirectement et comprenant une exposition subprime font l'objet d'une méthode de valorisation qui a été affinée en 2010. Cet affinement repose sur une approche en cash-flows actualisés utilisant la modélisation Intex.

Taux de pertes cumulées (subprime)	31/12/2010	31/12/2011
Vintage antérieurs à 2005	6,4 %	7,2 %
Vintage 2005	15,3 %	17,1 %
Vintage 2006	27,9 %	31,6 %
Vintage 2007	48,5 %	56,2 %

En outre les hypothèses suivantes appliquées lors des arrêtés précédents ont été maintenues :

- prise en compte du rating courant des actifs du collatéral notés CCC + (ou rating inférieur) par attribution d'une décote de 97 % à ces sous-jacents. Cette décote a été ramenée à 70 % pour les actifs sous-jacents initialement notés AAA dans le cas de titrisation simple (donc hors Commercial Real Estate CDO – CRE CDO, ABS CDO, ABS CDO Mezzanine pour lesquels la décote de 97 % est conservée) ;
- valorisation des actifs sous-jacents non subprime détenus, (hors RMBS et CLO), dans les structures à partir d'une grille de décote intégrant les types, ratings et millésimes des opérations ;
- valorisation des RMBS et CLO sous jacents suivant le modèle utilisé pour les positions de RMBS et CLO détenues directement.

En complément, pour les structures dont Natixis détient les actifs sous-jacents, il a été appliqué, en continuité de l'approche retenue lors des précédents arrêtés, une démarche par transparence consistant à valoriser chaque tranche sous-jacente par le Mark to Model ou le Mark to Market correspondant.

b) CDS conclus avec des réhausseurs de crédit (monoline et CDPC)

Le modèle de valorisation des réfactions des opérations avec les monolines conclues sous forme de CDS consiste à appliquer aux moins-values latentes des actifs sous-jacents couverts un taux de recouvrement homogène de 10 % (taux se justifiant par la faible capitalisation des monolines au regard de leurs expositions en risque) et une probabilité de défaut en adéquation avec le risque de crédit du réhausseur.

En outre, concernant les opérations avec les CDPC (Credit Derivatives Product Companies), la méthode en vigueur consiste en la mise en œuvre d'une approche par transparence concernant les actifs sous-jacents, reposant sur une estimation de l'exposition au moment du défaut, la PD et la LGD étant basées sur la maturité de la tranche. Les probabilités de défaut ainsi déterminées des

sous-jacents ont été stressées par un facteur de 1,2 en prenant en compte un taux de « recouvrement » de 27 %. Il en résulte une probabilité de défaut de la contrepartie, celui-ci étant réputé survenir dès lors que les pertes ainsi déterminées excèdent l'actif net disponible de la CDPC.

Ces provisions sont complétées d'une réserve générale tenant compte de la volatilité de la juste valeur des opérations.

c) Portefeuilles de RMBS US dont RMBS « Subprime »

Le modèle de détermination de la juste valeur RMBS US non agencies appliqué sur les portefeuilles de RMBS US à composante subprime ou non, détenus par Natixis, retient un niveau de pertes finales propre à chaque RMBS, et issu d'un calcul prenant en compte les pertes cumulées à l'échéance et les défauts actualisés à la date d'arrêté. Les moins-values latentes sont déterminées en projetant les pertes finales à partir des pertes estimées à ce jour, qui elles-mêmes résultent du « delinquency pipeline », de la sévérité des pertes en cas de défaut et des pertes réalisées en fonction des actifs et millésimes des pools.

d) RMBS européens

Le modèle de valorisation de ces instruments consiste à calculer la juste valeur des instruments à partir des « spreads » résultant de données historiques de « benchmark » issues de la base de données Markit. Les « benchmarks » sont définis en fonction du type de titrisation, du rating et du pays, et se voient ainsi associer des courbes de « spreads ». Un coefficient de tendance leur est ensuite appliqué visant à ajuster le risque de liquidité.

e) Autres instruments non exposés au risque résidentiel US pour la valorisation desquels Natixis recourt à un modèle de valorisation

Les valorisations des actifs suivants, issus des opérations de titrisation, pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié sur le marché, ont été réalisées à partir de modèles de valorisation reposant sur les principes suivants :

CDO d'ABS non résidentiels US

Un modèle de scoring des structures définissant le niveau de risque de chacune d'entre elles en fonction de critères discriminants.

CRE CDO et CMBS (Commercial Mortgage Backed Securities)

Une approche en stress de crédit a été mise en place à partir d'un modèle de valorisation basé sur des projections de flux de trésorerie futurs, fonction des taux de pertes cumulées par structure. Ces taux de pertes cumulées par structure étant déterminés à partir, notamment, de ceux relatifs aux prêts sous-jacents différenciés par millésime. Les coupons par tranche sont fixés forfaitairement à 3 % pour le CRE CDO notés AAA en lien avec les estimations de flux de coupons compte tenu de la notation actuelle des structures.

Concernant les CMBS européens, le modèle utilisé a été affiné durant l'exercice. Il repose sur des projections de flux de trésorerie futurs, fonction des défauts des prêts sous-jacents de chaque structure, ces derniers étant déterminés à partir des caractéristiques propres de chaque prêt et une hypothèse de corrélation étant appliquée aux prêts d'un même pool.

CDO Trups (Trust Preferred Securities)

Le modèle de valorisation mis en place précédemment, basé sur des projections de flux de trésorerie futurs selon des scénarii de répartition des défauts, a été affiné au cours de l'exercice 2011 en adoptant une approche s'appuyant sur la segmentation du collatéral. Les courbes de répartition de défauts sont déterminées selon le type des prêts sous-jacents. Pour les créances bancaires, une approche médiane du « time to default » est utilisée sur la base des ratios financiers. Pour les autres secteurs, les estimations des taux de défaut sont effectuées en tenant compte des notations actuelles des actifs.

Pour les CLO

Natixis a reconduit le modèle mis en place précédemment, reposant sur une connaissance détaillée des caractéristiques des opérations et une évaluation du risque de crédit tenant compte de plusieurs paramètres, dont le taux de défaut cumulé moyen « benchmarké » fixé à 30 %, le taux de recouvrement fixé à 65 % pour les sous-jacents seniors, et le paramètre de corrélation fixé à 43,6 %.

INSTRUMENTS NON VALORISÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

La norme IFRS 7 demande de mentionner dans les notes annexes la juste valeur de tous les instruments financiers enregistrés au coût amorti, y compris les crédits. Les méthodes de valorisation utilisées pour la détermination de la juste valeur présentée en annexe sont précisées ci-dessous.

a) Instruments reclassés en « Prêts et créances »

La valorisation des instruments reclassés en « Prêts et créances », dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » publié le 13 octobre 2008, a été réalisée à partir de modèles de valorisation dont les principes sont décrits ci-après :

Pour les RMBS US dont RMBS subprime, RMBS européens, CMBS, et CLO ayant fait l'objet d'un reclassement dans la catégorie « Prêts et créances », la méthodologie d'évaluation de la juste valeur est identique au modèle utilisé pour ces mêmes produits classés en « Instruments à la juste valeur par résultat » et en « Actifs disponibles à la vente ».

b) Autres instruments

Crédits enregistrés en « Prêts et créances » et encours de location financement

La grande majorité des crédits de Natixis sont des crédits à taux variable et leur juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs. Le taux d'actualisation retenu pour un crédit donné est le taux que Natixis accorderait en date d'arrêté à une même contrepartie pour un prêt de caractéristiques similaires. S'agissant essentiellement de crédits à taux variable, la méthode consiste donc à ajuster le taux contractuel en fonction de l'évolution des taux pratiqués sur le marché des crédits, et de l'évolution du risque de contrepartie.

Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des crédits dont la durée initiale est inférieure à un an est considérée correspondre à leur valeur comptable.

Dettes

La juste valeur des emprunts et dettes de titres à taux variable est considérée correspondre à leur valeur nette comptable inscrite au bilan. Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle. Lorsque les variations du « spread émetteur » ne sont pas significatives, la valorisation ne tient pas compte de cet effet. C'est généralement le cas pour les émissions dont la durée initiale est inférieure à 1 an.

Immeubles de placement valorisés au coût dans les comptes

La détermination de la juste valeur des immeubles de placement (hors immeubles de placement des sociétés d'assurance) repose sur la méthode de capitalisation du loyer, communément utilisée par les professionnels de l'immobilier. Le taux de capitalisation appliqué à l'immeuble dépend d'un ensemble de facteurs tels que la localisation, la qualité et le type de la construction, son usage, le régime de propriété de l'actif, la qualité des locataires et les caractéristiques des baux, le niveau des taux d'intérêt ou encore l'état de la concurrence sur le marché immobilier.

5.7 Dispositif de garantie des actifs de GAPC

Le 12 novembre 2009, a été mis en place un dispositif de protection des actifs d'une partie des portefeuilles de GAPC par BPCE avec un effet rétroactif au 1er juillet 2009. Ce mécanisme de garantie a permis à Natixis de libérer une part importante des fonds propres alloués aux actifs cantonnés et de se prémunir contre les risques de pertes de ces portefeuilles postérieures au 30 juin 2009. Ce dispositif de protection s'articule autour de deux mécanismes :

- une sous-participation en risque revêtant les caractéristiques d'une garantie financière et couvrant 85 % du nominal des actifs comptabilisés dans les catégories « Prêts et créances » et « Actifs disponibles à la vente ». Par cette garantie Natixis est indemnisée dès le premier euro de perte et à hauteur de 85 % du montant de perte ;
- deux TRS, l'un en euros et l'autre en dollars, transférant à BPCE 85 % des résultats comptabilisés depuis le 1er juillet 2009 (latents et réalisés) sur le portefeuille d'instruments à la juste valeur par résultat (cash et dérivés). S'agissant d'instruments dérivés, les TRS sont valorisés au bilan en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat. En parallèle, Natixis achète auprès de BPCE une option lui permettant de récupérer dans 10 ans, si celle-ci est exercée, la performance nette positive de ce portefeuille moyennant le paiement dès l'origine d'une prime de 367 millions d'euros, comptabilisée également à la juste valeur.

Le montant de prime réglé en 2009 par Natixis, en contrepartie de la mise en place de la garantie financière était de 1 183 millions d'euros.

Ce montant de prime n'a pas donné lieu à une comptabilisation immédiate en compte de résultat ni à un étalement linéaire, la garantie couvrant des actifs dont les moins-values latentes ou dépréciations ont déjà été prises en compte en résultat.

Comptabilisée à l'initiation en compte de régularisation, elle est étalée en compte de résultat au même rythme, dans les mêmes proportions et au même niveau d'agrégat que :

- les reprises des dépréciations (en coût du risque) ;
- les étalements de décote générée le 1er octobre 2008 sur les actifs reclassés en « Prêts et créances » au 1er octobre 2008 dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié le 13 octobre 2008.

5.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) et immeubles de placement

ÉVALUATION INITIALE

Les immeubles de placement, présentés au bilan sur une ligne distincte des autres immobilisations corporelles, sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des revenus de location plutôt que pour les besoins d'exploitation.

Lors de la première application des normes IFRS, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement ont été maintenus à leur coût historique tel que le prévoient les options offertes par la norme IFRS 1, à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

À leur date d'acquisition, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont comptabilisés à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) y compris les coûts d'emprunts quand les conditions d'éligibilité requises par la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » sont satisfaites.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Immobilisations incorporelles » pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services, les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation et les coûts d'emprunts lorsque les conditions d'éligibilité requises par la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » sont satisfaites.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par la norme IAS 38 sont remplis : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions des normes IAS 40 et IFRS 4.

La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R332-210-1 du code des assurances, une expertise quinquennale des immeubles de placement est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACP. Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

AMORTISSEMENT

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire, dégressif ou progressif quand ces derniers correspondent à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natixis, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades classées non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a appliqué l'approche par composantes en retenant les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durée d'amortissement
Terrain	NA
Façades non destructibles classées aux monuments historiques	NA
Façades / couverture / étanchéité	20 à 40 ans
Fondations / ossatures	30 à 60 ans
Ravalement	10 à 20 ans
Équipements techniques	10 à 20 ans
Aménagements intérieurs	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de cinq à dix ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à cinq ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder quinze ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de :

- fonds de commerce à durée d'utilité indéfinie qui ne font donc pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels ;
- valeurs de portefeuille de Coface amorties sur la durée de vie des contrats (dans une fourchette allant de huit à dix ans pour la France).

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont présentées au poste de « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

DÉPRÉCIATION

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT considérée est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Ces dépréciations peuvent être reprises lorsque les conditions qui ont conduit à leur constatation sont modifiées (par exemple disparition des indices de pertes de valeur).

PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes sur autres actifs » tandis que les résultats de cession sur immeubles de placement sont enregistrés sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

MISE AU REBUT OU ABANDON D'IMMOBILISATION EN COURS

La charge induite par la mise au rebut d'une immobilisation corporelle est enregistrée au niveau du poste « Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat consolidé.

L'abandon d'un projet informatique en cours de développement entraîne sa décomptabilisation. En contrepartie une charge est enregistrée au poste « Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat consolidé.

5.9 Actifs destinés à être cédés et dettes liées et activités abandonnées

Les actifs destinés à être cédés dans un délai maximum de douze mois, et pour lesquels Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, sont classés dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » et cessent d'être amortis à compter de leur déclassement. Ils font l'objet d'un provisionnement dès que leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les dettes liées sont comptabilisées au passif dans une rubrique dédiée.

Si la cession n'est pas intervenue dans les douze mois suivant la classification dans les « Actifs non courants destinés à être cédés », l'actif cesse d'être classé dans cette catégorie, sauf circonstances particulières indépendantes du contrôle de Natixis.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité clairement identifiable, cédée ou classée comme détenue en vue de la vente qui respecte l'une des trois conditions suivantes :

- la composante constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- sans constituer une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte, la composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale et distincte ;
- la composante constitue une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Les actifs et passifs relatifs à une activité abandonnée suivent le même traitement au bilan que les groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte au compte de résultat et inclut le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le résultat net après impôt résultant de la cession effective ou de l'évaluation des actifs ou des groupes d'actifs détenus en vue de la vente à leur juste valeur minorée des frais de cession.

5.10 Passifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction (dont les instruments financiers dérivés) ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 et dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement apporté à cette norme en juin 2005.

Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur y compris celles liées à l'évolution du « spread » de crédit émetteur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

5.11 Dettes

Les dettes émises par Natixis, et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées, à l'origine, à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

5.12 Décomptabilisation

Selon la norme IAS 39, Natixis décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels de l'actif expirent. Natixis décomptabilise également tout ou partie d'un actif financier lorsqu'elle a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où Natixis n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si Natixis conserve le contrôle, l'actif demeure au bilan à hauteur du niveau « d'implication continue ».

En vertu du principe d'« implication continue », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré notamment si les conditions contractuelles du transfert prévoient :

- une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés ;
- la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échu.

OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE

a) Chez le cédant

Les titres ne sont pas décomptabilisés. Natixis comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »).

b) Chez le cessionnaire

Il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles relatives à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée au coût amorti dans les prêts et créances.

OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IFRS : ils restent comptabilisés dans leur catégorie IFRS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Concernant les positions emprunteuses, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

5.13 Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Natixis compense un actif financier et un passif financier, et un solde net est présenté au bilan à la double condition d'avoir un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

5.14 Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Les provisions au passif autres que celles relatives aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour restructuration et les provisions pour risques et litiges.

a) Provision pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de comptabilisation des provisions exposés ci-dessus sont vérifiés et dès lors que les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- il existe un plan formalisé et détaillé de restructuration à la date de clôture précisant :
  - les activités concernées ;
  - les principaux sites affectés ;
  - la localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de leur contrat de travail ;
  - les dépenses qui seront engagées ;
  - et la date à laquelle le plan sera mis en œuvre.
- le groupe a créé chez les personnes concernées une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration soit par un début d'exécution, soit par l'annonce des principales caractéristiques du plan à la date de clôture.

Les provisions pour restructuration n'incluent que les dépenses directement liées à la restructuration.

b) Provision pour risques et litiges

Le montant des litiges provisionnés au 31 décembre 2011 est de 380 millions d'euros concernant les encours nets Madoff.

Le descriptif des principaux risques et litiges auxquels est exposé Natixis est présenté dans la partie 4.5 « Risques juridiques » du chapitre de la gestion des risques.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

Les provisions constituées au passif dans les comptes de Natixis au 31 décembre 2011, sont présentées en note 6.15.2 « Provisions pour risques et charges » et les dotations sont précisées en note 7.6 « Charges générales d'exploitation » et en note 7.7 « Coût du risque ».

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

5.15 Avantages du personnel

Conformément à la norme IAS 19, les avantages dont bénéficie le personnel sont classés en quatre catégories :

- **« les avantages à court terme »**, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement et les rémunérations variables payables dans l'exercice de leur attribution ;
- **« les indemnités de fin de contrat de travail »**, qui doivent être comptabilisées dès lors que l'employeur s'est engagé fermement à verser des indemnités pour départ à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'entreprise avant la date normale de départ en retraite ou dans le cadre d'une offre de départ volontaire ;
- **« les avantages postérieurs à l'emploi »**, tels que les régimes de retraite, les régimes de retraite complémentaire de pension bancaire, les indemnités de fin de carrière et les autres prestations contractuelles bénéficiant au personnel retraité ;

- **« les autres avantages à long terme »**, comprenant notamment les médailles du travail et les rémunérations différées versées en numéraire dans le cadre des plans de fidélisation et de performance.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en charges au cours de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants à la contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Lorsque l'employeur s'y est engagé formellement, les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

Conformément aux principes de comptabilisation prescrits par la norme IAS 19, Natixis distingue parmi les avantages postérieurs à l'emploi :

- les régimes à cotisations définies, pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur un niveau de prestations ;
- les régimes à prestations définies pour lesquels Natixis s'engage (de manière formelle ou implicite) sur un montant ou un niveau de prestations.

Les cotisations appelées au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs éventuels de couverture est déduite de l'engagement ainsi déterminé. Cette évaluation est réalisée régulièrement par des actuaires indépendants.

Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à la plus grande des deux valeurs suivantes (i) 10 % de la valeur actualisée de l'engagement et (ii) 10 % de la juste valeur des actifs de couverture à la fin de l'exercice précédent, n'est pas comptabilisée. En revanche, la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

En cas de modifications de régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Le montant de la provision comptabilisée au passif du bilan correspond à la valeur actuarielle de l'engagement au titre des régimes à prestations définies :

- minorée du coût des services passés non encore comptabilisé en résultat ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels non comptabilisés résultant :
  - des ajustements d'expérience liés aux variables démographiques,
  - des évolutions des hypothèses actuarielles,
  - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits acquis par les bénéficiaires au cours de la période ;
- le coût financier correspondant à la désactualisation de l'engagement ;
- le rendement attendu des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- les effets de réduction et liquidation de régimes.

Les autres avantages à long terme sont évalués selon une méthode actuarielle identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies à l'exception près des écarts actuariels pour lesquels la méthode du corridor ne s'applique pas et des coûts des services passés qui sont comptabilisés directement en charges. Le montant estimé de la charge relative aux rémunérations variables réglées en trésorerie, sous condition de présence dans le cadre des plans de fidélisation et de performance, est étalé sur la période d'acquisition des droits.

5.16 Distinction entre dettes et capitaux propres

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur :

- les titres super-subordonnés et les actions de préférence sont classés en capitaux propres compte tenu de la renégociation en 2009 d'une clause qui rendait le versement d'un coupon non optionnel en cas de résultat consolidé positif et qui depuis lors est devenue discrétionnaire.

  L'évolution de l'exercice est présentée en note 6.16 « Évolution des dettes subordonnées sur les comptes » et en note 12 « Gestion du Capital » ;
- la part des investisseurs tiers dans l'actif net des OPCVM dédiés, inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis, représente un passif financier enregistré au bilan dans les « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». La quote-part des investisseurs tiers dans le résultat bénéficiaire de l'OPCVM est inscrite sur la ligne « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat consolidé ;
- les parts détenues par les investisseurs tiers, dans des fonds à durée de vie limitée, intégrés globalement dans le périmètre de consolidation de Natixis, et donnant droit aux souscripteurs

d'obtenir le remboursement d'une quote-part de l'actif net du fonds lors de la liquidation, sont classées en dettes dans les « Comptes de régularisation et passifs divers » du bilan consolidé. La quote-part des investisseurs tiers dans le résultat bénéficiaire du fonds est inscrite sur la ligne « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat consolidé.

5.17 Mesures de soutien de l'État

Les moyens de financement dont bénéficie Natixis, de façon indirecte, via son principal actionnaire BPCE dans le cadre du plan de soutien au secteur financier approuvé par la Commission européenne en 2008, sont de deux sortes :

- des crédits interbancaires à moyen terme garantis par la remise en pleine propriété de créances répondant à certains critères d'éligibilité. Le transfert de propriété des créances permet aux prêteurs de nantir ces mêmes créances auprès de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) dans le cadre des crédits que cet établissement leur a accordé. Les crédits accordés, dans ce cadre, à Natixis par BPCE qui a elle-même bénéficié des financements de la SFEF, figurent au bilan consolidé sur la ligne des « Dettes envers les Établissements de Crédit ».

  Les créances remises en garantie sont maintenues au bilan consolidé de Natixis dans leur poste d'origine, les conditions de décomptabilisation prévues par la norme IAS 39 ne se trouvant pas remplies. Leur montant est inclus sur la ligne « Prêts et avances » du tableau présenté en note 6.6.3 « Actifs financiers donnés en garantie » ;

- des obligations super subordonnées à durée indéterminée. Ces émissions sont le « miroir » de celles souscrites par le Groupe BPCE auprès de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE). Ces émissions sont classées en instruments de capitaux propres en l'absence d'obligation contractuelle de verser des intérêts. Elles ont été totalement remboursées sur l'exercice 2011.

Les financements obtenus indirectement de la SFEF et les obligations super subordonnées à durée indéterminée souscrites par la SPPE sont détaillés en note de bilan 6.17 « Mesures de soutien de l'État ».

5.18 Paiements sur base d'actions

PLANS D'OPTIONS EN ACTIONS

Natixis attribue à certains de ses salariés des options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans, mais sans conditions de performance. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêté sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes sur le nombre de bénéficiaires viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Depuis 2002, Natixis a mis en place cinq plans d'options de souscription d'actions. Pour deux d'entre eux, la période d'acquisition des droits n'est pas encore achevée au 31 décembre 2011. Les caractéristiques de ces plans figurent en note 11.2.4.

PLANS DE FIDÉLISATION ET DE PERFORMANCE DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

La politique de rémunération variable mise en place par Natixis début 2010 à l'intention de certains de ses collaborateurs respecte les normes professionnelles émises par la Fédération Bancaire Française ainsi que les dispositions des arrêtés du 3 novembre 2009 et du 13 décembre 2010 modifiant le règlement n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les plans attribués dans ce cadre, et dont le paiement est fondé sur des actions, sont réglés suivant deux formes : en actions Natixis ou bien en espèces indexées sur le cours de l'action.

Plans de fidélisation et de performance réglés en actions

En application de la norme IFRS 2 relative aux « Paiements fondés sur des actions », l'attribution d'actions gratuites aux salariés donne lieu à la comptabilisation d'une charge représentative de la juste valeur des biens ou services reçus à la date d'attribution. Cette charge de personnel est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur des services reçus est déterminée en se référant à la juste valeur des actions à la date d'attribution des droits, déduction faite du montant actualisé des dividendes non perçus par les salariés sur la période d'acquisition des droits, et en tenant compte des conditions de présence.

La charge est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits. La charge est ajustée, au cours de la période d'acquisition des droits, pour tenir compte des pertes de droits.

Plans de fidélisation et de performance réglés en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis

Le traitement comptable des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie est défini par la norme IFRS 2 relative aux « Paiements fondés sur des actions ».

Celle-ci prévoit d'évaluer les services acquis et le passif encouru à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, la dette est réévaluée en date de clôture ainsi qu'à la date de règlement en comptabilisant en résultat de la période la variation de juste valeur. La réévaluation de la dette en date d'arrêté tient compte non seulement de la réalisation de la condition de performance et/ou de présence mais également de la variation de valeur des actions sous-jacentes.

Lorsque le versement de la rémunération est soumis à une condition de présence, la charge de rémunération correspondante est étalée linéairement sur la période d'acquisition, à moins que le versement n'intervienne dans l'année de l'attribution, auquel

cas la charge est prise en compte immédiatement en compte de résultat.

Les caractéristiques de ces plans et leurs impacts chiffrés sur l'exercice sont décrits en notes 11.2.2.

5.19 Actions propres et dérivés sur actions propres

L'ensemble des actions propres détenues par Natixis est porté en déduction des capitaux propres indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention. Le résultat dégagé dans les comptes sociaux au titre de la cession, de l'évaluation ou de la dépréciation d'actions propres comptabilisées en portefeuille de transaction ou de placement est annulé, dans les comptes consolidés, par contrepartie des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres sont traités différemment selon leur mode de dénouement :

- comme des instruments de capitaux propres si le dénouement est effectué par l'échange d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier, et si cet échange est le seul mode de dénouement contractuellement possible. Dans ce cas, ces instruments ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure ;
- comme des dérivés si le dénouement est effectué par un règlement net en trésorerie ou par un règlement net en actions propres. Dans ce cas les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en compte de résultat.

Un contrat qui impose à Natixis d'acheter ses propres actions crée une dette à hauteur de la valeur actualisée du rachat, quelle que soit la qualification du dérivé, par la contrepartie des capitaux propres.

5.20 Commissions reçues

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de services immédiate, telles que les commissions d'apporteurs d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt.

5.21 Charge fiscale

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 36,10 % ou au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères. Le taux français de 36,10 % intègre la contribution additionnelle de 5 % votée en décembre 2011 dans la loi de finance rectificative et portant sur les exercices 2011 et 2012. En 2010, le taux appliqué était de 34,43 % ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition localement et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle se retournera. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés en date d'arrêté que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération des économies d'impôt sur un horizon déterminé de 10 ans maximum. Ces économies seront réalisées par l'imputation des décalages fiscaux et pertes reportables sur les bénéfices imposables futurs estimés à l'intérieur de cet horizon.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif sur la ligne « Actifs d'impôts différés ».

La Contribution économique territoriale a été introduite par la Loi de finances pour 2010 réformant la taxe professionnelle. Elle comprend la Contribution foncière des entreprises (CFE) et la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assimilée à un « impôts et taxes » et est enregistrée en « Charges générales d'exploitation » du compte de résultat consolidé. Natixis a considéré qu'il en était de même pour la CVAE, le calcul de celle-ci n'étant pas assis sur un résultat net.

La loi de finances pour 2011 avait instauré une taxe exceptionnelle de 10 % sur le stock de réserve de capitalisation des assureurs existant au 1er janvier 2010. Cette taxe était constitutive d'une charge d'impôt enregistrée dans le compte de résultat consolidé du 31 décembre 2010 pour un montant de 18,3 millions d'euros.

En outre, les dotations à la réserve de capitalisation et les reprises, à compter du 1er janvier 2010, ne sont plus prises en compte pour la détermination du résultat imposable.

L'application de cette taxe exceptionnelle et la non-imposition/déduction des mouvements ultérieurs enlèvent toute justification à l'impôt différé passif constitué sur les retraitements de la réserve de capitalisation au titre des exercices précédents. Représentant un montant de 62,6 millions d'euros, celui-ci avait donc été repris en totalité dans le compte de résultat consolidé du 31 décembre 2010.

5.22 Engagements de financement et de garantie

GARANTIES FINANCIÈRES

Engagements donnés

Les engagements de garantie financière non qualifiés de dérivés sont des contrats qui exigent de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques en vue de rembourser l'entreprise garantie pour une perte qu'elle a effectivement subie en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Conformément au paragraphe 43 de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 (publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union européenne), les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur majorée éventuellement des coûts de transaction directement imputables à l'émission des garanties. Pour des contrats indépendants conclus à des conditions de marché, la juste valeur à l'initiation est égale en principe au montant de la ou des primes effectivement reçues. Dans le groupe Natixis, l'ensemble des garanties financières émises sont rémunérées à des conditions de marché.

Ultérieurement, les garanties financières données sont évaluées suivant le montant le plus élevé constaté entre :

- le montant initialement comptabilisé moins, le cas échéant, le montant comptabilisé des amortissements enregistrés selon les principes de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Ces amortissements correspondent à l'étalement prorata temporis des commissions perçues sur la période de garantie ;
- et la valeur déterminée suivant IAS 37 « Provisions, passifs, et actifs éventuels » qui est le montant que l'entité paierait rationnellement pour éteindre l'obligation ou pour la transférer à un tiers.

L'ensemble des garanties financières émises par les filiales d'assurance qui répondent également à la définition d'un contrat d'assurance ont été traitées suivant les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », comme le permet le paragraphe AG64 (a) de l'amendement.

Cas particulier des garanties données à des OPCVM

Natixis garantit le capital et/ou le rendement des parts de certains OPCVM. Les garanties sont mises en œuvre uniquement dans la situation où la valeur liquidative de chacune des parts à la date d'échéance est inférieure à la valeur liquidative garantie. Au regard de la norme IAS 39, ces garanties sont assimilables à des instruments dérivés.

Toutefois, compte tenu du caractère prépondérant du risque opérationnel dans la juste valeur de la garantie, le traitement appliqué aux garanties données à des OPCVM est celui des garanties financières.

Engagements de garantie reçus

Aucune norme IFRS ne traite des garanties financières reçues. En l'absence de texte spécifique, il convient de raisonner par analogie aux traitements comptables prévus par d'autres normes et s'appliquant dans des situations similaires. Ainsi, les garanties reçues répondant côté émetteur à la définition d'une garantie financière donnée sont traitées par analogie avec les dispositions :

- de la norme IAS 39, dans le cas de garanties reçues couvrant des instruments financiers ;
- de la norme IAS 37, dans le cas de garanties reçues couvrant un passif entrant dans le champ d'application d'IAS 37.

Le cas particulier de la garantie accordée à Natixis par BPCE sur des actifs de GAPC est décrit en note 5.7.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

La totalité des engagements de financement accordés par Natixis donne lieu à la mise en place de crédits conclus à des conditions de marché à la date d'octroi de l'engagement et classés en « Prêts et créances » pour la partie tirée. Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. À l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée si le coût de l'obligation excède les revenus attendus.

5.23 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de Natixis exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles susceptibles de faire appel au jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes. La crise financière a accentué le recours à des estimations comptables. Dans ce contexte les résultats futurs de certaines opérations pourraient s'avérer significativement différents des estimations retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés, du cours acheteur ou vendeur de la position nette, des risques de modèles, des risques de contrepartie, et de paramètre. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché.

Les modèles de valorisation qui ont été utilisés pour l'évaluation d'instruments financiers devenus non liquides du fait de la crise financière sont présentés en note 5.6.

DÉPRÉCIATIONS DES PRÊTS ET CRÉANCES

Natixis apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement (quand il s'agit de calculer le montant des dépréciations individuelles), ou pour ajuster le montant de pertes attendues issu du dispositif Bâle II sur lequel se fonde le montant de la dépréciation sur base de portefeuille.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON COTÉS CLASSÉS DANS LES « ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE »

Les instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » sont constitués essentiellement des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue principalement par application des méthodes de valorisation PER (Price Earning Ratio) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à prendre des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation).

ÉVALUATION DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT)

Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés par Natixis consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable. Celle-ci est calculée en appliquant la méthode d'actualisation des cash-flows libres annuels à l'infini (hors UGT de Capital investissement et UGT Coface « non core » évaluées à la juste valeur). La mise en œuvre de cette méthode conduit à :

- estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, Natixis s'est fondée sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers ;
- projeter à l'infini les flux de la dernière année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue ;
- actualiser les flux sur la base d'un taux différencié par UGT.

JUSTE VALEUR DES PRÊTS ET CRÉANCES COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI (HORS PRÊTS RECLASSÉS DANS LE CADRE DE L'AMENDEMENT AUX IAS 39 ET IFRS 7)

La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des « spread ». Natixis a également fait appel au jugement d'expert pour parfaire cette segmentation.

PASSIFS SOCIAUX

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Les taux d'actualisation, les taux d'évolution des salaires et les taux de rendement des actifs du régime reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la date d'arrêté (ex : taux de l'OAT pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des contrats d'assurance sont déterminées à partir d'hypothèses et d'estimations, pouvant entraîner des ajustements des montants comptabilisés au cours de la période suivante :

- en prévoyance, les provisions pour sinistres reposent principalement sur la modélisation de la sinistralité observée ;
- en assurance-vie, les provisions techniques sont calculées à partir d'hypothèses conjoncturelles, financières, de tables d'expérience (mortalité, morbidité) et de lois comportementales (comportement des assurés en matière de rachats) ;
- en assurance-crédit, les provisions pour sinistres comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique correspondant à l'estimation du montant final de sinistres qui sera réglé après extinction du risque et toute action de recouvrement. Les provisions de recours qui représentent les estimations des récupérations attendues, sont calculées en appliquant à l'ensemble des exercices de souscription non encore liquidés un taux ultime de récupération.

PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉS

Le taux de participation à retenir pour le calcul de la participation aux bénéfices différés est déterminé à partir de l'observation des taux de distribution effective passés, mais aussi en tenant compte d'hypothèses de projections de flux de produits financiers nets et d'hypothèses de taux de rendement des contrats à servir aux assurés. Dans un contexte de marché fortement dégradé et très concurrentiel, les sources d'incertitudes pesant sur ces estimations sont importantes.

En situation de participation aux bénéfices différés active, un test de recouvrabilité est mené afin de vérifier que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-value latente. Ce test de recouvrabilité repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses économiques de collecte et de rachats historiques.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Par prudence, Natixis comptabilise, dès lors qu'il existe un déficit reportable dans une entité, un actif net d'impôt différé correspondant à sa capacité à générer des bénéfices imposables sur un horizon déterminé (10 ans au maximum) alors même que les reports déficitaires sont imputables sur des durées bien supérieures (20 ans aux États-Unis) ou sans limitation de durée en France et en Grande-Bretagne.

À cette fin, Natixis établit des business plans fiscaux glissants à partir du dernier arrêté fiscal et extrapolé sur la base d'hypothèses de croissance retenues dans les plans à moyen terme des métiers.

Des ajustements relatifs aux régimes fiscaux spéciaux sont effectués.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut-être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant, Natixis est amené à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

5.24 Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat par action		
Résultat net - part du groupe *(en millions d'euros)*	1 562	1 732
Résultat net attribuable aux actionnaires *(en millions d'euros)* [a]	1 301	1 352
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	2 998 344 128	2 908 137 693
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	4 639 042	4 238 033
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat par action	2 993 705 086	2 903 899 660
RÉSULTAT PAR ACTION *(EN EUROS)*	**0,43**	**0,47**
Résultat dilué par action		
Résultat net part du groupe *(en millions d'euros)*	1 562	1 732
Résultat net attribuable aux actionnaires *(en millions d'euros)* [a]	1 301	1 352
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	2 998 344 128	2 908 137 693
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	4 639 042	4 238 033
Nombre d'actions potentielles dilutives issues de l'exercice de plans d'options de souscriptions d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites [b]	18 904 018	13 656 034
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	3 012 609 104	2 917 555 694
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION *(EN EUROS)*	**0,43**	**0,46**

(a) L'écart entre le résultat net part du groupe et le résultat net attribuable aux actionnaires correspond aux intérêts relatifs aux titres super subordonnés et aux actions de préférence soit - 256 millions d'euros après économie d'impôt et les versements de frais d'émission pour - 5 millions d'euros.

(b) Ce nombre d'actions concerne les actions attribuées dans le cadre des plans de bonus différés dénoués en actions (plans 2009, 2010 et 2011). En 2011, compte tenu du cours moyen de l'action, les plans de souscription d'action 2007 et 2008 présentés en note 11.2.4 ne sont pas considérés comme potentiellement dilutifs.

NOTE 6 NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur à la date d'arrêté avec variation de valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat».

6.1.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Au 31 décembre 2011, les actifs à la juste valeur comprennent essentiellement des titres et des instruments dérivés.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Titres relevant des opérations de transaction		**38 863**	**41 950**
Titres à revenu fixe		*28 859*	*28 000*
Titres à revenu variable [(a)]	6.1.1.1	*10 004*	*13 950*
Prêts ou créances relevant des opérations de transaction		**3 287**	**4 183**
Sur les établissements de crédit		2 616	3 126
Sur la clientèle		672	1 058
Instruments dérivés hors couverture	6.1.3	**122 049**	**87 706**
Titres à la juste valeur sur option	6.1.1.3	**81 008**	**26 185**
Titres		13 589	13 771
Revenu fixe		*3 607*	*3 321*
Revenu variable [(a)]	6.1.1.1	*9 981*	*10 450*
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		67 419	12 414
Prêts ou créances à la juste valeur sur option	6.1.1.2 et 6.1.1.3	**418**	**1 184**
Sur les établissements de crédit		38	8
Sur la clientèle		380	1 175
TOTAL		**245 625**	**161 208**

(a) Y compris les parts d'OPCVM.

6.1.1.1 Titres à revenus variables à la juste valeur par résultat

	31/12/2011		
(en millions d'euros)	Évaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	Total
Titres relevant des opérations de transaction	**8 521**	**1 483**	**10 004**
Titres à la juste valeur par résultat sur option	**6 776**	**3 205**	**9 981**
dont Titres du Capital investissement	*8*	*1 620*	*1 628*
TOTAL	**15 298**	**4 688**	**19 986**

6.1.1.2 Prêts ou créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

L'exposition au risque de crédit représente une part essentielle de la juste valeur des prêts ou créances désignés à la juste valeur par résultat figurant au bilan. Les achats de dérivés de crédit venant couvrir l'exposition au risque de crédit des prêts ou créances sont indiqués pour le montant de leur juste valeur comptabilisée au bilan.

(en millions d'euros)	Exposition au risque de crédit		Dérivés de crédit liés		Variation de juste valeur des prêts ou créances imputable au risque de crédit	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	Période	Cumulé
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	38	9				
Prêts ou créances sur la clientèle	380	1 175			48	(29)
TOTAL	**418**	**1 184**			**48**	**(29)**

Au 31 décembre 2011, Natixis ne couvre pas, par des achats de protection, le risque de crédit des prêts ou créances classés dans les instruments à la juste valeur par résultat sur option.

6.1.1.3 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de communiquer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou de plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. C'est en particulier le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas remplies ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

(en millions d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Valeur comptable	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Valeur comptable	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	38	38			9	9		
Prêts ou créances sur la clientèle	380	28	314	38	1 175	400	775	
Titres à revenu fixe	3 607	1 205	133	2 270	3 321	1 176	762	1 383
Titres à revenu variable	9 981	7 622	2 360		10 450	8 196	2 255	
Autres actifs	67 419		67 419		12 414	-	12 414	
TOTAL	**81 426**	**8 893**	**70 225**	**2 307**	**27 369**	**9 781**	**16 206**	**1 383**

6.1.2 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Au 31 décembre 2011, les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture.

Les titres classés dans les instruments relevant des opérations de transaction sont constitués essentiellement des ventes à découvert d'actifs financiers.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Instruments relevant des opérations de transaction		**150 667**	**113 810**
Titres		26 995	26 337
Instruments dérivés hors couverture	6.1.3	122 271	85 953
Autres dettes		1 401	1 519
Instruments à la juste valeur sur option	6.1.2.1 et 6.1.2.2	**81 517**	**45 046**
Titres		17 170	36 494
Titres ou valeurs donnés en pension		63 512	7 671
Autres dettes		836	882
TOTAL		**232 184**	**158 856**

6.1.2.1 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur de ces instruments inscrite au bilan.

Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts, le montant du capital restant dû en date d'arrêté augmenté des intérêts courus non échus, et pour les dettes de titre, il s'agit de la valeur de remboursement.

	31/12/2011			31/12/2010			Variation de la JV des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit 31 décembre 2011	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Période	Cumulé
Dettes auprès d'établissements de crédit	773	755	17	779	770	9		
Dettes auprès de la clientèle	44	48	(4)	80		80		
Dettes représentées par un titre [(a)]	17 084	17 700	(616)	36 408	36 953	(545)	(239)	(652)
Dettes subordonnées [(a)]	86	100	(14)	86	102	(16)	2	(22)
Autres dettes [(b)]	63 531	63 535	(4)	7 693	7 693			
TOTAL	**81 517**	**82 138**	**(621)**	**45 046**	**45 518**	**(472)**	**(237)**	**(674)**

(a) Le stock de juste valeur, dont la méthodologie est décrite en note 5.6, constaté au titre du risque de crédit propre sur les émissions de Natixis s'établit à la clôture à 674 millions d'euros contre 437 millions d'euros au 31 décembre 2010 (cf. note 7.3). Outre l'évolution de l'encours, cette variation reflète l'évolution du niveau de spread depuis la clôture annuelle précédente.

(b) Les autres dettes correspondent à un portefeuille de pensions structurées gérées dynamiquement.

6.1.2.2 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

Les passifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de communiquer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables (cf. note 5.1).

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. L'option juste valeur est en particulier utilisée lorsque les conditions de la comptabilité de couverture se trouvent ne pas être remplies : il s'opère alors une compensation naturelle entre les variations de juste valeur de l'instrument couvert et celle du dérivé de couverture ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

(en millions d'euros)	31/12/2011 Valeur comptable	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	31/12/2010 Valeur comptable	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés
Dettes auprès d'établissements de crédit	772	772			779	779		
Dettes auprès de la clientèle	44	44			80		80	
Dettes représentées par un titre	17 084	17 061	23		36 408	36 386	22	
Dettes subordonnées	86			86	86			86
Autres dettes	63 531		63 531		7 693		7 693	
TOTAL	**81 517**	**17 877**	**63 554**	**86**	**45 046**	**37 165**	**7 795**	**86**

6.1.3 DÉRIVÉS HORS COUVERTURE

Les instruments dérivés hors couverture sont par nature des dérivés de transaction, quel que soit leur horizon de détention.

(en millions d'euros)	31/12/2011 Notionnel	Actif	Passif	31/12/2010 Notionnel	Actif	Passif
Opérations fermes	**4 780 259**	**103 154**	**102 835**	**4 770 669**	**71 089**	**67 756**
Dérivés de taux [a]	4 374 487	81 943	81 981	4 452 796	62 502	58 890
Dérivés de change	84 381	21 098	20 342	19 175	8 405	8 624
Dérivés actions	15 035	9	124	18 004		169
Autres contrats	306 356	104	387	280 694	182	74
Opérations conditionnelles	**1 502 085**	**5 790**	**6 709**	**1 869 146**	**5 631**	**7 180**
Dérivés de taux	1 190 217	683	1 526	1 199 812	310	1 705
Dérivés de change	156 109	588	1 283	179 882	712	1 403
Dérivés actions	33 164	3 768	3 726	102 823	3 713	3 733
Autres contrats [b]	122 595	751	174	386 628	895	339
Dérivés de crédit	**425 985**	**13 105**	**12 726**	**755 238**	**10 986**	**11 017**
TOTAL	**6 708 329**	**122 049**	**122 271**	**7 395 053**	**87 706**	**85 953**

(a) Les TRS contractés auprès de BPCE, afin de couvrir économiquement les variations de juste valeur comptabilisées depuis le 1er juillet 2009 sur les instruments de GAPC valorisés à la juste valeur par résultat, figurent sur cette ligne au 31 décembre 2011 à l'actif pour un montant de 104 millions d'euros contre 148 millions d'euros au 31 décembre 2010 et au passif pour un montant de 108 millions d'euros contre 313 millions d'euros au 31 décembre 2010.

(b) L'option d'achat contractée auprès de BPCE, destinée à récupérer, 10 ans après sa mise en place, le montant net des variations de juste valeur transférées à BPCE via les TRS, si ce montant est positif, est enregistrée sur cette ligne à l'actif pour un montant de 474 millions d'euros contre 507 millions d'euros au 31 décembre 2010.

6.2 Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque, rétrospectivement, le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée principalement par Natixis et l'activité crédit-bail, pour la couverture globale du risque de taux.

La couverture en juste valeur est utilisée pour la couverture individualisée des variations de juste valeur des instruments à taux fixe, ainsi que pour la couverture globale du risque de taux de l'entité Natixis Financial Products LLC.

(en millions d'euros)	31/12/2011 Notionnel	Actif	Passif	31/12/2010 Notionnel	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie						
Opérations fermes	**11 948**	**76**	**252**	**6 668**	**130**	**224**
Dérivés de taux	11 428	76	231	6 165	130	202
Dérivés de change	520		21	503		22
Dérivés actions						
Autres contrats						
Opérations conditionnelles						
Dérivés de taux						
Dérivés de change						
Dérivés actions						
Autres contrats						
Couverture de juste valeur						
Opérations fermes	**389 745**	**3 416**	**899**	**363 543**	**1 302**	**1 342**
Dérivés de taux	389 745	3 416	899	363 543	1 302	1 342
Dérivés de change						
Dérivés actions						
Autres contrats						
Opérations conditionnelles						
Dérivés de taux						
Dérivés de change						
Dérivés actions						
Autres contrats						
Dérivés de crédit	**1 231**		**1**	**1 299**		**7**
Couverture d'investissements nets en devises						
TOTAL	**402 924**	**3 492**	**1 152**	**371 510**	**1 432**	**1 573**

6.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ventile le poste des actifs financiers disponibles à la vente par nature d'instruments (encours de crédit, titres à revenu fixe, titres à revenu variable). Il fait apparaître la valeur brute avant dépréciations, les dépréciations, et la valeur nette après dépréciations.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté publiable (soit sur un rythme trimestriel). Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'une diminution de la juste valeur a été précédemment comptabilisée dans les capitaux propres, la perte cumulée est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Encours de crédit	**34**	**26**
Prêts ou créances	32	24
Créances rattachées	1	2
Titres	*36 906*	*35 245*
À revenu fixe [(a)]	29 587	27 140
À revenu variable [(b) (c)]	6 845	7 614
Créances rattachées	474	490
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciations	**36 940**	**35 271**
Dépréciation des actifs disponibles à la vente	*(1 797)*	*(1 332)*
Titres à revenu fixe	(345)	(151)
Titres à revenu variable	(1 452)	(1 182)
TOTAL	**35 143**	**33 938**

(a) Les titres à revenu fixe, en situation de moins-value latente au 31 décembre 2011, sont porteurs d'une perte latente brute de 346 millions d'euros (hors titres de l'assurance-vie compte tenu du mécanisme de la PB différée), dont 111 millions d'euros se rapportant à des titres en situation de moins-value latente brute depuis moins de 6 mois.

(b) Y compris les parts d'OPCVM.

(c) Les titres à revenu variable, en situation de moins-value latente au 31 décembre 2011, sont porteurs d'une perte latente de 69 millions d'euros (hors titres de l'assurance-vie compte tenu du mécanisme de la PB différée) se rapportant principalement à des titres non cotés dont 41 millions d'euros se rapportant à des titres en situation de moins-value latente depuis moins de 6 mois.

6.4 Prêts et Créances

6.4.1 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Encours		**48 877**	**68 321**
Encours sains	*6.4.1.1*	48 597	68 010
Encours en défaut		280	311
Provisions		**(234)**	**(258)**
TOTAL NET		**48 643**	**68 063**

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit à 48 725 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre un montant de 67 940 millions d'euros au 31 décembre 2010.

6.4.1.1 Encours sains sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes et prêts	30 488	16 541
Comptes ordinaires débiteurs	3 769	5 067
Titres non cotés à revenu fixe	1 376	1 453
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	12 739	44 771
Créances rattachées	225	178
TOTAL	**48 597**	**68 010**

6.4.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Encours		**114 546**	**131 120**
Encours sains	*6.4.2.1*	109 373	125 738
Encours en défaut		5 173	5 381
Provisions		**(2 725)**	**(3 071)**
TOTAL NET		**111 820**	**128 049**

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'établit à 112 169 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre un montant de 128 175 millions d'euros au 31 décembre 2010.

6.4.2.1 Encours sains sur la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Location financement	*6.4.2.2*	10 607	10 217
Autres prêts et créances	*6.4.2.3*	55 270	57 364
Comptes ordinaires débiteurs		5 339	7 677
Titres non cotés à revenu fixe		9 007	10 345
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		22 031	33 103
Affacturage		6 524	6 545
Autres		22	28
Créances rattachées		573	459
TOTAL		**109 373**	**125 738**

6.4.2.2 Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/2011			31/12/2010		
(en millions d'euros)	Immobilier	Mobilier	TOTAL	Immobilier	Mobilier	TOTAL
Encours clientèle	**6 507**	**4 100**	**10 607**	**6 239**	**3 979**	**10 217**
Encours en défaut net	**74**	**98**	**172**	**86**	**62**	**148**
Encours en défaut	159	212	371	189	157	346
Provisions sur encours en défaut	(85)	(114)	(199)	(103)	(95)	(198)
TOTAL	**6 581**	**4 198**	**10 779**	**6 325**	**4 040**	**10 365**

6.4.2.3 Autres prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances commerciales	489	385
Crédits à l'exportation	3 240	3 066
Crédits de trésorerie et de consommation	24 097	25 865
Crédits à l'équipement	4 692	4 903
Crédits à l'habitat	1 058	1 028
Autres crédits à la clientèle	21 694	22 116
TOTAL	**55 270**	**57 364**

6.5 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics		
Valeur brute	1 904	2 422
Provisions	(361)	
Effets publics nets	**1 543**	**2 422**
Obligations		
Valeur brute	2 507	2 611
Provisions	(12)	(1)
Obligations nettes	**2 495**	**2 610**
TOTAL	**4 037**	**5 032**

La juste valeur des actifs détenus jusqu'à l'échéance s'établit à 4 224 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre un montant de 5 125 millions d'euros au 31 décembre 2010.

6.6 Autres informations relatives aux actifs financiers

6.6.1 RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS SUR LA PÉRIODE DANS LE CADRE DE L'AMENDEMENT AUX NORMES IAS 39 ET IFRS 7 PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2008

Natixis n'a pas effectué de reclassement d'actifs au cours de l'exercice 2011 dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » publié par l'IASB le 13 octobre 2008.

6.6.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS RECLASSÉS AU 1ER OCTOBRE 2008

Dans le cadre des possibilités ouvertes par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié par l'IASB le 13 octobre 2008, Natixis a reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances » en date du 1er octobre 2008 :

- 8,8 milliards d'euros de juste valeur d'actifs classés précédemment dans la catégorie des « Instruments à la juste valeur par résultat – Trading » ;
- 2,8 milliards d'euros de juste valeur d'actifs classés précédemment dans la catégorie des « Actifs disponibles à la vente ».

La valorisation des instruments reclassés, dans les conditions prévues par l'amendement du 13 octobre 2008, a été réalisée à partir de modèles de valorisation dont les principes sont décrits en note 5.6. Les variations de juste valeur des actifs reclassés, présentées dans le tableau ci-dessous, sont celles qui auraient dû affecter le résultat de l'exercice 2011 si ces instruments n'avaient pas été reclassés au 1er octobre 2008.

(en millions d'euros)	31/12/2011 Juste valeur au 31/12/2011	Valeur comptable au 31/12/2011	Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en résultat sur des actifs antérieurement classés à la juste valeur par résultat	Dépréciations qui auraient été reconnues en résultat sur des actifs antérieurement classés en « Actifs disponibles à la vente »	Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en capitaux propres recyclables sur des actifs antérieurement comptabilisés en « Actifs disponibles à la vente »
Instruments reclassés dans la catégorie Prêts et Créances	4 484	4 743	(175)	44	(23)
TOTAL	**4 484**	**4 743**	**(175)**	**44**	**(23)**
Données au 31/12/2010	**7 160**	**7 209**	**(144)**	**58**	**59**

6.6.3 ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Figure ci-dessous la valeur comptable :

- des titres et des effets donnés en pension en garantie de passifs ;
- des créances remises en pleine propriété à titre de garantie à BPCE ou à la SFEF dans le cadre des financements obtenus auprès de la SFEF indirectement via BPCE ;
- des instruments financiers (titres et créances) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement.

Ces instruments sont maintenus dans le bilan consolidé au niveau des différentes classes comptables d'actifs financiers dont ils relèvent depuis leur comptabilisation initiale.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Instruments de capitaux propres	5 345	4 040
Instruments de dette	85 873	59 798
Prêts et avances	15 300	22 410
Autres	1	574
TOTAL	**106 519**	**86 822**

6.6.4 ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE ET POUVANT ÊTRE CÉDÉS OU REDONNÉS EN GARANTIE

Il s'agit des actifs financiers reçus en garantie dans le cadre de contrats de garanties financières assortis d'un droit de réutilisation exerçable en l'absence de la défaillance du propriétaire de la garantie. Natixis n'a pas de montants significatifs d'actifs financiers reçus en garantie dans le cadre de contrats de garanties financières.

Le cadre réglementaire français pour ces contrats est fixé par l'ordonnance 2005-171 du 2 février 2005. Les opérations en pension en sont exclues.

6.6.5 ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

Les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle) sont les transferts qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation fixées aux paragraphes 15 à 37 de la norme IAS 39. Ces transferts sont réalisés essentiellement dans le cadre des opérations de titrisations synthétiques.

À l'exception des actifs donnés en pension qui font l'objet d'une note spécifique (cf. note 6.6.3), Natixis ne détient pas d'actifs dont les flux de trésorerie auraient été transférés au sens de la norme IAS 39 et qui ne seraient pas (intégralement ou partiellement) décomptabilisés du fait que Natixis conserverait le contrôle de ces actifs ou la quasi-totalité des avantages et des risques attachés à ces actifs.

6.6.6 ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE ET NON DÉPRÉCIÉS

Ce tableau fournit par catégorie d'instruments financiers une analyse de l'âge des actifs financiers qui sont en souffrance à la date d'arrêté, mais non dépréciés. Il n'est pas tenu compte des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

Les actifs en souffrance sont ceux présentant des arriérés de paiement (c'est-à-dire les échéances de capital ou d'intérêt impayés), mais qui n'ont pas encore fait l'objet de dépréciation individuelle.

Pour les découverts, le décompte de l'arriéré s'effectue à partir de la notification au client et le montant à indiquer est la totalité du découvert.

Les impayés dits «techniques», c'est-à-dire liés à des incidents rencontrés dans le circuit de recouvrement, et sans rapport aucun avec la situation financière de la contrepartie, ne sont pas pris en compte.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré. La ventilation sur la durée est faite sur la base du premier impayé.

Nature des actifs *(en millions d'euros)*	Arriérés de paiement au 31/12/2011 ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit			1		1
Prêts et créances sur la clientèle	9			9	18
Autres actifs financiers	1				1
TOTAL	**10**		**1**	**9**	**20**

Les impayés inférieurs à 90 jours représentent 50 % du total.

Nature des actifs *(en millions d'euros)*	Arriérés de paiement au 31/12/2010 ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit					
Prêts et créances sur la clientèle	17	1	1	10	29
Autres actifs financiers					
TOTAL	**17**	**1**	**1**	**10**	**29**

Les impayés inférieurs à 90 jours représentent 59 % du total.

6.6.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des actifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan.

La juste valeur des actifs financiers évalués en juste valeur au bilan est ventilée suivant la hiérarchie des paramètres utilisés pour valoriser les actifs décrits en note 5.6.

Actifs *(en millions d'euros)*	Au 31 décembre 2011 Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Au 31 décembre 2010 Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**164 200**	**26 056**	**129 629**	**8 515**	**133 839**	**26 014**	**96 618**	**11 207**
Titres détenus à des fins de transaction	38 863	24 474	8 565	5 824	41 950	24 420	8 921	8 609
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)	122 049	1 520	117 838	2 691	87 706	1 338	83 770	2 597
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 287	61	3 226		4 183	257	3 927	
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	**81 426**	**9 884**	**70 275**	**1 267**	**27 369**	**10 263**	**15 775**	**1 331**
Titres à la juste valeur sur option	13 589	9 884	2 738	967	13 771	10 263	2 939	569
Autres actifs financiers à la juste valeur sur option	67 837		67 537	300	13 598		12 836	762
Instruments dérivés de couverture (actif)	**3 492**		**3 492**		**1 432**		**1 432**	
Actifs financiers disponibles à la vente	**35 143**	**30 353**	**3 584**	**1 206**	**33 938**	**28 266**	**4 234**	**1 438**
Titres disponibles à la vente -Titres de participation	1 545	166	537	842	1 610	219	455	936
Autres titres disponibles à la vente	33 565	30 188	3 015	362	32 302	28 047	3 755	500
Autres actifs financiers disponibles à la vente	34		32	2	26		24	2
TOTAL	**284 261**	**66 293**	**206 980**	**10 988**	**196 578**	**64 544**	**118 060**	**13 975**

6.6.7.1 Actifs financiers à la juste valeur présentés au niveau 3

		Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		
		Au compte de résultat [a]		
(en millions d'euros)	Ouverture 01/01/2011	Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période	En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction	**11 207**	**477**	**(17)**	
Titres détenus à des fins de transaction	8 609	(72)	277	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)	2 597	548	(294)	
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	**1 331**	**(51)**	**47**	
Titres à la juste valeur sur option	569	(36)	5	
Autres actifs financiers à la juste valeur sur option	762	(14)	42	
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers disponibles à la vente	**1 438**	**6**	**16**	**56**
Titres disponibles à la vente - Titres de participation	936	(14)	9	9
Autres titres disponibles à la vente	500	20	7	47
Autres actifs financiers disponibles à la vente	2			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR	**13 975**	**432**	**46**	**56**

(a) Les montants ci-dessus intègrent l'effet des variations des parités des changes qui n'a pas d'impact sur le compte de résultat compte tenu de la couverture de ces opérations.

(b) Le reclassement en dehors du niveau 3 des dérivés hors couverture de 10 millions d'euros fait suite au passage en observable des produits multi sous jacents actions ayant une maturité résiduelle inférieure à 8 ans.

Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments financiers évalués selon le niveau 3 - Actifs et Passifs

Une sensibilité de la juste valeur des instruments valorisés à partir de paramètres non observables a été évaluée au 31 décembre 2011. Cette sensibilité permet d'estimer à l'aide d'hypothèses probables les effets des fluctuations des marchés du fait d'un environnement économique instable. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- d'une variation « normée [1] » des paramètres non observables pour les instruments de taux et actions. La sensibilité calculée est de 2,6 millions d'euros ;
- d'une variation forfaitaire :
  - de 10 % (à la hausse ou à la baisse) concernant les taux de perte estimés des sous-jacents pour modéliser la valorisation des tranches de CDO d'ABS ;
  - de 1 % (à la hausse ou à la baisse) pour les sous-jacents des CLO ;
  - ou de 10 % (à la hausse ou à la baisse) des LTV sur lesquelles est fondé le calcul des taux de perte du collatéral des CMBS.

soit un impact de sensibilité correspondant à une amélioration de la valorisation de 52,3 millions d'euros en cas d'amélioration des paramètres ci-dessus ou à une baisse de la valorisation de 56 millions d'euros en cas de dégradation de ces mêmes paramètres [2].

(1) Soit l'écart type des prix de consensus utilisés pour l'évaluation des paramètres (TOTEM…).

(2) Impact calculé avant prise en compte de la garantie BPCE.

Transactions de la période		Reclassements de la période					
Achats/ Émissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3 [b]	Vers le niveau 3	Autres reclassements	Variations de périmètre	Écarts de change	Clôture 31/12/2011
569	**(4 732)**	**(10)**		**938**		**84**	**8 515**
569	(4 408)			804		46	5 824
	(323)	(10)		134		38	2 690
666	**(568)**			**(148)**		**(10)**	**1 267**
655	(78)			(148)		(0)	967
11	(490)					(10)	300
12	**(258)**	**(13)**	**(0)**	**(11)**	**(36)**	**(3)**	**1 206**
11	(66)	(1)	(0)	12	(53)	(2)	842
	(192)	(12)		(23)	16	(1)	362
							2
1 247	**(5 558)**	**(22)**	**(0)**	**778**	**(36)**	**71**	**10 988**

6.7 Actifs et Passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Principales sources d'impôts différés [(a)]		
GIE fiscaux	(95)	(136)
Réserves latentes de crédit-bail	(414)	(318)
Annulation provision d'égalisation	(494)	(420)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	620	344
Juste valeur activité du Capital investissement	(217)	(199)
Coût amorti des crédits	9	16
Provisions pour passifs sociaux	254	272
Autres provisions non déduites	1 808	2 016
Charges à payer non déduites (dont rémunérations différées)	49	50
Plus-values latentes sur OPCVM	15	10
Distribution des CCI	(221)	(192)
Déficits ordinaires	10 123	10 175
Bases de déduction litige fiscal de la succursale de New York	695	623
Risque de crédit propre sur émissions	(674)	(437)
Autres décalages temporels	(245)	(508)
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**11 213**	**11 296**
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(3 469)	(3 234)
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**7 744**	**8 062**
Impôt différé total comptabilisé dont	**2 887**	**3 049**
- impôt différé actif	*3 217*	*3 361*
- impôt différé passif	*(329)*	*(312)*

(a) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

6.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

6.8.1 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs et emplois divers	6.8.1.1	23 115	19 637
Comptes de régularisation (hors assurance)	6.8.2.1	3 209	5 750
Comptes de régularisation de l'assurance	6.8.3.1	6 852	2 989
TOTAL		**33 176**	**28 376**

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs	6.8.1.2	15 914	13 843
Comptes de régularisation (hors assurance)	6.8.2.2	3 783	5 526
Comptes de régularisation de l'assurance	6.8.3.2	5 106	2 146
TOTAL		**24 803**	**21 515**

6.8.1.1 Autres actifs et emplois divers

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Règlement d'opérations sur titres	350	707
Autres stocks et emplois divers	404	1 225
Débiteurs divers	22 354	17 675
Créances rattachées	7	30
TOTAL	**23 115**	**19 637**

6.8.1.2 Autres passifs

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créditeurs divers	13 489	10 888
Règlement d'opérations sur titres	388	489
Autres	2 037	2 466
TOTAL	**15 914**	**13 843**

6.8.2 COMPTES DE RÉGULARISATION

6.8.2.1 Comptes de régularisation (hors assurance) - Actif

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement	6	-
Compte d'ajustement	175	12
Charges constatées d'avance	551	895
Produits à recevoir	280	490
Autres charges à répartir	1	1
Autres comptes de régularisation	2 196	4 352
TOTAL	**3 209**	**5 750**

6.8.2.2 Comptes de régularisation (hors assurance) - Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement		28	40
Compte d'ajustement		419	472
Produits constatés d'avance		305	303
Charges à payer		803	1 345
Day one P&L	*6.8.2.2.1*	50	65
Autres		2 178	3 301
TOTAL		**3 783**	**5 526**

6.8.2.2.1 Retraitement day one P&L

Le tableau représente la marge différée au premier jour des instruments valorisés à partir de techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables ou des modèles non répandus relevant du niveau 3 : en début de période, en fin de période, et les variations en cours de période.

La nature des instruments dont la marge est différée au premier jour est détaillée en note 5.6.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Marge restant à amortir en début de période	65	133
Marge des nouvelles opérations	5	22
Étalement de la période	(14)	(90)
Autres variations	(6)	
Marge non amortie en fin de période	50	65

6.8.3 COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ASSURANCE

6.8.3.1 Comptes de régularisation de l'assurance - Actif

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Part des réassureurs dans les provisions techniques	5 110	1 833
Créances nées d'opérations d'assurance directe	454	713
Créances nées d'opérations de réassurance	110	105
Primes restant à émettre	144	135
Frais d'acquisition reportés	193	171
Participation aux bénéfices différée - active	841	32
TOTAL	**6 852**	**2 989**

6.8.3.2 Comptes de régularisation de l'assurance - Passif

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	163	445
Dettes nées d'opérations de réassurance	219	193
Dettes pour dépôts reçus en espèces	4 721	1 505
Autres dettes	3	3
TOTAL	**5 106**	**2 146**

6.9 Immobilisations corporelles et incorporelles, immeubles de placement

6.9.1 ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2011			31/12/2010		
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations corporelles	**1 630**	**(912)**	**718**	**1 497**	**(792)**	**705**
Terrains et constructions	535	(283)	252	652	(250)	402
Autres	1 095	(629)	466	845	(542)	303
Immobilisations incorporelles	**1 511**	**(712)**	**799**	**1 342**	**(625)**	**718**
Droit au bail	60	(18)	42	64	(17)	48
Logiciels	1 061	(594)	468	957	(522)	435
Autres	389	(101)	288	321	(86)	235
TOTAL	**3 141**	**(1 624)**	**1 517**	**2 839**	**(1 417)**	**1 423**

(en millions d'euros)	Valeur brute 01/01/2011	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre et autres	Valeur brute 31/12/2011
Immobilisations corporelles	**1 497**	**227**	**(275)**	**181**	**1 630**
Terrains et constructions	652	10	(162)	35	535
Autres	845	217	(113)	146	1 095
Immobilisations incorporelles	**1 342**	**211**	**(26)**	**(16)**	**1 511**
Droits au bail	64	1	(0)	(5)	60
Logiciels	957	117	(21)	9	1 061
Autres	321	93	(5)	(20)	389
TOTAL	**2 839**	**438**	**(301)**	**165**	**3 141**

6.9.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/2011			31/12/2010		
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de placement						
En juste valeur [(a)]	851		851	640		640
Au coût historique	628	(317)	312	709	(333)	376
TOTAL	**1 479**	**(317)**	**1 163**	**1 349**	**(333)**	**1 016**

(a) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance-vie. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 100 % de l'assiette concernée (cf. note 2.10).

6.9.3 JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché.

	31/12/2011		31/12/2010	
(en millions d'euros)	Valeur nette	Juste valeur	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	291	560	358	575
Location financement - ITNL	21	22	18	21
TOTAL	**312**	**582**	**376**	**596**

6.10 Actifs obtenus par prise de possession de garanties

Sur l'exercice 2011, Natixis n'a pas comptabilisé d'actifs à la suite de prise de possession de garanties (titres, immeubles…) ou en mobilisant d'autres formes de rehaussement de crédit (par exemple un cautionnement). En 2010, le montant des actifs obtenus par prise de possession de garanties s'élevait à 6 millions d'euros.

6.11 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	01/01/2011 Valeur début de période	31/12/2011 Acquisitions de la période	Cessions	Dépréciations	Écarts de conversion	Reclassement et autres mouvements	Valeur fin de période
Épargne	**2 116**	**47**			**36**	**(1)**	**2 198**
Natixis Global Asset Management (NGAM)	1 984	9			36	(1)	2 028
Natixis Assurance	96						96
Gestion privée	22	38					60
Capital investissement pour compte de tiers	13						13
Services Financiers Spécialisés	**61**		**(3)**				**58**
Natixis Interépargne	31						31
Cautions et garanties	12						12
Natixis Consumer Finance	10						10
Natixis Intertitres	6						6
Slib	3		(3)				(0)
Participations Financières	**527**					**(178)**	**349**
Coface « Core »	527					(178)	349
Autres activités	**27**			**(43)**		**177**	**161**
TOTAL	**2 731**	**47**	**(3)**	**(43)**	**36**	**(2)**	**2 766**

6.12 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode du coût amorti.

6.12.1 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs et dettes rattachées	**3 231**	**5 371**
Comptes et emprunts	**90 528**	**60 835**
à vue	*2 834*	*5 238*
à terme	*87 694*	*55 597*
Valeurs données en pension	**1 979**	**125**
à vue	*4*	*5*
à terme	*1 975*	*120*
Titres donnés en pension livrée	**12 397**	**40 037**
à vue	*1 194*	*598*
à terme	*11 203*	*39 439*
Autres dettes	**81**	**21**
Dettes rattachées	**414**	**227**
TOTAL	**108 630**	**106 616**

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'établit à 109 289 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre un montant de 106 684 millions d'euros au 31 décembre 2010.

6.12.2 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	**18 976**	**13 473**
à vue	*12 196*	*7 774*
à terme	*6 780*	*5 699*
Comptes et emprunts	**6 526**	**13 078**
à vue	*3 154*	*8 723*
à terme	*3 372*	*4 355*
Titres donnés en pension livrée	**16 025**	**30 797**
à vue	*4 916*	*6 735*
à terme	*11 109*	*24 062*
Comptes d'épargne à régime spécial	**228**	**189**
Comptes d'affacturage	**1 192**	**1 282**
Dettes rattachées	**67**	**86**
Autres	**1 469**	**968**
TOTAL	**44 483**	**59 873**

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'établit à 44 483 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre un montant de 60 087 millions d'euros au 31 décembre 2010.

6.13 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire…) sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE) permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres de créances négociables	**24 087**	**33 237**
BMTN	19 540	2 900
CDN	4 547	30 337
Emprunts obligataires	**1 296**	**4 841**
Autres dettes représentées par un titre	**433**	**105**
Dettes rattachées	**62**	**37**
TOTAL	**25 879**	**38 219**

6.14 Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés.

Les provisions pour primes non acquises constatent la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

Les provisions d'assurance-vie correspondent au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance-vie.

Les provisions pour sinistres correspondent pour l'assurance-vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique.

Les provisions pour participation aux bénéfices différées (PB différée) représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée.

Les autres provisions techniques regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Provisions mathématiques	**37 792**	**36 619**
Assurance-vie	31 853	30 688
Représentatives de contrats en unités de compte	5 939	5 931
Provisions pour sinistres	**1 670**	**1 473**
Provisions pour participation aux bénéfices [(a)]	**338**	**831**
Autres provisions techniques	**1 131**	**990**
TOTAL	**40 931**	**39 913**

(a) Au 31 décembre 2011, la participation aux bénéfices différée (PB différée) active nette s'établit à 830 millions d'euros contre 105 millions d'euros de PB différée passive au 31 décembre 2010 (cf. note 2.10 et note 6.8.3.1).

6.15 Provisions et dépréciations

6.15.1 SYNTHÈSE DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	01/01/2011	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2011
Provisions déduites de l'actif	**4 987**	**1 721**	**(492)**	**(764)**	**30**	**19**	**(4)**	**5 498**
Provisions sur prêts et créances	3 313	616	(477)	(548)	24	0	(6)	2 921
Dépréciations durables sur actifs financiers disponibles à la vente	1 332	512		(184)	2		134	1 797
Autres dépréciations	342	592	(15)	(32)	4	19	(132)	779
Provisions de passif	**1 444**	**276**	**(137)**	**(182)**	**21**	**0**	**12**	**1 431**
Provisions pour risques et charges	**1 229**	**222**	**(137)**	**(75)**	**22**	**2**	**11**	**1 271**
Provisions pour risques de contrepartie	637	60		(23)	18		(13)	678
Provisions pour risques de dépréciation	35	8		(6)			(11)	25
Provisions pour engagements sociaux	354	126	(99)	(5)	3		17	396
Provisions pour risques d'exploitation	202	29	(38)	(41)	1	2	17	171
Provisions pour impôt courant	**214**	**54**		**(107)**	**(0)**	**(1)**	**1**	**160**
TOTAL	**6 431**	**1 996**	**(630)**	**(947)**	**52**	**19**	**8**	**6 929**

Incidences sur le compte de résultat *(en millions d'euros)*	Dotations	Reprises	Effet net
Produit Net Bancaire	**(531)**	**266**	**(265)**
Charges générales d'exploitation	(144)	136	(9)
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	(2)	0	(2)
Résultat Brut d'exploitation	**(678)**	**402**	**(276)**
Coût du risque	(1 265)	1 068	(196)
Gains ou pertes sur autres actifs			
Résultat avant impôt	**(1 942)**	**1 470**	**(472)**
Impôt sur le résultat	(54)	107	54
RÉSULTAT NET	**(1 996)**	**1 577**	**(419)**

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessus incluent les dépréciations des actifs détenus par les sociétés d'assurance Vie. Ils sont présentés hors effet des mouvements de provisions techniques d'assurance.

6.15.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en millions d'euros)	Notes	01/01/2011	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2011
Risques de contrepartie		**637**	**60**		**(23)**	**18**		**(13)**	**679**
Engagements de financement et de garantie		57	11		(14)			2	57
Litiges clientèle		24	7		(4)			(3)	24
Autres provisions [(a)]		556	42		(6)	18		(13)	598
Risques de dépréciation		**34**	**8**		**(6)**			**(11)**	**25**
Immobilisations financières		13	6		(1)				17
Promotion immobilière		0	1						1
Autres provisions		21	1		(4)			(11)	7
Engagements sociaux	*11*	**354**	**126**	**(99)**	**(5)**	**3**		**17**	**396**
Risques d'exploitation		**202**	**29**	**(38)**	**(41)**	**1**	**2**	**17**	**171**
Restructurations		12	5	(8)	(1)			(2)	5
Autres provisions		190	24	(30)	(40)	1	2	20	164
TOTAL		**1 229**	**222**	**(137)**	**(75)**	**22**	**2**	**11**	**1 271**

(a) Dont 380 millions d'euros de provisions au 31 décembre 2011 au titre de l'encours net Madoff.

6.16 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée [(a)]	6 041	7 261
Dettes subordonnées à durée indéterminée	56	102
Dettes rattachées	81	83
TOTAL	**6 178**	**7 447**

(a) Les contrats d'émission de dettes subordonnées ne comprennent pas de clause prévoyant un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un ratio financier.

ÉVOLUTION DES DETTES SUBORDONNÉES AU COURS DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	31/12/2010	Émissions [(a)]	Remboursements [(b)]	Écarts de conversion	Autres [(c)]	31/12/2011
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	**7 261**		**(1 233)**	**7**	**5**	**6 041**
Titres subordonnés	5 966		(1 200)	7	5	4 778
Emprunts subordonnés	1 295		(33)			1 262
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	**102**		**(44)**		**(2)**	**56**
Titres super subordonnés	0					0
Titres subordonnés	75		(16)		(2)	57
Emprunts subordonnés	28		(28)			
TOTAL	**7 363**		**(1 276)**	**7**	**3**	**6 097**

Ce tableau ne prend pas en compte :

- *les actions de préférence,*
- *les dettes rattachées.*

(a) Aucune émission d'emprunts ni de titres subordonnés n'est intervenue au cours de l'exercice 2011.

(b) Les remboursements d'emprunts et titres subordonnés concernent : le remboursement par anticipation d'une émission d'octobre 2005 pour un montant de 750 millions d'euros (échéance initiale : janvier 2016), le remboursement de deux prêts subordonnés de 1998 pour des montants respectifs de 19,1 millions d'euros et 8,7 millions d'euros, le remboursement de 21 000 titres participatifs émis en 1985 pour un total de 16 millions d'euros, ainsi qu'une émission de novembre 2004, échéance initiale novembre 2016, pour un montant de 450 millions d'euros.

(c) Les autres variations concernent essentiellement la réévaluation des dettes ayant fait l'objet d'une couverture ainsi que les mouvements enregistrés sur le stock de titres intra-groupe détenu par Natixis Funding dans le cadre de son activité d'animation de la dette de Natixis sur le marché secondaire. Sont concernées les émissions de TSR de juin 2003, novembre 2004, septembre et décembre 2006, mai et juin 2007.

6.17 Mesures de soutien de l'État

Les moyens de financement dont Natixis a bénéficié de façon indirecte, via son principal actionnaire BPCE dans le cadre du plan de soutien au secteur financier approuvé par la Commission européenne sont décrits en note 5.17.

(en millions d'euros)	31/12/2010	Émissions	Remboursements	Écart de conversion	31/12/2011
Dettes envers les établissements de crédits - SFEF	**3 325**	**0**	**(1 163)**	**44**	**2 206**
Émissions SFEF libellées en Euros	847		(151)		696
Émissions SFEF libellées en Dollars	2 478		(1 012)	44	1 510
Dettes subordonnées à durée indéterminée - SPPE	**800**	**0**	**(800)**	**0**	**0**
BPCE	800		(800)		0
TOTAL	**4 125**	**0**	**(1 963)**	**44**	**2 206**

6.18 Juste valeur des passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des passifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan.

La juste valeur des passifs financiers évalués en juste valeur au bilan est ventilée suivant la hiérarchie des paramètres utilisés pour valoriser les actifs décrits en note 5.6.

	Au 31 décembre 2011				Au 31 décembre 2010			
Passifs *(en millions d'euros)*	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**150 667**	**28 130**	**122 348**	**188**	**113 810**	**26 370**	**86 484**	**956**
Titres émis à des fins de transaction	26 995	26 025	969		26 337	24 952	833	552
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)	122 271	2 098	119 985	188	85 953	1 411	84 139	404
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction	1 401	7	1 394		1 519	7	1 512	
Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option	**81 517**	**548**	**80 970**	**0**	**45 046**	**2**	**45 044**	**0**
Titres émis à la juste valeur sur option	17 170	548	16 622		36 494		36 494	0
Autres passifs financiers à la juste valeur sur option	64 348		64 348	0	8 552	2	8 550	0
Instruments dérivés de couverture (passif)	**1 152**	**0**	**1 152**	**0**	**1 573**		**1 573**	**0**
TOTAL	**233 336**	**28 678**	**204 471**	**188**	**160 429**	**26 372**	**133 101**	**956**

6.18.1 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PRÉSENTÉS AU NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Ouverture niveau 3 01/01/2011	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		
		Au compte de résultat		
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période	En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction	**956**	**79**	**0**	**0**
Titres émis à des fins de transaction	552		0	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)	404	79	0	
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction	0		0	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	**0**	**0**	**0**	**0**
Titres émis à la juste valeur sur option	0		0	
Autres passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0	
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR	**956**	**79**	**0**	**0**

6.19 Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle

Ressources *(en milliards d'euros)*	31/12/2011					
	Total Bilan	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Banques Centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	110	77	15	10	9	2
Instruments dérivés hors couverture	122	122				
Instruments dérivés de couverture	1	1				
Dettes envers les établissements de crédit	109	31	17	29	31	4
Dettes envers la clientèle	45	35	6	2	1	1
Dettes représentées par un titre	26	9	4	6	6	3
Provisions techniques des contrats d'assurance	41	0	1	4	11	33
Dettes subordonnées	6	1	0	0	7	1
Engagement de financement donné		23	4	17	24	5
Garantie financière donnée		1	1	8	29	82
TOTAL	**460**	**301**	**47**	**76**	**118**	**131**

Transactions de la période		Reclassements de la période					
Achats/ Émissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements	Variation de périmètre	Écart de change	Clôture niveau 3 31/12/2011
0	**(466)**	**(8)**	**0**	**(372)**	**0**	**0**	**188**
	(141)			(411)	0	0	(0)
	(325)	(8)		39	0	0	188
0		0	0		0	0	0
0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0	0	0	0		0		0
0	0	0	0		0	0	0
0	**0**	**0**	**0**		**0**	**0**	**0**
0	**(466)**	**(8)**	**0**	**(372)**	**0**	**0**	**188**

31/12/2010					
Total Bilan	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
1	1				
73	38	12	12	6	10
86	86				
2	2				
107	48	19	13	25	3
60	42	6	5	5	2
38	13	12	7	5	2
40	0	1	4	10	30
7	1		1	5	2
	8	4	12	39	4
	1	1	11	17	84
413	**238**	**55**	**64**	**114**	**137**

NOTE 7 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

7.1 Marge d'intérêt

Les postes «intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées» enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

	31/12/2011			31/12/2010		
(en millions d'euros)	**Produits**	**Charges**	**Nets**	**Produits**	**Charges**	**Nets**
Banque Centrale	**19**	**(2)**	**17**	**29**	**(1)**	**27**
Intérêts sur titres	**1 303**	**(340)**	**963**	**1 290**	**(332)**	**958**
Prêts et créances	**5 303**	**(2 883)**	**2 420**	**4 478**	**(2 025)**	**2 453**
Sur les établissements de crédit	1 371	(2 197)	(826)	1 294	(1 620)	(326)
Sur la clientèle	3 478	(655)	2 823	2 825	(353)	2 471
Location financement	454	(31)	423	359	(52)	307
Dettes subordonnées	**0**	**(200)**	**(200)**	**0**	**(216)**	**(216)**
Autres	**1**	**(0)**	**1**	**1**	**(2)**	**(1)**
Instruments de couverture	**826**	**(1 223)**	**(397)**	**1 016**	**(1 194)**	**(177)**
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	826	(1 223)	(397)	1 016	(1 194)	(177)
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	**10**	**0**	**10**	**20**	**0**	**20**
TOTAL	**7 463**	**(4 648)**	**2 814**	**6 833**	**(3 769)**	**3 064**

7.2 Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché. Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate, telles que les commissions d'apporteur d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion, sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions de fiducie ou d'activité analogues sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom de particuliers, de régimes de retraite, ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

(en millions d'euros)	31/12/2011 Produits	31/12/2011 Charges	31/12/2011 Nets	31/12/2010 Produits	31/12/2010 Charges	31/12/2010 Nets
Opérations avec les établissements de crédit	4	(25)	(21)	2	(22)	(20)
Opérations avec la clientèle	558	(10)	548	500	(3)	497
Opérations sur titres	100	(113)	(14)	129	(116)	13
Opérations sur moyens de paiement	352	(73)	279	261	(75)	186
Prestations de services financiers	321	(490)	(169)	347	(484)	(137)
Opérations de fiducie	1 805	(0)	1 805	1 839	(0)	1 839
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés [(a)]	184	(300)	(115)	225	(217)	8
Autres	351	(572)	(221)	281	(524)	(243)
TOTAL	**3 675**	**(1 583)**	**2 092**	**3 584**	**(1 441)**	**2 143**

(a) La prime versée à BPCE au titre de la garantie des actifs de la GAPC classés en « prêts et créances » et en « actifs disponibles à la vente » est comptabilisée en charges au prorata des reprises de provisions et des étalements de décotes de reclassement intervenus sur la période pour ces actifs.
La charge d'étalement de la prime au 31 décembre 2011 est de 331 millions d'euros (293 millions d'euros en 2010) se décomposant en 232 millions d'euros comptabilisés en PNB sur la ligne commissions sur engagement de garantie (159 millions d'euros en 2010) et 99 millions d'euros comptabilisés en coût du risque (134 millions d'euros en 2010).

7.3 Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/ passifs à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers évalués au coût amorti qu'ils soient qualifiés de transaction ou juste valeur sur option, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « dérivés de couverture » comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts exclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part «inefficace» des couvertures de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	**651**	**1 102**
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction [(a)]	125	1 164
dont dérivés hors couverture	*1 760*	*(1 776)*
Gains et pertes nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option [(b)]	415	(96)
Autres	111	34
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	**92**	**82**
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	14	(10)
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	78	92
Variation de la couverture de juste valeur	*146*	*16*
Variation de l'élément couvert	*(68)*	*77*
TOTAL	**743**	**1 184**

(a) La ligne «Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction» inclut :

- *la valorisation des CDO d'ABS à composante subprime non couverts (cf. note 5.6), qui a conduit à la constatation d'une charge sur l'année 2011 de 36 millions d'euros (hors effet de la garantie BPCE), contre une charge de 19 millions d'euros au 31 décembre 2010, se rapportant à une exposition nette de 377 millions d'euros au 31 décembre 2011 ;*
- *les réfactions appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec les monolines (cf. note 5.6), qui conduisent à une diminution du stock de réfaction de 529,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2011, contre une charge de 234 millions d'euros sur l'exercice 2010, (hors impact change et effet de la garantie BPCE) portant le stock total de réfaction à 1 573 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 086 millions d'euros au 31 décembre 2010 ;*
- *les réfactions sur les dérivés de crédit conclus avec les CDPC (Crédit Derivatives Product Companies - cf. note 5.6), reprises sur l'exercice 2011 pour 0,5 million d'euros pour s'établir à 15 millions d'euros contre une reprise de 145 millions d'euros sur l'exercice précédent (hors effet de la garantie BPCE et effet change), se rapportant à une exposition économique de 101 millions d'euros au 31 décembre 2011.*

Corrélativement, la provision sur base de portefeuilles a été dotée de 0,3 million d'euros sur l'exercice contre une reprise de 280 millions d'euros pour l'exercice 2010 (hors effet de la garantie BPCE et effet change), portant le stock à 155 millions d'euros, celui-ci se rapportant à une exposition de 746 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 458 millions d'euros au 31 décembre 2010 ;

- *au 31 décembre 2011, le stock de décote sur les parts de fonds, constitué en 2009 sur la base des prix de vente observés sur le marché secondaire, s'élève à 41 millions d'euros contre 70 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une variation de 29 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.*

(b) Les gains et pertes nets comprennent notamment la valorisation du spread émetteur sur les émissions de Natixis classées dans les instruments à la juste valeur par résultat sur option qui a eu une incidence positive sur le résultat de l'exercice de 238 millions d'euros contre un produit de 21 millions d'euros l'exercice précédent.

7.4 Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement :

- les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs financiers comptabilisés au coût amorti ;
- les pertes de valeur (dépréciation durable) et les dividendes sur les titres à revenu variable classés dans les « actifs financiers disponibles à la vente ».

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe classés dans les « actifs disponibles à la vente » sont, quant à elles, comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les décotes de marché des encours de syndication. Les encours dont la date de syndication était dépassée au 31 décembre 2011 ont en effet fait l'objet d'une analyse sur base individuelle afin de prendre en compte dans le résultat les éventuelles décotes de marché observées à la date de clôture.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes	240	200
Résultats de cession	371	(103)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(391)	(164)
Décotes sur crédits syndiqués [(a)]	13	25
TOTAL	**233**	**(43)**

(a) Crédits syndiqués : Les encours dont la date de syndication théorique était dépassée au 31 décembre 2011 s'élèvent à 63 millions d'euros. Ces encours ont fait l'objet, sur base individuelle, d'une analyse afin de prendre en compte dans le résultat les décotes de marché observées à la date de clôture. Le stock de décote s'établit à 29 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 44 millions d'euros au 31 décembre 2010.

7.5 Autres produits et charges

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance-vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

		31/12/2011			31/12/2010		
(en millions d'euros)	Notes	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	*7.5.1*	192	(177)	16	151	(144)	7
Immeubles de placement		108	(53)	55	103	(44)	59
Sous total activités immobilières		**300**	**(230)**	**70**	**254**	**(188)**	**66**
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		0	2 969	2 969	0	(1 622)	(1 622)
Autres charges et produits d'assurance	*7.5.2*	1 676	(4 162)	(2 486)	4 520	(3 318)	1 202
Sous total assurance		**1 676**	**(1 193)**	**484**	**4 520**	**(4 940)**	**(420)**
Opérations de location simple		84	(75)	8	36	(26)	10
Autres produits et charges accessoires	*7.5.3*	620	(304)	317	789	(418)	371
TOTAL		**2 680**	**(1 802)**	**879**	**5 599**	**(5 572)**	**27**

Le résultat d'assurance inclut les mouvements comptabilisés en résultat au titre d'une augmentation de la part réassurée ayant des effets sur les mouvements de dotations aux provisions techniques cédées de + 3,2 milliards d'euros compensés sur la ligne « autres charges et produits d'assurance » pour - 3,2 milliards d'euros.

7.5.1 OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2011			31/12/2010		
(en millions d'euros)	**Produits**	**Charges**	**Nets**	**Produits**	**Charges**	**Nets**
Résultat de cession	4	(13)	(9)	5	(15)	(11)
Dépréciations	0	(2)	(2)	0	(21)	(21)
Autres produits et charges accessoires	188	(162)	27	146	(107)	39
TOTAL	**192**	**(177)**	**16**	**151**	**(144)**	**7**

7.5.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Primes reçues sur l'activité d'assurance-vie [(a)]	289	3 176
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	189	239
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	958	929
Charges de prestations	(3 997)	(3 209)
Autres produits nets	76	67
TOTAL	**(2 486)**	**1 202**

(a) Les primes reçues sur l'activité d'assurance-vie comprennent une charge liée à l'augmentation de la part de la réassurance pour un montant de - 3,2 milliards d'euros (cf. note 7.5).

7.5.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES ACCESSOIRES

(en millions d'euros)	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Prestations des services informatiques	32	27
Prestations de crédit management [(a)]	176	190
Autres activités diverses	108	154
TOTAL	**317**	**371**

(a) Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisés par les filiales spécialisées de Coface « non core ».

7.6 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sur base d'actions, conformément à la norme IFRS 2. Le détail de ces charges figure en note 11.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel	*11.2*		
Salaires et traitements		(1 865)	(1 843)
dont paiements en actions		*(37)*	*(27)*
Avantages de retraite et autres	*11.2.2 & 11.2.3*	(232)	(210)
Charges sociales		(457)	(449)
Intéressement et participation		(87)	(92)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(105)	(76)
Autres		3	24
Total Frais de personnel		**(2 743)**	**(2 646)**
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes		(139)	(105)
Services extérieurs		(1 655)	(1 611)
Autres		(83)	(90)
Total Autres charges d'exploitation		**(1 877)**	**(1 806)**
TOTAL		**(4 620)**	**(4 452)**

7.7 Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

Sont également enregistrées dans ce poste les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

La ligne « Dépréciations des actifs financiers » comprend les dépréciations des titres classés en « Prêts et Créances » (y compris ceux reclassés dans les conditions de l'amendement du 13 octobre 2008) ainsi que celles des titres à revenus fixes classés en actifs financiers disponibles à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2011 Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net	31/12/2010 Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	**(60)**	**23**	**0**	**0**	**(37)**	**(27)**	**61**	**0**	**0**	**34**
Engagement par signature	(11)	14			2	(16)	8	0	0	(8)
Autres	(49)	10			(38)	(11)	53	0	0	42
Dépréciations des actifs financiers	**(862)**	**553**	**(35)**	**14**	**(329)**	**(687)**	**496**	**(36)**	**17**	**(210)**
Coût du risque	**(922)**	**576**	**(35)**	**14**	**(367)**	**(714)**	**557**	**(36)**	**17**	**(176)**
dont										
Reprises de dépréciations sans objet		*576*					*557*			
Reprises de dépréciations utilisées		*492*					*760*			
Sous-total reprises		***1 068***					***1 317***			
Pertes couvertes par provisions		*(492)*					*(760)*			
Total reprises nettes		***576***					***557***			

La provision pour dépréciation durable constatée sur les titres souverains grecs (cf. note 10.4.2.1) s'élève à 105,2 millions d'euros, après application des règles de participation aux bénéfices régissant les portefeuilles d'assurance-vie concernés.

7.8 Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2011 Valeur des participations mises en équivalence	Résultat	31/12/2010 Valeur des participations mises en équivalence	Résultat
Caisses d'Epargne	5 751	330	5 910	295
Banques Populaires	4 968	246	4 966	179
Autres	119	18	72	26
TOTAL	**10 838**	**594**	**10 948**	**500**

7.9 Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

	31/12/2011			31/12/2010		
(en millions d'euros)	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Résultat net de cession	**31**	**(2)**	**29**	**(22)**	**(17)**	**(39)**
TOTAL	**31**	**(2)**	**29**	**(22)**	**(17)**	**(39)**

7.10 Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
+ Résultat net- Part du groupe	1 562	1 732
+ Résultat net- Part des minoritaires	39	36
+ Impôt de l'exercice	520	213
+ Résultat des activités arrêtées	0	0
+ Dépréciations des écarts d'acquisition	43	0
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(594)	(500)
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	**1 570**	**1 482**
+/- Différences permanentes	(267)	(344)
= Résultat fiscal consolidé	**1 303**	**1 138**
x Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %
= Impôt théorique	**(434)**	**(379)**
+ Contributions et impôt forfaitaire annuel	(12)	(4)
+ Impôt au taux réduit	(4)	(2)
+ Déficits de l'exercice limités par prudence	(189)	(161)
+ Effets de l'intégration fiscale	75	43
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères	(10)	3
+ Redressements fiscaux	2	(19)
+ Crédits d'impôt	3	5
+ Impôt de distribution des CCI	(76)	(66)
+ Impôt sur exercices antérieurs	80	260
+ Autres éléments	45	107
= Charge d'impôt de l'exercice	**(520)**	**(213)**
dont : impôt exigible	(177)	(212)
impôt différé	(343)	(1)

NOTE 8 ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

8.1 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Mouvements de la période 2011	Mouvements de la période 2010
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	*3*	*(1)*
Autres mouvements	*171*	*328*
	174	**327**
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	*133*	*101*
Autres mouvements	*(281)*	*(8)*
	(149)	**94**
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	*207*	*160*
Autres mouvements	*(185)*	*(13)*
	22	**146**
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence		
Reclassement vers le résultat	*(10)*	*(1)*
Autres mouvements	*(596)*	*36*
	(606)	**35**
Impôts	**32**	**(1)**
TOTAL	**(526)**	**601**

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont recyclables en résultat

8.2 Détails de l'impôt sur les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2011			31/12/2010		
(en millions d'euros)	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Écarts de conversion	174	0	174	327	0	327
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(149)	16	(133)	94	(7)	86
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	22	15	38	146	7	153
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	(687)	81	(606)	40	(5)	35
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	**(639)**	**112**	**(526)**	**607**	**(6)**	**601**

NOTE 9 INFORMATION SECTORIELLE

Au cours de l'exercice 2009, Natixis a procédé à une revue approfondie de ses métiers et a ainsi décliné le plan New Deal. Après avoir étudié le potentiel de croissance de chaque métier et son adéquation stratégique avec les autres métiers de Natixis et avec BPCE, la direction générale a organisé Natixis autour de trois métiers cœurs :

- **La Banque de Financement et d'Investissement**, qui se positionne comme la banque de la clientèle grandes entreprises et institutionnels du Groupe BPCE ;
- **Le pôle Épargne**, qui comprend la gestion d'actifs, l'assurance-vie, la banque privée et, depuis le troisième trimestre 2010, le métier Capital investissement issu de la scission de Natixis Private Equity et ayant vocation à être une activité pour compte de tiers ;
- **Les Services Financiers Spécialisés**, qui regroupent les métiers de l'Affacturage, du Crédit-bail, du Crédit à la consommation, des Cautions et garanties, de l'Ingénierie sociale, des Paiements et des Titres. Ces services s'inscrivent au cœur du développement de la banque de détail du Groupe BPCE.

Les activités de Coface, de Capital investissement (activité pour compte propre, fonds sponsorisés, et activité pour compte de tiers destinée à être cédée) et, **Natixis Algérie** sont gérées comme des participations financières en raison des moindres synergies qu'elles présentent avec les autres métiers de Natixis et avec BPCE.

En 2011, les activités de **Coface** ont été recentrées sur les métiers cœur (assurance-crédit et affacturage en Allemagne et Pologne), regroupés sous le périmètre **Coface « core »**, et les activités non stratégiques (activités de services) mises en run-off et regroupées sous le périmètre **Coface « non core »**.

C'est sur la base de cette nouvelle organisation que la direction générale suit le résultat des différentes activités, établit ses « business plans » et effectue sa gestion opérationnelle. Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », c'est donc à partir de ce découpage interne des activités que Natixis a défini ses secteurs opérationnels.

9.1 BFI

La Banque de Financement et d'Investissement propose à ses clients - entreprises, investisseurs institutionnels, assurances et banques - une gamme diversifiée de solutions de financement et de marchés de capitaux, intégrant tous ses savoir-faire : conseil, origination, financement, structuration et placement.

L'expertise et la technicité de ses équipes, associées à une recherche reconnue et régulièrement primée, permettent à Natixis de concevoir des solutions adaptées aux besoins de ses clients et intégrant les dernières évolutions des marchés.

- Natixis entretient, par sa fonction coverage, une relation de proximité avec ses clients, en France et à l'international ; elle les accompagne dans la durée et dans un cadre de maîtrise des risques, en leur apportant sa connaissance pointue de nombreux secteurs d'activités ;
- **Dettes et financements** : une plateforme dédiée fournit des solutions de financements et de conseil grâce à des compétences complémentaires dans le domaine de l'origination spécialisée, de la structuration de crédit et de la distribution ;
- **Marchés de capitaux** : Natixis dispose d'une expertise reconnue sur les marchés de taux, change, matières premières, crédit et sur le marché des actions qui lui permet de proposer une offre de produits diversifiés standards et sur mesure.

9.2 Services Financiers Spécialisés

Ce pôle rassemble un ensemble d'activités de service dédiées principalement aux réseaux des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires ainsi qu'aux autres pôles métiers de Natixis :

- **Affacturage** : ce métier, n° 4 de l'affacturage en France, apporte des solutions aux entreprises pour la gestion des factures (financement, assurance, recouvrement). Natixis Factor utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne qui assurent une part importante du flux d'affaires ;
- **Cautions et garanties financières** : cette ligne de métier est exercée par Natixis Garanties. Ces métiers regroupent principalement : des cautions sur les crédits immobiliers aux particuliers et professionnels octroyés par le réseau des Caisses d'Epargne et plus récemment par le réseau des Banques Populaires, des garanties légales, des cautions financières ;
- **Crédits à la consommation** : classée 3e acteur français du secteur, la ligne de métiers de crédits à la consommation regroupe au sein de Natixis, des activités larges sur la chaîne de valeur des prêts revolving (marketing, octroi, gestion administrative, recouvrement amiable…) et des activités de gestion administrative de prêts personnels. Ces activités sont exercées au travers de Natixis Financement, qui gère les encours revolving des réseaux du Groupe BPCE et assure la gestion des prêts personnels des Caisses d'Epargne et son extension depuis peu au périmètre des Banques Populaires ;
- **Crédit-bail** : cette ligne de métier apporte des solutions de financement pour des actifs mobiliers ou immobiliers sous forme de crédit-bail ou de location longue durée ;
- **Ingénierie sociale** : (offre complète pour l'ingénierie sociale des entreprises), épargne salariale : tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds ; vie collective et titres de services ;
- **Titres** : back-offices de métiers titres retail : conservation (tenue de comptes, sous-traitance back-office titres, contrôle dépositaire), service bureau ;

- **Paiements** : mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques ;
- **Financement du cinéma** : cette ligne de métier est opérée au travers de la filiale Coficiné, établissement spécialisé dans le crédit structuré aux activités cinématographiques et audiovisuelles en France et en Europe.

9.3 Épargne

- **Gestion d'actifs** : les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Global Asset Management. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de celles-ci bénéficient d'une forte notoriété, telles que Loomis Sayles, Harris Associates, AEW ou Natixis Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour de la plate-forme Global Associates, ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion, notamment en direction des clientèles groupe, permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. La distribution auprès des réseaux-actionnaires reste toutefois assurée en France par les sociétés de gestion.

- **Assurances** : Natixis Assurances est un holding regroupant diverses filiales opérationnelles d'assurance. Il propose une gamme complète de produits en assurance-vie individuelle et collective, en prévoyance et en assurance dommages aux biens. Son offre, diversifiée et modulable, s'adresse aux particuliers, aux professionnels, aux agriculteurs, aux entreprises et aux associations.
- **Banque privée** : cette ligne de métier couvre les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, la gestion patrimoniale et une offre de services à destination des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI). La Banque privée 1818, issue de la fusion entre Banque Privée Saint Dominique (BPSD) et La Compagnie 1818, prend une place notable sur le marché français. Son développement s'est poursuivi en 2011 avec l'intégration de Sélection-R, devenue Sélection 1818, plateforme à destination des CGPI après rapprochement de cette dernière avec 1818 Partenaires. La banque développe sa clientèle essentiellement à partir de la clientèle des Caisses d'Epargne, des Banques Populaires et complétée par celle de Natixis. Elle recouvre le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.
- **Capital investissement pour compte de tiers** : les activités de Capital investissement pour compte de tiers sont fédérées autour d'un département de Natixis créé en 2010 : Natixis Capital investissement (NCI). L'expertise des équipes est tournée vers le financement des petites et moyennes entreprises en général non cotées en France et en Europe via des prises de participations sponsorisées. NCI couvre les segments d'activité du private equity pour compte d'investisseurs tiers tels les opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), de capital risque (sociétés jeunes et innovantes) et de fonds de fonds.

9.4 Capital investissement

Cette activité regroupe le Capital investissement exercé pour compte propre, certains fonds sponsorisés ainsi que des activités pour compte de tiers qui n'ont pas vocation à être conservées au sein de Natixis. Après la cession en octobre 2010 à AXA Private Equity de l'essentiel de l'activité pour compte propre en France, il subsiste la partie internationale organisée en plusieurs petites équipes d'investisseurs. L'expertise de ces équipes est tournée vers le financement des petites et moyennes entreprises en général non cotées à l'international via des prises de participations.

9.5 Coface

Les principales activités exercées sont : l'assurance-crédit, l'affacturage à l'étranger, l'information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), la gestion de créances (de l'émission au recouvrement) et la gestion des procédures publiques pour le compte de l'État français. La majeure partie du chiffre d'affaires est réalisée à l'international.

En 2011, les activités de **Coface** ont été recentrées sur les activités stratégiques (assurance-crédit et affacturage en Allemagne et Pologne), regroupées sous le périmètre **Coface « core »**, et les activités non stratégiques (activités de services) mises en run-off et regroupées sous le périmètre **Coface « non core »**.

9.6 Banque de détail

Natixis intègre ces activités d'une part au travers de sa participation de 20 % dans les réseaux de banque de détail des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, et d'autre part, par les lignes métiers distribuées par les réseaux. Les réseaux des deux groupes actionnaires occupent des positions de marché distinctes et complémentaires. Les Caisses d'Epargne sont très présentes auprès des particuliers et des professionnels avec une gamme complète de produits et services ; elles sont également ancrées dans leurs territoires, au service du développement des régions, en proposant aux collectivités locales, aux organismes de logement social et aux entreprises une offre complète. Les Banques Populaires interviennent sur le marché des professionnels, des PME et des particuliers.

9.7 Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés

Fin 2008, il a été décidé de regrouper dans une structure de cantonnement les positions les plus illiquides et/ou les plus risquées sur les opérations de marché et en particulier : les activités d'arbitrage de convertibles, les dérivés actions et taux complexes, les dérivés de trading de corrélation, les instruments structurés sur fonds, les activités pour compte propre de crédit, residential ABS.

Dans un contexte marqué par un environnement économique encore incertain, Natixis a, au troisième trimestre 2009 mis en place avec BPCE un dispositif de protection contre les pertes futures et la volatilité des résultats occasionnées par les portefeuilles de la GAPC. Ce mécanisme est entré en vigueur à compter du 1er juillet 2009.

Fin 2011, le référentiel d'activité de la GAPC se décompose ainsi :

- GAPC 0 – Management ;
- GAPC 1 – Structured Credit Euro ;
- GAPC 2 – Structured Credit US ;
- GAPC 3 – Vanilla Crédit ;
- GAPC 4 – Trading de corrélation ;
- GAPC 5 – Dérivés complexes de taux ;
- GAPC 7 – Dérivés complexes actions ;
- GAPC 8 – Structurés sur fonds (ex Alternative Assets).

L'activité GAPC 6 – Arbitrage de convertibles a été clôturée en fin d'année 2010.

9.8 Information sectorielle

9.8.1 INFORMATION SECTORIELLE DU COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2011 IFRS-EU								
(en millions d'euros)	Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Capital investissement	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]		[7]	
Produit Net Bancaire	**2 760**	**1 885**	**1 131**	**696**	**(21)**		**42**	**268**	**6 761**
Évolution 2011/2010 (a)	*(9)%*	*5 %*	*5 %*	*12 %*	*(191)%*		*(129)%*	*148 %*	*4 %*
Frais généraux et assimilés	(1 675)	(1 358)	(798)	(571)	(19)		(136)	(297)	(4 854)
Évolution 2011/2010 (a)	*1 %*	*5 %*	*(3)%*	*6 %*	*(49)%*		*(25)%*	*13 %*	*1%*
Résultat brut d'exploitation	**1 085**	**527**	**333**	**125**	**(40)**	**0**	**(94)**	**(29)**	**1 907**
Évolution 2011/2010 (a)	*(21)%*	*5 %*	*31 %*	*56 %*	*186 %*		*(71)%*	*(81)%*	*11 %*
Résultat courant avant impôt	**979**	**434**	**295**	**98**	**(53)**	**438**	**(125)**	**54**	**2 121**
Évolution 2011/2010 (a)	*(16)%*	*(11)%*	*40 %*	*63 %*	*66 %*	*32 %*	*(31)%*	*(210)%*	*6 %*
Résultat net part du groupe	**686**	**250**	**197**	**62**	**(47)**	**409**	**(88)**	**93**	**1 562**
Évolution 2011/2010 (a)	*(16)%*	*(37)%*	*47 %*	*148 %*	*15 %*	*30 %*	*(31)%*	*(59)%*	*(10)%*

(a) Il s'agit de l'évolution entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 Proforma.

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2011.

(en millions d'euros)	31/12/2010 - pro forma des changements de périmètre 2011 IFRS-EU Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Capital investissement	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]		[7]	
Produit Net Bancaire	**3 027**	**1 789**	**1 074**	**620**	**23**		**(145)**	**108**	**6 496**
Frais généraux et assimilés	(1 655)	(1 288)	(819)	(540)	(37)		(182)	(262)	(4 783)
Résultat brut d'exploitation	**1 372**	**501**	**255**	**80**	**(14)**	**0**	**(327)**	**(154)**	**1 713**
Résultat courant avant impôt	**1 170**	**490**	**210**	**60**	**(32)**	**333**	**(182)**	**(49)**	**2 000**
Résultat net part du groupe	**816**	**396**	**134**	**25**	**(41)**	**315**	**(127)**	**228**	**1 745**

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2010. Ces informations sont présentées suivant la nouvelle organisation des métiers retenue par Natixis au 31 décembre 2011. Elles tiennent compte notamment de l'intégration des activités non core de la Coface dans les « autres activités ». Ces informations tiennent compte également de l'ajout des entités Cicobail, Océor Lease Réunion, Océor Lease Nouméa, Océor Lease Tahiti et GCE Paiements dans le pôle SFS.

(en millions d'euros)	31/12/2010 - publication plaquette IFRS-EU Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Capital investissement	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]		[7]	
Produit Net Bancaire	**3 027**	**1 799**	**960**	**800**	**23**		**(145)**	**(89)**	**6 375**
Frais généraux et assimilés	(1 655)	(1 288)	(707)	(691)	(37)	0	(182)	(118)	(4 677)
Résultat brut d'exploitation	**1 372**	**512**	**254**	**109**	**(15)**		**(328)**	**(207)**	**1 697**
Résultat courant avant impôt	**1 170**	**501**	**205**	**79**	**(32)**	**333**	**(182)**	**(92)**	**1 981**
Résultat net part du groupe	**816**	**406**	**130**	**44**	**(41)**	**315**	**(127)**	**189**	**1 732**

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2010.

9.8.2 INFORMATION SECTORIELLE DU BILAN

(en millions d'euros)	31/12/2011 Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Capital investissement	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	
Actifs à la juste valeur par le résultat	166 912	9 997	2	285	509		67 879	42	245 625
Actifs financiers disponibles à la vente	2 077	26 580	1 451	1 311	116		479	3 129	35 143
Prêts et créances sur Établissements de crédit	42 084	1 251	629	200	20		3 000	1 459	48 643
Prêts et créances sur la clientèle	75 550	1 646	19 636	3 334	18		6 569	5 067	111 820
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		4 021		17					4 037
Écarts d'acquisition		2 198	58	349				161	2 766
Autres actifs	24 334	3 204	630	(260)	(292)	451	2 908	28 702	59 678
TOTAL ACTIF	**310 957**	**48 897**	**22 406**	**5 236**	**371**	**451**	**80 835**	**38 560**	**507 712**

(en millions d'euros)	Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Capital investissement	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	176 322	92	0	0	0		55 678	92	232 184
Dettes envers les Établissements de crédit	65 239	2 103	14 285	2 301	86		21 628	2 988	108 630
Dettes envers la clientèle	35 375	781	600	518			1 998	5 211	44 483
Dettes représentées par un titre	24 989	(4)	602	0			202	90	25 879
Provisions techniques des contrats d'assurance	171	38 367	882	1 511					40 930
Dettes subordonnées	1 549	725	303	133	18			3 451	6 178
Autres passifs	7 313	6 832	5 734	773	268	451	1 329	26 727	49 428
TOTAL PASSIF	**310 957**	**48 897**	**22 406**	**5 236**	**371**	**451**	**80 835**	**38 560**	**507 712**

	31/12/2010								
(en millions d'euros)	Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Capital investissement	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	
Actifs à la juste valeur par le résultat	93 990	9 029	1	235	592		57 228	133	161 208
Actifs financiers disponibles à la vente	2 577	25 943	1 356	1 205	8		1 045	1 805	33 938
Prêts et créances sur Établissements de crédit	59 653	377	1 873	256	9		3 398	2 497	68 063
Prêts et créances sur la clientèle	87 250	1 544	18 762	4 374	11		10 466	5 641	128 049
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		5 006		26					5 032
Écarts d'acquisition		2 116	61	527				27	2 731
Autres actifs	24 620	(606)	497	(47)	(263)	753	3 850	30 184	58 988
TOTAL ACTIF	**268 090**	**43 408**	**22 549**	**6 577**	**357**	**753**	**75 987**	**40 288**	**458 009**

(en millions d'euros)	Banque de Financement et d'Investissement	Épargne	Services Financiers Spécialisés	Coface	Capital investissement	Banque de détail	GAPC	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	116 779	123	5				41 767	183	158 856
Dettes envers les Établissements de crédit	53 111	729	14 342	3 645			29 710	5 079	106 616
Dettes envers la clientèle	50 559	562	601	779			1 975	5 396	59 873
Dettes représentées par un titre	37 511	(167)	588				208	79	38 219
Provisions techniques des contrats d'assurance	123	37 705	791	1 294					39 913
Dettes subordonnées	2 519	761	302	133	100		437	3 195	7 447
Autres passifs	7 487	3 695	5 920	727	257	753	1 891	26 356	47 085
TOTAL PASSIF	**268 090**	**43 408**	**22 549**	**6 577**	**357**	**753**	**75 987**	**40 288**	**458 009**

Le bilan sectoriel 2010 n'a pas été retraité du reclassement en « autres activités » des métiers « non core » de la Coface compte tenu de son caractère non significatif.

9.9 Autres informations

(en millions d'euros)	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Total
Produit Net Bancaire	**3 858**	**1 113**	**1 442**	**75**	**274**	**6 761**
Résultat net de l'exercice - part groupe	839	227	409	8	80	1 562

(en millions d'euros)	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	219 061	15 673	9 853	538	501	245 625
Actifs financiers disponibles à la vente	32 252	1 905	338	82	566	35 143
Prêts et créances	106 414	21 998	24 133	1 029	6 889	160 464
Immobilisations	1 275	109	92	6	35	1 517
Autres Actifs	61 538	(878)	5 006	(101)	(602)	64 963
TOTAL ACTIF	**420 539**	**38 806**	**39 422**	**1 555**	**7 390**	**507 712**

NOTE 10 GESTION DES RISQUES

10.1 Adéquation des fonds propres

En tant qu'établissement de crédit, Natixis est soumis à la réglementation bancaire et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Ce contrôle est mené sur base des comptes consolidés ou individuels et a pour objet de fixer un certain nombre de règles garantissant la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier de l'établissement de crédit. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont essentiellement un dispositif quantitatif : ratios de solvabilité, de contrôle des grands risques et de liquidité, accompagné d'un dispositif qualitatif basé sur des exigences en matière de contrôle interne.

FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité englobe le risque de crédit, les risques de marché, le risque de règlement livraison et le risque opérationnel. Ce ratio mesure l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques. Le numérateur représente les fonds propres consolidés de l'établissement, calculé conformément au règlement CRBF n° 90-02. Le dénominateur représente l'ensemble des risques de crédit, de marché, de risque de règlement livraison, et opérationnels pondérés de l'établissement. Le taux minimum de 8 % est respecté par Natixis au 31 décembre 2011.

LES AUTRES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Le ratio de liquidité

Le ratio de liquidité permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 122 % au 31 décembre 2011.

Le contrôle des grands risques

Le contrôle des grands risques a pour objet d'éviter une concentration excessive des risques sur un même bénéficiaire. La norme est basée sur une obligation permanente : l'ensemble des risques sur un même bénéficiaire ne peut excéder 25 % des fonds propres de l'établissement. Cette norme a été respectée par Natixis sur l'exercice 2011.

10.2 Risque de crédit et risque de contrepartie

Les informations sur la gestion des risques de crédit requises par la norme IFRS 7, à l'exception de celles mentionnées ci-dessous, sont présentées dans le pilier III dans la partie [4.2] du chapitre 4 « Gestion des risques ».

10.2.1 EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers de Natixis au risque de crédit. Cette exposition est déterminée sans tenir compte des garanties, sûretés, achats de protection, collatéraux sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré, effet de l'application de contrats cadres de compensation et autres rehaussements de crédit. Elle correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées (individuelles ou collectives).

(en millions d'euros)	Encours sains	Encours en défaut	Dépréciations	Encours nets 31/12/2011	Encours nets 2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenus variables)	225 640	0	0	225 640	136 808
Instruments dérivés de couverture	3 492	0	0	3 492	1 432
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	29 608	481	(345)	29 744	27 506
Prêts et créances sur EC	48 597	280	(234) *	48 643	68 063
Prêts et créances sur la clientèle	109 374	5 173	(2 725) *	111 822	128 049
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 411	0	(374)	4 037	5 031
Engagements de financement donnés	73 244	90	(20)	73 314	68 017
Engagements de garantie financière donnés	120 418	199	(38)	120 579	114 354
TOTAL DE L'EXPOSITION BRUTE	**614 784**	**6 223**	**(3 736)**	**617 271**	**549 262**

* *Incluant les provisions collectives.*

Le passage des encours comptables (périmètre consolidé) aux expositions brutes et expositions en risque du périmètre prudentiel risque de crédit, (présenté dans le chapitre [4] « Gestion des risques » partie [4.2.5.3] « Risque de crédit »), intègre les principales opérations suivantes :

- exclusion des sociétés d'assurance mises en équivalence dans le périmètre prudentiel ;
- exclusion des expositions classées en trading ;
- prise en compte des accords de compensation sur les opérations de marché ;
- retraitement des positions d'affacturage pour prendre en compte une exposition sur le risque de défaut et sur le risque de dilution ;
- application d'un facteur de conversion équivalent crédit sur les engagements de financement et les engagements de garantie.

10.2.2 EFFET DES GARANTIES

	au 31/12/2011					
(en millions d'euros)	Encours sains	Encours en défaut	Dépréciations	Encours nets	Garanties sur encours en défaut	Garanties sur encours sains
Prêts et créances sur les Établissements de Crédit	**34 841**	**275**	**(229)**	**34 887**	**2**	**376**
(Hors opérations de pension livrée)						
Prêts et créances sur la clientèle	**87 071**	**5 163**	**(2 724)**	**89 510**	**2 084**	**32 312**
(Hors opérations de pension livrée)						
Location financement	10 770	371	(199)	10 942	85	5 366
Affacturage	6 524			6 524	-	-
Autres Prêts et Créances	69 777	4 792	(2 525)	72 044	1 999	29 947
Engagements de financement donnés	**73 244**	**90**	**(20)**	**73 314**	**34**	**7 515**
Engagements de garantie financière donnés	**43 412**	**199**	**(38)**	**43 573**	**61**	**1 453**
TOTAL DE L'EXPOSITION ET EFFET DES GARANTIES	**238 568**	**5 727**	**(3 011)**	**241 284**	**2 181**	**41 657**

Les montants des garanties présentés sont ceux retenus par la réglementation prudentielle Bâle II en réduction du calcul des besoins en fonds propres. Les garanties des sociétés d'assurance, mises en équivalence dans le périmètre prudentiel, s'en trouvent donc exclues, tout comme les expositions relatives à ces entités.

10.2.3 VENTILATION DES DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2011					
(en millions d'euros) **Zones géographiques**	**Risques individualisés**	**Risques collectifs**	**Total des risques**	**Dépréciation risques individualisés**	**Dépréciation risques collectifs**	**Total Dépréciations**
France	1 775	10 340	12 114	880	178	1 059
Autres pays d'Europe de l'Ouest	2 463	8 375	10 838	808	148	956
Europe de l'Est	137	1 116	1 253	27	13	41
Amérique du Nord	615	4 693	5 308	222	239	461
Amérique centrale et latine	400	738	1 137	190	8	198
Afrique et Moyen-Orient	243	1 563	1 806	127	41	168
Asie et océanie	110	3 624	3 734	54	42	96
TOTAL	**5 742**	**30 448**	**36 190**	**2 309**	**670**	**2 979**

	31/12/2010					
(en millions d'euros) **Zones géographiques**	**Risques individualisés**	**Risques collectifs**	**Total des risques**	**Dépréciation risques individualisés**	**Dépréciation risques collectifs**	**Total Dépréciations**
France	2 118	9 756	11 874	918	234	1 152
Autres pays d'Europe de l'Ouest	2 029	11 077	13 106	740	293	1 033
Europe de l'Est	47	887	934	22	11	33
Amérique du Nord	920	4 556	5 476	380	250	630
Amérique centrale et latine	187	841	1 028	153	31	184
Afrique et Moyen-Orient	212	1 464	1 676	100	60	160
Asie et océanie	180	3 758	3 938	60	60	120
TOTAL	**5 693**	**32 339**	**38 032**	**2 373**	**940**	**3 312**

10.2.4 RÉPARTITION DES PROVISIONS COLLECTIVES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs d'activité *(répartition en %)*	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Finance	25,7 %	18,2 %
Transport	18,6 %	13,2 %
Immobilier	14,9 %	24,7 %
Communication	4,2 %	4,6 %
Services	3,5 %	2,2 %
Administrations	3,4 %	5,9 %
Pétrole / Gaz	3,4 %	5,0 %
Holdings/ Groupes Divers	3,4 %	1,4 %
BTP	2,7 %	2,2 %
Hôtel /Tourisme /Loisirs	2,6 %	4,4 %
Biens de consommation	2,4 %	3,8 %
Distribution / Commerce	2,4 %	2,0 %
Commerce International Matières Premières	2,1 %	1,6 %
Industries de base	1,8 %	2,1 %
Pharmacie /Santé	1,8 %	2,1 %
Telecom	1,4 %	1,3 %
Technologie	1,1 %	1,6 %
Agroalimentaire	1,0 %	0,6 %
Électricité	0,9 %	0,3 %
Services Collectivités	0,7 %	0,8 %
Automobile	0,6 %	0,2 %
Construction Mécanique Électrique	0,5 %	0,7 %
Aéronautique / Armement	0,3 %	0,5 %
Autres	0,6 %	0,5 %
TOTAL	**100,0 %**	**100,0 %**

Au 31 décembre 2011 : 90 % des provisions collectives sur le secteur Finance sont constituées de provisions sur les CDPC (Credit Derivative Product Companies) contre 87 % au 31 décembre 2010.

10.2.5 ÉVOLUTION DES PROVISIONS COLLECTIVES

(en millions d'euros)	**Stock de provision au 31/12/10**	**Dot(+) Rep(-)**	**Écart de conversion**	**Stock de provision au 31/12/11**
Sectoriel	836	(231)	10	615
Géographique	104	(48)	(1)	55
TOTAL	**940**	**(279)**	**9**	**670**

La reprise sectorielle comprend une reprise de 0,3 million d'euros au titre des CDPC.

10.3 Risque de marché, risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

Les informations sur la gestion des risques de marché, risques de taux d'intérêt global, de liquidité,et de change structurel requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans les parties [4.2] et [4.3] du chapitre 4 « Gestion des risques ».

10.4 Expositions aux risques souverains de pays de la zone euro

10.4.1 MONTANT DES EXPOSITIONS

Expositions au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, l'exposition au risque souverain présentée selon la méthodologie appliquée dans le cadre des stress tests conduits par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) excluant les activités d'assurance est la suivante :

	Portefeuille bancaire			Portefeuille de négociation			Maturité résiduelle					
(en millions d'euros)	Dont prêts et créances	dont actifs disponibles à la vente	dont actifs financiers à la juste valeur sur option	Expositions nettes directes [b]	Expositions nettes indirectes [a]	Total des expositions	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	> 10 ans
Espagne	1		1	(67)	(8)	(71)	53	(13)	(105)	(48)	28	14
Grèce		62	7	54	52	175	100	9	10	(7)	1	62
Irlande					15	15	15	2	22	(24)		
Italie	15		5	194	4	218	108	8	6	12	91	(7)
Portugal			40	(15)	17	42	82	6	(27)	(19)		
TOTAL	**16**	**62**	**53**	**166**	**80**	**379**	**358**	**12**	**(94)**	**(86)**	**120**	**69**

(a) Positions nettes sur CDS y compris les opérations de change et de taux.
(b) Juste valeur des positions longues nettes des positions courtes.

Expositions au 31 décembre 2010

	Portefeuille bancaire			Portefeuille de négociation			Maturité résiduelle					
(en millions d'euros)	Dont prêts et créances	dont actifs disponibles à la vente	dont actifs financiers à la juste valeur sur option	Expositions nettes directes [b]	Expositions nettes indirectes [a]	Total des expositions	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	> 10 ans
Espagne	1	1		(164)	33	(129)	13	(39)	70	(69)	(252)	148
Grèce		5		39	98	142	2	140	10	(6)	(4)	
Irlande				(2)	27	25	(1)	14	19	(1)	(6)	
Italie	4	10		361		375	290	165	48	2	(135)	5
Portugal		3		(10)	24	17	83	3	31	(78)	17	(39)
TOTAL	**5**	**19**	**0**	**224**	**182**	**430**	**387**	**283**	**178**	**(152)**	**(380)**	**114**

(a) Positions nettes sur CDS y compris les opérations de change et de taux.
(b) Juste valeur des positions longues nettes des positions courtes.

Les informations ci-dessus sont présentées suivant les règles EBA applicables au 31 décembre 2011. Elles tiennent compte notamment de la suppression de l'application du floor par plage de maturité sur les positions courtes pour le portefeuille de négociation.

Par ailleurs, au 31 décembre 2011, Natixis est également exposée au risque souverain sur ces mêmes pays au titre de ses activités d'assurance à hauteur des montants suivants :

(en millions d'euros)	Expositions au 31 décembre 2011 (a) (b)	Expositions au 31 décembre 2010 (b)
Espagne	160	348
Grèce	171	767
Irlande	103	108
Italie	503	1 178
Portugal	87	371
TOTAL	**1 024**	**2 772**

(a) Valeur nette comptable après provision pour dépréciation durable.
(b) Sans application des règles contractuelles de participation aux bénéfices sur l'assurance-vie.

Les réductions des expositions souveraines proviennent de cessions d'actifs, classés dans la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente,* réalisées au deuxième semestre 2011, à l'exception de la dette grecque dont la variation correspond à la provision pour dépréciation durable.

10.4.2 APPRÉCIATION DES RISQUES

10.4.2.1 Grèce

Modalités d'évaluation

Depuis le début de l'année 2010, la Grèce est confrontée à des difficultés économiques, des difficultés quant à sa capacité à respecter ses projections budgétaires, et à une crise de confiance sur sa dette. Dès mai 2010, les états de la zone Euro et le FMI se sont engagés de manière significative auprès de la Grèce, avec un plan de soutien de 110 milliards d'euros, en échange d'une réduction de son déficit budgétaire.

Le 21 juillet 2011, l'Europe avait réaffirmé son soutien à la Grèce en mettant en place un plan d'aide, qui prévoyait, entre autres mesures, que les détenteurs du secteur privé de titres souverains grecs aient la possibilité d'échanger leurs obligations venant à échéance entre mi-2011 et fin 2020 contre de nouveaux titres qui seraient émis par l'État grec sur des maturités plus longues, pouvant aller jusqu'à 30 ans.

Le plan d'aide du 21 juillet n'ayant pas été approuvé par l'ensemble des pays européens, un nouveau plan d'aide a été décidé lors du sommet européen des 26 et 27 octobre 2011 requérant un effort complémentaire de la part du secteur privé. Ce nouveau plan, dont les modalités ont abouti le 21 février 2012, prévoit une décote complémentaire du nominal, sans faire de distinction d'échéances pré ou post 2020.

Au 31 décembre 2011, considérant ces éléments, Natixis a revu la valorisation des dettes souveraines grecques comme suit :

- pour les titres classés dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », une évaluation sur la base de données de marché au 31 décembre 2011 a été opérée. Cette valorisation induisant une décote proche de 70 % de la valeur nominale du portefeuille, la dépréciation enregistrée a donc été ramenée à la constatation d'une décote uniforme de 70 % actif par actif ;
- pour les titres classés dans la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », compte-tenu du manque de visibilité sur le plan d'aide évoqué supra, une décote uniforme de 70 % de la valeur nominale actif par actif a été constatée.

En raison des conditions présentées ci-dessus, la juste valeur de ces actifs est inscrite en niveau 2 dans la communication spécifique sur les niveaux de juste valeur (cf. note 6.6.7).

Les titres d'État grecs détenus par Natixis s'élèvent, avant dépréciation, et en valeur pied de coupon, à 293,3 millions d'euros dans la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, dont 36,2 millions d'euros issus des portefeuilles du métier assurance-vie, et 513,5 millions d'euros dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, dont 502,6 millions d'euros issus des portefeuilles d'assurance-vie.

Des dépréciations durables de 105,2 millions d'euros ont donc été constatées en coût du risque, après application des règles de participation aux bénéfices régissant les portefeuilles d'assurance-vie concernés.

10.4.2.2 Autres pays (Espagne, Irlande, Italie, et Portugal)

Quatre autres pays européens, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie et le Portugal, sont particulièrement confrontés à une crise de confiance sur leurs dettes. Cependant, ces pays se sont engagés à prendre des mesures de forte réduction de leurs déficits et ont affirmé leur détermination à honorer pleinement leur propre signature.

Lors du sommet européen du 26 octobre 2011, les chefs de gouvernement de la zone euro ont confirmé que la contribution du secteur privé restera propre à la situation exceptionnelle de la Grèce. Ils ont également souligné les progrès de l'Irlande et du Portugal qui bénéficient aujourd'hui de plans de soutien.

Ces éléments conduisent à considérer au 31 décembre 2011 qu'il n'existe pas de risque significatif de défaut prévisible de ces pays.

Les titres de dettes souveraines détenus sur l'Espagne, l'Irlande, l'Italie et le Portugal ne font donc pas l'objet de dépréciation au 31 décembre 2011. Ils n'ont pas non plus donné lieu à un changement de catégorie comptable.

Concernant les titres souverains de ces états, classés dans les catégories *« Actifs financiers disponibles à la vente »* et *« actifs financiers à la juste valeur par le résultat »*, les prix de marché observés au 31 décembre 2011 ont été retenus pour la valorisation dans les comptes du 31 décembre 2011.

La juste valeur de ces actifs est inscrite en niveau 1 dans la communication spécifique sur les niveaux de juste valeur (cf. note 6.6.7), à l'exception des titres souverains portugais dont la juste valeur est classée en niveau 2 compte tenu de l'écartement des prix de marché.

10.4.3 MONTANT DES RÉSERVES RECYCLABLES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	Montant des réserves recyclables au 31 décembre 2011 [(a)]	Montant des réserves recyclables au 31 décembre 2010 [(a)]
Espagne	(14)	(25)
Grèce		(40)
Irlande	(25)	(34)
Italie	(17)	1
Portugal	(93)	(83)
TOTAL	**(148)**	**(180)**

(a) Sans application des règles contractuelles de participation aux bénéfices sur l'assurance-vie.

10.4.4 JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011 DES ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable 31 décembre 2011 [(a)]	Juste valeur au 31 décembre 2011	Valeur nette comptable 31 décembre 2010 [(a)]	Juste valeur au 31 décembre 2010
Espagne	9	9	9	9
Grèce	152	152	711	455
Irlande	-	-	-	-
Italie	391	304	395	357
Portugal	-	-	-	-
TOTAL	**551**	**465**	**1 115**	**820**

(a) Valeur nette comptable pied de coupon, après prise en compte des dépréciations, et sans application des règles contractuelles de participation aux bénéfices sur l'assurance-vie.

NOTE 11 EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

11.1 Effectifs

En nombre	31/12/2011	31/12/2010
Effectifs*	20 451	19 576

** Équivalent temps plein en activité chez Natixis à la date d'arrêté.*

11.2 Rémunérations et avantages consentis au personnel

Les rémunérations et avantages consentis au personnel comprennent les salaires et traitements nets des refacturations versés dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice où les services ont été rendus, les rémunérations variables différées réglées en trésorerie ou en actions, la participation et l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les charges liées aux engagements de retraite et les charges des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail.

Les frais de personnel s'élèvent à 2 742 millions d'euros au 31 décembre 2011.

11.2.1 AVANTAGES À COURT-TERME

Les salaires et traitements versés dans les douze mois suivant la fin de l'exercice où les services sont rendus, l'intéressement et la participation, répondent notamment à la définition des avantages à court terme selon la norme IAS 19 «Avantages au personnel». Suivant cette norme, les avantages à court terme sont comptabilisés immédiatement en charges au cours de l'exercice où le personnel a rendu les services lui donnant droit à ces avantages.

11.2.2 RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

Plan de rétention 2009

Le 18 mars 2009, Natixis a mis en place un Plan de rétention pour les salariés de la Banque de Financement et d'Investissement, dans l'objectif de fidéliser et d'encourager les collaborateurs clés à poursuivre et accroître leur contribution à la Banque de Financement et d'Investissement. Les droits sont acquis progressivement sur une période s'ouvrant à la date d'octroi (soit le 18 mars 2009) et s'achevant à la date du 1er juillet 2012. Le montant réglé en trésorerie à chaque fenêtre de paiement est fonction de l'évolution d'un coefficient lié à la performance de la BFI et plus globalement à celle de Natixis ainsi qu'à la durée de conservation des droits.

Ce plan est analysé, conformément à la norme IAS 19, comme un régime d'autres avantages à long terme. Les droits étant acquis au fur et à mesure que les services sont rendus, l'obligation correspondant à la somme probable des droits à verser doit être comptabilisée de façon progressive sur la période d'acquisition des droits. Le calcul de l'obligation doit tenir compte des hypothèses actuarielles relatives à la probabilité de réalisation des conditions de présence, de performance et d'exercice des droits. Ces hypothèses sont révisées périodiquement. Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultat, aucun corridor n'étant appliqué. En date d'arrêté, l'obligation correspond à une évaluation actuarielle effectuée de manière similaire à celle réalisée pour les régimes à prestations définies. La charge totale comptabilisée au titre du plan de rétention dans les comptes de Natixis au 31 décembre 2011 est de 49,4 millions d'euros.

Plans de fidélisation et de performance dont le paiement est fondé sur des actions

Chaque année depuis 2010, un plan dont le paiement est fondé sur des actions est attribué à certaines catégories de personnel conformément à la réglementation. Le traitement comptable de ces plans est décrit en note 5.18.

Concernant les plans approuvés par le conseil d'administration du 22/02/2012, les attributions n'étant pas formellement réalisées à la date d'arrêté des comptes, les évaluations de charges sont effectuées à partir de la meilleure estimation possible des paramètres à la date d'arrêté, tant en ce qui concerne la valeur de l'action que les hypothèses de dividendes.

Plans de paiements long terme dénoués en trésorerie et indexés sur l'action Natixis

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'unités attribuées à l'origine*	Dates d'acquisition	Nombre d'unités acquises par les bénéficiaires	Juste valeur de l'unité de cash indexé à la date de valorisation *(en euros)*
			mars 2011	4 663 475	-
			mars 2012	-	1,92
Plan 2009	24/02/2010	13 990 425	mars 2013	-	1,67
			septembre 2012		1,71
			septembre 2013		1,46
Plan 2010	22/02/2011	5 360 547	septembre 2014		1,21
			septembre 2013		1,46
			septembre 2014		1,22
Plan 2011	22/02/2012	5 827 818	octobre 2015		0,99

* *Le nombre d'unités probables à la date d'acquisition est couvert par des opérations d'equity swaps.*

Le règlement de ces plans est réalisé sous conditions de présence et de performance.

Plan de paiement court terme dénoué en trésorerie et indexé sur l'action Natixis

Date d'attribution	Dates d'acquisition des droits	Valorisation de l'unité de cash indexé *(en euros)*	Nombre d'unités de cash indexé octroyées à l'origine	Nombre d'unités de cash indexé probables à la date d'acquisition	Juste valeur de l'unité de cash indexé à la date de valorisation *(en euros)*
22/02/2012	septembre 2012	1,94	11 574 785	11 231 033	1,89

La charge correspondant au plan court terme, évaluée en tenant compte de la probabilité de réalisation de la condition de présence est inscrite en totalité dans les comptes de l'exercice 2011 pour un montant de 28,1 millions d'euros.

Plans de paiements dénoués en actions dont le paiement est fondé sur des actions

Année du plan Charges	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Dates d'acquisition	Nombre d'unités acquises par les bénéficiaires	Cours de l'action gratuite à la date d'attribution *(en euros)*	Juste valeur de l'action gratuite à la date de valorisation *(en euros)*
			mars 2011			3,31
			mars 2012			3,17
Plan 2009	24/02/2010	6 858 237	mars 2013	2 082 623	3,63	2,82
			février 2012			3,44
			février 2013			3,29
Plan 2010	22/02/2011	6 459 081	février 2014		4,13	2,89
			mars 2013			1,68
			mars 2014			1,43
Plan 2011	22/02/2012	7 633 647	mars 2015		1,94	1,19

Le règlement de ces plans est réalisé sous conditions de présence et de performance.

Charge de l'exercice représentée par les plans de fidélisation et de performance dont le paiement est fondé sur des actions

	Charge de l'exercice 2011			
Charges *(en millions d'euros)*	Plans réglés en actions	Plans réglés en trésorerie indexée sur l'action Natixis	Total	Charge de l'exercice 2010 *(en millions d'euros)*
Plans de fidélisation antérieurs	11,9	1,1	13,1	36,7
Plans de fidélisation de l'exercice	5,4	2,3	7,7	
TOTAL	**17,3**	**3,4**	**20,8**	**36,7**

Paramètres de valorisation utilisés pour l'évaluation de la charge concernant ces plans :

Cours de l'action au 31 décembre 2011	1,94 €
Taux d'intérêt sans risque	0,63 %
Taux de distribution des dividendes	9,83 %
Taux de perte des droits	4,40 %

Plans de fidélisation et de performance réglés en trésorerie

Des primes de fidélisation et de performance dont le paiement différé est réglé en espèces sont allouées à certains collaborateurs. Ces primes sont soumises à des conditions de présence et de performance. Elles sont assimilées comptablement à des « autres avantages à long terme ». L'estimation de la charge tient compte d'une estimation actuarielle de la réalisation de ces conditions. Elle est étalée sur la période d'acquisition des droits. Le montant de l'étalement calculé et comptabilisé dans les comptes au titre de l'exercice 2011 est le suivant :

Date d'attribution	Dates d'acquisition	Charge de l'exercice 2011 *(en millions d'euros)*	Charge de l'exercice 2010 *(en millions d'euros)*
	mars 2012		
	mars 2013		
22/02/2011	mars 2014	15,4	19,8
	mars 2013		
	mars 2014		
22/02/2012	mars 2015	10,6	
TOTAL		**26,0**	**19,8**

11.2.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Natixis se limite uniquement au versement d'une cotisation et qui ne comportent aucun engagement de l'employeur sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Natixis sont situés en France. Ils regroupent, notamment, l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO.

Les régimes de retraite basés sur le volontariat des salariés, mis en place par certaines entités de Natixis et pour lesquels ces entités n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO) constituent également des régimes à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges de la période.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Montant comptabilisé en charges au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	116	125

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies regroupent l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels Natixis est engagé sur un niveau de prestations. Ils comprennent notamment : les régimes de retraite complémentaires de pension bancaire, les indemnités de fin de carrière, la mutuelle et autres prestations contractuelles bénéficiant aux anciens membres du personnel retraités.

Le montant provisionné au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies est déterminé au moyen d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

La charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet de la désactualisation) ;
- le rendement attendu des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés ;
- les effets de toutes réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les médailles du travail et les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire.

L'obligation au titre des autres avantages à long terme est évaluée selon une méthode d'évaluation actuarielle similaire à celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, à l'exception près des écarts actuariels pour lesquels la méthode du corridor ne s'applique pas et des coûts de services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

a) Incidences des nouveaux textes

Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012 relève l'âge légal de départ à la retraite de 1 à 4 mois pour les bénéficiaires nés entre 1952 et 1955. En pratique, l'âge de départ en retraite de 62 ans sera atteint pour les assurés nés en 1955, contre 1956 prévu initialement par la réforme de novembre 2010.

Ces mesures ont un impact non significatif sur l'obligation comptabilisée au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. L'ajustement des hypothèses d'âge de départ retenue pour l'évaluation des engagements a été comptabilisé en écarts actuariels.

Natixis étant engagé au titre des plans de sauvegarde de l'emploi (2009) et d'adaptation de l'emploi (2008) à porter les bénéficiaires de ces plans jusqu'à l'âge de départ au taux plein, cette mesure a donné lieu à la comptabilisation d'un complément de provision pour restructuration constituée au titre de ces plans de 0,7 million d'euros.

b) Incidence des restructurations internes ou autres évolutions du périmètre de consolidation

Le 1er avril 2011, les salariés d'Informatique CDC ont été intégrés au régime de Natixis SA suite à la dissolution de cette entité (cf. note 3). À compter de cette date, ces salariés bénéficient du régime des indemnités de fin de carrière, du régime des complémentaires santé et du régime des médailles du travail des salariés de Natixis SA tout en conservant le bénéfice de leur ancienneté.

c) Incidence du Plan de Sauvegarde de l'Emploi ouvert au cours de l'exercice 2009

Une partie des salariés concernés n'achèveront pas leur carrière chez Natixis, ce qui vient alléger le montant des passifs sociaux au titre des indemnités de fin de carrière, des complémentaires santé et prévoyance et des médailles du travail.

Les avantages maintenus pour la population de plus de 55 ans concernée par ces plans sont provisionnés au titre des passifs sociaux.

d) Principales hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre 2011

	31/12/2011			31/12/2010		
Par zone géographique	**France**	**Europe (hors France)**	**États-Unis**	**France**	**Europe (hors France)**	**États-Unis**
Taux d'actualisation	3,20 %	5,06 %	4,44 %	3,14 %	4,65 %	5,48 %
Taux de rendement attendus des actifs	3,00 %	5,20 %	7,61 %	3,01 %	4,77 %	6,25 %
Taux attendus d'augmentation des salaires (brut d'inflation)	3,90 %	3,21 %	4,05 %	3,58 %	2,78 %	4,02 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,50 %	4,30 %	4,50 %	4,10 %	4,30 %	5,00 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	12	8	14	12	9	12

Pour Natixis, 82 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur des régimes qui se situent en France.

Les taux de sortie pour les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec une moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans.

Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec une moyenne sur trois ans.

	31/12/2011				31/12/2010			
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme		Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme	
Par type d'engagement	**Compléments de retraite et autres régimes**	**Indemnités de fin de carrière**	**Médailles du travail**	**Autres avantages**	**Compléments de retraite et autres régimes**	**Indemnités de fin de carrière**	**Médailles du travail**	**Autres avantages**
Taux d'actualisation	3,94 %	3,45 %	2,93 %	1,66 %	4,10 %	3,61 %	3,14 %	0,80 %
Taux de rendement attendus des actifs	5,09 %	3,73 %			4,85 %	3,83 %		

e) Engagements liés aux passifs sociaux au 31 décembre 2011

	31/12/2011				
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme		
(en millions d'euros)	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	Total
Engagement au 1er janvier					
Engagements nets comptabilisés	76	139	43	61	319
Gains et pertes sur écarts actuariels non comptabilisés	63	16			79
Coût des services passés non comptabilisés	11	27			38
Engagement total au 1er janvier	**150**	**182**	**43**	**61**	**436**
Droits liquidés sur la période	(19)	(3)	(3)	(89)	(113)
Droits acquis sur la période	3	10	4	85	102
Coût financier	16	6	2		24
Rendement brut attendu des actifs	(18)	(1)			(19)
Variation des frais de gestion					
Versement de la période au fonds	(3)				(3)
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période	2	4			6
Écarts actuariels enregistrés sur la période	4	1	2		6
Autres éléments	9	1	1		11
Variation enregistrée en résultat	**(7)**	**18**	**5**	**(3)**	**13**
Autres éléments (variation du périmètre…)	9			16	24
Autres variations comptabilisées	**9**			**16**	**24**
Écart actuariel sur engagements	44	14	2		59
Écart actuariel sur rendement des actifs	8	1			9
Autres écarts actuariels					
Variation des écarts actuariels non enregistrés	**52**	**14**	**2**		**68**
Modification de régime intervenue dans la période		1			1
Autres éléments	(1)	3			2
Autres variations non comptabilisées	**(1)**	**4**			**3**
Engagement au 31 décembre					
Engagements nets comptabilisés*	78	157	48	73	357
Gains et pertes sur écarts actuariels non comptabilisés	111	30			141
Coût des services passés non comptabilisés	8	27			36
ENGAGEMENT TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	**198**	**214**	**48**	**73**	**533**

* *Dont - 36 millions d'euros d'excédents d'actifs de couverture en 2011 contre -35 millions d'euros en 2010.*

31/12/2010				
Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme		
Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	Total
85	117	42	12	256
69	24			93
13	27			40
167	**168**	**42**	**12**	**389**
(13)	(3)	(3)		(19)
6	13	3	49	71
19	7	2		28
(16)	(1)			(17)
2	4	3		9
4	1	(3)		2
6				6
8	**21**	**2**	**49**	**80**
(17)	2	(2)	1	(16)
(17)	**2**	**(2)**	**1**	**(16)**
(4)	(7)	(3)		(14)
(3)	(1)			(4)
4				4
(3)	**(8)**	**(3)**		**(14)**
1	4	3		8
(1)			1	
	4	**3**	**1**	**8**
76	139	43	61	319
63	16			79
11	27			38
150	**182**	**43**	**61**	**436**

f) Variation de la juste valeur des actifs détenus en couverture des avantages post-emploi accordés au personnel

	31/12/2011			31/12/2010		
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies			Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		
(en millions d'euros)	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Total	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Total
Juste valeur au 1er janvier	**330**	**48**	**378**	**296**	**43**	**339**
Rendement attendu des actifs de régime	18	1	19	16	1	17
Rendement attendu des actifs distincts						
Écarts actuariels générés dans l'exercice	9	(1)	8	4	1	5
Cotisations versées	8		8	10		10
Prestations servies	(9)		(9)	(9)		(9)
Effets des varations de change	2		2	10		10
Effets des variations de périmètre						
Transferts, réductions et autres	(51)	(3)	(54)	3	3	6
Juste valeur au 31 décembre	**307**	**45**	**352**	**330**	**48**	**378**

g) Composition des actifs détenus en couverture des avantages post-emploi accordés au personnel

	31/12/2011						31/12/2010					
(en millions d'euros)	Obligations	Actions	Actifs monétaires	Actifs immobiliers	Autres actifs	Total	Obligations	Actions	Actifs monétaires	Actifs immobiliers	Autres actifs	Total
Juste valeur des actifs	236	66	11	8	31	352	185	124	30	3	36	378
Poids pondéré *(en %)*	**67 %**	**19 %**	**3 %**	**2 %**	**9 %**	**100 %**	**49 %**	**33 %**	**8 %**	**1 %**	**10 %**	**100 %**

h) Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagement brut	**885**	**815**
Juste valeur des actifs du régime	**352**	**378**
Engagement net au bilan	533	436
Ajustement des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	7,38 %	0,45 %
Ajustement des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	(0,71) %	(1,27) %

i) Analyse de sensibilité aux hypothèses retenues des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages à long terme comptabilisés au 31 décembre 2011

	31/12/2011				31/12/2010			
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme		Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme	
(en % de l'élément mesuré) **Analyse de sensibilité à + 1 %**	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages
Taux d'actualisation								
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	(15,86) %	(8,96) %	(8,63) %	(3,53) %	(13,05) %	(5,69) %	(3,13) %	(0,73) %
Taux d'évolution des coûts médicaux								
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	2,73 %				0,90 %			

	31/12/2011				31/12/2010			
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme		Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme	
(en % de l'élément mesuré) **Analyse de sensibilité à - 1 %**	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail		Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages
Taux d'actualisation								
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	20,62 %	10,68 %	10,00 %	4,12 %	15,32 %	10,43 %	9,68 %	0,59 %
Taux d'évolution des coûts médicaux								
Impact sur la valeur actuelle des engagements bruts au 31 décembre	(2,08) %				(0,65) %			

11.2.4 PLANS DE STOCK OPTIONS

Plans d'options de souscription Natixis

Natixis attribue à certains de ces salariés des options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables sur une fenêtre de 3 ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêté sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation de Black and Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes sur le nombre de bénéficiaires viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et les exercices suivants.

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options attribuées	Exerçables à compter du	Date d'expiration d'exercice des options	Prix d'exercice	Options en circulation au 31/12/2011	Juste valeur	Cours de l'action à la date d'attribution
Plan 2007	29/01/2007	15 398 922	7 695 996	29/01/2011	28/01/2014	14,38	12 352 340	5,03	21,97
Plan 2008	21/01/2008	7 576 800		21/01/2012	20/01/2015	8,27	4 236 501	1,69	10,63

	Plan 2007	Plan 2008
Nombre d'options existantes au 01/01/2011	**13 219 206**	**4 389 474**
• Attribuées au cours de l'exercice 2011		
• Perdues au cours de l'exercice 2011	(866 866)	(152 973)
• Expirées au cours de l'exercice 2011		
• Exercées au cours de l'exercice 2011		
Nombre d'options existantes au 31/12/2011	**12 352 340**	**4 236 501**

PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR LA VALORISATION DES PLANS D'OPTIONS NATIXIS

	Plan 2007	Plan 2008
Méthode de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes
Taux d'intérêt sans risque [(a)]	4 %	4 %
Taux de distribution des dividendes [(b)]	4,75 % par an	4,23 % par an
Taux de perte des droits	2 %	2 %

(a) Le taux sans risque est le taux des courbes standard de la banque, i.e. les courbes de taux de swaps interbancaires.
(b) Le taux de dividende correspond en général au dernier dividende versé sans progression dans le futur avec maintien du dernier niveau.

MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charge nette provenant des plans d'options Natixis	483	5 799

NOTE 12 GESTION DU CAPITAL

12.1 Capital social

EXERCICE 2011

Actions ordinaires	Nombre d'actions	Nominal	Capital en euros
Valeur à l'ouverture	2 908 137 693	1,60	4 653 020 309
Augmentation de capital	174 208 195	1,60	278 733 112
Valeur à la clôture	3 082 345 888	1,60	4 931 753 421

L'augmentation de capital sur l'exercice 2011 correspond au paiement des dividendes en actions.

12.2 La gestion du capital

Les objectifs principaux de Natixis en matière de gestion du capital sont de s'assurer que le groupe respecte les besoins en capitaux imposés par son environnement extérieur et conserve une notation adéquate pour soutenir son activité et maximiser la valeur pour l'actionnaire.

Natixis adapte la gestion de la structure de son capital au regard des changements de conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses activités. Aucun changement n'est intervenu en matière d'objectifs, de politiques ou de processus au cours de l'année 2011.

12.3 Instruments de capitaux propres émis

12.3.1 TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE ET ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

Ainsi, les émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée et les émissions d'actions de préférence s'analysent depuis le 31 décembre 2009 comme des instruments de capitaux propres émis en raison d'une clause devenue discrétionnaire concernant le paiement de dividende, et figurent au poste « Capital et réserves liées » du bilan consolidé.

Les mouvements de la période pour ces émissions sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	01/01/2011	Émissions	Remboursements	Écarts de conversion	31/12/2011
Titres super subordonnés	4 426		(800)		3 626
Actions de préférence	202		(29)		173
TOTAL	**4 628**		**(829)**		**3 799**

12.3.2 GESTION DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Natixis a conclu un contrat de liquidité avec un prestataire de service agissant de manière indépendante, conformément à la charte de déontologie établie avec l'Association des Marchés Financier en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'autorité des Marchés Financiers le 1er octobre 2008.

Dans le cadre de ce contrat, ce prestataire est mandaté pour intervenir sur les actions propres de Natixis en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions Natixis afin d'éviter des décalages de cours non justifiés par les tendances du marché.

Cette autorisation est fondée sur la 10e résolution de l'assemblée générale du 26 mai 2011, qui annule et remplace la 15e résolution de l'assemblée du 27 mai 2010, autorisant Natixis à acquérir pour un prix maximum de 10 euros par action, un nombre d'actions ne pouvant excéder 10 % des actions composant le capital de la société Natixis.

Au 31 décembre 2011, 5 114 271 actions représentant 9,9 millions d'euros sont détenues par Natixis au titre de ce contrat.

NOTE 13 ENGAGEMENTS

13.1 Engagements de garantie

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de garantie donnés		
Aux établissements de crédit	**2 300**	**4 087**
• Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 111	1 140
• Autres garanties	1 189	2 947
À la clientèle	**118 316**	**110 440**
• Cautions immobilières	438	378
• Cautions administratives et fiscales	428	398
• Autres cautions et avals donnés	105 909	98 518
• Autres garanties	11 541	11 146
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	**120 616**	**114 527**
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	**13 286**	**17 230**

Le 12 novembre 2009, BPCE a apporté sa garantie à Natixis pour la couverture de 85 % de la valeur nominale d'un portefeuille d'instruments de dette logé dans la GAPC classés en catégorie de « prêts et créances » et d'« Actifs disponibles à la vente », à compter du 1er juillet 2009. Cette garantie donne lieu à paiement d'une indemnité dès lors qu'un défaut de paiement (en capital, intérêt, commissions, frais accessoires et toute autre somme due au titre de la documentation contractuelle relative à l'actif) sera intervenu sur l'un des actifs du portefeuille couvert. Natixis est indemnisée dès le premier euro et à hauteur de 85 % du défaut. Cette garantie figure pour 85 % du nominal des actifs couverts sur la ligne des « engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ».

13.2 Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37.

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
  - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou
  - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

(en millions d'euros)	31/12/11	31/12/10
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	**7 217**	**15 547**
À la clientèle	**66 117**	**52 504**
• Ouverture de crédits documentaires	3 432	2 893
• Autres ouvertures de crédits confirmés	46 034	42 165
• Autres engagements	16 651	7 447
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	**73 334**	**68 050**
Engagements de financement reçus		
• d'établissements de crédit	20 927	33 302
• de la clientèle	9 963	460
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	**30 890**	**33 762**

13.3 Engagements sur opérations de titrisation

Natixis structure, au travers de conduits spécifiques, des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs. Natixis accorde à deux conduits ABCP (Versailles et Magenta) des lignes de liquidité totalisant au 31 décembre 2011 un montant de 4,8 milliards d'euros.

Natixis consent également des lignes de liquidité à plusieurs fonds arrangés par des tiers (Landale, Northwest, Cedulas) pour un montant global de 632 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, aucun de ces véhicules n'est consolidé, Natixis n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposée à la majorité des risques et des avantages afférents aux actifs titrisés.

NOTE 14 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Émission P3CI

Natixis a mis en place une opération en janvier 2012 avec BPCE dont l'objectif est l'optimisation du ratio Core Tier 1 via un mécanisme de garantie basé sur la valeur prudentielle de mise en équivalence des CCI émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargnes.

Le mécanisme de l'opération, appelée P3CI, a consisté pour Natixis à émettre de nouvelles obligations pour un montant de 6,9 milliards d'euros souscrites en totalité par BPCE.

Simultanément Natixis a remboursé à BPCE des titres super subordonnés pour un montant de 2,3 milliards d'euros.

Il en résultera pour Natixis une réduction de ses risques pondérés d'environ 25,6 milliards d'euros, soit environ 18 % de ses risques pondérés avant P3CI.

Ajustement des orientations stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement

Natixis a présenté au comité central d'entreprise du 13 janvier 2012, le détail des ajustements stratégiques et réductions d'effectifs qui affecteront la Banque de Financement et d'Investissement en 2012, afin de permettre à Natixis de s'adapter aux nouvelles contraintes prudentielles et de liquidité.

Les ajustements envisagés concernent des réductions sélectives d'activités de financement et de marché, ainsi que l'évolution de certains métiers (Corporate solutions, Alternative Assets, Equity Markets) et l'adaptation des fonctions supports correspondantes.

La mise en œuvre de ces ajustements devrait entraîner une baisse des effectifs mondiaux de la Banque de Financement et d'investissement de 277 postes.

Il a été indiqué que cette réduction serait gérée sans plan social en France en tirant parti des effets conjugués des départs naturels, du maintien d'un gel des recrutements externes et d'une gestion dynamique des mobilités internes.

NOTE 15 AUTRES INFORMATIONS

15.1 Informations sur les opérations de location financement et de location simple

15.1.1 CRÉDIT-BAIL BAILLEUR

Crédit-bail bailleur *(en millions d'euros)*	31/12/11 Durée Résiduelle < 1 an	> ou égale à 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total	31/12/10 Durée Résiduelle < 1 an	> ou égale à 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Total
Location Financement								
Investissement brut	1 739	6 696	4 224	**12 659**	2 360	5 895	4 045	**12 300**
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	1 524	5 973	3 440	**10 937**	2 130	5 091	3 275	**10 496**
Produits financiers non acquis	215	723	783	**1 721**	230	804	770	**1 804**
Location Simple								
Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	49	173	156	**378**	51	194	165	**410**

Crédit-bail bailleur *(en millions d'euros)*	31/12/11 Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total	31/12/10 Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total
Location Financement						
Valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur	600	17	**617**	646	109	**755**

15.1.2 CRÉDIT-BAIL PRENEUR

Crédit-bail preneur *(en millions d'euros)*	31/12/11 Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total	31/12/10 Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total
Location Financement						
Valeur nette comptable	46		**46**	48		**48**

15.2 Parties liées

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

Les principales opérations de Natixis avec les parties liées (BPCE et ses filiales, le groupe Banque populaire incluant les Banques Populaires et leurs filiales, le Groupe Caisse d'Epargne incluant les Caisses d'Epargne et leurs filiales, les participations consolidées en intégration proportionnelle pour la part non éliminée en consolidation et l'ensemble des participations comptabilisées par mise en équivalence) sont détaillées ci-dessous :

	31/12/11			31/12/10		
(en millions d'euros)	BPCE	Groupe Banque Populaire (dont CCI des BP)	Groupe Caisse d'Epargne (dont CCI des CEP)	BPCE	Groupe Banque Populaire (dont CCI des BP)	Groupe Caisse d'Epargne (dont CCI des CEP)
Actif						
Actifs à la juste valeur par le résultat	12 161	4 322	19 383	2 410	1 022	8 103
Actifs financiers disponibles à la vente	1 356	1 677		260	1 960	63
Prêts et créances sur établissements de crédit	16 218	4 606	1 451	15 066	7 515	7 075
Prêts et créances sur la clientèle	213	12		(17)	656	25
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9			17		
Passif						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 079	913	3 891	3 405	356	2 595
Dettes envers les établissements de crédit	66 454	2 128	1 942	38 829	2 428	2 256
Dettes envers la clientèle	30			22		6
Dettes représentées par un titre	3	784			791	
Dettes subordonnées	1 278	2		1 338	2	
Capitaux propres (TSS et Avances actionnaires)	2 843			3 634		
Résultat						
Intérêts et produits assimilés	328	255	139	250	408	95
Intérêts et charges assimilées	(1 048)	(63)	(112)	(706)	(72)	(78)
Commissions nettes	(216)	(262)	70	(165)	(208)	40
Gains /pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	(1 482)	455	2 635	(723)	222	1 579
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	428					
Produits et Charges des autres activités	(67)	(20)	(40)	195	(16)	(40)
Charges générales d'exploitation	(22)		(3)	(25)		(3)
Engagements						
Engagements donnés	1 622	2 002	66 835	1 109	203	54 877
Engagements reçus	17 109	3 350	1 354	19 379	4 342	1 798

Les relations avec les entités intégrées proportionnellement et les entités mises en équivalence ne sont pas significatives.

INFORMATION FINANCIÈRE RÉSUMÉE DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en millions d'euros) **Bilan – Actif**	31/12/11 CCI Banque Populaire	 CCI Caisse d'Epargne
Caisse, Banques Centrales	3 175	1 128
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 374	5 675
Instruments dérivés de couverture	514	798
Actifs financiers disponibles à la vente	26 927	33 685
Prêts et créances sur établissements de crédit	35 173	120 676
Prêts et créances sur la clientèle	155 968	171 153
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	129	793
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 591	2 794
Actifs d'impôts courants, actifs d'impôts différés	993	1 347
Comptes de régularisation et actifs divers	4 195	4 451
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	196	
Immeubles de placement	257	85
Immobilisations corporelles	1 695	1 623
Immobilisations incorporelles	82	127
Écarts d'acquisition	684	
TOTAL ACTIF	**236 953**	**344 335**

(en millions d'euros) **Bilan – Passif**	31/12/11 CCI Banque Populaire	 CCI Caisse d'Epargne
Banques centrales	2	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 985	1 459
Instruments dérivés de couverture	1 255	4 399
Dettes envers les établissements de crédit	48 767	92 113
Dettes envers la clientèle	127 040	209 970
Dettes représentées par un titre	19 440	732
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	49	248
Passifs d'impôts courants, passifs d'impôts différés	397	85
Comptes de régularisation et passifs divers	5 372	5 575
Provisions techniques des contrats d'assurance	5 035	
Provisions pour risques et charges	1 234	1 216
Dettes subordonnées	2 030	1 196
Capitaux propres part du groupe	24 152	27 342
• *Capital et réserves liées*	*11 353*	*14 535*
• *Réserves consolidées*	*10 311*	*13 690*
• *Gains ou pertes latents ou différés*	*1 387*	*(2 269)*
• *Résultat de l'exercice*	*1 101*	*1 386*
• *Intérêts minoritaires*	*195*	
TOTAL PASSIF	**236 953**	**344 335**

(en millions d'euros) **Compte de résultat**	31/12/11 **CCI Banque Populaire**	 **CCI Caisse d'Epargne**
Intérêts et produits assimilés	8 149	11 929
Intérêts et charges assimilées	(4 493)	(7 670)
Commissions (produits)	2 900	2 898
Commissions (charges)	(526)	(457)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	120	19
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	79	96
Produits des autres activités	1 478	193
Charges des autres activités	(1 349)	(160)
Produit Net Bancaire	**6 358**	**6 848**
Charges générales d'exploitation	(3 848)	(4 175)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(227)	(236)
Résultat Brut d'exploitation	**2 283**	**2 437**
Coût du risque	(644)	(381)
Résultat Net d'exploitation	**1 639**	**2 056**
Quote-part dans le résultat des entreprises mise en équivalence	14	
Gains ou pertes sur autres actifs	26	5
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(1)	
Résultat avant impôt	**1 678**	**2 061**
Impôts sur les bénéfices	(569)	(675)
Résultat net	**1 109**	**1 386**
Intérêts minoritaires	(8)	
Résultat net part du groupe	**1 101**	**1 386**
Résultat net part du groupe des CCI à 20 %	**220**	**277**
Retraitements de consolidation :		
• Profit d'augmentation de la quote-part de résultat	27	56
• Autres retraitements	(2)	(4)
Quote-part de résultat dans les comptes de Natixis	**246**	**330**

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

(en euros)	31/12/11	31/12/10
Administrateurs de Natixis	391 000	452 500
Dirigeants	9 078 837	10 509 857

En 2011 le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration comprend une partie fixe (10 000 euros par an et par personne) et une partie variable (2 000 euros par séance et par personne). Les membres du comité d'audit et du comité des rémunérations ont perçu une partie fixe (respectivement 5 000 euros (20 000 euros pour le président du comité d'audit) et 3 000 euros (10 000 euros pour le président du comité des rémunérations) et une partie variable de 1 000 euros par séance et par personne. L'ensemble de ces rémunérations est versé en fin d'année.

Les montants indiqués correspondent à la totalité des rémunérations (fixes, variables, avantages en nature…) attribuées aux membres du comité de direction générale au titre de l'exercice 2011. Les données 2010 ont été retraitées pour être présentées sur les mêmes bases. Des changements ont été opérés dans la composition du comité de direction générale entre 2010 et 2011 (départ de 2 membres et arrivée de 2 membres). En pro forma, le montant 2010 aurait été de 12 millions d'euros. La rémunération globale des membres actuels du comité de direction générale entre 2010 et 2011 est en baisse de 24,5 %.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux est donnée de manière détaillée dans les tableaux normalisés conformes aux recommandations AMF dans la partie 3.4.2 du document de référence.

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations attribuées au titre de l'exercice. Les données 2010 ont été retraitées pour être présentées sur les mêmes bases.

	Exercice 2011	Exercice 2010
Laurent Mignon, directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 477 906 €	2 007 784 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n/a	n/a
TOTAL	**1 477 906 €**	**2 007 784 €**

RETRAITE DES DIRIGEANTS

1) Régime actuel du directeur général

Actuellement, le directeur général de Natixis bénéficie du régime de retraite des cadres hors classification de Natixis :

- régime de Sécurité Sociale en tranche A* ;
- régime obligatoire ARRCO en tranche A* (taux global 7,50 %) ;
- régime supplémentaire ARRCO en tranches A* (6,563 %) et B* (5,625 %) ;
- régime AGIRC en tranches B* (20,30 %) et C* (20,30 %).

Il n'y a pas de cotisation au-delà de la tranche C*.

2) Régime futur du directeur général

En raison de la législation et des dispositions AFEP-MEDEF, le Groupe BPCE est dans l'obligation, lui aussi, de modifier ses régimes de retraite (BP et CE) pour ses dirigeants.

Un groupe de travail BPCE-Natixis prépare des propositions pour un nouveau statut des mandataires sociaux en termes de retraite et de prévoyance.

Ce nouveau statut a vocation à s'appliquer au directeur général de Natixis.

INDEMNITÉS DE CESSATION DE FONCTIONS

S'agissant de la détermination de l'indemnité de cessation de fonctions du directeur général, le conseil d'administration, sur avis du comité des rémunérations, a autorisé lors de sa séance du 22 février 2011 l'engagement fixant les termes et conditions de l'indemnité due ou susceptible d'être due à M. Laurent Mignon en cas de cessation de ses fonctions de directeur général. Cet engagement a été également approuvé par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2011 (cf. sixième résolution).

Au terme de cet engagement il est prévu que le versement de l'indemnité de départ au directeur général est exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe BPCE. Par ailleurs, cette indemnité ne sera pas versée si l'entreprise connaît des difficultés économiques graves. En outre, conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise, le droit à indemnité est soumis à un certain nombre de critères et de conditions de performance.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités de cessation de fonction au titre de leur mandat.

15.3 Éléments des entreprises d'assurance

15.3.1 RÉSULTAT DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Les sociétés du périmètre Natixis concernées par la présentation assurance sont : Coface « core » (activités stratégiques) et ses filiales, Natixis Assurances et ses filiales (Assurance-vie, Prévoyance, IARD) et CEGC (Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions).

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance et la traduction de ces comptes dans les comptes présentés au format bancaire.

Il présente également la contribution consolidée des sociétés d'assurance au format bancaire.

Les principaux reclassements concernent la différence de comptabilisation des frais généraux, imputés par destination selon le format assurance et par nature selon le format bancaire.

Au niveau du Produit Net Bancaire, les éléments d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions principalement) ont été reclassés dans ces postes par homogénéisation avec les comptes bancaires présentés. Les provisions techniques et les charges de sinistres sont affectées en diminution du PNB et non en coût du risque.

Au bilan, les reclassements sont peu significatifs ; l'essentiel des postes spécifiques du bilan des entreprises d'assurance est présenté au poste « placements des entreprises d'assurance » à l'actif et « provisions techniques des entreprises d'assurance » au passif. Les créances et dettes rattachées, présentées en comptes de régularisation dans le format assurance ont été reclassées sur les mêmes lignes que le principal, conformément à la présentation bancaire.

* *La tranche A correspond à la fraction de rémunération annuelle entre 0 et 36 372 €.*
La tranche B correspond à la fraction de rémunération annuelle entre 36 372 € et 145 488 €.
La tranche C correspond à la fraction de rémunération annuelle entre 145 488 € et 290 976 €.

Libellé *(en millions d'euros)*	31/12/11 Présentation assurance Total	31/12/11 Présentation bancaire PNB	Frais Généraux	RBE	Coût du risque	Impôts	Autres éléments	Résultat net
Primes émises	*5 685*	*5 685*		*5 685*				*5 685*
Variation des primes non acquises	*(135)*	*(135)*		*(135)*				*(135)*
Primes acquises	5 550	5 550		5 550				5 550
Produits d'exploitation bancaire	99	99		99				99
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	179	179		179				179
Autres produits d'exploitation	*13*	13		13				13
Produits des placements	*1 525*	*1 525*		*1 525*				*1 525*
Charges des placements	*(231)*	*(216)*	*(9)*	*(225)*	*(6)*			*(231)*
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	*(22)*	*(24)*		*(24)*	*1*		*1*	*(22)*
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	*(348)*	*(348)*		*(348)*				*(348)*
Variation des dépréciations sur placements	*(704)*	*(605)*		*(605)*	*(99)*			*(704)*
Produits des placements nets de charges	**220**	**332**	**(9)**	**323**	**(104)**		**1**	**220**
Charges des prestations des contrats	**(4 590)**	**(4 538)**	**(52)**	**(4 590)**				**(4 590)**
Produits des cessions en réassurance	*4 187*	*4 187*		*4 187*				*4 187*
Charges des cessions en réassurance	*(4 123)*	*(4 123)*		*(4 123)*				*(4 123)*
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	**64**	**64**		**64**				**64**
Coût du risque	(8)				(8)			(8)
Charges d'exploitation bancaire								
Frais d'acquisition des contrats	(519)	(376)	(143)	(519)				(519)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés								
Frais d'administration	(462)	(197)	(265)	(462)				(462)
Autres produits et charges opérationnels courants	(261)	(32)	(229)	(261)				(261)
Autres produits et charges opérationnels	(2)	(2)		(2)				(2)
Résultat opérationnel	**283**	**1 092**	**(698)**	**394**	**(112)**		**1**	**283**
Charge de financement	(44)	(44)		(44)				(44)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	7						7	7
Impôts sur les résultats	(137)					(137)		(137)
Résultat après impôt des activités discontinues								
Intérêts minoritaires	(1)						(1)	(1)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**108**	**1 048**	**(698)**	**350**	**(112)**	**(137)**	**7**	**108**

15.3.2 CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/11	31/12/10 - proforma	31/12/10
Intérêts et produits assimilés	1 215	1 166	1 139
Intérêts et charges assimilées	(225)	(91)	(99)
Commissions (produits)	382	309	386
Commissions (charges)	(570)	(510)	(402)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	(336)	382	386
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21	52	49
Produits des autres activités	1 740	4 571	4 537
Charges des autres activités	(1 179)	(4 937)	(4 961)
Produit Net Bancaire	**1 048**	**942**	**1 035**
Charges générales d'exploitation	(668)	(607)	(767)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(30)	(28)	(14)
Résultat Brut d'exploitation	**350**	**307**	**254**
Coût du risque	(112)	(22)	(28)
Résultat Net d'exploitation	**238**	**285**	**226**
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	7	9	14
Gains ou pertes sur autres actifs	1	3	(8)
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	**246**	**297**	**232**
Impôts sur les bénéfices	(137)	(35)	(28)
Résultat net	**109**	**262**	**204**
Intérêts minoritaires	(1)	(2)	(3)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	**108**	**260**	**201**

Les informations pro forma sont présentées hors contribution des activités non stratégiques de Coface ; elles intègrent en revanche la contribution de CEGC au résultat 2010 en format « assurance », ce qui n'était pas le cas des données publiées au 31 décembre 2010.

15.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le contrôle de la société est assuré par trois cabinets de commissaires aux comptes titulaires.

Deloitte & Associés, KPMG Audit et Mazars sont enregistrés comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».

Le Cabinet Mazars a été nommé par l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée statuant en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos.

Le mandat du cabinet Deloitte & Associés a été renouvelé par l'assemblée générale de mai 2010 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée statuant en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos. Le cabinet KPMG Audit a été nommé en remplacement du cabinet Salustro Reydel par l'assemblée générale de mai 2010 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée statuant en 2016 sur les comptes du dernier exercice clos.

- Deloitte & Associés – 185, avenue Charles-de-Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine cedex ;
- KPMG Audit, département de KPMG SA – 1 cours Valmy - 92923 Paris La Défense Cedex ;
- Mazars – Immeuble Exaltis 61, rue Henri-Régnault – 92075 La Défense cedex.

Au titre de leur mission, les cabinets de commissaires aux comptes titulaires ont perçu les honoraires suivants :

	Deloitte & Associés				KPMG				MAZARS			
	Montants		%		Montants		%		Montants		%	
(en milliers d'euros)	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit												
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7 730	8 334	72 %	86 %	4 629	4 281	85 %	84 %	3 416	3 359	94 %	91%
Émetteur	*1 557*	*1 453*	*14 %*	*15 %*	*1 540*	*1 441*	*28 %*	*28 %*	*1 597*	*1 699*	*44 %*	*46%*
Filiales intégrées globalement	*6 173*	*6 881*	*57 %*	*71 %*	*3 089*	*2 840*	*57 %*	*55 %*	*1 819*	*1 660*	*50 %*	*45%*
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	1 018	1 016	9 %	10 %	24	56	0 %	1 %	77	125	2 %	3 %
Émetteur	*751*	*842*	*7 %*	*9 %*	*0*	*0*	*0 %*	*0 %*	*0*	*65*	*0 %*	*2 %*
Filiales intégrées globalement	*267*	*174*	*2 %*	*2 %*	*24*	*56*	*0 %*	*1 %*	*77*	*60*	*2 %*	*2 %*
Sous total	8 748	9 350	81 %	97 %	4 653	4 337	85 %	85 %	3 493	3 484	96 %	94%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	690	155	6 %	2 %	777	726	14 %	14 %	1	2	0 %	0 %
Autres	1 311	183	12 %	2 %	32	56	1 %	1 %	150	225	4 %	6 %
Sous total	**2 001**	**338**	**19 %**	**3 %**	**809**	**782**	**15 %**	**15 %**	**151**	**227**	**4 %**	**6 %**
TOTAL	**10 749**	**9 688**	**100 %**	**100 %**	**5 462**	**5 119**	**100%**	**100%**	**3 644**	**3 711**	**100%**	**100%**

Les commissaires aux comptes suppléants sont les suivants :

- BEAS, 7-9 Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- M. Malcolm Mc Larty, 1 cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex ;
- M. Patrick de Cambourg, Immeuble Exaltis – 61, rue Henri-Régnault – 92075 La Défense Cedex.

NOTE 16 PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPARÉS

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT							
NATIXIS SA	Holding	IG	100	100	100	100	France
DUPONT-DENANT CONTREPARTIE [4]	Entreprise d'investissement		0	0	100	100	France
NATIXIS REAL ESTATE FEEDER SARL	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
SNC TOLBIAC FINANCE [1]	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ASIA LTD	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Hong Kong
NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES	Gestion de FCPR	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES Luxembourg	Gestion de FCPR	IG	79	79	61	61	Luxembourg
NATIXIS STRUCTURED PRODUCTS LTD	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	Jersey
NATIXIS AUSTRALIA PTY Ltd	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Australie
NATIXIS JAPAN SECURITIES CO, Ltd [11]	Établissement financier	IG	100	100	0	0	Japon
NATEXIS ABM CORP. LLC [3]	Arbitrage de valeurs titrisées		0	0	100	100	États-Unis
NATIXIS ABM CORP.	Arbitrage de valeurs titrisées	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS BLEICHROEDER Inc [19]	Entreprise d'investissement		0	0	100	100	États-Unis
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd	Courtage de métaux précieux	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
NATIXIS MOSCOW	Banque à l'étranger	IG	100	100	100	100	Russie
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	Émission de titres de créances négociables	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS FINANCE [17]	Conseil en fusions et acquisitions		0	0	100	100	France
NATIXIS FUNDING [1]**	Animation du marché secondaire de la dette	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS IMMO DEVELOPPEMENT	Promotion et rénovation immobilières	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS TRUST (ex - Natixis Luxembourg)*	Banque	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS TRANSPORT FINANCE**	Banque	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS MARCO	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
NATIXIS BELGIQUE INVESTISSEMENTS	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Belgique
EDF INVESTISSEMENT GROUPE	Entreprise d'investissement	IP	7	7	7	7	Belgique
NATIXIS MALTA INVESTMENTS LIMITED	Holding	IG	100	100	100	100	Malte
CALIFANO INVESTMENTS LIMITED	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Malte
BLOOM ASSET HOLDINGS FUND PLC (1)	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Irlande
NATIXIS INNOV	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
FILI SA	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS ALTERNATIVE ASSETS (ex - Natixis Alternative Investments International SA)*	Holding	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATINIUM FINANCIAL PRODUCTS (1)	Véhicule de titrisation	IG	100	100	100	100	Irlande
GAMMA (1)	Véhicule de titrisation	IG	100	100	100	100	France
SAHARA FINANCE EUR LTD (1)	Véhicule de titrisation	IG	100	100	100	100	Irlande
LIBERTY ISLAND FUNDING 2011-1 Ltd (1) (23)	Véhicule de titrisation	IG	100	100	0	0	Iles Caïmans
SUCCURSALES							
NATIXIS NEW YORK	Établissement financier	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS LONDRES	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
NATIXIS HONG KONG	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Hong-Kong
NATEXIS SINGAPOUR	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Singapour
NATIXIS HO-CHI MINH	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Vietnam
NATIXIS FRANCFORT	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Allemagne
NATIXIS LABUAN	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Malaisie
NATIXIS SHANGHAI	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Chine
NATIXIS MADRID	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Espagne
NATIXIS MILAN	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Italie
NATIXIS TOKYO	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Japon
NATIXIS DUBAI	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Dubaï

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
GROUPE NATIXIS CAPITAL MARKETS							
NATIXIS NORTH AMERICA LLC (ex - NATIXIS NORTH AMERICA INC)*	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS FUNDING CORP	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS COMMERCIAL PAPER CORP (2)	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
NATIXIS SECURITIES AMERICAS LLC (ex - Natixis Securities North America Inc)*	Société de bourse	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS FINANCIAL PRODUCTS LLC (ex - Natixis Financial Products Inc)*	Transactions sur contrats dérivés	IG	100	100	100	100	États-Unis
BLEACHERS FINANCE 1 Ltd (1) (28)	Titrisation	IG	100	100	0	0	États-Unis
NATIXIS DERIVATIVES INC	Société de bourse	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS REAL ESTATE HOLDINGS LLC (ex - NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL INC)*	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL LLC	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS CAPITAL ARRANGER CORP (3)	Services d'intermédiation		0	0	100	100	États-Unis
CDC HOLDING TRUST	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS STRATEGIC INVESTMENTS CORP. (2)	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS HAWAI SPECIAL MEMBER LLC (1) (2)	Financement immobilier commercial		0	0	100	100	États-Unis
IXIS LT INVESTOR LLC (1)	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
PLAZA SQUARE APPARTMENTS OWNERS LLC (1)	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
CANZAS SECURISATION LLC (1)	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
LAVENDER TRUST (1)	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
CM REO HOLDINGS TRUST (1)	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
CM REO TRUST (1)	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
NH PHILADELPHIA PROPERTY LP (1)	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
SUMMER COMMONS LLC (1)	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
MSR TRUST (1)	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
WTC OWNER LLC (1) (2)	Financement immobilier		0	0	100	100	États-Unis
IXIS CMNA ACCEPTANCES LLC (1)	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS INC. (1)	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
IXIS CMNA IP ASSETS HOLDINGS (LUXEMBOURG) SCA [1]	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Luxembourg
IXIS CMNA (Australia) (No. 2) LLC [1]	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) (No. 2) SCA [1]	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Luxembourg
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS (N°2) INC. [1]	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS INC. [1]	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
GROUPE NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS							
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS Ltd	Holding	IG	100	100	100	100	Irlande
NEXGEN REINSURANCE Ltd	Réassurance	IG	100	100	100	100	Irlande
UNIVERSE HOLDINGS Ltd	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Iles Caïmans
NEXGEN CAPITAL Ltd	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Irlande
NEXGEN MAURITIUS Ltd	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Ile Maurice
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS (ASIA) Pte Ltd	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Singapour
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS Ltd	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Irlande
ULTIMA TRADING & GLOBAL STRATEGIES Ltd [1]	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Iles Caïmans
ULTIMA TRADING & GLOBAL STRATEGIES II Ltd [1]	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Iles Caïmans
ULTIMA TRADING & GLOBAL STRATEGIES III Ltd [1]	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Iles Caïmans
ÉPARGNE							
Gestion d'actifs							
GROUPE NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT							
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	Holding	IG	100	100	100	100	France
ABSOLUTE ASIA DYNAMIC EQUITIES FUND [1] [2]	Gestion d'actifs		0	0	100	100	États-Unis
ABSOLUTE ASIA DYNAMIC EQUITIES FUND- 40 Act Fund [1]	Gestion d'actifs	IG	93	93	100	100	États-Unis
AEW ADVISORS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW CAPITAL MANAGEMENT, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW CAPITAL MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW CENTRAL EUROPE	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Pologne
AEW EUROPE INVESTMENT LTD	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Grande Bretagne
AEW EUROPE LLP	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Grande Bretagne
AEW GLOBAL ADVISORS (Asia) Pte, LTD	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	Singapour

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
AEW GLOBAL ADVISORS (EUROPE) LTD	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
AEW II CORPORATION	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW PARTNERS III, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW PARTNERS IV, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW PARTNERS V, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW PARTNERS VI, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW REAL ESTATE ADVISORS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW SENIOR HOUSING INVESTORS INC	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW VIF INVESTORS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW VIF II INVESTORS, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AEW VIA INVESTORS, LTD	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
ALPHASIMPLEX GROUP LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
ALPHASIMPLEX MANAGED FUTURES FUND [1] [3]	Gestion d'actifs		0	0	48	48	États-Unis
ALTERNATIVE STRATEGIES GROUP LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
ASAHI NVEST INVESTMENT ADVISORY CO, LTD	Distribution	ME	49	49	49	49	Japon
ASG LASER FUND [1] [2]	Gestion d'actifs		0	0	76	76	États-Unis
CAPITAL GROWTH MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	ME	50	50	50	50	États-Unis
CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT, LLC	Gestion d'actifs	IG	51	51	51	51	États-Unis
CGW GESTION D'ACTIFS	Gestion d'actifs	ME	33	20	33	20	France
CREA WESTERN INVESTORS I, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
DARIUS CAPITAL PARTNERS SAS [26]	Conseil en investissement financier	IG	60	60	0	0	France
DARIUS CAPITAL PARTNERS USA [26]	Conseil en investissement financier	IG	60	60	0	0	États-Unis
AEW EUROPE ADVISORY LTD	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Grande Bretagne
AEW EUROPE CC LTD	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Grande Bretagne
AEW EUROPE SGP	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	France
AEW GLOBAL LTD	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Grande Bretagne
AEW EUROPE PARTNERSHIP	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Grande Bretagne
AEW EUROPE HOLDING Ltd	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Grande Bretagne
AEW GLOBAL UK LTD	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Grande Bretagne
AEW COINVEST	Gestion d'actifs	IG	60	60	60	60	France
NATIXIS EPARGNE FINANCIERE SERVICES [12]	Gestion d'actifs		0	0	100	100	France
EPI SLP LLC [1]	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	États-Unis
EPI SO SLP LLC [1]	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	États-Unis

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
FEDERAL STREET MANAGEMENT, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
GATEWAY INVESTMENT ADVISERS, LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
GATEWAY HEDGE US EQUITIES FUND (1) (2)	Gestion d'actifs		0	0	53	53	États-Unis
H2O ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	IG	50	50	50	50	Grande Bretagne
HANSBERGER GROUP, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
HANSBERGER GLOBAL INVESTORS, INC	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
HANSBERGER GLOBAL (HK) Ltd	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
HANSBERGER INVESTMENT ADVISORS PRIVATE Ltd	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	Inde
HARRIS ALTERNATIVES HOLDING INC	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
AURORA ASG GLOBAL OPPORTUNITIES FUND (1) (2)	Gestion d'actifs		0	0	100	100	États-Unis
AURORA INVESTMENT MANAGEMENT LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES INVESTMENT TRUST	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES SECURITIES, LP	Distribution	IG	100	100	100	100	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
HANSBERGER FOCUSED INTERNATIONAL EQUITY FUND (ex - HGI/VN Global Equities Fund) (1) (3)	Gestion d'actifs		0	0	100	100	États-Unis
AEW EUROPE SA	Gestion d'actifs	IG	60	60	60	60	France
AEW ITALIA	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Italie
AEW LUXEMBOURG	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Luxembourg
IDFC ASSET MANAGEMENT COMPANY Ltd (27)	Conseil en investissement financier	ME	25	25	0	0	Inde
IDFC AMC TRUSTEE COMPANY Ltd (27)	Conseil en investissement financier	ME	25	25	0	0	Inde
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA HOLDINGS, LLC	Holding	IG	100	100	100	100	Australie
NATIXIS ASSET MANAGEMENT ADVISERS, LP	Distribution	IG	100	100	100	100	États-Unis
ABSOLUTE ASIA AM	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	Singapour
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION	Distribution	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS DISTRIBUTORS, LP	Distribution	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS ASSET MANAGEMENT JAPAN CO., LTD	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	Japon
NATIXIS INVESTMENT SERVICES JAPAN, LTD (3)	Distribution		0	0	100	100	Japon
KOBRICK FUNDS, LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
KENNEDY FINANCEMENT Luxembourg	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	Luxembourg
KENNEDY FINANCEMENT Luxembourg 2 (23)	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	Luxembourg

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
LOOMIS SAYLES & COMPANY, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
LOOMIS SAYLES & COMPANY, LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, INC.	Distribution	IG	100	100	100	100	États-Unis
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, LP	Distribution	IG	100	100	100	100	États-Unis
LOOMIS SAYLES INVESTMENTS Ltd (UK) (23)	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	Grande Bretagne
LOOMIS SAYLES MULTI-ASSET REAL RETURN CAYMAN FUND (1) (2)	Gestion d'actifs		0	0	100	100	États-Unis
LOOMIS SAYLES MULTI-ASSET REAL RETURN FUND (1) (2)	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES ABSOLUTE STRATEGIES FUND (LUX) (1) (3)	Gestion d'actifs		0	0	100	100	États-Unis
LOOMIS SAYLES ABSOLUTE STRATEGIES FUND (US) (1) (3)	Gestion d'actifs		0	0	84	84	États-Unis
LOOMIS SAYLES SOLUTIONS, INC	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
LOOMIS SAYLES TRUST COMPANY, LLC (1)	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
MC MANAGEMENT, INC.	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
MC MANAGEMENT, LP	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
LOOMIS SAYLES GLOBAL EQUITIES OPPORTUNITIES FUND (1) (2)	Gestion d'actifs		0	0	100	100	États-Unis
NAMI AEW EUROPE	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FORMATION EPARGNE FINANCIERE (ex - Natixis Asset Management Participations 1)*	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE (ex - Natixis Asset Management Participations 2)*,**	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT HOLDINGS, LLC	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 3	Holding	IG	100	100	100	100	France
AXELTIS SA*,** (16)	Holding	IG	100	100	0	0	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT ASIA Pte (23)	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	Singapour
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LLC	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES GERMANY	Distribution	IG	100	100	100	100	Allemagne
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES ITALIA	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	Italie
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES LUXEMBOURG	Distribution	IG	100	100	100	100	Luxembourg

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES UK	Distribution	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
NATIXIS ASG HOLDINGS, INC	Distribution	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES, LLC	Distribution	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES SWITZERLAND	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	Suisse
NATIXIS MULTIMANAGER	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS CASPIAN PRIVATE EQUITY LLC (1)	Gestion d'actifs	ME	40	40	40	40	États-Unis
NATIXIS OAKMARK GLOBAL FUND (1) (2)	Gestion d'actifs		0	0	93	93	États-Unis
NATIXIS OAKMARK INTERNATIONAL FUND (1) (2)	Gestion d'actifs		0	0	82	82	États-Unis
NATIXIS SECURITIES INVESTMENT CONSULTING Co. LTD	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	Taïwan
OSSIAM	Gestion d'actifs	IG	51	51	51	51	France
PBW REAM	Gestion d'actifs	IG	100	60	100	60	Pays Bas
REICH & TANG ASSET MANAGEMENT, LLC	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
REICH & TANG DEPOSIT SOLUTIONS	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
REICH & TANG DISTRIBUTORS, INC.	Distribution	IG	100	100	100	100	États-Unis
REICH & TANG SERVICES, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
REICH & TANG STABLE CUSTODY GROUP LLC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	États-Unis
REICH & TANG STABLE CUSTODY GROUP II LLC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	0	0	États-Unis
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, INC.	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
VAUGHAN NELSON TRUST COMPANY	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
WESTPEAK ACTIVE BETA FUND (1)	Gestion d'actifs	IG	100	100	100	100	États-Unis
AUTRES ENTITÉS							
NATIXIS US HOLDINGS Inc (ex - Natixis Global Asset Management Corporation)*	Holding	IG	100	100	100	100	France
AXELTIS SA*,** (16)	Holding		0	0	100	100	France
Capital investissement - gestion pour compte de tiers							
BP DEVELOPPEMENT (25)	Capital-risque	IG	37	37	42	42	France
DHALIA A SICAR SCA (1)	Capital investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	Capital investissement	IG	94	94	93	93	France
NAXICAP PARTNERS	Gestion de FCPR	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRIVATE EQUITY CASPIAN IA, LP (1)	Capital investissement	IG	94	94	97	97	États-Unis

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
NATIXIS PRIVATE EQUITY CASPIAN IB, LP [1] [14]	Capital investissement	IG	49	49	73	73	États-Unis
Gestion privée							
NATIXIS PRIVATE BANKING [1] [17]	Gestion patrimoniale internationale		0	0	100	100	France
NATIXIX BANK (ex - Natixis Private Banking International)*	Gestion patrimoniale internationale	IG	100	100	100	100	Luxembourg
GROUPE COMPAGNIE 1818							
1818 PARTENAIRES [7] [9]	Distribution de produits financiers		0	0	100	100	France
BANQUE PRIVÉE 1818* (ex - La Compagnie 1818 - Banquiers Privés)**	Holding	IG	100	100	100	100	France
1818 - GESTION (ex - LA COMPAGNIE 1818 - GESTION)*	Société de gestion d'OPCVM	IG	100	100	100	100	France
1818 IMMOBILIER (ex - LA COMPAGNIE 1818 IMMOBILIER)*	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
MANTRA GESTION [22]	Société de gestion d'OPCVM		0	0	34	34	France
SELECTION 1818 [8]	Distribution de produits financiers auprès des CGPI	IG	66	66	0	0	France
Assurances							
ADIR	Assurance dommages aux biens	ME	34	34	34	34	Liban
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE ACTIONS [1]	OPCVM de placement d'assurance	IG	99	99	99	99	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE CROISSANCE RENDEMENT [1]	OPCVM de placement d'assurance	IG	97	97	97	97	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD	Assurance dommages aux biens	ME	50	50	50	50	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE MIDCAP [1]	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE	Prévoyance	IG	100	100	100	100	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE	Assurance-vie	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ASSURANCES PARTENAIRES (ex - Foncier Assurance)*	Assurance	IG	100	100	100	100	France
FRUCTIFONCIER [1]	Placements immobiliers d'assurance	IG	100	100	100	100	France
NAMI INVESTMENT [1]	Placements immobiliers d'assurance	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ASSURANCES	Holding de sociétés d'assurance	IG	100	100	100	100	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
VITALIA VIE	Assurance-vie	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LIFE	Assurance-vie	IG	100	100	100	100	Luxembourg
SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS							
Crédit à la consommation							
NATIXIS CONSUMER FINANCE* (ex - Ecrinvest 11)	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FINANCEMENT**	Crédit à la consommation	IG	67	67	67	67	France
NATIXIS CONSUMER FINANCE IT (Ex - Natixis Consumer Finance)	Crédit à la consommation	IG	100	100	100	100	France
Financement cinéma							
NATIXIS COFICINE**	Société financière (audiovisuel)	IG	100	100	100	100	France
Affacturage							
NATIXIS FACTOR**	Affacturage	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FACTOR Portugal [2]	Affacturage		0	0	100	100	Portugal
NATIXIS FACTOR ITALIE -SUCC (NATIXIS FACTOR) [2]	Affacturage		0	0	100	100	Italie
Ingénierie sociale							
NATIXIS INTEREPARGNE**	Tenue de comptes d'Épargne salariale	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INTERTITRES	Offre de titres de services	IG	100	100	100	100	France
Cautions et Garanties							
GROUPE NATIXIS GARANTIES							
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS	Assurance	IG	100	100	100	100	France
SCI CHAMPS-ELYSEES [1]	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SCI LA BOETIE [1]	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SCI SACCEF [1]	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
Paiements							
NATIXIS PAIEMENTS**	Services bancaires	IG	100	100	100	100	France
Titres							
SLIB [20]	Services informatiques		0	0	67	67	France
Crédit-bail							
CICOBAIL**	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
GCE BAIL**	Crédit-bail	IG	100	100	100	100	France
FRUCTIBAIL**	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
FRUCTIBAIL INVEST [1] [21]	Crédit-bail immobilier		0	0	100	100	France
FRUCTICOMI**	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS BAIL**	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ENERGECO**	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
NATIXIS LEASE**	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LEASE MADRID	Crédit-bail mobilier et immobilier	IG	100	100	100	100	Espagne
NATIXIS LEASE MILAN	Crédit-bail mobilier et immobilier	IG	100	100	100	100	Italie
NATIXIS LLD	Location de véhicule longue durée	IG	100	100	100	100	France
S.C.I. VALMY COUPOLE (1)	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
OPCI NATIXIS LEASE INVESTMENT (1)	Fonds immobiliers	IG	100	100	100	100	France
OCEOR LEASE TAHITI**	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	Tahiti
OCEOR LEASE NOUMEA**	Crédit-bail mobilier	IG	99	99	99	99	Nouvelle Calédonie
OCEOR LEASE REUNION**	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	Réunion
GCE CAR LEASE (10)	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	0	0	France
SAS IMMOBILIERE NATIXIS BAIL (1)	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES							
GROUPE COFACE							
COFACE HOLDING SAS	Holding	IG	100	100	100	100	France
COFACE SA	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	France
AKCO FUND	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
BUSINESS DATA INFORMATION (13)	Marketing et autres services	IG	100	100	80	80	Israël
COFACE ASSICURAZIONI SPA	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE AUSTRIA	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE AUSTRIA BANK	Affacturage	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE BELGIUM SERVICES HOLDING	Information commerciale et solvabilité	IG	100	100	100	100	Belgique
COFACE CHILE S.A. (28)	Assurance	IG	100	100	0	0	Chili
COFACE CRÉDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE DEBITOREN	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE DEUTSCHLAND	Holding	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE DO BRASIL SEGUROS DE CREDITO	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Brésil
COFACE FACTORING ESPANA	Affacturage	IG	100	100	100	100	Espagne
COFACE FACTORING ITALIA SPA	Affacturage	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE FINANZ	Affacturage	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE HOLDING AMERICA LATINA	Information financière	IG	100	100	100	100	Mexique
COFACE HOLDING AUSTRIA	Holding	IG	100	100	100	100	Autriche

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
COFACE HOLDING ISRAEL	Holding	IG	100	100	100	100	Israël
COFACE ITALIA	Holding	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE KREDIT	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE NEDERLAND SERVICES	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Pays-Bas
COFACE NORTH AMERICA	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANY	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPANY	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE POLAND CMS	Information financière	IG	100	75	100	75	Pologne
COFACE POLAND FACTORING	Affacturage	IG	100	100	100	100	Pologne
COFACE RECEIVABLE FINANCES	Affacturage	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
COFACE SERVICE SPA [5]	Information et gestion de créances		0	0	100	100	Italie
COFACE SERVICES AUSTRIA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE SERVICES NORTH AMERICA GROUP	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE SERVICIOS ESPANA S.L.	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Espagne
COFACE UK HOLDINGS	Holding	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
COFACE ROMANIA CMS [28]	Assurance	IG	100	100	0	0	Roumanie
COFACE SEGURO DE CREDITO MEXICO [28]	Assurance	IG	100	100	0	0	Mexique
COFACE SIGORTA TURQUIE [28]	Assurance	IG	100	100	0	0	Turquie
COFACE SOUTH AFRICA [28]	Assurance	IG	100	100	0	0	Afrique du Sud
COFACE SOUTH AFRICA SERVICES [28]	Assurance	IG	100	100	0	0	Afrique du Sud
COFACE UK SERVICES LTD	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
COFACERATING HOLDING	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACERATING.DE	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACREDIT	Assurance-crédit et services liés	ME	36	36	36	36	France
COFINPAR	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	France
COGERI	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	France
FIMIPAR**	Rachat de créances	IG	100	100	100	100	France
COFACE CENTRAL EUROPE HOLDING	Holding	IG	75	75	75	75	Autriche
KISSELBERG	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
KOMPASS Belgique	Marketing et autres services	IG	100	100	100	100	Belgique
MSL1 FUND	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
UNISTRAT COFACE	Commissionnaire activité assurance	IG	100	100	100	100	France
SEGURO BRASILEIRA C.E	Assurance-crédit et services liés	IG	76	76	76	76	Brésil
SUCCURSALES							
COFACE SVERIGE (EX-AKC NORDEN) - SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE IRELAND - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Irlande
COFACE UK - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Grande Bretagne
COFACE BELGIUM - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Belgique
KOMPASS LUXEMBOURG - SUCC (KOMPASS BELGIQUE)	Information et publicité	IG	100	100	100	100	Luxembourg
COFACE LUXEMBOURG (SUCC-Coface SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Luxembourg
COFACE PORTUGAL - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Portugal
COFACE IBERICA -SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Espagne
COFACE SWITZERLAND - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Suisse
COFACE NEDERLAND - SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	100	Pays Bas
COFACE FACTORING PORTUGAL - SUCC (COFACE AUSTRIA BANK)	Affacturage	IG	100	100	100	100	Portugal
COFACE FINANCES PAYS-BAS - SUCC COFACE FINANZ	Affacturage	IG	100	100	100	100	Pays Bas
COFACE DANMARK-SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	100	Danemark
COFACE ARGENTINA -SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Argentine
COFACE CHILE -SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Chili
COFACE CANADA - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Canada
COFACE HUNGARY (EX-ÖKVC FIÓKTELEPE) - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Hongrie
COFACE POLAND (EX-ÖKVC POLAND) - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Pologne
LEID - SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE ROMANIA INSURANCE -SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Roumanie
COFACE CZECH INSURANCE -SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	République Tchèque
COFACE SLOVAKIA INSURANCE -SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Slovaquie

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
COFACE LATVIA INSURANCE -SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Lettonie
COFACE JAPAN - SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Japon
COFACE SINGAPORE -SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Singapour
COFACE HONG KONG -SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Hong-Kong
COFACE ECUADOR (SUCC-COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Equateur
COFACE AUSTRALIE (SUCC-COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Australie
COFACE TAIWAN (SUCC-COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Taïwan
COFACE BULGARIA (Branch)	Assurance	IG	100	100	100	100	Bulgarie
Capital investissement							
FINATEM [2]	Fonds d'investissement international		0	0	100	100	Allemagne
FNS4	Capital investissement	IG	100	100	94	94	Singapour
FNS5 [2]	Capital investissement		0	0	100	100	Singapour
FINANCIERE 5-7 [24]	Holding Capital investissement		0	0	100	100	France
MERCOSUL [6]	Fonds d'investissement international		0	0	88	88	Grande Bretagne
NATEXIS INVERSIONES SL [2]	Fonds d'investissement international		0	0	100	100	Espagne
NATIXIS INVESTMENT CORP.	Gestion de portefeuille	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL Luxembourg	Holding Capital investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	Holding Capital investissement	IG	100	100	100	100	Singapour
NATIXIS VENTURE SELECTION	Fonds d'investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRIVATE EQUITY	Capital investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	Capital investissement	IG	100	100	100	100	France
NEM INVEST SAS	Capital investissement	IG	100	100	100	100	France
PROVIDENTE SA	Prises de participations	IG	100	100	100	100	France
AUTRES ACTIVITÉS							
NATIXIS ALGERIE	Banque	IG	100	100	100	100	Algérie
NATIXIS HCP (ex-INVESTIMA 72 - SAS) [18]	Holding	IG	100	100	0	0	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
COFACE BELGIUM SERVICES	Information commerciale et solvabilité	IG	100	100	100	100	Belgique
COFACE FINANS A/S DANMARK (ex - MidtFactoring)	Affacturage	IG	100	100	100	100	Danemark
COFACE SERVICE	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	France
COFACE SERVICIOS PORTUGAL	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Portugal
GRAYDON HOLDING	Information et gestion de créances	ME	28	28	28	28	Pays-Bas
KOMPASS INTERNATIONAL NEUENSCHWANDER	Holding	IG	100	100	100	100	France
TKB	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Pays Bas
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA HOLDING LLC (23)	Information et gestion de créances	IG	100	100	0	0	États-Unis
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	États-Unis
EDVAL C INVESTMENTS Ltd (2)	Structure defeasance crédits risques pays		0	0	100	100	Grande Bretagne
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL I LLC (1) (3)	Émission d'actions préférentielles		0	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL II (1)	Émission d'actions préférentielles	IG	100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL III (1)	Émission d'actions préférentielles	IG	100	0	100	0	États-Unis
NATIXIS FUNDING USA LLC	Activité de refinancement	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS ALTAIR IT SHARED SERVICES	Services informatiques	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PARTICIPATIONS 1 (15)	Holding		0	0	100	100	France
SAS VAL A (1)	Détention de portefeuille d'investissements	IG	100	100	100	100	France
S.C.I. ALTAIR 1 (1)	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
S.C.I. ALTAIR 2 (1)	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS IMMO EXPLOITATION (1)	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FONCIERE SA (ex - SPAFICA) (1)	Investissements immobiliers	IG	100	100	100	100	France
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd (2)	Structure « option de vente » crédits risques pays		0	0	100	100	Grande Bretagne
BANQUE DE DÉTAIL							
CCI BP							
Banques Populaires							
BANQUE POPULAIRE ALSACE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE [29]	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	0	0	France
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE [29]	Établissement de crédit / Banque		0	0	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST [29]	Établissement de crédit / Banque		0	0	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE LA COTE D'AZUR	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU NORD	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU SUD	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
BRED - BANQUE POPULAIRE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
CASDEN - BANQUE POPULAIRE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
CRÉDIT COOPERATIF	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
Sociétés de portage des Banques Populaires							
SOCIETARIAT BP ATLANTIQUE (Ludovic De Besse)	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP LORRAINE CHAMPAGNE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BANQUE POPULAIRE D'ALSACE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE [29]	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	0	0	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
SOCIETARIAT BP CENTRE ATLANTIQUE [29]	Autre entreprise à caractère financier		0	0	20	20	France
SOCIETARIAT BP SUD OUEST [29]	Autre entreprise à caractère financier		0	0	20	20	France
SOCIETARIAT BP DE L'OUEST	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP DES ALPES	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP DU NORD	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP LOIRE ET LYONNAIS	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP MASSIF CENTRAL	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP OCCITANE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP COTE D'AZUR	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP PROVENCALE ET CORSE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP RIVES DE PARIS	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP SUD	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT BP VAL DE France	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIETARIAT CRÉDIT COOPERATIF / BP	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
Sociétés de cautions mutuelles							
SCM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM CLERMONT-FERRAND	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM LILLE	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE [29]	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	0	0	France
SCM CENTRE ATLANTIQUE [29]	Établissement de crédit / société de caution		0	0	20	20	France
SCM BORDEAUX [29]	Établissement de crédit / société de caution		0	0	20	20	France
SCM MARSEILLE	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
SCM ATLANTIQUE	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM NICE	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM OCCITANE	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM SUD	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM RENNES	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM RIVES DE PARIS	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM ALSACE	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM ALPES	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM Loire et Lyonnais	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM ST QUENTIN EN Y.	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
SCM BRED	Établissement de crédit / société de caution	ME	20	20	20	20	France
Caisses Régionales							
CAISSE RÉGIONALE BRETAGNE NORMANDIE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE DE MÉDITERRANÉE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE RÉGION NORD	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE SUD OUEST	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT MARITIME ATLANTIQUE	Établissement de crédit / Banque	ME	20	20	20	20	France
CCI CEP							
Caisses d'Epargnes							
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE- PAYS DE LOIRE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDÈCHE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	Établissement financier et de crédit	ME	20	20	20	20	France
Sociétés Locales d'Epargne							
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE RHONE ALPES	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE ALSACE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE NORMANDIE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE COTE D'AZUR	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE ILE DE FRANCE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE LOIRE DROME ARDÈCHE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France

Filiales intégrées	Activité	Méthode de consolidation au 31 décembre 2011	31/12/11 % de contrôle	31/12/11 % d'intérêts	31/12/10 % de contrôle	31/12/10 % d'intérêts	Pays
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE DE PICARDIE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE LOIRE-CENTRE	Autre entreprise à caractère financier	ME	20	20	20	20	France

* *Changement de dénomination sociale.*

** *Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle est assurée dans le cadre des ratios consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du comité de la réglementation comptable et financière.*

(1) Société Ad Hoc.

(2) Déconsolidé car en dessous des seuils de signification.

(3) Liquidation.

(4) TUP dans Natixis au 31 mars 2011.

(5) Fusion-absorption dans Coface Assicurazioni.

(6) Déconsolidation suite à la cession des actifs au Brésil.

(7) Dilution de 34 % suite à apport de ses titres à Sélection 1818 au cours du 1er trimestre 2011.

(8) Acquisition de 66 % des titres par Banque Privée 1818.

(9) TUP de 1818 Partenaires dans Sélection 1818 au 31 mai 2011.

(10) Acquisition de GCE Car Lease par Natixis Lease au 1er avril 2011.

(11) Création au 1er juin 2011 suite au transfert d'activité de la succursale de Tokyo.

(12) TUP dans Natixis Asset Management.

(13) Acquisition de 20 % des minoritaires.

(14) Effet de dilution de 24 % de Natixis Private Equity Caspian IB.

(15) TUP de Natixis Participations 1 dans Natixis au 30 septembre 2011.

(16) Cession de titres Axeltis SA par NP 1 à NGAM le 4 août 2011.

(17) TUP dans Natixis au 30 septembre 2011.

(18) Entrée de Natixis HCP à la suite de l'acquisition des titres de Coface Finans A/S Danmark à Coface Deutschland.

(19) Fusionnée au 1er octobre 2011 dans Natixis Securities Americas LLC.

(20) Suite à la cession de 33,33 % des titres, la société a été déconsolidée compte tenu des seuils de consolidation devenus non significatifs.

(21) TUP au 31 décembre 2011 dans Fructibail.

(22) Cession au 30 octobre 2011 au hors groupe.

(23) Création sur le 4e trimestre 2011.

(24) TUP de Financière 5-7 dans Natixis Private Equity, au 30 décembre 2011.

(25) Dilution de 5 % suite à une augmentation de capital.

(26) Acquisition au cours du 3e trimestre 2011.

(27) Acquisition au cours du 4e trimestre 2011.

(28) Entrée de périmètre au cours du 4e trimestre 2011.

(29) Issue de la fusion de BP Centre Atlantique et BP Sud Ouest.

5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Natixis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dispositif de garantie des actifs de la GAPC

Comme indiqué dans la note 5.7 de l'annexe, un dispositif de protection par BPCE d'une partie des actifs placés en Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (GAPC) est en place depuis le 1er juillet 2009. Nous avons examiné les modalités de suivi de ce dispositif et le traitement de cette opération dans les comptes du groupe.

Valorisation des instruments financiers

Comme indiqué notamment dans les notes 5.6, 6.6.7 et 6.18 de l'annexe, le Groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciation et provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 5.1, 5.2, 5.3, 6.4 et 6.15.1, 7.7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions y afférentes sur base individuelle et de portefeuilles.

Dépréciation d'actifs disponibles à la vente

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse de la valeur de ces actifs (notes 5.1, 6.3, 7.4 et 7.7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Le Groupe constitue des provisions techniques afin de couvrir les risques liés aux contrats d'assurance (notes 6.8.3, 6.14, 7.5). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces passifs, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Evaluation des actifs incorporels

Le Groupe procède à des travaux d'actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (notes 2.5, 5.8 et 6.11 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces travaux ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Activation des impôts différés

Le Groupe a comptabilisé des actifs d'impôts différés notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 5.21 et 6.7 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Engagements sociaux

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 5.14, 5.15 et 11 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Autres provisions pour risques et charges

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (notes 5.14, 6.15.2, 7.6, 7.7). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions, ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 23 mars 2012

DELOITTE & ASSOCIÉS	KPMG Audit Département de KPMG S.A.	MAZARS
José-Luis Garcia	Fabrice ODENT	Charles DE BOISRIOU Emmanuel DOOSEMAN

5.4 Comptes sociaux et annexes

BILANS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

(en millions d'euros)

Cf. notes n°	**Exercice clos le 31 décembre**	**2011**	**2010**	**2009**
	ACTIF			
3	Caisse, Banques centrales, CCP	5 499	12 136	3 497
3	Effets publics et valeurs assimilées	22 091	18 393	30 329
3	Créances sur établissements de crédit	115 757	96 321	97 911
23	*dont activité institutionnelle :*			
4	Opérations avec la clientèle	95 974	92 561	73 281
23	*dont activité institutionnelle :*	*549*	*645*	*512*
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	30 135	28 618	31 974
5	Actions et autres titres à revenu variable	9 246	16 090	14 196
7	Participations et autres titres détenus à long terme	10 802	10 710	10 258
7	Parts dans les entreprises liées	15 849	15 402	15 279
4	Crédit-bail			
4	Location simple			
12	Immobilisations incorporelles	373	392	392
12	Immobilisations corporelles	178	159	182
	Capital souscrit non versé			
7	Actions propres	11	17	19
13	Autres actifs	23 412	20 629	19 857
13	Comptes de régularisation	13 704	19 706	22 704
	TOTAL ACTIF	**343 031**	**331 134**	**319 879**

Cf. notes n°	**Hors Bilan – Engagements reçus**	**2011**	**2010**	**2009**
37	**Engagements de financement**	**31 095**	**33 433**	**15 002**
	Engagements reçus d'établissements de crédit	20 698	32 962	13 622
	Engagements reçus de la clientèle	10 397	471	1 380
37	**Engagements de garantie**	**6 785**	**11 049**	**12 880**
	Engagements reçus d'établissements de crédit	6 785	11 049	12 880
23	*dont activité institutionnelle :*			*8*
37	**Engagements sur titres**	**8 082**	**7 174**	**3 944**
37	**Autres engagements reçus**	**9 082**	**8 312**	**8 178**

(en millions d'euros)

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2011	2010	2009
	PASSIF			
14	Banques centrales, CCP		488	208
14	Dettes sur établissements de crédit	140 790	107 499	100 574
23	*dont activité institutionnelle :*	*46*	*46*	*55*
15	Opérations avec la clientèle	64 866	61 130	46 371
23	*dont activité institutionnelle :*	*655*	*854*	*743*
16	Dettes représentées par un titre	41 268	64 939	71 810
17	Autres passifs	56 697	51 264	53 591
17	Comptes de régularisation	11 295	15 823	15 343
23	*dont activité institutionnelle :*			
18	Provisions (risques et charges)	3 049	3 596	3 208
19	Dettes subordonnées	10 876	12 986	15 550
	Fonds pour risques bancaires généraux			
	Capitaux propres hors FRBG	14 190	13 409	13 224
21	Capital souscrit	4 932	4 653	4 653
21	Prime d'émission	8 239	8 433	10 477
21	Réserves	124	115	115
	Écarts de réévaluation			
20	Provisions réglementées et subventions d'investissement	21	24	25
23	*dont activité institutionnelle :*	*1*	*3*	*3*
21	Report à nouveau	1	(101)	
	Résultat de l'exercice	873	285	(2 046)
	TOTAL PASSIF	**343 031**	**331 134**	**319 879**

Cf. notes n°	Hors Bilan – Engagements donnés	2011	2010	2009
37	**Engagements de financement**	**62 035**	**58 294**	**56 797**
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	7 758	16 171	18 218
	Engagements en faveur de la clientèle	54 277	42 123	38 579
37	**Engagements de garantie**	**23 915**	**25 935**	**26 231**
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	5 165	7 528	6 613
	Engagements en faveur de la clientèle	18 750	18 407	19 618
23	*dont activité institutionnelle :*			
37	**Engagements sur titres**	**8 013**	**4 016**	**3 860**
37	**Autres engagements donnés**	**19 959**	**23 631**	**31 208**

COMPTES DE RÉSULTATS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

(en millions d'euros)

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2011	2010	2009
	Intérêts et produits assimilés	**8 525**	**7 210**	**21 363**
	Sur opérations avec les établissements de crédit	2 646	2 665	14 301
	Sur opérations avec la clientèle	2 319	1 965	2 349
	Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
	Sur opérations de location simple	0	0	0
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	385	415	1 266
24	Autres intérêts et produits assimilés	3 175	2 165	3 447
	Intérêts et charges assimilées	**(8 988)**	**(7 209)**	**(24 598)**
	Sur opérations avec les établissements de crédit	(3 091)	(2 485)	(19 800)
	Sur opérations avec la clientèle	(669)	(764)	(659)
	Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
	Sur opérations de location simple	0	0	0
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 178)	(1 098)	(1 415)
25	Autres intérêts et charges assimilées	(4 050)	(2 862)	(2 724)
26	**Revenus des titres à revenu variable**	**1 259**	**813**	**1 015**
	Commissions (produits)	**674**	**765**	**2 126**
27	**Commissions (charges)**	**(425)**	**(458)**	**(1 539)**
	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	**1 347**	**1 293**	**3 582**
	Solde des opérations sur titres de transaction	(1 324)	3 429	1 891
	Solde des opérations de change	(87)	193	713
28	Solde des opérations sur instruments financiers	2 758	(2 329)	978
29	**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement**	**253**	**72**	**(6)**
	Autres produits d'exploitation bancaire	**527**	**315**	**102**
30	**Autres charges d'exploitation bancaire**	**(185)**	**(224)**	**(162)**
	PRODUIT NET BANCAIRE	**2 987**	**2 577**	**1 883**
	Charges générales d'exploitation	**(2 011)**	**(1 913)**	**(1 943)**
	Frais de personnel	(1 097)	(1 037)	(1 013)
	Autres frais administratifs	(914)	(876)	(930)
31	**Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles**	**(114)**	**(78)**	**(199)**
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**862**	**586**	**(259)**
32	**Coût du risque**	**(121)**	**(84)**	**(1 556)**
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**741**	**502**	**(1 815)**
33	**Gains ou pertes sur actifs immobilisés**	**60**	**(322)**	**(373)**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**801**	**180**	**(2 188)**
	Résultat exceptionnel	0	0	0
34	**Impôt sur les bénéfices**	**71**	**103**	**141**
20	**Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées**	**1**	**2**	**1**
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**873**	**285**	**(2 046)**

NOTES ET ANNEXES

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION 340

NOTE 2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES 346

NOTE 3 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES 346

NOTE 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES 347

NOTE 5 OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE 348

NOTE 6 ENCOURS DOUTEUX, COMPROMIS ET DÉPRÉCIATIONS 349

NOTE 7 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, ET ACTIONS PROPRES 350

NOTE 8 INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2011 351

NOTE 9 INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS FRANÇAISES DURANT L'EXERCICE 356

NOTE 10 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS 358

NOTE 11 ACTIONS PROPRES – ACTIF 362

NOTE 12 IMMOBILISATIONS 362

NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS – ACTIF 363

NOTE 14 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES 364

NOTE 15 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE 364

NOTE 16 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE 365

NOTE 17 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS – PASSIF 365

NOTE 18 PROVISIONS (RISQUES ET CHARGES) 366

NOTE 19 DETTES SUBORDONNÉES 367

NOTE 20 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES 368

NOTE 21 CAPITAL, PRIMES D'ÉMISSION, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU 369

NOTE 22 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES 370

NOTE 23 ÉTAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS À LA GESTION DES PROCÉDURES PUBLIQUES 371

NOTE 24 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS 371

NOTE 25 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES 372

NOTE 26 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE 372

NOTE 27 COMMISSIONS 373

NOTE 28 RÉSULTAT DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION 374

NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS 374

NOTE 30 PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITÉS 374

NOTE 31 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION 375

NOTE 32 COÛT DU RISQUE 376

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS 377

NOTE 34 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES 377

NOTE 35 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS 378

NOTE 36 HORS BILAN - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME 379

NOTE 37 HORS BILAN - ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS EN DEVISES 380

NOTE 38 EMPLOIS, RESSOURCES ET IFT PAR ÉCHÉANCES 381

NOTE 39 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 383

NOTE 40 IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS AU SENS DE L'ARTICLE 238-0A DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS 383

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes individuels de Natixis sont établis et présentés dans le respect des règlements du comité de la réglementation comptable (CRC) et du comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2000-03 modifié relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF.

Les états financiers des succursales étrangères, établis d'après les règles locales, sont retraités suivant les principes comptables français, pour l'établissement des comptes individuels.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

1.1 Prêts à la clientèle et aux établissements de crédit

Les prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ainsi que les coûts marginaux de transaction sont étalés, suivant la méthode actuarielle au taux d'intérêt effectif, sur la durée de vie effective du crédit. L'étalement est porté en produit net d'intérêt dans le Produit Net Bancaire (PNB). Les commissions et coûts de transaction faisant l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie « Engagements de financement ».

Une distinction est opérée entre les crédits sains et les crédits douteux.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 modifié. Ce règlement et l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances classées en douteux depuis plus de 1 an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

La reprise de l'effet d'actualisation des dépréciations des créances douteuses liées au passage du temps est enregistrée dans les « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUALISÉES

Lorsqu'il survient un risque de non-recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations ou des provisions sont dotées au compte de résultat, au poste « coût du risque ». Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Le montant des dépréciations est calculé par différence entre la valeur nette comptable du prêt et les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux d'intérêt effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En application de la réglementation bancaire :

- les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés sous cette rubrique lors de leur encaissement ;
- les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de 3 mois ou le cas échéant 6 et 9 mois, sont également dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;
- par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Les pertes probables relatives aux engagements de financement sont prises en compte sous la forme de provisions au passif du bilan.

DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT

Les actifs financiers ne présentant pas de risque de crédit individuellement affecté sont inclus dans des groupes d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. Ces portefeuilles d'actifs homogènes sont constitués suivant deux axes : risque géographique et risque sectoriel.

Ces portefeuilles font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des encours sains relatifs à des pays ou à des secteurs d'activité pour lesquels la situation économique laisse présager des difficultés.

Pour chacun de ces groupes, il est recherché l'existence d'un indice objectif de dépréciation reposant sur des données observables indiquant une diminution probable des flux de trésorerie recouvrables estimés pour ce groupe d'actifs. Si un

indice objectif de dépréciation est observé, alors les encours formant ce groupe d'actifs font l'objet de la comptabilisation d'une dépréciation collective constatée au passif du bilan. Un actif appartenant à ce groupe qui viendrait à être provisionné de manière individuelle (risque affecté individuellement) est exclu de l'assiette de calcul de la dépréciation collective.

Le provisionnement du **risque géographique** est principalement basé sur une notation interne de chaque pays intégrant différents paramètres et indicateurs (situation politique, performances de l'économie et ses perspectives, situation des systèmes bancaires…). Le calcul de la dépréciation est fait à partir d'une table de correspondance notation interne/taux de provisionnement.

Le provisionnement du **risque sectoriel** se base sur des combinaisons d'indices propres à chaque secteur (croissance du secteur, trésorerie des entreprises du secteur, coût des matières premières…). La méthode de calcul de la dépréciation est celle de la perte attendue (« expected loss ») calculée à maturité du dossier.

Les encours mis sous surveillance, pour lesquels un défaut Bâle 2 a été identifié, font l'objet d'une dépréciation sur base collective sectorielle dès lors qu'ils ne sont pas dépréciés sur base individuelle.

1.2 Portefeuille titres

Les règles suivantes, conformément aux dispositions du règlement n° 90-01 modifié du comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.). Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Les titres sont classés en fonction de leur nature et de l'objet économique de leur détention dans l'une des catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titre d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

- **Titres de transaction :** il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme, des titres détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché et des titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction. Lors de leur classement initial, ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. En date d'acquisition, les titres de transaction sont comptabilisés au prix de transaction intérêts courus compris le cas échéant. Les frais de transaction sont comptabilisés directement en charges. À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Soldes des opérations sur titres de transaction ».
- **Titres de placement :** sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées. Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur valeur comptable ou de leur prix de marché. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation dont le calcul prend en compte les gains provenant des éventuelles opérations de couvertures affectées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
- **Titres d'investissement :** les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée que Natixis a l'intention manifeste et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais d'acquisition exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

  Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation sauf s'il existe une forte probabilité de céder les titres avant l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en coût du risque, en application des dispositions du règlement CRC 2002-03 modifié, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
- **Titres de l'activité de portefeuille :** il s'agit des investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Cette activité est exercée au sein d'un département spécialisé distinct et structuré de Natixis.

  Ils sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. Ils sont évalués en date d'arrêté au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, celle-ci étant déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. En particulier, pour la détermination de cette valeur, Natixis tient compte du Guide International d'Évaluation à l'usage du Capital investissement et du Capital Risque publié par l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), le British Venture Capital Association (BVCA) et l'European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), en septembre 2009.

  Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation.
- **Autres titres détenus à long terme :** ce portefeuille de titres est constitué par les investissements réalisés par Natixis sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Ils sont évalués en date d'arrêté au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les

éventuelles moins values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation.

- **Titres de participation :** les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles Natixis dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de Natixis. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition.

  Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation.

- **Parts dans les entreprises liées :** les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles Natixis dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans Natixis. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. Les éventuelles moins values latentes font l'objet d'une dotation pour dépréciation.

  Les méthodes d'évaluation retenues pour déterminer la valeur d'utilité des immobilisations financières de Natixis sont selon les cas :

  - l'actif net réévalué ;
  - la méthode des comparaisons boursières ;
  - la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie.

  La méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie s'appuie sur l'établissement de business plans élaborés par le management des filiales considérées et validés par la Direction générale de Natixis. Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie est alors la résultante :

  - d'un taux de rendement moyen d'un placement considéré sans risque ;
  - d'une prime de risque moyenne du marché sur lequel intervient la filiale ;
  - d'un Bêta moyen tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

- **Actions propres :** Natixis est amené à détenir ses propres actions au titre d'opérations de régularisation du cours de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité. Dans ce cadre, ces titres sont comptabilisés en titres de transaction et suivent les règles applicables à cette catégorie de titres.

D'autre part, les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés sont classées dans la catégorie titres de placement et suivent les règles applicables à cette catégorie.

Les revenus, corrections de valeur et résultats de cession des portefeuilles-titres sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement ;
- les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus ;
- les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrées dans des rubriques spécifiques selon leur portefeuille d'appartenance :
  - en Produit Net Bancaire pour les titres de transaction et pour les titres de placement,
  - en coût du risque pour les titres à revenus fixe classés en portefeuille de placement ou d'investissement, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie,
  - en gains ou pertes sur actifs immobilisés :
  - pour les corrections de valeur sur titres d'investissement (hors dépréciations du risque de contrepartie) lorsqu'il existe une forte probabilité de cession des titres d'investissement en raison de circonstances nouvelles, et
  - pour l'ensemble des résultats de cession portant sur les titres d'investissement,
  - en gains ou pertes sur actifs immobilisés pour les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

En application du règlement du CRC n° 2008-17 les reclassements depuis la catégorie « Transaction » vers les catégories « Placement » et « Investissement » et depuis la catégorie « Placement » vers la catégorie « Investissement » sont autorisés dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou lorsque ceux-ci ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif.

Le règlement autorise les établissements à céder tout ou partie des titres reclassés dans la catégorie des « titres d'investissement » dès lors que sont vérifiées les deux conditions suivantes :

- le reclassement a été motivé par une situation exceptionnelle ;
- le marché est redevenu actif pour ces titres.

Natixis n'a pas procédé dans ses états financiers individuels à de tels reclassements.

1.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunts encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables à leur production et à leur préparation dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisation.

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable.

Conformément aux principes applicables, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

- terrains : non amortissables ;
- façades non destructibles : non amortissables ;
- façades, couverture, étanchéité : 20 à 40 ans ;
- fondations, ossatures : 30 à 60 ans ;
- ravalement : 10 à 20 ans ;
- équipements techniques : 10 à 20 ans ;
- aménagements intérieurs : 8 à 15 ans.

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de 5 à 10 ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à 5 ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder 15 ans.

1.4 Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend les dettes représentées par des titres cessibles émis par Natixis en France ou à l'étranger, à l'exception des titres subordonnés qui sont inscrits parmi les dettes subordonnées. Figurent notamment à ce poste, les bons de caisse, les titres du marché interbancaire, les titres de créance négociables et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les intérêts courus attachés à ces émissions sont portés en dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée des emprunts concernés et la charge correspondante est enregistrée dans la rubrique des « intérêts et charges assimilées » du compte de résultat.

1.5 Dettes subordonnées

Ce poste regroupe des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers. Les intérêts courus sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance est décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

1.6 Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

OPÉRATIONS D'ÉCHANGE DE TAUX OU DE DEVISES

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Natixis sont inscrits prorata temporis. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur de marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les différences d'intérêts, ou reports déports, liées aux opérations de change à terme couvertes sont enregistrées de manière échelonnée parmi les charges ou produits d'intérêt sur la durée effective des opérations.

OPTIONS (TAUX, CHANGE, ACTIONS) ET CONTRATS À TERME

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. Cependant, pour les instruments traités sur des marchés de gré à gré, les gains et les pertes ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au dénouement des transactions sans préjudice de la constitution éventuelle de provisions, en cours de vie de l'instrument, à hauteur du risque net encouru.

ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

1.7 Avantages du personnel

Les avantages dont bénéficie le personnel sont classés en quatre catégories :

- « **les avantages à court terme** », tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement et les rémunérations variables payables dans l'exercice de leur attribution ;
- « **les indemnités de fin de contrat de travail** », qui doivent être comptabilisées dès lors que l'employeur s'est engagé fermement à verser des indemnités pour départ à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'entreprise avant la date normale de départ en retraite ou dans le cadre d'une offre de départ volontaire ;
- « **les avantages postérieurs à l'emploi** », tels que les régimes de retraite, les régimes de retraite complémentaire de pension bancaire, les indemnités de fin de carrière et les autres prestations contractuelles bénéficiant au personnel retraité ;
- « **les autres avantages à long terme** », comprenant notamment les médailles du travail et les rémunérations différées versées en numéraire dans le cadre des Plans de Fidélisation et de Performance.

Les avantages à court terme sont comptabilisés en charge au cours de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants à la contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Lorsque l'employeur s'y est engagé formellement, les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

Natixis distingue parmi les avantages postérieurs à l'emploi :

- les régimes à cotisations définies, pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur un niveau de prestations ;
- les régimes à prestations définies pour lesquels Natixis s'engage (de manière formelle ou implicite) sur un montant ou un niveau de prestations.

Les cotisations appelées au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs éventuels de couverture est déduite de l'engagement ainsi déterminé pour constituer la provision enregistrée au passif du bilan. Cette évaluation est réalisée régulièrement par des actuaires indépendants.

Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à la plus grande des deux valeurs suivantes (i) 10 % de la valeur actualisée de l'engagement et (ii) 10 % de la juste valeur des actifs de couverture à la fin de l'exercice précédent, n'est pas comptabilisée. En revanche, la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

En cas de modifications de régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Le montant de la provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actuarielle de l'engagement au titre des régimes à prestations définies :

- minorée du coût des services passés non encore comptabilisé en résultat ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels non comptabilisés résultant :
  - des ajustements d'expérience liés aux variables démographiques,
  - des évolutions des hypothèses actuarielles,
  - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits acquis par les bénéficiaires au cours de la période ;
- le coût financier correspondant à la désactualisation de l'engagement ;
- le rendement attendu des actifs de couverture ;

- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- les effets de réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme sont évalués selon une méthode actuarielle identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies à l'exception près des écarts actuariels pour lesquels la méthode du corridor ne s'applique pas et des coûts des services passés qui sont comptabilisés directement en charges.

Le montant estimé de la charge relative aux rémunérations variables réglées en trésorerie, sous condition de présence dans le cadre des plans de fidélisation et de performance, est étalé sur la période d'acquisition des droits.

1.8 Plans de fidélisation et de performance dont le paiement est fondé sur des actions

Chaque année depuis 2010, un plan dont le paiement est fondé sur des actions est attribué à certaines catégories de personnel conformément à la réglementation. Ces plans sont réglés suivant deux formes : en actions Natixis pour les uns et en espèces indexées sur le cours de l'action pour les autres. Il s'agit de plans à 3 ans dénoués à hauteur d'un tiers chaque année, à l'exception des plans dits « court terme » réglés en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis dont le dénouement intervient dans l'année de l'attribution.

L'ensemble de ces plans est soumis à des conditions de performance et/ou de présence.

Les plans réglés en trésorerie indexée sur le cours de l'action donnent lieu à l'enregistrement d'une charge de personnel évaluée en tenant compte du cours de l'action en date d'arrêté et de la probabilité de réalisation des conditions de performance et/ou de présence. Lorsqu'il existe une condition de présence, la charge ainsi calculée est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, à moins que le versement n'intervienne dans l'année de l'attribution, auquel cas la charge est prise en compte immédiatement en compte de résultat.

Les plans dénoués en actions sont traités conformément au règlement du comité de la réglementation comptable n°2008-15 qui prévoit l'enregistrement d'un passif dès lors que l'obligation de remise d'actions génère de manière probable ou certaine, une sortie de ressources sans contrepartie équivalente :

- si l'attribution se traduit par l'émission d'actions nouvelles, la sortie de ressource n'est pas considérée comme probable et par conséquent aucune charge n'est comptabilisée ;
- si l'attribution se fait au moyen du rachat d'actions ou d'affectation d'actions existantes, la sortie de ressource est considérée comme probable et sans contrepartie équivalente. Une provision est alors constituée en tenant compte du coût d'entrée des actions ou du cours de Bourse à la date d'arrêté si les actions n'ont pas encore été achetées et du nombre probable d'actions qui seront remises aux salariés. La charge est prise en compte de façon étalée sur la période d'acquisition des droits.

Aucune charge au titre des plans dénouables en actions n'a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2011 car ces plans seront dénoués par émission d'actions nouvelles.

1.9 Opérations libellées en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan libellés en devises, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes via la réévaluation des comptes de position de change. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change libellés en euros sont portées au compte de résultat.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'État ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

1.10 Dispositif de garantie des actifs de GAPC

Le 12 novembre 2009, a été mis en place un dispositif de protection des actifs d'une partie des portefeuilles de GAPC par BPCE avec un effet rétroactif au 1er juillet 2009. Ce mécanisme de garantie a permis à Natixis de libérer une part importante des fonds propres alloués aux actifs cantonnés et de se prémunir contre les risques de pertes de ces portefeuilles postérieures au 30 juin 2009. Ce dispositif de protection s'articule autour de deux mécanismes :

- une sous participation en risque revêtant les caractéristiques d'une garantie financière et couvrant 85 % du nominal des actifs comptabilisés dans les catégories « Titres d'investissements », « Titres de transaction », « Titres de placement » et « Créances ». Par cette garantie Natixis est indemnisée dès le premier euro de défaut et à hauteur de 85 % du montant de défaut ;
- deux TRS (Total Return Swap), l'un en euros et l'autre en dollars, transférant à BPCE 85 % des résultats comptabilisés depuis le 1er juillet 2009. Les instruments couverts par les TRS sont représentés en majorité par des titres classés en titres de transaction et dans une moindre mesure par des titres classés en titres de placement. En parallèle, Natixis a acheté auprès de BPCE une option lui permettant de récupérer dans 10 ans, si celle-ci est exercée, la performance nette positive de ce portefeuille moyennant le paiement d'une prime.

1.11 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

1.12 Impôt sur les sociétés

Tenant compte de la majoration du montant de l'impôt sur les sociétés de 5 %, la charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt exigible, au taux de 36,10 % en France et au taux en vigueur localement pour les succursales étrangères.

NOTE 2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a eu d'impact sur les comptes de l'exercice 2011.

NOTE 3 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Caisse, CCP, banques centrales	**5 499**	**12 136**	**3 497**
Effets publics et valeurs assimilées	**22 091**	**18 393**	**30 329**
Titres de transaction	20 430	15 231	26 929
Titres de placement	1 560	2 991	3 144
dont créances rattachées	*18*	*5*	*11*
dont créances douteuses	*75*	*0*	*0*
dont dépréciations	*(14)*	*0*	*0*
Titres d'investissement	101	171	256
dont créances rattachées	*0*	*1*	*2*
dont créances douteuses	*0*	*0*	*64*
Créances sur établissements de crédit	**115 757**	**96 321**	**97 911**
À vue	9 447	3 696	7 288
dont créances rattachées	*1*	*1*	*1*
dont créances douteuses	*1*	*1*	*2*
dont dépréciations des créances douteuses	*(1)*	*(1)*	*(2)*
À terme*	106 310	92 625	90 623
dont créances rattachées	*250*	*204*	*263*
dont créances douteuses	*208*	*209*	*263*
dont dépréciations des créances douteuses	*(161)*	*(157)*	*(194)*
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	**143 347**	**126 850**	**131 737**
* *dont créances subordonnées :*			
saines	*156*	*147*	*160*
douteuses	*0*	*0*	*0*
créances rattachées	*0*	*0*	*0*
dont titres reçus en pension livrée :	*61 932*	*52 604*	*41 854*
dont créances rattachées	*87*	*57*	*48*

NOTE 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Comptes ordinaires débiteurs	**3 223**	**4 042**	**3 963**
dont créances rattachées	*8*	*7*	*6*
dont créances douteuses	*212*	*302*	*457*
dont dépréciations des créances douteuses	*(85)*	*(86)*	*(147)*
Créances commerciales	**436**	**338**	**319**
dont créances rattachées	*3*		
dont créances douteuses	*4*	*7*	*78*
dont dépréciations des créances douteuses			
Autres concours à la clientèle	**92 315**	**88 181**	**68 999**
Crédits de trésorerie et à la consommation	24 886	25 575	25 079
dont créances rattachées	*182*	*62*	*61*
Crédits à l'équipement	2 253	2 275	2 525
dont créances rattachées	*5*	*4*	*8*
Crédits à l'export	2 460	2 315	1 760
dont créances rattachées	*13*	*10*	*15*
Crédits à l'habitat	757	735	607
dont créances rattachées	*1*	*1*	
Titres reçus en pension	28 083	21 123	10 319
dont créances rattachées	*10*	*16*	*5*
Prêts subordonnés	995	811	783
dont créances rattachées	8	4	3
dont créances douteuses			
dont dépréciations des créances douteuses			
Autres Crédits	32 881	35 347	27 926
dont créances rattachées	70	92	102
dont créances douteuses	2 769	2 875	3 152
dont dépréciations des créances douteuses	(1 068)	(1 184)	(1 085)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	**95 974**	**92 561**	**73 281**
Crédit-bail mobilier	**0**	**0**	**0**
Encours	0	0	0
Biens temporairement non loués et créances douteuses			
Créances rattachées			
Dépréciations des biens			
Dépréciations des créances douteuses			
Location simple	**0**	**0**	**0**
Encours	0	0	0
Biens temporairement non loués et créances douteuses			
Créances rattachées			
Dépréciations des biens			
Dépréciations des créances douteuses			
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	**0**	**0**	**0**

NOTE 5 OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE

	2011				2010				2009			
(en millions d'euros)	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe												
Valeur brute [(a)]	15 078	13 620	1 922	30 620	12 325	14 759	2 119	29 203	13 675	16 021	3 047	32 743
Primes/décotes		(23)	(10)	(33)		(5)		(5)		(5)		(5)
Créances rattachées	1	49	31	81	2	50	34	86	6	65	43	114
Dépréciations		(469)	(64)	(533)		(653)	(13)	(666)		(863)	(15)	(878)
Valeur nette comptable	**15 079**	**13 177**	**1 879**	**30 135**	**12 327**	**14 151**	**2 140**	**28 618**	**13 681**	**15 218**	**3 075**	**31 974**
Actions et autres titres à revenu variable												
Valeur brute	8 197	1 242		9 439	14 695	1 550		16 245	12 806	1 485		14 291
Créances rattachées				0				0				0
Dépréciations		(193)		(193)		(155)		(155)		(95)		(95)
Valeur nette comptable	**8 197**	**1 049**		**9 246**	**14 695**	**1 395**		**16 090**	**12 806**	**1 390**		**14 196**

(a) Pour ces catégories de titres, les valeurs brutes indiquées dans les colonnes « titres de placement » et « titres d'investissement » correspondent à la valeur de remboursement.

Transfert de catégorie de titres

Il n'y a pas eu de transfert de catégorie de titres sur les exercices 2009, 2010 et 2011.

Plus et moins-values latentes

(en millions d'euros)	2011				2010				2009			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement		Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe												
Plus values latentes	1 376	826	7	2 209	3 421	2 370	1	5 792	2 837	295	16	3 148
Moins values latentes	(489)	(669)	(93)	(1 251)	(512)	(796)	(120)	(1 428)	(9)	(863)	(275)	(1 147)
Actions et autres titres à revenu variable												
Plus values latentes	60	1		61	205	1	0	206	5	1	0	6
Moins values latentes	(602)	(187)		(789)	(407)	(89)	0	(496)	(9)	(158)	0	(167)

Ventilation des titres cotés et non cotés

(en millions d'euros)	2011	2010
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres cotés	29 769	12 751
Titres non cotés	366	15 867
	30 135	**28 618**
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres cotés	9 244	8 846
Titres non cotés	2	7 244
	9 246	**16 090**

NOTE 6 ENCOURS DOUTEUX, COMPROMIS ET DÉPRÉCIATIONS

(en millions d'euros)	2011		2010		2009	
	Douteux non compromis	Douteux compromis	Douteux non compromis	Douteux compromis	Douteux non compromis	Douteux compromis
Établissements de crédit	**24**	**23**	**23**	**29**	**52**	**17**
Créances	105	104	108	102	176	89
Dépréciations	(81)	(81)	(85)	(73)	(124)	(72)
Clientèle	**1 770**	**62**	**1 829**	**86**	**2 387**	**67**
Créances	2 576	409	2 765	420	3 310	376
Dépréciations	(806)	(347)	(936)	(334)	(923)	(309)
ENCOURS DOUTEUX ET COMPROMIS NETS	**1 794**	**85**	**1 852**	**115**	**2 439**	**84**

NOTE 7 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, ET ACTIONS PROPRES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Participations	**10 660**	**10 560**	**10 140**
Encours	10 740	10 584	10 157
Avances en comptes courants	0	22	26
Écart de conversion	0	0	0
Dépréciations	(80)	(47)	(43)
Titres prêtés	0	0	0
Autres titres détenus à long terme	**142**	**150**	**118**
Encours	248	262	202
Avances en comptes courants	0	0	0
Écart de conversion	0	0	0
Dépréciations	(106)	(112)	(84)
Titres prêtés	0	0	0
Créances rattachées	**0**	**0**	**0**
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	**10 802**	**10 710**	**10 258**
Parts dans les entreprises liées	**15 849**	**15 402**	**15 279**
Encours	15 926	15 558	15 202
Avances en comptes courants	6	10	9
Écart de conversion	34	85	188
Dépréciations	(117)	(252)	(120)
Titres prêtés	0	0	0
Créances rattachées	**0**	**0**	**0**
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	**15 849**	**15 402**	**15 279**
Actions Propres	**11**	**17**	**19**
Transaction	9	16	17
Placement *	2	1	2
Titres prêtés	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0
ACTIONS PROPRES	**11**	**17**	**19**
* *dont dépréciations*	*(1)*	*0*	*0*

NOTE 8 INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2011

(montants en euros)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
I - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		**15 849 171 627,12**
A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit		**10 008 570 889,65**
Banque Privée 1818	1 171 505	194 300 015,70
CACEIS	2 259 094	281 568 049,74
CFDI	29 994	4 572 555,82
ICMNA International Holding	99 037	323 935 709,69
IFCIC - INSTITUT FINANCEMENT CINÉMA ET IND. CULT	28 473	434 068,08
NATIXIS ALGÉRIE	9 182 731	94 311 996,39
NATIXIS AUSTRALIA PTY LTD	63 000 000	42 158 024,18
NATIXIS BRASIL S.A.	87 999 999	34 278 265,07
NATIXIS COFICINÉ	117 948	35 945 753,31
Natixis Corporate Solutions	100 000 000	154 130 497,39
NATIXIS FACTOR (ex Factorem)	2 489 423	247 500 121,22
NATIXIS FUNDING	4 503 631	68 883 523,34
Natixis Global Asset Management (palier)	156 344 050	5 764 199 075,94
Natixis Innov	15 006 000	150 060 000,00
NATIXIS INTERÉPARGNE	555 657	57 053 141,80
Natixis Japan Securities Co., Ltd.	200 000	100 105 566,87
NATIXIS LEASE	16 702 628	400 109 110,24
NATIXIS Marco	100 017 000	1 000 170 000,00
NATIXIS MOSCOU	111 618	36 743 030,55
NATIXIS PAIEMENTS	9 738 033	64 172 199,39
NATIXIS TRANSPORT FINANCE	1 244 314	177 126 884,27
NATIXIS TRUST (ex - Natixis Luxembourg S.A.)	6 098 654	776 813 300,66
B) Établissements Financiers		**2 133 462 721,29**
DAHLIA PARTNERS	100 000	1 058 130,00
ICMNA Australia Holding Inc - St Georges	119	85 535 715,09
ICMNA Australia Holding Inc-Macquarie	42	159 641 220,26
Natixis Asia Limited	632 395 000	57 252 143,15
NATIXIS COMMODITY MARKETS LTD	20 000 000	24 037 340,85
NATIXIS Foncière (ex-SPAFICA)	42 824	63 472 905,24
NATIXIS PRIVATE EQUITY	25 462 288	714 296 567,98
Natixis Structured Products Ltd	12 100	1 210 000,00
NAXICAP PARTNERS (ex Spef Devlpmt)	94 376	10 491 210,00
NBP PREFERRED II	10 000 000	7 703 566,75
NBP PREFERRED III	11 500	8 859 101,77
NUSHI	1 840 970	715 159 710,73
SAS VAL A	1 672 000	282 160 453,47
SEVENTURE PARTNERS	17 225	2 584 656,00
C) Divers		**3 699 301 118,13**
Alliance Entreprendre	25 444	993 065,75
ANTIN HAUSSMANN SCI	20	304 898,05

(montants en euros)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Coface Holding	156 841 307	1 512 920 162,72
Coface S.A.	84 316	12 013 381,14
Compagnie européenne de garanties et cautions	8 944 222	190 819 068,03
CONTANGO TRADING - ex Ecrinvest 2	1 109 993	11 223 392,99
Cube Infrastructure Fund (sicav)	148 613 712	153 377 499,93
European Kyoto Fund	33 750	1 981 741,00
HAUSSMANN 90 SCI	1 809	2 757 802,72
INVEST ALPHA	14 994	228 582,06
INVEST DELTA	30 994	175 909,53
INVEST GAMMA	2 494	219 807,64
INVEST KAPPA ex Linebourse Invest Kappa	576 134	7 204 129,39
INVESTIMA 14	52 000	334 439,00
INVESTIMA 16	52 000	333 153,00
INVESTIMA 17	230 000	1 457 269,00
INVESTIMA 18	226 000	1 446 380,00
INVESTIMA 19	220 000	1 418 931,00
INVESTIMA 25	182 132	393 864,00
INVESTIMA 26	182 100	393 965,00
INVESTIMA 27	167 200	364 937,00
INVESTIMA 28	166 450	363 064,00
INVESTIMA 29	171 950	373 983,00
INVESTIMA 30	162 700	355 477,00
INVESTIMA 31	186 200	403 036,00
INVESTIMA 32	713 600	6 118 196,00
INVESTIMA 34	247 500	1 988 248,00
INVESTIMA 35	253 700	2 053 489,00
INVESTIMA 53 - SAS	181 700	571 908,00
INVESTIMA 54 - SAS	190 950	786 090,00
INVESTIMA 55 - SAS	131 000	1 111 092,00
INVESTIMA 56 - SAS	132 700	1 134 000,00
INVESTIMA 57 - SAS	130 500	1 119 849,00
INVESTIMA 58 - SAS	145 200	1 253 426,00
INVESTIMA 59 - SAS	154 700	1 341 274,00
INVESTIMA 6 SAS	690 922	6 562 719,00
INVESTIMA 60 - SAS	150 700	1 296 585,00
INVESTIMA 61 - SAS	166 700	1 442 551,00
INVESTIMA 62 - SAS	171 700	1 486 600,00
INVESTIMA 63- SAS	164 400	1 432 208,00
LUGDUNUM GESTION	7 995	289 653,21
Masseran Gestion	65 000	680 934,25
NATEXIS SECURITIES Inc.	100	252 437,72
NATEXIS SERVICOS E INFORMATICOES LTDA	600 000	1 394 811,03
NATIXIS Alternative Assets (NAA)	58 770	37 677 000,00
NATIXIS ARBITRAGE	4 019 847	11 371 156,00
NATIXIS ASSURANCES	14 505 455	1 021 911 351,44
NATIXIS CONSUMER FINANCE (ex ECRINVEST 11)	21 739 652	217 396 420,00
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	92 674	6 775 636,78

(montants en euros)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
NATIXIS IMMO EXPLOITATION	7 674 462	124 002 112,22
NATIXIS PARTICIPATIONS ex SD CONSEIL	74 994	1 640 137,57
Natixis Real Estate Feeder SARL	7 120 000	2 738 000,00
PARTECIS	1 250	1 250 000,00
REACOMEX	5 000	9 652 489,97
SCI ALTAIR 1	200	2 407 813,99
SNC Tolbiac Finance	32 812 499	328 124 990,00
TITRES-CADEAUX ex ISSY SF2 2	247 000	180 000,00
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 150 000 €		**1 763 362,15**
E) Avances en compte courant		**6 059 413,52**
F) Titres prêtés		**14 122,38**
G) Créances rattachées		**0,00**
II - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		**10 801 969 888,03**
A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit		**10 502 878 807,29**
BANCO FINANTIA	12 765 844	12 362 630,14
BANQUE POPULAIRE ALSACE	4 995 000	168 202 121,74
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	4 741 198	220 023 184,08
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	5 171 731	309 661 491,45
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE	5 693 733	267 899 263,92
BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR	2 110 294	109 618 308,74
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	5 156 250	215 797 656,50
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS	3 632 354	157 917 416,22
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	11 031 250	301 058 343,75
BANQUE POPULAIRE MASSIF CENTRAL	1 630 435	110 874 127,62
BANQUE POPULAIRE NORD	6 250 000	124 584 020,87
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	15 400 000	351 990 360,80
BANQUE POPULAIRE OUEST	3 036 631	208 981 082,85
BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE	2 798 438	112 556 618,60
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	8 031 250	382 241 458,05
BANQUE POPULAIRE SUD	40 920 135	250 879 055,30
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	1 750 000	361 489 909,76
BRED - BANQUE POPULAIRE	9 105 000	561 408 750,00
CAISSE D'EPARGNE ALSACE	2 350 000	141 909 215,00
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE Poitou Charentes	5 932 819	381 344 561,00
CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE LIMOUSIN	2 839 229	213 954 738,00
CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4 566 342	297 507 282,00
CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	3 937 919	234 099 058,00
CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE	9 640 000	450 773 956,00
CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	11 578 685	779 486 059,00
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON	2 820 000	204 773 681,00
CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	3 822 199	281 406 091,00
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	2 588 769	139 534 779,00
CAISSE D'EPARGNE LORRAINE Champagne Ardenne	4 357 078	329 775 145,00
CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRÉNÉES	3 759 818	264 510 128,00
CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	6 220 793	450 494 278,00
CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	4 875 000	313 764 736,00

(montants en euros)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
CAISSE D'EPARGNE PICARDIE	2 690 037	227 365 304,00
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	7 618 160	482 618 825,00
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE-ALPES	6 323 568	398 321 358,00
CASDEN - BANQUE POPULAIRE	9 228 000	311 583 546,48
CRÉDIT COOPÉRATIF - Banque Populaire	9 753 689	225 602 019,12
Eurotitrisation	1 273	226 321,70
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK	2 200 000	946 000,00
LAZARD Ltd	6 999 800	140 794 066,72
OSEO garantie	133 372	3 242 831,92
UNIGRAINS	6 825	207 681,09
WGZ BANK	8 700	1 091 345,87
B) Établissements Financiers		**23 816 848,78**
BANQUE POPULAIRE IMAGES 7	3 645	2 561 016,84
LCH Clearnet Group	362 903	462 860,11
MTS France	9 511	3 062 542,00
PROPARCO	787 590	13 017 784,19
SLIB	250 064	4 001 197,63
SOFIPROTEOL	41 313	711 448,01
C) Divers		**274 079 171,01**
Advent	1	781 451,48
Aedes SPA	37 955 307	2 315 273,73
AGRO INVEST SAS	19 062	1 416 700,00
Albiant IT	50 000	500 000,00
Bridgepoint	4 245 801	5 342 999,46
Castle Bidco (ex Crest Nicholson)	567 966	14 267 311,43
Chicago Mercantile Exchange Holdings Inc	1	227 255,22
COLYZEO 2	20 575 206	11 905 000,00
EMBRAER	273 120	1 328 004,90
Emery Bay North LLC	1	9 049 031,91
EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS	24 716	17 071 999,66
EUROFIDEME	5 000	23 393 375,00
FIDEME	360	1 371 600,00
FIDEPPP	33 870	33 870 600,00
FONCIÈRE INEA	26 900	999 873,00
FONDATIONS CAPITAL I SCA ex MR SCA SICAR	1 266 694	5 400 000,00
Fourth Cinven Fund Ltd	1	9 134 755,09
HINES PAN EUROPEAN CORE FUND	10 000 000	4 933 171,00
ICM DIV ALPHA SERIES OLYMPIA IXIS PRÉCISION	122	1 387 123,88
INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP	4 332 554	1 322 837,22
INDUSTRI KAPITAL 2007	2 631 031	4 479 162,61
NATEXIS INVESTMENT CORP.	3 217	2 552 930,38
Natixis Altaïr ITShared Services	2 449 915	22 832 936,26
NYBEQ LLC	1	18 507 819,12
PAI EUROPE IV-C FCPR UK GENERAL	1	4 910 000,00
PAI EUROPE V FCPR	274 750	10 808 400,00
Pentelia Limited	4 561 545	14 460 178,65
PORCHER INDUSTRIES	506	570 830,10

(montants en euros)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Private Equity Investment	1	972 999,00
RREEF	19 807 760	8 429 421,78
SICOVAM HOLDING - ex Soparsico	3 694	30 417 099,22
SOFRANTEM	15 002	388 822,74
SWIFT s.c.r.l.	359	180 902,84
SYSTRA	7 300	1 977 973,37
Terra Firma Capital Partners III LP	1	2 060 825,55
Third Cinven Fund	1	4 510 506,41
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 150 000 €		**1 170 023,67**
E) Avances en compte courant		**0,00**
F) Titres prêtés		**25 037,28**
G) Créances rattachées		**0,00**
III - ACTIONS PROPRES		
NATIXIS	5 449 206	10 528 476,77
TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2011		**26 661 669 991,92**

NOTE 9 INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS FRANÇAISES DURANT L'EXERCICE

Le tableau ci-dessous a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 247-1 du Code de commerce :

	% au 31/12/11	Nombre d'actions au 31/12/11
Entrées en portefeuille		
ALBIAN IT	1,00 %	50 000
ALLIANCE ENTREPRENDRE	100,00 %	25 444
DAHLIA GESTION	51,00 %	153
DAHLIA PARTNERS	100,00 %	100 000
EAGLE ASIA MANAGEMENT	40,00 %	20 000
ECRINVEST 100	100,00 %	3 700
BANQUE PRIVÉE 1818	100,00 %	1 171 505
MASSERAN GESTION	100,00 %	65 000
NATIXIS JAPAN SECURITIES CO. Ltd	100,00 %	200 000
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	100,00 %	156 344 050
NATIXIS CASPIAN PRIVATE EQUITY	40,00 %	400 000 000
NAXICAP PARTNERS	100,00 %	94 376
SEVENTURE PARTNERS	76,00 %	17 225

	% au 31/12/11	Nombre d'actions au 31/12/11
Sorties du portefeuille		
BANQUE POPULAIRE SUD OUEST		
CAP - GROUPE VEV		
CO-ASSUR		
CRENINVEST 7		
DUPONT DENANT CONTREPARTIE		
ECRINVEST 14		
ECRINVEST 15		
ECRINVEST 16		
ECRINVEST 17		
ECRINVEST 18		
INFORMATIQUE CDC		
NATIXIS BLEICHRODER LLC		
NATEXIS ABM CORP		
NATIXIS FINANCE		
NATIXIS PARTICIPATIONS 1		
NATIXIS PRIVATE BANKING		
NEWLINGS		
PAI EUROPE IV-C FCPR		
SEMAF		
VILC - VIETNAM INTERNATIONAL LEASING		
Variation significative		
NATIXIS FACTOR (Variation de la détention de + 100,00 %)	100,00 %	2 489 419

NOTE 10 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Article L. 233-15 du Code de commerce (en milliers d'unités)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital *(milliers d'unités)*	Capitaux propres autres que le capital *(milliers d'unités)*	Quote-part de capital au 31/12/11
A - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À LA PUBLICATION			
Filiales et participations (détenues à plus de 10 %)			
COFACE HOLDING 30 rue Pierre Mendès-France 75013 Paris	784 207 EUR	712 274 EUR	100,00 %
CIE EUR GARANTIE CAUTION 128 rue de la Boétie 75008 Paris	160 996 EUR	168 626 EUR	100,00 %
ICMNA International Holding Suite 770 919 N Market St DE-19801 Wilmington	2 277 147 USD	(44 053) USD	19,00 %
Banque Privée 1818 50 avenue Montaigne 78008 Paris	88 402 EUR	98 757 EUR	100,00 %
NATIXIS ALGÉRIE 62, chemin Drareni Mohamed Hydra ALGER	10 000 002 DZD	2 251 511 DZD	100,00 %
NATIXIS Alternative Assets (NNA) 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg	58 769 EUR	(34 262) EUR	100,00 %
NATIXIS ASIA LIMITED Suite 1911-1922-19 FTWO 88 Queensway Pacific Place	632 395 HKD	3 144 HKD	100,00 %
NATIXIS ASSURANCES 30, av. Pierre Mendès France 75013 Paris	110 677 EUR	697 327 EUR	100,00 %
NATIXIS AUSTRALIA PTY Aurora Place Level 3088 Philip Street 2000 Sydney	63 000 AUD	(17 116) AUD	100,00 %
NATIXIS CONSUMER FINANCE 30, av. Pierre Mendès France 75013 Paris	21 740 EUR	196 037 EUR	100,00 %
NATIXIS FACTOR 30, av. Pierre Mendès France 75013 Paris	19 916 EUR	183 527 EUR	100,00 %
NATIXIS FONCIÈRE 30, av. Pierre Mendès France 75013 Paris	685 EUR	62 867 EUR	100,00 %
NATIXIS FUNDING 30, av. Pierre Mendès France 75013 Paris	67 555 EUR	(938) EUR	100,00 %
NATIXIS IMMO EXPLOITATION 30 rue Pierre Mendès-France 75013 Paris	117 036 EUR	16 778 EUR	100,00 %

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2011	Observ.
Brute *(milliers d'euros)*	Nette *(milliers d'euros)*	*(milliers d'euros)*	*(milliers d'euros)*	*(milliers d'unités)*	*(milliers d'unités)*	*(milliers d'euros)*	
1 512 920	1 512 920	16 028		10 907 EUR	4 403 EUR	26 000	
190 819	190 819			103 506 EUR	35 863 EUR	35 509	
323 936	323 936			81 779 USD	44 603 USD	6 300	
225 510	194 300	365 737	50 115	60 620 EUR	(10 906) EUR		
94 312	94 312			5 219 534 DZD	1 196 559 DZD		
58 905	37 677	3 607	3 900	(926) EUR	(1 955) EUR		
62 726	57 252			205 919 HKD	(68 390) HKD		
1 021 911	1 021 911	172 215		31 516 EUR	23 887 EUR	145 055	
49 755	42 158		8	20 701 AUD	14 609 AUD		
217 396	217 396			11 467 EUR	11 241 EUR	8 696	
247 500	247 500	1 629 223	115	129 435 EUR	27 891 EUR		
63 473	63 473			2 338 EUR	2 107 EUR	11 970	
68 884	68 884	266 416		(2 796) EUR	(2 379) EUR		
124 002	124 002			114 669 EUR	195 EUR	6 063	

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital *(milliers d'unités)*	Capitaux propres autres que le capital *(milliers d'unités)*	Quote-part de capital au 31/12/11
NATIXIS INNOV 47 quai d'Austerlitz 75013 Paris	150 060 EUR	(3 526) EUR	100,00 %
NATIXIS INTERÉPARGNE 30, av. Pierre Mendès France 75013 Paris	8 891 EUR	16 836 EUR	100,00 %
NATIXIS JAPAN SECURITIES CO., Ltd. 1-11-1, Marunouchi, Chiyoda-Ku Tokyo 100-6226	100 157 EUR	(3) EUR	100,00 %
NATIXIS LEASE 30, av. Pierre Mendès France 75013 Paris	267 242 EUR	306 466 EUR	100,00 %
NATIXIS TRUST 51 avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg	609 865 EUR	219 652 EUR	100,00 %
NATIXIS Marco 47 quai d'Austerlitz 75013 Paris	1 000 170 EUR	3 269 EUR	100,00 %
NATIXIS PAIEMENTS 30, av. Pierre Mendès France 75013 Paris	53 559 EUR	51 479 EUR	100,00 %
NATIXIS PRIVATE EQUITY 5-7 rue de Monttessuy 75007 Paris	585 633 EUR	223 890 EUR	100,00 %
NATIXIS TRANSPORT FINANCE 30 rue Pierre Mendès-France 75013 Paris	95 626 EUR	87 957 EUR	100,00 %
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS 12 Lower Leeson Street Dublin 2 Dublin	100 000 EUR	1 028 EUR	100,00 %
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT 30 rue Pierre Mendès-France 75013 Paris	156 344 EUR	2 990 599 EUR	100,00 %
NUSHI 399 Boylston St 13th floor MA 02116 Boston États-Unis d'Amérique	1 227 285 USD	3 090 886 USD	100,00 %
SAS VAL A 115 rue Montmartre 75002 Paris	167 200 EUR	121 016 EUR	100,00 %
SNC TOLBIAC FINANCE 47 quai d'Austerlitz 75013 Paris	328 125 EUR	(24 633) EUR	100,00 %
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES (somme)	7 371 010 EUR	10 182 246 EUR	20,00 %
CAISSE D'EPARGNE ET DE PRÉVOYANCE (somme)	8 592 041 EUR	14 893 631 EUR	20,00 %
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS			
Filiales et Participations non reprises au paragraphe A			
21 - Dans les sociétés françaises (ensemble)			
22 - Dans les sociétés étrangères (ensemble)			

(a) Pour ces lignes de titre, la valeur nette est supérieure à la valeur brute du fait de l'existence d'écart de conversion positif.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2011	
Brute *(milliers d'euros)*	Nette *(milliers d'euros)*	*(milliers d'euros)*	*(milliers d'euros)*	*(milliers d'unités)*	*(milliers d'unités)*	*(milliers d'euros)*	Observ.
150 060	150 060	1 932 945		20 227 EUR	20 152 EUR		
57 053	57 053	17 112	77	86 691 EUR	10 820 EUR	10 780	
100 156	100 106	249 495		4 350 EUR	(1 884) EUR		
399 595	399 595	2 286 235	129 422	53 153 EUR	(39 670) EUR		
776 813	776 813			(75) EUR	668 EUR	24 160	
1 000 170	1 000 170			7 836 EUR	7 273 EUR	15 003	
64 172	64 172	261 956		259 255 EUR	34 405 EUR	29 214	
714 297	714 297	102 449	175 000	36 238 EUR	36 681 EUR	122 983	
177 127	177 127	3 230 215		52 615 EUR	26 698 EUR	10 515	
154 130	154 130	4 880 025	137 432	67 892 EUR	16 147 EUR		
5 764 199	5 764 199	555 208		1 763 540 EUR	593 444 EUR		
686 153	715 160			507 202 USD	507 202 USD	53 729	(a)
282 160	282 160			2 552 EUR	1 688 EUR	787	
328 125	328 125			785 EUR	706 EUR		
4 752 369	4 752 369	6 602 057	244 602	5 436 921 EUR	830 180 EUR	71 971	
5 591 639	5 591 639	123 942	263	6 524 282 EUR	676 405 EUR	133 548	
671 910	609 545	9 205 799	616 489			490 554	
987 846	817 840	9 804 560	289 736			30 017	

NOTE 11 ACTIONS PROPRES – ACTIF

(en euros)	Quantité achetée	Prix d'achat	Prix d'achat moyen	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie	Prix de sortie moyen	Stock Final	% du capital détenu
Au 1er janvier 2011	**104 789 408**	**611 310 498**	**5,83**	**100 177 811**	**489 202 951**	**4,88**	**4 611 597**	**0,16 %**
Régularisation de cours	22 563 739	71 626 980	3,17	21 725 200	76 058 206	3,50		
Attribution aux salariés				930	3 934	4,23		
Au 31 décembre 2011	**127 353 147**	**682 937 478**	**5,36**	**121 903 941**	**565 265 091**	**4,64**	**5 449 206**	**0,18 %**

NOTE 12 IMMOBILISATIONS

	2011			2010			2009		
(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations d'exploitation	**2 039**	**(1 489)**	**550**	**1 952**	**(1 402)**	**550**	**1 921**	**(1 349)**	**572**
Immobilisations incorporelles	1 568	(1 195)	373	1 529	(1 137)	392	1 493	(1 101)	392
Immobilisations corporelles	471	(294)	177	423	(265)	158	428	(248)	180
Immobilisations hors exploitation	**3**	**(2)**	**1**	**3**	**(2)**	**1**	**3**	**(1)**	**2**
Immobilisations incorporelles			0			0			0
Immobilisations corporelles	3	(2)	1	3	(2)	1	3	(1)	2
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 568**	**(1 195)**	**373**	**1 529**	**(1 137)**	**392**	**1 493**	**(1 101)**	**392**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**474**	**(296)**	**178**	**426**	**(267)**	**159**	**431**	**(249)**	**182**

(en millions d'euros)	Fin 2010	Acquisitions	Cessions	Autres	Fin 2011
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	**1 529**	**48**	**(4)**	**(5)**	**1 568**
fonds de commerce	1 191				1 191
logiciels	294	23	(4)	7	320
autres immobilisations incorporelles	44	25		(12)	57
Immobilisations corporelles d'exploitation	**423**	**70**	**(17)**	**(5)**	**471**
terrains et constructions	200	8	(1)	(4)	203
autres immobilisations corporelles	223	62	(16)	(1)	268
Immobilisations corporelles hors exploitation	**3**	**0**	**0**	**0**	**3**
terrains et constructions	2	0	0	0	2
autres immobilisations corporelles	1	0	0	0	1
TOTAL	**1 955**	**118**	**(21)**	**(10)**	**2 042**

(en millions d'euros)	Fin 2010	Dotations	Reprises	Autres	Fin 2011
Amortissements et provisions					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	**(1 137)**	**(64)**	**3**	**3**	**(1 195)**
fonds de commerce	(951)	(15)			(966)
logiciels	(183)	(49)	3	3	(226)
autres immobilisations incorporelles	(3)				(3)
Immobilisations corporelles d'exploitation	**(265)**	**(49)**	**15**	**5**	**(294)**
terrains et constructions	(97)	(14)		4	(107)
autres immobilisations corporelles	(168)	(35)	15	1	(187)
Immobilisations corporelles hors exploitation	**(2)**	**0**	**0**	**0**	**(2)**
terrains et constructions	(2)	0	0	0	(2)
autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
TOTAL	**(1 404)**	**(113)**	**18**	**8**	**(1 491)**

NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS – ACTIF

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Instruments conditionnels	3 604	4 585	3 627
Comptes de règlement	265	559	234
Débiteurs divers	19 511	15 485	15 996
Comptes de stocks et assimilés	32	0	0
AUTRES ACTIFS	**23 412**	**20 629**	**19 857**
Comptes d'encaissement		0	0
Comptes d'ajustement	7 403	9 102	8 527
Comptes de gains sur IFT	736	4 517	4 729
Comptes de charges à répartir ou comptabilisées d'avance	1 013	1 128	1 289
Produits à recevoir	1 192	678	690
Comptes de régularisation divers	3 360	4 281	7 469
COMPTES DE RÉGULARISATION	**13 704**	**19 706**	**22 704**

NOTE 14 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Banques centrales, CCP		**488**	**208**
Dettes sur établissements de crédit	**140 790**	**107 499**	**100 574**
À vue	5 924	10 882	15 538
dont dettes rattachées		*1*	*3*
dont autres sommes dues	*19*	*0*	*86*
À terme*	134 866	96 647	85 036
dont dettes rattachées	*546*	*406*	*663*
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	**140 790**	**107 987**	**100 782**
* *dont titres donnés en pension livrée :*	*47 493*	*39 551*	*22 198*
dont dettes rattachées	*40*	*32*	*31*

NOTE 15 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Comptes d'épargne à régime spécial	**160**	**140**	**115**
Autres dettes	**64 706**	**60 990**	**46 256**
À vue	14 963	15 357	8 290
dont dettes rattachées	*8*	*1*	*5*
dont autres sommes dues	*1*	*13*	*5*
À terme*	49 743	45 633	37 966
dont dettes rattachées	*65*	*84*	*47*
dont dépôts de garantie	*1 250*	*699*	*804*
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	**64 866**	**61 130**	**46 371**
* *dont titres donnés en pension livrée :*	*31 549*	*23 519*	*20 030*
dont dettes rattachées	*20*	*11*	*5*

NOTE 16 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	**29 489**	**47 357**	**46 354**
dont dettes rattachées	*68*	*48*	*33*
Emprunts obligataires	**11 779**	**17 581**	**25 456**
dont dettes rattachées	*127*	*213*	*157*
Bons de caisse et bons d'épargne	**0**	**0**	**0**
dont dettes rattachées	*0*	*0*	*0*
Autres dettes		**1**	**0**
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**41 268**	**64 939**	**71 810**

NOTE 17 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS – PASSIF

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Créditeurs divers	11 752	10 201	10 117
Opérations sur titres	40 747	35 831	40 102
dont titres de transaction	*0*	*0*	*0*
dont dettes sur titres de transaction	*40 735*	*35 827*	*40 087*
dont dettes rattachées	*12*	*4*	*15*
Instruments conditionnels vendus	3 983	4 949	3 223
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	215	283	149
AUTRES PASSIFS	**56 697**	**51 264**	**53 591**
Comptes indisponibles	19	31	27
Comptes d'ajustement et d'écart	4 263	6 748	6 557
Comptes de pertes sur IFT	848	3 180	3 328
Comptes de produits à étaler ou constatés d'avance	742	780	753
Charges à payer	1 427	1 318	1 228
Comptes de régularisation divers	3 996	3 766	3 450
COMPTES DE RÉGULARISATION	**11 295**	**15 823**	**15 343**

NOTE 18 PROVISIONS (RISQUES ET CHARGES)

(en millions d'euros)	Passifs Sociaux	Hors Bilan (engagements par signature)	Risques Pays	Risques Individuels	Provisions pour litiges	Risques Sectoriels	Provisions Fiscales	Risques IFT	Risques Divers	Total
Au 1er janvier 2009	**273**	**125**	**254**	**71**	**245**	**516**	**357**	**1 392**	**194**	**3 427**
Dotations	103	5	11	33	1	212	153	487	405	1 410
Reprises	(181)	(152)	(79)	(8)		(660)	(30)	(467)	(63)	(1 640)
Flux de fusion/ apports partiels d'actifs	2							8	(10)	0
Écart de conversion		7	(1)	(6)		(1)		6	2	7
Autres variations	(3)	49		223	(225)	622	4	(332)	(334)	4
Mouvements de l'année 2009	**(79)**	**(91)**	**(69)**	**242**	**(224)**	**173**	**127**	**(298)**	**0**	**(219)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	**194**	**34**	**185**	**313**	**21**	**689**	**484**	**1 094**	**194**	**3 208**
Au 1er janvier 2010	194	34	185	313	21	689	484	1 094	194	3 208
Dotations	81	26	23	41		73	132	862	97	1 335
Reprises	(60)	(33)	(45)	(173)	(2)	(116)	(128)	(309)	(57)	(923)
Flux de fusion/ apports partiels d'actifs	3									3
Écart de conversion		1	9	18		5		(53)	1	(19)
Autres variations		11		(1)		1	(8)	(52)	41	(8)
Mouvements de l'année 2010	**24**	**5**	**(13)**	**(115)**	**(2)**	**(37)**	**(4)**	**448**	**82**	**388**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	**218**	**39**	**172**	**198**	**19**	**652**	**480**	**1 542**	**276**	**3 596**
Au 1er janvier 2011	**218**	**39**	**172**	**198**	**19**	**652**	**480**	**1 542**	**276**	**3 596**
Dotations	88	8	45	32	2	9	157	215	7	563
Reprises	(99)	(26)	(61)	(26)	(3)	(245)	(119)	(542)	(54)	(1 175)
Flux de fusion/ apports partiels d'actifs										0
Écart de conversion			(1)	8		5		42	1	55
Autres variations	7					(1)		52	(48)	10
Mouvements de l'année 2011	**(4)**	**(18)**	**(17)**	**14**	**(1)**	**(232)**	**38**	**(233)**	**(94)**	**(547)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	**214**	**21**	**155**	**212**	**18**	**420**	**518**	**1 309**	**182**	**3 049**

NOTE 19 DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Dettes subordonnées à durée déterminée	**6 449**	**7 668**	**8 185**
Titres subordonnés	5 207	6 393	6 910
Emprunts subordonnés	1 242	1 275	1 275
Dettes subordonnées à durée indéterminée	**4 166**	**5 018**	**7 086**
Emprunts participatifs		0	0
Titres subordonnés	4 166	4 990	6 541
Emprunts subordonnés		28	545
Dettes rattachées	**261**	**300**	**279**
DETTES SUBORDONNÉES	**10 876**	**12 986**	**15 550**

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE *(EN EUROS)*

Échéances	2011	2010
2011		32 600 000
2012	152 686 711	149 109 621
2013	550 000 000	550 000 000
2014	41 000 000	41 000 000
2015	102 000 000	102 000 000
2016	956 000 000	2 156 000 000
2017	2 540 000 000	2 540 000 000
2018	510 000 000	510 000 000
2019	731 107 003	724 357 776
2021	500 000 000	500 000 000
2022	120 000 000	120 000 000
2023	21 500 000	21 500 000
2027	46 000 000	46 000 000
2033	178 677 151	175 214 236
Durée indéterminée	4 165 853 139	5 018 308 057
Dettes rattachées	260 612 947	299 515 660
	10 875 436 951	**12 985 605 350**

NOTE 20 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

(en millions d'euros)	Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables	Provisions pour investissement	Amortissements dérogatoires	Total
Au 1er janvier 2009	**0**	**21**	**1**	**22**
Dotations	0	2	0	2
Reprises	0	(2)	0	(2)
Mouvements de l'année 2009	**0**	**0**	**0**	**0**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	**0**	**21**	**1**	**22**
Au 1er janvier 2010	**0**	**21**	**1**	**22**
Dotations	0	3	0	3
Reprises	0	(4)	0	(4)
Mouvements de l'année 2010	**0**	**(1)**	**0**	**(1)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	**0**	**20**	**1**	**21**
Au 1er janvier 2011	**0**	**20**	**1**	**21**
Dotations	0	5	0	5
Reprises	0	(6)	0	(6)
Mouvements de l'année 2011	**0**	**(1)**	**0**	**(1)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	**0**	**19**	**1**	**20**

NOTE 21 CAPITAL, PRIMES D'ÉMISSION, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve réglementée des plus-values long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total
Au 1er janvier 2009	**4 653**	**15 531**	**115**	**0**	**0**	**0**	**0**	**20 299**
Affectation du résultat 2008		(5 054)						(5 054)
Mouvements de l'année 2009	**0**	**(5 054)**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**(5 054)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	**4 653**	**10 477**	**115**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15 245**
Au 1er janvier 2010	**4 653**	**10 477**	**115**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15 245**
Affectation du résultat 2009		(2 046)						(2 046)
Changement de méthode Coût amorti							(101)	(101)
Transmission Universelle de Patrimoine Garbo Invest		2						2
Mouvements de l'année 2010	**0**	**(2 044)**	**0**	**0**	**0**	**0**	**(101)**	**(2 145)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	**4 653**	**8 433**	**115**	**0**	**0**	**0**	**(101)**	**13 100**
Au 1er janvier 2011	**4 653**	**8 433**	**115**	**0**	**0**	**0**	**(101)**	**13 100**
Affectation du résultat 2010	0	(494)	9		0	0	101	(384)
Dividendes versés en 2011	279	289					1	569
Transmission Universelle de Patrimoine EXDDC		4						4
Transmission Universelle de Patrimoine Natixis Participations 1		4						4
Transmission Universelle de Patrimoine Natixis Private Banking		3						3
Mouvements de l'année 2011	**279**	**(194)**	**9**	**0**	**0**	**0**	**102**	**196**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	**4 932**	**8 239**	**124**	**0**	**0**	**0**	**1**	**13 296**

Le capital social est composé de 3 082 345,88 actions de 1,60 euro de nominal. Tous les titres confèrent les mêmes droits à leurs détenteurs, hors actions auto-détenues qui n'ont pas de droit de vote.

NOTE 22 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Actif			
Créances sur les établissements de crédit	94 618	74 182	67 275
Créances sur la clientèle	15 173	15 428	10 279
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 372	3 792	3 436
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	80 812	72 438	62 943
Dettes envers la clientèle	6 535	3 723	3 629
Dettes représentées par un titre	2 890	2 541	3 073
Dettes subordonnées	1 683	1 734	1 804
Hors-bilan			
Engagements de financement en faveur :			
d'établissements de crédit	4 806	4 012	3 645
de la clientèle	105	117	58
Engagements de garantie d'ordre			
d'établissement de crédit	3 569	6 389	1 537
de la clientèle	1 556	543	607

Au titre du règlement n° 2010-04 relatif aux transactions entre parties liées, Natixis n'a pas d'informations complémentaires à publier du fait que ces transactions sont, soit exclues du périmètre déclaratif (filiales détenues en totalité), soit sont conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 23 ÉTAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS À LA GESTION DES PROCÉDURES PUBLIQUES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Opérations interbancaires et assimilées	0	0	0
Opérations avec la clientèle	549	645	512
Autres comptes d'actif	0	0	0
TOTAL ACTIF	**549**	**645**	**512**
Opérations interbancaires et assimilées	46	46	55
Opérations avec la clientèle	655	854	743
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres comptes de passif	1	3	3
TOTAL PASSIF	**702**	**903**	**801**
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	**0**	**0**	**0**
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	0	8
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	**0**	**0**	**8**

NOTE 24 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 646	2 665	14 301
Sur opérations avec la clientèle	2 319	1 965	2 349
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
Sur opérations de location simple	0	0	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	385	415	1 266
Autres intérêts et produits assimilés	3 175	2 165	3 447
TOTAL	**8 525**	**7 210**	**21 363**

NOTE 25 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	(3 091)	(2 485)	(19 800)
Sur opérations avec la clientèle	(669)	(764)	(659)
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
Sur opérations de location simple	0	0	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 178)	(1 098)	(1 415)
Autres intérêts et charges assimilées	(4 050)	(2 862)	(2 724)
TOTAL	**(8 988)**	**(7 209)**	**(24 598)**

NOTE 26 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Parts entreprises liées	1 233	788	992
Placements	26	25	23
TOTAL	**1 259**	**813**	**1 015**

NOTE 27 COMMISSIONS

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Produits de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	191	219	202
Sur opérations sur titres	38	44	7
Sur hors bilan :			
Sur instruments financiers à terme	15	13	7
Sur engagements de financement	45	54	40
Sur engagements de garantie	75	60	1 228
Sur autres engagements donnés	72	72	99
Sur opérations de change			
Sur autres prestations de services financiers	11	34	118
Sur moyens de paiement	64	62	62
Produits accessoires	17	19	119
Autres	146	188	244
TOTAL	**674**	**765**	**2 126**
Charges de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	(6)	(9)	(8)
Sur opérations sur titres	(98)	(102)	(80)
Sur hors bilan :			
Sur instruments financiers à terme	(27)	(31)	(28)
Sur engagements de garantie	(203)	(221)	(1 312)
Autres	(9)	(6)	(24)
Sur opérations de change	(10)	(7)	(5)
Sur autres prestations de services financiers	(9)	(11)	(10)
Sur moyens de paiement	(63)	(71)	(72)
Autres			
TOTAL	**(425)**	**(458)**	**(1 539)**

NOTE 28 RÉSULTAT DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Résultat sur titres de transaction	(1 324)	3 429	1 891
Résultat sur opérations de change	(87)	193	713
Résultat sur opérations d'instruments financiers à terme	2 758	(2 329)	978
TOTAL	**1 347**	**1 293**	**3 582**

NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Plus-values de cession	794	1 571	932
Moins-values de cession	(697)	(1 034)	(748)
(Dotations)/Reprises nettes de dépréciation	156	(465)	(190)
TOTAL	**253**	**72**	**(6)**

NOTE 30 PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Charges sur engagements	0	0	0
Charges sur produits rétrocédés	(50)	(84)	(117)
Produits accessoires	169	121	20
Quote-part sur opérations bancaires faites en commun	5	6	0
Transferts de charges d'exploitation bancaire	13	12	96
Autres	205	36	(59)
TOTAL	**342**	**91**	**(60)**

NOTE 31 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Frais de personnel			
Salaires et traitements	(728)	(692)	(771)
Charges sociales [(a)]	(297)	(276)	(259)
Intéressement et participation	(38)	(46)	(5)
Charges fiscales	(68)	(43)	(94)
Refacturations	23	40	38
Dotations R & C (engagements de retraite)	11	(20)	78
	(1 097)	**(1 037)**	**(1 013)**
Autres frais administratifs			
Crédit-bail	0	0	0
Impôts et taxes	(57)	(23)	(48)
Services extérieurs	(983)	(984)	(972)
Refacturations	126	131	90
	(914)	**(876)**	**(930)**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations	**(114)**	**(78)**	**(199)**
TOTAL	**(2 125)**	**(1 991)**	**(2 142)**
(a) Dont charges de retraite	*(76)*	*(66)*	*(65)*

NOTE 32 COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Coût du risque sur éléments d'Actif			
Sur créances douteuses :	**(205)**	**(275)**	**(979)**
Dotations aux dépréciations	(328)	(326)	(987)
Reprises de dépréciations	432	328	343
Pertes couvertes	(301)	(226)	(311)
Pertes non couvertes	(15)	(95)	(34)
Récupérations sur créances amorties	7	44	10
Sur titres :	**(21)**	**(18)**	**2**
Dotations aux dépréciations	(48)	(129)	(1)
Reprises de dépréciations	32	127	3
Pertes couvertes	(6)	(31)	0
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	1	15	0
Résultat net sur éléments d'actif	**(226)**	**(293)**	**(977)**
Coût du risque sur éléments de Passif			
Sur risques pays :	**15**	**21**	**68**
Dotations aux provisions	(45)	(24)	(11)
Reprises de provisions	60	45	79
Pertes couvertes	0	0	0
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Sur risques & charges :	**90**	**188**	**(647)**
Dotations aux provisions	(210)	(224)	(526)
Reprises de provisions	300	412	310
Pertes couvertes	0	0	(431)
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Résultat net sur éléments de passif	**105**	**209**	**(579)**
TOTAL	**(121)**	**(84)**	**(1 556)**

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Immobilisations financières			
Plus-values			
Participations et autres titres détenus à long terme	71	2	6
Titres d'investissement	6	37	11
Moins-values			
Participations et autres titres détenus à long terme	(119)	(198)	(101)
Titres d'investissement	(5)	(4)	(162)
Dotations aux dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme	(90)	(201)	(100)
Titres d'investissement		0	0
Reprises de dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme	179	53	39
Titres d'investissement		0	0
Dotations Risques et Charges			
Participations et autres titres détenus à long terme	20	(9)	(70)
Reprises Risques et Charges			
Participations et autres titres détenus à long terme		0	1
Total	**62**	**(320)**	**(376)**
Immobilisations corporelles et incorporelles	**(2)**	**(2)**	**3**
TOTAL	**60**	**(322)**	**(373)**

NOTE 34 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Impôt au taux normal	(50)	(59)	(45)
Impôt au taux réduit			
Redressements fiscaux et provisions	(8)	(14)	(4)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	8	2	
Effet de l'intégration fiscale	120	169	10
Autres éléments	(2)	1	(8)
Carry Back	3	4	188
TOTAL	**71**	**103**	**141**

Calcul de l'impôt

La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein de Natixis est fondée sur le principe de la neutralité selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée. Par exception, Natixis a procédé à des réallocations d'impôt afin de neutraliser pour certaines filiales les effets de la loi Fillon limitant l'imputation des déficits reportables à 60 % du bénéfice fiscal.

L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.

En contrepartie des déficits transmis à la tête de groupe, la maison mère comptabilise une provision pour restitution d'IS destinée à compenser le supplément d'impôt groupe du en cas de retour en bénéfice des filiales et dont la contribution à l'impôt sera minorée à hauteur des déficits antérieurs.

NOTE 35 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2011	2010	2009
Techniciens	2 473	2 608	2 632
Cadres	5 477	4 929	4 534
NOMBRE DE SALARIÉS	**7 950**	**7 537**	**7 166**

NOTE 36 HORS BILAN - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en millions d'euros)	Notionnels 2011	Notionnels 2010	Notionnels 2009
Marchés organisés	**872 544**	**800 195**	**165 784**
Swaps			
Opérations fermes		0	0
Opérations conditionnelles		0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	819 669	769 459	164 584
Opérations conditionnelles	52 875	30 736	1 200
Marchés de gré à gré	**5 079 221**	**5 209 344**	**4 487 234**
Swaps			
Opérations fermes	2 753 289	2 511 706	1 979 001
Opérations conditionnelles		0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	1 189 015	1 526 450	1 259 167
Opérations conditionnelles	1 136 917	1 171 188	1 249 066
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	**5 951 765**	**6 009 539**	**4 653 018**
Marchés organisés	**150**	**131**	**344**
Swaps			
Opérations fermes	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	137	131	344
Opérations conditionnelles	13	0	0
Marchés de gré à gré	**241 539**	**198 853**	**154 101**
Swaps			
Opérations fermes	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	85 267	18 796	7 078
Opérations conditionnelles	156 272	180 057	147 023
INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE	**241 689**	**198 984**	**154 445**
Marchés organisés	**67 085**	**645 233**	**1 075 676**
Swaps			
Opérations fermes	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	15 282	15 612	31 624
Opérations conditionnelles	51 803	629 621	1 044 052
Marchés de gré à gré	**452 863**	**495 316**	**855 173**
Swaps			
Opérations fermes	7 945	25 830	39 025
Opérations conditionnelles		0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	15 585	12 556	2 992
Opérations conditionnelles	429 333	456 930	813 156
AUTRES INSTRUMENTS	**519 948**	**1 140 549**	**1 930 849**
Dont opérations de couverture			
• *sur instruments de taux d'intérêts*	*408 893*	*371 906*	*43 496*
• *sur instruments de cours de change*	*0*	*0*	*22*
• *sur autres instruments*	*13 091*	*19 193*	*25 096*

Juste valeur des instruments financiers à terme (périmètre hors succursale)

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Instruments de taux d'intérêt			
Juste valeur positive	84 626	64 016	58 701
Juste valeur négative	83 284	61 530	59 156
Instruments de cours de change			
Juste valeur positive	21 721	9 082	7 910
Juste valeur négative	21 524	9 909	7 055
Autres instruments			
Juste valeur positive	10 372	7 390	11 981
Juste valeur négative	10 033	6 358	10 484

NOTE 37 HORS BILAN - ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS EN DEVISES

Engagements

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Engagements de financement	**62 035**	**58 294**	**56 797**
Établissements de crédit	7 758	16 171	18 218
Clientèle	54 277	42 123	38 579
Engagements de garantie	**23 915**	**25 935**	**26 231**
Établissements de crédit	5 165	7 528	6 613
Clientèle	18 750	18 407	19 618
Engagements sur Titres	**8 013**	**4 016**	**3 860**
Autres engagements	**19 959**	**23 631**	**31 208**
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	**113 922**	**111 876**	**118 096**
Engagements de financement	**31 095**	**33 433**	**15 002**
Établissements de crédit	20 698	32 962	13 622
Clientèle	10 397	471	1 380
Engagements de garantie	**6 785**	**11 049**	**12 880**
Établissements de crédit	6 785	11 049	12 880
Engagements sur titres	**8 082**	**7 174**	**3 944**
Autres engagements	**9 082**	**8 312**	**8 178**
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	**55 044**	**59 968**	**40 004**

OPÉRATIONS EN DEVISES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Change comptant			
Monnaies achetées non reçues	15 568	17 985	22 034
Monnaies vendues non livrées	15 641	17 563	24 531
Prêts/emprunts en devises			
Devises prêtées non livrées	21	1 054	752
Devises empruntées non reçues	1 148	748	4 641
Change à terme			
Euro à recevoir/devises à livrer	409 187	311 600	285 353
Devises à recevoir/euro à livrer	382 075	317 001	285 591
Devises à recevoir/devises à livrer	167 332	156 180	168 140
Devises à livrer/devises à recevoir	167 304	156 488	168 108
Report/déport à recevoir	56	3	3
Report/déport à payer	56	3	0

NOTE 38 EMPLOIS, RESSOURCES ET IFT PAR ÉCHÉANCES

(en millions d'euros)	≤ 1 mois	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, Banques centrales, CCP	5 499							5 499
Effets publics et valeurs assimilées	1 866	3 534	336	1 643	6 601	8 111		22 091
Créances sur établissements de crédit	55 710	18 644	5 755	6 769	13 449	15 383	47	115 757
Opérations avec la clientèle	41 320	7 731	5 226	4 130	23 905	13 308	354	95 974
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 007	2 981	1 589	2 252	6 298	15 008		30 135
Actions et autres titres à revenu variable	5 553	383	10	1 372	819	1 109		9 246
EMPLOIS	**111 955**	**33 273**	**12 916**	**16 166**	**51 072**	**52 919**	**401**	**278 702**
Banques centrales, CCP								0
Dettes sur établissements de crédit	51 190	24 384	5 467	25 979	30 784	2 986		140 790
Opérations avec la clientèle	41 567	16 252	2 791	2 759	1 213	284		64 866
Dettes représentées par un titre	11 656	6 912	3 340	7 909	5 227	6 224		41 268
RESSOURCES	**104 413**	**47 548**	**11 598**	**36 647**	**37 224**	**9 494**		**246 924**

(en millions d'euros)	- 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Marchés organisés	**552 344**	**279 466**	**40 734**
Swaps			
Opérations fermes	0	0	0
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	510 886	268 050	40 734
Opérations conditionnelles	41 458	11 416	
Marchés de gré à gré	**1 881 726**	**1 760 770**	**1 436 725**
Swaps			
Opérations fermes	784 586	1 055 645	913 058
Opérations conditionnelles	0	0	0
Hors swaps			
Opérations fermes	908 608	219 366	61 041
Opérations conditionnelles	188 532	485 759	462 626
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	**2 434 070**	**2 040 236**	**1 477 459**
Marchés organisés	**129**	**0**	**20**
Swaps			
Opérations fermes			
Opérations conditionnelles			
Hors swaps			
Opérations fermes	129	0	7
Opérations conditionnelles			13
Marchés de gré à gré	**189 759**	**49 319**	**2 462**
Swaps			
Opérations fermes			
Opérations conditionnelles			
Hors swaps			
Opérations fermes	78 783	4 083	2 401
Opérations conditionnelles	110 976	45 236	61
INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE	**189 888**	**49 319**	**2 482**
Marchés organisés	**24 005**	**3 013**	**40 067**
Swaps			
Opérations fermes			
Opérations conditionnelles			
Hors swaps			
Opérations fermes	5 461	47	9 775
Opérations conditionnelles	18 544	2 966	30 292
Marchés de gré à gré	**94 895**	**211 226**	**146 742**
Swaps			
Opérations fermes	1 088	4 165	2 691
Opérations conditionnelles			
Hors swaps			
Opérations fermes	380	167	15 039
Opérations conditionnelles	93 427	206 894	129 012
AUTRES INSTRUMENTS	**118 900**	**214 239**	**186 809**

NOTE 39 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Audit			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5,5	5,0	5,7
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	1,8	1,0	0,4
TOTAL	**7,3**	**6,0**	**6,1**

NOTE 40 IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS AU SENS DE L'ARTICLE 238-0A DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

L'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du Ministre de l'économie du 6 octobre 2009 impose aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats et territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le suivi des filiales et succursales de Natixis qui seraient implantées dans des pays non coopératifs relève du processus de suivi des risques de Natixis et s'inscrit dans l'organisation de la filière Risques, à savoir :

- une direction/organisation des risques locale qui a un lien fonctionnel avec la Direction des risques centrale ;
- des reporting ad hoc respectant les éventuelles contraintes locales mais assurant le respect global des risques.

Au 31 décembre 2011 et en application de l'article précité, Natixis indique que sa filiale Coface détient 100 % de la société « Coface Servicios Costa Rica S.A. » qui exerce une activité de vente de services au Costa Rica et a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 79 000 euros.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales) *(en euros)*

Nature des indications	2007	2008	2009	2010	2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 955 268 310,40	4 653 020 308,80	4 653 020 308,80	4 653 020 308,80	4 931 753 420,80
Nombre d'actions émises	1 222 042 694	2 908 137 693	2 908 137 693	2 908 137 693	3 082 345 888
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	36 243 060 348,21	50 787 613 550,53	23 966 064 000,89	19 391 654 325,41	17 977 198 639,42
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	852 134 041,69	(2 548 305 710,82)	(1 664 174 176,79)	644 584 484,60	(72 975 180,54)
Impôt sur les bénéfices	141 132 997,05	175 491 065,29	141 058 269,33	103 399 790,98	71 022 418,41
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(467 183 610,92)	(5 053 779 558,57)	(2 046 308 381,66)	284 641 699,57	873 436 574,80
Montant des dividendes distribués	549 919 212,30	0,00	0,00	668 871 669,39	308 234 588,80
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,81	(0,82)	(0,52)	0,26	0,00
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(0,38)	(1,74)	(0,70)	0,10	0,28
Dividende versé à chaque action	0,45	0,00	0,00	0,23	0,10
Personnel					
Nombre de salariés	7 648	7 798	7 166	7 537	7 950
Montant de la masse salariale	668 942 830,46	644 059 193,67	770 842 886,68	691 856 116,30	727 947 525,85
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	269 404 568,47	273 921 026,89	264 166 185,19	322 453 719,64	334 569 060,30

5.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Natixis S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dispositif de garantie des actifs de la GAPC

Comme indiqué au paragraphe 10 de la note 1 de l'annexe, un dispositif de protection par BPCE d'une partie des actifs placés en Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (GAPC) est en place depuis le 1er juillet 2009. Nous avons examiné les modalités de suivi de ce dispositif et le traitement de cette opération dans les comptes annuels.

Valorisation des instruments financiers

La société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations (paragraphe 6 de la note 1, notes 18, 28 et 36 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciation et provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

La société comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (paragraphe 1 de la note 1, notes 3, 4, 6, 18 et 32 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions y afférentes sur base individuelle et de portefeuilles.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Natixis procède à des travaux d'actualisation de l'évaluation des titres de ses filiales (paragraphe 2 de la note 1, notes 7 et 33 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces travaux ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Engagements sociaux

La société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (paragraphe 7 de la note 1, notes 18 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Autres provisions

La société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (paragraphes 1, 2 et 6 de la note 1 et note 18 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions, ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par la société auprès des sociétés la contrôlant ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 23 mars 2012

DELOITTE & ASSOCIÉS	KPMG Audit Département de KPMG S.A.	MAZARS
José-Luis Garcia	Fabrice ODENT	Charles DE BOISRIOU Emmanuel DOOSEMAN

5.6 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I- CONVENTIONS ET ENGAGEMENT SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1.1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1.1 AUTORISATION D'UNE CONVENTION RÉGLEMENTÉE ENTRE NATIXIS ET BPCE SUR L'OPÉRATION CHAPEL.

Mandataires sociaux concernés :

- M. Pérol, président du directoire de BPCE, président du conseil d'administration de Natixis
- M. Gentili, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Patault, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Jeannin, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Klein, membre du directoire de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Criton, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Queuille, membre du directoire de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Sueur, vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, administrateur de Natixis
- M. Mateu, président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, administrateur de Natixis
- BPCE représenté par M. Duhamel, directeur général finances et membre du directoire de BPCE, représentant permanent de BPCE au conseil d'administration de Natixis.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 11 mai 2011, une convention entre Natixis et BPCE sur l'opération Chapel. L'opération Chapel se trouve au sein de la Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (GAPC) à l'intérieur d'un produit structuré dénommé Sahara permettant une meilleure prise en compte de la notation d'actifs de bonne qualité détenus par la GAPC. Ces titres sont couverts par la garantie « Neptune » conclue avec BPCE en 2009. Concomitamment au rachat par Natixis des actifs Chapel précédemment logés dans la structure Sahara, une garantie sur le titre Chapel a été mise en place entre BPCE et Natixis au moyen d'un Total Return Swap (TRS) afin de rétablir l'équivalent de la garantie Neptune.

Cette convention a été conclue le 11 mai 2011.

Les produits comptabilisés par Natixis au titre de cette convention se sont élevés à 40 090 976,55 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

1.1.2 AUTORISATION DE CONVENTIONS D'ACQUISITION PAR NATIXIS DE LA TOTALITÉ DES PARTICIPATIONS DE NATIXIS PRIVATE EQUITY DANS SIX SOCIÉTÉS DE GESTION.

Mandataire social concerné :

- M. Criton, administrateur de Natixis, administrateur de Natixis Private Equity

Le Conseil d'administration a autorisé, le 4 août 2011, une convention de cession des participations de Natixis Private Equity dans les sociétés de gestion Seventure Partners, Naxicap Partners, Dahlia Partners, Dahlia Gestion, Caspian Private Equity et Eagle Asia Management pour un montant global de 14 302 466 €.

Cette convention a été conclue le 23 septembre 2011.

1.1.3 AUTORISATION D'UNE CONVENTION ENTRE NATIXIS ET BPCE RELATIVE AU PROJET « COCCINELLE ».

Mandataires sociaux concernés :

- M. Pérol, président du directoire de BPCE, président du conseil d'administration de Natixis
- M. Gentili, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Patault, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Jeannin, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Klein, membre du directoire de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Criton, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Queuille, membre du directoire de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Sueur, vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, administrateur de Natixis
- M. Mateu, président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, administrateur de Natixis
- BPCE représenté par M. Duhamel, directeur général finances et membre du directoire de BPCE, représentant permanent de BPCE au conseil d'administration de Natixis.

Le Conseil d'administration a donné son autorisation, le 9 novembre 2011, de procéder à la signature d'un protocole d'accord à conclure entre BPCE et Natixis. Ce protocole d'accord décrit les principaux termes et conditions et le calendrier indicatif de réalisation du projet « Coccinelle » consistant en la mise en place d'un dispositif de protection de Natixis contre une partie des risques liés à la participation de Natixis dans les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne.

Ce dispositif repose sur l'émission par Natixis d'un produit structuré (prenant la forme d'une émission de titres de créance) souscrit par BPCE et couvrant une partie de la valeur prudentielle de mise en équivalence des certificats coopératifs d'investissement émis par les Caisses d'Epargne et les Banques Populaires, les P3CI. Les P3CI, d'une valeur nominale de 6 930 000 000 euros, sont souscrits intégralement par BPCE.

Concomitamment il est prévu le rachat ou le remboursement anticipé par Natixis de 6 lignes de titres super subordonnés détenus par BPCE à la valeur nominale, soit les sommes de 577 250 000 USD et de 1 926 806 000 euros, majorées des intérêts courus à la date dudit rachat ou remboursement.

Le conseil d'administration a donné son autorisation, le 15 décembre 2011, de procéder à la signature d'un contrat de souscription des P3CI, qui interviendra au plus tard le 30 mars 2012.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2011.

1.2 Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

1.2.1 AVENANT À LA CONVENTION DE FACTURATION RELATIVE À L'AFFILIATION DE NATIXIS ENTRE NATIXIS ET BPCE

Mandataires sociaux concernés :

- M. Pérol, président du directoire de BPCE, président du conseil d'administration de Natixis
- M. Gentili, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Patault, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Jeannin, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Klein, membre du directoire de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Criton, membre du conseil de surveillance de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Queuille, membre du directoire de BPCE, administrateur de Natixis
- M. Sueur, vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, administrateur de Natixis
- BPCE représenté par M. Nicolas Duhamel, directeur général finances et membre du directoire de BPCE, représentant permanent de BPCE au conseil d'administration de Natixis.

Le conseil d'administration a autorisé, le 22 février 2012, une nouvelle convention de facturation relative à l'affiliation de Natixis à BPCE venant se substituer à la convention d'affiliation actuellement en vigueur (convention présentée dans les conventions déjà approuvées par l'assemblee générale au paragraphe 2.1.1). BPCE, en sa qualité d'Organe Central, est

rémunéré pour les missions exercées pour le compte de Natixis, notamment :

- prendre toutes mesures pour garantir sa liquidité et sa solvabilité ;
- exercer un contrôle administratif, technique et financier sur son organisation et sa gestion ;
- veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires, et notamment le règlement CRBF 97.02.

Les coûts globaux afférents et imputables à Natixis, seront facturés annuellement au coût réel des missions accomplies par BPCE à Natixis.

II- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2.1 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1.1 CONVENTION DE FACTURATION RELATIVE À L'AFFILIATION DE NATIXIS ENTRE NATIXIS ET BPCE

Le Conseil d'administration a autorisé, le 16 décembre 2010, la convention de facturation relative à l'affiliation de Natixis entre Natixis et BPCE.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de cette convention se sont élevées à 18 423 231,68 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.1.2 CONVENTION RELATIVE À L'ACHAT DE TITRES ET À L'ÉMISSION ET LA SOUSCRIPTION D'OBLIGATIONS SUPER-SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE ENTRE NATIXIS ET BPCE

Le Conseil d'administration a autorisé, le 25 août 2009, une convention relative à l'achat de titres et à l'émission et la souscription d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée entre Natixis et BPCE.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de cette convention se sont élevées à 111 825 885,76 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.1.3 PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE NATIXIS ET BPCE RELATIF AU DISPOSITIF DE PROTECTION D'UNE PARTIE DES ACTIFS DE LA GAPC ET LES CONVENTIONS RELATIVES À LA GARANTIE.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 25 août 2009, la conclusion d'un protocole d'accord entre Natixis et BPCE ayant pour objet de protéger Natixis contre les pertes futures et la volatilité du résultat occasionnées par les actifs placés en Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés (GAPC).

Ce protocole d'accord s'est traduit par la conclusion de différentes conventions relatives à la garantie d'une partie des actifs de la GAPC entre Natixis et BPCE.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 12 novembre 2009, les conventions relatives à la garantie d'une partie des actifs de la GAPC, à savoir :

- la convention de Garantie Financière devant être consentie par BPCE au bénéfice de Natixis ;
- le Contrat Cadre ISDA et son annexe entre BPCE et Natixis ;
- les contrats d'échange de flux (*total return swaps*) entre Natixis et BPCE dont l'un porte sur les actifs en euros et l'autre sur les actifs en dollars ;
- l'Option d'Achat qui est consentie par BPCE à Natixis ;
- la Garantie Financière «Miroir NLI» entre Natixis et Natixis Luxembourg Investissements ;
- la Garantie Financière «Miroir NFP» entre Natixis et Natixis Financial Products Inc ;
- la Garantie Financière «Miroir NFUSA» entre Natixis et Natixis Funding USA, LLC ;
- la Garantie Financière «Miroir IXIS CMNA Australia» entre Natixis et IXIS CMNA Australia No2 SCA ;
- un contrat d'échange de flux «Miroir NFP» entre Natixis et Natixis Financial Products Inc ;
- un contrat d'échange de flux «Miroir NREC» entre Natixis et Natixis Real Estate Capital Inc ;
- l'architecture de la gouvernance mise en place pour les besoins de la garantie GAPC (en ce compris notamment les projets de chartes de fonctionnement relatifs au Comité de Suivi de la Garantie et au Comité de Gestion des Actifs Cantonnés).

Le Conseil d'administration a autorisé, le 5 août 2010, l'avenant n°1 à la garantie financière (sous-participation en risque) entre Natixis et BPCE du 12 novembre 2009.

Cet avenant vise à préciser l'application de certaines dispositions de la Garantie aux actifs couverts faisant l'objet d'un « writedown ».

La prime relative à Natixis a fait l'objet d'un étalement et a été rapportée au compte de résultat à hauteur de 149 450 763,80 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. L'étalement de la prime relative aux garanties miroirs avec les filiales est neutre au niveau du résultat de Natixis.

La variation de juste valeur des total return swaps a donné lieu pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à la comptabilisation d'une charge de 47 225 505,78 euros au titre des activités de Natixis et d'un produit de 18 367 007 USD au titre des activités des filiales. Cette dernière est neutralisée dans les comptes de Natixis par la comptabilisation d'une charge symétrique vis-à-vis des filiales.

Comptabilisée à l'initiation au bilan, la réévaluation de cette prime a donné lieu à la constatation d'une charge de 33 812 984,35 euros sur l'exercice 2011.

Les produits comptabilisés par Natixis au titre des soultes de résiliation se sont élevés à 231 214 196,09 euros pour l'exercice 2011.

Les produits comptabilisés au titre des appels en garantie se sont élevés à 29 558 076,60 euros pour l'exercice 2011.

2.1.4 CONVENTIONS CADRE DE CRÉDIT ET DE GARANTIE FINANCIÈRE ENTRE NATIXIS ET NATIXIS LEASE

Le Conseil d'administration a autorisé, le 17 décembre 2009, des conventions cadres de crédit et de garantie financière entre Natixis et Natixis Lease dont l'objet est de pouvoir accéder au financement reçu de la SFEF, contre remise de collatéral.

Les produits comptabilisés par Natixis au titre de ces conventions se sont élevés à 15 820 891,47 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.1.5 CONVENTIONS CADRES DE CRÉDIT ET DE GARANTIE FINANCIÈRE ENTRE NATIXIS ET LA BFBP ET NATIXIS ET LA CNCE

L'assemblée générale de Natixis du 30 avril 2009 a approuvé et ratifié expressément des conventions cadres de crédit et de garantie financière mises en place en décembre 2008 entre Natixis et la BFBP et entre Natixis et la CNCE, dans le cadre de conventions conclues par la BFBP et la CNCE avec la SFEF.

Ces conventions ont pour objet de permettre à Natixis d'emprunter, contre remise de collatéral, auprès des deux organes centraux ; il s'agit de crédits miroirs, reprenant les termes des conventions conclues par les organes centraux avec la SFEF. Les termes reflètent donc l'accord conclu entre les organes centraux (et l'ensemble des autres banques de la place) et la SFEF.

Elles permettent à Natixis de bénéficier indirectement des facilités consenties par la SFEF. Le principe est le suivant :

- chaque organe central emprunte auprès de la SFEF, contre nantissement de collatéral ;
- tout ou partie du produit de cet emprunt est utilisé pour consentir à Natixis un prêt, contre remise en pleine propriété à titre de garantie de collatéral, lequel est nanti par l'organe central en faveur de la SFEF en garantie de son emprunt.

Les conventions cadres de crédit définissent les conditions des prêts intra-groupe, et les conventions cadres de garantie financière organisent la remise du collatéral par Natixis.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de ces conventions se sont élevées à 61 032 650,78 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.1.6 CONVENTION RELATIVE À LA DISTRIBUTION DES OFFRES DE NATIXIS AUX BANQUES RÉGIONALES ACQUISES PAR LE GROUPE BANQUE POPULAIRE À HSBC

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 18 décembre 2008, la convention relative à la distribution des offres de Natixis aux Banques régionales ex-HSBC, acquises par le groupe Banque Populaire, par laquelle Natixis est le fournisseur exclusif de ces banques à partir de 2009 sur les métiers concernés par l'accord. Elle s'accompagne de l'application à ces banques des conditions pratiquées entre Natixis et le groupe Banque Populaire.

Les produits comptabilisés par Natixis au titre de cette convention se sont élevées à 1 406 182,82 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.1.7 LETTRES D'ENGAGEMENT ET CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES RÉSILIÉS OU ACHEVÉS

IXIS CIB (précédemment dénommée CDC Marchés puis CDC IXIS Capital Markets) a été amené à conclure entre 1996 et 2004 plusieurs lettres d'engagement et cautionnement solidaires avec ses différents actionnaires successifs : la Caisse des Dépôts (CDC), CDC Finance - CDC IXIS (la CNCE est venue aux droits de cette dernière suite à fusion absorption en date du 31 décembre 2004) et la CNCE.

De même, IXIS CIB a été amené à conclure des lettres d'engagement et cautionnement solidaires avec ses filiales américaines à savoir Natixis Municipal Products Inc. (ex-CDC Municipal Products Inc.), Natixis Derivatives Inc. (ex-CDC Derivatives Inc.), Natixis Financial Products Inc. (ex-CDC Financial Products Inc.), Natixis Funding Corp. (ex-CDC IXIS Funding Corp.) et Natixis Commercial Paper Corp. (ex-CDC IXIS Commercial Paper Corp.).

L'ensemble de ces lettres d'engagement et cautionnement solidaires sont toutes achevées ou résiliées à ce jour mais continuent à s'appliquer respectivement à l'ensemble des opérations garanties conclues avant la date de résiliation ou d'achèvement des cautionnements solidaires desquels elles dépendent, jusqu'à leur complet dénouement.

Pour les cautionnements solidaires conclus avec CDC Finance - CDC IXIS, les créanciers d'IXIS CIB au titre d'opérations garanties en vertu de ces cautionnements, conclues avant leur date respective d'achèvement, peuvent, en vertu de la lettre du Directeur général de la CDC du 12 octobre 2004, exercer jusqu'à la date d'échéance des opérations couvertes, leurs droits directement contre la CDC, comme si cet engagement avait été souscrit directement par la CDC au bénéfice des créanciers d'IXIS CIB.

Les modalités de versement et de calcul de la commission de garantie due par IXIS CIB au titre des cautionnements a fait l'objet d'une convention avec CDC Finance - CDC IXIS et la CNCE.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de ces conventions se sont élevées à 4 848 246 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.1.8 CONVENTIONS TRIPARTITES ENTRE NATIXIS, LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE FRANÇAISE (SFEF) ET RESPECTIVEMENT LA BFBP ET LA CNCE.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 10 juillet 2009, des conventions tripartites entre Natixis, la SFEF et chacun des organes centraux (BFBP et CNCE) ayant pour objet de créer des Comptes d'Affectation Spéciaux (CAS) et de permettre de mobiliser le collatéral de Natixis directement au profit de la SFEF. Elles ont également pour objet de créer un droit de recours de la SFEF directement contre Natixis. Les conventions sont les suivantes :

- les conventions d'acte de délégation imparfaite ayant pour objet de créer un droit de recours de la SFEF contre Natixis entre Natixis, la BFBP et la SFEF et entre Natixis, la CNCE et la SFEF ;
- les conventions cadre de garantie financière filiale ayant pour objet de permettre de mobiliser le collatéral de Natixis directement au profit de la SFEF, entre Natixis, la BFBP et la SFEF et entre Natixis, la CNCE et la SFEF ;
- les conventions d'affectation ayant pour objet la mise en place des Comptes d'Affectation Spéciaux (CAS) entre Natixis, la BFBP et la SFEF et entre Natixis, la CNCE et la SFEF ;
- les mandats de représentation ayant pour objet de permettre à Natixis d'être représenté auprès de la SFEF via ses organes centraux entre Natixis et la BFBP et entre Natixis et la CNCEles contre-lettres ayant pour objet de limiter le risque de crédit encouru par Natixis vis-à-vis de ses organes centraux en prévoyant la possibilité d'effectuer des remboursements anticipés à la demande de Natixis entre Natixis et la CNCE et entre Natixis et la BFBP ;
- les avenants de mise à jour des conventions cadres de garantie financière intra-groupe signées en 2008 avec la BFBP et la CNCE (cf. point 2.2.1 ci après) entre Natixis et la CNCE et entre Natixis et la BFBP.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.1.9 CONVENTIONS ENTRE NATIXIS, NATIXIS TRANSPORT FINANCE (NTF), LA SFEF ET BPCE.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 25 août 2009, des conventions entre Natixis, NTF, la SFEF et BPCE, dont l'objet est d'étendre le champ des créances à mobiliser auprès de la SFEF à la filiale Natixis Transport Finance dans le cadre d'un dispositif juridique similaire à celui approuvé par le Conseil d'administration au point 2.1.2 ci-avant. Les conventions sont les suivantes :

- la convention d'affectation entre NTF, Natixis, BPCE et SFEF qui a pour objet la mise en place d'un Compte d'Affectation Spécial (CAS) au nom de NTF, Natixis agissant comme simple teneur de compte ;
- le mandat de représentation entre Natixis et BPCE qui a pour objet de permettre à Natixis d'être représentée en tant que teneur de compte auprès de la SFEF via BPCE ;
- la convention cadre de crédit intra-groupe entre Natixis et NTF qui a pour objet de mettre en place les prêts qui pourront être consentis par Natixis à NTF.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.1.10 INTERVENTION DE NATIXIS EN TANT QU'ARRANGEUR DU PROGRAMME D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES DE 25 000 000 000 € DE BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS (BPCB).

Pour permettre l'intervention de Natixis en tant qu'arrangeur du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 € par la BFBP, le Conseil de surveillance a autorisé le 23 novembre 2007 :

- la conclusion de conventions cadres de crédit et de garantie financière entre BPCB, la BFBP, Natixis et, dans un premier temps, sept Banques Populaires ;
- la signature d'une lettre de contrats de couverture conclue entre BPCB, la BFBP et Natixis.

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 25 février 2009, la mise à jour de ce Programme.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 13 mai 2009, la conclusion d'une lettre-avenant à la convention-cadre de crédit et de garantie financière conclue avec la BFBP, BPCB, Natixis et toutes les Banques Populaires, ayant pour objet d'intégrer la Banque Monétaire et Financière et la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions comme apporteurs de caution de prêts remis en garantie par certaines des Banques Populaires participant au programme de BPCB.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.1.11 INTERVENTION DE NATIXIS EN TANT QU'ARRANGEUR DU PROGRAMME D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES DE 25 000 000 000 € DE GCE COVERED BONDS

Pour permettre l'intervention de Natixis en qualité d'Agent des Sûretés du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 € de GCE Covered Bonds, le Conseil de surveillance a autorisé, le 5 mars 2008, les conventions suivantes : le *Receivables Pledge Agreement* (contrat de nantissement de créances), le *Issuer Accounts Pledge Agreement* (contrat de nantissement des comptes), le *Asset Monitor Agreement* (contrat d'agent de vérification des actifs) et le *Master Definitions and Constructions Agreement* (contrat-cadre relatif aux définitions applicables au titre du Programme d'émission d'obligations sécurisées).

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.1.12 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ET DE PARTENARIAT « CLICK'N TRADE » ENTRE IXIS CIB, LA CNCE ET LA BANQUE PALATINE

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 6 juin 2007, la conclusion d'une convention de prestation de services entre IXIS CIB, la CNCE et la Banque Palatine relative à la cession par la CNCE à la Banque Palatine de la gestion opérationnelle et technique du site « Click'n Trade », la CNCE restant propriétaire du site et la contrepartie des opérations de change à terme et comptant vis-à-vis d'IXIS CIB.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

2.2.1 GARANTIE FINANCIÈRE MIROIR RELATIVE À L'OPÉRATION NEPTUNE ENTRE NATIXIS SA ET NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL INC.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 24 février 2010, une convention de garantie financière entre Natixis et Natixis Real Estate Capital Inc, miroir de la garantie Neptune et portant sur l'ensemble des actifs de la GAPC détenus par Natixis Real Estate Capital Inc.

Cette garantie financière, prend la forme juridique d'une sous-participation en risque, afin de couvrir Natixis Real Estate Capital Inc., en proportion d'une certaine quote-part, au titre d'un portefeuille d'actifs détenus par elle au 30 juin 2009, suite au non-paiement avéré à la date de paiement contractuellement prévue de sommes dues en relation avec ces actifs.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.2.2 CONVENTION RELATIVE À LA DIRECTIVE MIF ENTRE NATIXIS, BPCE ET LE CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Le Conseil d'administration a autorisé, le 12 novembre 2009, la convention relative à la mise à jour, dans le cadre de la réglementation post MIF, de la convention conclue entre Natixis (ex-IXIS Corporate & Investment Bank), BPCE (ex-CNCE) et le CFF concernant le transfert et l'organisation des activités du secteur public territorial.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.2.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT DU RÉGIME COLLECTIF DE RETRAITE FERMÉ

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 18 décembre 2008 :

- l'adoption du règlement du régime collectif de retraite fermé en tant qu'il définit les droits potentiels des membres du directoire, réunissant les conditions requises pour bénéficier du régime considéré, dès lors qu'ils ont été nommés au directoire entre le 27 novembre 2006 et le 15 décembre 2008 et la fermeture dudit régime à l'égard de tout nouveau membre du directoire (le règlement exclut toute indemnité liée à la rupture des relations professionnelles avec les membres du directoire) ;
- sur le régime collectif de prévoyance : le maintien pour l'année 2009 du régime collectif de prévoyance des Directeurs Généraux des Banques Populaires aux membres du directoire de Natixis, constat étant fait que ce régime adapte à leur situation les garanties applicables à l'ensemble des personnels d'origine Natexis Banques Populaires ;
- sur les indemnités de cessation de fonction et de départ à la retraite : la non application des dispositions du régime des indemnités de cessation anticipée de fonctions et des indemnités de départ à la retraite des Directeurs Généraux des Banques Populaires pour les mandataires sociaux de Natixis nommés à partir du 1er mai 2005.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.2.4 LETTRES D'ENGAGEMENT ET CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES ENTRE IXIS ET SES FILIALES EN VIGUEUR

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 15 juin 2006, la conclusion de lettres d'engagement et de cautionnements solidaires entre IXIS CIB et :

a) Natixis Financial Products Inc. (ex-IXIS Financial Products Inc.) pour le programme d'émission d'USMTN. La garantie accordée par IXIS CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02% ;

b) Natixis Financial Products Inc. (ex-IXIS Financial Products Inc.) pour le programme d'émission de warrants. La garantie accordée par IXIS CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02% ;

c) Natixis Securities North America Inc. (ex-IXIS Securities NA) pour les opérations de prêt / emprunt. La garantie accordée par IXIS CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02% par an, applicable à l'exposition globale en risque moyenne sur la période.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.2.5 CONVENTION DE GROUPEMENT DE FAIT ENTRE LA CDC, LA CNCE (VENUE AUX DROITS DE CDC IXIS) ET IXIS CIB (EX-CDC IXIS CAPITAL MARKETS)

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 19 décembre 2001, la conclusion d'une convention de groupement de fait entre la CDC, la CNCE (venue aux droits de CDC IXIS) et IXIS CIB (ex-CDC IXIS Capital Markets). Cette convention, renouvelable tous les trois ans par tacite reconduction, se substitue à celle conclue le 30 août 1996 entre la CDC et CDC IXIS Capital Markets (ex-CDC Marchés).

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.2.6 CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ET DE PARTENARIAT ENTRE IXIS CIB ET LA CNCE

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 17 novembre 2005, la conclusion d'un contrat de prestation de services et de partenariat entre IXIS CIB et la CNCE relatif au développement et l'hébergement par IXIS CIB pour la CNCE d'un site Internet de passation d'ordres d'opérations de change à terme et comptant.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.2.7 CONVENTIONS DE CESSION DE DROIT D'UTILISATION DE LOGICIEL ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE IXIS CIB ET LE CFF

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 15 juin 2006, la conclusion de conventions de cession de droits d'utilisation de logiciel et de prestations de services entre IXIS CIB et le CFF.

Par ces conventions, IXIS CIB concède au CFF le droit d'utilisation incessible, non exclusif, et personnel du logiciel AMeRisC. Par ailleurs, IXIS CIB fournit quotidiennement les données de marchés et économétriques dont il dispose pour le fonctionnement du logiciel AMeRisC. Enfin, dans le cadre de la mise en place du logiciel, IXIS CIB fournit à prix coûtant une prestation de conseil pour sa mise en place au sein du CFF.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

2.3 Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 26 mai 2011, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 4 avril 2011.

2.3.1 CONVENTION D'INDEMNITÉ DE CESSATION D'ACTIVITÉ ANTICIPÉE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Le Conseil d'administration a autorisé, le 22 février 2011, la conclusion par Natixis, au bénéfice de M. Laurent Mignon, d'une convention d'indemnité de cessation d'activité anticipée du directeur général sur la base de critères et de conditions de performance et en la plafonnant à une année de rémunération maximale potentielle (fixe et variable).

Le versement de l'indemnité de départ au directeur général est exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du Groupe BPCE.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2011 en compte de résultat.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 23 mars 2012

DELOITTE & ASSOCIÉS	KPMG Audit Département de KPMG S.A.	MAZARS
José-Luis Garcia	Fabrice ODENT	Charles DE BOISRIOU Emmanuel DOOSEMAN

6

Éléments juridiques

6.1 STATUTS DE NATIXIS 396

6.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE NATIXIS 402

6.2.1 Forme et transmission des actions (Titre II, article 4 des statuts) 402
6.2.2 Capital social 402
6.2.3 Capital autorisé non émis – Délégations en matière d'augmentation de capital 402
6.2.4 Titres non représentatifs du capital 404
6.2.5 Autres titres donnant accès au capital 404
6.2.6 Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices sociaux 406
6.2.7 Autres renseignements sur le capital 406

6.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE 407

6.3.1 Répartition du capital au 31 décembre 2011 407
6.3.2 Détention des actions par les membres des organes de direction et d'administration 407
6.3.3 Actions détenues en propre 407
6.3.4 Actionnariat salarié 408
6.3.5 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années 408
6.3.6 Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur Natixis 408

6.4 INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE 409

6.5 PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2012 410

6.5.1 Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée 410
6.5.2 Ordre du jour et Projets de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012 414

6.1 Statuts de Natixis

NATIXIS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 4 931 753 420,80 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 PARIS

542 044 524 RCS PARIS

STATUTS

Titre I : Forme de la société – Dénomination – Siège – Durée – Objet

Article 1 – Forme juridique – Dénomination, siège social, et durée

La Société est de forme anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code monétaire et financier et par les présents statuts.

La Société porte le nom de « Natixis ». Le siège de la Société est à Paris (13e), 30, avenue Pierre-Mendès-France.

La durée de la Société, constituée le 20 novembre 1919, est portée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 9 novembre 1994 sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Article 2 – Objet

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code monétaire et financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'État dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

Titre II : Capital social – actions – versements

Article 3 – Capital social

Le capital social est fixé à 4 931 753 420,80 euros divisé en 3 082 345 888 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

Article 4 – Forme et transmission des actions

Les actions de la Société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

Article 5 – Identification des actionnaires

La Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1,- % des droits de vote (sur la base de tous les droits de vote attachés aux actions, y compris celles privées de droits de vote), ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1,- % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Article 6 – Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

Article 7 – Droits et obligations attachés aux actions

Sauf les droits qui seraient accordés aux actions de préférence, s'il en était créé, chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre. La propriété d'une action implique, de plein droit, adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Article 8 – Modification du capital

Le capital social peut être augmenté, amorti ou réduit par tous procédés et selon toutes modalités autorisées par la loi et les règlements.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées suivant les décisions prises par l'assemblée générale ou par le conseil d'administration. Le défaut de libération est sanctionné dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Titre III : Administration et contrôle de la société

SECTION I : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 9 – Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) administrateurs au moins et de dix-huit (18) administrateurs au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Lorsqu'il a été établi, conformément à la réglementation en vigueur que le pourcentage du capital détenu par l'actionnariat salarié dépassait le seuil fixé par la loi, un administrateur est nommé par l'assemblée générale ordinaire parmi les candidats désignés à cet effet par le conseil de surveillance du ou des fonds communs de placement d'entreprise. L'administrateur désigné à ce titre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum énoncé au premier alinéa du présent article.

L'administrateur ainsi nommé siège au conseil d'administration avec voix délibérative et est soumis aux mêmes droits et obligations que les autres administrateurs de la Société.

Le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des administrateurs en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des administrateurs cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de cent quarante actions (140) actions de la Société au moins.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de six (6) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Article 10 – Présidence du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit un président qui est obligatoirement une personne physique, parmi ses membres. Le président est élu pour la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Il détermine la rémunération du président.

Le conseil d'administration peut, sur proposition du président, élire un ou plusieurs vice-président(s) parmi ses membres.

Les fonctions du président prennent fin, au plus tard, à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel le président a atteint l'âge de soixante-cinq ans.

Le président est chargé de convoquer le conseil d'administration.

Il organise et dirige ses travaux dont il rend compte à l'assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 11 – Réunions du conseil d'administration

11.1 Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société et les dispositions légales et réglementaires l'exigent, sur la convocation de son président soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Le conseil peut également être convoqué par le président sur demande du tiers au moins des administrateurs, ou sur demande du directeur général, sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes ainsi faites.

Sous réserve d'une Urgence telle que définie ci-dessous et du cas visé à l'article 14 ci-dessous, le conseil d'administration doit être convoqué dans un délai raisonnable avant la date de réunion prévue. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion.

Les administrateurs devront disposer, avant la réunion et dans un délai suffisant, de l'information leur permettant de prendre une décision éclairée.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en cas d'absence de ce dernier, par l'administrateur le plus âgé, ou par l'un des vice-présidents le cas échéant.

Le conseil d'administration peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante, sauf pour la nomination du président du conseil d'administration.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents.

Le conseil d'administration établit un règlement intérieur, qui peut prévoir que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication, dans les conditions permises ou prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

11.2 En cas d'urgence telle que définie ci-dessous (« l'Urgence »), il pourra être fait application de la procédure accélérée ci-après.

L'Urgence est définie comme une situation exceptionnelle (i) caractérisée par l'existence d'un bref délai, imposé par un tiers sous peine de forclusion et dont le non-respect serait susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société ou l'une de ses principales filiales, ou (ii) nécessitant une réponse rapide de la Société incompatible avec l'application des délais de convocation habituels du conseil d'administration.

En cas d'Urgence, les délais de convocation et de réunion du conseil d'administration ne seront pas soumis à l'article 11.1 ci-dessus, pour autant que le président du conseil d'administration de la Société ait :

- préalablement adressé une notification motivant l'Urgence au sens de la définition ci-dessus aux administrateurs ; et
- communiqué à l'ensemble des administrateurs, avec la convocation à la réunion dudit conseil, tous les éléments nécessaires à leur analyse.

Article 12 – Pouvoirs du conseil d'administration

12.1 Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les présents statuts aux assemblées générales, il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Sur proposition de son président, le conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

12.2 En sus des opérations visées par la loi et les règlements en vigueur, le règlement intérieur du conseil d'administration fixera les décisions qui seront soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Article 13 – Rémunération des membres du conseil d'administration

Des jetons de présence peuvent être alloués au conseil d'administration par l'assemblée générale. Le conseil les répartit librement entre ses membres.

Le conseil peut également allouer aux administrateurs des rémunérations exceptionnelles dans les cas et conditions prévus par la loi.

SECTION II : DIRECTION GÉNÉRALE

Article 14 – Modalités d'exercice de la direction générale

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modes d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Par dérogation, le premier conseil d'administration se tiendra immédiatement après l'assemblée générale mixte du 30 avril 2009, et le choix du mode d'exercice de la direction générale se fera avec un quorum ordinaire (la moitié au moins des administrateurs présents ou représentés).

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au directeur général s'appliqueront au président du conseil d'administration qui prendra le titre de président-directeur général.

Article 15 – Directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et des dispositions et limitations prévues par le règlement intérieur. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil d'administration peut nommer un directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Le conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du directeur général laquelle ne peut, lorsque le directeur général est administrateur, excéder celle de son mandat.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers.

Le directeur général peut déléguer partiellement ses pouvoirs à tout mandataire de son choix, avec ou sans faculté de substitution.

Article 16 – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques, choisies parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du directeur général, par le conseil d'administration.

La rémunération du ou des directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration.

Article 17 – Responsabilité des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont responsables envers la Société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions légales ou réglementaires régissant les sociétés anonymes, soit des violations des présents statuts, soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

SECTION III : CONTRÔLE

Article 18 – Censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs.

Leur mandat est de six (6) ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont rééligibles et peuvent être révoqués par l'assemblée générale.

Les censeurs reçoivent les mêmes informations que les administrateurs et sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration. Ils siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Ils peuvent être nommés à titre provisoire par le conseil d'administration, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Article 19 – Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par la loi. Ils sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la législation en vigueur.

Titre IV : Assemblées générales

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 20 – Assemblées générales des actionnaires

Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale qualifiée d'ordinaire ou d'extraordinaire.

Article 21 – Convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, dans les conditions de l'article L. 225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Article 22 – Admission aux assemblées – Pouvoirs

Les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, le droit de participer à l'assemblée générale est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au 3e jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le 3e jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé. Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par la loi et les dispositions réglementaires. Sur décision du conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer à l'assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.). Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée, sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être

directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil [à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire], pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Article 23 – Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

Article 24 – Tenue des assemblées

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration, ou en cas d'empêchement, par l'un des vice-présidents, ou par un administrateur désigné par l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont assurées par les deux actionnaires disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Il est tenu une feuille de présence conformément à la réglementation en vigueur. Les assemblées générales délibèrent aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Le conseil d'administration peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique de l'intégralité des réunions par visioconférence ou moyens de télécommunication. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans les avis de réunion et de convocation.

Article 25 – Droits de vote

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Article 26 – Procès-verbaux

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits de délibération sont délivrés et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont certifiés par les liquidateurs ou l'un d'entre eux.

Article 27 – Droit de communication

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature des documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

Article 28 – Date de réunion

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée générale ordinaire par le conseil d'administration avant la fin du cinquième mois qui suit la clôture de l'exercice, au jour, heure et lieu désignés dans l'avis de convocation.

Article 29 – Attributions

L'assemblée générale ordinaire qui doit se tenir chaque année entend le rapport sur les affaires sociales établi par le conseil d'administration et présenté par son président ; elle entend également le rapport des commissaires aux comptes, ainsi que tout autre rapport prévu par la réglementation.

Elle discute, approuve, rejette ou redresse les comptes et détermine le bénéfice à répartir.

Elle nomme les administrateurs, les censeurs et les commissaires aux comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

Article 30 – Attributions

L'assemblée générale extraordinaire peut être, à toute époque, convoquée, soit par le conseil d'administration, soit encore par application de toute disposition légale. Elle peut modifier les présents statuts dans toutes leurs dispositions, notamment augmenter ou réduire le capital, proroger la durée de la Société ou prononcer sa dissolution anticipée, mais sans pouvoir toutefois changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Titre V : Exercice social – Comptes sociaux – Affectation et répartition des bénéfices

Article 31 – Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Article 32 – Inventaire – Comptes annuels

Il est dressé, chaque trimestre, un état sommaire de la situation active et passive de la Société. Cet état est à la disposition des

commissaires aux comptes et publié suivant la législation en vigueur.

Il est, en outre, établi à la clôture de chaque exercice, l'inventaire des divers éléments actifs et passifs de la Société et les documents comptables imposés tant par la législation sur les sociétés que par la réglementation bancaire.

Tous ces documents sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions légales et réglementaires.

Article 33 – Bénéfices de l'exercice – Dividendes

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau, soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en action. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le conseil d'administration dans un délai de 9 mois suivant la clôture de l'exercice.

Titre VI : Dissolution – Liquidation

Article 34 – Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

À défaut de convocation par le conseil d'administration, les commissaires aux comptes peuvent réunir l'assemblée générale.

Article 35 – Dissolution – Liquidation

À l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, et sous réserve des prescriptions légales en vigueur, règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs.

Titre VII : Contestations

Article 36 – Contestations

Toutes les contestations qui peuvent s'élever entre actionnaires sur l'exécution des présents statuts sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

6.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de Natixis

6.2.1 FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS (TITRE II, ARTICLE 4 DES STATUTS)

Les actions de la société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

6.2.2 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 4 931 753 420,80 euros au 31 décembre 2011, divisé en 3 082 345 888 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

6.2.3 CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS – DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale mixte du 26 mai 2011 a donné au conseil d'administration des délégations de compétence en matière financière pour une période de 26 mois en vue de procéder à des augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale mixte a décidé que ces augmentations de capital, dont le plafond global n'excédera pas trois (3) milliards d'euros de nominal, pourront être réalisées soit par émissions d'actions, soit par émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital social, notamment sous la forme de valeurs mobilières représentatives de titres de créance.

Cette même assemblée a notamment décidé que dans le cadre de certaines opérations spéciales le conseil d'administration pourra :

- déterminer le prix d'émission des actions, dans la limite de 10 % du capital par an, dans le cadre d'une augmentation du capital social sans droit préférentiel de souscription ;
- décider d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription, par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier (placement privé) ;
- décider d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission ;
- décider d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- décider d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les limites légales en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- décider une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne et dans la limite d'un montant de quarante-huit (48) millions d'euros de nominal.

Ces augmentations de capital viendront s'imputer sur le montant du plafond global défini ci-avant.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010 a autorisé le conseil d'administration, pendant une période de 38 mois à procéder en une ou plusieurs fois à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de Natixis et des sociétés liées, pour un montant nominal maximum de 233 millions d'euros venant s'imputer sur le nouveau plafond de trois (3) milliards d'euros évoqué ci-avant.

Rapport du conseil d'administration sur l'utilisation des autorisations en matière d'augmentation de capital en 2011

Aucune des délégations de compétences en matière d'augmentation de capital, accordées par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2011 au conseil d'administration n'a été utilisée au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration a utilisé dans sa séance du 22 février 2011, l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2010 en matière d'attribution d'actions gratuites, au profit des professionnels des marchés, résidents fiscaux de France, ainsi qu'à certains salariés entrant dans le champ d'application du mécanisme de rétribution différée mis en place par Natixis.

Au total, en 2011, Natixis a procédé à l'attribution gratuite de 6 893 424 actions qui entraîneront mécaniquement une augmentation de capital d'un montant maximum de 11 029 478 euros (nombre d'actions x valeur nominale de l'action) à l'issue de la période d'acquisition pour émission des actions attribuées.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date d'assemblée	N° de Réso.	Objet de la délégation	Montant autorisé	Durée	Date d'utilisation	Montant utilisé
27/05/10	18	En vue de procéder à l'attribution d'actions gratuites	233 M€[a]	38 mois	05/08/10 22/02/2011	10 552 493 € 11 029 478 €
27/05/10	20	En vue de fixer, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission	10 % du capital social[a]	26 mois à compter du 30/04/09	Néant	Néant
27/05/10	21	En vue de procéder, dans les conditions prévues par l'article L. 225-136 du Code de commerce, à une ou plusieurs émissions de titre de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre, par placement privé, visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	20 % du capital social[a]	26 mois à compter du 30/04/09	Néant	Néant
26/05/11	11	En vue de procéder, à la réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	10 % des actions composant le capital de la société	26 mois	Néant	Néant
26/05/11	13	En vue d'augmenter le capital social par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	3 Md€	26 mois	Néant	Néant
26/05/11	14	En vue d'augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription des actionnaires - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	3 Md€[b]	26 mois	Néant	Néant
26/05/11	15	En vue de déterminer le prix d'émission des actions dans le cadre d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	10 % du capital social[b]	26 mois	Néant	Néant
26/05/11	16	En vue d'augmenter le capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription des actionnaires - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par une offre visée à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	3 Md€[b]	26 mois	Néant	Néant
26/05/11	17	En vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de sociétés non cotées	10 % du capital social[b]	26 mois	Néant	Néant
26/05/11	18	En vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	3 Md€[b]	26 mois	Néant	Néant

Date d'assemblée	N° de Réso.	Objet de la délégation	Montant autorisé	Durée	Date d'utilisation	Montant utilisé
26/05/11	19	En vue de permettre d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 % de l'émission initiale[(b)]	26 mois	Néant	Néant
26/05/11	20	En vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	48 M€[(b)]	26 mois	Néant	Néant

(a) Montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution n° 13 de l'assemblée générale du 30 avril 2009.
(b) Montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution n° 13 de l'assemblée générale du 26 mai 2011.

6.2.4 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Le 25 novembre 1985, la Banque Française du Commerce Extérieur a émis 140 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 5 000 FRF (762,25 euros). Le coupon est payable le 25 novembre de chaque année. Les rachats se font à l'initiative de l'emprunteur. Au 31 décembre 2011, il restait 64 000 titres participatifs en circulation.

6.2.5 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2011, il existait 23 022 037 options de souscription d'actions exerçables ou restant à exercer.

Ces options avaient été consenties jusqu'en 2005 :

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de Natexis Banques Populaires, ainsi qu'aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont le capital était détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natexis Banques Populaires ;
- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital était détenu pour plus de 50 %, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Au titre de l'exercice 2006, aucune option de souscription d'actions n'avait été consentie.

Le 17 novembre 2006, l'assemblée générale mixte a autorisé le directoire de Natixis à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions. Cette autorisation portait sur un maximum de 10 000 000 actions (soit 15 400 000 actions après l'ajustement consécutif à l'augmentation de capital de septembre 2008).

Le directoire de Natixis a décidé de consentir des options de souscription d'actions en 2007 au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux de Natixis, du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne.

Le 24 mai 2007, l'assemblée générale mixte a, une nouvelle fois, autorisé le directoire de Natixis à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Cette autorisation portait également sur un maximum de 10 000 000 actions (soit 15 400 000 actions après l'ajustement consécutif à l'augmentation de capital de septembre 2008).

En 2008, le directoire de Natixis a arrêté un plan d'attribution d'options de souscription au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux du Groupe Banque Populaire et Groupe Caisse d'Epargne. Les mandataires sociaux de ces deux groupes ont renoncé à bénéficier de leurs options.

Au cours de l'exercice 2009, 2010 et 2011, aucune option de souscription d'actions n'a été octroyée.

Les options non exercées du plan du 17 novembre 2004 sont devenues caduques le 16 novembre 2011.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Date du plan	Date d'assemblée générale	Date de début des levées	Date d'expiration des options	Prix d'exercice d'une option *(en euros)*	Nombre de bénéficiaires restants	Nombre d'options autorisées	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées
15/11/05	19/05/05	15/11/09	14/11/12	7,740	554	7 700 000	7 653 800	21 560	6 433 196	0	1 198 844
29/01/07	17/11/06	29/01/11	28/01/14	14,380	1 036	15 400 000	15 398 922	0	12 352 340		3 046 582
21/01/08	24/05/07	21/01/12	20/01/15	8,270	470	15 400 000	7 576 800	0	0	4 236 501	3 340 299
TOTAUX					**1 210**	**38 500 000**	**30 629 522**	**21 560**	**18 785 536**	**4 236 501**	**7 585 725**

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE NATIXIS AU 31 DÉCEMBRE 2011

Date du plan	Date d'assemblée générale	Date de début des levées	Date d'expiration des options	Prix d'exercice d'une option *(en euros)*	Nombre de dirigeants bénéficiaires	Nombre d'options attribuées aux dirigeants	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées
15/11/05	19/05/05	15/11/09	14/11/12	7,740	2	431 200	0	431 200	0	0
29/01/07	17/11/06	29/01/11	28/01/14	14,380	4	1 078 000	0	1 078 000	0	0
21/01/08	24/05/07	21/01/12	20/01/15	8,270	0	0	0	0	0	0
TOTAUX					**4**	**1 509 200**	**0**	**1 509 200**	**0**	**0**

Remarques :

Les chiffres tiennent compte de l'ajustement du prix d'exercice des options et du nombre d'options, consécutif à l'opération d'augmentation de capital en numéraire au cours du mois de septembre 2008.

Certaines dérogations permettent de lever les options par anticipation (opérations financières menées sur le capital de Natixis par un tiers, ainsi que départ à la retraite, négocié ou décès du bénéficiaire).

De 2001 à 2005, les dirigeants bénéficiaires étaient le président et le directeur général de Natexis Banques Populaires.

En 2007, les dirigeants mandataires sociaux étaient les membres du directoire de Natixis.

En 2008, aucun dirigeant mandataire social de Natixis n'a bénéficié d'options de souscription au titre de son mandat social au sein de Natixis.

Il n'y a pas eu de plan d'attribution d'options de souscription sur le titre Natixis en 2009, en 2010 et en 2011.

Périmètre Natixis	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites	Prix moyen pondéré	Plan
Options ***consenties*** durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur et de toutes sociétés comprises dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	n/a	n/a
Options ***détenues*** sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, ***levées, durant l'exercice,*** par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	0	n/a	n/a
	0	n/a	n/a

6.2.6 ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

	Nombre d'actions en début d'exercice	Nombre d'actions créées pendant l'exercice	Nombre d'actions en fin d'exercice	Capital social *(en euros)*
2007	1 219 864 330	2 178 364	1 222 042 694	1 955 268 310
2008	1 222 042 694	1 686 094 999	2 908 137 693	4 653 020 308,80
2009	2 908 137 693	0	2 908 137 693	4 653 020 308,80
2010	2 908 137 693	0	2 908 137 693	4 653 020 308,80
2011	2 908 137 693	174 208 195[(a)]	3 082 345 888	4 931 753 420,80

(a) Augmentation de capital suite au paiement du dividende en actions

Le tableau ci-dessous détaille le montant des primes d'émission de chacune des opérations sur le capital.

Années	Libellés	Nombre d'actions	Capital social *(en euros)*	Primes d'émissions sur augmentation de capital *(en euros)*
2007	**Au 1er janvier**	**1 219 864 330**	**1 951 782 928**	
	Actions au titre de la levée d'options de souscription	2 153 693	3 445 908	14 166 927,51
	Actions au titre des FCPE	24 671	39 473	352 203,20
	Au 31 décembre	**1 222 042 694**	**1 955 268 310**	
2008	**Au 1er janvier**	**1 222 042 694**	**1 955 268 310,40**	
	Affectation du résultat 2007 et prélèvement pour paiement du dividende			(716 815 118,77)
	Actions au titre de la levée d'options de souscription	22 500	36 000	142 688,50
	Paiement du dividende en actions	42 342 502	67 748 003,20	329 424 665,56
	Souscription	1 643 729 997	2 629 967 995,20	1 068 424 498,05
	Imputation des frais 2008 sur la prime d'apport			(66 113 652,29)
	Au 31 décembre	**2 908 137 693**	**4 653 020 308,80**	
2009	**Au 1er janvier**	**2 908 137 693**	**4 653 020 308,80**	
	Au 31 décembre	**2 908 137 693**	**4 653 020 308,80**	
2010	**Au 1er janvier**	**2 908 137 693**	**4 653 020 308,80**	
	Au 31 décembre	**2 908 137 693**	**4 653 020 308,80**	
2011	**Au 1er janvier**	**2 908 137 693**	**4 653 020 308,80**	
	Paiement du dividende en actions	174 208 195	278 733 112	289 185 603, 70
	Au 31 décembre	**3 082 345 888**	**4 931 753 420,8**	

6.2.7 AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

Natixis n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

6.3 Répartition du capital et des droits de vote

6.3.1 RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2011

Au 31 décembre 2011, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
BPCE	72,26 %	72,38 %
Actionnariat salarié (FCPE et SAGA)	1,00 %	1,01 %
Titres autodétenus	0,18 %	0,00 %
Public	26,56 %	26,61 %

À la connaissance de Natixis, il n'existe aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

6.3.2 DÉTENTION DES ACTIONS PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les administrateurs, personnes physiques et morales, détenaient au 31 décembre 2011 72,26 % du capital de Natixis (la presque totalité par BPCE).

La détention des actions par les mandataires sociaux est non significative. Se reporter aux pages précédentes pour les options de souscription de la société consenties à certains salariés et mandataires sociaux.

6.3.3 ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 26 mai 2011, Natixis détenait en propre 5 449 206 actions au 31 décembre 2011.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre et pourcentage d'actions détenues en propre au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011.

	Quantité achetée	Prix d'achat *(en euros)*	Prix d'achat moyen *(en euros)*	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie *(en euros)*	Prix de sortie moyen *(en euros)*	Stock final	% du capital détenu
Au 31 décembre 2010	**104 789 408**	**611 310 498,69**	**5,83**	**100 177 811**	**489 202 950,59**	**4,88**	**4 611 597**	**0,16 %**
Régulation de cours	22 563 739	71 627 140,47	3,17	21 725 200	70 015 026,05	3,22	838 539	
Attribution aux salariés				930	3 933,90	4,23	(930)	
Schéma d'attribution gratuit d'actions (SAGA)								
SAGA (Attribution aux salariés)								
Au 31 décembre 2011	**127 353 147**	**682 937 639,16**	**5,36**	**121 903 941**	**559 221 910,54**	**4,59**	**5 449 206**	**0,18 %**

6.3.4 ACTIONNARIAT SALARIÉ

La part du capital de Natixis détenue par les salariés du Groupe BPCE (FCPE + SAGA) représente 1,0 % au 31 décembre 2011.

Par décision du 12 novembre 2007 et sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2007, le directoire avait procédé à l'attribution d'un maximum de 6 600 000 actions gratuites, réparties de manière égalitaire entre les salariés de Natixis et ceux des sociétés qui lui sont directement ou indirectement liées au sens de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ces actions gratuites ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 12 novembre 2009, sous respect de certaines conditions, notamment de présence.

Elles sont restées immobilisées jusqu'au 14 novembre 2011 et elles sont devenues librement cessibles à cette date.

Par ailleurs, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et de la 18e résolution adoptée par les actionnaires lors de l'assemblée générale de 27 mai 2010 :

- le conseil d'administration de Natixis, lors de sa séance du 5 août 2010, a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 6 595 308 actions à certains salariés de Natixis et filiales au titre de leur contrat de travail ;

- le conseil d'administration de Natixis, lors de sa séance du 22 février 2011, a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 6 893 424 actions à certains salariés de Natixis et filiales au titre de leur contrat de travail.

6.3.5 MODIFICATIONS DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

	Natixis		
Au 31 décembre *(en pourcentage)*	**2011**	**2010**	**2009**
BPCE	72,26 %	71,54 %	71,54 %
Actionnariat salarié (FCPE et SAGA)	1,00 %	0,96 %	0,55 %
Titres autodétenus	0,18 %	0,16 %	0,18 %
Public	26,56 %	27,34 %	27,73 %

6.3.6 PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXERÇANT OU POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE SUR NATIXIS

BPCE exerce les responsabilités prévues par la réglementation bancaire, du fait de sa position d'actionnaire principal de Natixis.

L'application des règles du gouvernement d'entreprise et les règles fixées aux membres du conseil permettent de prévenir le risque de l'exercice d'un contrôle abusif.

6.4 Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

L'article L. 225-100-3 impose aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé d'exposer et d'expliquer un certain nombre d'éléments lorsque ces derniers sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

L'actionnaire principal de Natixis, BPCE, détient 72,26 % du capital et 72,38 % des droits de vote de Natixis au 31 décembre 2011. Compte-tenu de cette structure de capital, Natixis considère qu'une offre publique hostile aurait peu de chances de succès.

Toutefois, dans l'hypothèse où BPCE cesserait de contrôler Natixis suite à une offre publique, les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne ou BPCE selon le cas auraient le droit de racheter à Natixis S.A. participation de 20 % dans les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne (pour de plus amples informations sur ces droits de rachat, il convient de se reporter à la partie [1.4.5] « Contrats importants »). Ainsi, en cas de mise en œuvre de ces droits de rachat, Natixis n'aurait plus d'intérêt économique dans les résultats de la ou des Banques Populaires ou Caisses d'Epargne concernées et sa capacité à vendre des produits ou des services à travers la ou les Banques Populaires ou Caisses d'Epargne concernées pourrait en être affectée.

6.5 Projets de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012

6.5.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis par votre conseil d'administration à votre assemblée.

Il est précisé que l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Société et de son groupe au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur figurent dans le présent document de référence sur l'exercice 2011 auquel vous êtes invités à vous reporter.

Onze résolutions seront soumises aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire le 29 mai 2012 à 15 heures au Carrousel du Louvre – 99, rue de Rivoli 75001 Paris.

Elles concernent l'exercice 2011 (approbation des comptes et des conventions réglementées) ainsi que la nomination d'administrateurs ; le renouvellement du mandat de commissaires aux comptes et l'intervention de la Société sur le marché de ses propres actions.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2011 (1RE ET 2E RÉSOLUTIONS)

Dans les deux premières résolutions, il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes sociaux (première résolution) puis les comptes consolidés (deuxième résolution) de Natixis pour l'exercice 2011.

Les commentaires sur les comptes sociaux et consolidés figurent de façon détaillée dans le présent document de référence de Natixis.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011 (3E RÉSOLUTION)

La troisième résolution a pour objet l'affectation du résultat social de Natixis.

Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2011 un résultat net positif de 873 436 574,80 euros et compte tenu d'un report à nouveau créditeur de 979 977,33 euros, un bénéfice distribuable de 874 416 552,13 euros.

La troisième résolution propose :

- de doter la réserve légale d'un montant de 43 671 828,74 euros,
- de verser un dividende de 308 234 588,80 euros,
- de porter le solde du bénéfice distribuable en report à nouveau créditeur, soit 522 510 134,59 euros.

En conséquence, le dividende est fixé à 0,10 (dix centimes) euro par action.

Le dividende sera détaché de l'action le 1er juin 2012 et mis en paiement à compter du 06 juin 2012.

Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, le dividende est éligible à l'abattement de 40 % et au prélèvement forfaitaire applicable aux personnes physiques résidentes en France.

ENGAGEMENTS ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉS (4E RÉSOLUTION)

La quatrième résolution concerne l'approbation des conventions réglementées, en application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice 2011. Ces engagements et conventions sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, ainsi que ceux conclus antérieurement à l'exercice 2011 et ayant continué à produire leurs effets, qui ne nécessitent pas de nouvelle approbation par l'assemblée.

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS (5E À 7E RÉSOLUTION)

Il est proposé aux actionnaires de la cinquième à la septième résolution de nommer trois nouveaux administrateurs de Natixis en remplacement de MM. Mateu, Criton et Jeannin, démissionnaires. Il s'agit de :

- Mme Stéphanie Paix, 47 ans, exerce les fonctions de Président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes ;
- Mme Catherine Halberstadt, 53 ans, exerce les fonctions de directeur général de la Banque Populaire Massif Central ;
- M. Alain Condaminas, 54 ans, exerce les fonctions de directeur général de la Banque Populaire Occitane.

Les nouveaux administrateurs seront nommés pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES (8E ET 9E RÉSOLUTIONS)

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, la huitième résolution propose de renouveler le mandat du Cabinet Mazars S.A., représenté par MM. Michel Barbet-Massin et Emmanuel Dooseman, en qualité de commissaires aux comptes titulaire pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée

appelée à statuer, en 2018, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, la neuvième résolution propose de nommer M. Franck Boyer, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer, en 2018, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ces propositions de renouvellement suivent les recommandations du comité d'audit en date du 17 février 2012, présentées en conseil d'administration le 22 février 2012.

INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR LE MARCHE DE SES PROPRES ACTIONS (10E RÉSOLUTION)

Il est proposé aux actionnaires dans la dixième résolution de renouveler pour une période de 18 mois, l'autorisation de rachat d'actions conférée au conseil d'administration par la dernière assemblée générale du 26 mai 2011.

Le conseil d'administration serait ainsi autorisé à mettre en place un programme de rachat d'actions propres de la Société, dans la limite de 1,0 % du capital, jusqu'à détenir au maximum, conformément à la loi, 10 % du capital. Ces achats auraient notamment pour objectifs :

- la mise en place d'un contrat de liquidité ;
- l'attribution ou la cession aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, de plan d'Épargne salariale, de programme d'achat d'actions ainsi que l'attribution d'actions gratuites ou tout autre forme d'allocation d'actions aux membres du personnel ;
- le paiement ou l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, ou le transfert de ces actions pourraient être réalisés à tout moment (sauf en cas d'offre publique sur les titres de la Société) par tous moyens (y compris les négociations de blocs ou l'utilisation de produits dérivés), dans le respect de la réglementation en vigueur *(cf. ci-après tableau synthétique sur les résolutions financières présentées à l'assemblée)*.

POUVOIR POUR LES FORMALITÉS (11E RÉSOLUTION)

Enfin, la onzième résolution concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales relatives à l'assemblée.

Pour l'ensemble des résolutions de cette assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration a émis un avis favorable à leur adoption.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE : TABLEAU SYNTHÉTIQUE SUR LES RÉSOLUTIONS FINANCIÈRES PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	Objet	Durée	Motif des possibles utilisations de la délégation
10	Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	18 mois	**Objectifs possibles de rachat d'actions par votre Société :** • Mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions de la Société ou de plans similaires • Attribution ou cession d'actions aux salariés • Attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux • De manière générale, honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée • Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital • Annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés • Remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport • Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF • Tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur

Plafond particulier	Prix ou modalités de détermination du prix	Autres informations et commentaires
• Votre Société ne pourrait détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10 % de son capital social tel qu'ajusté par les opérations l'affectant postérieurement à cette assemblée • Le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 1 % du capital social • Pour les contrats de liquidité, le plafond de 1 % est calculé déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation • Montant global affecté au programme de rachat : 154 117 294 euros	Prix d'achat maximum de 5 € par action (ajustable notamment en cas de regroupement)	Délégation non utilisable en période d'offre publique

6.5.2 ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2012

Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

- Rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les opérations de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Rapport du président du conseil d'administration ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Nominations d'administrateurs ;
- Renouvellement/nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions : délégation de compétence au conseil d'administration ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Projets de résolutions

PREMIÈRE RÉSOLUTION *(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2011)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du président du conseil d'administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, du rapport du conseil d'administration sur les comptes sociaux et du rapport de gestion y afférant, et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice 2011, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux dudit exercice comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION *(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2011)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du président du conseil d'administration relatif à la composition, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi qu'aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, du rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés et du rapport de gestion y afférant, et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice 2011, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés dudit exercice comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION *(AFFECTATION DU RÉSULTAT)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, constate que les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un bénéfice de l'exercice de 873 436 574,80 euros, et que, compte tenu du report à nouveau antérieur de 979 977,33 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 874 416 552,13 euros, dont l'affectation est aujourd'hui soumise à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	43 671 828,74 €
Aux dividendes[(a)]	308 234 588,80 €
Au report à nouveau	522 510 134,59 €

(a) Le montant total de la distribution visé dans le tableau ci-dessus est calculé sur le fondement du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2011 et pourra varier en fonction notamment de l'évolution du nombre d'actions auto-détenues, ainsi que des levées d'options de souscription d'actions intervenues, entre le 1er janvier 2012 et la date de détachement du dividende.

L'assemblée générale décide que le dividende global de 308 234 588,80 euros est distribué par prélèvement sur le bénéfice distribuable.

Le dividende est fixé à dix centimes d'euro par action pour chacune des 3 082 345 888 actions ouvrant droit au dividende. Pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscales en France, ce dividende sera pris en compte de plein droit pour la détermination de leur revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, et sera éligible à un abattement de 40 % du montant brut perçu (article 158-3-2° du Code général des impôts). Toutefois, ce dividende pourra être soumis, sur option du bénéficiaire, à un prélèvement forfaitaire libératoire de 19 % (article 117 quater du Code général des impôts). L'ensemble des actions de la Société est éligible à ce régime.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'au titre des trois exercices précédant celui de l'exercice 2011, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action *(en euros)*	Total *(en euros)*
2008	0	0 €	0 €
2009	0	0 €	0 €
2010	2 908 137 693	0,23 €	668 871 669,39 €

Toutes les sommes mentionnées dans le tableau qui précède dans la colonne « dividende par action » sont éligibles à l'abattement de 40 % ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire précités.

Le dividende sera détaché de l'action le 1er juin 2012 et mis en paiement à compter du 06 juin 2012. Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

QUATRIÈME RÉSOLUTION *(APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS PAR LES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que les conventions nouvelles dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

CINQUIÈME RÉSOLUTION *(NOMINATION DE MME STÉPHANIE PAIX EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme Mme Stéphanie Paix en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Jean-Bernard Mateu, démissionnaire avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Mme Stéphanie Paix a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SIXIÈME RÉSOLUTION *(NOMINATION DE MME CATHERINE HALBERSTADT EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme Mme Catherine Halberstadt en qualité d'administratrice en remplacement de M. Jean Criton démissionnaire, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Mme Catherine Halberstadt a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SEPTIÈME RÉSOLUTION *(NOMINATION DE M. ALAIN CONDAMINAS EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme M. Alain Condaminas en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Bernard Jeannin démissionnaire, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

M. Alain Condaminas a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIÈME RÉSOLUTION *(RENOUVELLEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars S.A. à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société Mazars S.A. (Tour Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie) qui sera représentée par MM. Michel Barbet-Massin et Emmanuel

Dooseman, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

NEUVIÈME RÉSOLUTION *(NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Patrick de Cambourg à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Franck Boyer, Tour Exaltis, 61 avenue Henri Régnault 92400 Courbevoie pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DIXIÈME RÉSOLUTION *(INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR LE MARCHE DE SES PROPRES ACTIONS)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la société et :

1) décide que l'achat de ces actions pourra être effectué notamment en vue :

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, ou
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée, ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ou
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Natixis par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

  Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

2) décide que les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 1 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 1 % de son capital social ; et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 1 % prévue au premier alinéa correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la société à la date considérée en application de l'article L. 225-210 du Code de commerce ;

3) décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, sauf en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par tous moyens, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

  Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de cinq (5) euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), ce prix maximum n'étant applicable qu'aux

acquisitions décidées à compter de la date de la présente assemblée et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente assemblée générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente assemblée. L'assemblée générale délègue au conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

4) décide que le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé ne pourra être supérieur à 154 117 294 euros ;

5) confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou d'options, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société, notamment celle donnée par l'assemblée générale mixte du 26 mai 2011 dans sa 10e résolution.

ONZIÈME RÉSOLUTION *(POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

Projets de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012

7

Informations complémentaires

7.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 420

7.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 421

7.3 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 422

7.3.1 Publications effectuées auprès de l'AMF 422

7.3.2 Programmes d'émission et prospectus 423

7.3.3 Publications effectuées au BALO 423

7.3.4 Dépôts au greffe du tribunal de Commerce de Paris 423

7.3.5 Publications effectuées dans les journaux d'annonces légales 424

7.3.6 Présentations thématiques 424

7.3.7 Publications effectuées dans les journaux d'annonces légales 424

7.4 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 425

7.5 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 427

7.6 TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES 428

7.7 GLOSSAIRE 431

7.1 Attestation du Responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Paris, le 23 mars 2012

Laurent MIGNON

Directeur général

7.2 Documents accessibles au public

Les documents relatifs à Natixis (actes constitutifs, statuts, rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques sociales et consolidées pour chacun des deux exercices précédant la publication du document présent) sont partiellement inclus dans le présent document et peuvent être librement consultés à son siège social, de préférence sur rendez-vous.

Le présent document de référence est disponible dans la rubrique « Communication Financière » du site institutionnel *www.natixis.com*.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natixis, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

- par courrier :

  Natixis
  Direction Communication financière
  Relations investisseurs
  Immeuble Arc-de-Seine
  30, avenue Pierre Mendès France
  75013 Paris

- par téléphone :
  01 58 19 26 34 ou 01 58 32 06 94

- par mail :
  natixis.ir@natixis.fr

7.3 Document d'information annuel

Le document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Natixis pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

7.3.1 PUBLICATIONS EFFECTUÉES AUPRÈS DE L'AMF

Publiées sur le site Internet de Natixis, *www.natixis.com*/ rubrique Communication Financière/Information réglementée - ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers *www.amf-france.org* :

Dates de publication	Nature des documents
21/04/2011	Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011
09/05/2011	Communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents relatifs à l'assemblée générale du 26 mai 2011
11/05/2011	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 avril 2011
12/05/2011	Communiqué de presse : Résultats du 1er trimestre 2011
17/06/2011	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mai 2011
29/06/2011	Communiqué de presse : Natixis a procédé au rachat de titres participatifs
04/07/2011	Communiqué de presse : Le dividende 2010 est payé à 85 % en actions nouvelles
06/07/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2011
07/07/2011	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 juin 2011
15/07/2011	Exposition au risque souverain européen
04/08/2011	Communiqué de presse : Résultats du 2e trimestre 2011
10/08/2011	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 juillet 2011
29/08/2011	Actualisation du document de référence 2010 et Rapport financier semestriel relatif au 1er semestre 2011
16/09/2011	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 août 2011
07/10/2011	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2011
09/11/2011	Communiqué de presse : Résultats du 3e trimestre 2011
16/11/2011	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2011
07/12/2011	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2011
09/01/2012	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2011
09/01/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2011
09/02/2012	Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 janvier 2012
23/02/2012	Communiqué de presse : Résultats du 4e trimestre et résultats annuels 2011

Caceis Corporate Trust n'a pas effectué de publications pour le compte de Natixis.

7.3.2 PROGRAMMES D'ÉMISSION ET PROSPECTUS

Documents publiés sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (*http://www.amf-france.org*) et visés par l'Autorité des Marchés Financiers

Pas de document publié.

7.3.3 PUBLICATIONS EFFECTUÉES AU BALO

Documents publiés sur le site du BALO (*http://balo.journal-officiel.gouv.fr*)

Dates de publication	Nature des documents	N° d'affaire
18/04/2011	Avis de réunion de l'AGM du 26 mai 2011	1101378
22/04/2011	Avis de convocation des titulaires de titres participatifs	1101469
27/04/2011	Comptes sociaux au 31/12/2010	1101365
27/04/2011	Comptes consolidés au 31/12/2010	1101372
09/05/2011	Avis de convocation de l'AGM du 26 mai 2011	1102047
30/05/2011	Situation trimestrielle au 31 mars 2011	1102979
03/06/2011	Approbation des comptes annuels par l'AGM du 26 mai 2011	1103213
10/08/2011	Situation trimestrielle au 30 juin 201	1105199

7.3.4 DÉPÔTS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Disponibles auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris, répertoriés sur *www.infogreffe.com*

Dates de publication	Nature des documents	N° dépôt
18/01/2011	Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 12/12/2010 : démission d'administrateur	4735
08/03/2011	Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 22/02/2011 : cooptation d'administrateur	22455
06/06/2011	Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 26/05/2011 : modification des statuts Statuts à jour au 26/05/2011	54186
23/06/2011	Dépôt des comptes annuels	38352
23/06/2011	Dépôt des comptes annuels (consolidés)	38354
26/08/2011	Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 26/05/2011 : décision d'augmentation – Délégation de pouvoir Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 04/08/2011 : Augmentation du capital – Modifications statutaires Statuts à jour au 04/08/2011	81642

7.3.5 PUBLICATIONS EFFECTUÉES DANS LES JOURNAUX D'ANNONCES LÉGALES

Documents publiés dans le journal Les Petites Affiches et le Journal Spécial des Sociétés

Dates de publication	Nature des documents	N° dépôt
07/01/2011	Démission d'administrateur	JSS100287
01/03/2011	Cooptation d'administrateur	JSS102785
09/05/2011	Avis de réunion de l'AGM du 26 mai 2011	PETITES AFFICHES 017403
22/08/2011	Augmentation du capital	PETITES AFFICHES 034000

7.3.6 PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES

Réalisées lors de conférences, journées investisseurs ou à l'occasion d'événements particuliers de l'entreprise, disponibles sur le site Internet de Natixis *www.natixis.com*/rubrique Communication Financière/Présentations thématiques

Dates	Présentations
10/06/2011	Conférence Goldman Sachs
14/06/2011	Journée investisseurs crédit BPCE
28/06/2011	Affiliation de Natixis à BPCE et mécanisme de solidarité financier du Groupe BPCE
21/09/2011	Conférence KBW
04/10/2011	Conférence BoA Merrill Lynch

7.3.7 PUBLICATIONS EFFECTUÉES DANS LES JOURNAUX D'ANNONCES LÉGALES

1) Les déclarations mensuelles relatives au nombre total de droits de vote et d'actions sont publiées sur le site Internet de Natixis, *www.natixis.com*/Communication Financière/Information réglementée.

2) Les déclarations hebdomadaires de transactions sur actions propres sont publiées sur le site Internet de Natixis, *www.natixis.com*/Communication Financière/Information réglementée.

3) Le descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 29 mai 2012 est publié sur le site Internet de Natixis, *www.natixis.com*/Communication Financière/Information réglementée.

7.4 Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

	Rubriques	N° page du document de référence
1.	**Personnes responsables**	420
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	312-313
3.	**Informations financières sélectionnées**	
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	8-9
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	n/a
4.	**Facteurs de risque**	129 à 134
5.	**Informations concernant l'émetteur**	
5.1.	Histoire et évolution de la société	4 à 7
5.2.	Investissements	184 à 186
6.	**Aperçu des activités**	
6.1.	Principales activités	10 à 35
6.2.	Principaux marchés	143 à 145 ; 281 à 287
6.3.	Événements exceptionnels	n/a
6.4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	173
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	10 à 31
7.	**Organigramme**	
7.1.	Description sommaire du groupe	4-5 ; 7
7.2.	Liste des filiales importantes	211 à 225 ; 314 à 333
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	235 à 237
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	40 à 50 ; 59 à 61
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**	
9.1.	Situation financière	10 à 31 ; 184 à 201 ; 129-130
9.2.	Résultat d'exploitation	19 ; 30-31 ; 135 à 165 ; 186-187
10.	**Trésorerie et capitaux**	
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur	137 à 139 ; 206-207
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	208-209
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	198-199
10.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	n/a
10.5.	Information concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	198-199 ; 203
11.	**Recherche et développement, brevets et licences**	173
12.	**Information sur les tendances**	10 à 31 ; 132 à 134
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	n/a

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance du document de référence

	Rubriques	N° page du document de référence
14.	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**	
14.1.	Organes d'administration	67 à 94 ; 110 à 124
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	109
15.	**Rémunération et avantages**	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	100 à 105
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	309 à 313
16.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	67 à 89
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	109
16.3.	Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	94 à 97
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	66
17.	**Salariés**	
17.1.	Nombre de salariés	52-53
17.2.	Participations et stock-options des administrateurs	107 ; 404-405
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	240
18.	**Principaux actionnaires**	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	407
18.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	407
18.3.	Contrôle de l'émetteur	408
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	409
19.	**Opérations avec des apparentés**	n/a
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	
20.1.	Informations financières historiques	202 à 333 ; 336 à 384
20.2.	Informations financières pro forma	8-9 ; 284-285
20.3.	États financiers	202 à 333 ; 336 à 384
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	334-335 ; 381 à 386
20.5.	Date des dernières informations financières	334-335 ; 381 à 386
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	36 ; 401
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	170 à 173
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	305
21.	**Informations complémentaires**	
21.1.	Capital social	106 ; 369 ; 402 ; 404 ; 407
21.2.	Acte constitutif et statuts	396 à 401 ; 409
22.	**Contrats importants**	27 à 31
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	n/a
24.	**Documents accessibles au public**	421
25.	**Informations sur les participations**	219 à 221

7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

	Rubriques du rapport financier annuel	N° page du document de référence
1.	**Comptes sociaux**	336 à 384
2.	**Comptes consolidés**	202 à 333
3.	**Rapport de gestion (Code monétaire et financier)**	
	Article L. 225-100 du Code de commerce	
	• Analyse de l'évolution des affaires	202 à 333 ; 336 à 384
	• Analyse des résultats	19 ; 30-31 ; 135 à 165 ; 186-187
	• Analyse de la situation financière	10 à 31 ; 129-130 ; 184 à 202
	• Principaux risques et incertitudes	129 à 134
	• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	412-413
	Article L. 225-100-3 du Code de commerce	
	• Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	409
	Article L. 225-211 du Code de commerce	
	• Rachats par la Société de ses propres actions	406
4.	**Attestation du responsable du rapport financier annuel**	420
5.	**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**	385-386
6.	**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**	334-335
7.	**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**	387 à 393
8.	**Honoraires des commissaires aux comptes**	312-313
9.	**Rapport du président du conseil sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)**	110 à 124
10.	**Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil**	125

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant aux pages 186 à 327, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 328 à 329, et le rapport de gestion de Natixis figurant aux pages 168 à 185 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2011 sous le numéro D. 11-0236 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant aux pages 206 à 352, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 353 à 354, et le rapport de gestion de Natixis figurant aux pages 143 à 205 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2010 sous le numéro D. 10-0375 ;

Les chapitres des documents de référence numéro D. 11-0236 et D. 10-0375 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

7.6 Table de concordance des informations sociales et environnementales

Référence Loi Grenelle 2 (projet de décret)	Dénomination	Article NRE [1] correspondant (Décret n° 67-236)	Indicateurs GRI 3.1 correspondants	N° de page du document de référence
Art. R. 225-105	Le rapport du conseil d'administration ou du directoire présente, (...), la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable		1.2	40
	Informations sociales Emploi			
	• L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et zone géographique	Art. 148-2 1° a)		52
Art. R. 225-105-1-I 1° a)	• Les embauches et les licenciements	Art. 148-2 1° b)	EC1, EC3, EC5,	52
	• Les rémunérations	Art. 148-2 3°	LA1, LA2	53
Art. R. 225-105-1-I 1° b)	Organisation du travail • L'organisation du temps de travail	Art. 148-2 1° a) Art. 148-2 2°		54
Art. R. 225-105-1-I 1° c)	Relations sociales • L'organisation du dialogue social – peuvent notamment être indiquées à ce titre les règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel • Le bilan des accords collectifs	Art. 148-2 4°	LA4	54
Art. R. 225-105-1-I 1° d)	Santé et sécurité • Les conditions d'hygiène et de sécurité • Le cas échéant, les accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail	Art. 148-2 5°	LA6, LA8, LA9	56
Art. R. 225-105-1-I 1° e)	Formation • Le nombre total d'heures de formation	Art. 148-2 6°	LA10	56
	Diversité et égalité des chances La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur			
	• De l'égalité entre les femmes et les hommes			
	• De l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées			
Art. R. 225-105-1-I 1° f)	• De la lutte contre les discriminations et de la promotion de la diversité	Art. 148-2 3° Art. 148-2 7°	LA13, LA14, LA15, HR4	57
	Informations environnementales Politique générale en matière environnementale			
	• L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement			41
	• La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement	Art. 148-3 3° Art. 148-3 4°		45 48
Art. R. 225-105-1-I 2° a)	• Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Art. 148-3 5° Art. 148-3 6°	EN26	59 59

(1) Nouvelles régulations économiques (article 116 modifiant l'article 225-102-1).

Référence Loi Grenelle 2 (projet de décret)	Dénomination	Article NRE [1] correspondant (Décret n° 67-236)	Indicateurs GRI 3.1 correspondants	N° de page du document de référence
Art. R. 225-105-1-I 2° b)	Pollution et gestion des déchets • La prévention, la réduction ou la réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement • La prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets • La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute forme de pollution spécifique à une activité	Art. 148-3 1°	EN2, EN21, EN22, EN23, EN25	42 59
Art. R. 225-105-1-I 2° c)	Utilisation durable des ressources • La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction de contraintes locales • La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation • La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Art. 148-3 1°	EN1, EN2, EN3, EN4, EN5, EN6, EN7, EN8,	60 45 40 42
Art. R. 225-105-1-I 2° d)	Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatique • Les rejets de gaz à effet de serre		EN16, EN17, EN18, EN19, EN20	61
Art. R. 225-105-1-I 2° e)	Protection de la biodiversité • Les mesures prises pour préserver la biodiversité notamment en limitant les atteintes aux équilibres biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées et, le cas échéant, son développement	Art. 148-3 2°	EN11, EN12, EN13, EN14, EN15	61
Art. R. 225-105-1-I 3° a)	**Informations sociétales** Impact territorial La manière dont la société prend en compte • L'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional • L'impact de son activité sur les populations riveraines ou locales	Art. 148-2	EC7, EC8, SO1	62
Art. R. 225-105-1-I 3° b)	Relations avec les parties prenantes • Les conditions du dialogue avec les parties prenantes • Les actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	Art. 148-2	4.14, 4.15, 4.16, 4.17	62
Art. R. 225-105-1-I 3° c)	Sous-traitance et fournisseurs • La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux		EC6, HR1, HR2, HR3	48
Art. R. 225-105-1-II 1° b)	**Pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Bourse)** **Informations sociales** Organisation du travail • L'absentéisme,		LA7	54
Art. R. 225-105-1-II 1° c)	Relations sociales • Les œuvres sociales,	Art. 148-2 8°	EC1	55
Art. R. 225-105-1-II 1° d)	Santé et sécurité • Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et la comptabilisation des maladies professionnelles • Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	Art. 148-2	LA7, HR5, HR6, HR7	55

(1) Nouvelles régulations économiques (article 116 modifiant l'article 225-102-1).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance des informations sociales et environnementales

Référence Loi Grenelle 2 (projet de décret)	Dénomination	Article NRE [1] correspondant (Décret n° 67-236)	Indicateurs GRI 3.1 correspondants	N° de page du document de référence
Art. R. 225-105-1-II 1° e)	Formation • Le cas échéant, les programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés	Art. 148-2 6°	LA11, LA12	56
Art. R. 225-105-1-II 2° a)	**Informations environnementales** Politique générale en matière environnementale • Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige	Art. 148-3 7°		-
Art. R. 225-105-1-II 2° c)	Utilisation durable des ressources • L'utilisation des sols	Art. 148-3 1°	EN11	61
Art. R. 225-105-1-II 2° d)	Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatique • La prise en compte des impacts du changement climatique			61
Art. R. 225-105-1-II 3° c)	Sous-traitance et fournisseurs • L'importance de la sous-traitance et la responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	Art. 148-2 9°	HR1, HR2	48
Art. R. 225-105-1-II 3° d)	Loyauté des pratiques • Les actions engagées pour prévenir toute forme de corruption • Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs • Les actions engagées en faveur des droits de l'homme		SO1, SO2, SO4, PR1, PR2, HR1, HR3, HR5, HR6, HR7, HR8, HR9	44
Art. R. 225-105-2	L'organisme tiers indépendant appelé à se prononcer, (…), sur les informations sociales et environnementales figurant ou devant figurer dans le rapport, est désigné par le directeur général ou le président du directoire, pour une durée ne pouvant excéder six exercices.		3.13	63

(1) Nouvelles régulations économiques (article 116 modifiant l'article 225-102-1).

7.7 Glossaire

Acronymes

ACP	Autorité de Contrôle Prudentiel
ADAM	Association de défense des actionnaires minoritaires
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFEP-MEDEF	Association française des entreprises privées - Mouvement des entreprises de France
AFIC	Association française des investisseurs en capital
AFIDEO	Association française pour l'information et la défense des sourds s'exprimant oralement
AFIJ	Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
AFS	Available for Sale, ou actifs disponibles à la vente
AG	Assemblée générale
AGE	Assemblée générale extraordinaire
AGIRC	Association générale des institutions de retraite des cadres
AGM	Assemblée générale mixte
AGO	Assemblée générale ordinaire
ALM	Asset and Liability Management ou gestion actif-passif
AM	Asset Management ou Gestion d'actifs
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ARRCO	Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
BAFIN	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (Autorité de contrôle des marchés financiers allemands)
BALO	Bulletin des annonces légales obligatoires
BDR	Banque de développement régional
BEI	Banque européenne d'investissement
BFBP	Banque fédérale des banques populaires
BFI	Banque de Financement et d'Investissement
BtoB	Business to Business, ou d'entreprise à entreprise
CA	Chiffre d'affaires/conseil d'administration
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CCAN	Comité consultatif des actionnaires de Natixis
CCF	Facteur de conversion de crédit/Credit Conversion Factor
CCFC	Comité de coordination des fonctions de contrôles
CCI	Certificats coopératifs d'investissement
CCIG	Comité de coordination des inspections générales
CDD	Contrat de travail à durée déterminée
CDG	Comité de direction générale
CDI	Contrat de travail à durée indéterminée
CDO	Collateralised Debt Obligations, ou instruments financiers adossés à de la dette
CDPC	Credit Derivatives Products Companies (sociétés spécialisées dans la protection contre le défaut de crédit via des dérivés de crédit)
CDS	Credit Default Swap (dérivés de crédit dans le cadre desquels la personne désireuse de se protéger contre un événement de crédit (ex : défaillance d'une contrepartie…) paie à un tiers un flux régulier et reçoit de ce tiers un paiement défini à l'origine en cas de survenance de l'événement de crédit)
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, devenu Autorité de Contrôle Prudentiel
Cesu	Chèque emploi service universel

Acronymes

CFDI	Caisse Française de Développement Industriel
CGAC	Comité de gestion des actifs cantonnés
CGPI	Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIB	Corporate & Investment Bank
CMBS	Commercial Mortgage-Backed Securities (titrisation de crédits hypothécaires commerciaux)
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
COBIT	Control Objectives for Information and related Technology, ou objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées
Codir	Comité de direction
Comex	Comité exécutif
CPM	Crédit Portfolio Management (Gestion du portefeuille de crédits)
CRBF	Comité de la réglementation bancaire et financière
CRD	Capital Requirement Directive (Directive européenne sur les fonds propres réglementaires)
CRM	Comité des risques de marché
CRPC	Comité des risques du portefeuille cantonné
CSG	Comité de suivi de la garantie
DGME	Direction générale de la modernisation de l'État
DOJ	Department of Justice (Ministère de la justice aux États-Unis)
DRH	Direction des Ressources humaines
DSP	Directive européenne sur les services de paiement
EA	Entreprise adaptée
EBICS	Electronic Banking Internet Communication Standard (protocole d'échange de données entre banques)
ECA	Export Credit Agencies, ou agences de crédit export
ECF	European Carbon Fund
ERP	Enterprise Resource Planning, ou progiciels de gestion intégrés
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ETP	Équivalent temps plein
EVPA	European Venture Philanthropy Association
EKF	European Kyoto Fund
ETF	Exchange Traded Funds
FCPI	Fonds commun de placement dans l'innovation
FCPR	Fonds commun de placement à risque
FIDEPPP	Fonds d'Investissement et de Développement des Partenariats Public-Privé
FIP	Fonds d'investissement de proximité
GAPC	Gestion active des portefeuilles cantonnés
GEC	Global Energy & Commodities
GRI	Global Reporting Initiative
HQE	Haute qualité environnementale
IARD	Incendie, Accidents et Risques Divers
IBOR	Interbank Offered Rate, ou taux interbancaire offert
IDFC	Infrastructure Development Finance Company
IFACI	Institut français de l'audit et du contrôle internes
IFRS	International Financial Reporting Standards, ou normes internationales d'information financière

Acronymes

IIA	Institute of Internal Auditors, ou institut des auditeurs internes
IPD	Investment Property Databank
IRC	Incremental Risk Charge (charge dite « incrémentale », censée couvrir les risques de défaut et de migration des notations de crédit)
IRS	Internal Revenue Service (agence américaine en charge de la fiscalité)
ISF	Impôt sur la fortune
ISR	Investissement Socialement Responsable
LBO	Leveraged Buyout, ou acquisition par effet de levier
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCR	Liquidity Coverage Ratio (ratio de liquidité à un mois)
LGD	Loss Given Default (indicateur de risque de crédit de la réglementation Bâle II correspondant à la perte en cas de défaut)
L&R	Loans and Receivables, ou prêts et créances
MIF	Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers
MOE	Maîtrises d'œuvres
NBI	Natixis Bleichroeder Inc. ou Net Banking Income
NAC	Network Access Control, ou contrôle des accès réseaux
NGAM	Natixis Global Asset Management
NPE	Natixis Private Equity
NRE	Loi sur les nouvelles réglementations économiques
NTF	Natixis Transport Finance
OFAC	Office of Foreign Assets Control (organisme américain de contrôle financier)
OPO	Offre publique à prix ouvert
P3CI	Prêt couvrant les Certificats Coopératifs d'Investissements
PACEC	Plan d'adaptation au contexte économique et concurrentiel
PCA	Plan de continuité d'activité
PD	Probabilité de défaut
PERP	Plan d'Épargne retraite populaire
PG	Placement global
P&L	Profits & Losses, ou compte de résultat
PLI	Prêt locatif intermédiaire
PLS	Prêt locatif social
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PMT	Plan moyen terme
PNB	Produit Net Bancaire
PPE	Personnes politiquement exposées
PSE	Plan de sauvegarde de l'emploi
PSLA	Prêt social location-accession
PTZ	Prêt à taux zéro
RMBS	Residential Mortgage-Backed Security, ou titrisation de crédits hypothécaires résidentiels
ROE	Return On Equity ou retour sur capitaux propres normatifs
RSSI	Responsable de la sécurité des systèmes d'information
RTT	Réduction du temps de travail
RWA	Risk Weighted Assets, ou actifs pondérés (par la qualité du risque)
SCPI	Société civile de placement immobilier
SDSS	Schéma directeur des systèmes de synthèses
SEC	Securities and Exchange Commission (autorité de contrôle des marchés financiers américains)

Acronymes

SEF	Structured Export Finance
SEPA	Single Euro Payment Area, ou espace de paiement européen unifié
SFEF	Société de financement de l'économie
SFS	Services Financiers Spécialisés
SGAR	Supervision et gestion active des risques
SI	Systèmes d'information
SIEM	Security Information and Events Management
SIFI'S	Systematically Important Financial Institution (établissements posant un risque systèmique)
Socama	Sociétés de cautionnement mutuel artisanales
SUBL	Surface utile brute locative
SVT	Spécialiste en valeurs du Trésor
TPE	Très petites entreprises
TRS	Total Return Swap (opération par laquelle deux acteurs économiques échangent les revenus et l'évolution de la valeur de deux actifs différents pendant une période de temps donnée)
TUP	Transmission universelle de patrimoine
VaR	Value at Risk (mesure de risques de marchés)

Anglicismes

Alternative risk transfer	Transfert alternatif du risque
Back office	Service d'appui ou de post-marché, chargé des fonctions administratives chez un intermédiaire financier
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que le résultat réel ne dépasse la perte VaR (Value at Risk) que rarement
Base case	Scénario de base
Book	Portefeuille
Bookrunner	Teneur de livre (dans les opérations de placement)
Borrowing base lending	Financement d'actifs où l'emprunteur déclare au prêteur la valeur des actifs mis en garantie sur une base régulière
Broker	Courtier
Brokerage	Courtage
Client service teams	Équipes dédiées aux clients
Co-lead	Co-chef de fil
Commodities	Matières premières
Core business	Métiers cœur
Corporate	Finance d'entreprise
Court of appeal	Cour d'appel
Coverage	Couverture (au sens suivi des clients)
Covered bond	Obligation collatéralisée
Cross selling	Ventes additionnelles, ventes croisées
CVA	Credit value Adjustment (ajustement de crédit)
Data center	Centre de données
Deal of the year	Opération de l'année
District Court	Tribunal du 1er degré du système judiciaire américain
Dual tranches	Deux tranches
EAD	Exposure at default (exposition au moment du défaut)
EL	Expected Loss (perte attendue)

Anglicismes

Front office	Service clientèle (équipe des opérateurs de marché)
Hedge funds	Fonds alternatifs
High Net Worth Individuals	Particuliers disposant d'importants actifs à investir
High yield	Haut rendement
Holding	Société tête de groupe
IRB	Internal rating-based (IRB) approach
Joint	Commun
Joint venture	Entreprise commune
Jumbo credits	Super crédits (en terme de montant)
Lease	Crédit-bail
Leverage/Leveraged financing	Financement par de la dette
Loss alert	Mécanisme d'alerte en cas de perte
Loss ratio	Rapport sinistres/primes encaissées
Mandated lead arranger (MLA)	Arrangeur principal mandaté
Mark-to-market	Méthode qui consiste à évaluer régulièrement, voire en permanence, une position sur la base de sa valeur observée sur le marché au moment de l'évaluation
Mark-to-model	Méthode qui consiste à valoriser une position sur la base d'un modèle financier et donc d'hypothèses formulées par l'évaluateur
Mid cap	Capitalisation boursière moyenne
Middle office	Suivi de marché (service d'un intermédiaire financier ayant généralement des fonctions de contrôle des risques)
Monoline	Sociétés qui apportent un rehaussement de crédit aux intervenants des marchés financiers
Municipal derivatives	Produits dérivés (risque sur collectivités locales)
Mutual fund	Fonds commun de placement
New Deal	Nouveau plan stratégique mis en place par Natixis
One-off (one-shot)	Unique
Power	Énergie
Pricing	Détermination du prix
Process	Processus
Ratio Tier 1	Ratio de solvabilité fonds propres de base
Reporting	Rapports
Reserve based lending	Financement structuré réservé aux compagnies pétrolières
RWA	Risk-Weighted Assets (actif pondéré en fonction du risque)
Sales	Ventes
Sales and lease back	Vente/location
Slotting criteria	« critères d'affectation prudentielle » ou « supervisory slotting criteria approach »
Small cap	Petite capitalisation boursière
Spread	Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique)
Stress test	Test ayant pour objectif de déterminer la sensibilité d'un actif financier, en calculant les pertes pouvant advenir suite à une hypothétique variation extrême d'un marché (hypothèses dégradées)
Stress case	Scénario utilisant des hypothèses dégradées
Swap	Échange de flux financiers entre deux entités
Trading	Négociation
Workflow	Flux de travail

Ce document a été imprimé en France sur un papier 100% recyclé certifié FSC. Ce papier a été fabriqué avec des fibres issues de la récupération de déchets de papiers. L'impression a été réalisée avec des encres à base végétale par un imprimeur certifié Imprim'Vert garantissant la gestion des déchets dangereux dans des filières agrées. Le comportement éco-responsable du lecteur en tri sélectif de ses déchets permettra au papier composant ce document d'être à nouveau recyclé.

Conception & réalisation Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

03/2012 - © visuel Tom Merton / OJO / Getty images.
Téléchargez gratuitement un lecteur de QR Code depuis le store de votre smartphone. Ouvrez le lecteur et scannez le code pour accéder au site internet Natixis.

NATIXIS

30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
Tél. : +33 1 58 32 30 00
www.natixis.com

GROUPE BPCE